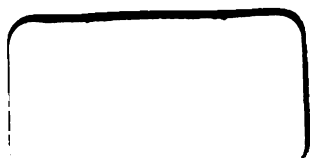




DGF

Gold

Samuel Bowstow

HISTOIRE SECRÈTE

DU

CABINET

DE

NAPOLÉON BUONAPARTE,

ET DE

La Cour de St. Cloud.

PAR

LEWIS GOLDSMITH,

NOTAIRE.

Ex-Interprète près les Cours de Justice et le Conseil des Prises de Paris.

Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu.

VOLTAIRE (*Mahomet*).

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE [illegible] HARPER LE JEUNE,

Crane Court, Fleet Street,

ET SE TROUVE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

1810.

HISTOIRE SECRÈTE

DU

CABINET

DE

NAPOLÉON BUONAPARTÉ,

ET DE

La Cour de St. Cloud.

PAR

LEWIS GOLDSMITH,

NOTAIRE.

Ex-Interprète près les Cours de Justice et le Conseil des Prises de Paris.

Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu.

VOLTAIRE (*Mahomet*).

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE [illegible] HARPER LE JEUNE,

Crane Court, Fleet Street,

ET SE TROUVE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

1810.

PRÉFACE.

Un séjour de plus de huit ans dans la capitale de la France ; une connoissance intime avec quelques-uns des hommes les plus marquans de ce pays, et les diverses situations dans lesquelles je me suis trouvé placé, m'ont fourni des moyens, que peu d'autres ont eu en leur pouvoir, de recueillir des informations sur le gouvernement du chef actuel de la France. C'est le résultat de ces observations que je présente au public.

Le principal objet que j'ai en vue, a été de prouver par un détail de faits peu connus, et plus mal appréciés, que, dans l'état actuel de l'Europe, le Gouvernement Anglois ne peut pas faire la paix avec Buonaparté sans compromettre sa sûreté.

Je ne doute aucunement de pouvoir prouver cette assertion ; mais on s'est demandé comment un simple individu tel que *moi* avoit pu recueillir les *faits* qui forment le fonds de cet ouvrage :—je répondrai à cela.—Des bruits ont couru sur mon

Samuel Bowstow

HISTOIRE SECRÈTE

DU

CABINET

DE

NAPOLÉON BUONAPARTE,

ET DE

La Cour de St. Cloud.

PAR

LEWIS GOLDSMITH,

NOTAIRE.

Ex-Interprète près les Cours de Justice et le Conseil des Prises de Paris.

Mon empire est détruit, si l'homme est reconnu.

VOLTAIRE (*Mahomet*).

A LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE D[illegible] HARPER LE JEUNE,

Crane Court, Fleet Street,

ET SE TROUVE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

1810.

"*Merses profundo pulchrior evenit*," étoit dans toutes les bouches. "Depuis des siècles la liberté "étoit sur le déclin en Europe ; mais un nouvel "astre se levoit glorieux sur l'horizon de la France, "et ses rayons devoit dissiper les ténèbres qui cou-"vroient la terre."

J'étois un de ces enthousiastes ; je pensois que la liberté étoit sur son déclin, et qu'on avoit formé un complot pour étouffer dans le principe les efforts

justice, je le répète, rien n'eût pu justifier la conduite des Alliés. En conséquence, je me fais gloire des principes contenus dans mes "Crimes des Cabinets," et je les maintiendrai toujours *en théorie*. La seule différence est dans leur application. Si j'abjurois ces principes, je devrois approuver tout ce que Napoléon fait à présent. J'ai écrit dans mes "Crimes du Cabinet" contre le démembrement de la Pologne, je pense encore de même. Si je l'approuvois, je devrois approuver de la même manière, tout ce que Buonaparté a fait en Italie, en Hollande et en Espagne.

Les écrivassiers qui m'ont attaqué, pour avoir dit, dans l'édition Angloise de cet ouvrage, que je me faisois gloire des principes que j'avois posé dans mes "Crimes des Cabinets," auroient donc dû au préalable lire cet ouvrage et le comprendre. Si j'avois vu la révolution Françoise autrement qu'au travers d'un télescope, je n'eus jamais écrit un mot en sa faveur. Que la honte retombe sur ceux qui, à la vue des victimes suspendues aux lanternes, ont épousé la cause de la révolution Françoise : leur changement depuis ne sauroit être sincère ; car s'ils n'eussent approuvé le meurtre, jamais il n'eussent écrit pour la défendre.

qu'elle faisoit pour renaître avec tout son éclat primitif.

Je crus, comme bien d'autres, que la France étoit destinée à être le berceau de ce puissant Hercule qui devoit purger la terre de monstres; mais l'expérience m'a prouvé que la révolution avoit enfanté une *Hydre* au lieu d'un *Hercule*.

Il est vrai aussi que j'étois éditeur d'un journal intitulé l'*Argus*; mais les principes sur lesquels je voulois l'établir, ayant été ouvertement violés par ceux-même qui affectoient de vouloir m'encourager, je me vis dans peu de temps absolument forcé de l'abandonner. Je n'eus pas cependant la consolation de faire cette démarche d'une manière indépendante. On m'ôta la rédaction de ce journal, parce qu'on s'aperçut que je n'étois pas *propre* à le rédiger tel qu'on le vouloit.

Dans le cours de l'ouvrage que je présente au public, j'ai souvent parlé de l'Editeur de l'*Argus* à la troisième personne: c'est *moi-même*. Ce que j'y ai dit devroit suffire pour me justifier de toute réflexion insidieuse sur mon patriotisme, mon amour pour ma patrie, et mon respect pour ses autorités constituées. Mais le simple fait d'avoir été le premier Editeur de ce journal m'ayant attiré de la part de personnes qui ne connoissoient pas et ne comprenoient pas toutes

les circonstances, des observations injurieuses à mon caractère, comme Anglois, je me vois dans la nécessité, malgré toute la répugnance que j'ai à parler de moi, de donner le détail exact de la part que j'ai eu dans dans cette entreprise.

J'étois lié depuis quelque temps avec M. Otto. Après que la paix de Londres eut été signée, en 1801, M. Otto sachant que je désirois aller en France, me donna une lettre pour M. Sémonville à la Haye ; ce dernier me donna un passeport pour Paris ; j'y arrivai en Décembre, et j'y restai jusqu'au mois d'Août suivant.

Je retournai en Angleterre, dans l'intention d'établir un journal à Londres, que je me proposai de publier trois fois par semaine, sous le titre de l'Indépendant. J'avois en même-temps l'idée de publier à Paris, en Anglois, un ouvrage périodique. Pour remplir ces deux objets, j'avois été à Londres, pour consulter les libraires. Au bout de trois semaines, je retournai à Paris.

J'avois commencé mon ouvrage périodique, et j'essayois de me procurer des abonnés pour le journal que je projetois ; j'avois publié un prospectus de l'un et de l'autre. Le Gouvernement François me fit faire des propositions, pour savoir si je voudrois publier mon journal à Paris plutôt qu'à Londres;

en me faisant entendre que dans ce dernier cas on m'en prendroit trois cents exemplaires. Quoique je ne connoissois pas alors, aussi bien qu'à present, toute la ruse et toute la finesse du Cabinet des Thuilleries, je crus voir quelque chose d'insidieux dans cette proposition. Je la refusai; mais Talleyrand m'envoya chercher. Il me parla de cet objet en termes éloignés. Je le compris: je répondis: "Je ne loue pas "et je ne vends pas ma plume pour de l'argent." Il répliqua: "Vous êtes un niais; au reste écrivez "comme vous voudrez; vous n'aurez pas de cen-"seur; vous ne serez pas soumis aux restrictions "de la Police."

Je consultai les personnes qui avoient manifesté l'intention de prendre part à l'entreprise; elles crurent que je pouvois en toute sûreté me mettre en avant, d'après l'assurance du Ministre qu'on me laisseroit pleine liberté. Ces personnes connoissoient aussi peu que moi le caractère de Talleyrand et de son maître. Je convins de publier mon journal sous le titre de l'*Argus*; mais avec l'assurance positive que je ne serois pas obligé d'insérer des articles que je désapprouverois.

Peu d'heures, cependant, suffirent pour me convaincre que j'avois ajouté foi à des déclarations aussi peu stables que le vent. L'*Argus* fut publié le

M. Hauterive, me plaignant de la conduite de M. André, et du manque de foi dans l'engagement pris avec moi que j'aurois pleine liberté. Le journal étoit devenu tout différent de ce que je m'étois proposé. Mon premier projet avoit été d'en faire l'intermédiaire de discussions libres ; je me proposois de dispenser le blâme, et les éloges, quand et où ils me paroîtroient être mérités. La France et l'Angleterre les Ministres et l'Opposition m'étoient également indifférens ; je voulois établir un journal qui fut impartial en politique ; je m'aperçus bientôt que j'avois mal choisi l'endroit pour exécuter un semblable projet. Ou me commandoit impérieusement d'insérer dans l'*Argus*, les flatteries les plus dégoûtantes pour le Premier Consul, et les injures les plus grossières contre Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, et contre toutes les branches de la Famille Royale.

Je perdis patience, je dis à Talleyrand que j'aimerois mieux rédiger un journal à Alger qu'à Paris ; que j'aimerois mieux briser mes presses que de souffrir l'insertion d'articles aussi abominables dans l'*Argus* tant que j'aurois le moindre droit de m'y opposer.

Cette conversation eut lieu en nous promenant *bras dessus, bras dessous* dans le foyer de l'opéra

Buffa Italien. Peu d'heures après, j'eus la preuve que j'avois commis une indiscrétion.

Le lendemain matin, je reçus une lettre d'un M. Ragot, se qualifiant de "Propriétaire Editeur" de l'*Argus*, et par laquelle il m'informoit que les *Propriétaires* avoient pris la détermination de m'ôter la rédaction de ce journal.

Ce qui arrive à un individu mérite rarement l'attention du public; mais un individu a le droit de se faire justice, et on a semé des doutes défavorables sur mon compte.

Pour défendre ma réputation, et pour cela seulement, j'entre dans des détails à ce sujet.

Monsieur Ragot me dit: "Quelques articles in-" sérés par *vous** dans le journal ont provoqué du " Conseiller d'Etat, Préfet de Police, des reproches " que nous désirons éviter pour l'avenir: et la dé-" claration formelle que vous nous fites hier, que " vous ne vous rendriez à aucune observation qu'on " jugeroit à propos de vous faire sur la nature et la " convenance de ces articles, étant entièrement in-" compatible avec les *intentions* des propriétaires de " l'*Argus*; j'ai l'honneur de vous faire savoir, que

* On me reprochoit en substance d'avoir écrit comme Anglois indépendant et comme un ami de la liberté.

"nous nous sommes procuré d'autres éditeurs, et "que dorénavant vous pourrez vous dispenser de "paroître au Bureau." Il me disoit ensuite que si je ne prenois l'avis qui m'étoit donné, je serois arrêté, &c.

J'ai à présent cette lettre entre les mains, et c'est un morceau vraiement original; je suivis cependant l'avis qu'elle contenoit; et je ne parus plus au Bureau de l'*Argus*. J'avois commencé à connoître la nature de l'air empesté que j'avois respiré trop longtemps; une retraite même n'offroit pas de sûreté. Je n'avois publié que quarante-neuf numéros, ce qui, à trois par semaine, ne fait pas tout à fait quatre mois, que je fus intéressé dans la publication de l'*Argus*.

Je me trouvai dans la situation dans laquelle Voltaire peint Zadig. J'étois accusé par des personnes d'un côté de la Manche d'être partisan de la France, et par celles de l'autre côté d'être dans les intérêts de l'Angleterre.* Je n'étois de fait ni l'un ni l'autre,

* Dans l'année 1805, je commençai en François, une traduction des *Commentaires de Blackstone*, qui devoit être dédiée à Cambacérès, avec permission. J'avois fait imprimer et circuler des prospectus, qui avoient été insérés dans le *Moniteur*. Peu de temps après, Fouché me fit entendre que si j'essayois de publier cette traduction, je serois envoyé à Charenton (l'hôpital de fous). Tels étoient les ordres de Napo-

je voulois être impartial: j'étois cosmopolite. L'expérience m'a prouvé que c'étoit une fausse philosophie.

Le premier numéro de l'*Argus*, après que j'eus cessé de le conduire, contenoit des remarques indécentes, sur Sa Majesté Britannique, les Princes, &c. Je jugeai alors à propos de me rendre chez l'Ambassadeur Anglois et de lui expliquer, non-seulement la situation dans laquelle je me trouvois alors, mais encore tout ce qui m'étoit arrivé. Je n'eus pas de peine à le convaincre que je n'étois nullement à blâmer pour l'insertion des articles déplacés qui avoient paru dans le journal pendant que j'y étois intéressé; mais qu'au contraire, c'étoit à cause de la résistance que j'avois faite avant de les insérer, que je me trouvois exclus de l'entreprise. Je dis à Sa Seigneurie, que si cependant il croyoit que j'avois eu tort en m'engageant en premier lieu, j'étois prêt à me constituer son prisonnier. Avec cette urbanité qui caractérise tout Seigneur Anglois, il excusa mon indiscrétion, qu'il attribua à mon peu de connoissance du monde*, et me dit, qu'au cas que je retour-

léon le Grand! Un ennemi de la constitution et des lois de l'Angleterre eut-il choisi *Blackstone* pour faire preuve de son mécontentement en le faisant paroître en François.

* Je n'avois alors que vingt-sept ans.

nasse en Angleterre il représenteroit ma conduite au Gouvernement sous le point de vue le plus favorable.

Les diatribes contre le Gouvernement Anglois et contre tout ce qui étoit Anglois devinrent de plus en plus violentes dans les numéros qui parurent ensuite*.

Environ vers ce temps-là, l'affaire de *Peltier*, pour libelle contre Buonaparté, étoit en jugement. Cette manière de jugement par un juré de concitoyens, ne s'accordoit nullement avec les idées du Premier Consul sur la manière de gouverner. Il préféroit une justice, ou si on l'aime mieux, une injustice plus expéditive. Il avoit demandé qu'on lui livrât Peltier; et il crut avoir trouvé une occasion favorable d'engager le Gouvernement Anglois à faire par motif de *convenance mutuelle*, ce qu'il avoit déjà refusé, d'après les *principes de justice les plus imprescriptibles. Il ne connoissoit* pas, et jamais il ne

* Je dois dire pour rendre justice à la personne qui me succéda à la tête de ce journal, qu'il fut absolument forcé d'entreprendre cette tâche, qu'il désapprouvoit les articles injurieux ; que lorsque la guerre éclata, il résigna sa place ; qu'en conséquence, il fut arrêté comme prisonnier de guerre, et conduit d'abord à Fontainebleau, puis à Verdun, et ensuite à Bitche, où il fut renfermé pendant trois ans dans un cachot, presque nu, et sans autre nourriture que du pain et de l'eau. Très-récemment, il a été envoyé au dépôt de Saar-Louis.

pourra *comprendre*, les *principes* de la *Constitution Angloise*; il est également étranger à l'honneur et aux sentimens d'indépendance, qui dans tous les temps, même au milieu des agitations causées par les démêlés politiques, caractérisent les hommes auxquels l'administration est confiée.

Il croyoit avoir trouvé une occasion favorable d'offrir un équivalent pour Peltier. Il supposoit que, le *Gouvernement Anglois* devoit naturellement être irrité contre moi, en raison des articles injurieux, que, par ses ordres arbitraires, j'avois été forcé d'insérer dans mon journal. Il lui importoit peu quel parti le Gouvernement prendroit sur mon compte; mais avoir Peltier en son pouvoir eut satisfait sa vengeance.

Pour préparer la voie pour cette échange de victimes, l'article suivant parut dans tous les journaux de Paris, environ un mois après que j'eus cessé d'être pour quelque chose dans l'*Argus*.

« Le Gouvernement François a raison de se « plaindre de la conduite du Gouvernement An- « glois dans l'affaire de Peltier. Les Ministres de « ce pays, au lieu de se servir du pouvoir que leur « donne l'*Alien Bill* pour renvoyer *hors* du pays « un étranger qui déplaît, ont jugé à propos de sou- « mettre le libelle à une *discussion* dans une cour

ou, en d'autres mots, avoit été inséré *par ordre*. La plupart des autres journaux, ainsi que celui-là, furent jusqu'à dire, en forme d'avis, que "M. Goldsmith nous fait savoir qu'il a cessé d'avoir rien de commun avec l'*Argus* depuis le quarante-neuvième Numéro, et qu'aucun des articles qui ont paru dans ce journal depuis, ne doivent lui être attribués."

Pour rendre ce narré de mon affaire intelligible, il me faut remonter à l'époque où parut l'article officiel contre moi.

Le jour après cette sortie, un homme de la Police vint me dire que le Préfet avoit quelque chose à me communiquer, et qu'à cet effet, il m'attendoit dans son cabinet. J'avois vécu assez long-temps à Paris pour connoître le sens véritable de cette invitation si

"*mien; et qu'ainsi il me sera difficile de concilier ce qui a "été dit avec l'objet de votre réclamation.*

"*Dans tous les cas, Monsieur, je suis bien fâché d'avoir "laissé entrer dans la Gazette une phrase qui paroît vous contrarier. Je connois les égards qu'on doit à tous les particuliers, surtout à ceux qui, comme vous, joignent à un mérite distingué, l'avantage, car c'en est un à faire valoir, d'éprouver des injustices et d'avoir raison, &c.*

(Signé) "BELLMARE,

"*Propriétaire rédacteur de la Gazette de France.*"

Ce même M. Bellmare est à présent Commissaire Général de Police à Anvers.

polie. Je demandois à l'homme, si je prendrois avec moi de quoi changer de linge? "Non, Monsieur, "ce n'est pas nécessaire."

Je fus au plus vite à la police; mais à mon arrivée, je vis que je ne m'étois pas trompé sur le but de l'invitation. Je ne fus pas conduit en présence du Préfet même *dans son cabinet,* mais on m'introduisit à un citoyen nommé Bertrand, qui étoit *chef de division;* homme employé sous le préfet, et premier commis d'une branche principale du système de police. Le département de cet homme étoit l'*espionnage.*

Il adressa à moi en ces mots: "Citoyen, il vous "faut quitter le territoire François dans quarante-"huit heures. Vous serez conduit de brigade en "brigade par des gendarmes, et vous resterez en "prison jusqu'à ce que nous puissions vous faire "partir."—Je devois quitter le territoire François dans quarante-huit heures, mais je devois rester en prison jusqu'à ce qu'ils pussent me faire partir!!

Si l'affaire que je détaille ne *faisoit pas partie du système qui règne* en présent en France, je me croirois impardonable d'occuper le public d'un humble individu tel que moi; mais on m'a calomnié, et je ne connois pas de meilleur moyen de réfuter la calomnie que de raconter les faits tels qu'ils sont,

quelque peu importans qu'ils puissent être en eux-mêmes.

Je fus traîné dans un donjon, d'où la lumière du soleil étoit exclue: une botte de paille me servoit de lit, et il falloit satisfaire aux besoins les plus pressans de la nature dans un coin de ce misérable trou.

Je restai dans cet état depuis le Samedi jusqu'au Lundi matin.

Vers cinq heures, juste à la pointe de jour, dans le mois d'Avril, on me tira de mon donjon pour m'introduire au *Citoyen* Bertrand.

Bertrand.—" Eh bien, citoyen, avez-vous de " l'argent ?"

G.—" Si en me demandant si j'ai de l'argent, " vous voulez savoir si j'en ai assez pour acheter de " vous ma liberté, je crois que je ne suis pas assez " *riche* pour cela ; mais si vous voulez savoir seule-" ment si j'ai de quoi vivre passablement en prison " pour quelque temps, je réponds que oui."

B.—"Vous avez deviné en partie, citoyen. Si vous " avez de l'argent, vous pouvez voyager jusqu'aux " frontières comme bon vous semblera; je puis " vous donner un homme de la police, habillé en " bourgeois, pourvu que vous vous engagiez par " écrit à payer ses dépenses en allant et en re-" venant ; sans cela vous voyagerez à pied, escorté

" par des gendarmes, et vous coucherez toutes les
" nuits en prison."

G.—" Citoyen Bertrand, je crois que le moins " que votre Gouvernement devroit faire, seroit de " me payer ce qui m'est dû légitimement avant de " me renvoyer." Pas de réponse de Monsieur Bertrand. Un silence de quelques momens. " Cependant, Citoyen Bertrand, je consens à payer les " dépenses de votre messager, mais je désirerois " savoir où on doit m'envoyer."

B.—" Dans votre pays ; et vous avez le choix " de Calais, Dieppe, ou le Havre."

G.—" En ce cas-là, ayant la liberté du choix*, " je préfère Dieppe, parce que le voyage par terre " est moins dispendieux."

Ainsi finit le dialogue entre le Citoyen Bertrand et moi, et telle fut la manière dont le Préfet de Police me reçut " dans son cabinet."

L'homme qu'on m'avoit donné devoit me conduire à mon logement, et surveiller ce que je mettois

* Observez, lecteur, que c'étoit en temps de profonde paix. Je n'avois commis aucune offense réelle contre le Gouvernement François ; je n'avois pas écrit de libelles contre *lui* ; mais j'avois refusé de servir d'instrument pour calomnier le Gouvernement de mon propre pays. Ce refus étoit sans doute considéré comme une offense, et pour expier ce crime haineux, on violoit en moi la loi des nations *civilisées*.

dans mes malles; et *si je m'éloignois de dix pas de lui, il avoit ordre de me brûler la cervelle;* Ayant entendu ces instructions, on doit croire que je n'étois pas très-disposé à m'éloigner de dix pas de mon Argus.

Au bout de deux heures, nous étions sur la route de Dieppe.—Nous arrivons; j'y restai trente-six-heures, au bout desquelles je fus mis à bord d'un pacquebot avec environ vingt passagers pour *Brighton*. Nous étions à peine sortis du port, lorsque le fort extérieur fit au pacquebot le signal d'amener: ce signal fut obéi. A sept heures de l'après-midi, nous étions arrivés au Quay. Il étoit couvert de monde, et parmi la foule, j'aperçus mon homme de la police agitant son chapeau.

Ce mouvement me donna une idée vague que le signal avoit été fait pour *moi*. Ma conjecture ne fut pas long-temps à se réaliser. Un monsieur, que son habillement et ses manières m'avoient fait remarquer, dit au capitaine, de prier un de ses passagers, un M. Goldsmith, de venir à terre. C'étoit le Sous-Préfet de Dieppe.—Je sautai aussitôt à terre. Le Sous-Préfet me pria poliment d'entendre lecture d'une lettre qu'il venoit de recevoir par exprès, du Grand Juge, qui réunissoit alors les fonctions de Ministre de la Police.

La lettre étoit de la teneur suivante :

" Le Grand-Juge, Ministre de la Justice au Sous-
" Préfet de Dieppe.

" Je vous previens, citoyen, que l'ordre donné à
" M. Goldsmith, Anglois, de quitter la France, est
" *provisoirement* suspendu. Il *devoit* être conduit à
" Dieppe, pour y être mis à bord d'un bâtiment. Je
" vous charge de lui notifier ma décision immé-
" diatement. Vous accuserez la réception de cette
" lettre par le courier que je vous expédie, &c.

" Regnier."

Il m'étoit impossible de prévoir mon sort, la peur l'emporta. Par égards pour mon propre pays, j'avois donné ombrage au Gouvernement de Buonaparté. Je voyois déjà ma prison ouverte pour me recevoir. Je fus cependant *félicité* par toutes les autorités constituées, ainsi qu'on les appelle. On me dit que certainement le Premier Consul me vouloit du bien ; mais cette idée n'étoit pas trop confirmée par l'enchantement de l'homme de la police, qui se réjouissoit, à ce qu'il disoit, de ma délivrance; parce que si j'eus fais voile, il eut été la victime. Je témoignai au Sous-Préfet le désir de retourner dans mon pays, et le priai d'avoir la bonté

de me permettre de me rembarquer. Je sentois toute la force de l'observation de Virgile :

" Timeo Danaos ET *dona* ferentes."

Ce fut en vain que je suppliai. Je fus obligé d'aller à Paris. J'appris là le grand secret. Buonaparté désiroit avoir Peltier en son pouvoir, et pour atteindre ce but, il vouloit *me livrer*. Il se trompoit; il croyoit que le Gouvernement d'Angleterre étoit comme celui de France; qu'en *Angleterre* comme en *France* il suffisoit d'*accuser* un homme pour le faire *condamner*.

Cependant, les circonstances suivantes, dérangèrent le plan du Premier Consul :

L'avis par lequel je faisois connoître que les articles injurieux dans l'*Argus* ne devoient pas m'être imputés, parut le jour après que je quittai Paris ; et il fut probablement en conséquence, que l'Ambassadeur Anglois étoit instruit de tout ce qui m'étoit arrivé. On ne pouvoit plus, d'après cela, me considérer comme une victime digne d'être offert au Gouvernement Anglois, en échange pour Peltier. La conduite de Buonaparté envers moi pouvoit être représentée dans son vrai jour, et il pouvoit perdre dans l'opinion de ceux, qui en Angleterre se sont

laissé séduire au point d'admirer sa conduite. En conséquence il changea de plan et ordonna de me ramener.

J'avois eu des démêlés avec Talleyrand au sujet de l'*Argus*; et le traitement que j'avois éprouvé ensuite, étoit attribué au ressentiment personnel qu'il en avoit conçu. On fit courir le bruit à Paris qu'il m'avoit renvoyé de sa propre autorité, sans consulter son maître: mais je connois trop bien le caractère de ce maître, pour supposer qu'aucun de ses Ministres, pas même Talleyrand, qu'on appeloit alors son bras droit, eut osé prendre sur lui une telle mesure sans son approbation. Je crois que la vérité est, que le rapport de Talleyrand sur mon humeur récalcitrante au sujet des articles injurieux qui m'avoient été présentés, lorsque j'avois *nommément* la conduite de l'*Argus*, déterminèrent Buonaparté à donner l'ordre de m'envoyer en Angleterre, dans l'espoir, que les fausses représentations qu'il y feroit faire, engageroient le Gouvernement Anglois à lui envoyer Peltier en échange.

Mais lorsqu'il vit que l'annonce que j'avois fait insérer déjoueroit ce projet selon toute apparence; il fit semblant de se mettre en colère, gronda Talleyrand pour avoir pris sur lui de me renvoyer sans son

autorisation, et donna ordre qu'on me fit revenir sur-le-champ.

Je me trouvois donc à Paris, il est vrai et en apparence en parfaite liberté. Mais un mois s'étoit à peine écoulé, qu'il parut un décret, ordonnant l'arrestation de tous les Anglois à Paris, et dans le reste de la France, comme prisonniers de guerre. Je pris naturellement l'alarme. J'appris cependant ensuite que je n'étois pas sur la liste. Je ne pouvois en deviner la véritable raison, mais j'imaginois que c'étoit par sentiment de décence, à raison de la manière dont j'avois été traité si récemment.

Je me trouvois sans emploi ; sans moyens d'exister, et de faire exister ma famille. Nécessité, dit-on, fait loi ; je trouvai des ressources dans cette nécessité même. Par le genre de mes occupations en Angleterre, j'avois acquis quelque connoissance de la loi *en général ;* et pendant mon séjour à Paris je n'avois pas été oisif ; j'avois fait mon étude de la constitution et de la pratique des cours de justice Françoises. Je connoissois plusieurs des langues vivantes, et je n'étois pas tout à fait étranger aux langues anciennes si utiles dans les temps actuels. Je pris l'état d'homme de loi et fus nommé interprète *juré* près les Cours de Justice et le Conseil des Prises de Paris*.

* C'est un état respectable en France

Par-là j'eus accès aux premiers personnes en place, et je me trouvai à même de recueillir les informations que je présente aujourd'hui au public.

J'ai pu dire ce que je savois sans abus de confiance. Je l'ai appris dans le cours ordinaire de la conversation et par des lectures que me procuroit mon état. Je n'ai , as avancé un fait de la vérité duquel je ne sois convaincu. Il en est, il est vrai, qui ne sont que des anecdotes particulières dont toute l'authenticité reste sur mon autorité individuelle. Dans quelques circonstances je ne peux qu'imiter *Hérodote*, et dire "que je le tiens de bonne part," dans d'autres je peux dire avec Enée "*quorum pars magna fui.*" La plus grande partie de ce que j'avance est appuyé de pièces *manuscrites* et *imprimées* qui sont en ma possession, et que je suis prêt à produire lorsqu'on me les demandera. Le lecteur s'apercevra que je n'ai *pas épargné les couleurs*, et que *j'ai peint le crime dans toute la laideur qui lui appartient.*

Ceci termine tout ce que j'avois à dire pour réfuter les calomnies qu'on a répandu contre moi comme *Editeur de l'Argus.*

A ce sujet, je suis, j'espère, Rectus *in Curia.*

Il me reste à dire un mot sur la nature et l'objet de l'ouvrage que je présente au public. Lorsque j'en conçus le dessein, je n'avois en vue que de trai-

ter cette question : " L'Angleterre peut-elle avec " sûreté faire la paix avec Buonaparté ?" Je vis que le titre étoit trop circonscrit pour le sujet que j'avois à traiter, et en conséquence, j'en pris un autre mieux adapté à l'ouvrage.

Je l'ai divisé en sections, contenant chacune un sujet séparé, mais faisant partie essentielle du tout.

J'ai suivi l'ordre chronologique, autant que la nature du sujet l'a permis.

Je commence par une esquisse de la Révolution Françoise, où je décris son caractère, ses causes et ses résultats. Viennent ensuite des détails sur les divers Gouvernemens éphémères qui ont précédé et préparé l'usurpation de Buonaparté.

Je remonte ensuite à son histoire particulière, avant qu'il n'eut usurpé le pouvoir suprême, afin de faire voir combien peu on doit compter sur ses professions et déclarations ; pour faire voir en un mot que sa vie toute entière a été un tissu uniforme de crimes et de perfidie.

Viennent ensuite des détails sur le gouvernement intérieur et sur l'état de la France ; et on trouvera, je crois, dans cette partie, des faits plus exacts et plus particuliers que dans aucun ouvrage qu'on ait encore publié.

Le narré et l'explication de sa conduite envers les

Puissances Etrangères forment la partie principale de l'ouvrage, et prouvent, j'espère, complétement, ce que j'ai entrepris de démontrer, "que la Grande "Bretagne ne peut pas, avec sûreté, faire la paix "avec Buonaparté."—Cette partie de l'ouvrage se fera lire, je crois, avec quelqu'intérêt: elle contient des faits qui ne sont pas généralement connus.

J'ai ajouté à l'ouvrage un Appendix contenant des pièces justificatives, qui mettront le lecteur à même d'asseoir son jugement, non-seulement quant à la vérité des faits que j'ai avancés dans le cours de l'ouvrage, mais encore quant au véritable caractère des différens personnages que j'ai cru nécessaire de passer en revue, et qui tiennent à la famille ou au Gouvernement de Buonaparté. Quoique je sache fort bien qu'on a déjà publié bien des détails biographiques sur les différens personnages qui composent la *basse* Cour de St. Cloud, je me suis cependant trouvé à même de donner des anecdotes biographiques que je sais être vraies, et qui ne sont pas généralement connues. Je crois que quiconque m'a connu pendant mon séjour de huit ans à Paris, ne doutera pas que je ne possédasse les moyens d'obtenir les informations les plus exactes, sur presque tout ce qui se passoit dans cette capitale. J'étois dans l'habitude de voir tous les jours, et à toute heure des personnes à

même de me donner des renseignemens, non-seulement sur l'état actuel des affaires, mais encore sur les événemens antérieurs. Tout mon espoir est, que cet ouvrage contribue à diminuer en partie cet enthousiame que quelques politiques affectent pour le Chef actuel de la France. Si je réussis en cela, je me croirai amplement récompensé de mes travaux, de mes souffrances, et de mes sacrifices.

LEWIS GOLDSMITH.

4 Décembre, 1810.

HISTOIRE SECRÈTE,

&c.

INTRODUCTION.

MON principal objet en écrivant l'Histoire Secrète du Cabinet de Buonaparté, est d'examiner la grande question, SI L'ANGLETERRE PEUT JAMAIS ÊTRE EN PAIX AVEC LE CHEF ACTUEL DE LA FRANCE.

Dans l'état présent de l'Europe, cette question est d'une très-grande importance. Les nations du Continent ont perdu leur indépendance. Cet homme a réduit à un état de vasselage les souverains qu'il n'a pas détruits; il a donné aux peuples des maîtres de son choix, qui obéissent à ses moindres volontés, et qu'il peut changer selon ses caprices. Les hommes qui ont suivi le cours des événemens, depuis sept ans, ne seront pas surpris de voir non-seulement les anciens souverains auxquels des motifs de la politique du moment ont faits laisser une ombre d'autorité, mais ceux même qui ont été créés récemment, tomber dans le néant, quand le despote jugera de son intérêt d'accomplir ses desseins.

Les efforts bien dirigés des Trois Royaumes peuvent seuls détourner ces calamités; l'indépendance de ces Iles elles-mêmes dépend de ces efforts. Veulent-elles conserver leur indépendance? Si elles veulent la conserver, peuvent-elles jamais faire la paix avec Napoléon Buonaparte?

Avant d'entrer dans l'examen de cette question, il est nécessaire de parcourir l'histoire de la Révolution Françoise, de cette révolution qui vivra longtemps dans la mémoire des hommes, et qui aura une longue, une très-longue influence sur les destinées de notre partie du globe, et, peut-être, dans ses conséquences, sur celles de l'espèce humaine.

Nous pouvons tracer son origine, nous avons été témoins de ses progrès, et de quelques-uns de ses effets, mais ses derniers résultats ne se manifesteront que dans les siècles à venir. Quand toute la race des François seroit éteinte, les troubles qu'ils ont excités se feront sentir pendant des siècles— Leurs crimes ne seront jamais oubliés.

On voit à Naples les ruines d'Herculanum; Lisbonne est bâtie sur les ruines d'une première cité de ce nom. Ces circonstances vivront aussi longtemps que les pages de l'histoire: et les révolutions des Etats laissent des traces aussi profondes que les convulsions de la nature.

Quelques personnes ont pensé que le progrès et la propagation des lumières ont amené la Révolution Françoise; d'autres l'ont attribuée au désordre des finances.

Un assez long séjour en France et mes liaisons intimes avec les principaux agens de cette révolution m'ont fait concevoir une opinion différente.— Mes observations et l'expérience m'ont convaincu que la Révolution Françoise avoit été l'effet de l'ambition de quelques hommes, et la soif du pillage dans la classe nombreuse de ceux qui n'avoient rien à perdre dans les convulsions de l'Etat. *Sieyes*, en parlant de cette *rébellion*, disoit avec vérité: " C'é-" toit l'Anti-chambre qui vouloit entrer dans le " Sallon."

Que les philosophes, ou plutôt, ces hommes connus en France sous le nom d'Encyclopédistes, aient beaucoup contribué à la destruction de *l'ancien Régime;* c'est une vérité incontestable. Elle servoit leurs projets; mais il ne faut pas en inférer que les lumières fussent, ou même soient encore en ce moment, assez généralement répandues en France pour que le peuple pût, ou puisse avoir, des notions justes de la meilleure forme de gouvernement.— La *Masse* a été trompée par ces *Savans;* les plus marquans d'entr'eux n'avoient ni honneur, ni morale, ni religion, ni propriétés. Je n'en citerai que quelques-uns, en commençant par d'*Alembert*, qui étoit un enfant-trouvé, et qui prit le nom de l'homme à la porte duquel il avoit été exposé, et qui, de ce moment, en prit soin. Quand il devint le grand homme, une femme se présenta chez lui, et déclara être sa mère. D'Alembert lui répondit, que puisqu'elle avoit été assez dénaturée pour

abandonner son enfant, il l'abandonneroit à son sort, et la mit à la porte.

Diderot étoit le fils d'un coutelier, étoit un homme très-immoral, et a publié des ouvrages licencieux, tels que *la Religieuse, le Bijou enchanté,* &c. &c.

Rousseau étoit généralement connu en France pour le plus vil des hommes: dans ses infâmes *Confessions*, il se fait non-seulement un mérite d'avoir mis ses enfans aux *Enfans-Trouvés*, mais il se félicitoit de ne pas savoir ce qu'ils étoient devenus.

Voltaire, le grand-maître du *Sanhedrin* littéraire, n'a jamais été accusé, que je sache, d'avoir eu de l'honneur, de la morale, de la religion. Sa correspondance avec les Encyclopédistes développe son plan, et montre avec quelle frivolité il traitoit les objets qui constituent essentiellement le bonheur de l'homme en societé.

Helvetius étoit un homme qui avoit de bonnes intentions, mais un enthousiaste.

L'Abbé *Morellet*, qui vit encore, est un homme infâme, s'il faut en croire Voltaire dans sa correspondance avec D'Alembert. Cet Abbé Morellet a été accusé dans *le Journal de l'Empire*, il y a deux ans, de vol dans son diocèse, avant la Révolution, et d'autres actions infâmes; le Journaliste a cité les Mémoires imprimés à cette époque.

Suard vit encore; il est un des Secrétaires Perpétuels de l'Institut National, et jusqu'à ces derniers

temps a été propriétaire du *Publiciste*. On l'accuse d'avoir été espion lorsque M. *Le Noir* étoit Lieutenant de Police.

Tels étoient quelques-uns des chefs de la secte qui a semé les germes de subversion morale et politique, et qui a amené la hideuse désorganisation qui en est résultée.

Les hommes d'état, les administrateurs éclairés devoient faire place à des philosophes* qui vouloient faire l'essai de leur théorie, quelles que fussent les conséquences pour le bonheur des peuples.

Le célèbre Montesquieu semble avoit prévu les intentions de ses collègues de l'Académie Françoise quand il a dit:

" *Il y a beaucoup à gagner, en fait des mœurs, à*
" *garder les coutumes anciennes. Comme les Peuples*
" *corrompus font rarement de grandes choses, qu'ils*
" *n'ont guères établi de sociétés, fondé des villes,*
" *donné des lois, et qu'au contraire, ceux qui avoient*
" *des mœurs simples ou austères ont fait pour la*
" *plupart des établissemens: rappeler les hommes aux*
" *maximes anciennes, c'est, ordinairement, les rap-*
" *peler à la vertu. De plus, s'il y a eu une révo-*

* Frédéric II. disoit souvent: " Si je veux jamais punir les " sujets de mes provinces, je leur enverrai un philosophe pour " les gouverner." La Révolution Françoise a dû prouver à l'Europe, qu'il connoissoit bien cette classe d'hommes. On peut ajouter à l'observation de Frédéric ce que dit un écrivain François célèbre: " Pour moi, lorsque je dis philosophie " du dix-huitième siècle, j'entends tout ce qui est faux en mo- " rale, en législation, et en politique."

"*lution, que l'on ait donné à l'Etat une forme nouvelle, cela n'a guères pu se faire qu'avec des peines et des travaux infinis, et rarement avec l'oisiveté des mœurs corrompues. Ceux mêmes qui ont fait la Révolution, ont voulu la faire goûter, et ils n'ont guères pu y réussir que par de bonnes lois. Les lois anciennes sont donc ordinairement des corrections, et les nouvelles des abus. Dans le cours d'un long gouvernement, on va au mal par une pente insensible, et l'on ne remonte au bien que par un effort.*"

Rousseau lui-même, après s'être brouillé avec ses confrères philosophes, fut de l'avis de Montesquieu: il dit dans la préface de son NARCISSE:

"*Le moindre changement dans les coutumes, fût-il même avantageux à certains égards, tourne toujours au préjudice des mœurs. Les coutumes sont la morale du peuple; et dès qu'il cesse de les respecter, il n'a plus de règles que ses passions, ni de frein que les lois, qui peuvent quelquefois contenir les méchans, mais jamais* les rendre bons. D'ailleurs, quand la *philosophie a une fois appris aux peuples à mepriser les coutumes, ils trouvent bientôt à éluder les lois. Je dis donc, qu'il est des mœurs d'un peuple, comme de l'honneur d'un homme, c'est un trésor qu'il faut conserver, mais qu'on ne trouve plus quand on l'a perdu.*"

Ces germes d'innovation furent soigneusement cultivés par les philosophes. Au retour des officiers François de l'Amérique, cette jeune plante acquit

de la vigueur; ces républicains militaires se déclarèrent les auxiliares des philosophes; les racines s'étendirent en Allemagne où les Illuminés s'attachèrent à faire croître cet arbre empoisonné.* Quelques factieux, appelés aux États-Généraux convoqués par les foibles et pervers conseillers de l'infortuné Louis XVI, le firent fructifier; le nommèrent L'ARBRE DE LA LIBERTÉ, arrosèrent du sang de plusieurs millions d'hommes cet arbre fatal dont le fruit a été pour l'espèce humaine un héritage aussi funeste que celui de l'Arbre du Jardin d'Eden: et tous ceux qui en ont goûté ont éprouvé le sort de nos premiers pères; il renfermoit LE PÊCHÉ ET LA MORT.

* Après avoir été reçu Franc-Maçon, j'ai été initié dans les mystères des Illuminés d'Allemagne, J'étois intimement lié avec un de leurs chefs, le Baron Knigge, homme de talent, auteur de la *Philosophie de la Vie Sociale*. Il s'est retiré de *l'ordre* en 1794, et a publié des réflexions sévères sur le systéme désorganisateur de cette secte; il a fait connoître les desseins du chef des Illuminés, le Professeur Weishaupt, et du Docteur Bardt, tous deux attachés à l'Université de Halle en Prusse. On ne doit pas s'attendre à ce que j'entre ici dans les détails, mais je n'hésite point à déclarer que le but de cette institution étoit de détruire les Ordres privilégiés, le trône et la religion. L'objet apparent étoit d'expliquer les mystères de la Franc-Maçonnerie; la cérémonie pour le grade d'*apprentif*, qui est le premier, est susceptible d'une interprétation républicaine, et si elle n'est pas bien expliquée, le novice doit avoir une étrange idée de la pantomime qu'il a vue, lorsqu'il recouvre l'usage *d'une de ses facultés*.

ASSEMBLÉES CONSTITUANTE ET LÉGISLATIVE.

Les Etats-Généraux assemblés par le Roi, se formèrent en Corps Législatif, et prirent le titre d'*Assemblée Constituante :* un de ses premiers actes fut la publication de la Déclaration des Droits de l'Homme proposée par M. de la Fayette, dans laquelle il étoit établi, " que l'insurrection est le plus saint des devoirs."

M. Burke a comparé la majorité de cette Assemblée aux vents déchaînés, dont le souffle dévastateur ravage la terre. Ils ont ouvert, dit-il prophétiquement, le gouffre où les nations paisibles seront englouties.

Les Catilina, les Gracches, paroîssent des hommes modérés, quand on les compare à quelques Membres de cette Assemblée. Un grand nombre d'entr'eux étoient des hommes bien nés et éclairés; mais plusieurs de ceux qui se déclarèrent contre la cour étoient notoirement des hommes sans probité, sans honneur, et avoient été obligés de se cacher pour échapper à leurs créanciers.* Cette Assemblée, modérée, si on la compare à celles qui l'ont suivie, présentoit, cependant, le spectacle du désor-

* Quelle opinion doit-on avoir de la Révolution Françoise, quand deux de ses principaux moteurs étoient des hommes comme Mirabeau et Talleyrand?

dre et du tumulte. Elle n'avoit pas même l'apparence d'un Corps Législatif. *Nec color imperii, nec frons erat ulla Senatus*, quoiqu'elle menaçât l'Europe d'une destruction prochaine.

Le premier acte de la nouvelle Assemblée fut un serment solennel prêté à la face de ciel, que plusieurs des ses Membres ont depuis violé plus d'une fois : " Que le Gouvernement François ne seroit " jamais républicain!"* Les François révolutionnaires ont, depuis cette époque, appris au monde la confiance qu'on pouvoit avoir dans leurs sermens solennels. Une grande partie des Membres de l'Assemblée qui avoient prêté le serment ci-dessus mentionné, ont prêté, ensuite, celui de maintenir la République, et de haine à la Royauté ; et, peu après, ont abjuré la République, et embrassé *l'Impérialisme*. De ce nombre sont Cambacérès, Siéyès, Lameth, Treilhard, Regnault de St. Jean d'Angely, l'évêque apostat Talleyrand, &c. &c., qui tous ont conspiré pour envoyer leur souverain légitime à l'échafaud, et ont placé sur le trône un aventurier étranger, qui prétendoit lui-même être un défenseur de la liberté, et qui l'a insultée, trahie, a persécuté ses plus zélés défenseurs, et en a effacé jusqu'au dernier vestige.

Si ces hommes sanguinaires, qui pour établir, disoient-ils, la République, envoyèrent Louis XVI à l'échafaud, le 21 de Janvier, 1793, avoient eu, le

* Voyez dans le *Moniteur* du 5 Août, 1789, la motion faite à cet égard par Adrien Duport.

lendemain, une occasion de se faire rois et princes, chacun d'eux l'eût avidement saisie.*

L'histoire n'offre aucuns exemples de parjure, de trahison, de rapine, et de violence, semblables à ceux de la Révolution Françoise. Quand César usurpa le pouvoir, il n'avoit pas contribué à la mort

* Beaulieu, dans son Histoire de la Révolution, présente dans leur vrai jour les opinions constitutionnelles des révolutionnaires François. " Quelque temps avant le 18 Brumaire, lorsque le
" Conseil des Cinq Cents mit en délibération la question de
" savoir s'il ne déclareroit pas la patrie en danger, le Député
" Lamarque, qui avoit été membre de L'Assemblée Législative
" en 1792, dit que ses collègues et lui étoient arrivés à cette as-
" sembleé avec l'intention de maintenir la constitution, et que
" d'après les sermens qu'ils avoient faits ils eussent été coupables
" s'ils avoient eu alors une autre intention. A cette déclaration,
" plusieurs députés, qui avoient aussi été membres de cette as-
" semble, se levèrent et dirent qu'ils étoient venus de leurs dé-
" partemens avec l'intention de détruire la constitution, et de
" faire une révolution.

" Ils se disputèrent à qui auroit l'honneur du parjure, eux
" qui se disoient appelés pour rétablir la bonne foi et la con-
" fiance dans leur patrie. Une pareille déclaration faite pu-
" bliquement par les membres d'une assemblée de législateurs,
" pourroit paroître incroyable encore, si elle n'étoit consignée
" dans tous les écrits qui ont rendu compte de leurs séances.
" L'un d'eux, qui étoit journaliste, écrivit dans sa feuille, *que*
" *tout ce qu'ils disoient alors n'étoient que des jongleries :* que
" dans le délire où les mettoient les fumées du vin de Cham-
" pagne, ils ne parloient de leur dévouement à la constitution
" que pour se moquer des constitutionnels. Le journal où ce
" député publioit d'aussi étranges choses étoit appelé *L'Ami des*
" *Lois*, et le journaliste se nommoit POULTIER, ci-devant
" Abbé!"

de son souverain : on ne peut comparer la conduite d'Auguste, ni d'aucun de ses successeurs, quoiqu'on les traite justement d'usurpateurs, avec la conduite de ceux qui ont gouverné la France depuis la Révolution. L'Abbé Sieyes a dit une grande vérité : "C'est l'Anti-chambre qui a voulu entrer dans le salon."

J'ai déjà dit que la Révolution n'avoit pas été l'effet du progrès des lumières, ni du dérangement des finances, mais l'effet de l'ambition d'un petit nombre, et de la soif du pillage du plus grand nombre.* A en juger par les apparences, on pourroit croire que la Révolution étoit populaire; mais ce sentiment populaire n'étoit inspiré par aucune notion vraie d'un code constitutinonel qui pût être la base d'une liberté bien entendue, ou par la connoissance des vices des anciennes institutions ; mais cette révolution, fatale dans ses conséquences à la liberté du Monde et à l'indépendance des Etats, étoit fondée sur les principes que j'ai déjà fait connoître. Je vais en donner la preuve.

Les hommes connus sous le nom *d'Hommes d'Affaires*, désiroient tous une révolution, parce qu'ils avoient toujours entre les mains des sommes considérables d'argent appartenant à leurs cliens,

* Dans les premiers temps de la Révolution, Mirabeau se trouvant en société avec un de ses amis de Province, lui demanda comment alloient ses affaires ; "fort mal," répondit l'autre : "Eh bien !" dit Mirabeau, "il faut venir à Paris brailler avec "nous, et vous ferez votre fortune."

pour être employées d'une manière ou de l'autre, leurs titres, leurs contrats, &c. &c.; tout changement dans le gouvernement tournoit à leur profit, il leur donnoit les moyens de voler impunément leurs cliens. Leurs espérances ont été, en grande partie, réalisées; on sait très-bien que des milliers de proscrits qui avoient confié leurs propriétés ont été ruinés. Les émigrés ne pouvoient faire aucune réclamation, non plus que les héritiers des personnes guillotinées, dont les biens avoient été confisqués. J'ai connu beaucoup de ces *Hommes d'Affaires*, qui avoient fait de grandes fortunes en héritant des malheureuses victimes de la liberté Françoise.

Les boutiquiers et les petits négocians désiroient aussi une révolution; ils en espéroient une amélioration de leur sort. Ces *détailleurs de politique* changèrent d'opinion quand une populace furieuse à l'instigation du grand apôtre de la liberté, le Citoyen Marat, pilla les boutiques en 1792; et le *Maximum*, qui fut établi par Robespierre, ne contribua pas peu à l'anti-civisme des boutiquiers.

Il n'y avoit avant la Révolution que deux Journaux, il y en a aujourd'hui près de cent! Le premier de ces nouveaux journaux fut établi par *Barrère;* son titre étoit " Le Point du Jour," et malgré la révolution en faveur de la liberté, il fut supprimé par le Ministre *Necker*, comme trop anti-monarchique.

Il y eut aussi des placards destinés à instruire les

bons citoyens qui ne pouvoient pas faire la dépense d'un sou pour se procurer un journal.

On confia le soin de ce propagandisme révolutionaire à Messieurs de Condorcet, de Mirabeau, Gorsas, et Brissot, fils d'un pâtissier de Chartres, qui avoit été envoyé en Angleterre comme espion sous le nom de M. de Warville, nom qu'il a conservé jusqu'à la Révolution, afin de passer pour gentilhomme.

Le fameux *Rœderer* avoit aussi un journal, dans lequel, au sujet du propagandisme, il fait l'importante réflexion, " que le sens commun ne se pro-
" page pas par des *in-folios*."

Toutes ces matières combustibles mises en fermentation, ne pouvoient manquer de produire une explosion dont la secousse sera encore sensible dans les siècles futurs. Une des lois portées à contretemps fut l'abolition de la Noblesse, et l'établissement d'un régime d'égalité. Ces législateurs philosophes n'étoient, cependant, pas assez éclairés pour savoir, que, pour le maintien de l'ordre, et par l'impérieuse loi de la nature, il doit y avoir une gradation de rangs, et différentes classes dans la société; sans quoi elle ne peut exister. Ils n'aperçurent que lorsqu'il n'étoit plus temps, l'inégalité que la nature et l'éducation établissent quant aux facultés de l'esprit. Ce fut à cette occasion que Mirabeau, parlant de l'Angleterre, dit, " Cette île fameuse,
" cet inépuisable foyer de grands exemples, cette
" terre classique des amis de la liberté."

Après avoir fait un grand nombre de lois qui furent révoquées avant leur propagation dans les provinces, l'Assemblée Constituante se sépara pour faire place à une nouvelle bande de perturbateurs qui prit le titre d'*Assemblée Legislative.*

Les outrages dont cette assemblée abreuva la Famille Royale, ont été consignés dans plusieurs ouvrages; et il étoit évident que le détrônement du roi n'étoit pas éloigné. Mais les differens partis le vouloient chacun avec des projets différens. Les chefs des *Girondins* ne vouloient que le détrônement, et proclamer le Dauphin, en lui donnant un Conseil de Régence, composé d'hommes de leur parti. Condorcet devoit être Gouverneur du Dauphin. Robespierre, Danton, Marat, et leur parti, étoient pour une République, non qu'ils fussent républicains, mais parce qu'ils croyoient que cela convenoit davantage à leurs intérêts. Les chefs des Girondins, ainsi que ceux des Jacobins, avoient été en marché avec la Famille Royale pour des pensions, des places, &c. M. Bertrand de Molleville, Ministre de Louis XVI à cette époque, nous apprend que Vergniaud et Danton avoient offert leurs services à la Famille Royale, dans l'Assemblée et hors de l'Assemblée Législative, mais qu'ils y avoient mis un si haut prix que le traité n'avoit pas eu lieu.

Robespierre étoit très-certainement payé par la Cour, et parla avec véhémence, au Club des Jacobins, contre l'établissement d'une République en

France ;* cependant, il crut de son intérêt de se réunir à l'autre parti qui vouloit renverser la Monarchie, quoique, comme je l'ai déjà dit, par des motifs différens.

Fabre d'Eglantine avoit fait remettre au Roi, par un des ses ministres, M. Dubouchage, la proposition de le défaire de tous ses ennemis, mais il demandoit trois millions pour les moyens d'exécution.

Mirabeau et Talleyrand avoient été gagnés par la Cour ; mais le dernier, craignant les conséquences de l'imprudence à laquelle il avoit été entraîné, et fidèle à la maxime, que le crime ne doit pas avoir de confidens, trouva moyen d'empoisonner Mirabeau dans une partie quarrée qu'ils firent avec leurs maîtresses chez un restaurateur. Mirabeau expira dans les bras de Barrère, qui m'a conté l'anecdote, et ses dernières paroles furent : " C'est ce gueux de " Talleyrand qui m'a donné mon dernier bouillon ; " Madame Lejai vous dira le reste.†"

Mais pour détrôner le Roi il falloit se rendre maîtres de *la Commune de Paris*, qui avoit la direction de la Police et de la force armée de la capitale. Cela ne fut pas difficile. En peu d'heures, Danton, Marat, et autres, et Tallien, leur greffier, se rendirent maîtres de cette assemblée et l'organisèrent

* Voyez *le Journal des Jacobins*, en 1792.

† Madame Lejai, l'amie de Mirabeau, femme d'un libraire, et qui est maintenant la femme du sénateur ci-devant Marquis de Portecoulaun, qui a épousé cette femme par reconnoissance, m'a confirmé le fait.

à leur gré ; ceci se fit de concert avec les Brissotins, qui s'étoient réunis pour détrôner le roi, mais rien au delà.

J'ai eu plusieurs occasions de causer avec Tallien, Barrère, Santerre, et autres meneurs de cette époque ; ils m'ont tous assuré, dans les termes les moins équivoques, que le roi n'avoit pas été l'aggresseur dans la mémorable journée du 10 Août, mais qu'elle avoit été le résultat des machinations combinées des Brissotins et des Robespierristes.

On connoît le résultat de cette journée ; Paris fut livré aux plus vils des brigands.

Les Brissotins s'aperçurent que non-seulement les Jacobins les avoient joués, mais s'étoient emparés de toute espèce d'autorité* ; ils crurent donc plus sage de se joindre à eux pour demander un gouvernement républicain, et en consequénce, la déchéance du Roi fut décrétée.

Un autre décret ordonna la convocation d'une Convention ; l'Assemblée Législative déclara ses fonctions terminées, et son Président, M. François de Neufchâteau l'annonça dans un discours à ce sujet†.

* La Commune de Paris envoya deux de ses Membres, Tallien et Manuel, sans en donner connoissance au Conseil Exécutif, au camp du Duc de Brunswick, pour traiter de la paix.

† Voyez à l'Appendix les caractères et les discours de quelques-uns des Révolutionnaires, qui ont successivement prêté serment de fidélité à la République et à une tête couronnée.

LA RÉPUBLIQUE.

La première loi portée par la République, contre la liberté publique, fut celle qui ordonna des visites domiciliaires nocturnes, et qui infligeoit la peine de mort contre ceux qui entraveroient en aucune manière les actes du gouvernement. La seconde établit un tribunal révolutionnaire, qui, tout inique qu'il étoit, n'approchoit pas des *Commissions Militaires* établies par Napoléon Buonaparté. Le Tribunal tenoit ses séances publiquement, *quelques* accusés échappoient ; mais les Commissions jugent à huis clos, et il n'en est jamais échappé un seul accusé.

Au commencement du *régime* républicain, Danton fut envoyé en mission secrète près de quelques personnes en Angleterre*, et c'est de ce moment que les gouvernemens qui se sont succédés en France ont essayé d'opérer une révolution en Angleterre et en Irlande, et qu'ils ont attiré à leur cause de *faux Patriotes*, qui, sous le nom de *Réformateurs et d'Amis du Peuple*, ont été et sont *encore* stipendiés

* Je tiens ce fait de M. Merger, neveu de Danton, qui l'a accompagné dans ce voyage ; et je pourrois invoquer le témoignage de quelques personnes en Angleterre.

par les éternels ennemis de l'Angleterre et de la liberté.

Quelques-uns de ces imposteurs qui défendoient les républicains en 1793, ont déserté la cause du républicanisme quand ils l'ont vu foulé aux pieds par un despote; ces hommes sans principes épousent toujours la cause du gouvernement existant; ils feroient de même sous le gouvernement du Dey d'Alger.

Talleyrand, qui avoit accompagné M. de Chauvelin en Angleterre, comme Secrétaire de Légation, suivit la négociation entamée par Danton. Quand ses fonctions, qui le mettoient sous la protection du Droit des Gens, cessèrent, le *Comité de Salut Public* eut des agens secrets en Angleterre, le Directoire en eut, et le *ci-devant* GÉNÉRAL RÉPUBLICAIN BUONAPARTÉ en a.

Mais je reviens à mon sujet.

Il étoit évident que la mort du Roi étoit résolue. Que pouvoit attendre la justice d'un assemblage d'hommes qui se déclaroient accusateurs et juges? Quelques-uns de ces juges proposèrent de l'envoyer à l'échafaud sans jugement; toute la France, disoient-ils, l'a déclaré traître, c'en est assez pour le mettre à mort.

Les François de Robespierre avoient, à ce qu'il semble, les mêmes notions de la jurisprudence criminelle que les François de Buonaparté. Le Roi fut accusé d'actes fort antérieurs à l'époque où il avoit été déclaré qu'il répondroit des actes de son

gouvernement, c'est-à-dire, antérieurs à l'acceptation de la Constitution; en conséquence, on rassembla dans un seule acte différens chefs d'accusations.*

C'a toujours été une énigme pour moi, qu'on n'ait pas tenté de sauver le Roi, soit de force, soit en employant d'autres moyens auprès de quelques chefs de la Convention. Tout ce que j'ai pu recueillir dans mes conversations avec Barrère, Tallien, Carnot, &c. est qu'ils avoient reçu des lettres anonimes dans lesquelles on les menaçoit, mais qu'on n'avoit fait aucune tentative directe ou indirecte pour sauver Louis XVI. Santerre m'a dit qu'il n'a jamais tremblé dans toute le cours de sa vie, comme il a tremblé le jour de l'exécution de ce Monarque, " et jamais," ajouta-t-il, " la Con-
" vention n'a été si près de sa destruction que ce
" jour-là; car si un seul homme eût crié *Vive le*
" *Roi,* lorsqu'il se rendoit à la place d'exécution,
" ou qu'il étoit sur l'échafaud, tout étoit fini."

Un comédien, nommé *Michaud,* qui a été de service au Temple, en sa qualité d'officier municipal, m'a assuré que rien n'auroit été plus facile que d'enlever la Famille Royale, et il m'a dit, de plus, que tous les officiers municipaux qui *montroient* le plus de brutalité envers cette famille infortunée, étoient les plus disposés à la servir.

Tous les partis avouent que la stupeur qui ré-

* Le système de Buonaparté est le même.

gnoit dans la Convention étoit extrême. Un très-grand nombre de députés votèrent, par peur, la mort du Roi; et ceux qui montroient pour lui le moindre degré d'indulgence, étoient menacés par des furies des deux sexes, placées à cet effet dans la salle de la Convention et dans les Tribunes, et recevant trois livres par jour? On m'a assuré que lorsque le Président Vergniaud prononça le jugement qui condamnoit le Roi à mort, la Convention demeura pendant cinq minutes dans une espèce de stupeur, et qu'il n'échappa pas une seule parole même aux députés les plus enragés.

Quelques-uns des Cabinets qui n'étoient pas en guerre avec la France désiroient de sauver le Roi. La Cour d'Angleterre remit à ce sujet une Note au Ministre de France à Londres. Le Roi d'Espagne fit aussi remettre au Gouvernement François une Note par son Chargé d'Affaires à Paris, M. Ocaritz.*

Le Gouvernement Exécutif François s'adressa aux Puissances en guerre avec la France, c'est-à-dire, la Prusse et l'Autriche, pour sauver le Roi; mais ce qui étonnera sans doute, c'est que la Cour de Vienne, que ses relations de parenté auroient dû porter à écouter une proposition de cette nature, la reçut avec une indifférence apathique: la raison

* Buonaparté ayant récemment reproché au Roi d'Espagne de n'avoir pas essayé de sauver la vie de son parent Louis XVI, je publierai cette Note dans une autre partie de cet écrit.

qu'elle donna de sa conduite étoit, que traiter sur ce point seroit reconnoître le nouveau gouvernement de France.

Voici les propositions qui furent faites:

Que si les armées combinées se retiroient du territoire François, le Roi et la Famille Royale seroient remis à l'Autriche! M. de Mercy Argenteau, qui étoit Commissaire Impérial à l'armée Autrichienne, fut chargé de cette négociation importante; mais l'Autriche ne montra aucune disposition à accéder aux demandes de la France.

La Prusse auroit certainement tout fait, et auroit agi avec plus de bonne foi; mais voyant que l'Autriche n'étoit pas disposée à traiter, la négociation ne fut pas suivie.*

Aussitôt que le crime du 21 Janvier fut consommé, les Jacobins formèrent le plan de détruire leurs adversaires les *Brissotins*. Ce fut alors que l'éloquent Vergniaud dit: " La révolution Fran-
" çoise est comme Saturne, elle dévore ses propres
" enfans."

La Convention, depuis cette époque jusqu'à sa dissolution, présenta un spectacle extraordinaire:

* Cette négociation fut confiée à M. de Kölln, Conseiller Privé de Prusse, auteur d'un ouvrage intitulé *Lettres Confidentielles*, publié à Berlin quand les François l'occupoient. Quand ils l'évacuèrent, M. de Kölln fut pris par les Prussiens, et envoyé dans une forteresse, comme espion et agent de la France depuis plusieurs années.

ayant l'air de délibérer, elle votoit sous l'influence d'une nécessité irrésistible. Il y avoit alors dans cette fameuse Convention la même liberté de parler qu'il y a maintenant dans le Sénat de Buonaparté: ils siégeoient comme législateurs, donnant l'autorité de lois aux volontés de ceux qu'ils détestoient comme leurs tyrans: cependant, ils se disoient libres. Voici un échantillon de la liberté dont ils jouissoient.

Une députation des Sections de Paris parut à la Barre de la Convention, le 31 de Mai, 1793, dont on a tant parlé. La députation demanda les têtes de vingt-deux députés qu'elle ne nomma pas. On laissa faire la liste à Marat. Il y mit les noms de deux députés qui n'étoient pas Brissotins. Quelques Membres représentèrent que ces deux accusés étoient des vrais *sans culottes:* sur quoi, Marat, mettant les mains sur les épaules de deux députés qui étoient devant lui et qu'il ne connoissoit même pas, dit: "Dans ce cas-là, j'accuse ces deux ci-" toyens d'avoir conspiré contre la sûreté et l'indivi-" sibilité de la République." Un de ces députés étoit un jeune homme de Bordeaux, nommé Ducos, qui a été guillotiné avec Brissot et autres; il étoit du parti de la Gironde.—L'autre étoit Lanthenas, qui n'étoit d'aucun parti; il étoit l'interprète de Thomas Paine dans la Convention. Il fut protégé par plusieurs Membres; sur quoi Marat dit: "Que" diable voulez-vous que je fasse? il m'en faut

"vingt deux." A la séance suivante, il obtint Valazé pour faire son compte rond de vingt-deux*.

Pendant cette scène, Barrere fit la motion, que pour prouver à toute la France que les délibérations de la Convention n'étoient pas influencées par une force armée, le Président (M. Herault de Séchelles) et tous les Membres feroient le tour du jardin des Thuileries, et déclareroient au peuple que les délibérations de la Convention n'étoient pas influencées par la force armée. La motion fut agréée, et la procession se mit en marche. Mais lorsque le Président eut atteint la porte du Palais qui conduit au jardin, il fut arrêté par Henriot, commandant de la garde nationale qui étoit à la tête de ses troupes et de son artillerie. Il l'engagea à retourner dans la salle de l'Assemblée; il désiroit qu'aucun Membre de la Convention ne sortît de la salle avant que le peuple n'eût les victimes qu'il demandoit; et il cria à ses bandits: "aux armes!" Les Membres de la Convention indépendante retournèrent dans leur salle faire la liste de proscription†.

* J'ai en ma possession un *Mémoire* imprimé, de M. Meilhan, Membre *Girondin*, qui échappa au 31 Mai: Il décrit de la manière suivante comment Marat faisoit la liste. "C'est alors que "nous connumes toute la puissance de Marat. A mesure qu'on "lisoit, il indiquoit des retranchmens ou des augmentations, et "le lecteur effaçoit ou ajoutoit des noms sur la simple indication, "sans que l'assemblée fût aucunement consultée. La liste ainsi "arrêtée, on demande d'aller aux voix," &c. &c.

† Thomas Paine m'a dit qu'il se rendoit à la Convention, mais que Danton l'en dissuada, en lui disant qu'il pourroit bien

Ce qui arriva au procès de Brissot et de ses compagnons mérite une attention particulière, et donne la preuve des notions que ces dignes républicains avoient des lois et de la liberté. Dans le cours de cette momerie judiciaire, quelques-uns des accusés s'opposèrent à la lecture de lettres qui leur avoient été adressées, et qu'on avoit trouvées chez eux. Le Président ne s'arrêta pas à cette objection, et fit lire les lettres; la raison qu'il en donna fut que ces lettres étoient un témoignage contre les accusés, parce qu'elles contenoient les mêmes principes que ceux qu'ils professoient. Telle étoit la jurisprudence de Robespierre; c'est aussi celle du grand législateur Napoléon, comme on le verra ci-après quand je parlerai du procès du Général Moreau.

Le procès de Brissot dura plusieurs jours; et avant que les dépositions contre les accusés fussent achevées, le Président demanda aux Jurés s'ils étoient suffisamment éclairés, et s'ils vouloient donner leur jugement. Ils répondirent qu'ils ne se croyoient pas suffisamment éclairés; mais ils avoient saisi l'insinuation du Président, et après avoir entendu un autre témoin, le premier Juré dit: "Je déclare que la conscience des Jurés est "suffisamment éclairée."* Cette manière de pro-

être enveloppé dans l'affaire de Brissot dont il étoit l'ami. Paine lui observa que ces choses-là lui faisoient de la peine à voir. "Les révolutions ne se font pas avec de l'eau de rose," répondit Danton.

céder existe encore en France, surtout dans les *Commissions-Militaires.*

La veille de la dernière audience, le procureur-Général, *Fouquier-Tinville,* écrivit à la Convention pour se plaindre de la lenteur de la procédure, et terminoit sa lettre par ces mots: « *Pourquoi des* « *témoins? Pourquoi de la Plaidoyerie? la France* « *entière accuse ceux dont le procès s'instruit, les* « *preuves de leurs crimes sont évidentes; c'est à la* « *Convention à faire disparoître toutes les formalités* « *qui entravent sa marche*!!* »

Après *le coup de main* du 31 Mai, commencèrent sur toute la surface de la France ces scènes d'horreur, au souvenir desquelles se révoltent l'humanité, la raison et la justice. L'ignorance de quelques-uns des députés ne peut se comparer qu'à la barbarie† des autres. Je vais citer quelques faits qui prouveront que les cruautés exercées par Robespierre et ses associés sont les mêmes que celles que Buonaparté exerce dans tous les pays où ses farouches satellites sont entrés‡.

* Voyez le Moniteur du 30 Octobre, 1793.

† Un de ces députés, entendant le récit des dévastations commises à St. Domingue, s'écria: « Qu'avons-nous besoin de « colonies? N'avons-nous pas des rafineries à Orléans?» Un autre demanda à présenter une pétition en faveur des *ci-devant Noirs!*

‡ Buonaparté, dans un de ses accès de fureur, disoit, il n'y a pas très long-temps, à un de ses Conseillers d'Etat, qui est de mes amis: « Je ferai verser des larmes de sang à toute l'Europe, « mais *je ne veux pas faire le Robespierre à Paris!!*» Il tient parole.

On proposa divers plans pour *réduire la population de la France.* Robespierre et ses associés vouloient, d'abord, établir quatre tribunaux révolutionnaires, parce qu'il n'y en avoit pas assez d'un.—Chaumette proposa le modèle d'une nouvelle guillotine, que j'ai vu dernièrement chez M. le Conseiller d'Etat *Réal*, et qui auroit coupé trente-six têtes à la fois; mais Robespierre, ainsi que son imitateur Buonaparté, ne vouloit pas répandre trop de sang à Paris; il envoya ses proconsuls dans les départemens exécuter ses arrêts sanguinaires. Les atrocités commises à Nantes par le député *Carrier* sont consignées dans les journaux de ce temps-là. Il fit ouvrir le ventre à des femmes enceintes, les enfans qui en avoient été arrachés avant terme, étoient portés à la pointe de la baïonnette par des soldats chargés de les noyer. On mettoit les hommes dans des bateaux à soupape que l'on ouvroit au milieu de la rivière, et ceux qui essayoient de s'échapper à la nage, étoient fusillés.

Dans la Vendée, le Général Thurreau, maintenant Ambassadeur de France en Amérique, détruisoit des paroisses entières, massacrant hommes, femmes, et enfans. Revenant de la Vendée, il entra à Rennes, portant à son chapeau et à son habit des oreilles de *Chouans*.

A Lyon, on ne noyoit pas les malheureuses victimes comme à Nantes; on les assembloit dans la place publique, et on les fusilloit sans les juger. Pour se faire une idée de la jouissance barbare que

ces hommes trouvoient dans leur férocité, il suffit de citer leurs propres expressions, " Nous éprouvons," disoit le Proconsul envoyé à Lyon dans une lettre adressée au Comité de Salut Public, par les proconsuls de Lyon. et publiée dans le *Moniteur* du 17 de Décembre, 1793 : " Nous éprouvons de secrètes " satisfactions, de solides jouissances. La nature re- " prend ses droits, l'humanité nous semble vengée." Un de ces proconsuls écrivoit, dans une autre occasion, à un de ses collègues à Toulon :*

" Et nous aussi, mon ami, nous avons contribué " à la prise de Toulon, en portant l'épouvante parmi " les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs re- " gards des milliers de cadavres de leurs complices. " Nous n'avons qu'une manière de célébrer la vic- " toire, nous envoyons ce soir 213 rebelles sous le " feu de la foudre!!!"—Sentiment d'humanité, bien digne d'un homme qui est maintenant un des Ministres de Buonaparté!

On jugea, cependant, que ces massacres ne suffisoient pas pour satisfaire l'ardeur et le patriotisme de la République. En conséquence, la démolition de la ville de Lyon fut décrétée! Les proconsuls s'expriment à ce sujet, dans une lettre adressée à leurs collègues à Paris, de la manière suivante:

" *On n'ose pas encore vous demander le rapport de* " *votre décret sur l'anéantissement de Lyon, mais* " *on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter.*

* Moniteur du 25 Décembre, 1793.

" *Les démolitions sont trop lentes, il faut des moyens*
" *plus rapides à l'impatience républicaine. L'ex-*
" *plosion de la mine et l'activité dévorante de la*
" *flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance*
" *du peuple; sa volonté ne peut être arrêtée comme*
" *celle des tyrans; elle doit avoir l'effet du tonnere!!!*"
Si des sentimens aussi barbares ne se trouvoient pas dans le Moniteur du 4 Frimaire, An 2, on ne pourroit pas croire que des hommes aient pu les professer.

Arras a été le théâtre de semblables horreurs. Un jeune homme de vingt-cinq ans, prêtre, Joseph Le Bon, rivalisoit de cruauté avec ses confrères de Lyon et de Nantes. Il y commettoit des atrocités semblables. Il envoya à la guillotine une mère et sa fille pour avoir lu un livre Anglois!! Un gentilhomme d'Arras étoit déjà attaché sur la fatale planche, et alloit recevoir le coup mortel, quand un courier arriva de Paris annonçant *de grandes nouvelles*. Le Bon, qui asssistoit à l'exécution, la fit suspendre jusqu'à ce *qu'il eût lu les nouvelles* au F—— *Aristocrate;* ce qu'il fit à haute voix, de l'échafaud, et ordonna, ensuite, l'exécution.

A Paris, on exécutoit rarement moins de vingt personnes à la fois, et jamais plus de soixante. Le nombre est considérable, mais ne peut être comparé aux massacres qui se commettoient dans les départemens.

Les traits de férocité sont à peine croyables. M. Réal, aujourd'hui le Comte Réal, dans son *Journal*

de l'Opposition, du 18 de Septembre, 1794, (postérieurement à la chute de Robespierre) raconte les atrocités suivantes:

Un homme fut pris pour un autre du même nom, et mis dans la charrette, conduit au Tribunal, et exécuté. Un spectateur dit au geolier qu'il se tireroit mal de cette affaire ; qu'on ne manqueroit pas de dire que l'homme qui devoït être jugé étoit encore vivant : "Oh! que non," répondit le geolier, "qu'importe. Si celui-là n'a pas passé aujourd'hui, "je te réponds qu'il passera demain." Il fut, en effet, expédié le lendemain.

M. Réal, qui a été un moment renfermé dans la prison du Luxembourg avant la chute de Robespierre, dit, dans un de ses journaux, qu'un jour il demanda au geolier comment il se faisoit qu'il ne sût ni lire ni écrire. "Eh bien!" répondit le Cerbère, "si nous ne savons ni lire ni écrire, nous sa-"vons charger les voitures."

Parmi un grand nombre d'actes atroces, M. Réal raconte le suivant qui, en même temps qu'il rappelle le courage des temps anciens, montre dans tout son jour la férocité des Révolutionnaires François. MM. de Loiserolles, père et fils, étoient renfermés dans la prison de St. Lazarre. Le fils fut mis sur la liste des accusés qui devoient paroître devant le Tribunal, mais son père, sans en rien dire à son fils, prit sa place. Le nom de baptême et l'âge n'étoient pas ceux de l'acte d'accusation ; mais on n'y regardoit pas de si près : le père fut envoyé à l'échafaud ;

et, ce qui ne peut se redire sans horreur, le même jour, le fils périt sur le même échafaud que son père.

Beaulieu, dans ses *Essais Historiques*, raconte deux traits de barbarie dont il a été témoin :—" Un " jour un agent de Fouquier-Tinville, vint à la pri- " son avec une liste de dix-huit noms ; il n'en put " trouver que dix-sept. Il m'en faut dix-huit, dit- " il au geolier. Un prisonnier vint à passer, il lui " demanda son nom, et l'inscrivit, en disant, vous " ferez aussi bien que qui que ce soit. L'homme " fut conduit au Tribunal et exécuté.

" Une autre fois, un de ces agens appela un homme " de cinquante ans, qui avoit été Général ; c'étoit " un Corse, il ne pouvoit pas parler François, et ne " répondit pas sur-le-champ. Un jeune homme " d'environ seize ans, prisonnier aussi, qui jouoit à la " balle, entendant appeler un nom qui ressembloit " beaucoup au sien, répondit à l'appel. It fut con- " duit au Tribunal, et guillotiné quelques heures " après."

Un Membre de la Convention, nommé Ancion, avoit raison de proposer d'élever un temple au *Dieu Néron*. Ceci peut paroître un persiflage ; mais je ne crois pas qu'il y eût un seul député qui eût osé risquer à cette époque une plaisanterie de ce genre, quoiqu'au milieu de leurs atrocités ils aient montré la légèreté qui caractérisoit les François.

André Dumont, un des proconsuls à Amiens, appeloit ses victimes " le gibier de la guillotine."

Cambon, rapporteur du Comité des Finances, disoit: "Quand nous avons besoin d'argent, il faut battre "monnoie sur la place de la Révolution." Jamais plus grande vérité ne fut proférée dans la Convention, car toute leur révolution n'avoit qu'un objet unique, le pillage des propriétés.

Plutarque nous dit, dans les vies de Sylla et de Marius, que, du temps des proscriptions de ces deux Romains, un citoyen conseilla à son ami de quitter Rome, parce qu'il étoit certain qu'il étoit sur la fatale liste comme ennemi décidé de Marius: "Oh! "je n'ai pas peur de cela," répondit-il, "ils ont pris "mes deux maisons de campagne, et je crois que "c'est tout ce qu'ils veulent."

Du temps de Robespierre, cependant, pillage et assassinat marchoient toujours ensemble; et si Buonaparté ne fait pas périr sur-le-champ les victimes qu'il dépouille de leur propriété, il a grand soin de les réduire à un état qui ne leur permet pas de prendre une part active à la vie.

On aura peine à croire, et cependant il est très-vrai, que durant toute cette époque il y a eu un bal à Paris établi sous le nom de *Bal à la Victime*, auquel on ne pouvoit être admis à moins de prouver qu'on avoit eu quelque parent guillotiné.

Au milieu de ces scènes révoltantes d'atrocité, *Vestris* dansoit à l'Opéra, *Talma* jouoit au *Théâtre François*, et toutes les salles de spectacle, au nombre de vingt et une, étoient remplies tous les soirs.

Les cruautés inouies commises en France ar-

nèrent le terme du système connu sous le nom de règne de la terreur. Tous les liens de la nature et de la société étoient brisés ; les pères dénonçoient leurs enfans, les enfans dénonçoient leurs pères ; le frère dénonçoit son frère ; tout annonçoit la dissolution complète de la société humaine. Mais la division s'établit parmi les chefs. La mort de Robespierre fut résolue, et elle fut préparée de la manière suivante. Je parle d'après Barrère, Carnot, Tallien, Siéyès, et autes.

Robespierre, à ce qu'il paroît, avoit le dessein de faire ce que Buonaparté a fait depuis ; il vouloit détruire la Convention et se faire proclamer Dictateur. Il y eût réussi s'il avoit eu dans la main le Général et la force armée de Paris. Mais avant de rien entreprendre, il voulut se débarasser de quelques adversaires puissans qui s'étoient rendus odieux aux Départemens dans lesquels ils avoient été envoyés en mission : de ce nombre étoient Fouché, Collot d'Herbois, Billaud de Varennes, Barras, Tallien, Isabeau, Freron, Dubois-Crancé, &c. &c. La liste avoit déjà été donnée à Fouquier-Tinville : il paroît qu'il la communiqua à son ami Merlin ; celui-ci en fit part à Carnot, qui le confia à Barrère. Aucun de ces trois députés n'étoit sur la liste ; mais ils ne virent pas sans inquiétude qu'ils ne seroient plus que les instrumens d'un homme tel que Robespierre, que tous ses collègues considéroient comme un homme très-médiocre. Ils firent part de ce qui se passoit à leurs collègues du Comité de Salut Public.

Collot et Billaud ; et tous convinrent d'en informer Tallien et les autres, et surtout le boucher Le Gendre, qui avoit été le grand ami de Danton, et qui avoit une grande influence sur *la canaille* de Paris. Ils surent le jour que le Dictateur *in petto* devoit dénoncer ses collègues à la Convention. Robespierre ne se dissimuloit pas la force du parti. Les combattans entrèrent en lice. Billaud parut le premier ; la Convention somma Barrère de déclarer si tout ce qu'avoit dit Billaud étoit vrai ; Barrère dans un discours éloquent dénonça le tyran, et Tallien décida sa chute. Son arrestation fut décrétée. Mais son nom inspiroit une terreur telle que deux geoliers refusèrent de le recevoir dans leurs prisons ; il fut conduit en triomphe à l'Hôtel de Ville, où les troupes de la Convention l'assiégèrent et le prirent. Heureusement pour la Convention, le Commandant Henriot étoit ivre au point qu'aucun de ses soldats ne voulût lui obéir. Les Parisiens disent, que si Robespierre avoit su *monter à cheval**, et s'étoit mis à la tête des troupes, il n'auroit pas été vaincu. Le monstre succomba !

Quand on sut que Robespierre étoit arrêté, on fit courir après quatre voitures chargées de victimes

* Les François attachent une grande idée à ces expressions. Ils disent que si Louis XVI. avoit su *monter à cheval*, la Révolution n'auroit pas eu lieu. Aussi l'Abbé Siéyès prit-il des leçons d'équitation chez Franconi quelque temps avant le 18 Brumaire : ce qui fit dire aux Parisiens qu'il alloit y avoir quelque chose d'extraordinaire.

qu'on menoit à l'échafaud ; mais en vain : les tigres voulurent encore voir couler du sang. Ce fait paroît incroyable ; mais je le tiens de Tallien.

Robespierre tombé, la Convention sentit la nécessité d'avoir une espèce de gouvernement qui ne fût pas susceptible des horreurs du code révolutionnaire de 1793. Elle nomma un Comité chargé de préparer une Constitution, qui fut rédigée et mise en action ; je veux parler du goverment du Directoire.

Dans les pays où l'on a des notions justes d'un gouvernement représentatif, la Convention eût été dissoute, et une nouvelle élection ordonnée. Mais les meneurs sachant combien la Révolution étoit impopulaire dans les départemens, décidèrent que les deux tiers des anciens députés resteroient, et qu'il n'y auroit qu'un tiers de réélu. Les Sections de Paris résistèrent à ce décret arbitraire ; mais grâces à *la dernière raison des rois*, il eut son exécution, et c'est à cette occasion que Napoleon Buonaparté montra son affection pour "sa bonne ville de Paris!"

C'est une chose digne de remarque que le Comité de Salut Public qui a commis tant d'atrocités en France, ait plus respecté le Droit des Gens que Buonaparté ne le respecte.

Par exemple, la ville de Basle, en Suisse, étoit remplie d'émigrés qui conspiroient contre la *soi-disante* République ; ils s'y trouvoit aussi un ambassadeur Anglois qui ne pouvoit pas être fort attaché au nouvel ordre de choses existant en France : cepen-

dant, il n'est jamais entré dans la tête des hommes qui gouvernoient la France d'envoyer une force armée à Basle pour enlever les émigrés et le Ministre d'Angleterre, comme Buonaparté, qui a fait enlever le Duc d'Enghien sur le territoire neutre de Bade, et le Ministre d'Angleterre, Sir George Rumbold, à Hambourg.

Quand la Révolution de Pologne éclata en 1793, ses chefs étoient appuyés par la France ; ils avoient des agens à Paris : mais aussitôt que la paix entre le Roi de Prusse et le Comité de Salut Public fut signée, les agens Polonois ne furent plus reconnus, et on retira aux Polonois les secours qu'on leur donnoit. Ce fait m'a été attesté par Kosciusko.

La haine contre l'Angleterre étoit tout aussi forte sous Robespierre et ses associés qu'elle l'est sous l'empereur révolutionnaire ; mais leur conduite envers les Anglois n'a pas été aussi cruelle. Ces prétendus républicains, après avoir déclaré la guerre à l'Angleterre, rendirent un décret qui ordonnoit à tous les Anglois de quitter la France ; mais on n'en retint aucun contre son gré. Ceux qui assignèrent des motifs pour séjourner en France en obtinrent la permission ; et lorsque les Anglois restés en France furent ensuite mis en état d'arrestation, on fit une exception en faveur des artistes, des artisans, &c.

Cependant, le Gouvernement François organisoit la rébellion en Irlande. Ce fut à cette époque que le Revérend M. Jackson y fut envoyé à cet effet.

Au milieu de ce système de désorganisation, il

est assez singulier de voir les mêmes hommes qui exterminoient la race des François, s'occuper du bien-être de la génération future. Ils formoient des établissemens publics pour l'éducation de la jeunesse qui auroient fait honneur à la nation la plus civilisée. Buonaparté les a maintenus: mais on n'y enseigne plus le Grec; les ouvrages écrits dans cette langue respirent un républicanisme qui effraie l'empereur révolutionnaire.

LE DIRECTOIRE.

Le nouveau Gouvernement ne fut pas plutôt installé, que *" la queue de Robespierre"* commença à s'agiter dans le Corps Ligislatif. La majorité du Conseil des Anciens étoit composée d'hommes modérés, mais timides; trois des cinq Directeurs, Rewbell, Barras, et Carnot, étoient décidément Jacobins. Le premier acte de leur gouvernement fut une banqueroute qui réduisit la nation à un état voisin de la mendicité; ils déclarèrent qu'il étoit impossible de racheter les Assignats, et refusèrent d'entrer en aucun arrangement avec les porteurs de ce papier-monnoie révolutionnaire. Un Assignat de dix mille francs ne valoit pas douze francs en or.

Le Directoire imagina un nouveau signe représentatif de l'argent sous le nom de *Mandats Territoriaux.* Au bout d'un an, ils eurent le sort des Assignats; et pour se débarrasser de la dette nationale

en grande partie, on la réduisit de deux tiers, et le tiers qu'on laissa au créancier fut nommé *Tiers Consolidé*.

Le Directoire cassa la vente des biens nationaux vendus à trop bas prix. Un de mes amis avoit acheté le *Petit Trianon*, pour la modique somme de sept mille deux cent francs en or. Il avoit fait des dépenses considérables pour réparer le palais, dont les marbres et les autres ornemens intérieurs avoient été détruits par la populace. Quand la vente fut déclarée nulle, il fut obligé de rendre le palais, et ne reçut aucune indemnité. On verra bientôt que Buonaparté suit le même système.

Ce fut sous le Directoire que s'établirent les maisons de jeu, sous la protection de Barras, qui avoit une part dans les profits. Le privilége exclusif de tenir ces réceptacles de vices fut donné au *ci-devant Marquis de Livry*, associé de Barras dans les *tripots* de Paris avant la Révolution.

Le Directoire, connoissant le goût des Parisiens pour les *fêtes publiques*, dont ils avoient été privés sous le *régime* de Robespierre, en établit qui devoient être célébrées avec une grande pompe. Il y eut la fête *de la jeunesse*, qui correspond à celle d'Hébé—la fête *de l'agriculture*, qui correspond à celle de Cérès et de Triptolème. Il y eut aussi, pour correspondre à la fête de l'Hymen, *la fête des époux*, que les Parisiens appelèrent *la fête des cocus:* ce qui jeta du ridicule sur tout le reste, et les fêtes furent supprimées.

Pour remplacer toutes ces fêtes, on imagina de se rendre en procession solennelle au champ de Mars pour y jurer *haine à la royauté;* on verra dans la suite de cet ouvrage comment ils ont tenu leur serment. M. Treilhard étoit Président du Conseil des Cinq Cents quand le décret pour renouveler ce serment tous les ans fut rendu. M. Treilhard est maintenant un des Conseillers d'Etat de Buonaparté. Une députation de l'Institut National vint féliciter le Conseil d'avoir rendu ce sublime décret: M. de la Cépède porta la parole au nom de l'Institut; M. de la Cépède est aujourd'hui Grand Chancelier de la Légion d'Honneur de Buonaparté*.

L'immoralité, le vice, la débauche, qui sous *le régime* de Robespierre avoient cru devoir se cacher, se montrèrent publiquement dans toute leur difformité. Sous *l'ancien régime* on pouvoit reprocher aux classes élevées leurs vices et leur immoralité; la Révolution en a infecté la classe moyenne et les dernières classes du peuple. Des voleurs publics, des assassins, des espions, des brigands ont fait leur fortune par la Révolution; le seul crime étoit alors, et est encore aujourd'hui, en France, d'être pauvre. On y commettoit, et on y commet encore, impunément, toute espèce de déprédation, pourvu que le coupable soit assez riche pour suspendre le cours de la justice. Pour prouver la vérité de cette assertion, je vais citer un fait qui s'est passé du temps du Directoire.

* On trouvera dans l'Appendix les discours de ces caméléons.

Il y avoit à Paris deux frères, nommés *Michel*, agens de change et courtiers. Un vieillard, nommé *Riviere*, qui demeuroit à *Ivry*, près de Paris, déposa une somme d'argent considérable chez les frères *Michel* qui étoient ses *protégés*, pour la faire valoir à son profit. Ils lui en donnèrent une reconnoissance. —Mais, quelque temps après, M. *Riviere* et tous ses domestiques furent trouvés assassinés dans sa maison de campagne ; et on n'a jamais pu découvrir les auteurs de ce crime. Les soupçons se portèrent naturellement sur les frères *Michel*, parce que le reçu qu'ils avoient donné à M. Riviere ne se trouva point. Sa nièce vint à Paris, fit toutes les démarches nécessaires contre les assassins désignés par l'opinion publique, mais sans succès ; ils étoient alors, et sont encore aujourd'hui, les amis particuliers de *Cambacérès*. MM. *Michel*, de ce moment, ont fait grande figure, et sont ajourd'hui regardés comme les plus riches banquiers de Paris.

Rien n'est plus propre à donner une idée du gouvernement que les réponses d'un homme accusé de vol et de meurtre, qui, à chaque question que lui faisoit *Gohier*, président du tribunal, donnoit à son juge le titre de *Citoyen Collègue!*

Dans les premiers temps du gouvernement directorial, et jusqu'au 18 Fructidor, on jouit d'une assez grande liberté civile. La liberté de la presse alloit jusqu'à la licence ; les journaux devinrent le dépôt des attaques les plus virulentes, non-seulement contre les membres du gouvernement, mais contre

les individus. Le plus marquant en faveur de la *sans-culotterie* étoit *le Journal des Hommes Libres*, qu'on a justement nommé *le Journal des Tigres*; il excitoit tout cruement le peuple à égorger tous les Nobles et tous les Prêtres*.

Le meilleur journal de ce temps-là étoit *la Quotidienne*, et s'il étoit parvenu dans les pays étrangers tel qu'il s'imprimoit à Paris, je ne doute pas que le nombre des partisans de la Révolution n'y eût considérablement diminué. Le Directoire le sentoit bien; en conséquence, les journaux étoient examinés aux frontières, et quand il s'y trouvoit des articles qui pouvoient nuire au gouvernement, on réimprimoit le journal en en retranchant l'article†: ce qui arriva à Berlin, en 1796, ne laissera aucun doute à cet égard.

Le Courier du Bas Rhin, journal rédigé en François, s'imprimoit à Wesel, ville de la Westphalie appartenant au Roi de Prusse. Une des feuilles de ce journal publia, comme extrait des journaux François, un article qui contenoit des réflexions sévères sur la conduite du Directoire. M. Caillard, Ministre de France à Berlin, s'en plaignit au Gouvernement Prussien, et demanda que l'éditeur fût puni. L'article avoit été réellement copié de *la Quotidienne* qui s'imprimoit et se publioit sous

* Je rapporterai ailleurs l'anecdote qui a occasionné la suppression de ce journal.

† Buonaparté n'a pas manqué de suivre ce système, comme je le prouverai.

les yeux du Gouvernement François. M. Caillard produisit un exemplaire du journal réimprimé sur les frontières ; le journaliste de Wesel produisoit un exemplaire original de *la Quoditienne* imprimée à Paris, qu'il avoit reçu dans le paquet contenant les autres journaux. Mais le Gouvernement Prussien étoit, dès cette époque, si servilement soumis à la France, que l'éditeur Prussien fut condamné à une amende de trois cents rixdalles, et son journal suspendu pour trois mois. *La Quotidienne*, du 10 de Février, 1797, rend compte de cette affaire.

M. Poncelin, éditeur du *Courier Républicain*, avoit publié un article qui déplut à Barras. Ce Directeur l'envoya chercher, le fit déshabiller nu et fustiger ; puis le renvoya. Le journaliste n'étoit pas d'humeur à passer sous silence le traitement qu'il avoit éprouvé ; mais Barras l'apaisa au moyen d'une somme d'argent très-considérable.

Les Triumvirs du Directoire s'aperçurent bientôt que la liberté de la presse nuiroit à leurs projets, et que leur pouvoir seroit renversé si l'on ne ramenoit pas le peuple sous un nouveau despotisme. Ils redoutoient leurs propres Généraux. Ils proposèrent à Pichegru l'ambassade de Suède ; ils commencèrent à soupçonner Buonaparté* ; et Hoche, qui

* Rewbell m'a dit que Buonaparté vouloit se faire nommer Directeur, afin de renverser plus facilement la Constitution.— C'est ce qui fit entreprendre l'expédition d'Egypte, qu'on savoit devoir flatter la vanité de Buonaparté. Celui-ci a, de cette époque, détesté Rewbell.

avoit le secret de Barras, dont le projet étoit de supprimer les deux Conseils et de se déclarer Dictateur, fut empoisonné après le 18 Fructidor.

Les discours des membres des deux Conseils parurent trop libres aux cinq Directeurs, qui ne vouloient pas que l'arbre de la liberté jetât des racines en France. La liberté qu'ils vouloient favoriser n'étoit pas celle du peuple, mais la liberté aux gouvernans de tout faire; en d'autres mots, le despotisme pur*.

Royalistes et Jacobins étoient ennemis du gouvernement; et je dois faire remarquer que si les Puissances coalisées avoient eu quelque prévoyance, elles eussent débarqué leurs armées sur la côte de France, non comme Russes, Prussiens, &c. faisant la guerre au nom de leurs Souverains, mais comme auxiliaires, sous les ordres d'un Prince François; que ce devoit être la politique de la coalition à toutes les époques de la Révolution Françoise, et que, même à présent, cette politique seroit la plus sage. La Vendée a été, et est encore, plus redoutée que les forces combinées de l'Europe.

Mais au lieu de poursuivre le premier objet et la principale cause de la guerre, elles changèrent entièrement leur plan. La conduite de la Prusse et de

* Madame de Staël me dit quand je lui fus présenté: "Il y "a beaucoup de liberté en France; mais elle est toute pour le "gouvernement." Je lui répondis qu'on en pouvoit dire autant d'Alger, car le Dey fait tout ce qui lui plaît.

l'Autriche a toujours été énigmatique. Quand les garnisons de Mayence, de Valenciennes, de Condé, &c. se rendirent aux alliés, elles furent renvoyées en France sur leur parole, qui étoit tout aussi sacrée pour Robespierre qu'elle l'est aujourd'hui pour Buonaparté. Ces troupes étoient envoyées à la Vendée, et j'ai entendu nombre de personnes maintenir avec un grand degré de probabilité, que si ces troupes n'avoient pas été envoyées dans la Vendée, rien n'auroit pu empêcher les Royalistes d'arriver à Paris*.

* La conduite de l'Autriche en cette occasion fut très extraordinaire. Un nommé Roques de Moutgaillard, qui avoit été envoyé par Robespierre comme espion en Angleterre, et que le Directoire a employé dans la même qualité auprès de Louis XVIII, et du Prince de Condé, à qui il se donna pour émigré, a publié à Paris, il y a six ans, après l'arrestation des Généraux Moreau et Pichegru un pamphlet intitulé, "*Mémoires Secrets,*" dans lequel il avoue franchement qu'il a été employé comme espion par le Directoire; mais il ajoute *qu'il ne fut pas payé* pour remplir ces honorables fonctions—*qu'il servoit comme volontaire!* L'objet du pamphlet étoit d'accuser Pichegru et Moreau de correspondre avec Louis XVIII. Je vais extraire de ce pamphlet ce qui vient à l'appui de mon assertion sur l'étrange conduite de l'Autriche.

"M. de Thugut pensoit sans doute que la présence de M. le "Comte de Lille (Louis XVIII) étoit pour le moins inutile à "l'armée de Condé, puisque ce ministre lui fit donner par "MM. de Grammont et St. Priest, l'ordre de s'en éloigner aussi- "tôt. Cet ordre fut renouvelé trois fois, sans que le Comte "de Lille voulût y souscrire. Les pouvoirs Civils et Militaires "d'Autriche reçûsent des injonctions formelles.

"M. Le Marechal de Wurmser et M. de Summerau, Prési-

Il n'y a eu aucune époque de la Révolution où il n'eût été facile d'opérer une contre-révolution en adoptant les moyens convenables. On a fait beaucoup d'essais en ce genre ; mais aucun n'a réussi, soit par défaut d'habileté dans les conceptions, soit par l'infidélité de ceux qui étoient chargés de l'exécution. Depuis la première année de la Révolution, l'opinion du peuple François a été uniformément contre le gouvernement du jour.

Je ne peux donner une preuve plus forte de cette assertion que le fait constant, que du temps du

" dent de la Régence d'Autriche Antérieure, séante à Fribourg, " eurent l'ordre de faire enlever de vive force le Prétendant ; " il eût été, je crois, transféré en Bohème."

Montgaillard fut envoyé par Louis XVIII à l'Archiduc Charles avec le message verbal suivant : " Qu'il se feroit tuer dans les " rangs de l'armée de Condé, plutôt que de s'en éloigner ; qu'il " faudroit vingt mille Autrichiens pour avoir son Corps, parce- " que le dernier soldat de cette armée auroit cessé d'exister " auparavant ; que ce sanglant déchirement opéreroit la ruine " de l'armée Impériale ; que cet énorme scandale laisseroit les " puissances sans un seul partisan dans l'Intérieur de la France," &c. &c.

Il ajoute, " que le Roi de France s'exprima en termes très- " forts sur le compte de l'Autriche et de la Prusse ; que l'Autriche " se conduisoit mal avec la fille de Louis XVI ; et que la Prusse " ne vouloit pas lui permettre de résider dans ses Etats," &c. &c. Quoique je n'attache à ce que dit Montgaillard que le degré de foi qu'on doit à un homme de sa profession, je ne doute nullement de ce qu'il a dit en cette occasion. J'ai encore quelque chose à dire sur ce Montgaillard qui est espion de Buonaparté, aux grands gages ; il reçoit quarante *Napoleons* par mois. Il est allé à Vienne en 1805.

Directoire, comme à présent, aucun prisonnier d'Etat n'a été envoyé devant un Jury, mais devant des Tribunaux Spéciaux et des Cours Martiales. Le Directoire s'excusa, au 18 Fructidor, en disant qu'il ne pouvoit compter sur aucuns jurés; sans quoi il eût fait juger les conspirateurs!! Le fait suivant rendra sensible la justesse de cette observation :

Deux agens de Louis XVIII, M. de la Villeheurnois, ancien maître des requêtes, et l'Abbé Brothier furent arrêtés : on ne les envoya pas devant un tribunal ordinaire pour être jugé par un Jury, mais devant une Cour Martiale. Merlin, qui étoit Ministre de la Justice, fit un long rapport aux deux Conseils sur le droit que le Directoire avoit d'adopter ce mode de procédure; mais le peuple étoit d'une opinion différente. Les Membres de la Cour Martiale furent insultés sur leur tribunal; ils furent hués par la populace en entrant et en sortant; et plusieurs d'entr'eux reçurent des lettres anonimes dans lesquelles on les menaçoit. Les accusés furent déclarés *coupables*, mais condamnés seulement à un an de prison. Malheureussement pour eux, ils se trouvèrent dans la même chambre qu'un prisonnier qui fut envoyé à Cayenne; cela donna probablement l'idée de les envoyer dans ce pays meurtrier; ils y sont morts tous deux.

Le Directoire s'occupa alors de jeter la terreur parmi les Royalistes et les Jacobins. Les Pentar-

ques firent un pacte semblable à celui de Marc Antoine et d'Auguste; ils se livrèrent réciproquement leurs victimes.

Carnot, qui quoique républicain, hait et craint les républicains*, vouloit la proscription des Jacobins, tandis que la Réveillere et Barras, tous deux grands persécuteurs des prêtres et des nobles, demandoient leur destruction.

Les articles du pacte entre les Directeurs furent d'une part, la déportation de tous les prêtres *non-jureurs*, et la fusillade d'un certain nombre d'émigrés———l'autre parti obtint le massacre des Jacobins.

Le Directoire arrangea un plan dans lequel Drouet† fut employé. Gracchus Babœuf fut la victime choisie.

Le Directoire, ou son agent Drouet, soudoya des gens qui devoient aller au *Champ de Mars* exciter les troupes à la révolte. Malo, qui commandoit les troupes, fut informé de leur dessein, et étoit prêt à les recevoir. Quelque temps après leur arrivée dans le camp le signal fut donné, et un carnage effroyable suivit; ceux qui y échappèrent, furent pris et conduits *au Temple* où ils trouvèrent une Cour Martiale qui avoit été nommée pour les

* Il le dit lui-même.

† Le même qui arrêta le Roi à Varennes; qui fut, depuis, fait prisonnier par les Autrichiens, et échangé avec Beurnouville et autres pour la fille de Louis XVI. Il est maintenant sous-préfet à Varennes.

juger. Leur jugement ne dura pas long-temps; ils furent tous condamnés à être fusillés; parmi eux se trouvoit un évêque constitutionnel du nom de Hugues. Il faut rendre justice à M. Barthélemy, qui étoit alors un des Directeurs; il n'eut aucune part à ces infâmes intrigues.

Dans les Conseils, les Généraux Pichegru et Willot, Dumolard, &c. parloient avec véhémence contre le Directoire. Un nouveau tiers alloit achever de renouveler le Corps Législatif, et on ne pouvoit pas se flatter que les députés qui y arriveroient fussent favourables au Directoire.

Les Triumvirs résolurent donc de se débarasser, par une révolution, des Membres des deux Conseils qu'on soupçonnoit de songer au rappel des Bourbons.

On imprima des placârds, des proclamations; qui restèrent six semaines chez l'imprimeur*. Tout Paris connoissoit les intentions du Directoire. Un de ses espions (le Prince de Carency, fils du Duc de la Vauguyon) en parla un soir dans une société nombreuse. Le parti opposé avoit donc le temps de se préparer; mais comme ils ne firent aucuns préparatifs, il est évident qu'il n'existoit aucun complot*.

* M. Le Maire, maintenant Editeur du journal *Le Citoyen François*.

† Montgaillard, dans ses " Mémoires Secrets", dit qu'avant la révolution du 18 Fructidor, le Prince de Condé lui dit: " Je vois qu'il faut renoncer à faire reconnoître la royauté par

Voici les raisons qui déterminèrent le Directoire à suspendre si longtemps la révolution.

Les troupes que le Général Hoche envoyoit pour l'appuyer, n'étoient pas assez près du lieu de la scène.

Buonaparté et son *Etat-Major* étoient à Paris, et on n'y aimoit pas sa présence.

Lord Malmesbury étoit alors à Lille, et on ne vouloit rien entreprendre qu'après l'issue de la négociation.

Tels étoient les motifs de Rewbell pour différer la Révolution; mais Barras, qui est un grand *poltron*, avoit toujours peur des Royalistes; il fit part de ses inquiétudes à son *aide-de-camp* Botot, qui alla chez l'imprimeur pour retirer des placards et les faire afficher pendant la nuit, afin que les autres Directeurs ne pussent pas défaire le lendemain matin ce que leur collègue auroit fait.

L'imprimeur étoit à la campagne; sa femme refusa, d'abord, de livrer les placards; mais Botot parvint, par ses menaces et ses insinuations, à se les faire donner, et les fit afficher dans la nuit, sans que Rewbell et La Reveillere en eussent connoissance; et ce ne fut que le lendemain matin que Barras leur apprit ce qui s'étoit passé, sollicitant leur indulgence pour l'excès de zèle de son aide-de-camp.

Ce grand coup, pour me servir de l'expression

" les armées. Pichegru n'a pu ou n'a pas voulu suivre mon " plan," &c. Ceci est daté 17 Janvier, 1797, huit mois avant le 18 Fructidor.

révolutionnaire ne commença donc que le matin à dix heures ; il fut annoncé par un coup de canon tiré du Pont Neuf. Une colonne de troupes ayant Augereau à leur tête marcha sur les Thuileries, où le Conseil des Cinq Cents tenoit ses séances. La plupart des Membres en butte au Directoire y étoient, avant l'heure de la séance, attendant tranquillement l'arrivée de leurs ennemis; et, au lieu de s'échapper, ou d'essayer de déconcerter les desseins de leurs adversaires, ils se laissèrent prendre comme dans une souricière.

Ils furent envoyés à Cayenne, dès le lendemain, sans jugement ; on ne leur permit pas même de se justifier ; et tout cela se faisoit *en faveur de la liberté !*

Ces *journées*, comme on les nomme en France, ont été considérées dans les pays étrangers comme l'effet de grandes causes et de mûres délibérations ; mais quand on les a bien examinées, on est bien convaincu que ces révolutions ne sont autre chose que des intrigues de factieux conduites avec peu de jugement. Quant à la masse du peuple, elle n'y prenoit aucune part, et ne voyoit dans ces révolutions autre chose qu'une bande de *brigands* qui en remplaçoit une autre. Toutes ces *journées*, entreprises, disoit-on, pour établir la liberté, ne produisoient que le plus affreux despotisme. C'est ainsi que le renversement du trône, au lieu *d'établir* la liberté, a anéanti la petite portion qui en existoit avant; il en a été de même des *journées* du 31 Mai,

et du 18 Fructidor: quant à la *journée* du 18 Brumaire, elle n'a pas détruit la liberté en France, parce qu'il n'y existoit plus même une ombre de liberté; mais elle a préparé l'anéantissement de la liberté du Continent Européen.

Examinons maintenant la conduite de ces prétendus avocats de la liberté après la *journée* du 18 Fructidor. L'objet apparent étoit la déportation des ennemis de la liberté, mais le but réel étoit d'écarter tous les obstacles qui s'opposoient au despotisme. Ils commencèrent par décréter la déportation à Cayenne des Membres des deux Conseils et de deux Membres du Directoire.*—Ils supprimèrent trente-quatre journaux qui avoient écrit contre le Directoire, déportèrent non-seulement les éditeurs et les propriétaires, mais même les ouvriers

* Barthelemy fut le seul déporté, par sa faute, car la veille au soir, Carnot l'avoit prévenu de ce qui se tramoit. Il paroît que Carnot avoit passé la soirée hors de chez lui, et qu'à son retour, son domestique lui dit qu'il y avoit eu des placards affichés, annonçant la découverte d'une conspiration, dans laquelle "les "deux Directeurs Barthelemy et Carnot étoient impliqués," &c. &c. Carnot s'étant convaincu par lui-même de la vérité de ce rapport, alla en faire part à Barthelemy, qui étoit déjà couché, et lui conseilla de s'échapper. Celui-ci répondit qu'il ne voyoit dans tout cela qu'une *mystification* de quelques *Badauds*, ou de quelques *méchans*, et qu'il ne pouvoit pas croire ses collègues capables d'une telle perfidie! Il se repentit bientôt de n'avoir pas suivis l'avis de Carnot; car, le lendemain matin, Barras plaça une sentinelle à sa porte, avant même d'avoir prévenu ses autres collègues de ce qui avoit été fait dans la nuit.

imprimeurs, firent briser les presses, et brûler tout ce qu'on trouva de livres dans ces imprimeries.—Ils annullèrent les élections du nouveau tiers du Conseil des Cinq Cents, qui avoit eu lieu six mois avant le 18 Fructidor, et les députés élus furent éliminés.—Ils décrétèrent que chaque électeur prêteroit serment de haine à la royauté, avant de donner sa voix. Enfin, par un autre décret, tous les prêtres non-jureurs devoient être envoyés à Cayenne, et on arma le Directoire du pouvoir d'emprisonner et de déporter toutes les personness *suspectes.*

De ce moment le gouvernement fut sur son déclin malgré la terreur qu'il inspiroit ; ses Ministres, ses Généraux, étoient des hommes corrompus. La guerre éclata de nouveau en Allemagne ; l'Italie fut délivrée par les Russes, et tout annonçoit le terme de la Révolution*. Talleyrand, Fouché, alors Ministre de la Police, Siéyes, qui étoit un des Directeurs, étoient bien persuadés de cette grande vérité.

* Si une armée de vingt mille hommes seulement, ayant un Bourbon pour chef, avoit paru en Normandie ou en Bretagne, le drame révolutionnaire eût été fini. Un écrivain célèbre s'exprime ainsi sur l'état de la France à cette époque :

" Ainsi il n'y avoit plus de parti capable de se saisir des rènes " de l'état, qu'abandonnoient cependant tous les jours davan- " tage les personnés qui s'en étoient emparées. Les Bourbons " étoient malheureusement loin de la France, et il falloit être " présent à Paris, ou en France, pour porter le dernier coup de " grâce au Gouvernement exténué, qui palpitoit encore, et se " substituer incontinent à sa place," &c.

Il fut proposé au Général Moreau de le créer Dictateur jusqu'à la fin de la guerre ; il refusa. On pensa alors au Général Joubert. Il étoit porté par son beau-père, Semonville, un bas *intrigant*, associé dans ce nouveau complot avec Talleyrand. Joubert eut le commandement de l'armée d'Italie, pour faire *un coup d'éclat* avant l'usurpation méditée : il fut tué à la bataille de *Novi*. Alors on se décida à envoyer un exprès, par terre, à Buonaparté qui étoit alors en Egypte. Cet exprès étoit un nommé *Moreau* ; il n'arriva qu'après que le Général en Chef de l'armée d'Egypte avoit déserté son armée.

Dans cet état de choses, Buonaparté arriva fort à-propos*. Il fut bientôt admis aux conciliabules des conspirateurs, qui étoient Talleyrand, Barras†,

* J'ai entendu dire aux différens partis, que Buonaparté partit d'Egypte avec la permission du Gouvernement Anglois, et qu'il avoit promis de rétablir la Maison de Bourbon. Je ne peux pas assurer positivement ce fait, mais il est à ma connoissance que les Bourbons avoient ouvert une négociation avec Buonaparté et Talleyrand, après le 18 Brumaire ; Buonaparté l'a publiquement avoué dans un document officiel qui a été publié à Paris, il y a huit ans, sous le titre de *Papiers saisis à Bayreuth*, et qui appartenoient au Général Pichegru et autres émigrés François, qui avoient résidé à Bayreuth ; ces papiers avoient été saisis par le Gouvernement Prussien, et livrés à Buonaparté. Il paroît par ces papiers que M. Hyde étoit chargé de la négociation, qu'il étoit allé à Paris pour la suivre. Une lettre de cet agent dit que tout va bien, qu'il voit souvent *Felix* (Buonaparté) et *Le Bas* (Talleyrand) ; ce qui prouve qu'il y avoit quelque chose sur le tapis de relatif aux Bourbons.

† Il étoit nécessaire d'avoir dans le complot Barras et Ducos,

Siéyes, Cambacérès, Roger Ducos, Lucien Buonaparté, Fouché, Rœderer, Regnault de St. Jean d'Angely, &c. &c. On décida qu'il falloit une révolution. Les meilleurs Généraux, Lefevre, Macdonald, Moreau, Massena, &c. eurent ordre de se rendre à Paris pour *ce grand coup d'éclat*.

Mais il est nécessaire de faire remarquer les vues de ces différens acteurs. Celles de Buonaparté sont connues; mais Siéyes et Talleyrand en avoient d'autres. Je sais d'une manière positive, que lorsque Siéyes étoit à Berlin, il y avoit entre lui et Talleyrand et son parti une correspondance pour opérer une contre-révolution en faveur du jeune Duc d'Orleans, et dans le cas où ce Prince, par des considérations de famille, refuseroit la couronne, elle devoit être offerte au Prince Louis de Prusse, cousin du Roi, le même qui a été tué à Jena. Il est très-certain qu'il y a eu à ce sujet des négociations suivies par Siéyes avec le Gouvernement Prussien.

Le plan fût communiqué à Buonaparté, qui ne voulut pas écouter la proposition relative au Duc d'Orléans, mais qui parut consentir à voir placer un Prince de Prusse sur le trône de France.* Les ac-

parce qu'ils étoient Directeurs, et Siéyes, qui étoit un des grands promoteurs, parce que les deux autres Directeurs ne pouvoient pas signer un Arrêté: il falloit pour cela la majorité du Directoire; cette précaution leur fut d'un grand avantage.

* Un des intimes amis de Buonaparté m'a conté le fait suivant. Peu après le 18 Brumaire, Siéyes dit à Buonaparté qu'en notifiant au Gouvernement Prussien le changement dans la forme

teurs devoient tous avoir des places éminentes, chacun selon ses talens.

Tout Paris savoit qu'il se préparoit un changement dans la forme du gouvernement, surtout quand on sut que Siéyes apprenoit à *monter à cheval!* Il étoit facile de juger par les discours des Membres des deux Conseils qui étoient dans le secret, qu'on méditoit une révolution.

En conséquence, la veille du 18 Brumaire, Dubois-Crancé, Ministre de la Guerre, alla demander au Directoire un *Arrêté*, ordonnant l'arrestation de Buonaparté, Murat, Talleyrand, Fouché, Barras, &c. &c. Gohier, Président du Directoire, et Moulins, un des Directeurs, y consentirent; mais La Garde, le Secrétaire, soit ignorance, soit trahison, déclara qu'il ne le signeroit pas, parce que, pour

de leur gouvernement, il seroit nécessaire d'informer le Roi de Prusse, qu'on avoit abandonné l'idée de placer un d'*Orléans* sur le trône de France, et qu'on ouvriroit des négociations pour y placer un Prince de Prusse. Buonaparté lui répondit, " qu'il ne " vouloit pas confier un secret de cette importance à son secré- " taire; que n'étant pas lui-même trop bon écrivain, lui " (Siéyes) devroit rédiger le projet, qu'il enverroit par Duroc qui " alloit à Berlin, et qui en seroit porteur sans être mis dans le " secret." Siéyes rédigea le projet, et crut qu'il avoit été envoyé à Berlin. Quand, peu de temps après le 18 Brumaire, Buonaparté nomma Cambacérès et Le Brun Consuls, Siéyes devint furieux, Buonaparté lui dit froidement, " que s'il *remuoit*, il " publieroit son *projet*, qu'il n'avoit pas envoyé à Berlin, mais " qu'il gardoit comme un *memento* de son ignorance et de sa " trahison."

signer un Arrêté, il falloit la majorité du Dircctoire. "Mais," dit Gohier, "il ne peut pas y avoir de "révolution, car je tiens les sceaux :"—et quand, le 18 Brumaire, on informa Moulins de ce qui s'étoit passé à St. Cloud, il dit: "Cela ne se peut pas; "Buonaparté m'a promis de dîner avec moi au-"jourd'hui."

Cependant, quoique Gohier eût les sceaux en sa possession, et malgré l'engagement que Buonaparté avoit pris de dîner chez Moulins, la révolution s'opéra; et si Buonaparté avoit eu l'idée des obstacles qu'il rencontra, il ne les eût pas traités aussi légèrement qu'il le fit d'abord. Voici quelques détails que je tiens de quelques-uns des hommes du parti.

Buonaparté sortit de la salle du Conseil des Cinq Cents, la tête perdue; son abattement et ses frayeurs gagnèrent ses partisans.

Siéyes s'enfuit au grand galop: son cheval prit peur, et se débarrassa de son cavalier, qui grimpa sur un arbre où il resta caché jusqu'à la nuit.

Boulay de la Meurthe et Regnault de St. Jean d'Angely se cachèrent dans un cabinet, chez le restaurateur de la grille de St. Cloud, où il y avoit un dîner préparé. Quand l'affaire fut finie, plusieurs officiers entrèrent dans la salle où étoient cachés ces deux Messieurs, qui, en apprenant la tournure favorable qu'avoient pris les choses, sortirent de leur retraite, se mirent à table, et se prêtèrent de bonne grâce aux plaisanteries des autres convives.

Murat voyant l'état d'insensibilité dans lequel étoit Buonaparté et la conduite honteuse de tout ce qui n'étoit pas militaire, envoya chercher Lucien Buonaparté, qui, ce jour-là présidoit le Conseil des Cinq Cents. Lucien, voyant que le Conseil alloit rendre un décret qui mettoit Buonaparté hors la loi, quittoit déjà le fauteuil, pour aller rejoindre son frère; il sortit de la salle dans son costume de député, et, en sa qualité de Président, ordonna aux soldats de le suivre dans la salle, ce qu'ils firent.

Lucien et Murat entrèrent dans la Salle à la tête des soldats; les députés se sauvèrent de tous cotés. Quant à Buonaparté, il demeura assis sur une des marches de la porte d'entrée, dans un état de stupeur. Augereau, qui étoit Membre du Conseil, en sortit en même temps que Lucien, et vint offrir ses services à Buonaparté. Des personnes qui ont été à portée d'être bien informées de tout ce qui s'est passé ce jour-là, m'ont assuré que si le décret de *hors la loi* avoit été proclamé par les huissiers avant que Lucien et Murat ne rentrâssent dans la salle à la tête des soldats, *la journée* eût été fatale aux conspirateurs.

Ainsi finit ce nouvel acte de la grande tragédie politique qui se joue en France depuis l'année 1789. Cette tragédie a eu cinq actes—L'Assemblée Constituante, la Convention, le Directoire, le Consulat, et le Régime Impérial: c'est un tyran étranger qui s'est chargé du dénouement. Suivant les règles de l'art dramatique le caractère odieux de la pièce

reçoit le châtiment qu'il a mérité. Puisse la justice divine laisser tomber le rideau sur cette terrible tragédie qui a fait répandre tant de larmes en Europe !

Un mot sur la conduite du Directoire envers les Puissances Etrangères.

Elle a été assez régulière jusqu'au 18 Fructidor : mais après cette *journée*, il manifesta un grand désir d'étendre *aux autres Etats la liberté Françoise.*

En conséquence, il commençu à voler la Suisse ; et partout où il put envoyer une armée pour piller, il lé fit.

Ils firent au Pape une *querelle dAllemand*, au sujet du meurtré d'un des hommes attachés à l'ambassade Françoise, et Buonaparté eut ordre d'évoquer les ombres des Brutus, des Scipions, pour l'aider à établir la liberté à Rome. Berthier, qui y commandoit sous Buonaparté, s'exprime ainsi dans une proclamation adressée aux Romains :

" Mânes de Caton, de Pompée, des Brutus,
" de Cicéron, d'Hortensius, recevez l'hommage
" des François libres dans la capitale où vous avez
" tant de fois défendu les droits du peuple et illustré
" la république Romaine ! Ces enfans des Gaulois
" viennent dans ce lieu auguste, l'olivier de la paix
" à la main (les baïonnettes et la guillotine), rétablir
" les autels de la liberté, dressés par le Premier
" Brutus*.

* Cette proclamation vaut encore mieux que celle de Général Lefevre, maintenant Duc de Dantzic, aux Mayençois, en

Cette proclamation fraternelle rendue, ces bons républicains mirent en réquisition tout ce dont ils avoient besoin, et exigèrent une forte contribution. Cela fait, ils permirent aux Romains d'établir une république.

La conduite du Directoire envers la Cour de Naples a quelque chose de Buonapartique; il est vrai qu'ils ont eu le même précepteur en diplomatie, Talleyrand-Périgord.

On envoya, d'abord, pour ambassadeur à la Cour de Naples, Garat; Garat, qui avoit lu à Louis XVI le jugement de la Convention, et qui, en qualité de Ministre de la Justice, avoit signé l'arrêt de mort de la Reine, sœur des souverains à la Cour desquels on l'accréditoit!!

Le Citoyen Bassal, Proconsul à Rome, s'exprima sur le Roi de Naples, dans une Assemblée du nouveau Corps Législatif Romain, dans les termes suivans: " Quel est ce Capet qui prétend encore " régner en vertu de l'investiture du Pape? quel " est ce fripon à diadème, qui ose encore vous do- " miner? Qu'il redoute le sort de son parent, qui " écrasoit de son despotisme les Gaules maintenant " affranchies!" Il étoit impossible que des outrages semblables répétés dans différens discours ne fussent pas ressentis par la Cour de Naples.

1792. Quand il entra à Mayence, il fit assembler les habitans sur la grande place, et leur dit: " Je suis venu ici pour vous " apporter la liberté, mais si vous bougez, je vous enverrai " f—— f——."

La négociation de Lord Malmesbury à Lille ayant été suivie du temps du Directoire, je vais présenter quelques observations qui sont le résultat de mes conversations avec Rewbell, Barras, Carnot, et M. Dersche, ci-devant chef de division du Bureau des Relations Extérieures, et Secrétaire Général de la Légation Françoise à Lille.

Sans entrer dans la question, si le Gouvernement Anglois auroit bien fait de reconnoître la République, je n'hésite point à dire qu'on auroit pu faire la paix avec le Directoire. Le système de la France étoit alors ce qu'il est aujourd'hui, de piller tous les Etats qu'elle pourroit; mais elle n'avoit pas alors la moindre idée du grand Système Fédératif qu'elle a pris pour base, et sur lequel je m'éntendrai dans une autre partie de cet ouvrage. L'ordie naturel des choses ne permettoit pas d'adopter alors ce système, si on en avoit eu l'idée.

Un Membre du Directoire, qui, avec toutes les chances en sa faveur, ne pouvoit garder sa place que cinq ans; qui ne pouvoit satisfaire son ambition et sa soif de gloire militaire à la tête des armées; ne pouvoit pas songer même à discuter ce plan, quand il en eût eu l'idée, il falloit qu'il s'assurât du concours de ses collègues. Les deux Conseils pouvoient juger la conduite du Directoire; c'est ce qu'ils firent au traité de Leoben, quand Buonaparté, de son autorité privée, donna Venise à l'Autriche. Ceci sert à prouver qu'on n'a pas tant à craindre de l'ambition de chefs temporaires que d'un despote.

C'étoit l'opinion générale en France, que si l'Angleterre avoit fait la paix avec le Directoire, la *soi-disant* République n'avoit pas long-temps à exister. Le Directoire n'avoit pas les mêmes moyens de corruption dans les pays étrangers que Buonaparté. C'étoit sur une espèce de propagandisme que le Directoire et la Convention étayoient leur plan: C'étoit par de beaux discours, des Adresses, des proclamations, faites pour séduire les philosophes républicains. Mais une paix avec la France lorsqu'elle étoit dans le paroxisme de son républicanisme, auroient bientôt convaincu les *vrais amis de la liberté*, que *la liberté Françoise* n'étoit qu'un mot synonime de vol et d'assassinat.

Quand Lord Lauderdale fut envoyé à Paris pour négocier une paix avec Buonaparté, je me souviens très-bien que Rewbell me dit dans le Cabinet de M. Pirrault de Chaumes, avocat très-estimé à Paris; "Si vous aviez fait la paix avec nous quand Lord "Malmesbury étoit à Lille, nous étions perdus; "si vous la faites avec Buonaparté, vous êtes "perdus."

Lord Grenville étoit Ministre aux deux époques, ce qui fit dire à Rewbell: "Votre Milord Grenville "n'est pas un grand homme d'Etat*."

Un des grands argumens pour ne pas faire la paix avec le Directoire étoit, qu'il ne pouvoit pas main-

* Si Milord Grenville eût été sincère dans une ouverture pour une négociation avec le chef actuel de la France, il ne seroit certainement pas un grand homme d'Etat.

tenir les relations de paix et d'amitié! Vieux jargon diplomatique. Sans recourir à des temps bien reculés, nous voyons Louis XIV attaquer la Hollande, s'emparer de la Franche Comté; nous voyons le Roi de Prusse prendre la Silésie à l'Autriche; nous voyons le démembrement, et ensuite, l'anéantissement de la Pologne. Enfin, nous avons vu, de nos jours, une Puissance amie soutenir des colonies en révolte contre la Mère-Patrie. Les gouvernemens *réguliers* gardent donc ou violent les traités selon leur intérêt.

Le Directoire suivoit la même ligne que la Prusse quant à la neutralité de l'Empire Germanique et du Portugal, *quoiqu'il ait été sollicité d'envahir ce royaume par un homme qui occupoit une place éminente à Lisbonne.* Le Directoire ne voloit pas, n'enlevoit pas, n'assassinoit pas les Ambassadeurs sur les territoires neutres, comme le fait le brigand impérial Buonaparté.

Les Puissances coalisées ont manqué le moment. C'est contre Buonaparté qu'il falloit suivre la conduite qu'on a tenue du temps du Directoire; mais l'Autriche et les autres Puissances étoient effrayées des *bonnets rouges;* elles seront convaincues qu'il y a plus de jacobinisme sous la couronne impériale de France, qu'il n'y en avoit sous le *bonnet de la liberté,* " que le peuple a renoncé au jacobinisme, " et qu'il est tout renfermé dans un seul homme," comme l'a dit en ma présence M. de Marcoff, Ambassadeur de Russie à Paris.

Je dois, cependant, dire que le Directoire étoit en correspondance suivie avec les chefs des Irlandois rebelles; un M. M.... C...... étoit l'agent intermédiaire. Arthur O'Connor et Napper Tandy furent faits Généraux au service de France;— O'Quigley, qui a été exécuté à Maidstone, étoit l'agent voyageur; le Pouvoir Exécutif des Irlandois rebelles accrédita des ambassadeurs près du Pouvoir Exécutif de France; ces ambassadeurs étoient Lord Edward Fitzgerald, le Docteur M'Nevin, et M. O'Connor ou M. Emmett. A leur arrivée à Hambourgh, M. Reinhard, Ministre de France, suspendit leur voyage en conséquence d'ordres venus de Paris pour ne pas y laisser venir une personne alliée à la Famille d'Orléans*; mais il invita ses confrères Irlandois à lui remettre leurs *Mémoires*, et leur dit qu'ils pouvoient se rendre au quartier-général du Général Hoche, qui étoit à Francfort, où ils recevroient la réponse du Directoire: ils s'y rendirent.

Les relations entre ces rebelles et le Gouvernement François sont si connues que je crois superflu de dire sur ce sujet rien de plus qu'un fait peu connu en France; c'est que ces *Mémoires* remis à M. Reinhard, et transmis par celui-ci à M. Talleyrand, Ministre des Relations Extérieures, *sont dans le Bureau des Affaires Etrangères à Londres.*

Le Directoire payoit à Londres un *Papier-Nou-*

* Lord Edward Fitzgerald avoit épousé Pamela, fille du Duc d'Orléans.

velles qui faisoit quelque sensation. Il n'est pas inutile de dire comment le propriétaire de ce journal a été traité à Paris.

Il n'étoit pas seulement propriétaire du journal; il étoit encore agent secret du Directoire; sa commission étoit signée par Charles de la Croix, alors Ministre des Relations Extérieures. A la paix d'Amiens, il vendit son journal, et vint s'établir en France. Sa santé l'obligea d'aller dans le Midi de la France, et il étoit à Marseille quand le décret de Buonaparté pour détenir comme ôtages tous les Anglois fut rendu. Comme il avoit l'intention de rester en France, ce premier décret n'étoit d'aucun intérêt pour lui; mais quand le tyran rendit le second décret par lequel il ordonna à tous les Anglois de se rendre à Verdun, l'ancien agent du Directoire, qui étoit fort malade, s'adressa à Charles de la Croix, Préfet de Marseille, pour obtenir la permission d'y rester; celui-ci écrivit à Paris, rappela les services du pétitionnaire; mais il ne put rien obtenir. Buonaparté ne se croit obligé de payer aucune des dettes du Directoire, et l'ancien agent eut ordre de se rendre à Verdun, où il est mort.

Ce fut du temps du Directoire qu'éclata la révolte à bord de la flotte Angloise. L'Amiral de Winter vint à Paris solliciter *la permission* de faire voile du Texel, afin de profiter de ce moment de confusion. *Tous les Membres* du Directoire s'y opposèrent; leur motif fut que " le seul avantage qui en pouvoit

" résulter étoit la destruction de quelques vaisseaux, " et que ce seroit établir la maxime dangereuse " d'encourager la révolte des armées et des flottes; " que, d'ailleurs, toute l'Europe accuseroit le Directoire d'avoir excité cette révolte." Ceci contraste d'une manière frappante avec la conduite de Buonaparté, qui, comme je le développerai bientôt, a cherché, étant en paix avec l'Angleterre, à exciter la révolte dans la Marine Angloise.

Le Directoire, et Buonaparté, ne sont venus au secours des Anglois et des Irlandois qui ont été obligés de quitter leur patrie pour avoir servi le Gouvernement François, que lorsqu'ils en ont pu faire des intrumens de leurs nouveaux desseins.

Muir, qui est venu à Paris après s'être échappé de Botany Bay, a manqué des choses nécessaires à la vie; Thomas Paine et beaucoup d'autres se sont trouvés dans la même situation.

La conduite du Directoire envers l'Amérique a été mauvaise; mais le Gouvernement Américain, qui n'étoit pas aussi étroitement *lié* avec le Directoire qu'avec *Sa Majesté Impériale et Royale de France;* au lieu de donner " *beaucoup d'argent,*" jugea qu'il convenoit davantage à des Républicains de ressentir les insultes offertes à son pavillon et le tort fait à son commerce, quoiqu'il eût été moins provoqué qu'il ne l'a été par Buonaparté

VIE PRIVÉE ET CARACTÈRE DE NAPOLÉON BUONAPARTÉ.

" Du tombeau de la Monarchie Françoise est sorti un spectre
" informe, hideux, plus effrayant que tous ceux qui ont jamais
" épouvanté l'imagination et triomphé du courage de l'homme."

C'est sous ces couleurs que M. Burke peignoit la Révolution Françoise dans son immortelle lettre sur cette grande catastrophe. " A l'exception du mot " informe," cette définition s'applique à l'état présent des choses. Le spectre a pris une forme qui le rend plus hideux encore, et lui donne une apparence plus effrayante que celle qu'il avoit à l'époque où M. Burke l'a dépeint.

Un des objets que je me suis proposés étant de faire connoître le gouvernement qu'a produit ce spectre informe, je crois nécessaire de parler, d'abord, de la vie privée et du caractère de l'homme qui joue le premier rôle dans ce drame révolutionnaire, et dont le nom est la terreur des quatre parties du monde. Mais pour développer entièrement le caractère de cet homme et mettre les lecteurs à portée d'apprécier justement ses talens, il faudra le suivre dans sa carrière, du moment qu'il a commencé à figurer sur la scène politique.

Je traiterai séparément du grand système politique, ou comme il dit dans son jargon, " du sys" tème fédératif," d'après lequel il agit; système

qu'il n'a pas conçu, comme le croient beaucoup de gens, mais qu'il a adopté parce qu'il sert les vues de son ambition. Il résultera de cet examen, que s'il n'étoit pas un souverain révolutionnaire, poursuivant un système révolutionnaire, il y a long temps qu'il eût été détrôné et renfermé comme lunatique.

Quand un homme porté par un concours de circonstances heureuses au gouvernement d'une nation puissante, a occupé tous les esprits, susceptibles de réfléchir et de raisonner, de sa puissance et de ses prétendus exploits, l'écrivain qui révoque en doute ses droits à l'admiration, entreprend une tâche difficile. Je sais que tout le monde n'est pas d'accord sur l'honneur, la probité, l'humanité, les talens de Napoléon Buonaparté. A Dieu ne plaise que cette unanimité d'opinion existe jamais! Mais ses ennemis même les plus invétérés sont à peu près d'accord sur ses talens militaires et politiques. Les hommes jugent assez ordinairement par les résultats, sans avoir l'occasion, ou sans se donner la peine, de rechercher les causes.

La tâche est difficile: je ne me le suis pas dissimulé; mais elle ne m'effraie point. J'ai eu occasion de connoître Napoleon Buonaparté mieux qu'aucun homme en Europe qui n'est pas François. Je peux dire de lui ce que *Perse* fait dire au maître d'école: "*Et intus et in cute novi.*" J'entre avec confiance dans la lice contre cet ennemi du Genre Humain, et si je réussis, ce succès fera le bonheur et l'orgueil de ma vie.

Napoléon Buonaparté est fils de la femme d'un greffier d'Ajaccio en Corse; il est le second fils que cette femme a eu pendant son mariage avec Carlo Buonaparté. Le Comte de Marbœuf, Gouverneur de l'Ile de Corse à cette époque, devint le protecteur déclaré de la famille. On devine facilement les causes de cette protection; elles étoient personnelles à la mère de Napoleon Buonaparté. Quand M. de Marbœuf revint en France, il amena avec lui trois enfans de Madame Buonaparté, Joseph, Napoleon, et Lucien. Notre héros fut placé par la protection de M. de Marbœuf à l'école militaire de Brienne; il y devint amoureux d'une fille, qui l'aima trop, et qui auroit eu à rougir de sa foiblesse si son amant ne s'étoit dès lors essayé dans la carrière qu'il a parcourue depuis avec tant de délices; la malheureuse mourut empoisonnée.

Il paroît qu'un des élèves de l'école mit au jour les circonstances de ce début de Buonaparté dans la société. Cet élève est l'ex-Général Dupont, celui qui s'est rendu avec son armée aux Espagnols près de Cordova. La protection de M. de Marbœuf et le défaut de preuves positives firent que Napoléon Buonaparté ne fut pas chassé de l'école.

Il en sortit quelque temps après pour passer dans un régiment d'artillerie dans lequel M. de Marbœuf lui obtint un brevet. Il perdit son protecteur en 1786, et n'ayant pas les moyens de se soutenir au service, il fut obligé de retourner en Corse, où il a commis des crimes de toute espèce jusqu'à l'époque

où il fut chassé de l'Ile, en 1793. Trois ans auparavant, quand il y eut une révolution en Corse, on le nomma officier dans la garde nationale, mais il étoit si détesté à Ajaccio qu'il fut obligé de quitter la garde nationale.

Il vint à Marseille, en 1793, avec sa mère et ses sœurs, qui avoient été renvoyées de l'Ile pour avoir tenu une maison qui étoit un réceptacle de toute espèce de vices.

A Marseille, il trouva un de ses cousins nommé Arena*, officier d'artillerie, et qui eut assez de crédit auprès des proconsuls Barras et Freron, pour lui faire obtenir une place d'officier dans l'artillerie. On verra par la suite comment il a témoigné sa reconnoissance à son cousin Arena.

Peu après sa nomination, son régiment eut ordre de se rendre à l'armée qui assiégeoit Toulon; Arena et lui s'y distinguèrent, et Barras les promut tous deux au grade d'Adjudants-Généraux.

Après la prise de Toulon, Buonaparté fut employé par Barras comme espion de ses camarades, qui découvrirent bientôt le rôle infâme qu'il jouoit auprès d'eux, et se séparèrent entièrement de lui. La cruauté de son caractère se manifesta en plusieurs occasions; il fut un terroriste dans toute l'étendue de ce mot; il prononça des discours en mauvais

* Frère de celui qui a été accusé d'avoir voulu le poignarder quand il entra dans le Conseil-des Cinq Cents pour le dissoudre; accusation fausse, imaginée par Buonaparté et ses amis pour se défaire d'Arena.

François dans les sociétés populaires, et commit des actions dont les Toulonnois ne perdront jamais la mémoire. Comme cet homme se dit aujourd'hui *le fils aîné de l'Eglise*, je ne peux me dispenser de consigner ici le sacrilége dont il s'est rendu coupable dans cette même ville de Toulon où il fit couler avec la joie féroce d'un barbare tant de sang. Il entra un jour dans une église, monta à l'autel, retira les hosties du saint ciboire, et le remplit de ses excrémens.

Son régiment fut envoyé à Nice; ce fut là qu'il fit connoissance avec ce Murat qui est devenu son beau-frère. La conduite de ces deux misérables obligea Aubry, Proconsul à Nice, de les casser; on leur arracha leurs épaulettes à la tête du régiment; Buonaparté fut emprisonné, et reçut ordre ensuite de quitter la ville*.

Cet homme, qui se dit aujourd'hui Empereur des François, et se prétend le Dictateur de l'Europe, fut réduit à venir de Nice à Paris à pied; il y vécut dans la dernière misère.

Buonaparté assiégoit la porte du Bureau de la Guerre, et celle de Barras; mais les rapports envoyés par Aubry étoient de nature à ce qu'il étoit impossible de recevoir le pétitionnaire. Il trouva moyen de s'introduire chez Freron; il y vit Tallien, qui lui donna

* Buonaparté n'a jamais oublié la conduite d'Aubry. Ce député avoit été déporté à Cayenne, le 18 Fructidor. Quand Buonaparté fut fait Premier Consul, il rappela de Cayenne tous les députés, à l'exception d'Aubry, qui y est mort depuis.

douze mille francs en Assignats, ce qui valoit à cette époque environ un louis d'or.

Ces protecteurs ne purent, cependant, obtenir sa réinstallation dans l'armée; il persévéra, et la persévérance est une qualité qu'on ne peut lui refuser. Il fit des plans qu'il présenta à divers membres du gouvernement, le tout sans effet.

Il étoit dans une telle détresse, que ne pouvant avoir du feu dans sa chambre, il passoit ses journées au Caffé *Corazza*, auprès du poêle; S. M. I. et R. de France ne s'est pas ressouvenue quelle avoit laissé au maître de ce café un mémoire assez considérable qui n'avoit pas été payé.

La veille de *la journée* du 13 Vendémiaire, quand les Sections de Paris se déclarèrent contre la Convention, Barras et Carnot dînoient chez Tallien pour concerter le plan de cette *journée*. Ils étoient fort embarassés sur le choix du Général auquel ils donneroient le commandement de leurs troupes. Barras avoit bien été nommé commandant en chef, mais ne comptant pas plus sur son talent que sur son courage, il demandoit lui-même un second qui ne ménageât point le sang des Parisiens. On avoit offert le poste au Général Menou, à Abdallha Menou! qui l'avoit refusé. Barras dit qu'il connoissoit *un petit faquin, un petit drôle de Corse*, qui seroit bien ce qu'il faudroit; mais il ne savoit où le trouver. Carnot et Tallien dirent qu'ils le connoissoient aussi; et convinrent que c'étoit l'homme qu'il falloit. Tallien connoissoit le logement de Buonaparté;

on l'envoya chercher. *Le petit drôle de Corse*, aujourd'hui Sa Majesté Impériale et Royale de France, arriva, mais dans une tenue qui convenoit peu à un commandant. On arrêta bientôt les préliminaires; on fit faire un uniforme au "*petit faquin*," et un des hommes présens m'a dit qu'on lui procura un cheval de fiacre, parce qu'on ne put en avoir d'autre. Le résultat de son *coup d'essai* est connu; il fut fait Général de Division, et nommé Commandant Général des troupes de l'Intérieur.

On méditoit alors une irruption en Italie; le Général Kellerman, un des Ducs actuels de Buonaparté, avoit le commandement des troupes destinées à cette expédition. L'armée de Kellerman étoit en grande partie composée des brigands de la Savoie et de huit mille galériens de Toulon. Kellerman, honteux de se trouver à la tête de cette armée de bandits, et manquant de tout, sollicitoit sans cesse son rappel, et faisoit sentir l'impossibilité de rien entreprendre avec cette horde de brigands prêts à piller amis et ennemis. A cette époque, les François avoient en Italie des partisans qui les invitoient à venir *briser leurs chaînes*.

Barras étoit ennuyé de sa maîtresse; Buonaparté lui avoit été utile. Je ne sais s'il a eu l'intention de l'avancer ou non, mais le fait est, que pour se débarasser de sa maîtresse, il proposa à Buonaparté de l'épouser; et pour le décider à se charger de Joséphine, il lui procura le commandement de l'armée d'Italie. Buonaparté et la vertueuse Joséphine

furent mariés à la Municipalité, une heure seulement avant que *le héros de Vendémiaire* ne quittât Paris pour aller prendre le commandement des brigands qu'on vouloit envoyer en Italie.

A son arrivée au quartier-genéral, il publia une proclamation, dans laquelle il dit à ses bandes: "Braves soldats de la Liberté! derrière ces mon-"tagnes est la Lombardie, pays peuplé d'Aristo-"crates, et rempli de richesses immenses; vous êtes "tous nus; marchons, et vous aurez du pain, de "l'or, et des habits en abondance!" C'est avec cette logique qu'il conduisit ces brigands à la victoire.

La première bataille qui se livra, fut celle du pont de Lodi: on a beaucoup vanté le courage personnel de Buonaparté dans cette bataille. On a dit qu'il avoit passé le pont à la tête de l'armée; c'est une erreur: ce fut le Général Lannes.

A la bataille d'Arcola, l'armée Françoise plia d'abord; Augereau décida l'affaire en arrachant un drapeau des mains de l'enseigne qui le portoit, et criant, "Que tous les braves Sans Culottes, me "suivent!" Il traversa le pont à la tête de l'armée malgré le feu terrible de l'artillerie Autrichienne.

Dans ces deux batailles, plus de vingt mille Polonois, qui étoient dans l'armée Autrichienne, mirent bas les armes. Ils furent sur-le-champ enrôlés dans l'armée Françoise, et formés en une légion dont le commandement fut donné au Général Polonois Dombrowski, attaché à l'Etat Major de Buonaparté.

Le caractère féroce et sanguinaire de Buonaparté

commença à se développer; il fit fusiller, sans forme de procès, un assez grand nombre d'employés au commissariat de son armée. Sa conduite excita des remarques sévères dans tous les journaux; il y répondit dans le *Moniteur**. Les journaux blâmèrent sévèrement sa conduite envers le Duc de Modène. Il paroît que ce Prince, qui n'étoit pas en guerre avec la France, fut obligé de payer une contribution pour racheter ses Etats du pillage. Mais quand la contribution fut dans la caisse de l'armée de Buonaparté, le pays fut pillé, et le Duc obligé de fuir—Buonaparté, qui avoit établi son quartier-général au Palais Ducal, saisit tout ce qu'il y trouva.

Ces actes multipliés décidèrent le Directoire à lui ôter le commandement, et à le donner à Massena; mais, connoissant la violence de caractère de Buonaparté, le Directoire craignoit d'éprouver de la résistance; il avoit aussi circulé qu'il avoit traité avec le Prince de Condé†; en conséquence, le Général

* Voyez sa lettre au Directoire dans le *Moniteur* du 23 d'Août, 1796, dans laquelle il dit "qu'il ne sait pas ce que lui "veulent les journalistes, et remercie le Directoire de la lettre "qu'il lui a adressée." Les Directeurs assuroient *leur* Général "qu'ils ne font aucune attention aux attaques journalières que "font contre lui les journaux," &c. &c. (*Moniteur du 2 Août* 1796)—Le 3 de Février, 1797, le *Moniteur* publia une lettre de Buonaparté à Carnot, Membre du Directoire, dans laquelle il dit: "J'ai vu avec pitié ce que l'on débite sur mon compte: l'on "me fait parler, chacun suivant sa passion," &c. &c.

† Montgaillard dans ses "Mémoires Secrètes" dit qu'à cette époque il eut une conversation avec le Prince de Condé dans

Clarke, aujourd'hui Ministre de la Guerre, fut chargé de se rendre auprès de Buonaparté et de l'engager à résigner son commandement jusqu'à ce que les impressions défavorables que sa conduite avoit données *aux Parisiens* fussent effacées.

Le Général Clarke, craignant que Buonaparté ne le fît arrêter, comme avoit fait de Général Dumouriez des députés envoyés *pour l'arrêter*, jugea plus convenable d'engager Buonaparté à attaquer les Autrichiens, en lui représentant que c'étoit la meilleure manière de répondre à ses ennemis. Buonaparté suivit ce conseil, donna et gagna la bataille de Roveredo. Le traité de Leoben suivit, et Buonaparté envoya le Général Clarke à Vienne pour suivre la négociation. Par ce traité, Venise fut donnée à l'Autriche, et Buonaparté reçut *une douceur* de huit millions.

Il revint à Paris, riche de vingt-quatre millions.

L'éxpedition d'Egypte fut entreprise.

Le Directoire, pour se débarrasser de Buona-

laquelle il observa au Prince: " Je ne conçois pas ce que le Roi, " ce que V. A. S., ce que tous les Princes François pourroient " offrir *au sage* vainqueur de l'Italie (Buonaparté); je ne " vois que Madame Royale que l'on pût lui offrir en ma- " riage."

Il ne donne point la réponse du Prince.

Il paroît que Montgaillard n'étoit pas seulement espion du Directoire, mais qu'il étoit aussi employé secrètement et séparément par Buonaparté, qui sans doute l'avoit chargé de faire cette proposition au Prince de Condé. Montgaillard communiqua au Directoire les vues du Général Directorial.

parté, avoit imaginé de le nommer au commandement de l'armée d'Angleterre; c'est le nom qu'il donnoit à une armée qu'il se proposoit d'envoyer en Irlande. Buonaparté fut appelé au Directoire; quand on lui notifia qu'il avoit été nommé commandant de l'armée d'Angleterre, il voulut représenter les difficultés insurmontables de l'éxpédition projetée. Rewbell l'interrompit, en lui disant: "On ne vous a pas mandé pour avoir votre avis, "mais pour recevoir vos instructions." Buonaparté repliqua que l'expédition lui paroissoit si impraticable que plutôt que de s'en charger il donneroit sa démission. Rewbell prit une plume sur le Bureau, et la lui présenta, en lui disant: "Eh "bien! signez votre démission." Barras s'interposa, apaisa Rewbell; et comme on vouloit à tout prix éloigner Buonaparté, on imagina l'expédition d'Egypte.

C'est ici le lieu d'affirmer positivement que plusieurs personnes qui ont accompagné Buonaparté en Egypte m'ont confirmé toutes les horreurs dont Sir Robert Wilson a accusé Buonaparté dans l'ouvrage qu'il a publié sur cette expédition.

Après son départ, la Convention de *El Arish* fut signée; Kleber, qui succéda à Buonaparté quand ce Géneral en Chef eut déserté son armée, avoit par ce traité la liberté de revenir en France. Malheureusement, la convention ne fut pas ratifiée: si elle

l'eût été, le monstre dont je parle n'auroit pas le front ceint du diadême qui couronnoit le monarque qui a été assassiné le 21 de Janvier, 1793.

Kleber se proposoit, en arrivant en France, d'accuser Buonaparté de tous les crimes dont il s'étoit rendu coupable en Egypte.

Tallien étoit propriétaire d'un journal François qui se publioit en Egypte, intitulé *Le Courier d'Egypte* ; il y inséra la liste des atrocités commises par Buonaparté, afin de les faire connoître à l'armée qu'il venoit de déserter.

Menou rendoit compte à Buonaparté de tout ce qui se passoit : Kleber fut assassiné. On a attribué sa mort au patriotisme d'un Arabe. L'assassinat fut conçu et ordonné par Buonaparté. Menou avoit reçu ses instructions à ce sujet, soit au départ de Buonaparté, soit en réponse aux avis qu'il lui donna de ce qui se passoit depuis son départ. Si le patriotisme eût armé le bras d'un Patriote Egyptien, il eût dirigé le poignard sur Buonaparté lorsqu'il étoit en Egypte, et non sur Kleber qui dans ces contrées, comme dans toutes celles où il a fait la guerre, étoit connu pour un homme bon, honnête, et bienveillant.

L'Arabe fut cependant victime de son *patriotisme;* il fut jugé, à l'ordinaire, par un tribunal secret, et on n'a pas plus connu ce qui s'y passa qu'on ne connoît ce qui se passe aux assassinats nocturnes qui se commettent dans les prisons de Buonaparté.

Aussitôt après la mort de Kleber, Tallien fut envoyé en France en état d'arrestation. Heureusement pour lui, il fut pris par un croiseur Anglois, qui le porta en Angleterre. Il devoit être fusillé à son arrivée à Toulon, où une Commission militaire avoit eu ordre de le trouver coupable d'avoir cherché à exciter l'armée d'Egypte à la révolte. L'accueil favorable que Tallien reçut en Angleterre changea la détermination de Buonaparté. " Le premier Consul " ne jugea pas prudent de faire fusiller un homme qui " avoit été bien accueilli par les amis de la France " en Angleterre." Je rapporte les propres expressions dont M. Maret, Secrétaire d'Etat, fit usage dans une conversation que j'eus avec lui à mon arrivée à Paris, peu de temps après le retour de Tallien en France.

Le Général Desaix ne fut pas aussi heureux. A son arrivée à Paris, il apprit le départ de Buonaparté pour l'Italie. Carnot alors Ministre de la Guerre, le nomma sur-le-champ au commandement de l'armée de réserve qui étoit déjà partie de Dijon sous le commandement du Général Victor*. Cette nomination ne pouvoit plaire à Buonaparté, qui avoit su par Menou, que Desaix étoit d'accord avec Kleber, Regnier, et Tallien, pour le dénoncer à leur arrivée en France, comme assassin et déserteur. Il n'en

* Maintenant Maréchal Duc de Bellune, originairement tambour.

témoigna rien, mais se promit bien de profiter de la première occasion pour se débarasser de Desaix.

Desaix avoit pour aides-de-camp Rapp et Savary; le dernier fut celui que Buonaparté jugea le plus propre à servir ses horribles projets. Desaix fut atteint, au plus fort du feu de l'ennemi, d'une balle partie de derrière lui, et reçut un coup de poignard entre les épaules; il expira sur-le-champ.

On a prétendu que Desaix dit, en mourant: "Dites au Premier Consul que je meurs avec le re-" "gret de n'avoir pu me signaler de manière à trans-" "mettre mon nom à la postérité."

Desaix n'avoit pas eu le temps de dire ces belles paroles; l'assassin avoit trop bien pris ses mesures. Il n'y a pas un officier présent à cette bataille, qui ne sache que Desaix fut blessé par derrière.

Aussitôt après ce meurtre, Savary et Rapp furent nommés aides-de-camp de Buonaparté. Je n'ai jamais entendu affirmer que Rapp ait eu part à cet assassinat.

C'est un fait connu que Buonaparté avoit perdu la bataille de Marengo lorsque Desaix arriva. Je sais de très-bonne source que la retraite avoit été battue quatre fois, et que Buonaparté entouré de ses Généraux pleuroit comme un enfant. Desaix arriva avec le corps de réserve, se précipita sur l'ennemi et changea le sort de la journée. Quand on vint apprendre sa mort à Buonaparté, l'hypocrite dit: "Pourquoi ne puis-je pleurer!"

Aujourd'hui même on ne peut prononcer le nom de sa victime en sa présence sans l'offenser; mais l'opinion publique a forcé ce tyran hypocrite à élever une statue à Desaix; il ne l'a pas ordonné de marbre, mais en plâtre, et l'a fait placer dans une petite cour en face du *Palais de la Justice*, et on a donné à cette cour le nom de *Place Desaix*.

Il joua la même farce pour Kleber; mais les Parisiens ne sont pas dupes de ces jongleries. Personne ne doute à Paris, pas même le Général Savary, que Kleber et Desaix n'aient été assassinés par l'ordre de Buonaparté*.

Puisque j'ai conduit cette merveille du monde sur le champ de bataille, je vais offrir quelques remarques sur ses talens militaires.

Ses succès à la guerre ont ébloui la multitude, parce que les hommes en général jugent sur les résultats. Cette manière de raisonner n'est pas

* Les circonstances les plus triviales mènent quelquefois aux découvertes les plus importantes, surtout en fait de meurtres. Peu de temps après que l'ordre d'élever une statue à Desaix eut été donné, un horloger, nommé Reval, imagina de placer le buste de Desaix sur des pendules, et il présenta la première qu'il fit à Madame Le Clerc, sœur de Buonaparté, maintenant Madame la Princesse Borghese. Quand son frère vint la voir, il témoigna probablement de l'humeur, car Madame Le Clerc envoya chercher l'horloger, lui dit de mettre un autre ornement à la place du buste de Desaix, et lui conseilla de ne plus faire de pendules à la Desaix. M. Reval en fut pour les vingt-cinq bustes qu'il avoit fait faire.

bonne ; ses adversaires n'ont pas, et n'ont jamais eu, les avantages qu'il avoit et qu'ont eu les autres commandans des armées révolutionnaires Françoises.

Si Buonaparté avoit commandé une armée Russe, ou une armée Prussienne, ou une armée Autrichienne, je suis très-convaincu qu'il n'auroit pas eu les succès de l'Archiduc Charles, du Général Blucher, du Général Benningsen. Ses talens sont inférieurs à ceux de ces Généraux, mais il avoit de bien plus grands moyens.

La France révolutionnaire fournit autant d'hommes que le Gouvernement en requiert. C'est ce que Robespierre appela la *réquisition* ; Buonaparté lui a donné le nom de *conscription*. Ce seroit perdre son temps que d'entrer dans le détail des lois et des règlemens relatifs à la réquisition et à la conscription. Il suffit de dire que quand Buonaparté a besoin d'hommes, ses Ministres de la Guerre, de la Police, et de l'Intérieur, écrivent aux Préfets et aux commandans de districts de fournir *tel* contingent. Il joue la farce de demander un Senatus Consulte. La forme observée dans la levée de la conscription, est une autre farce. Un homme qui ne tombe pas au sort, se marie, se croyant exempt; mais il s'aperçoit bientôt que son mariage ne l'exempte pas de marcher. Il peut protester, mais s'il est sage, il ne fait pas beaucoup de bruit, car alors il court le risque d'être fusillé comme conscrit réfractaire. En dépit de toutes ses repré-

sentations, il faut marcher, et ces conscrits marchent attachés avec des cordes, comme des malfaiteurs, jusqu'au dépôt qui est quelquefois à cent milles. Le Gendarme lui dit : " Marchez toujours, vous ré- " clamerez après." Si le conscrit a acheté un remplaçant qui lui coûte quelquefois jusqu'à quinze mille francs, on prend d'abord le remplaçant, et on fait ensuite marcher le conscrit, à qui on dit : " C'étoit votre argent qui a marché, c'est à vous à " présent de marcher après lui."

Indépendamment de ces moyens révolutionnaires de lever des hommes, Buonaparté a d'autres avantages que n'ont pas ses adversaires ; entr'autres, l'égalité parmi ses troupes. Un tambour sait qu'il peut devenir Général, qu'il peut même être fait Maréchal de l'Empire et Duc ; il n'est pas absolument nécessaire pour cela de se nommer Victor.

Un autre très-grand avantage est la permission qu'a le soldat François de piller aussitôt qu'il est hors de France ; peu importe que le pays soit ennemi ou allié. Dès que le soldat François est hors de France, il ne reçoit plus de paie ; s'il ne trouve pas à piller, et qu'il demande sa paie, on le met aux arrêts, et s'il est insolent, on le fusille sans autre forme de procès*.

* Un des aides-de-camp du Général Nansouty m'a dit que la veille de la bataille d'Eylau, la division de ce Général n'ayant pas eu de vivres depuis quatre jours murmuroit. Le Général Nansouty fit sortir des rangs un homme sur cinq, des trois bataillons qui s'étoient plaints, et les fit fusiller.

L'armée Françoise est prequ'entièrement composée de Nationaux, ou d'hommes qui parlent la même langue : tous les hommes du même régiment se connoissent ; la plupart savent lire et écrire ; ils vivent familièrement avec leurs officiers, et doués de cette légèreté qui caractérise les François, ils dansent, ils chantent, ils font des calembourgs, et quand ils ne sont pas tigres, ce sont des singes fort plaisans.

Avant et après la bataille, on distribue des Ordres du Jour, des Bulletins, des Proclamations ; on donne des récompenses, on fait des promotions sur le champ de bataille ; on *ordonne* des établissemens où seront reçus les veuves, les enfans, les parens de *ces enfans de la grande famille ;* on ordonne des monumens, des arcs de triomphe pour perpétuer les victoires ; enfin, on met en usage toutes les fanfaronnades qui plaisent au caractère François. Le soldat sait bien qu'il y a beaucoup de charlatannerie dans tout cela ; il sait qu'on le trompe, mais cela l'amuse pour le moment*.

* Après la bataille d'Austerlitz, Buonaparté ordonna dans une de ses proclamations l'établissement d'un asile pour les veuves et les orphelins de ceux qui avoient péri dans cette bataille, et l'Empereur devoit en faire les frais ; M. Daru, Intendant de sa Maison étoit chargé de veiller à l'exécution du tout. A son retour d'Austerlitz, je le sollicitai pour une femme qui avoit perdu son fils dans cette bataille. M. Daru me répondit, que si je relisois le décret impérial, je verrois qu'il n'y étoit question que des veuves et des orphelins ; " et," ajouta-t-il en souriant, " la

Les conquérans font peu de cas de la vie des hommes; ils les sacrifie sans hésiter à leur ambition. On peut les comparer au statuaire qui taille un bloc du plus beau marbre, et ne regrette pas les morceaux qu'il en détache pour faire sa statue. Mais Buonaparté a fait, comme disent les Parisiens, litière d'hommes; il ne doit aucun compte de ceux qu'il sacrifie à son ambition, et il peut s'en procurer autant qu'il veut.

Buonaparté tire un autre avantage de la Propagande; car, malgré toutes les atrocités commises par les chefs révolutionnaires qui se sont succédés en France, et quoique Buonaparté ait détruit jusqu'à l'ombre même de la liberté, il se trouve encore dans tous les pays des fanatiques et des imbéciles qui assimilent le système de Buonaparté à la révolution de 1789, laquelle, selon quelques théoristes, a produit cette "*fabrique de la sagesse humaine.*"

Il faut encore considérer la situation respective des Généraux François et des Généraux des autres Puissances. Si un Général François manque à son devoir, ou s'il ne fait pas tout ce que lui ordonne son maître tyrannique, il est dégradé, exilé, emprisonné, comme Dupont et Marescot, pour avoir été défaits

"plupart de ceux qui ont péri à Austerlitz étoient des conscrits "qui n'étoient pas mariés; s'il falloit faire des pensions à leurs "mères, on n'y pourroit pas suffire; le décret est conçu de manière à ce que nous n'aurons pas beaucoup de pensions à "payer."

L'établissement *ordonné* n'a jamais eu lieu.

en Espagne, comme Augereau, qui, pour avoir représenté au tyran l'inutilité d'emporter une éminence près d'Eylau, fut envoyé à Paris sous escorte, conduit au Temple, et exilé. Il est revenu en faveur.

Tels sont les avantages que Buonaparté a sur ses adversaires; mais ils ne sont pas son ouvrage; ils existoient avant lui; Pichegru, Moreau, Dumouriez, et tous les Généraux François doivent leurs victoires à ces avantages que la Révolution, et non Buonaparté, a donné aux armées de la France sur les armées des autres Puissances.

Les Russes n'ont aucun de ces avantages; leurs armées sont composées de nations qui ne s'entendent même pas; ce sont des Calmoucs, des Tartares, des Cosacks, des Polonois, des Livoniens, des Allemands, des Russes, dont le langage, les mœurs, les habitudes, les religions, diffèrent; qui sont tous esclaves! et qui, ainsi que la plupart de leurs officiers, ne savent ni lire ni écrire; ils n'ont aucun moyen de communiquer entr'eux; ils ne reçoivent aucunes récompenses, ils ne peuvent espérer aucune promotion; tout ce qu'ils peuvent attendre de mieux est une plus grande quantité d'eau de vie, de harengs salés, et de suif qu'ils étendent sur leur pain au lieu de beurre.

Les armées Prussienne et Autrichienne sont un peu mieux composées que celle de la Russie; mais il s'y trouve cependant un assez grand nombre d'étrangers. L'Autriche et la Prusse avoient autrefois des

recruteurs dans toutes les villes impériales, ils recrutoient les vagabonds de toutes les nations. Quelle part ces hommes-là peuvent-ils prendre à la guerre? Ils n'ont ni parens, ni amis; aucun lien ne les attache au pays pour lequel ils se battent, et ils sont toujours disposés à déserter.

Les nationaux en Prusse et en Autriche sont en général de bons soldats, patiens, obéissans, et sobres. Si vous leur dites de manger de la paille, ils la mangent; mais ils n'ont pas ce feu, cette audace, qui distinguent le soldat François de tous les autres; ils ne peuvent devenir que sergens. On peut citer quelques exemples de soldats promus au rang d'officier, mais cela n'a eu lieu en Autriche que du temps de Joseph, et en Prusse du temps de Frédéric.

En Prusse et en Autriche il faut être noble pour être officier; et ces deux gouvernemens sont si aveuglément attachés à leur ancien système, qu'ils aimeroient mieux perdre leurs royaumes que de faire des innovations; ils aiment mieux être conquis par un Buonaparté que d'adopter un meilleur système militaire.

Mais le plus grand des avantages de Buonaparté est le système de corruption que, par une méprise des auteurs de la Révolution Françoise, il a pu porter bien au delà de ses prédécesseurs. Les meneurs de l'Assemblée Constituante avoient entendu parler *du million* du Roi d'Angleterre. Comme tous les gens qui n'ont qu'une connoissance superficielle du Gou-

vernement Anglois, ils croyoient que *ce million* étoit destiné à défrayer seulement les dépenses personnelles du Roi; ils ne se doutoient pas que les Ministres, les Juges, les Ambassadeurs, enfin toutes les dépenses de l'établissement civil, étoient payés sur ce million, et qu'avec un revenu qui paroît immense, le Roi ne peut pas disposer d'une somme plus considérable que plusieurs des Seigneurs Anglois et que quelques Particuliers Anglois.

Les sages auteurs de la Révolution Françoise, ne doutant pas que le Roi d'Angleterre ne pût disposer *du million* sterling, et voulant donner au Roi de France un revenu plus considérable que celui du Roi d'Angleterre, lui assignèrent trente millions tournois (1,200,000 sterling), pour la dépense de sa Maison; la Reine eut un revenu séparé; toutes les Branches de la Famille Royale eurent un revenu particulier; toutes les dépenses du Gouvernement Civil étoient défrayées par le Trésor Public, et le Roi ne devoit aucun compte des trente millions qui lui avoient été assignés.

Buonaparté, devenu Premier Consul par les moyens que j'ai rapidement tracés, se contenta de cinq cents mille francs par an; cette somme suffisoit pour l'établissement d'un Particulier. Mais il parvint à se faire déclarer Empereur, et il fallut lui donner le même revenu qu'à l'infortuné Louis XVI; il lui falloit trente millions dont il ne rendroit pas compte: son aimable Joséphine ne pouvoit pas avoir moins du tiers de cette somme; tous ses frères,

toutes ses sœurs, devoient être pourvus ; les grands officiers de l'Etat, les ministres, les juges, les ambassadeurs, sont payés par le Trésor Public. Il proposa modestement ces arrangemens au phantôme de Sénat qu'il a auprès de lui ; il dit à son Sénat qu'il lui falloit tout cet argent, et il l'eut. Mais ce n'est pas tout ; il prend au Trésor Public tout ce qu'il veut : il peut *mettre la main dans le sac*, quand cela lui plaît. Il ne faut donc pas s'étonner qu'avec ces moyens il ait corrompu tous les Cabinets de l'Europe, à l'exception de celui qu'on ne corrompt pas ; et c'est peut-être par cette raison qu'il a si souvent répété que l'Angleterre ne faisoit pas partie de l'Europe.

Les autres Puissances, dira-t-on, pouvoient en faire autant. La réponse est fort simple : elles n'ont pas les mêmes ressources ; et d'ailleurs, un Conseil Aulique, un Conseil du Cabinet, ne peuvent pas agir d'après un système d'unité comme le fait un despote.

Buonaparté est le principal agent qui fait agir ses armées et son Cabinet ; on ne peut lui rien cacher ; une intrigue de Ministres ne peut faire nommer ou deplacer un Général ; il est Autocrate dans toute l'étendue du mot. Il a un pouvoir permanent plus absolu que ne l'avoient les Dictateurs de Rome en temps de guerre. Il se conduit d'après l'opinion, qu'il ne s'agit que de mettre à un homme le prix auquel il s'évalue. Il n'épargne rien pour corrompre les chefs militaires et civils d'un pays enne-

mi, et tout pays qu'il ne tient pas sous son vasselage est réputé pays ennemi.

L'expérience lui a prouvé qu'un Maréchal, qu'un Ministre d'Etat, ne sont pas au-dessus de la corruption; il sait très-bien qu'il n'existe de danger que pour celui qu'il veut corrompre; il méprise les petits moyens, les maximes vulgaires; il sacrifieroit des millions, des générations entières pour parvenir à ses fins: il a prouvé que l'assassinat même étoit un moyen que sa politique ne repousse point.

Si l'émissaire d'une Puissance étrangère étoit envoyé pour corrompre un Ministre ou un Général François, ces gens-là prendroient, recevroient l'argent, trahiroient l'émissaire, et le feroient fusiller*; mais si un émissaire de Buonaparté est découvert ou trahi, on le renvoie avec une admonition de ne pas récidiver.

Ce que j'ai dit des avantages que Buonaparté a sur ses adversaires relativement au système militaire de la France, s'applique à son système politique. Ce fameux système fédératif qu'il poursuit (j'en par-

* En 1803, un Prussien, au service de la Russie, M. Billow, passa par Ostende, se rendant à Paris. Il questionna quelques officiers François sur la flotille qu'on rassembloit sur la côte: il en invita quelque-uns à venir le voir; ils virent beaucoup d'or; ils furent tentés, informèrent contre lui, le dénoncèrent comme un espion Anglois qui avoit cherché à les corrompre. M. Billow fut jugé et fusillé à Ostende, quoique parfaitement innocent. J'en appelle, pour la vérité de ce fait, à M. Bethman, Banquier Consul de Russie à Francfort. On trouve dans le *Moniteur* du 12 de Novembre, 1803, le procès de M. Billow.

lerai bientôt plus particulièrement) n'avoit pas été perdu de vue depuis Louis XIV. La situation géographique de la France le favorise. Frédéric II disoit souvent : "Que s'il étoit Roi de France, il "n'y auroit pas un coup de canon de tiré en Europe "sans sa permission."

C'est aux moyens militaires que la Révolution a placés dans les mains de Buonaparté qu'il doit la possibilité de poursuivre ce système. On a trouvé dans les archives de l'ancien gouvernement les Mémoires de tous les agens secrets employés dans les pays étrangers, et les opinions des Ministres de Louis XIV, de Louis XV, et de Louis XVI.

La Révolution n'a pas peu contribué à donner à Buonaparté les moyens de se procurer des informations. Un grand nombre d'étrangers de tous les pays ont été obligés de quitter leur patrie, où leurs principes révolutionnaires les rendoient dangereux ; ils se sont réfugiés à Paris, et ils sont attelés au char de l'usurpateur.

Ajoutez à ces avantages les émigrés rentrés qui ont été employés par les gouvernemens étrangers, et qui, dans l'espérance d'être employés par Buonaparté, lui fournissent des Mémoires sur les systèmes politique et militaire des Gouvernemens au service desquels ils ont été.

Q'ua-t-on opposé à ce système effrayant de désorganisation générale, produit de la Révolution Françoise? Un Conseil Aulique d'Autriche, un Cabinet Prussien, un Empereur de Russie qui a

pour conseillers des courtisans, des histrions et des danseuses.

Ces Conseils, ces Cabinets, composés d'hommes réduits à un état d'imbécillité par l'âge et les débauches, opiniâtrement attachés aux anciens systèmes, cnt à combattre un chef révolutionnaire entreprenant, absolu, dans la vigueur de l'âge. A l'activité d'un Berthier, d'un Fouché, d'un Clarke, d'un Savary, d'un Massena, on opposoit un Comte Schulemburgh âgé de quatre-vingt ans, un Maréchal de Mullendorf qui en a quatre-vingt-dix, un Duc de Brunswick qui en avoit plus de soixante-dix, le vieux Général Hockritz, et un Comte de Haugwitz, ce vieillard infâme, ce traître qui livroit à Buonaparté tous les secrets du Cabinet Prussien.

Les Cabinets d'Autriche et de Russie étoient composés de la même manière.

Les Généraux d'armée opposés à Buonaparté ne connoissoient ni les vues, ni les plans, ni les secrets de leurs Cabinets respectifs. Buonaparté est l'âme de ses conseils; il nomme ses Ministres et ses Généraux. On ne lui persuade pas de nommer tel Général au commandement de telle armée, comme on persuada à l'Empereur de donner le commandement de l'armée d'Allemagne au Général Mack, afin d'affoiblir le parti de l'Archiduc dans le Conseil Aulique. Les intrigues de boudoirs, les sollicitations des Ministres, ne procurent point le commandement d'une armée de Buonaparté. Il a un système tout différent; non qu'il possède les talens

transcendans que lui supposent ceux qui ne l'ont pas vu de près ; mais il sait très-bien que la perte d'une seule bataille lui fait perdre sa couronne. Il peut dire à chaque bataille qu'il livre, qu'il joue sa couronne sur un coup de dez. On se trompe fort quand on attribue ses succès à la supériorité de ses talens ; un Général, d'un talent médiocre, ayant les avantages que la Révolution a donnés à Buonaparté, ayant en tête des Généraux environnés des désavantages résultant du système des Puissances qu'il a vaincues, auroit eu les mêmes succès que Buonaparté.

Tous les Souverains qui ont été guerriers et se sont mis à la tête de leurs armées, ont fait autant et plus que Buonaparté : tout Souverain qui prendroit le commandement de son armée, feroit autant et plus que Buonaparté.

Charles-Quint, Pierre Ier, Charles XII, Turenne, le Prince Eugène, Marlborough, Frederic II, ont fait plus que Buonaparté, avec des moyens très-inférieurs ; leurs adversaires n'étoient pas des hommes sans cœur et sans jugement comme les adversaires de Buonaparté.

Quant à ses talens en administration, personne ne s'est encore avisé de dire qu'il eût la moindre notion de cette branche si nécessaire du gouvernement. Toutes les fois que l'on discute au Conseil d'Etat une matière d'économie politique, un règlement de commerce, ou de finances, il baille, s'endort quelquefois, parcourt une gazette ou un pamphlet, cause

avec celui qui se trouve à côté de lui, et si celui qui discute est un homme qu'il n'aime pas, il l'apostrophe continuellement: " Eh! bien! avez-vous " bientôt fini?"

On a prétendu qu'il avoit des connoissances littéraires; sur ce point, je ne crains pas d'être contredit, quand j'affirmerai qu'un écolier écrit mieux le François que lui*. J'ai vu des notes de sa main en marge de quelques traductions des Papiers Nouvelles Anglois, et que l'on insère quelquefois dans le *Moniteur*, après que Maret, son Secrétaire d'Etat, les a corrigées. Son style est celui d'un *Savoyard.*

Il a dans la conversation un ton de *corps de garde;* les B— et les F— sortent continuellement de sa bouche impériale. Vise-t-il à l'esprit; il est insolent; et ses vils courtisans d'applaudir.

L'irritabilité et la violence de son caractère sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Dans ses accès de fureur, il brise tout ce qui se trouve sous sa main; il donne des coups de pied à ceux qui se trouvent près de lui; il court dans la chambre en jurant comme un enfant furieux. Son expression favorite est: " *Je le veux,*" Souvent il dit, d'après Caligula: " Il n'y a rien dans mon caractère qui me plaise au-" tant que mon inflexible sévérité." Il a dit aussi comme Caligula: " Sachez que tout m'est permis."

Dans ses momens lucides, sans être de mauvaise

* Voyez à l'Appendix sa lettre à son frère Joseph, écrite d'Egypte, et publiée dans la correspondance interceptée par les Anglois.

humeur, et pour s'amuser, il pinçoit sa Joséphine au point que l'impression de ses doigts restoit pendant plusieurs jours*.

Vain de sa petite personne, il aime à se montrer en public; mais la conscience de ses crimes fait qu'il s'environne toujours de gardes. Il est impossible de donner une idée de la peur qu'il a d'être assassiné. Les faits ne laissent aucun doute à ce sujet. L'anecdote suivante est connue de tout Paris.

Madame *Despaux*, marchande de modes dans la rue de Grammont, reçut ordre, à minuit, de se rendre aux Thuileries avec des *dominos* pour l'Impératrice et la Reine de Hollande qui alloient au bal masqué. Dans un corridor assez obscur, elle fut rencontrée par Buonaparté qui ne la reconnut pas. Il fut si fort alarmé qu'il cria qu'on apportât des lumières, qu'on fît venir ses gardes, &c. Il s'évanouit, et dans sa rage ordonna que cette femme fût envoyée en prison pour six mois, et dit: " Heureusement, j'en suis quitte pour la peur."

Quant à la frivolité de son caractère, il suffira de faire connoître avec quelle attention minutieuse il s'occupe de la toilette de sa femme. Ceci paroîtra peut-être incroyable à force de ridicule, mais c'est

* Suétone rapporte que Néron, ayant répudié une de ses femmes, épousa Poppée, qu'il tua ensuite à coups de pieds pendant qu'elle étoit grosse. Si l'Impératrice qui tient la place de Joséphine veut perpetuer cette race de Corses, elle fera bien d'avoir toujours présente à l'esprit l'histoire de Poppée.

un fait public à Paris. Elle est obligée de le consulter sur la robe qu'elle mettra dans de certaines occasions. Quand il étoit à Vienne en 1805, il fit venir Josephine à Munich, et lui ordonna d'apporter telles et telles parures.

Dernièrement, il ne trouva pas Madame Joseph habillée suivant sa fantaisie ; il la renvoya chez elle prendre une autre robe, en lui disant, qu'elle avoit plutôt l'air d'une marchande de modes que d'une reine. Madame Joseph est très-petite. Joséphine ne pouvoit pas prendre une femme de chambre, qu'il ne l'eût vue et approuvée. Je doute que César et Alexandre s'occupâssent de ces choses-là: mais Napoléon Buonaparté s'en occupe beaucoup.

Il n'a point de religion, mais il est très-superstitieux ; il croit plus aux diseuses de bonne aventure qu'à l'Evangile. Il s'est fait dire sa bonne aventure, depuis qu'il est empereur, par une femme bien connue à Paris, qui avoit dit autrefois à Joséphine, qu'elle seroit reine, mais qu'elle feroit une mauvaise fin.

Machiavel est son guide en politique ; il puise sa morale dans *le Compère Mathieu.* Fidèle aux principes de Machiavel, il cherche à gagner ses ennemis, et il néglige, et sacrifie ses amis et ses partisans. Comme l'Empereur Maximilien, il se défait de ceux qui l'ont connu dans la misère. La plus mauvaise recommandation auprès de lui est de lui rappeler qu'on l'a connu autrefois. Je connois trois de ses compatriotes qui ont été ses camarades d'école,

et qui sont en disgrâce pour lui avoir rappelé leur ancienne liaison. Il a exilé à l'Ile de Rhé deux de ses cousins, dont le seul crime est de l'avoir appelé leur cousin.

Arena, son cousin et son compatriote, qui lui obtint une commission dans l'armée, et qui a fait subsister à Marseille Madame Buonaparté la mère, quand son fils, aujourd'hui Empereur de la Grande Nation, n'avoit pas de souliers, a été faussement accusé d'être du préten du complot pour assassiner Buonaparté à l'Opéra, et il a péri. Son crime étoit d'être cousin de Buonaparté.

Cet infâme hypocrite, dont on peut dire : *Cujus libet rei simulator atque dissimulator**, voudroit singer Frédéric le Grand ; il affecte de porter la tête comme Frédéric, il porte du tabac dans la poche de sa veste, comme Frédéric. Il a appris à danser, parce que Louis XIV dansoit.

Aussitôt qu'il fut parvenu au Consulat, il se mit à chasser ; il n'avoit jamais chassé de sa vie ; il devint chasseur pour imiter les rois de France.

Tout le monde connoît l'aventure de Neuilly. Peu de temps après que Buonaparté eut été nommé Consul, il dit à Talleyrand, qu'il aimoit beaucoup la chasse, et lui demanda s'il avoit du gibier à sa terre de Neuilly. Talleyrand, qui savoit que son nouveau maître ne s'étoit jamais exercé qu'à la chasse *aux hommes*, lui dit qu'il avoit des canards sauvages et lapins. En conséquence, il fit mettre dans son parc

* Sal. Cat.

poléon, celui-ci força son frère à l'épouser ; il n'est pas moins certain que ce même Napoléon est le père d'un autre enfant dont la même dame accoucha, il y a environ dix-huit mois.

Son sallon ressemble à un sérail ; au signal donné, la victime doit le suivre. Il y a cinq ou six ans qu'il distingua Madame Duchâtel, femme d'un de ses Conseillers d'Etat. Il la fit *Dame d'Honneur* de Joséphine. Madame Duchâtel passa une nuit aux Thuileries avec Buonaparté. Les amans se querellèrent le lendemain matin ; Buonaparté la mit dehors de son appartement *en chemise*, et lui jeta ses hardes, devant tous les aides de camp, les valets, les sentinelles. Il n'y a pas un enfant à Paris qui ne sache cette anecdote, et ce qui suivit. Quelques jours après cette aventure, Mademoiselle Tascher, nièce de l'Impératrice Joséphine, épousa le stupide Prince Héréditaire de Baden ; il y eut bal à la Cour à l'occasion du mariage de cette jeune personne, créée Princesse Stéphanie par Napoleon Buonaparté, qui avoit exercé le *Droit du Seigneur*.

Madame Duchâtel ne paroissant pas au bal, Buonaparté alla à M. Duchâtel et lui dit d'aller chercher sa femme. Il fallut obéir, et Madame Duchâtel parut au bal, au grand étonnement de tous les spectateurs qui savoient son aventure.

Une Irlandoise, Madame G—b—t, veuve d'un banquier qui avoit fait faillite, avoit une fille fort belle. Buonaparté la vit, et bientôt Joséphine la nomma sa lectrice. Mademoiselle G. accompagna la famille impériale à Bayonne, quand Buonaparté

y alla pour y attirer la Famille Royale d'Espagne. Du moment que le monstre eut assouvi ses désirs, il renvoya sa victime à Paris sans un écu!

Cet assassin voluptueux a établi à Ecouen près de Paris, un séminaire de jeunes personnes sous la direction de Madame Campan, qui tenoit une pension à St. Germain; la même Madame Campan qui a été femme de chambre de la Reine, et qui s'est chargée d'élever pour Buonaparté les orphelines de la Légion d'Honneur.

Au milieu de ses crimes politiques et domestiques, cet homme a quelque chose de puérile. Je sais, d'une manière certaine, qu'ayant reçu de l'Empereur de Russie une lettre qui flattoit sa vanité, il la montra à tous ses courtisans, comme un enfant montre son *joujou;* mais si aucun de *Messieurs ses frères et cousins* impériaux ne le traitent pas avec le respect qu'il croit lui être dû, il court comme un fou dans sa chambre, brise tout, bat ses Ministres et ses courtisans, qui sortent en se disant: "*Il n'est pas abordable aujourd'hui.*"

Jamais créature humaine n'a réuni en soi autant de cruauté, de tyrannie, de pétulance, de luxure, de sale débauche, d'avarice, que ce Napoléon Buonaparté. La nature n'avoit pas encore produit un être aussi effroyable.*

* Tous les amis du Genre Humain apprendront avec plaisir que ce fléau du monde est épileptique; qu'il a des écrouelles qui proviennent d'une galle rentrée.

Il y a quatre ans que Mademoiselle Georges Weymar, célèbre

Un auteur Italien, a dit du héros dont il consacroit le nom ; " que la nature brisa le moule dans " lequel elle l'avoit formé*. Espérons pour le bonheur de l'humanité, que la nature a brisé le moule dans lequel Napoléon Buonaparté fut formé.



GOUVERNEMENT DE LA FRANCE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE DE BUONAPARTE.

Au Directoire succéda un gouvernement provisoire, composé de trois Consuls, Buonaparté, Siéyes, et Roger Ducos†. Les nouveaux Ministres étoient

actrice du théâtre François passant la nuit avec Buonaparté à St. Cloud, *le héros* eut une attaque d'épilepsie. Mademoiselle Georges sonna, appela à grands cris du secours ; toutes les personnes de service, et *la bonne* Joséphine, accoururent. Quand le tyran recouvra l'usage de ses sens, la première question qu'il fit fut, comment l'Impératrice et les gens du service se trouvoient dans sa chambre. Quand il sut qu'ils étoient venus aux cris de Mademoiselle Georges, il se précipita sur elle, la battit outrageusement, et la jeta à la porte à demi-nue. Le lendemain, elle eut ordre de quitter Paris, et partit pour Pétersbourg, où elle est encore. Buonaparté fit dire par les journaux François qu'elle avoit décampé de Paris déguisée en homme.

* " Natura lo fece, e poi ne ruppe la stampa."—Ariosto.

† Quelques personnes ayant montré de l'étonnement de voir Roger Ducos nommé Consul, avec deux hommes comme Buonaparté et Siéyes, Madame de Stael dit qu'on l'avoit placé là comme du coton entre deux vases de porcelaine.

des créatures de l'usurpateur. Dès le lendemain du 18 Brumaire, il désabusa Barras ; il fit venir Botot, l'aide de camp de Barras, et lui dit qu'il ne pouvoit pas songer à s'associer à *un être pourri* comme l'ex-Directeur, et lui signifia qu'il devoit se retirer dans quelque ville de province, et notifier son arrivée au Ministre de la Police, Fouché*.

J'ai entendu dire à beaucoup de François : " Quand nous avons *fait* le 18 Fructidor, nous ne " nous attendions pas aux événemens du lende-" main." Ils ne s'attendoient pas à ce qu'on déporteroit, sans jugement, à Cayenne, tant de monde. Ces *faiseurs* de révolutions devoient donc prévoir les suites immédiates du 18 Brumaire. Le résultat fut exactement le même ; le 19, trois cents personnes furent déportées aux Iles de Rhé et d'Oleron ; aucun n'en est revenu, excepté le Prince de Hesse au frère duquel (le feu Electeur de Hesse) on accorda cette faveur.

Il y eut plus de trente journaux supprimés ; on n'en laissa subsister que huit.

On nomma un comité qui fut chargé de présenter une nouvelle constitution ; ce fut alors que Siéyes s'aperçut que Buonaparté l'avoit trompé relativement au projet de placer un Prince de Prusse sur le trône de France. Il se retira de dessus la scène politique et se contenta d'un bien national estimé cinq cents mille francs. Causant un jour avec lui de cette

* Fouché avoit été originairement placé à la Police par Barras.

nouvelle constitution, il en observoit tous les vices. "Eh! mais," lui dis-je, "cet édifice est votre "ouvrage."—"Oh! non; je l'ai commencé, mais il "y avoit insurrection parmi les ouvriers."

Les François sont d'opinion que pour bien administrer un grand Etat, il faut qu'il y ait *beaucoup* de gouvernement, et *très-peu* de constitution; ils disent qu'en Angleterre il y a *trop* de constitution et *trop peu* de gouvernement.

Dans les pays où des factieux, des ambitieux, secondés par des hommes à la solde des ennemis de leur patrie, cherchent à entraver les opérations du gouvernement, et à le faire de manière à ce que la loi ne puisse pas les atteindre, j'adopterois la maxime Françoise *en temps de guerre.*

Le comité de constitution se conduisit d'après ce principe. La nouvelle constitution fut proclamée; et on ne tarda pas à pénétrer les intentions de Buonaparté, quand on vit que tous les fonctionnaires, lui étoient subordonnés.

Par cette constitution il fut institué un Sénat Conservateur qui sert à sanctionner les décrets tyranniques de Buonaparté, et qui n'a de volontés que les siennes, comme le Sénat de Rome du temps des empereurs, mais qui ne peut pas faire exécuter ses décrets.

Il y a quatre Sénateurs formant ce qu'on a appelé le comité de *la liberté de la presse;* ses fonctions se bornent à correspondre avec le Ministre de la Police au sujet des ouvrages dont la Police n'ap-

prouve pas la publication. Il y a aussi un comité de quatre Sénateurs *pour la liberté individuelle.* Le Sénat a la liberté de correspondre avec le Ministre de la Police sur les arrestations ordonnées par la Police, et la réponse du Ministre est : " Que la per- " sonne est emprisonnée *pour la sûreté de l'Etat ;*" et pour rendre la farce complète, le Ministre de la Police a deux Bureaux chargés de correspondre avec le Sénat sur la liberté de la presse et sur la liberté individuelle.

Tous les Sénateurs sont nommés par Buonaparté.

Peu après la formation du Sénat, Buonaparté lui fit rendre le Sénatus-Consulte connu sous le nom du 55e article, et par lequel :

1. Le Sénat a le pouvoir de suspendre les fonctions des Jurys dans les départemens, toutes les fois qu'il juge cette mesure nécessaire.

2. Le Sénat peut déclarer les départemens hors de la constitution, quand les circonstances le requièrent.

3. Le Sénat doit déterminer l'époque du jugement des prisonniers.

4. Le Sénat peut annuller les jugemens des Cours de Justice Civiles et Criminelles, quand ils compromettent la sûreté de l'Etat ; le Sénat a le pouvoir de dissoudre le Corps Législatif et le Tribunat.

A la place de Sénateur est attaché un revenu de trente-six mille francs.

Le second corps de l'Etat est le Corps Législatif. Le Membres en sont choisis par les assemblées générales des électeurs nommés par des assemblées par-

ticulières, qui ont un Président, lequel fait les listes des électeurs, et *peut appeler la force armée pour contenir les membres réfractaires.*

Le gouvernement convoque ces assemblées tous les trois ans, ou quand il le juge à propos. Les Membres des Assemblées Electorales sont pour la plupart des hommes à la paie du Gouvernement ; le Président est nommé par Buonaparté, et pour l'ordinaire est un militaire, ou un Conseiller d'Etat, ou quelqu'autre fonctionnaire public.

On présente au Sénat deux candidats, et celui qui convient davantage à Buonaparté est toujours sûr d'être nommé.

Les Membres du Corps Législatif reçoivent dix mille francs par an ; ils se rendent à Paris à leurs frais pour le temps des sessions.

Les Membres du Corps Législatif n'ont point la liberté de parler ; ils ne sont assemblés que pour sanctionner les lois qui leur sont proposées par deux Conseillers d'Etat qu'on appelle les Orateurs du Gouvernement. Le Corps Législatif ne rejette jamais la loi qui lui est proposée ; mais afin de paroître l'avoir discutée, il y a toujours de six à huit boules noires.

Buonaparté nomme annuellement le Président du Corps Législatif.

Quant au Tribunat, Buonaparté ne l'avoit créé que pour le supprimer aussitôt qu'il croiroit le pouvoir, car il étoit permis aux Tribuns de parler, et le peuple croyoit avoir des Tribuns parce qu'il enten-

doit prononcer des discours dans la Salle du Tribunat. Buonaparté, devenu empereur, a supprimé ce *troisième corps de l'Etat.*

Il avoit éprouvé de l'opposition de la part du Tribunat ; plusieurs articles du Code Civil, entr'autres celui du Droit d'Aubaine*, paroissoient devoir être rejetés, lors de la discussion qui eut lieu deux ans après l'élévation de Buonaparté au Consulat ; ce qui le décida à retarder la discussion jusqu'à la suppression du Tribunat.

Il y a un Conseil d'Etat, dont Buonaparté nomme les Membres ; et s'ils *se conduisent bien* pendant cinq ans, ils sont Conseillers d'Etat à vie. Ce Conseil est divisé en cinq sections : 1. de Législation— 2. des Affaires de l'Intérieur, c'est-à-dire, tout ce qui a rapport au commerce, à l'agriculture, aux canaux, aux chemins, aux bâtimens, &c. &c.—3. de la Guerre—4. de la Marine—5. des Finances.— Chaque section a son Président, qui prépare les affaires, de son département avant qu'elles ne soient présentées au Conseil d'Etat, auquel Buonaparté, ou

* Le Droit d'Aubaine a été rétabli en France par le nouveau Code Civile, d'une manière trés-subtile. « L'étranger jouira en « ordonnance des mêmes droits civils que ceux qui sont accor- « dés aux François par la nation à laquelle cet étranger appar- « tiendra." La Convention et le Directoire avoient accordé les droits de citoyen à tout étranger qui avoit résidé en France. M. Moriaty, Irlandois, est mort en France après y avoir résidé trente ans ; en vertu du Code Napoléon, ses héritiers ont été privé de sa succession, parce que les François ne peuvent hériter d'aucun bien-fond en Angleterre.

en son absence, Cambacérès préside. Les appointemens d'un Conseiller d'Etat sont de vingt-quatre mille francs, les Présidens de sections ont six mille francs de plus.

Quand un projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat, on l'envoie au Corps Législatif, qui comme je l'ai déjà dit, a l'air de le discuter, et lui donne le caractère de loi. Il faut, cependant, remarquer qu'un décret impérial, ou ce qu'on appeloit un *Arrêté du Consul*, suffit pour suspendre la loi. Il seroit, dans le fait, très-difficile aux faiseurs de Constitutions Françoises de définir les attributions particulières des différens *Corps de l'Etat*.

Buonaparté veut, cependant, qu'on sache que le Peuple n'a point de part à son gouvernement. *Le Moniteur* du 15 de Décembre 1808, contient *sa pensée* relativement à ce qu'il appelle la constitution. Cet article est si curieux que je vais le transcrire,

MONITEUR, 15 DÉCEMBRE, 1808.

" *Paris*, 14 *Déc.*

" *Plusieurs de nos Journaux ont imprimé que* " *S. M. l'Impératrice, dans sa réponse à la Dépu-* " *tation du Corps Législatif avoit dit qu'elle étoit* " *bien aise de voir que le premier sentiment de l'Em-* " *pereur avoit été pour le Corps Législatif qui repré-* " *sente la Nation.*

" *S. M. l'Impératrice n'a point dit cela; elle* " *connoît trop bien nos Constitutions; elle sait trop* " *bien que le premier représentant de la Nation c'est*

“ l'Empereur, car tout pouvoir vient de Dieu et de “ la Nation.

“ Dans l'ordre de nos Constitutions, après l'Em- “ pereur est le Sénat ; après le Sénat est le Conseil “ d'Etat, et après est le Corps Législatif ; après le “ Corps Législatif viennent chaque tribunal et fonc- “ tionnaire public dans l'ordre de ses attributions. “ Car s'il y avoit dans nos Constitutions un Corps “ représentant la nation, ce corps seroit souverain ; “ les autres corps ne seroient rien, et ses volontés “ seroient tout.

“ La Convention, même le Corps Législatif, ont “ été représentans. Telles étoient nos Constitutions, “ alors. Aussi le Président disputa-t-il le fauteuil “ au Roi, se fondant sur ce principe que le Président “ de l'Assemblée de la Nation étoit avant les auto- “ rités de la Nation.

“ Nos malheurs sont venus en partie de cette exa- “ gération d'idées. Ce seroit une prétention chimé- “ rique et même criminelle que de vouloir représenter “ la Nation avant l'Empereur.

“ Le Corps Législatif, improprement appelé de ce “ nom, devroit être appelé Conseil Législatif, puis- “ qu'il n'a pas la faculté de faire des lois, n'en ayant “ pas la proposition. Le Conseil Législatif est donc “ la réunion des Mandataires des Colléges Electo- “ raux. On les appelle députés des Départemens, “ parce qu'ils sont nommés par les départemens.

“ Dans l'ordre de notre hiérarchie constitutionelle “ le Premier représentant de la Nation est l'Empe-

" *reur et ses Ministres, organes de ses décisions ; la*
" *seconde autorité représentante est le Sénat ; la*
" *troisième, le Conseil d'Etat, qui a de véritables at-*
" *tributions législatives ; le Conseil Legislatif a le*
" *quatrième rang.*

" *Tout rentreroit dans le désordre, si d'autres idées*
" *constitutionnelles venoient pervertir les idées de*
" *nos constitutions Monarchiques.*

Cet article du journal officiel François fut publié pour contredire, en quelque sorte, la réponse de l'Impératrice au Corps Législatif qui étoit venu la complimenter sur les victoires en Espagne. " Je " suis très-flattée" ; dit-elle à la députation, " de " recevoir le témoignage d'estime du Corps Législa- " tif, *qui représente la nation ;* c'est aussi le sentiment de l'Empereur." Buonaparté lui écrivit, de Burgos, une lettre furieuse.

LE MINISTÈRE DE BUONAPARTÉ

EST COMPOSÉ :

D'un Grand Juge, qui est à la tête de la magistrature.

D'un Ministre des Affaires Etrangères.

D'un Ministre de l'Intérieur, dont le Département est le plus considérable. Le Ministre présente son *travail* au Conseil d'Etat lorsque Buonaparté l'a approuvé.

D'un Ministre de la Guerre*, pour les promotions de l'armée &c. et d'un autre Ministre de *l'Administration de la Guerre* qui a le département de l'habillement des troupes, des approvisionnemens, des fourages, &c.

D'un Ministre de la Marine.

D'un Ministre du Trésor Public, qui paie les fonctionnaires publics et reçoit les fonds qui doivent être versés au Trésor.

D'un Ministre des Finances.

D'un Secrétaire d'Etat qui signe et enregistre tous les Actes du Gouvernement.

Tous les Ministres, à l'exception de ceux de la Police et des Affaires Etrangères, ont leurs jours d'audience ; il est rare que les Pétitionnaires obtiennent rien. On ne peut voir le Ministre de la Police et celui des Affaires Etrangères que quand ils donnent un rendez-vous. Ces Audiences présentent quelquefois un assemblage bien hétérogène. Je me suis trouvé un jour à celle de Fouché avec Madame V——l, émigrée Françoise, qui est retournée à Londres, et qui étoit venue à Paris pour tâcher de recouvrer ses propriétés—avec Bernier, qui avoit été Chouan, et qui est devenu évêque d'Orléans sous Buonaparté—avec M. de Calonne, M. de Narbonne, le fameux Santhonax, et Barrère,

L'inquisition, aucun tribunal, depuis le tribunal

* Le Ministère de la Guerre a été divisé en deux branches, parce que Berthier étoit si scandaleusement fripon, que Buonaparté lui a retiré les marchés avec les fournisseurs de l'armée.

secrét qui existoit en Allemagne, il y a quelques siècles, ne peuvent être comparés au Ministère de la Police.

Tous les ouvrages *imprimés* doivent être envoyés à la Police pour être examinés avant d'être publiés. Remarquez bien que ce n'est pas le manuscrit qu'il faut envoyer, mais un exemplaire *imprimé;* en sorte que si l'ouvrage n'est pas approuvé, l'auteur en est pour ses frais.

On ne peut représenter une pièce de théâtre que lorsque la Police l'a approuvé. Tous les journaux, de toutes les parties de la France, doivent être envoyés à la Police. Buonaparté n'a pas trouvé cette précaution suffisante ; il vient de réduire le nombre des journaux.

Tous les étrangers doivent, à leur arrivée, envoyer leurs passeports à la Police.

C'est là la *Haute Police,* connue sous le nom de *Police Secrète;* elle est sous la direction d'un Chef de *Division* qui se nomme Desmarêts, prêtre renégat de Grenoble, et *protégé* de Fouché. Ce mécréant a fait empoisonner plusieurs prisonniers d'Etat, et quand ils étoient à l'agonie, il arrivoit en habits sacerdotaux, pour les exhorter et leur donner l'extrême-onction, dans l'espérance, au moyen de la confession, d'obtenir des aveux et de faire des découvertes. Plusieurs personnes ont été arrêtées et ont péri victimes de confessions, vraies ou supposées.

La police a pour espions des personnes du pre-

mier rang, des hommes et des femmes qui voient la meilleure compagnie de Paris, qui ont leurs carosses. Ces espions de bonne compagnie reçoivent deux milles francs par mois; ils envoient leur rapport par écrit, signé du nom convenu entre le Ministre et eux.

Un ou deux ambassadeurs étrangers, et presque tous les secrétaires d'ambassade, un grand nombre d'étrangers, des acteurs, des danseurs, des banquiers*, des juges, des notaires, des prêtres, des filles entretenues, de viles prostituées, des joueurs, des négocians, des courtiers de change, enfin, des personnes de toutes les classes sont attachées à ce terrible tribunal.

Mais Fouché et l'autre Police ne peuvent engager un espion sans la sanction de Buonaparté, parce qu'il a une liste des espions de la Préfecture de

* La preuve qu'il y a des banquiers attachés à la police se trouve dans un des *Moniteurs* du mois d'Août, 1805.

Le Général Dubuc, fait prisonnier à Pondichéry, avoit été conduit en Angleterre, et fut, à ce qu'il paroît, chargé d'une mission quelconque par le Gouvernement Anglois. Il arriva à Paris avec une lettre de crédit de la Maison Hammersley sûr un banquier qui devoit lui compter cent louis par mois. Le banquier, dont la nièce a épousé M. Desmarêts, chef de la police secrète, avertit son *respectable* neveu, qu'un Général François étoit arrivé de Londres ayant une lettre de crédit de MM. Hammersley. Le banquier reçut pour instructions de livrer à son *respectable* neveu les lettres qui arriveroient au Général Dubuc, et celles qu'il écriroit à Londres. Le résultat fut que Dubuc et deux hommes nommés *Laa* et *Rossolin* furent arrêtés et fusillés.

Police, et ne veut pas qu'ils *mangent à deux rateliers**.

La contribution que paient *les Maisons de Jeu*, qui n'est jamais moindre de six millions, et qui, en temps de paix, va à huit, est destinée aux dépenses de la Police, indépendamment de l'énorme somme qu'elle reçoit du Trésor Public, comme on peut le voir dans l'état des dépenses publiques.

Le Ministre ayant tant à faire, on lui a donné quatre Conseillers d'Etat pour adjoints, et qui correspondent avec les Préfets des Départemens. Ces quatre Conseillers d'Etat sont MM. Réal, Pelet de la Lozère, Miot, et le Préfet de la Police de

* Buonaparté a aussi sa police particulière; Bourrienne en a été originairement le chef, et, ensuite, le Général Savary, Duc de Rovigo, qui vient de succéder à Fouché, Duc d'Otranto.

Dans les premiers temps de mon arrivée à Paris je dînai chez Tallien. C'étoit la mode alors de comparer Buonaparté à César; on n'avoit pas encore songé à Charlemagne. Je ne sais plus qui parla du nouveau César, sur quoi le Colonel Donadieu dit: "Eh bien! je ne demande pas mieux que d'être un Brutus."— Il y avoit à ce dîner un M. La Chevardière, attaché à la police de Buonaparté, qui a été, depuis, Consul à Hambourg, et une Madame La Grave, attachée à la police de Fouché. La Chevardière demanda, au dessert, la permission de se retirer, prétextant une colique; il ne revint qu'au bout d'une heure. Madame La Grave fit son rapport à Fouché le lendemain matin. Quand le Ministre parla à Buonaparté de la conversation de la veille, celui-ci l'interrompit en lui disant: "Je suis déjà au "fait." J'allai chez Fouché, le surlendemain, et il me donna l'avis de ne pas *fréquenter les Jabobins*. Le Brutus *in petto* et quelques autres convives furent exilés.

Paris, Dubois, qui a dans son arrondissement les Départemens environnans. Ces quatre Conseillers d'Etat s'assemblent pour la forme, une fois par semaine, chez le Ministre, pour avoir l'air de se consulter et de délibérer sur les affaires de la Police.

Le Ministre envoie dans les pays étrangers des émissaires, sans que le Ministre des Affaires Etrangères en ait connoissance, et sans que les Ministres résidant à la Cour où il envoie ces émissaires soient dans le secret.

Il y a dans les Bureaux de la Police et dans ceux des Affaires Etrangères, des copies figurées de l'écriture de tous les Souverains, Ministres, Ambassadeurs, &c. on y trouve aussi leurs cachets, des caractères d'imprimerie, et du papier, de tous les pays, et le timbre des Papiers-Nouvelles Anglois.

Avant la guerre de 1805, il n'y avoit pas un Bureau de poste en Allemagne, où le Ministre de la Police de Paris n'eût des émissaires. Il n'existe pas sur le Continent un Bureau de Gouvernement dans lequel la France n'ait quelqu'un à sa solde.—Les conversations *des Tables d'Hôtes* de toutes les parties du Continent sont rapportées au Ministre de la Police de Paris.

Ce Ministre racontoit un jour devant beaucoup de monde, que quatre personnes avoient dîné ensemble chez un restaurateur, dans une chambre particulière, et que le lendemain chacune d'elles

lui fit son rapport de la conversation qui avoit été tenue à ce dîner.

Il y a un département de la *Préfecture de Police*, qui a des Bureaux où les journaux, les livres, &c. sont aussi examinés. C'est à la Préfecture de Police que sont enregistrés les mauvais lieux, les filles publiques, et le Bureau où on les enregistre se nomme *Bureau des Mœurs*.

Il y a aussi une police secrète pour les cafés, les cabarets; elle emploie pour espions des mendians, des marchands de vieux habits, des portiers de maisons, des laquais de louage, des afficheurs, des cochers de fiacre, des vendeurs de chansons.— Il y a aussi des espions dans les églises, dans les marchés.

Les extorsions qu'exercent ces deux Bureaux de Police sont au delà de ce que l'on peut concevoir. J'eus occasion d'aller solliciter la liberté de quelqu'un qui avoit été arrêté; le chef de division, un nommé Bertrand, me dit que je ferois mieux de ne pas me mêler de cette affaire, "que cela pourroit me compromettre." Il savoit très-bien que l'homme étoit innocent, mais il faut que les amis d'une personne arrêtée craignent qu'on ne l'ait trouvée coupable; sa liberté se paie alors plus cher.

Je revis une autre fois ce même M. Bertrand, et lui fis observer que c'étoit par une méprise qu'on avoit arrêté l'homme pour qui je venois solliciter. "*Oh! que non,*" me dit-il; "*on ne se trompe* "*jamais ici que quand on met en liberté.*"

C'est à ce Bureau que sont signés tous les mandats d'arrêt, même des personnes arrêtées par ordre de Fouché.

Il y a dans ce Bureau une prison qu'on nomme *le Dépôt*. Souvent une personne arrêtée sur de faux soupçons se trouve dans le même donjon avec des voleurs, des assassins, des escrocs. Le prisonnier n'a pas toujours la liberté de voir ses parens ou ses amis, et alors il est mis *au secret*, c'est-à-dire, dans un cachot où il est seul, et il paie ce gîte un petit écu par nuit.

Les domestiques d'un homme arrêté par la Police n'osent pas dire qu'il a été arrêté; ils disent qu'il est à la campagne.

Un homme arrêté et mis en liberté est averti que s'il raconte ce qu'il a vu et entendu pendant sa détention, il sera exilé.

Par un décret récent, Buonaparté a établi huit prisons dans lesquelles seront détenues les personnes contre lesquelles il n'existe pas des preuves suffisantes même pour les traduire devant un tribunal. D'après tout ce qne je viens de faire connoître, il est évident que le tyran, long-temps avant de rendre ce décret, a fait emprisonner arbitrairement des individus innocens, et que, par conséquent, les choses vont sous Buonaparté comme elles alloient sous Robespierre.

Le fait suivant mérite une attention particulière.

M. de Vauban, émigré, qui avoit accompagné M. le Comte d'Artois lorsque ce Prince se rendit

sur la côte de France, obtint du gouvernement la permission de venir à Paris ; il étoit à Varsovie, chez le Prince Poniatowsky, neveu du dernier Roi de Pologne. A peine étoit-il arrivé qu'il fut arrêté et conduit à la Préfecture de Police, où l'on trouva parmi ses papiers des notes et des memorandums relatifs à l'expédition de *l'Ile Dieu*. Ces notes n'étoient pas très-favorables aux Princes François ni aux émigrés; Buonaparté exigea que M. de Vauban mît ses notes en ordre de manière à pouvoir être imprimées. Il résista long-temps ; mais on lui mit sous les yeux, d'un côté, l'appareil de la torture, et, de l'autre, la réinstallation dans ses propriétés. M. de Vauban rédigea ses notes, qui ont été publiées sous le titre de " Mémoires sur la " Vendée et sur l'Expédition de l'Ile Dieu, par M. D. V. B." .

L'ouvrage fut lu avidement, et on y trouva la contradiction de l'imposture avancée par le Comité de Salut Public, que les vaisseaux de guerre Anglois avoient tiré sur les émigrés dans la Baie de Quiberon.

Le Gouvernement François n'accorde rien à un prisonnier d'Etat, pas même du pain et de l'eau.

J'aurai occasion de parler de la torture qu'on applique aux prisonniers dans ce Bureau de la Police.

Quand le sort de la victime est décidé, on la transfère dans une prison.

Très-souvent la Police change à dessein le nom

du Prisonnier, surtout s'il est étranger, parce que si l'ambassadeur le réclame, la Police produit son registre pour prouver qu'il n'y a personne de ce nom-là dans ses prisons. Ce fut le cas d'un négociant Américain de Boston, M. Amory, qui fut arrêté à Milan lorsque Buonaparté s'y fit couronner. M. Amory fut amené à Paris et emprisonné au Temple. L'affaire étant venue à la connoissance du Ministre des Etats Unis, neuf mois après l'arrestation de M. Amory, il fit des démarches auprès du Ministre de la Police ; on lui montra les registres sur lesquels ne se trouvoit point le nom de M. Amory, qui fut, cependant, mis en liberté après quinze mois d'emprisonnement.

On usa du même subterfuge quand le Ministre d'Autriche, le Comte Cobenzl, réclama M. Oppenheim, fils d'un banquier de Vienne.

Les espions de la Police sont obligés de faire des dénonciations, vraies ou fausses, sous peine d'être renvoyés, "*parce qu'il faut que la Police travaille.*"

J'allai un jour chez M. Real pour solliciter la mise en liberté d'un Anglois de mes amis qui avoit été arrêté à Tours, se rendant à Montpellier avec un passeport en règle. Le Conseiller d'Etat m'avoua ingénument qu'il avoit signé le *Mandat d'Arrêt*, mais qu'il ne savoit pas par quelle raison, et ajouta : "Ce n'étoit qu'un mouvement de Bureau."

La Police fait circuler des rumeurs, afin d'avoir un motif d'arrêter ceux qui les répètent. Quelquefois elle fait imprimer des libelles contre le Gouverne-

ment, les vend à des libraires qu'elle fait ensuite arrêter.

On demandera peut-être: *A quoi Bon?* A plaire *au grand, au bon, au juste* Buonaparté, qui ne peut exister s'il n'est occupé de conspirations, d'emprisonnemens, de fusillades. On improvise des conspirations pour faire plaisir *au grand empereur.*

Indépendamment de ces polices, il y a une *Police Militaire*, pour les militaires seulement. Les espions de cette police ne sont pas moins actifs que ceux des autres polices. On en jugera par le fait suivant.

Un Commissaire des Guerres, M. Hauterive, arriva à Paris, chargé de dépêches du Commandant François en Hanovre. Il descendit à un Hôtel Garni, s'habilla, prit quelques rafraîchissemens, et se rendit chez le Ministre, qui n'étoit pas chez lui. M. Hauterive ne laissa point ses dépêches, qu'il avoit ordre de ne remettre qu'au Ministre, parce qu'elles rendoient compte du mécontentement de l'armée en Hanovre, relativement à l'affaire de Moreau. Il laissa son nom et son adressse. Quelques heures après, un aide-de-camp du Ministre, accompagné de deux soldats, vint chercher les dépêches. M. Hauterive fut envoyé en prison et exilé. Il avoit probablement été dénoncé par quelqu'un sur sa route, pour avoir parlé de l'opinion de l'armée d'Hanovre; car il est très-certain qu'il n'avoit parlé à personne depuis son arrivée à Paris.

On conçoit que sous un pareil gouvernement il y a à la Poste un bureau chargé d'ouvrir les lettres; ce bureau se nomme *le Bureau Particulier*: M. Siéyes frère de l'Abbé, en *est* le chef; il a sous lui deux François M. Dugaz et M. Coulon, un Danois, M. Heysberg, qui a été obligé de quitter le territoire Danois pour y avoir été espion aux gages du gouvernement François, lorsque le *petit* Grouvelle étoit Ministre de la Grande Nation à Copenhague—et un Anglois, nommé Thompson.

Je suis entré dans tous ces détails, afin de montrer ce qu'est le gouvernement François; qu'il n'y a en France que des lois de police, et que ces lois sont toutes tirées du code de Robespierre rédigé par Merlin et connu sous le nom de *Loi des Suspects**.

Dans chaque Département, il y a une Préfecture. Le Préfet réside dans le *Chef-lieu*, ou principale ville du Département. Il y a des Sous-Préfets et des Maires dans les villes moins considérables; les Maires sont à vie et payés par le gouvernement. Ces Préfets et Sous-Préfets correspondent directement avec les Ministres de l'Intérieur et de la Police. Un Préfet est une espèce de Ministre dans son département; il a sa police secrète et ses espions.

Mais comme Buonaparté craint par-dessus tout de laisser trop d'influence à l'autorité civile, il a partagé la France en *Divisions Militaires*, qui comprennent

* Voyez dans l'Appendix l'article de ce Merlin.

un, deux, quelquefois trois Départemens, et il a attaché à chaque division militaire un Général, un Etat-Major, et une force armée.

Les habitans doivent avoir grand soin de se mettre bien avec le Préfet, le Sous-Préfet, et le Général, sans quoi ils sont ruinés. Si ces satrapes envoient une plainte contre un habitant, il est emprisonné, fusillé, ou pillé. Si un habitant a une maison, un jardin, une sœur, une fille, qui *conviennent* à M. le Préfet ou à M. le Général, *il faut céder*, ou sa ruine est certaine: et dans les deux cas la mort s'ensuit; j'en appelle au témoignage des habitans de tous les Départemens. Il n'est pas un François qui ne sache que si un citoyen accusoit un fonctionnaire public, quelqu'atroce que fût sa conduite, et que le satrape fût informé seulement que le *gouverné* murmure, l'oppression redoubleroit.

La Gendarmerie est *la terreur* de la France. Dans toutes les villes, dans les villages qui ont cinquante maisons, il y a des Gendarmes. On est sûr de trouver un gendarme, dans toutes les auberges; il n'y a rien qu'un Français redoute comme la vue d'un Gendarme. Les gendarmes font des patrouilles sur les chemins, arrêtent les voitures, et les voyageurs sous le pretexte d'examiner leurs passeports, mais très-souvent pour effrayer les voyageurs et leur extorquer de l'argent. On ne fait pas vingt pas sans rencontrer un gendarme.

Je crois avoir déjà dit que les écoles publiques avoient été établies sur un plan fort sage. Elles

embrassoient un système général d'éducation ; Buonaparté les a converties en écoles uniquement militaires. Les élèves en sont destinés à l'armée ; quand il a besoin d'officiers, il les tire de ces écoles. On ne doute plus en France que Buonaparté ne veuille faire de la nation Françoise une nation purement militaire ; on est mécontent, mais le tyran fait peu de cas de l'opinion d'un peuple dont il s'est déclaré le maître absolu.

Cette esquisse du gouvernement François suffit pour montrer que jamais aucun monarque n'a joui d'un pouvoir égal à celui dont jouit Buonaparté. Cependant, les Parisiens n'ont pas l'air d'esclaves intimidés. Les bals masqués et le carnaval ont été rétablis. Les autorités constituées portent des habits brodés et ont des carosses. J'ai vu Siéyes à l'Opéra en habit brodé et en manchettes à dentelles ; il ne faut aux Paris iensque des amusemens, de *la représentation* et du luxe, pourvu que cela ne soit pas trop cher. Buonaparté sait que c'est là le caractère des Parisiens ; en conséquence il a ordonné à sa livrée *constituée* d'étaler une sorte de magnificence. J'ai connu un Conseiller d'Etat qui représentoit un jour à Buonaparté, que la modicité de son revenu ne lui permettoit pas de vivre magnifiquement : "Eh bien !" lui répondit celui-ci, "faites des "dettes ; vos créanciers seront intéressés à soutenir "mon gouvernement."

A son retour d'Italie, après la bataille de Maren-

fit lecture de la déclaration qu'ils avoient faite à la Préfecture de Police lorsqu'ils avoient été arrêtés, c'est l'usage des tribunaux François. Les accusés protestèrent contre cette déclaration, disant, ce qu'on sait très-bien en France, que ces déclarations leur avoient été arrachées au milieu des tortures.

M. Bertrand avoit fait, à la Police, une question à Ceracchi: celui-ci n'y avoit pas répondu comme le vouloit M. Bertrand, qui lui mit un pistolet sur la gorge et *le fit répondre de manière à s'inculper.* Ceracchi interpella M. Villette, interprete de la Police, qui confirma le fait. Ceracchi, n'entendant pas assez le François pour répondre à des questions dont sa vie dépendoit, avoit démandé un interprète; on lui donna celui de la Police, qui s'étant conduit en homme d'honneur, perdit son emploi dès que le procès fut fini.

Cependant, sur les déclarations des accusés, arrachées par les menaces et la violence, et sur la déposition d'un seul témoin (Harel), qui, de son propre aveu, avoit été mis en œuvre par la Police, ces malheureux furent condamnés et guillotinés, à l'exception de Diana, qui fut acquitté, mais ensuite exilé. Ainsi, Diana, le seul sur lequel on eût trouvé une arme, et qui étoit à l'Opéra, fut acquitté, et Arena et Demerville, qui n'étoient pas sortis de chez eux, furent éxécutés!!

Ce qu'on vient de lire est extrait de la procédure qui a été imprimée et publiée; si je n'avois pas cette

preuve sous les yeux, je n'aurois pas espéré que le récit en parût croyable, même aux François.

Diana fut banni du territoire François; quatre mille Patriotes Italiens que le Gouvernement François avoit corrompus et qui avoient été obligés de fuir une patrie qu'ils avoient trahie, furent aussi bannis. Ceux qui appartenoient à ce qu'on appeloit la République Cisalpine, furent reçus dans leur patrie; mais Buonaparté fit remettre aux Ambassadeurs de Naples et de Rome une liste des sujets de leurs Souverain qu'il bannisoit de France; il les fit conduire enchaînés, deux à deux, par des gendarmes, jusqu'aux frontières. A la frontière ils furent remis à des détachemens de troupes Napolitaines et Romaines qui les y attendoient. Il est bon de faire remarquer que les Gouvernemens de Naples et de Rome ne firent périr aucun de ces hommes; il est bon que les sujets des Princes légitimes sachent que Buonaparté après les avoir séduits, les emprisonne, les torture, les fait périr pour satisfaire la soif de sang humain qui le dévore, ou les livre à leurs Souverains légitimes dans l'espérance qu'ils périront, mais que les Princes légitimes sont les seuls qui osent user de la plus belle prérogative du pouvoir, est pouvoir de pardonner.*

* Je ne puis me refuser à citer un autre trait de la cruauté de cet infâme tyran. Quand il entreprit son expédition de St. Domingue, la Légion Polonoise eut ordre de s'embarquer; mais les officiers et les soldats protestèrent contre cet ordre. Il fit

Buonaparté se trouva ainsi débarassé de quelques Jacobins qu'il craignoit. Alors, Fouché imagina un complot de Royalistes. Un espion fut chargé d'exciter quelques hommes de ce parti à *conspirer* contre le Premier Consul. Il paroît que l'espion ne communiqua pas à ceux qui l'employoient tout ce qu'il savoit ; il fut convenu de faire une machine infernale, que la Police approuva ; mais on n'en fit usage ni de la manière convenue, ni au moment fixé. Fouché ne se doutoit pas que le succès fût aussi probable ; aussi l'agent employé dans cette affaire, craignant d'en être lui même victime, prit la fuite ; il n'y eut qu'une seule personne d'exécutée. Voilà le secret de la fameuse machine infernale.

A peu près vers le même temps, un M. du Rivoire fut arrêté à Brest comme espion du Gouvernement Anglois, chargé de s'assurer des moyens de détruire les vaisseaux François et Espagnols qui se trouvoient dans ce port. Il fut acquitté par le tribunal devant lequel il avoit été traduit. Quand Buonaparté connut le jugement, il entra dans une telle fureur qu'il ordonna que M. du Rivoire et les juges fussent arrêtés et conduits à Paris ; ils furent tous envoyés au Temple. Je ne sais ce qu'est devenu M. du Rivoire, je n'ai pas entendu dire qu'il eût été assassiné ou empoisonné ; mais les juges, après un

fusiller cinquante officiers et mille soldats, le reste fut embarqué, mais déserta aux Nègres aussitôt que l'occasion s'en présenta.

emprisonnement de douze ou treize mois au Temple furent exilés à l'Ile d'Oleron.

Le tyran vit bien que les Cours Criminelles des Départemens n'étoient pas disposées à sévir contre les *conspirateurs* dont le crime n'étoit pas prouvé légalement. Comme il falloit cependant que la vie du Premier Consul parût menacée par les Royalistes et les Républicains, le Sénat rendît une loi qui établissoit des *Tribunaux Spéciaux*, composés de Juges et de Militaires qui furent autorisés à juger les prévenus de crimes d'Etat sans convoquer de Jury.

On conçoit que ces juges furent nommés par le Premier Consul, comme Robespierre avoit nommé ceux des Tribunaux Révolutionnaires. Dans le cours de cinq mois, ces tribunaux spéciaux condamnèrent SEPT CENTS VINGT-QUATRE personnes à mort*.

Buonaparté sachant de quel avantage les prêtres peuvent être aux tyrans, signa avec le Pape un Concordat, dont un article dit assez clairement, ce me semble, que les prêtres seroient ses espions, et lui réveleroient le secret de la confession. Dans le fait, ils font au *Ministre des Cultes* un rapport de ce qu'ils apprennent au Tribunal de la Pénitence ; je ne prétends pas dire que tous les prêtres aient oublié à ce point les devoirs de leur saint ministère, mais il est très-certain qu'un nombre considérable de vic-

* Voyez l'Exposé présenté au Corps Législatif, le 23 de Novembre, 1801, par le Conseiller d'Etat Thibaudeau.—*Moniteur* du 24 de Novembre, 1801.

place. Il y a donc maintenant un Saint Napoléon dans le calendrier François.

Aussitôt l'Archevêque de Paris adressa une lettre pastorale aux Evêques, dans laquelle se trouve le passage suivant : " Ministres des autels, sanctifions " nos paroles, hâtons-nous, pour les surpasser par " un seul mot, de dire qu'il est *l'homme de la Droite* " *de Dieu ;* et faisons ainsi tout remonter à celui à " qui seul appartient la gloire, l'honneur, le pouvoir, " et l'empire, dans les siècles des siècles."

Fabre de l'Aude, Président du Tribunat, allan jusqu'à comparer *Madame Mère* (sobriquet que Buonaparté devenu empereur a donné à sa mère, la même qui a tenu des *mauvais lieux* en Corse et à Marseille) à la mère du Sauveur. " La conception " que vous avez eue en portant dans votre sein le " Grand Napoléon, n'a été assurément qu'une ins- " piration divine." Ce sont les paroles de M. Fabre.

L'Evêque d'Amiens dit dans son mandement que " Le Tout-Puissant ayant créé Napoléon, se reposa " de ses travaux." Quels Evêques ! Quels Archevêques ! Quel Saint !

Du moment que Buonaparté arriva au pouvoir, mais surtout quand il eut réussi à se faire nommer Consul à vie, il étoit évident qu'il aspiroit à s'asseoir sur le trône de France, et qu'il vouloit détruire jusqu'à la trace du républicanisme pour s'en frayer le chemin. Mais avant de rien entreprendre, il essaya d'obtenir l'abdication de Louis XVIII en sa faveur.

Il paroîtra, peut-être, extraordinaire que Buona-

parté ait confié une mission aussi délicate à un étranger plutôt qu'à un François; c'est pourtant le fait. J'ai intimement connu l'homme qui fut chargé de cette mission, et comme, heureusement pour lui, il est hors des atteintes de Buonaparté, je peux en toute sûreté publier ce que je tiens de lui-même sur cette mission.

Au mois de Mars, 1803, deux mois avant la rupture avec l'Angleterre, Buonaparté le fit venir et lui dit:

" Je voudrois que vous allassiez à Varsovie pour
" engager le Prétendant à abdiquer en ma faveur.
" La proposition lui en sera faite par le gouverneur
" de Varsovie*. S'il paroît disposé à accéder à la
" proposition, vous lui communiquerez les instruc-
" tions et les pleins pouvoirs de traiter avec lui que
" vous aurez. J'ai l'intention de lui donner ainsi
" qu'à sa famille une indemnité. En un mot, il
" peut devenir Roi de Pologne, et ce royaume peut
" recouvrer son ancienne splendeur. J'indemnise-
" rai la Prusse en lui donnant la Hollande. La
" Russie, qui, dans se cas, céderoit ses possessions
" en Pologne, seroit indemnisée en Turquie; et
" l'Autriche aura la Silésie Prussienne en indem-
" nité de la Gallicie: la Hollande est une compen-
" sation plus que suffisante pour la Silésie et la Po-

* Elle fut faite par le Président Meyer, Gouverneur Civil de Varsovie, qui y avoit été autorisé par le Roi de Prusse, ou, du moins, par son Secrétaire Beyme, qui étoit aussi son beau-frère, et qui étoit un espion à la solde de Buonaparté.

" logne Prussienne. L'Angleterre ne peut pas dés-
" approuver ces arrangemens; elle peut garder
" Malte, et on peut réunir Hambourg et Bremen à
" l'Electorat d'Hanovre. Si elle ne croit pas ces
" possessions *solides*, qu'elle essaie de reconquérir
" l'Amérique; je l'aiderai en envoyant trente mille
" hommes à la Louisiane. Je serois assez tenté de
" communiquer cette affaire à Lord Whitworth,
" mais je crains que les Gazettes Angloises n'en
" parlent."

L'émissaire lui observa qu'aucune administration Angloise ne songeroit jamais à reconquérir l'Amérique. Buonaparté, lui prenant le bras, lui dit: " J'ai dans ce pays-là un parti qui m'obéira, parce
" que je peux les perdre*. Si l'Angleterre consent
" à ma proposition, je garderai la Louisiane, qui est
" une excellente position comme siége d'opérations
" militaires et politiques. Si le Prétendant n'ac-
" cepte pas mes propositions, j'insisterai auprès du
" Roi de Prusse pour l'obliger à quitter Varsovie,
" parce que, dans ce cas, j'aurai d'autres vues sur ce
" pays-là, qui font que je ne me soucie pas qu'il s'y
" trouve autant d'émigrés François. En passant
" par Berlin, vous pouvez causer librement de cette
" affaire et sur tout autre sujet avec le Ministre
" Haugwitz, *qui est entièrement à nous*, et qui con-
" noît mes vues ultérieures sur la Pologne. Quand

* Avis aux écrivains Anglois que Buonaparté *pourroit perdre*, s'ils cessoient de dire dans les journaux ce qui peut servir ses vues.

" vous serez à Varsovie, vous y verrez notre agent
" public, qui étoit dans les Bureaux de Talleyrand,
" et que le Gouvernement Prussien a reconnu en
" qualité de Consul: son nom est Galan Boyer.
" Ne lui parlez de l'objet de votre voyage, que lors-
" que votre mission sera publiquement connue.
" Vous m'informerez de ce qu'il fait à Varsovie, et
" si Talleyrand n'a jamais eu de communication di-
" recte avec le Prétendant, ou aucun *de ses gens*."

A son arrivée à Berlin, l'émissaire apprit le refus formel de Louis XVIII, de renoncer à son droit au trône. La réponse du roi a été imprimée*. Je ne conçois pas ce qui a pu engager Sa Majesté à dire: " Je ne confonds point M. Buonaparté avec ceux qui " l'ont précédé, &c." Je crois que Buonaparté, en faisant une semblable ouverture au Roi, annonçoit assez ses prétentions à fonder une nouvelle dynastie, et, dès lors, il étoit plus dangereux pour les Bourbons qu'aucun des gouvernemens révolutionnaires qui l'avoient précédé.

La réponse du Roi ayant circulé à Paris, on répandit le bruit que Buonaparté, nouveau Sylla, vouloit abdiquer, et que les ouvertures faites à Louis XVIII n'étoient que le prélude de cette démanche. Les Royalistes de Paris, qui en général sont des *gobe-mouches*, ne manquèrent pas de propager cette fable. C'est à ces rapports qu'il faut attribuer l'horrible catastrophe dont je parlerai bientôt, le meurtre du Duc d'Enghien.

* Voyez l'Appendix, No. 2.

Quand la réponse du Roi de France arriva à Berlin, M. Haugwitz dit, non en sa qualité de Ministre Prussien, mais comme un homme employé par Buonaparté dans cette affaire, que la réponse *n'étoit pas assez digne;* et avant de l'envoyer à Buonaparté il envoya un second message à Louis XVIII, par M. Meyer, et le chargoit de dire au Roi, que " S'il " persistoit dans sa première réponse, il attireroit " sur sa tête des dangers, et que, peut-être, on ne lui " permettroit pas de rester où il étoit," &c. &c.

Le roi répondit avec beaucoup de dignité; " qu'il " ne changeroit rien à sa réponse."

L'émissaire de Buonaparté n'attendit pas une réponse de Paris pour savoir s'il se rendroit à Varsovie, M. Haugwitz l'ayant assuré que le second message auroit l'effet désiré.

Cependant, à son arrivée à Varsovie, il apprit qu'il n'étoit pas probable qu'il y eût de négociation entamée; en conséquence, il écrivit à Paris pour demander des instructions. Il reçut une réponse en date du 25 d'Avril, et jamais chef de brigands ne donna à un assassin de sa bande d'instructions aussi atroces. Ayant eu occasion de les voir, je vais les faire connoître: Les voici—

1. Le Prétendant ayant refusé d'accéder à la demande que lui a faite le Premier Consul, vous l'enleverez de force, et s'il fait la moindre résistance, vous le tuerez. Comme il est possible que, dans le cas d'une rupture avec l'Angleterre, une armée Françoise occupe l'Hanovre, on vous enverra un détachement de troupes Françoises *en habits bourgeois,*

Le Comte Haugwitz en sera informé, et donnera des ordres à la Régence de Varsovie de ne point envoyer de troupes après vous pour ramener le Prétendant*.

2. Vous tâcherez de vous emparer des papiers de M. de la Chapelle, et de M. de la Chapelle lui-même, s'il est possible, ainsi que de M. le Comte d'Avaray.

3. Assurez-vous des commis de la poste à Varsovie pour intercepter, ou, au moins, lire les lettres qu'écrit Louis XVIII, et celles qui lui seront adressées.

Perregaux, le Banquier, eut ordre de remettre à Hambourg, à la Maison C. M. Scrhoder et Cie. quatre mille ducats qui furent envoyés ensuite à Varsovie.

Au mois de Juin, un courier du Général Mortier arriva à Varsovie; Mortier informoit le Ministre confidentiel de Buonaparté, qu'il avoit eu ordre de lui fournir des hommes pour un objet particulier. L'émissaire n'accepta point l'offre, et quitta la Pologne. Il ne se conforma à aucune de ses instruction. Le Roi Louis XVIII peut, je crois, certifier que cet émissaire n'a rien entrepris contre lui ni aucune des personnes qui lui étoient attachées.

Un an après, deux émissaires François, le Colonel Beauvoisin, et un nommé Guillet, dont je parlerai

* Ceci explique la lettre de M. Haugwitz à M. Meyer, dans laquelle il dit que le refus de Louis XVIII attirera sur sa tête des dangers.

par la suite, furent envoyés à Varsovie pour concerter avec le Consul Galan Boyer les moyens d'empoisonner Louis XVIII, et toute sa famille. Cet infernal projet fut découvert; les deux émissaires prirent la fuite, mais M. Galan Boyer continua d'être l'agent accrédité de Buonaparté à Varsovie.

La Famille Royale se décida à quitter Varsovie, et fit très-bien, car, très-probablement, M. Haugwitz l'eût livrée à Buonaparté.

Je vais maintenant rendre compte du lâche assassinat donc le Duc d'Enghien a été victime.

Les *Badauds* de Paris, comme je l'ai déjà dit, croyoient et disoient, depuis que la correspondance de Louis XVIII et du Gouvernéur de Varsovie étoit publique, que les Bourbons alloient être rappelés.

Buonaparté, pour les convaincre qu'il travailloit pour lui-même et non pour les Bourbons, résolut de se défaire de toute la famille. Ses projets sur Louis XVIII ayant manqué (grâces à l'agent confidentiel de Buonaparté), il conçut le projet d'attirer en France les Princes François qui étoient en Angleterre, et de les faire accompagner par les Généraux Pichegru, Georges, &c.

L'affaire de Georges, dont je parlerai tout-à-l'heure, tourna différemment que ne le vouloit Buonaparté. Ayant échoué dans cette occasion et dans son projet sur Louis XVIII; le besoin de s'abreuver de sang humain lui fit jeter les yeux sur une victime qui est morte avec gloire, et dont le meurtre ne doit

jamais être, et ne sera jamais oublié. Si cet assassinat avoit été commandé par la politique, les partisans de Buonaparté pourroient l'excuser; mais ils ne peuvent pas même recourir à cette nécessité qui en politique sert quelquefois d'excuse au crime; un penchant naturel à la tyrannie et une soif inaltérable de vengeance, font les seuls motifs de Buonaparté pour verser du sang.

J'ai lu plusieurs récits de cet horrible assassinat. J'étois à Paris quand il fut commis; et j'affirme que les détails qu'on en a publiés ne sont pas exacts. Je vais entrer dans quelques détails qui ne seront peut-être pas sans intérêt, quoique le fait en lui-même soit connu.

Le fameux Mehée de la Touche* fut envoyé à *Ettenheim*, où il s'assura qu'il n'étoit pas difficile de se saisir de la victime. Buonaparté s'adressa d'abord à un de ses aides de camp, *Lacuée*, pour l'exécution de son projet. Ce jeune homme refusa positivement de s'en charger; il avoit été élevé avec M. le Duc d'Enghien, et il ne voulut pas devenir l'instrument de la mort du petit-fils de son bienfaiteur. M. Lacuée ne se doutoit pas que ce motif seul avoit déterminé son maître féroce à le choisir pour ce crime infâme. L'aide de camp fut envoyé en prison, et n'en sortit que quand le crime fut consommé; alors il reçut l'ordre de rejoindre son régiment. Il a été tué, en 1805, près d'Ulm.

* Je parlerai ailleurs plus au long de ce misérable.

Buonaparté avoit un autre aide de camp que les mêmes raisons et l'exemple de M. Lacuée auroient dû décider à refuser comme lui cette horrible mission ; cet aide de camp, M. *Caulaincourt*, étoit fils d'un homme qui devoit sa fortune à M. le Prince de Soubise, grand-père maternel de M. le Duc d'Enghien. M. Caulaincourt ne fut pas aussi délicat que M. Lacuée, il ne sentit aucun scrupule, et il accepta la mission. Il passa le Rhin. Le Duc étoit au lit; il vouloit faire résistance, mais les personnes de sa suite le conjurèrent de se rendre à une force supérieure.

Les gens de Buonaparté avoient espéré trouver le Roi de Suède chez le Duc d'Enghien, où il devoit passer quelques semaines; ils avoient ordre de l'arrêter; mais il étoit alors à Carlsruhe chez l'Electeur de Baden, son beau-père. Le Roi arriva quatre heures après le départ du Duc, et se conduisit avec beaucoup de courage et de présence d'esprit. Il fit sonner le tocsin dans tous les villages, et s'efforça de rassembler du monde pour courir après les assassins qui avoient enlevé le Duc et pillé sa maison. Mais avant que le Roi fut arrivé à Ettenheim le Duc étoit à Strasbourg, où il fut renfermé dans la citadelle.

L'intention de Buonaparté étoit de faire juger et fusiller le Duc à Strasbourg; mais le Préfet (M. Shee, Irlandois, oncle du Général Clarke, Ministre de la Guerre de Buonaparté) lui représenta que le peuple s'opposeroit à l'execution. Le Duc étoit connu et aimé à Strasbourg, où il étoit souvent venu

avec permission. Les Strasbourgeois l'avoient souvent vu sur le territoire de Baden, et plusieurs d'entr'eux lui avoient été présentés et avoient été de ses parties de chasse. On abandonna donc l'idée de l'assassiner juridiquement à Strasbourg. Il y resta trois jours, après lesquels un ordre arriva de le conduire à Paris sous une forte escorte; on plaça deux gendarmes dans sa voiture. On lui dit de n'avoir aucune iuquiétude; que Buonaparté vouloit le voir, pour lui offrir une place importante dans le gouvernement.

Il arriva à Paris à dix heures du soir, accablé de fatigue, ayant fait une route de cent vingt lieues sans s'arrêter. L'escorte trouva à la Barrière un ordre de se rendre au Château de Vincennes. On le conduisit dans une des chambres du château; il demanda à changer de linge et à se raser, puisqu'il devoit voir Buonaparté; on lui répondit qu'il ne verroit personne jusqu'au lendemain. On lui offrit des rafraîchissemens; il prit un verre d'eau et de vin. On dressa un lit dans la chambre; mais on lui dit de ne pas se déshabiller, parce qu'on viendroit bientôt le chercher pour le conduire à une petite distance de Paris, et qu'alors il pourroit se raser et s'habiller.

Vers deux heures du matin, un homme vint lui dire de se lever et de le suivre; il le conduisit dans une chambre où une commission militaire étoit assemblée. Je puis affirmer, sans crainte d'être contredit, que l'étonnement du Duc d'Enghien ne

fut pas plus grand que celui de ses juges quand ils l'entendirent nommer. La consternation étoit peinte sur tous leurs visages; l'un d'eux se trouva mal au point qu'on fut obligé de l'emporter hors de la salle, et on lui substitua un Albanois qui n'entendoit pas même le François.

Je crois devoir expliquer les causes de cette consternation des juges.

Murat, alors Gouverneur de Paris, avoit convoqué une Cour Martiale pour juger un prisonnier prévenu de haute trahison; on ne le nommoit pas; on ne dit point quel étoit son crime; ce ne fut que lorsque le Duc d'Enghien fut amené devant les juges, que l'homme qui le conduisoit remit au Capitaine Rapporteur l'acte d'accusation et *ses instructions*.

On fit lecture au Duc de l'acte d'accusation, et la sentence fut portée immédiatement après; on ne lui donna pas même le temps de parler; il n'avoit point de Conseil; il ne parut aucuns témoins au soutien de l'accusation; il n'y eut pas une seule pièce écrite (même fabriquée), de produite pour prouver qu'il eût conspiré contre la vie du Premier Consul.

Aussitôt que la sentence de mort fut prononcée, le Duc fut conduit dans le fossé sec du Château, où cinquante Mameloukes l'attendoient, et il fut fusillé aux flambeaux. Il ne voulut point se laisser bander les yeux, disant que: "Les Bourbons savoient "mourir." Il a montré dans toute sa conduite

jusqu'au dernier moment un grand héroïsme. Il coupa une mêche de ses cheveux, qu'il pria de faire parvenir à Madamoiselle de Rohan*, qui étoit à Ettenheim, et que l'on croit qu'il avoit épousée.

Buonaparté, son frère Louis, Murat, les Généraux Duroc et Savary étoient présens à l'exécution. Louis s'évanouit quand il vit passer le Duc que l'on conduisoit dans le fossé. Buonaparté s'élança sur son frère et le jeta parterre à coups de pied.

On a prétendu que l'Impératrice Joséphine, *Madame Mère*, et d'autres, sollicitèrent la vie du Duc. Je sais, très-positivement, que cela n'est pas, car aucune de ces prétendues solliciteuses ne savoit que le Duc avoit été arrêté, qu'il eût été renfermé dans la citadelle de Strasbourg, encore moins qu'il fût à Paris ; quelques-uns des Ministres de Buonaparté ne savoient rien de ce qui se passoit. Le fait suivant le prouvera.

Une heure environ après l'exécution de Vincennes, deux gendarmes qui avoient été présens au meurtre du Duc d'Enghien, vinrent dans un cabaret près de la Barrière, et racontèrent au cabaretier ce qui venoit de se passer. Un agent de la Police, qui les entendit, leur représenta qu'ils ne devroient pas répandre de faux bruits, dans un moment où la ville étoit déjà agitée†. Les gen-

* L'oncle de cette jeune Princesse a été aumônier de Joséphine !!

† Pichegru venoit d'être arrêté.

darmes persistèrent dans leur dire, et affirmèrent qu'ils avoient été de service à l'exécution, et que le Premier Consul y étoit présent. L'agent de la Police les arrêta et les conduisit à la Préfecture de Police. Il étoit près de six heures du matin; le Préfet étoit encore au lit. L'agent entra, cependant, dans sa chambre à coucher, et lui fit son rapport. Le Préfet ne douta pas que les deux gendarmes ne fussent des conspirateurs déguisés.—Il écrivit sur-le-champ à Buonaparté, "qu'il venoit d'arrêter deux conspirateurs qui répandoient "des bruits injurieux à son caractère et à son honneur—qu'ils avoient dit qu'un Prince de Bourbon avoit été arrêté en Allemagne par des "troupes Françoises et fusillé à Vincennes."

Les deux gendarmes écrivirent, de leur côté, à leur Général (Moncey), pour l'informer de leur arrestation. Moncey écrivit au Préfet que ces deux hommes n'étoient point des conspirateurs, et que ce qu'ils avoient dit étoit strictement vrai.

Je ne dois pas oublier de dire, que lorsque la division aux ordres de Caulaincourt passa le Rhin, d'autres divisions le passèrent aussi et prirent diverses directions. Elles étoient chargées d'arrêter les personnes qui étoient ennemies de Buonaparté, Allemands ou François, peu importoit. On les accusa d'entretenir des correspondances en France. Il y eut soixante personnes arrêtés sur ce prétexte; elles furent amenées à Paris, et fusillées au *Champ de Mars*, sans même avoir été traduites devant un tribunal.

Quelque temps après le meurtre du Duc d'Enghien, Caulaincourt se trouva en société avec M. de Segur, fils du Grand Maître des Cérémonies de Buonaparté. Leur conversation se termina par un rendez-vous, pour le lendemain matin, au *Bois de Boulogne*. Mais au moment où M. de Segur sortoit pour s'y rendre, il fut enlevé, et on n'en a jamais entendu parler depuis. Il a laissé une femme et trois enfans; et M. de Segur est encore aux pieds de l'assassin de son fils! *

L'assassinat du Duc d'Enghien excita une grande indignation dans toutes les classes du Peuple.—Fouché dit, en ma présence: " *C'est un coup de " fusil inutilement lâché.*"

Je passe maintenant à l'affaire de Georges, Pichegru, &c. &c.

J'ai déjà dit que, dans mon opinion, Buonaparté lui-même étoit l'auteur de toutes les conspirations contre lui. Quant à celle de Pichegru surtout, il ne peut y avoir aucun doute. Pour atteindre ce but, il envoya en Angleterre le fameux *Méhée de la Touche*, avec ordre de tâter les Ministres Anglois et d'essayer de les pousser à encourager un complot contre les jours de Buonaparté. Méhée avoue lui-même dans les Mémoires qu'il a été *forcé* de publier, que les Ministres Anglois avoient dit " que " l'Angleterre étant en paix avec la France, ils ne

* Au mois d'Avril, 1809, on ne savoit pas ce qu'étoit devenu M. de Segur le fils.

" pouvoient songer à rien faire au monde qui pût " rompre la bonne intelligence qui subsistoit entre " les deux pays."* En conséquence Méhée fut congédié, et à coup sûr on ne sauroit blâmer la conduite des Ministres Anglois à cet égard. Cependant, après que la guerre eut été déclarée, ce misérable trouva moyen de capter leur confiance, et ils se servirent de lui.

Cet homme avoit vivement à cœur de déterminer à partir pour la France les personnes qu'il étoit dans son pouvoir de trahir. Il étoit aidé par un nommé *Querelle*, espion comme lui et employé par son ami Réal†. Querelle vint ensuite en France avec deux individus nommés *Picot* et *Lebourgeois*, qu'il trahit, et qui furent fusillés comme conspirateurs. Querelle avoit si bien su s'insinuer dans les bonnes grâces des Royalistes en Angleterre, qu'il avoit toute leur confiance‡.

* Voyez " La correspondance des Jacobins de France avec " les Ministres Anglois par Méhée de la Touche."

† Pendant la retraite de Fouché de son ministère, Réal étoit spécialement chargé par Buonaparté " de faire la police," en ce qu'il trouvoit son grand juge *trop bête* pour cet emploi.

‡ Pour prouver cette assertion, je n'ai qu'à citer le livre de *Méhée de la Touche*, où il dit: " La police a parmi les agens de " Georges, des hommes qui lui ont désigné plusieurs personnes " très-actives. Il (Querelle) a dit tout ce qu'il savoit; et, ce " qu'il y a de plus triste, c'est qu'il a indiqué les différens gîtes " où se rendoient les Royalistes qui se préparent à délivrer la " France," &c. &c. page 193.

Un nommé *Bouvet de Lozier* étoit aussi employé par le Gouvernement François à pousser Georges et les autres à se rendre en France.

Le Général *Lajolais* étoit aussi un espion ; il vint en Angleterre pour aider à la chose, et pour essayer de faire croire à Pichegru que *Moreau* étoit disposé à co-opérer à la chute du tyran.

Il étoit essentiel pour Buonaparté d'avoir Moreau impliqué dans la conspiration, même en inventant le mensonge le plus improbable et le plus impudent, parce qu'il vouloit écarter un ennemi aussi redoutable avant d'essayer de se rendre souverain de la France. Enfin, ce fut sur des invitations et des encouragemens semblables que ces malheureux Royalistes se rendirent en France, et ils étoient trahis avant même que de partir.

Lorsqu'ils arrivèrent à Paris, Pichegru alla voir un nommé *Roland*, qui avoit été dans le Commissariat de son armée. Cet homme, sans perdre de temps, se rendit chez M. Desmarêts, chef de la Police Secrète, et donna avis de l'arrivée de Pichegru. La Police n'avoit pas besoin de cet avis, elle le savoit déjà ; mais elle pressa Roland de faire trouver ensemble Moreau, Georges et Pichegru, en présence ou de lui, Roland, ou de Lajolais, ou de Bouvet de Lozier. Il arriva cependant que Georges ne vit jamais Moreau ; les espions, tels que Roland, &c. déposent, que Pichegru leur avoit *dit* que Georges avoit vu Moreau, et ce témoignage fut en-

suite produit en justice contre Moreau, quoique, Pichegru, étant mort à cette époque, de semblables *on dit* fussent inadmissibles d'après tous les principes de loi, de raison et de justice. Georges, cependant, persista à nier, à avoir jamais vu Moreau de sa vie, avant le jour où ils furent mis en jugement ensemble.

Cette déclaration de Georges étoit de la plus stricte vérité, et Pichegru persista toujours à dire que Georges et Moreau ne s'étoient jamais vus. On ne pouvoit, en conséquence, jamais prouver à Moreau, qu'il y eût aucune espèce de liaison entre Georges et lui. C'est une des raisons pour lesquelles Pichegru fut étranglé au Temple; on ne vouloit pas qu'il dît en pleine Cour ce qu'on lui attribua après qu'il eut été étranglé par les Mameloukes de Buonaparté.

Cette négociation pour procurer une entrevue entre ces trois personnes, retarda l'arrestation de Georges, &c. En outre, les auteurs réels de la conspiration avoient l'espoir que sur ces entrefaites un Bourbon arriveroit, mais que, dans tous les cas, ils verroient augmenter le nombre de leurs victimes. Le Gouvernement n'avoit rien à craindre; il savoit tout ce qui se passoit; et pour jouer la farce jusqu'au bout, ce même Méhée de la Touche, qui étoit alors à Paris, eut ordre d'écrire à M. Drake pour lui demander s'il étoit vrai que Georges fût à Paris. La police fut cependant obligée d'arrêter toutes les parties impliquées beaucoup

plutôt qu'elle ne l'eût désiré, et cela par la circonstance suivante.

Il paroît que la Préfecture de Police n'étoit pas du tout dans le secret, mais que tout se conduisoit par la Haute Police sous les ordres immédiats de Réal. Un jour Picot, domestique de Georges, alla chercher dans un cabaret une douzaine de bouteilles de vin ; c'étoit un homme de fort mauvaise mine ; il attira l'attention d'un inspecteur de police qui étoit ordinairement de service dans ce cabaret. Le lendemain il vit encore Picot, et demanda au cabaretier, ce que c'étoit cet homme qui avoit si mauvaise mine ; ils crurent tous les deux que c'étoit un voleur et qu'il faisoit partie d'une troupe. Picot retourna au même cabaret ; il fut accosté par l'homme de la police ; Picot lui répondit très-rudement, et là-dessus l'inspecteur lui demanda sa carte de sûreté* ; Picot n'en avoit pas à produire. L'inspecteur demanda où il demeuroit et dit qu'il enverroit chez son maître, le prenant pour un domestique.— A ces mots, Picot tira un pistolet, et essaya de faire feu sur l'inspecteur, mais le coup ne partit pas ; il fut arrêté et déclara qu'il étoit domestique d'un émigré.

* Dans ce pays de liberté, tout individu est obligé de se munir d'une carte de la police, qu'on appelle "*Carte de Sûreté.*" On y désigne l'âge de la personne, &c. &c. comme dans un passeport. Tout agent de la Police, tout Gendarme, peut arrêter une personne dans la rue, et lui demander à voir "sa carte de sûreté."

Cependant, après qu'on l'eut mis à la torture* à trois reprises différentes pour le forcer à dire le nom de son maître, il avoua qu'il étoit au service de Georges qui étoit à Paris.

Le Préfet de Police ne perdit pas de temps à faire son rapport à la Haute Police et à Buonaparté, se regardant comme porteur d'une très-grande nouvelle. En conséquence de cette arrestation anticipée de Picot, la Police crut devoir arrêter, sans perdre de temps, les autres personnes qu'elle avoit ordre d'arrêter; elle réussit à les prendre tous, excepté Georges et Pichegru. Ne voyant pas revenir Picot, ils avoient tous pris l'alarme et quitté leurs logemens où ils vivoient tous ensemble; c'étoit Bouvet de Lozier qui l'avoit pris pour eux. Une récompense d'un million fut offerte pour l'appréhension de Pichegru, qui s'étoit réfugié chez un ami, nommé *Blanc*, courtier de change, et qui le trahit pour avoir la somme promise; mais lorsqu'il la réclama, Murat, qui avoit signé la proclamation, le fit arrêter et l'exila de Paris.

Georges fut trahi bientôt après, par un jeune homme nommé *Leridan*, qui, pour continuer la comédie, fut mis en jugement avec lui, trouvé coupable, mais obtint son pardon.

* Si quelqu'un doute que la torture soit en usage en France, qu'il lise le procès de Pichegru, &c. &c. il y verra que Picot retroussa sa manche en plein tribunal et montra sur son bras les marques de l'instrument avec lequel on l'avoit torturé.

Immédiatement après, le Général Moreau fut arrêté.

On afficha des proclamations dans différens quartiers de la ville, portant que l'*Ex-Général** étoit à la tête d'un parti de brigands. Buonaparté reçut des Adresses de toutes les parties de la France, et des armées, le félicitent de sa délivrance, &c. insinuant que pour mettre fin à la révolution, il falloit ôter tout espoir à l'ancienne-Dynastie. En conséquence, le Sénat et le Tribunat firent modestement la proposition à Buonaparté, et parvinrent à lui persuader, de se faire empereur.

Pour revenir à l'affaire de Moreau: Buonaparté n'ayant pu réussir dans son projet de faire trouver Georges et Moreau ensemble, et Pichegru persistant toujours à nier qu'ils se fussent vus, on se détermina à se débarrasser de ce dernier, et de s'en tenir pour tout témoignage à des ouï-dire d'espions qui ne manquèrent pas de jurer qu'ils avoient entendu Pichegru dire, que Moreau et Georges s'étoient vus. Si on eût pu prouver cette accusation contre Moreau, on en eût conclu, qu'il étoit d'accord avec Georges pour renverser le Gouvernement. On n'envisageoit pas son entrevue avec Pichegru sous un point de vue aussi défavorable, parce qu'ils avoient servi dans la même armée, et on supposoit que

* Avant d'être mis en jugement il fut cassé: c'est très-commun en France. On commence par priver les accusés de leur rang et de leurs propriétés, et ensuite on les juge.

Pichegru désiroit engager Moreau à obtenir son retour en France; et ce n'étoit pas plus un crime à Moreau d'avoir vû Pichegru que ce n'en étoit un à un des Sénateurs et à un des Ministres de Buonaparté, qui avoient eu aussi une entrevue avec lui; ce Ministre étoit *Barbé de Marbois*, et le Sénateur, Barthélemy, qui avoient été déportés à Cayenne avec le Général Pichegru.

Mais Buonaparté redoutoit en outre la popularité de Pichegru, et le langage ferme, énergique et hardi, qu'il avoit tenu à Réal* lorsqu'il avoit été interrogé, et qu'on craignoit qu'il ne répétât publiquement devant le tribunal. En conséquence, sa perte fut résolue.

Pichegru étoit gardé par deux gendarmes; mais comme la Police ne se soucioit pas d'avoir des gendarmes dans la prison où le meurtre devoit se commettre, on les éloigna sous prétexte qu'il y avoit beaucoup de mécontentement dans la Gendarmerie, et qu'on ne pouvoit pas compter sur eux, (ce qui par parenthèse étoit vrai). En conséquence, des Mameloukes et des Albanois furent chargés de faire le service au Temple, et l'exécution fut confiée à des Mameloukes. Quatre hommes l'étranglèrent,

* Réal lui dit: "Vous êtes certainement venu avec le projet "de rétablir les Bourbons."—"Et quand cela seroit," répondit Pichegru, "qu'est-ce qui est le plus honorable, de placer la couronne sur la tète d'un Prince légitime, ou de la placer sur celle "d'un faquin que je n'aurois plus laissé battre le tambour dans "mon armée."

et ces quatre hommes furent ensuite fusillés pour quelque crime supposé : le fait est que le Gouvernement avoit peur qu'un jour ou l'autre ils ne parlâssent*.

Mais ce qui *convainquit* le Public, que Pichegru avoit été assassiné, fut une étourderie inconcevable que le Gouvernement commit.

C'est un fait bien connu, qu'on annonça publiquement que le corps de Pichegru seroit transporté du lieu où il avoit été assassiné dans la Cour de justice criminelle, pour y être examiné, et pour y faire lecture du procès-verbal des chirurgiens rendant compte des causes de sa mort, en présence de tous les juges de cette Cour, qui eurent ordre de s'y rendre. Mais lorsqu'ils arrivèrent, on n'avoit pas encore apporté le corps de Pichegru, parce qu'il n'étoit pas encore assassiné, et que l'exécution n'eut lieu que le lendemain du jour pour lequel les juges avoient été mandés.

En conséquence de cette étourderie, ils s'en retournèrent, très-surpris. Le lendemain, ils furent de nouveau mandés pour le jour suivant, et dans l'intervalle le malheureux Pichegru fut étranglé†.

* Spon, Brigadier de Gendarmerie, Pompon, un des geôliers du Temple, et le Général Savary, étoient aussi présens, ainsi que le concierge du Temple. *Spon* disparut peu après le meurtre, et *Pompon* mourut environ deux mois après. Toutes les fois qu'un des prisonniers du Temple le questionnoit sur Pichegru, il étoit hors de lui.

† Un juge respectable de cette Cour, que je ne puis nommer,

On trouva sur lui des lettres-de-change tirées de Londres par Messieurs Thelluson et Cie. pour des sommes considérables, sur Messrs. Thornton et Power, et Perregaux et Cie. banquiers à Paris. Pichegru n'avoit encore présenté aucune de ces lettres-de-change à l'acceptation, et comme on peut bien s'y attendre, elles n'étoient pas à l'ordre de Pichegru, mais à celui de quelqu'autre personne.

Lorsque Buonaparté vit ces lettres-de-change, il envoya M. *Paques*, Inspecteur Général de la Haute Police, chez les banquiers nommés ci-dessus leur ordonner de payer ces billets, quoiqu'ils ne fussent pas acceptés*. En cas de refus, il menaça de les faire arrêter comme complices de la conspiration!!

Les banquiers de Paris ne firent pas mystère de cette affaire, et Messrs. Thelluson et Cie. doivent avoir connoissance de ce fait, en ce qu'ils se sont conduits dans cette occasion de la manière la plus honorable; car ni Messrs. Thornton, ni Perregaux,

m'a fait voir les deux lettres, et me dit cette circonstance, les larmes aux yeux. Il contribua à sauver la vie de Moreau, et fut *honoré* en ne recevant pas l'Ordre de la Légion d'Honneur.

* Au moment où Buonaparté entroit à Berlin avec son armée, ils rencontrèrent la malle d'Hambourg qui partoit; ils l'arrêtèrent et ouvrirent le pacquet. Ils y trouvèrent quantité de traites tirées par des maisons de Berlin sur leurs correspondans à Hambourg. Ces traites y furent envoyées, et les négocians sur lesquels elles étoient tirées, furent forcés de les payer, quoiqu'elles ne fussent ni acceptées, ni régulièrement endossées.

n'avoient de fonds à Messrs. Thellusson, mais ils acceptèrent les traites pour l'honneur du tireur. Ces messieurs auroient pu dire: "vous n'auriez dû payer "ces traites à personne qu'à ceux à l'ordre de qui "elles étoient payables." Mais Messrs. Thellusson se sont conduits comme ils ont toujours fait, en négocians scrupuleusement délicats.

Le procès commença bientôt, mais non par un Jury; un décret du Sénat avoit suspendu pour trois mois cette forme de procédure à Paris.

Le tribunal n'étoit composé que des juges seulement, mais avant le procès on fit circuler quantité de brochures pour prouver les crimes de Moreau *antérieurs* au 18 Fructidor, et ses anciennes liaisons avec Pichegru.

L'acte d'accusation portoit sur une conspiration pour renserver le Gouvernement de la republique (comme on continuoit encore à l'appeler par dérision) quoiqu'on ne fît paroître aucun témoin qui pût prouver que Georges eût jamais vu Moreau. Un autre chef d'accusation portoit que Moreau avoit été en correspondance huit ans auparavant avec le Prince de Condé pour renverser le Directoire, (entreprise que Buonaparté lui-même avoit exécutée); qu'il savoit que Pichegru étoit un traître, et qu'il ne l'avoit pas dénoncé. Le même acte d'accusation portoit que Georges et autres étoient impliqués dans l'affaire de la *Machine Infernale*, et *autres* actes de violence dans la Vendée. Roger et St. Victor étoient prévenus dans le même acte d'ac-

cusation, d'avoir *arrêté* et volé des diligences dans l'année *1795. Mais la* partie la plus curieuse de cette procédure *hétérogène* étoit, que l'abbé *David* y étoit *accusé d'avoir* pris part à cette conspiration, tandis *qu'il étoit* demeuré prisonnier à Calais près de *trois mois* avant qu'on y eût seulement songé.

Pour prouver ces différens chefs d'accusation on produisit des témoins. Lorsqu'on ne pouvoit pas prouver par témoins, on interrogeoit les accusés eux-mêmes ; et s'ils ne répondoient pas à une question qui tendoit directement à les faire s'avouer coupables, on enregistroit leur silence comme un aveu de leur crime.

Tous les artifices que la perfidie put suggérer à la tyrannie furent employés contre Moreau par le despote sanguinaire. Mais si ce grand Général, ce vertueux Patriote, cet homme aimable, n'eût pas eu horreur d'exposer la vie de ses compatriotes dans une guerre civile ; s'il eût pu prendre la résolution de montrer pour sa propre défense le même courage qu'il avoit manifesté à la tête des armées de sa patrie, le monstre qui vit aujourd'hui pour le malheur de la France et du monde civilisé, eût bientôt cessé d'exister.

Chaque jour, à la fin de la séance, les prisonniers étoient reconduits à leurs prisons, entre deux haies de soldats. Lorsque Moreau passoit, les soldats présentoient les armes, et plusieurs lui dirent à l'oreille : "Mon Général, voulez-vous de nous ?"—"Non" répondoit-il, "je n'aime pas le sang." Il n'avoit qu'à

dire un mot, et Buonaparté eût été prisonnier au Temple en moins de six heures. C'étoit l'opinion générale.

Avant que l'avocat de Moreau ne commençât son plaidoyer, le Général prononça un discours admirable qui électrisa tout l'auditoire. Tout le monde se leva et battit des mains, circonstance aussi rare dans les cours de justice de France que dans celles d'Angleterre.

Le Grand Juge qui faisoit régulièrement son rapport à Buonaparté de ce qui se passoit à la Cour Criminelle, fut, à ce qu'il paroît, trompé par l'agent qu'il employoit pour lui rendre compte, heure par heure, de ce qui s'y passoit. On dit au Grand Juge que le discours étoit assez mauvais, et plus propre à faire tort au Général qu'à le servir. Là-dessus le Grand Juge ordonna que le discours fût imprimé et distribué. Il alla ensuite à St. Cloud, et rendit compte à Buonaparté de ce discours et des ordres qu'il avoit donnés pour le faire imprimer. Cependant, Murat qui avoit été présent au Tribunal, arriva à St. Cloud et rendit compte de ce qu'il avoit vu et entendu, ajoutant qu'il ne concevoit pas comment le Grand Juge pouvoit permettre qu'on imprimât un semblable discours, qu'il montra à Buonaparté tel que les écrivains sténographes l'avoient recueilli.

Aussitôt l'Empereur de nouvelle fabrique tomba sur son Grand Juge et le battit cruellement : on l'ôta de la présence du tyran, qui sans cela l'eût tué. Un témoin oculaire de cette scène m'a dit que rien au

monde n'étoit plus risible que de voir le Grand Juge étendu tranquillement sur un sopha et se laissant assommer comme un esclave sans faire la moindre résistance; et lorsqu'on l'amena dans l'antichambre, il étoit baigné dans son sang, sa robe déchirée, et tenant sa perruque à la main. Pendant toute cette scène il pleuroit comme un écolier* et

* La conduite de l'Amiral *Bruix* qui commandoit la flotille de Boulogne fut bien différente de celle de ce Grand Juge. Il y avoit différence d'opinion au sujet de quelqu'opération navale entre l'Amiral et le tyran qui se servit de termes très-injurieux. Bruix répondit avec courage, et Buonaparté riposta par un coup de poing à la figure. A cette insulte l'amiral tira son épée et l'a lui eût passée au travers du corps, s'il n'en eût été empêché par les officiers qui étoient présens. Cette querelle eut lieu sur la plage de Boulogne, et plusieurs personnes en furent témoins. Bruix arracha ses épaulettes et les foula aux pieds, ainsi que sa croix; il donna sa démission de la place d'Amiral et de Conseiller d'Etat. Il mourut peu après, sans doute par le poison†. Les agens de Buonaparté firent courir le bruit qu'il étoit mort de chagrin d'avoir reçu cette insulte; mais cela ne sauroit être vrai. Il avoit fait tout ce qu'un homme d'honneur pouvoit faire. Je me rappelle qu'étant un jour avec *Real*, il me fit voir un pas-

† Je tiens de très-bonne part que le poison que Buonaparté fait administrer à ses victimes est préparé de la manière suivante. On donne de l'arsenic à un cochon, on le pend par les pieds, on recueille la liqueur qui découle de son groin, on la passe ensuite par des procédés chimiques. Ce poison ne corrode pas les entrailles des victimes, et ne laisse même aucune trace. Quand il se propose de faire empoisonner quelqu'un, M. Desmarets de la Police Secrète, et quelquefois *Savary*, envoie chercher le cuisinier ou le valet de chambre de la victime désignée, et, malheureusement, soit par récompenses, soit par menaces, ils manquent rarement d'en venir à leurs fins sanguinaires. On trouvera dans le cours de cet ouvrage quelques faits importans à ce sujet.

Buonaparté couroit par la chambre criant : " Mal-
" heureux Prince que je suis de n'être entouré que
" par un tas de J—— F——" ; langage bien naturel
à un tel Prince.

sage d'un ouvrage écrit en Angleterre, qui portoit que Buonaparté donnoit des coups de pied à ses Ministres. " Non, non," dit Réal, " Il ne donne pas des coups de pied, mais des coups " de poing."

Une autre preuve de la violence de son caractère est sa conduite vis-à-vis feu M. Perregaux le banquier. Lorsque Buonaparté alla en Italie pour se faire couronner, il vouloit que la Banque lui avançât de l'argent. Perregaux qui étoit à la tête de cet établissement, lui dit qu'il étoit impossible à la Banque de faire aucune avance. Là-dessus Buonaparté entra dans la plus grande fureur, disant : " Vous êtes tous des F—— gueux," et lui jeta un chandelier à la tête. Perregaux rentra chez lui fort malade, et ce traitement qu'il avoit essuyé devant une douzaine de personnes lui tint tellement à cœur que sa tête partit, et il est mort absolument fou. Tout Paris sait que ce récit est de la plus exacte vérité.

Je veux raconter un autre trait de violence contre un courier qui arriva à Bayonne (lorsque Buonaparté étoit dans cette ville en Mai, 1808) envoyé par le Général Andreossi. Ce courier étoit un peu en retard, ce qui mit l'*Autocrate*, dans une telle fureur qu'il le renversa d'un coup de poing et le battit cruellement. On emporta le pauvre diable presque sans sentiment, car même le dernier des François ne peut soutenir l'idée d'être battu. Lorsque Buonaparté en eut besoin quelques heures après pour l'envoyer à Bordeaux, on lui dit que l'homme étoit malade et *qu'il s'étoit rompu un vaisseau* Il fut, cependant, obligé de paroître en sa présence, et il s'attendoit fermement à être rossé de nouveau ; au lieu de cela, Buonaparté lui donna plusieurs bourses d'or qu'on évalua à environ quinze cents louis. Plusieurs de ses courtisans envioient au courier les coups qu'il avoit reçus.

Les amis de Moreau, particulièrement le Général *Lecourbe* et M. Tourton, le riche banquier de Paris, firent répandre un nombre considérable d'exemplaires de ce discours: tous deux furent exilés, comme affaire de règle. Le premier n'a pas encore eu la permission de revenir de son exil*; le dernier y est resté trois ans.

Après une procédure qui dura quatorze jours, les juges se retirèrent pour délibérer à neuf heures du soir; et tout étoit préparé pour condamner Moreau; mais, grâces à la courageuse résistance de cinq des juges, savoir: MM. Martineau, Vice-President, Lecourbe, Bourguignon, Rigal, et Selves, il échappa au supplice; sans eux, il eût été sacrifié.

Ces juges vertueux déclarèrent, que, si Moreau

* Environ un an après que le Général Lecourbe eut été exilé, son frère, juge de la Cour Criminelle, et qui n'avoit pas voté pour le supplice de Moreau, alla un jour au lever du tyran, pour solliciter le rappel de son frère, ne s'imaginant pas que *Sa Majesté* pût garder si long-temps du ressentiment contre un brave officier. Mais M. Lecourbe oublioit que Buonaparté est Corse. Dès que celui-ci l'aperçut, il courut à lui comme un tigre, et sans s'informer du sujet qui l'amenoit, vociféra en présence de tous ses courtisans et du Corps Diplomatique. "Comment osez-vous, *Juge prévaricateur*, venir ici souiller mon palais par votre présence? Sortez tout de suite, ou je vous f—— par la croisée," accompagnant ce discours de juremens que la décence ne me permet pas de répéter. Le juge envoya sa démission, mais elle ne fut pas acceptée: il fut *forcé* de rester en place, et ne fut renvoyé qu'à quelque temps de là.

étoit jugé coupable, ils protesteroient contre la décision de la Cour; et quoiqu'ils fussent dans la minorité, ils ne souffriroient pas qu'on allât aux voix sans proclamer hautement leur opinion. Cette déclaration des juges fut communiquée à Murat, qui sur-le-champ se rendit à St. Cloud.

Le tyran jura, s'emporta, et dit qu'il s'embarassoit fort peu de ce qui pourroit arriver, mais que Moreau ne seroit pas remis en liberté. Le Général *Moncey*, Commandant de la Gendarmerie, lui dit qu'un esprit de mécontentement régnoit dans ce corps. "Si je croyois cela," dit Buonaparté, "je les casserois sur-le-champ."—"Si vous faites cela," répondit Moncey, "ils mettront le feu aux quatre coins de Paris."

De tous côtés on faisoit savoir à Buonaparté, qu'il étoit sur les bords du précipice: en conséquence, l'ordre fut envoyé aux juges à Paris d'absoudre Moreau du crime capital. Telle est la pureté qui règne sous ce despote dans l'administration de la justice en France!

Lorsque le jugement fut prononcé, ce qui eut lieu à quatre heures du matin, la populace qui étoit restée là toute la nuit, poussa des cris de joie, et cria "*Vive Moreau*," car ce n'étoit que par rapport à Moreau que le peuple prenoit intérêt à cette affaire. Les Parisiens ne sont pas dans l'habitude de courir à leurs Cours de Justice ou à leur Corps Législatif; ils savent que dans l'un et l'autre endroit tout

est moquerie et jeu de théâtre. Le jour que Moreau fut absous on donna au Théâtre François la tragédie *Des Templiers*, dans laquelle un des Templiers dit:

" La torture interroge; et la douleur répond."

Les spectateurs applaudirent ce vers, et le firent répéter trois fois à l'acteur; ce qui mit Buonaparté, qui étoit présent, dans une telle fureur qu'il sortit sur-le-champ de la salle.

Dans une autre occasion, Madame Murat étant au Théâtre de la Porte St. Martin, quelqu'un cria du parterre: " Voilà une Princesse *du Sang;*" un autre dit " *d'Enghien*."

On ne porte pas à moins de six mille le nombre des personnes qui furent arrêtées dans cette occasion; les témoins même qui étoient sommés de comparoître au procès, furent détenus comme prisonniers, et très-rigoureusement incarcérés. On les conduisoit des différentes prisons dans des chariots de fer à peu près de la forme d'un corbillard, et couverts. Plusieurs des témoins et des accusés qui furent absous, furent détenus malgré cela, et sont encore en prison.

Lajolais, l'espion, est encore en prison; le Gouvernement a peur qu'il ne dise tout ce qu'il sait.

L'Abbé *David* fut absous, mais est toujours détenu. Un des deux *Polignac* fut condamné, mais il eut sa grâce à condition de rester deux ans en prison; ils sont encore, à l'heure qu'il est, détenus

dans le château de Vincennes. Roland, qui avoit dénoncé Pichegru, et qui fut jugé coupable, (pour la forme), fut immédiatement mis en liberté*.

La conduite du tyran envers Moreau est sans exemple; car quoiqu'il eût été absous de l'accusation de haute trahison, on saisit sa maison de ville et ses meubles, et sa maison de campagne appelée *Gros Bois*, qu'il avoit achetée de *Barras* quatre cents mille francs†.

Il fut condamné à deux ans d'emprisonnement; son intention étoit d'en appeler au Tribunal de Cassation; mais ses amis l'en dissuadèrent, lui faisant entendre que la sentence qui suivroit cet appel pourroit être plus injuste. Ils lui conseillèrent de demander la permission de se retirer en Amérique, parce que si, d'après la sentence, "il étoit envoyé en prison, il étoit probable qu'il n'en sortiroit jamais vivant. Il fit la demande; et Buonaparté, qui vouloit se débarrasser de lui à quelque prix que ce fût, lui permit d'aller en Amérique, à condition qu'il

* Un Avocat, nommé Cottrell, qui étoit employé par un des accusés, se proposoit de publier un rapport du procès, ne croyant pas que celui que le Gouvernement avoit publié fut très-exact. (Je regarde ce rapport comme assez fidèle, considérant l'affreux despotisme qui règne en France.) Il fut arrêté; il est encore en prison aujourd'hui.

† Il n'y a pas bien long-temps que Madame Moreau arriva d'Amérique à Bordeaux, et écrivit pour demander la permission de se rendre à Paris. La réponse fut que si elle ne retournoit pas en Amérique par la première occasion, elle seroit conduite à Paris, et renfermée *aux Madelonettes*.

s'exileroit pour la vie ; encore fut-il obligé de payer toutes les dépenses de la procédure ! ! *

Je vais maintenant rendre compte d'un fait qui, j'espère, ne sera jamais oublié. J'espère que ni conquêtes, ni victoires, ni royaumes, ni couronnes, ni nouveaux mariages, n'effaceront jamais de l'âme d'un Anglois le souvenir des cruautés sans exemple, exercées sur un capitaine de la Marine Angloise ; je veux parler du Capitaine *Wright*, dont le crime étoit d'avoir obéi aux ordres de son Gouvernement, qui consistoient à débarquer sur la côte quelques personnes dont il ne connoissoit nullement la mission.

Qu'eût dit l'Europe entière, si le Gouvernement Anglois eût fait mettre à mort l'Amiral du vaisseau François le *Hoche*, pris sur les côtes d'Irlande, ayant *Théobald Wolfe Tone* à bord ? Les cas étoient cependant à peu près semblables, et plutôt en faveur du Capitaine Wright, en ce que M. Tone étoit à bord avec des troupes, et portoit l'uniforme François, au lieu qu'il n'y avoit pas de troupes à bord du vaisseau commandé par le Capitaine Wright.

* Il est d'usage en France, que le plus riche des prisonniers paye tous les dépens de la procédure, en outre des siens. La même chose a lieu pour tous les délits. Si douze coquins sont mis en jugement pour un crime quelconque, et que le Gouvernement juge à propos d'impliquer un homme innocent, mais riche ; et si tous les autres sont condamnés, et que le riche soit absous, encore faudra-t-il que ce dernier paye tous les frais de la procédure ! !

Tout le monde sait qu'il fut appelé pour déposer au procès de Moreau, mais qu'il refusa de répondre aux questions qui lui furent faites. Buonaparté croyoit que le Capitaine Wright connoissoit des personnes à Paris qui étoient en correspondance avec le Gouvernement Anglois. En conséquence, après le procès de Moreau, on appliqua le Capitaine Wright aux tortures les plus cruelles, telles que de lui serrer les pouces, de lui frotter la plante des pieds de lard et d'y appliquer ensuite des plaques de cuivre rougies au feu! Ensuite ils lui coupèrent un bras, puis une jambe; et lui dirent, qu'il étoit à présent hors d'état de retourner dans sa patrie, mais que le Gouvernement François auroit soin de lui, s'il vouloit révéler tout ce qu'il savoit. A cela il répondit, "qu'il se regarderoit comme rebelle à son Dieu et "à son Roi, s'il avoit la moindre communication "avec des êtres capables de se conduire comme ils "l'avoient fait." Peu après il fut étranglé, et le corps fut enlevé du Temple au milieu de la nuit.

On dit dans les Journaux François qu'il s'étoit coupé la gorge, après avoir lu dans le *Moniteur* la nouvelle de la capitulation du Général Mack et de son armée à Ulm. Il n'est pas cependant très-probable qu'un homme qui seroit porté à se couper la gorge parce qu'il auroit reçu de mauvaises nouvelles, attendît NEUF jours pour exécuter son dessein; et les journaux François eux-mêmes conviennent que NEUF jours s'étoient écoulés depuis qu'il avoit lu le récit du *Moniteur*, jusqu'à celui où on ré-

pandit le bruit qu'il avoit commis cet acte de désespoir.

Les meurtriers et les assassins se trahissent souvent par les moyens même qu'ils emploient pour cacher leurs crimes. Napoléon Buonaparté, le plus grand meurtrier et le plus grand assassin dont l'histoire ait jamais gardé le souvenir, n'a pas été plus heureux que de plus obscurs coupables, quoiqu'il possède infiniment plus de moyens, et quoiqu'il soit protégé par la certitude de l'impunité.

Avant le meurtre du Capitaine Wright, une circonstance eut lieu, semblable à celle que j'ai rapporté plus haut au sujet des juges qui furent mandés pour assister à l'examen du corps de Pichegru.

Je me promenois un jour au *Palais Royal* avec un Anglois : je rencontrai un de mes amis intimes, M. *Gaspard Meyer*, Ex-Ambassadeur de Hollande à Paris. M. Meyer me dit qu'un Commissaire de Police du quartier où la prison du Temple est située*, lui avoit dit avoir appris, le matin même, du concierge de cette prison, que le Capitaine Wright s'étoit pendu. Je lui dis qu'il m'étoit aisé de m'assurer du fait, connoissant une femme, nommée *Brigitte Matthé*, qui tenoit un cabinet de lecture dans le Palais Royal, et qui envoyoit tous les jours les journaux à un Ecossois, nommé *Smith*, prisonnier au Temple. J'allai chez cette femme avec ces deux Messieurs pour la prier de prendre des informations.

* Où le Capitaine Wright étoit détenu.

Trois jours après, elle me dit que cela n'étoit pas vrai, et que M. Smith avoit vu le Capitaine Wright à sa fenêtre. C'étoit HUIT jours avant que l'article annonçant sa mort ne parût dans les journaux*.

J'eus occasion de voir M. Réal peu de jours après, et je lui fis entendre qu'il étoit du devoir du Gouvernement François de faire dresser un procès-verbal en forme, et j'observai en outre qu'il y avoit à Paris un Anglois qui étoit Magistrat, et qu'il seroit à propos de l'inviter à y assister. A cela Réal me répondit: "Mon ami, il ne faut pas souffler un mot sur cette affaire." Je me le tins pour dit et gardai le silence.

Tel est l'être épouvantable auquel les François ont prêté serment de fidélité, et c'est sur *cette* tête qu'on a placé la couronne des Bourbons! Pour rendre la farce complète, et donner l'apparence de la légitimité à son usurpation, le tyran crut qu'elle

* Un fait curieux est, que, vers ce temps-là, les Ministres Anglois, par l'intermédiaire du Gouvernement Espagnol, demandèrent la mise en liberté du Capitaine Wright, et que cette demande fut accueillie par Buonaparté avec une bienveillance apparente, et qu'il voulut faire croire qu'il étoit disposé à l'accorder. Mais cela n'étoit pas alors en son pouvoir; le Capitaine étoit à cette époque mutilé comme je l'ai dit plus haut, et, en conséquence, il devint nécessaire de le dépêcher, et de faire courir le bruit qu'il s'étoit détruit de ses propres mains.

seroit en quelque sorte, sanctionnée aux yeux du peuple, s'il pouvoit être couronné par le Pape. Ceci souffrit de grandes difficultés par la résistance qu'y opposa le Saint Père ; il fut cependant, à la fin, obligé de céder à la force, et il se mit en route pour se rendre de Rome à Paris. On doit croire que le Pape ne fut pas très-satisfait à la vuè de l'assemblage hétérogène qu'il trouva à la Cour de St. Cloud. Son entrée en France fut singulière. A Turin, il fut reçu par *Abdallah Menou*, qui avoit abjuré la Religion Chrétienne, et s'étoit fait Musulman. Abdallah, cependant, parla comme un Chrétien, presque comme un Saint.

Que dut éprouver le Pape à la Cour de Buonaparté lorsqu'on lui présenta le groupe bigarré qu'on y avoit réuni pour cette occasion ! D'abord se présenta un Evêque parjure, qui étoit marié, *le Prince Talleyrand.* Vint ensuite *Fouché*, qui avoit été Prêtre, et qui étoit aussi marié ; puis M. le Conseiller d'Etat Hauterive, jadis Prêtre, et marié aussi. Ensuite le Président du Sénat M. *François de Neufchâteau*, qui avoit publiquement écrit et prêché en faveur de l'athéïsme, mais qui fit, cependant, un discours très-chrétien ; après lui, toute cette horde de parjures et de meurtriers, gens qui avoient prêté serment de fidélité à leur Roi, puis à la République, et qui venoient maintenant le prêter à un Empereur ; gens qui avoient massacré leur Monarque légitime, pour placer sur le trône un étranger vagabond. On introduisit ensuite les *vertueuses* dames de la

Cour, les sœurs de Buonaparté et sa femme, Madame Talleyrand et autres. Il faut espérer que le Pape n'en connoissoit pas la liste.

On demanda à Sa Sainteté de *remarier* tous ceux des *Grands*, qui n'avoient été mariés qu'à *la Municipalité*. Cependant, quand il en vint à Talleyrand, il refusa positivement. Il s'établit à ce sujet une longue négociation entre l'ex-Evêque et le Pape, mais Sa Sainteté étoit déterminée à ne pas céder. M. *Salmatoris*, un des Chambellans de Buonaparté, qui étoit chargé de cette négociation, raconta publiquement toute l'affaire dans une société où je me trouvois.

Mais la présentation la plus risible fut celle de l'Institut, dont le Président de quartier se trouvoit être le fameux *La Lande*, l'astronome. Tout le monde sait que, pendant la Révolution, il avoit écrit dans les journaux en faveur de l'athéisme ; il n'en fit pas moins un discours au Pape sur les avantages et le bonheur qu'avoit produits la Religion Chrétienne*.

* Une singulière dispute littéraire s'éleva à ce sujet entre La Lande et François de Neufchâteau. Peu de jours après que le dernier eut fait son discours au Pape, La Lande publia un supplément au "*Dictionaire des Athées*," dont l'auteur, *Sylvain Maréchal*, étoit mort. Dans cet ouvrage on a fait un choix des différens discours ou écrits des personnes de tous les pays, en faveur de l'athéisme, et les auteurs eux-mêmes y sont classés par ordre alphabétique. Le nom de M. François ne paroît pas dans le Dictionnaire, mais La Lande le mit dans le supplément, ce qui fit remarquer le contraste frappant qu'il y avoit entre ses premiers écrits et son discours au Pape. La Lande avoit fait cette malice, parce qu'un

Le couronnement fut une des farces les plus extraordinaires qu'on ait jamais vues, attendu l'espèce de personnes qui y jouèrent les principaux rôles.

A dîner, Buonaparté se mit à table avec son Impératrice, le Prince Archi-Chancelier de l'Empire Germanique, et le Pape. Personne de sa famille ne fut admis à cette table, parce qu'ils n'étoient pas *têtes Couronnées*. Tous les officiers de la Maison furent obligés de *servir* ces quatre personnes sacrées, et il étoit risible de voir l'ex-Evêque d'Autun (Talleyrand) qui est boiteux, se démenant avec une serviette sous le bras, et, en qualité de Grand Chambellan, enlevant les plats et les assiettes! . . . . .

M. de Segur, Grand Maître des Cérémonies, et M. Caulaincourt*, Grand Ecuyer, avoient été tous deux employés à la Cour de Louis XVI; et à présent ils se trouvoient obligés de servir un aventurier du plus bas étage, sans naissance, sans éducation, sans mœurs, sans humanité, qui avoit assassiné le fils de l'un (le jeune Segur), et fait un assassin du fils de l'autre. De tels hommes peuvent dire avec Senèque:

journal avoit beaucoup loué le discours de M. François, et avoit blâmé celui de La Lande, comme n'étant pas assez Chrétien. M. François adressa dans les journaux une lettre très-piquante à M. La Lande, qui répondit sur le même ton. Enfin Buonaparté s'en mêla, et on envoya des lettres circulaires à tous les journalistes et imprimeurs de Paris, *portant défense de rien insérer de ce qu'écrivoit M. La Lande.*

* Le Père de l'Alguasil.

"Periere mores, jus, decus, pietas, fides,
"Et qui redire nescit, cum perit, pudor."

Mais ce qui prouve bien l'apathie et le manque d'honneur des François Révolutionnaires, c'est qu'à peine se trouva-t-il un individu qui parût s'étonner que Buonaparté prît la pourpre impériale. Il est vrai, cependant, que *Carnot* parla contre cette mesure au Tribunat, et que *Larèveillière Lepaux* résigna sa place de Membre de l'Institut, parce-qu'il ne vouloit pas prêter le serment de fidélité, tel qu'on l'exigeoit. Ducis, le poète, se conduisit avec le même courage, et renvoya la croix de la Légion d'Honneur, qu'il avoit reçue lors de l'institution de cet Ordre.

La seule dispute occasionnée par cette *Phantasmagorie* eut lieu entre deux Irlandois, de la Légion Irlandoise, Corbett et Sweeny. Ce dernier refusa de prêter serment de fidélité à une *Tête Couronnée*, disant, qu'il avoit été banni de sa patrie, parce qu'il étoit Républicain, et que puisqu'il n'étoit pas fidèle à son *propre Roi*, il ne vouloit pas l'être à un étranger ; une querelle s'ensuivit et ensuite un duel, dans lequel, le champion de Buonaparté, M. Corbett, fut tué. M. Sweeny fut resserré étroitement, puis banni ; il se sauva du *pays libre* gouverné par Buonaparté et alla aux Etats Unis d'Amérique.

La presse, si redoutée par tous les tyrans, l'est surtout par Buonaparté, non-seulement parce qu'il

craint qu'elle ne serve à dévoiler ses atrocités*, mais encore parce qu'il n'aime pas qu'on lui rappelle ce qu'il a été jadis. *Marat* (le benin Marat, si on le compare à Buonaparté) a dit dans la Convention que pour extirper toute idée de royauté il seroit nécessaire de mettre à mort toute personne au-dessus de dix-huit ans. Je sais que Buonaparté voudroit pouvoir faire la même chose, afin de détruire tous ceux qui peuvent se rappeler quelque circonstance sur son compte, antérieure à l'époque où il prit pour la première fois le commandement de l'armée d'Italie. Il est moins irrité des accusations fondées de *Sir Robert Wilson* relativement à ses meurtres en Egypte, que de s'entendre rappeler ce qu'il étoit jadis†.

Il sait parfaitement que si la presse avoit la moindre liberté en France, il ne resteroit pas longtemps empereur. Il seroit détrôné par des calembourgs, des jeux de mots et des épigrammes. Ces moyens sont plus puissans en France que toute la logique de *Cicéron*. Les François disent: " C'est " le ridicule qui tue."

* Themistocles refusa l'offre que lui fit Simonides de lui enseigner l'art d la mémoire, observant qu'il préfereroit apprendre à oublier, en ce qu'il trouvoit plus difficile d'écarter le souvenir des choses qui lui déplaisoient que de se rappeler les circonstances de sa vie qui lui avoient donné quelque plaisir.

† Comme on a beaucoup parlé de Sir Robert Wilson, j'ai cru devoir donner un extrait de son ouvrage, et d'y joindre un extrait des voyages du Docteur Wittman, qui confirme le récit de Sir Robert Wilson. Voyez l'Appendix, No. 3.

Bientôt après s'être fait Premier Consul, il envoya chercher M. de La Fayette pour lui offrir une place dans le nouveau Government. M. de La Fayette lui observa que s'il vouloit permettre la liberté de la presse et établir la liberté individuelle en France, il s'estimeroit très-heureux de servir sous lui. Buonaparté répondit à cela: "M. de La "Fayette, si je permettois la liberté de la presse "en France, ni vous, ni moi, ne serions ici dans "trois mois." Je crois que le Corse avoit raison.

Jusqu'a l'époque de son couronnement, les journaux, excepté le *Mõniteur*, étoient tous entre les mains de particuliers, et étoient aussi restraints qu'il étoit possible de l'être; mais encore le Gouvernement n'y avoit-il pas un intérêt direct. Ce n'est qu'après la publication qu'ils sont envoyés à la Police, et, conséquemment, un article dangereux peut s'y être glissé et avoir fait tout le mal qu'on eût désiré prévenir. Il est vrai que l'Éditeur et le Propriétaire étoient exposés à faire un voyage à Cayenne ou à être logés ou Temple, et cette peur les rendoit circonspects.

Il est inconcevable à quel point le Gouvernement se trouve blessé par l'article le plus insignifiant d'un journal qu'on eût pu supposer indigne de son attention. Je vais en donner un exemple.

Un article parut dans un journal Anglois, il y a environ cinq ans, portant; "Qu'un détachement de "troupes Angloises étoit à Douvres, et qu'on y "avoit fait courir le bruit que les François avoient "débarqué auprès de cette ville; sur quoi les troupes,

"avoient crié *Vivat!* (*Huzza!*)" Cet article fut inséré dans *Le Publiciste*, traduit comme il devoit l'être. Le lendemain, la *Gazette de France* accusa l'Editeur du *Publiciste* d'être mal-intentionné, et dit que "lorsque les troupes Angloises avoient crié "*Huzza*, elles ne vouloient pas dire *Vivat*, comme "le *Publiciste* l'avoit traduit, et ce qui feroit enten-"dre que la nouvelle leur faisoit plaisir; mais qu'au "contraire *Huzza*, dans cette langue, signifioit "*Hélas!*" Le lendemain, le *Publiciste* fit voir l'ignorance de la *Gazette de France*, en donnant le mot *Huzza* et ses significations en François telles qu'elles se trouvent dans le Dictionnaire de *Boyer*. Le lendemain, Buonaparté* se mêla de l'affaire, et écrivit dans le *Moniteur* que l'Editeur du *Publiciste* étoit un ignorant imbécile, et auroit dû savoir que le même mot peut avoir deux significations. Mais, continuoit Buonaparté, la *malveillance* de ce journaliste est connue, ainsi que son attachement à l'or corrupteur de l'Angleterre, &c. &c. Eh bien! le *Publiciste* fut obligé le lendemain de copier cet article! Il arrive fréquemment que le Gouvernement envoie un article à insérer dans un des journaux secondaires; le lendemain il est tancé dans le *Moniteur* pour l'avoir inséré, et après cela

* Quand je dis que Buonaparté se mêla de l'affaire, je prie qu'on comprenne bien que je veux dire que toutes les notes dans le *Moniteur* sont de sa composition; le style et l'ortographe en sont au préalable corrigés par *Maret*, ainsi que je l'ai déjà remarqué.

le journaliste est obligé de copier l'article écrit contre lui-même.

C'est ce que les François appellent une *mystification*; et voici le but de ces mystifications. Lorsque le Gouvernement *médite un coup* (comme disent *les Seigneurs* de la Cour de Buonaparté) contre une Puissance Etrangère, mais veut que cette Puissance croie que l'intention de Buonaparté est de continuer à vivre en bonne intelligence avec elle, on fabrique un article dans les termes les plus durs, lui attribuant des vues hostiles, par exemple: " qu'elle trompe " dans ses explications sur sa conduite, mais qu'elle " arme réellement, ou favorise les Anglois," &c. Cet article est envoyé à un des journaux secondaires, dans lequel il est inséré, comme extrait d'un journal étranger du Continent.

Le lendemain, le *Moniteur* attaque l'article dont il est question, accuse l'Editeur d'être payé par le Gouvernement Anglois, et il est, le lendemain, obligé de copier cette tirade, quoique contraire à sa réputation. Buonaparté veut que par cette manœuvre la Puissance qu'il désire endormir dans une fausse sécurité, puisse croire aux dispositions *pacifiques* du Gouvernement François.

Pour l'article le plus insignifiant un journaliste est envoyé en prison. Il n'y a pas long-temps qu'un discours de *Sir Francis Burdett* sur quelque nouvelle loi pour l'Irlande, relative à sa milice, parut dans l'*Argus* de Paris. Le discours qui attaquoit violemment le système militaire n'étoit

pas propre à l'air de Paris. On envoya, en conséquence, faire défense à tous les journaux de traduire et d'insérer l'article de l'*Argus*. *Le Courier de l'Europe* reçut l'ordre trop tard, le journal étoit déjà imprimé et publié ; en conséquence, l'Editeur, *M. Salgues*, fut envoyé pour trois mois à Bicêtre (maison de détention des voleurs).

M. *Suard*, Editeur et Propriétaire *du Publiciste* fit, il n'y a pas long-temps, l'extrait d'un ouvrage écrit en 1798, qui rendoit compte des horreurs commises par les François en Suisse. Eh bien! chose étrange ; le vieux Suard, Membre perpétuel de l'Institut National et Membre de la Légion d'Honneur, fut envoyé pour six mois à *Charenton* (l'hôpital des fous), et on lui ôta son journal ; on lui accorde, cependant, une pension de six mille francs par an. Au fait, rien n'étoit plus difficile au monde que de rédiger un journal en France; car tout fonctionaire public, qui se trouvoit offensé par un article inséré, alloit immédiatement s'en plaindre à la Police ; et si la Préfecture de Police désapprouvoit l'article, l'autre Police ne manquoit pas de l'approuver, et réciproquement.

Le Grand et Bon Napoléon, pour mettre un terme à tous ces schismes, jugea à propos de s'emparer lui-même de tous les Journaux de Paris, et d'en disposer suivant son bon plaisir. Les détails de ce vol, d'espèce nouvelle, peuvent paroître intéressans.

Le Journal des Débats, qui reçut ordre de

prendre le titre de *Journal de l'Empire*, étoit le plus répandu, il s'imprimoit à vingt mille exemplaires. Ce journal étoit autrefois très-opposé au Gouvernement, et avoit constamment maintenu des principes contre-révolutionaires, ce qui explique son grand débit. Il appartenoit à quatre Propriétaires; mais le Grand Buonaparté s'empara des *trois quarts* des actions pour son propre compte, et laissa l'autre *quart* à être partagé entre les quatre propriétaires véritables.

Le Publiciste appartenoit à M. Suard en propre, et lui fut enlevé, les voleurs lui accordant une pension comme nous l'avons dit plus haut; et ceux à qui on a confié la rédaction de ce journal ont ordre de n'insérer aucun article de lui. Ce journal s'imprime à six mille.

Le Journal de Paris, qui appartenoit à Rœderer et à Maret, est resté entre leurs mains; mais ils ont été obligés, ainsi que tous les autres journaux, de prendre un *Editeur en Chef*. Ces Editeurs en Chef sont tous nommés par le Gouvernement, mais payés *par les Propriétaires* à raison de trente-six mille francs par an. Ce journal s'imprime à huit mille.

Le Citoyen François fut obligé de changer de titre et de prendre celui de *Courier François*. On ne fit aucun autre changement dans ce journal, parce qu'il est entièrement à la solde du Gouvernement; il ne s'mprime guères qu'à deux mille.

La Clef du Cabinet, *le Courier des Spectacles*,

et le *Journal des Défenseurs de la Patrie*, appartenoient conjointement à huit personnes, et leur vente réunie étoit de quatorze mille. On les a consolidés sous le titre de "*Courier de l'Europe*," et *un quart* seulement de la proprieté a été laissé en partage aux huit propriétaires.

Le Moniteur, qui appartient au Gouvernement, resta naturellement tel qu'il étoit. *La vente* n'est que de trois mille; mais on en fait circuler plus de vingt-cinq mille exemplaires *gratis*, qui sont envoyés à tous les fonctionnaires publics, &c. La raison pour laquelle la vente est si peu considérable, est, en partie, parce que le *Moniteur* est double du prix de tous les autres journaux, mais surtout parce qu'il est constamment dénué d'intérêt, excepté lorsqu'il contient les rêveries de Buonaparté.

L'Argus, Journal Anglois, vend cinq cents exemplaires; mais comme c'est une entreprise du Gouvernement, on en distribue *gratis* un grand nombre. L'Editeur actuel est un Capitaine Brown, un prétendu ami zélé de la liberté.*

* *L'Argus* a été supprimé. Quelques personnes en ont été étonnées; mon étonnement ne vient que de ce que ce journal ait duré si long-temps. Ce journal coûtoit cinq mille louis par an et n'en rapportoit pas au-delà de dix-huit cents. Buonaparté a jugé cette dépense inutile, parce qu'il y a des journaux en *Angleterre* qui écrivent en sa faveur des articles beaucoup plus forts que ceux qui paroissoient dans l'*Argus*. Peu de personnes en *France* goûtent ce qui est écrit en faveur de Buonaparté. Je conseillerois à toutes les personnes en Angleterre, qui sont mécontentes de *toutes* les mesures de leur Gouvernement,

La Décade Philosophique qui paroissoit tous les dix jours, étoit principalement consacrée à la littérature. Les propriétaires étoient Ginguené et Amory Duval, hommes de mérite. Ils ont été obligés de réunir leur journal au *Mercure de France*. On leur accorde un traitement comme Editeurs; mais l'Editeur en Chef, M. Legouvé, a été, comme tous les autres, nommé par le Gouvernement.

Buonaparté s'étant ainsi emparé de tous les journaux de sa capitale, imagina d'autres moyens de répandre ses perfides impostures.

En Espagne, où on n'entend pas la langue Françoise, il jugea nécessaire avant de commencer sa carrière de sang et de rapine dans ce malheureux pays, de gagner l'opinion publique en sa faveur, et de faire connoître à ces pauvres Espagnols tout le bonheur des *enfans de la grande famille*. En conséquence, il fit établir un journal Espagnol à Paris sous le titre de *l'Abeja* (l'Abeille). Ce journal fut d'abord défendu en Espagne, par le Gouvernement Espagnol, qui, cependant, fut obligé de céder à la fin.

Il y avoit à Hambourg un journal Allemand, appelé le *Correspondenten* qui s'imprimoit à près de cinquante mille exemplaires.

Avant la guerre d'Allemagne de 1805, Buona-

d'aller s'établir en France; elles auroient honte de déclarer en bonne compagnie, qu'elles ont défendu la cause de la Révolution Françoise, et, qui pis est, la conduite de Buonaparté.

parté ne put parvenir à gagner l'Editeur, et il ne pouvoit non plus agir de violence à cette époque parce que Hambourg étoit encore une ville indépendante. Dans une circonstance, cependant, il passa par-dessus tout cela ; c'étoit lors de ses démêlés avec l'Angleterre, peu avant le commencement de la guerre actuelle, et alors il força le Sénat à faire insérer une diatribe contre le Gouvernement Anglois. Depuis lors il n'attenta plus rien, jusqu'à ce qu'il se fût rendu maître de Hambourg.

Outre la résistance que lui opposoit la fermeté de l'Editeur, il avoit encore à gagner le Censeur, nommé par le Sénat pour examiner les différens articles avant leur insertion.

Ainsi trompé dans son attente, il eut recours au stratagême suivant :

Il établit une imprimerie à Aix-la-Chapelle à la tête de laquelle il mit un Allemand nommé *Haussner*, et là il fit imprimer, ou plutôt contrefaire, le *Correspondenten* de Hambourg. Comme il avoit gagné tous les bureaux de poste de l'Allemagne (ou du moins qu'il avoit un commis à ses gages dans le bureau de chaque ville un peu importante), il n'eut pas de peine à faire substituer *son* Correspondenten, au véritable imprimé à Hambourg. Le sien avoit aussi les armes de la ville, et ressembloit en tout à l'autre.

Le Journal François imprimé à Altona, par un émigré François, le Baron d'Angely (*l'Abeille du Nord*) fut aussi complétement acheté, ainsi que

l'ouvrage périodique de M. *Archenholtz*, qui paroissoit tous les mois.

Je suis fâché d'avoir à dire qu'à Londres il a aussi réussi à engager pour de l'argent les Editeurs de deux journaux hebdomadaires à écrire en sa faveur. L'un reçoit les gages de son infamie depuis neuf ans; l'autre ne s'est mis à son service que depuis environ six ans. Lorsque Buonaparté apprit que ce journal étoit l'organe de la famille de Bourbon, il se crut *lui* en état de mieux payer que ces Princes malheureux. Il paroît qu'il a deviné juste.

Pendant la dernière paix, il envoya à Londres *Fievée*, pour " *adoucir les journaux Anglois*;" il paroît cependant, que cet *agent d'adoucissement* ne put réussir à gagner aucun des principaux journaux.

On ne sauroit concevoir à quel point cet être malfaisant déteste les littérateurs et la littérature. On ne joue jamais une pièce de théâtre sans supprimer des passages entiers, principalement lorsque les spectateurs saisissent quelques allusions à ses atrocités. Ceci eut lieu dernièrement pour la tragédie de *Britannicus* de Racine, dans laquelle on trouve les vers suivans:

" Je ne connois Néron et la cour que d'un jour,
" Mais si je l'ose dire, hélas! dans cette cour
" Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense,
" Que la bouche et le cœur ont peu d'intelligence,
" Avec combien de joie on y trahit sa foi," &c.

Les spectateurs ayant fait répéter ces vers trois fois à une représentation, les acteurs reçurent l'ordre de les supprimer à l'avenir.

A une autre représentation de la même pièce, les vers suivans causèrent une terrible confusion. Des gendarmes et des officiers de Police se précipitèrent dans le parterre, et tirèrent leurs sabres sur des femmes et sur des enfans. C'est Agrippine qui parle à Néron :

" Tes remords te suivront comme autant de furies,
" Tu croiras les calmer par d'autres barbaries ;
" Ta fureur, s'irritant soi-même dans son cours,
" D'un sang toujours nouveau marquera tous tes jours ;
" Mais j'espère qu'enfin le ciel, las de tes crimes,
" Ajoutera ta perte à tant d'autres victimes ;
" Qu'après t'être couvert de leur sang et du mien,
" Tu te verras forcé de répandre le tien,
" Et ton nom paroîtra, dans la race future,
" Aux plus cruels tyrans une cruelle injure," &c.

Buonaparté qui étoit présent, quitta sa loge bientôt après. La pièce fut retirée par ordre, avec défense *de la jouer à l'avenir*. Il trouva que le portrait étoit trop ressemblant.

J'étois dans une loge avec un de ses Conseillers d'Etat qui l'aime, tout autant que je l'aime et à qui je répétai ce passage d'Horace :

——————— mutato nomine de te
Fabula narratur.

Il n'aime pas davantage qu'on publie les auteurs classiques. Toutes les fois qu'on en fait de nouvelles éditions, les passages susceptibles d'allusions sont supprimés. On annonça, il y a quelque temps, une nouvelle traduction de Salluste, dans laquelle *ces passages étoient omis*.

M. Dureau de la Malle, l'élégant traducteur de Tacite, présenta à Buonaparté un exemplaire de sa traduction ; le tyran lui dit à cette occasion : " Il " y a déjà bien des traductions de Tacite ; je crois " que c'étoit *un factieux*. Vous auriez mieux fait " d'écrire des notes critiques sur ses ouvrages et sur " ceux de Suétone, qui prenoit plaisir à dire du " mal des têtes couronnées. Je ne crois pas que " Neron fût un aussi méchant homme qu'on l'a re- " présenté."*

Chenier, le poète, publia très-peu de temps après, son Epitre en vers à Voltaire, dans laquelle il fait allusion à cette sortie de Buonaparté contre Tacite.†

Mais, dira-t-on, il accorde des pensions aux hommes de lettres. Cela est vrai ; mais, d'abord, c'est par politique, en ce qu'il y a nombre d'hommes de cette classe, qui ne pourroient pas vivre dans un pays où rien n'est encouragé que le despotisme militaire ; en outre, avant de recevoir une pension, il faut qu'ils écrivent en faveur de Buonaparté.

Secondement, en accordant des pensions aux hommes de lettres, il imite l'ancienne Cour de France : et il sait bien que si les littérateurs ne recevoient pas d'encouragement de *lui*, ils n'en recevroient certainement pas de sa *Noblesse* de nou-

* Buonaparté laisse voir certainement une grande prédilection pour son prototype Néron. Il a un superbe buste de ce monstre dans sa chambre à coucher à Malmaison.

† Voyez Chenier dans l'Appendix.

velle fabrique, dont quelques-uns ne savent ni lire ni écrire,* tandis que d'autres trouvent assez d'embarras à faire vivre leurs pauvres parens ; car il ne siéroit pas tout-à-fait bien à un Duc de laisser sa sœur continuer son rude travail dans les champs ou au lavoir.

Sa sévérité envers les auteurs et les acteurs est de notoriété publique. Un jeune homme nommé Dupaty†, auteur de la comédie l'*Antichambre*, fut arrêté, enchaîné comme un voleur, et conduit à un port de mer où il devoit être embarqué pour Cayenne ou pour Madagascar. Il fut sauvé par son amie Madame *Henry* célèbre actrice de Paris.

Un autre auteur, nommé Duval, fut aussi banni pour avoir écrit une pièce appelée, Edouard en Ecosse, fondée sur l'histoire du Prétendant. Buonaparté craignit qu'il n'y eût quelque chose dans cette pièce, qui excitât dans le cœur des François des sentimens de commisération pour la Famille de Bourbon.

En un mot, je pourrois citer mille exemples de cette espèce de despotisme, qui est d'autant plus

* Le Maréchal *Lannes*, jadis garçon dégraisseur à Barréges, prit, il n'y a pas long-temps, des leçons de mythologie, que tout homme qui fréquente les théâtres en France doit nécessairement savoir. Le Général et sa femme furent invités à un déjeûné public, mais il vint seul. On lui demanda où étoit Madame la Maréchale ? « Je l'ai laissée dans les bras de Neptune, » répondit-il ! ! !

† Fils de l'ex-Président au Parlement de Bordeaux.

oppressif, que l'auteur est obligé d'obtenir la permission *des deux Bureaux de Police* avant que sa pièce puisse être jouée, et même après s'être muni de ces permissions, il court le risque d'être ruiné pour la vie.

Bien d'autres auteurs éprouvent le même sort. Le fameux *Pigault Le Brun*, écrivit un livre très-irréligieux sous le titre du *Citateur*. Fouché en permit l'impression, et le Préfet s'y opposa. Le même jour, le Préfet alla à St. Cloud, où il trouva son maître de mauvaise humeur. Il découvrit que le Cardinal *Caprara* l'avoit vu, et que dans l'entrevue il s'étoit passé quelque chose de désagréable. "Ces "S...... Prêtres croient que je suis tout à fait "leur esclave," dit Buonaparté, "mais ils se "trompent, et je ferai tout ce que je pourrai pour "vexer le Pape." Là-dessus, le Prefet lui parla du livre de Pigault Le Brun, que Buonaparté ordonna qu'on lui envoyât sur-le-champ, et pour "vexer le "Pape," il le fit publier.

Cette circonstance encouragea un auteur, M. de *Parny*, à publier un poème intitulé "Les galanteries de la Bible," ouvrage rempli d'obscénités et d'impiétés, mais pour lequel Fouché lui compta dix mille francs.

Tous les acteurs de tous les théâtres sont sous l'autorité immédiate de Buonaparté, et ses chambellans ont le pouvoir de les envoyer en prison quand ils lui déplaisent. On les conduit de la prison au théâtre sous escorte, et on les reconduit de même.

Malgré cet odieux despotisme, il lui arrive très-souvent, lorsqu'il est d'assez bonne humeur, de causer familièrement avec les Membres de l'Institut, et quelqu'un qui ne connoîtroit pas cet hypocrite, croiroit réellement qu'il a des idées libérales.

Il n'y a pas bien long-temps qu'il dit à M. de *Fontanes*, qui écrit par fois pour le Mercure :— "Vous avez parlé avantageusement d'un ouvrage "(qu'il lui nomma), ce qui m'a engagé à le lire." M. de Fontanes observa là-dessus qu'il étoit d'un jeune homme de bonne famille. "Sottise !" dit Buonaparté, "Voltaire n'avoit pas d'ancêtres illustres." Puis il ajouta avec beaucoup de dignité : "M. Fontanes, M. Fontanes, *laissez-nous au moins la République des Lettres.*

Je me propose maintenant d'offrir quelques observations, sur l'organisation des Cours de Justice en France. Je dois observer d'abord que quoiqu'on ait le *Code Napoléon*, le *Code du Commerce*, et le *Code Criminel*, et quoiqu'il y ait dix mille juges en France*, personne ne peut obtenir justice sans payer, ou sans être muni d'une lettre de quelqu'homme en pouvoir pour le Président de la Cour et le Procureur-Général.

Quelque respectables que soient plusieurs des juges qui siégent, et des avocats qui fréquentent le barreau, ils savent à peine comment juger les causes qui leur sont soumises. On a fait tant de lois, et

* Si on doute de l'exactitude de ce calcul, on n'a qu'à compter le nombre des juges dans l'*Almanach de France*.

elles ont été si souvent révoquées, qu'ils ne savent réellement sur quel pied juger. Le cas suivant eut lieu, il y a quelques mois ; j'en ai une connoissance certaine.

D'après les lois de France, personne ne peut être arrêté pour dettes, à moins qu'il n'ait accepté une lettre de change, et même, alors non *au préalable, mais par exécution* de jugement seulement, pas même pour un billet à ordre.* En conséquence, on accepte souvent des lettres de change à Paris, qui sont tirées à Paris, mais datées de quelqu'autre ville. Le Code du Commerce porte, cependant, que toute lettre de change ainsi tirée ne sera pas valable. La cause dont je veux parler rouloit sur ce point ; le défendeur pouvoit prouver que le tireur n'étoit pas à l'endroit d'où la lettre de change étoit datée et censée tirée, le jour où elle avoit été tirée. Cependant, le Tribunal du Commerce, malgré la nouvelle loi, jugea que la lettre de change devoit être considérée comme valable, et décida contre le défendeur, dont le seul but étoit d'éviter la prise de corps. Il en appela, et après deux jours de plaidoierie, l'officier, ou greffier de la cour qui, par parenthèse, n'est pas homme de loi,

* On a dernièrement introduit une exception pour ôter aux étrangers cet avantage, parce que le *Justinien* Corse, avoit ouï dire que c'étoit la même chose en Angleterre. Ayant appris cela, j'insérai un article dans *Le Journal du Commerce*, que je signai, et dans lequel j'affirmai, qu'il n'existoit pas de distinction semblable dans les lois d'Angleterre.

observa que la Cour d'Appel, d'après le nouveau code du Commerce, n'étoit pas compétente pour juger cette affaire, parce que la somme étoit au-dessous de mille livres!!! *Ab uno disce omnes.*

Il y a en France quatre mille juges de Tribunaux de Première Instance; il y a ensuite deux mille juges de Cours d'Appel, ces Cours sont comme les anciens Parlemens de France—environ quinze cents juges de Cours Criminelles; et environ quinze cents juges de Cours où on ne juge que des causes commerciales. Vient ensuite la Cour de Cassation, à Paris seulement! c'est la Cour en dernier ressort pour toutes les Cours d'Appel de France. Elle peut casser tous les jugemens sur un point de loi, et renvoyer les parties pour nouveau jugement devant la Cour d'un Département autre que celui où la cause a été jugée en première instance. Si l'une ou l'autre des parties est mécontente de la décision de cette seconde Cour d'Appel, elle peut en appeler de nouveau à la Cour de Cassation, qui peut casser le jugement d'une Cour Inférieure, et envoyer les parties de nouveau devant la Cour d'un autre Département, et les plaideurs peuvent ainsi continuer jusqu'à ce qu'ils aient été dans tous les Départemens de France.

Il n'y a de Jurés que dans les Cours Criminelles. Dans les Cours de Justice Civile les juges décident d'après les conclusions du Procureur-Général, qui fait le résumé de l'affaire. Il y a dans chaque Cour un Procureur-Général et son Substitut. On ne

peut pas interroger de témoins dans les Cours de Justice Civile. Il s'ensuit que s'il n'y a pas de pièces écrites, tout roule sur les assertions des parties, dénuées de preuves, et, à proprement parler, il est impossible d'instruire une affaire.

Les juges sont très-mal payés dans les Cours Inférieures, c'est à-dire, dans les Cours de Première Instance ; leur traitement est de trois mille francs par an, et le Président a le double. Dans les Cours d'Appel, les juges ont six mille francs et le Président, en a dix mille par an. Le traitement est le même dans les Cours Criminelles ; seulement, le Président a quinze mille francs par an ; parce qu'il faut que ce soit un homme à Buonaparté. Les juges de la Cour de Cassation ont vingt mille francs, et le Président vingt-quatre mille francs par an. Les Procureurs-Généraux sont payés comme les Présidens. Les juges de la Cour du Commerce sont élus pour trois ans, et sont généralement pris parmi les négocians ; leur traitement est de quatre cents louis par an, et le Président, qui est à vie, en a environ huit cents.

On ne sauroit supposer que des juges qui n'ont que trois mille francs et point de fortune patrimoniale, puissent être à l'abri de la corruption*.

* Combien l'Ordre de la Magistrature étoit différent en France avant la Révolution ! Chaque juge et Président des Cours Souveraines achetoient leurs charges, et étoient appelés Présidens et Conseillers. Ils étoient tous des hommes de talent et de bonne famille. A présent un juge en France n'est qu'un degré au-dessus

Avant que la plaidoierie ne soit ouverte en Cour, les parties s'attaquent et se défendent par des Mémoires et contre-Mémoires: toute personne qui a résidé en France, sait que lorsque le procès est sur le point d'être entendu, il faut que les parties aillent faire une visite particulière à leurs juges; ou en d'autres mots qu'elles leur présentent leurs Mémoires avec une douceur. Il faut qu'ils en fassent autant au Procureur-Général, ou à son Substitut. Si les deux parties sont riches, et que l'une puisse donner autant d'argent que l'autre, elles essayent d'intéresser en leur faveur quelque Général, ou quelque Conseiller d'Etat, ou un Ministre, bien en faveur auprès de Buonaparté. Mais aucun de ces Messieurs n'écrit une lettre de recommandation en faveur d'un plaideur à un juge, sans se faire grassement payer.

Il est impossible d'obtenir justice contre tout fonctionnaire public pour une offense, quelqu'atroce qu'elle soit.

du coquin qu'il juge. Un juge qui vend la justice est, suivant moi, le pire des coquins. Ceux de France sont tous pauvres, quelques-uns de ces Messieurs logent an quatrième et au cinquième étage et ont fort mauvaise mine.

Un Président de la Cour Criminelle de Paris m'a dit qu'il étoit allé une fois à Melun, ville voisine, mais dans un autre Département, à la demande du Président de la Cour Criminelle de Melun qui étoit malade, pour juger un voleur bien connu. L'homme fut absous, et lorsque le Président monta dans la diligence, il y trouva ce même voleur, et ils voyagèrent ensemble, tête-à-tête, jusqu'à Paris, le voleur offrant de régaler le juge sur la route!!

Outre les juges, il y a au-delà de trente mille Juges de Paix en France qui sont compétens pour juger les causes au-dessous de cent francs. Ils reçoivent cent pistoles par an.

Il y a un nombre égal de Magistrats de sûreté pour la police criminelle. Ils reçoivent les plaintes, font les premières enquêtes, et peuvent même prononcer, dans certains cas, et condamner le coupable à un mois d'emprisonnement. Le traitement de ces Magistrats est de cent-vingt louis par an.

Les juges se croyoient assurés de leurs places; mais Buonaparté leur a fait voir que nul homme ne peut se flatter d'être en sûreté, ou se regarder comme fixé pour la vie dans sa place s'il convient au Despote de le destituer.

En conséquence, il y a environ deux ans qu'il renvoya cent-vingt juges, ce qui fut publiquement annoncé dans le Journal officiel* Quelques-uns des juges les plus respectables et les plus instruits furent du nombre, et entr'autres M. *Bexon*, Président du Tribunal de Première Instance de Paris que sa grande connoissance des lois avoit fait surnommer le "*Petit Montesquieu.*" Il avoit rédigé un code de lois criminelles pour le Roi de Bavière et pour le soi-disant Roi de Hollande. Son crime étoit d'avoir jadis écrit un ouvrage dans lequel il faisoit l'éloge des lois criminelles de l'Angleterre.

Ce vieillard, qui avoit rempli les fonctions de juge

* Voyez le *Moniteur* du 15 Avril, 1808.

pendant trente-cinq ans, siégeoit au tribunal comme à l'ordinaire, lorsque le greffier s'approcha de lui et lui demanda s'il avoit lu le Journal Officiel? Il répondit que non. "Cela étant," lui dit le greffier, "je dois vous dire que vous ne pouvez plus présider "ici; vous êtes destitué." Le vieillard s'évanouit, et on l'emporta chez lui.

Mais la méchanceté du Corse n'en resta pas là. Sachant qu'il avoit reçu les Ordres du Roi de Bavière, il ordonna à ce Roi vassal, d'écrire à M. Bexon de ne plus en porter les décorations, et de lui notifier qu'il étoit rayé du tableau des chevaliers.

Parmi les juges qui éprouvèrent ce traitement sans exemple se trouvoit les juges intègres de la Cour Criminelle qui avoient été en faveur de Moreau.

A la même époque, les *Avoués* ou Procureurs de Paris, mais qui avoient la faculté de plaider dans les tribunaux auxquels ils appartenoient, éprouvèrent jusqu'où Buonaparté pouvoit porter l'atrocité. Le nombre de ces Avoués au tribunal de Première Instance étoit deux cents quarante, et le 19 Brumaire, ils avoient été obligés de verser chacun une somme de six mille francs dans la Caisse d'Amortissement.

Le même jour que le *Moniteur* publia le décret extraordinaire relatif aux juges, il parut un autre décret par lequel cent vingt avoués du Tribunal de Première Instance étoient privés de leurs places. Cent-vingt pères de famille se trouvèrent ainsi réduits à la mendicité; plusieurs d'entreux avoient

de nombreuses familles et point de fortune ; d'autres avoient des fils qui étoient élevés dans l'état de leur père : quelques-uns étoient petits fils d'Avoués ; ces jeunes gens et un grand nombre d'élèves se voyoient sans espoir de pouvoir jamais exercer leur état, en ce que les Avoués qui étoient rayés de la liste ne pouvoient y être rétablis qu'en cas de mort ou de résignation parmi ceux qu'on avoit conservés.

Les Avoués qui gardèrent leurs places furent obligés de déposer cinquante mille francs de plus, et, en cas de mort ou de résignation, leur argent étoit perdu. Par cette mesure, l'avide tyran mit trois millions cinq cents mille francs dans ses coffres. Tels sont les moyens de finance de Buonaparté.

Mais les plus terribles de ses tribunaux sont ses Commissions Militaires qui, d'après leur titre même, ne devroient connoître que des délits militaires ; cependant ce sont aujourd'hui les seuls tribunaux qui connoissent des crimes contre l'Etat, et ils ont remplacé à cet égard les Tribunaux Spéciaux.

Une Commission Militaire est composée de douze officiers, d'un Président, et d'un Capitaine Rapporteur, qui est aussi officier. Jamais il n'y eut d'inquisition dont les procédures aient égalé en iniquité celles de ces tribunaux. Nul des Tribunaux révolutionnaires de Roberspierre ne peut leur être comparé. Dans ces derniers, l'accusé pouvoit avoir des défenseurs ; on entendoit des témoins. *Quelques* accusés échappoient ; mais personne n'a jamais échappé aux Commissions Militaires de Buonaparté.

L'accusé est conduit devant ce conseil diabolique sans savoir qu'il va être jugé; on lui lit son acte d'accusation, et il se retire pour laisser délibérer les juges; on le rappelle ensuite, et on lui lit sa sentence de mort dans cette Cour infernale, qui siége au Quartier-Général de Paris. Les victimes sont, ensuite, conduites *au Champ de Grenelle*, près de Paris et fusillées. Ces exécutions ont lieu trois ou quatre fois par semaine, et le sort des malheureux n'est connu que par le bruit de la fusillade; mais on fusille aussi d'autres personnes au milieu de la nuit, sans même cette forme de procès.

L'acte le plus inouï de barbarie a été commis récemment sur un gentilhomme, nommé *Grammont*, qui étoit emprisonné, depuis neuf ans, comme *Chouan incorrigible*.

Quelqu'un demanda à Buonaparté sa mise en liberté; il entra dans une fureur épouvantable en apprenant que M. Grammont vivoit encore. Il envoya chercher Fouché, et lui ordonna de faire fusiller cet homme. Fouché lui dit qu'il étoit impossible de le mettre en jugement pour la vieille affaire: "Eh bien!" dit Buonaparté, "qu'on le "juge pour quelqu'autre chose; je croyois que ce "brigand étoit mort il y a long-temps."*

* Si Buonaparté avoit jamais lu Plutarque, j'aurois supposé qu'il avoit pris cette idée diabolique dans la vie de Sylla par cet auteur; quelqu'un lui ayant demandé la liberté d'un ami: "Sans vous," répondit Sylla, "je n'aurois pas su qu'il fût en "vie."—Et Sylla le fit exécuter.

En conséquence, on le mit en jugement *pour avoir levé des hommes pour le service de l'Angleterre, et pour leur avoir distribué des armes dans le Bois de Boulogne*. Un homme en prison lever des hommes pour le service de l'Angleterre, et leur fournir des armes en France! comme s'ils n'en pouvoient pas trouver en Angleterre! Ce fut, cependant, sur une semblable accusation qu'il fut mis en jugement et fusillé. Un des journaux François même (la Gazette de France) rendit compte de l'accusátion et du jugement. Sous un tel Gouvernment quelle sûreté un homme peut-il avoir pour sa vie!

Je vais maintenant, offrir quelques remarques sur les ressources financières du tyran.

Tout étranger, et même tout François, est bien convaincu, sans que je le dise, que ses *Exposés* et ses *Budgets* ne sont que des charlataneries pour tromper le vulgaire.

D'habiles écrivains François ont affirmé qu'on ne connoissoit jamais exactement en France le montant vrai du revenu public. On prend en général le montant donné des taxes pour arriver à la connoissance du revenu total. Cette méthode peut être bonne en Angleterre; mais en France, elle ne conduit à rien. J'en donnerai un exemple.

Le receveur d'un Département reçoit l'ordre de lever une certaine somme; il est, en conséquence, déterminé à le faire ou par une répartition juste, ou

par extorsion. Le Gouvernement reçoit l'argent à la vérité, mais il ne provient pas du revenu ordinaire du pays, c'est le produit d'une espèce de vol de grand chemin. Un cultivateur de Vignoble, outre ses cinq pour cent de contribution foncière, est encore obligé de pays *aux Droits Réunis* cinq pour cent sur le vin qu'il a fait. Il prévoit qu'il n'aura pas de débouché pour tout le vin qu'il peut faire ; il n'en travaille qu'un peu au delà du montant de la vente qu'il espère, et laisse pourrir le surplus des raisins sur pied, afin de ne pas payer cinq pour cent sur un objet qui ne peut lui rendre aucun profit, et qui, étant converti en vin, lui occasionneroit une perte certaine. Mais cette précaution ne lui réussit pas toujours ; on le fait souvent payer comme s'il avoit converti la totalité en vin. J'ai connu de pauvres gens dans le Midi de la France, qui ont été obligés de vendre leur argenterie et leur linge pour payer *les Droits Réunis*, quoique cette année-là ils n'eussent pas coupé une seule grappe de raisin.

Le méchanisme du revenu d'un Etat est d'une nature très-compliqué. Il paroît généralement considérable en théorie, et se trouve souvent bien peu de chose en pratique. Mais en France, où le système de finances est aussi révolutionaire que le militaire et la politique, c'est tout le contraire ; la théorie n'est rien et la pratique est tout.

Les Anglois se plaignent beaucoup, des impôts onéreux qu'ils payent ; mais si on compare les moyens respectifs des contribuables, on verra

que les François n'ont pas moins de raison de se plaindre à ce sujet. En outre, les Anglois savent qu'on ne peut pas leur faire payer un denier sans l'autorisation de leurs Représentans; tandis qu'en France tout est perçu d'après la volonté arbitraire de Buonaparté. C'est encore un pouvoir qu'il a usurpé sur la constitution même qu'il a faite et par laquelle le droit d'imposer des taxes appartenoit au Corps Législatif. Mais il a pris depuis long-temps l'habitude de dire aux Membres qui le composent, qu'il n'a besoin ni de leur consentement, ni de leur assistance, et qu'il peut pourvoir aux besoins de l'État de sa propre autorité.

Son système de finances est non-seulement oppressif, mais en même temps arbitraire à un point qu'il est presqu'impossible d'imaginer, à moins d'avoir résidé quelque temps en France. Je vais détailler quelques-unes des taxes.

Il y a d'abord une contribution foncière de cinq pour cent; ensuite un droit d'aide de cinq pour cent, sur tout le vin que fait le cultivateur, et un autre droit de cinq pour cent à chaque déplacement. Ainsi, si on envoit de Bourgogne une barrique de vin à dix lieues de distance, elle aura à payer cinq pour cent; et lorsqu'on l'enverra de ce dernier lieu à un autre pour la vendre, un autre cinq pour cent. En outre, lors de la vente, tous les vins et liqueurs doivent payer au autre impôt de cinq pour cent.

Il y a un impôt sur les maisons, sur les voitures, et sur le loyer des maisons. Pour une maison on

paye, en général, trois pour cent du montant du loyer. Il y a dans la perception de cet impôt quelque chose de singulièrement inique. Si un homme prend une maison, et que la personne qui l'a quittée n'ait pas payé les taxes, elles retombent sur lui. Il y a aussi des taxes sur les fenêtres, les cheminées, les portes cochères, &c.

L'enregistrement est très-onéreux, et forme une branche considérable du revenu ; il s'élève avec le droit de timbre à près de trois cents millions de livres tournois. L'enregistrement consiste en un droit d'un pour cent, sur tous les actes, contrats, mutations, hypothèques et lettres de change, avant qu'on puisse les mettre en force ; tout acte devant notaire dans lequel il est fait mention d'une somme d'argent est aussi sujet à l'enregistrement.

Le timbre ne pèse pas dans le détail, mais il embrasse une multitude d'objets ; il est en proportion de la grandeur du papier. Par exemple une feuille de quatre pages de papier à lettre ordinaire paye douze sous ; une de grand octavo seize sous, et une de papier éléphant vingt-deux sous. Il n'y a pas de timbre plus fort pour aucun acte ou écrit. Pour les billets, &c. douze sous est le plus fort timbre. Mais le droit ne s'arrête pas à ces objets. Le grand livre de tout banquier, négociant, marchand, &c. doit être timbré sur chaque feuille. Non-seulement il faut qu'il y ait un timbre sur chaque papier qui sert à instrumenter dans une cause, mais encore aussi

sur les réponses faites par les avocats aux questions qui leur sont soumises.

Les articles suivans sont aussi soumis au même impôt, savoir: cartes d'avis, affiches de spectacle, musique, ouvrages périodiques, journaux, placards, et tout billet d'entrée aux bals, jardins, concerts, &c.

Ensuite vient le Droit de Patente, qui est une taxe arbitraire imposée sur les banquiers, négocians, bouchers, boulangers, boutiquiers, &c. en un mot, sur toute personne ayant une profession.

Un banquier ou négociant du premier ordre paye cinq cents livres par an ; ceux du second, trois cents ; et tout boutiquier, marchand de vin, &c. &c. cent livres par an. Les cochers de fiacre, portefaix, &c. cinquante francs par an.

Les dépenses des procès sont très-considerables et augmentent tous les jours. Le Grand Juge et tous les officiers de justice étant payés sur le produit de ces extorsions.

Les notaires, procureurs*, huissiers, courtiers de change ou de marchandises, sont obligés de déposer chacun quarante mille francs à la Caisse d'Amortissement ; et Buonaparté nomme à toutes ces places. Il n'y a que quatre ans que tout homme pouvoit se faire courtier de quelque espèce que ce fût, mais comme Buonaparté fait de cet état une branche de son revenu révolutionnaire, il les nomme lui-même.

* J'ai dit comment Buonaparté avoit traité les procureurs.

Tout receveur des contributions est aussi obligé de déposer quatre cent mille francs à la Caisse d'Amortissement, ou de donner des sûretés pour cette somme en billets ou en contrats, sur lesquels le gouvernement puisse trouver de l'argent.

Indépendamment de toutes ces taxes qui, d'après le système du Gouvernement François, sont perçues de la manière la plus despotique, il y a une taxe locale qu'on appelle octroi, qui est un impôt sur tous les articles de consommation, tels que le vin, la viande, la volaille, les œufs, le beurre, le fromage, le foin, la paille et le bois. Le montant de cet impôt pour Paris seulement s'élève à au delà de vingt-quatre millions par an.

J'ai déjà observé qu'en jetant les yeux sur le *budget*, il est aisé de voir que tous les aperçus qu'il donne sont faux. La dépense de l'armée n'est pas si forte qu'elle y est représentée, les conscrits étant pour la plupart habillés dans les pays étrangers aux dépens des alliés ou des ennemis. J'ai déjà observé que hors de la France le soldat ne recevoit pas de paye.

Les dépenses de la Police s'élèvent bien plus haut que le Budget ne l'avoue. Il n'y est pas fait mention de six millions de livres tournois, produits par *les Maisons de jeu*, non plus que d'autres sommes considérables extorquées par violence, et dont je vais tout-à-l'heure avoir occasion de parler. Y voit-on portées en compte les sommes qui ont été payées pendant quatre ans par les Gouvernemens

Espagnols, Portugais, Hollandois, et par les Villes Anséatiques ? Insère-t-on dans le Budget les contributions de guerre levées dans les pays étrangers ? Buonaparté aura soin d'empêcher qu'elles n'y paroissent ; elles formeroient une des branches de recette les plus extraordinaires qu'on ait jamais vues.

Ayant donné simplement l'aperçu du système des contributions en France, je vais citer quelques exemples des vols les plus inouis qui aient jamais été commis par le chef d'une nation sur ses sujets, *ainsi qu'il les appelle.*

Immédiatement après le 18 Brumaire, comme il y avoit beaucoup de grain en France, il *vendit* la permission de l'exporter ; c'est-à-dire que son frère *Lucien* le fit en sa qualité de Ministre de l'Intérieur. Le grain ne fut pas plutôt arrivés aux différens ports de mer, qu'il fut saisi, et les personnes engagées dans ce commerce furent emprisonnées, pour avoir, à ce qu'on disoit, *contrefait* les permissions du Ministre.

Il y eut un procès à ce sujet à Bruxelles. Un agent, qui avoit une de ces permissions, fut mis en jugement comme faussaire, et absout. Le procès, cependant, fit tant de bruit, que le Ministre de la Justice, Abrial, adressa une lettre circulaire aux Procureurs-Généraux des Départemens, leur ordonnant de ne pas poursuivre les personnes accusées de ce délit*.

* Voyez le procès, dans le *Journal des Débats* de Juin, 1802, et la lettre d'*Abrial*, dans celui d'Août de la même année.

Une maison de commerce respectable à Londres, MM. *Lichegray* et *Co.* avoient aussi acheté la permission de porter du blé en Angleterre. Leur agent fut arrêté à Anvers en 1801, et après avoir demeuré en surveillance dans cette ville pendant près de dix-huit mois, obtint la permission de partir.

Le tyran adopta ensuite un autre système de vol qu'il suit encore aujourd'hui, c'est de reviser les comptes des anciens fournisseurs de l'armée. Dans l'an 1801, dix d'entr'eux furent *mis en jugement* pour dilapidations, leurs biens furent confisquées, et ils furent envoyés aux galères. Il attaqua ensuite MM. *Hengerloo*, *Seguin*, et *Le Mercier*, fournisseurs très-riches qui furent tous obligés de payer des sommes énormes pour éviter un procès criminel. Le Mercier éluda d'abord ses recherches ; mais Buonaparté ayant vu une dame au bal, couverte de diamans, demanda qui elle étoit ; on lui dit que c'étoit Madame Le Mercier. Le lendemain son mari fut arrêté, tous ses biens confisqués, et lui-même mis en prison, où il est encore à présent, parce qu'il *parle* des mauvais traitemens qu'il a essuyés.

Les receveurs des contributions dans les Départemens font généralement l'avance d'une année du montant des contributions au Gouvernement, qui négocie leurs billets ; ce qui s'effectue rarement au-dessous de dix-huit pour cent par an.

Il y a environ six ans que MM. *Ouvrard*, *Desprez*, et *Vonlerberg* (dont la fille a épousé le Général Rapp) étoient dans l'usage d'avancer au Gouver-

nement trois ans de ce revenu, pour lesquelles avances les receveurs des Départemens envoyoient leurs billets à ces messieurs, au lieu de les transmettre au Trésor Public. Quand Buonaparté eut reçu de ces messieurs trois ans en avance, il ordonna aux receveurs des Départemens de ne plus leur envoyer leurs billets, mais de les transmettre au Trésor Public, comme à l'ordinaire. Non-seulement ces messieurs perdirent le revenu de trois ans qu'ils avoient avancé, mais on nomma une Commission composée de quatre Conseillers d'Etat pour examiner leurs comptes. L'événement fut tel qu'on l'avoit prévu; ils furent constitués débiteurs envers le Gouvernement!!! Ils ont tous été ruinés* !

Dans le temps du Comité de Salut Public, *M. De Vinck*, banquier Hollandois, qui avoit jadis habité Dunkerque, mais qui demeuroit à Paris depuis 1789, avoit fait plusieurs opérations de finances avec ce Comité. Quand ce gouvernement fut dissous, il lui étoit dû une somme de vingt mille livres, et le compte étoit arrêté et signé par *Cambon* de la Section des Finances. *M. De Vinck*, sachant que le Directoire n'avoit pas d'argent, ne demanda jamais cette somme, mais s'attendoit à être payé par le Gouvernement *régénéré* de Buonaparté. Il fit plusieurs demandes sans rien obtenir. Il y a environ dix-huit mois qu'un détachement de grenadiers, accompagné par des agens de la Police, entra chez

* Le rapport de cette Commission parut dans le *Moniteur* de Septembre, 1808.

lui le mirent lui et toute sa famile à la porte, sans leur laisser de quoi se couvrir, et au bout de quatorze jours, tout ce que M. *De Vinck* possédoit au monde fut vendu au profit du Gouvernement, sous prétexte qu'il avoit volé le Comité de Salut Public de sommes considérables. Une rue toute entière de superbes maisons (la rue Duphot, Boulevard de la Madeleine) fut vendue pour le même objet.

Un particulier de Nantes, nommé Jamain, fut victime d'une atrocité d'une autre espèce.

M. Jamain étoit fort riche, et avoit servi de caution au receveur de son Département, qui divertit l'argent du Gouvernement et se rendit coupable de faux ; il négocia des billets prétendus d'autres receveurs, et connoissant Jamain pour un homme riche, il crut que sa signature auroit plus de poids que celles des receveurs. Le malheureux Jamain ne fit aucune difficulté d'endosser ces billets montant à des sommes immenses. A la fin, la fraude fut découverte, et Jamain fut arrêté ainsi que son ami, et conduit à Paris. M. *Beville*, Préfet de Nantes, *parent de Fouché*, lié avec le receveur, et qui étoit son complice, *fut nommé Gouverneur* de Hanovre, afin de le mettre à l'écart.

Le receveur fut absous ; mais le malheureux Jamain fut condamné aux galères pour quatorze ans, *marqué d'un fer chaud à l'épaule* (supplice ordinaire des faussaires), et tous ses biens furent confisqués.

Je connoissois intimement le Procureur et l'Avo-

cat qui entreprirent de défendre Jamain, et j'étois conséquemment parfaitement au courant de tout ce qui se passoit. Un tel acte ne peut avoir lieu que dans un pays gouverné par Buonaparté.

Jamain fut jugé à Paris par un *Tribunal Spécial*, composé d'un Président et de *deux Juges* sur lesquels Buonaparté pouvoit compter. Un tribunal spécial est généralement composé de douze Juges. Mais puisque ce n'étoit qu'une affaire de faux ordinaire, pourquoi priver l'accusé de l'avantage d'un jugement par Jurés ?

Il faut plus qu'une patience ordinaire et un sang froid à toute épreuve, pour être l'historien des cruautés et de la rapacité de ce monstre. Mais j'ai entrepris la tâche, et je dois poursuivre, quoique je n'ai ni l'une ni l'autre de ces deux qualités.

Je passe maintenant à *une autre* espèce de vol.

Un certain Duc de Lootz, dont le territoire avoisine le Comté de Bentheim en Westphalie, réclamoit des indemnités au Congrès de Ratisbonne, pour ce qu'il avoit perdu de ce côté du Rhin qui avoit été réuni à la France.

Le Ministre du Duc à Paris assiégeoit continuellement le Bureau de Talleyrand et le Palais de Buonaparté, sans obtenir même des promesses. Un jour, un particulier nommé *Flachard**, se rendit chez lui, et lui fit voir une lettre de Buonaparté avec le

* Ancien fournisseur, que Buonaparté fut sur le point de faire fusiller en Italie, mais qui trouva moyen de racheter sa vie, et qui est à présent un des agens et espions de Buonaparté.

cachet, &c. qu'il dit avoir reçue la nuit d'auparavant, et qui lui ordonnoit à lui *Flachard*, de se rendre le lendemain, à Malmaison; il ajouta qu'il s'y étoit rendu, et qu'il en revenoit à l'instant. L'objet du Premier Consul, en écrivant à Flachard, étoit de lui ordonner de se rendre chez le Ministre du Duc de Lootz, afin d'avoir une conversation avec lui au sujet des indemnités d'Allemagne; "Mais," dit Flachard, "je crois que vous ne "réussirez qu'à certaines conditions," qu'il lui fit connoître. C'étoit: "Que le Duc de Lootz, qui "avoit des biens en Bourgogne valant plusieurs "millions, y renonçât entièrement, et qu'il rece- "vroit en Allemagne des indemnités plus que tri- "ples; que rien à ce sujet ne seroit, cependant, "confié au papier, et que le Ministre du Duc ne "parleroit jamais de cette affaire au Premier Con- "sul, et encore moins à Talleyrand, mais que les "demandes du Duc seroient appuyées à Ratis- "bonne, en vertu d'instructions particulières et "secrètes que le Premier Consul enverroit à M. "*Laforêt*, son Ministre auprès du Congrès," &c. En un mot, Flachard se rendit dans la capitale du Duc, et dans peu de temps fut en possession de toutes ses terres en Bourgogne.

Lorsque le Congrès fut dissous, le Duc vit qu'il avoit été trompé: l'affaire devint naturellement publique, et Flachard fut arrêté. Le Duc lui intenta un procès devant le Tribunal Civil, pour recouvrir ses biens; mais cela ne s'accordoit pas avec les vues

de Buonaparté. Il vouloit que Flachard fût jugé au Criminel, parce que s'il étoit condamné, le Gouvernement pourroit s'emparer de ses biens, et le Duc se trouveroit ainsi dépouillé. Le Tribunal Civil reçut ordre, en conséquence, de ne pas prendre connoissance de l'affaire, d'après la suggestion que Flachard devoit avoir forgé des lettres pour tromper le Ministre du Duc de Lootz. La question fut, en conséquence, envoyée par devant un Tribunal Correctionnel. Là, Flachard fut absous ; mais le Ministre du Duc de Lootz en appela. La Cour d'Appel jugea Flachard coupable, le condamna à deux ans de prison, à payer tous les frais, dommages, &c. et les biens en question furent confisqués au profit du Gouvernement !!!

Si Buonaparté n'avoit pas résolu d'agir en fripon, pourquoi les biens n'ont-ils pas été rendu au propriétaire légitime* ?

Flachard ne resta pas un mois en prison.

Avant de passer à un autre sujet, je donnerai quelques exemples des moyens révolutionnaires de Finance de Buonaparté.

Il y a environ quatre ans que M. *Fouché*, Ministre de la Police, écrivit à tous les Préfets, Sous-Préfets, &c. d'exiger de toutes les personnes qui

* Un rapport de ce procès parut dans le *Moniteur* de l'an 1805, et ce rapport même fait assez connoître *qui* étoit le véritable fripon. Je ne me rappelle ni le jour ni le mois, mes notes ne portant que l'année ; mais il m'est en tout temps aisé de référer ceux qui pourroient douter de ce fait au Moniteur.

avoient jamais trafiqué en marchandises Angloises, *même avant la Révolution*, la somme de six mille francs, et cet ordre fut exécuté avec la plus grande rigueur ; il doit avoir produit une somme énorme, surtout dans les provinces de la Belgique.

Il y a environ deux ans, lorsque Sa Majesté Hollandoise étoit en visite chez Sa Majesté Françoise, un détachement de gendarmes François fut envoyé à Bréda et y arrêta un vieux banquier, M. *Von der Schricker*, qui assuroit toutes les marchandises Angloises prohibées qu'on faisoit entrer en France. Il fut conduit à Paris et renfermé au Temple, où il demeura jusqu'à ce qu'il eût payé une somme de quatre millions de livres tournois.

Et pour continuer la farce d'indépendance, Louis Buonaparté, en passant par Bréda, à son retour dans *ses Etats*, envoya chercher le Bourguemestre et le Commandant Militaire de cette ville, et les destitua, pour avoir souffert qu'une force étrangère entrât dans une ville Hollandoise et y enlevât *un citoyen*, sans qu'ils eussent fait de résistance ! ! !

En conséquence des renseignemens que Fouché trouva dans les livres de M. *Von der Schricker*, des centaines de personnes furent arrêtées en Flandres, en France et en Hollande, malgré *la colère* que *Louis* avoit montrée contre son Bourguemestre et son Commandant Militaire !

Ces mesures produisirent des sommes énormes. Je connois un négociant à Bruxelles, M. *Vander Velde*, qui fut forcé de payer deux millions de livres

tournois, quoiqu'il n'eût pas trafiqué en marchandises Angloises depuis plus de dix ans.

Buonaparté s'attaque aussi à ses propres agens, à ses Généraux, à ses Ministres, s'il croit qu'ils amassent trop d'argent. Très-souvent il envoie chez le Ministre de la Police, et prend jusqu'au dernier sous qui se trouve dans le Bureau, bien assuré que le Ministre peut se procurer de nouveaux fonds dans très-peu de temps.

On découvrit que M. *Semonville*, Ambassadeur de France à La Haye, exportoit en contrebande, pour son compte et celui de Talleyrand, des pièces de vingt-quatre sous de France, qu'on supposoit destinées pour l'Angleterre. Ces pièces ressemblent aux schelings Anglois, et quand la face est trop effacée pour être aperçue distinctement, elles ne passent en France que comme vieil argent et se vendent environ douze sous, tandis qu'en Angleterre elles passent pour le double, ou un scheling. Ces deux Ministres furent obligés de payer à Buonaparté un million de livres par forme d'amende, et *Semonville* fut, en conséquence, rappelé.

Le Maréchal *Brune* reçut ordre de *ne pas* rendre aux légitimes propriétaires, mais de verser dans le Trésor de Buonaparté, l'argent qu'il avoit extorqué à Hambourg.

Lachevardière, Consul François à Dantzic, avoit amassé beaucoup d'argent, au moyen d'une liaison qu'il avoit formée avec des négocians qui avoient donné des ordres pour des denrées coloniales An-

gloises, et qui furent prises par un Corsaire de Dantzic nommé le *Tilsit*, envoyé exprès par ces négocians. Ce Lachevardière fut obligé de verser dans le Trésor de Buonaparté au-delà de deux millions de livres.

Il n'y a pas bien long-temps que Buonaparté demanda à son Sénat* si la Caisse du Corps étoit en bon état. Les Sénateurs très-humblement répondirent affirmativement. « Combien avez-vous ?" dit le *Grand Empereur*. On lui répondit, cinq cent mille francs. « Eh bien !" dit Buonaparté, « envoyez tout de suite cet argent à *Estève* (son « trésorier particulier), et en échange je vous don« nerai le Théâtre de l'Odéon†."

Il a eu aussi recours à la Banque de Paris, sur laquelle il n'a ni demande ni droit quelconque. Malgré cela il prend tout l'argent qui lui convient. Et afin de rendre la Banque plus complaisante qu'elle n'étoit auparavant, il en a lui-même nommé le Gouverneur qui est un Conseiller d'Etat. Les Directeurs même de la Banque sont nommés par lui.

Les personnes qui afferment la Lotterie, sous le nom d'Administrateurs de la Lotterie, sont aussi

* Les Sénateurs qui ont quelqu'emploi particulier, sont obligés de payer une certaine somme par an, en sorte que le Sénat a toujours une espèce de trésor.

† Ce théâtre est près du Sénat, et fut brûlé il y a plusieurs années : il n'en restoit que les murs ; il leur en a coûté au-delà de dix mille louis pour le réparer, et ils l'ont ensuite loué huit cents louis par an.

forcés d'avancer de l'argent à leur Empereur, toutes les fois qu'il leur en demande. Cette branche de revenu produit, d'après le Budget, six millions seulement par an ; mais je tiens d'un des Administrateurs qu'elle en produit près de quatorze.

Cette espèce de loterie, qui n'est connue qu'en France et en Allemagne, produit les effets les plus pernicieux, et induit au vol et à l'escroquerie dans toutes les classes de la société.

Le plan de la loterie est particulier... On met quatrevingt-dix numéros dans la roue, et on n'en tire que cinq. Si un des numéros sur lesquels on a joué sort, le porteur du billet reçoit quatorze fois autant que le billet lui a coûté ; si deux de ses numéros sortent, il reçoit deux cents quarante fois sa mise ; trois mille sept cents fois s'il en sort trois ; et deux cents mille s'il en sort quatre ; mais tous ces numéros doivent être dans le même billet.

Peu de personnes jouent à gagner plus de cinquante mille francs, parce qu'on sait qu'au-delà le Gouvernement ne payeroit pas. Il est souvent arrivé que lorsqu'un particulier ayant gagné cent mille francs, en demandoit le payement, on le faisoit mettre en prison comme ayant contrefait le billet. Ces loteries se tirent une fois tous les dix jours à Paris, Bordeaux, Lyon, Bruxelles et Strasbourg. C'est encore une des honorables ressources financières de Buonaparté.

Quant aux demandes légitimes pour saisie de propriété en mer, ou pour fournitures aux armées en

France ou dans l'Etranger, ces comptes-là ne seront jamais réglés, à moins que dans le dernier cas les fournisseurs ne continuent à fournir aux besoins du Gouvernement.

Peu après l'usurpation de Buonaparté, il annonça ce système de coquinerie sans exemple, en déclarant "que les payemens pour les exercices de l'An "IV, étoient suspendus"; et très-dernièrement, un décret a étendu cette suspension aux exercices de l'An VIII. J'ai vu cette pièce dans les mains de M. Defermont, Directeur-Général de la Liquidation.

Il me reste à parler des rapines de Buonaparté sur le commerce et sur les négocians en général, non-seulement sur ceux qui sont étrangers, mais aussi sur ses sujets.

Le cas de MM. Faesch et Cie. mérite attention.

MM. Faesch et Cie. négocians à Amsterdam, achetèrent, en Novembre, 1807, six cents quatorze caisses de sucre de la Havane, de MM. Hope et Cie. de la même ville, par l'entremise de courtiers jurés; trois cents deux de ces caisses, avec certificat d'origine, furent envoyées par terre à la maison de J. D. Scroder, de Hambourg; cependant une partie de ce sucre resta à Bremen, et cent huit caisses arrivèrent à leur première destination.

A l'arrivée des sucres à Hambourg, l'Inspecteur des douanes Françoises dans cette ville, en l'absence des consignataires, envoya chercher son expert pour examiner ces marchandises, et celui-ci

déclara que ces sucres provenoient de colonies Angloises. Sur la déclaration de cet expert, les sucres furent, en conséquence, séquestrés, et on tira une montre de chaque caisse, pour envoyer à la Douane de Paris.

Le consignataire s'éleva contre l'illégalité de cette manière de procéder, soutenant que la loi accordoit deux experts, c'est-à-dire, *un* de son propre choix ; il demandoit aussi que les montres qu'on devoit envoyer à Paris, fussent tirées des caisses en sa présence ; mais voyant qu'on n'avoit nul égard à toutes ses remontrances, il envoya chercher un Notaire, et protesta contre tout ce qui avoit été fait. A l'arrivée des sucres à Paris, les officiers des Douanes déclarèrent naturellement que ces sucres provenoient de colonies Angloises ; mais l'affaire fut référée au Conseil des Prises, afin que cette Cour eût à examiner les pièces produites par MM. Faesch, pour prouver que ces sucres étoient réellement de la Havane. Ces pièces étoient le certificat de MM. Hope et Cie. accompagné des factures et connoissemens de l'Amérique. Un certificat du courtier du navire à Amsterdam, prouvant que les dits sucres avoient été déchargés de bâtimens Américains venant d'Amérique, fut aussi produit en Cour. Mais toutes ces preuves furent inutiles. Les cent huit caisses de sucre furent confisquées. M. de la Grange étoit Avocat pour les plaignans, et M. le Procureur Général pour le Gouvernement.

Un négociant François, qui s'étoit établi à la Ha-

vanie, revint en France sur un vaisseau à lui. Il avoit été visité par les Anglois qui le laissèrent passer, considérant la propriété comme Américaine. A son arrivée à Bordeaux, le vaisseau et la cargaison furent condamnés, et le négociant pour avoir fait dans un Mémoire des représentations énergiques, d'un style hardi, disant que les Anglois l'avoient traité plus favorablement que ses propres compatriotes, fut envoyé au Temple pour six mois.

La maison de B—f et Cie. de Paris, en conséquence du décret permettant l'importation du coton de Macédoine en France, commanda une quantité considérable de cet article de marchandise. Il n'y a pas de Consuls François dans l'intérieur de la Grèce, et conséquemment il ne pouvoit y avoir de certificats d'origine ; mais les experts sur les frontières de Hongrie, et les Autorités Autrichiennes du lieu certifièrent que le coton venoit de Grèce. Le coton fut saisi à Strasbourg, et condamné à Paris !

Plusieurs autres maisons de commerce de France perdirent considérablement par l'iniquité de ce perfide décret.

On devroit faire connoître ces décrets aussi publiquement que possible, pour la sûreté des négocians qui y sont les victimes désignées.

Lorsqu'à Bayonne, en 1808, ce tigre rusé avisoit aux moyens d'attirer à sa portée la malheureuse et mal-avisée Famille Royale d'Espagne, il rendit un décret permettant que les denrées coloniales capturées par des corsaires ou vaisseaux de guerre fussent

vendues pour la consommation intérieure. Jusques-là il n'avoit été permis de les vendre que pour exportation, et les marchandises provenant de prises étoient, en conséquence, à vil prix. Pour en augmenter la valeur, il eut l'air de permettre qu'on les vendît pour la consommation intérieure ; mais qu'on fasse attention à ce qui suivit.

Ce décret détermina un grand nombre de négocians de Hollande et d'ailleurs à envoyer en Angleterre des ordres d'acheter des denrées coloniales ; mais ils se proposoient en même-temps d'envoyer un corsaire les prendre, d'après le bruit que les agens de Buonaparté avoient répandu que le Gouvernement François passeroit là-dessus.

Buonaparté fit écrire par son Ministre de la Marine, et par M. Collin, Conseiller-d'Etat et Directeur-Général des Douanes, des lettres circulaires *secrètes* aux différentes Autorités dans les ports de Hollande et de France, portant ordre de confisquer toutes les prises amenées par des corsaires François, à moins qu'il ne fût prouvé que les vaisseaux en question s'étoient *duement défendus*, et qu'ils avoient été capturés en bonne forme.

Quelle résistance peut faire un vaisseau marchand contre un vaisseau armé envoyé pour le prendre, tandis qu'il se croyoit en sûreté par cet insidieux décret !

Heureusement pour les négocians, le bruit se répandit bientôt que ces lettres circulaires avoient été envoyées.

Toutes les six semaines ou tous les deux mois, lorsqu'il vouloit extorquer de l'argent de son frère Louis*, ou par son moyen, il permettoit l'entrée en France des denrées coloniales; mais, fréquemment, lorsque ces marchandises étoient à Anvers, un contre-décret paroissoit qui ordonnoit qu'elles fussent confisquées. Ceci arriva à quantité de négocians à Anvers en 1808.

Dans le mois de Mai dernier, différentes cargaisons de denrées coloniales furent annoncées pour vente à Flessingue; en conséquence du décret qui avoit permis de les vendre pour la consommation intérieure, elles obtinrent un prix comparativement considérable.

Après la vente les acheteurs écrivirent à M. *Colin* à Paris, pour les *permis* nécessaires; mais à leur grand étonnement, ils apprirent de lui que S. M. Impériale et Royale avoit changé d'idée depuis qu'elle avoit passé le décret, et qu'aucun permis ne pouvoit être, ni ne seroit accordé.

Dans cet embarras, les acheteurs prirent le dangereux parti d'introduire leurs marchandises par contrebande le long des côtes de France. Ils les envoyèrent sur la côte près de Gravelines. Ils furent arrêtés et leurs propriétés saisies; les cargaisons furent condamnées, et eux-mêmes envoyés à Boulogne, où on devoit les juger comme espions. Ils

* Louis fut roi malgré lui; on le regardoit en Hollande comme un bon-homme, enclin à protéger le commerce, et ennemi des mesures de son frère; mais il étoit obligé d'obéir.

étoient tous des habitans respectables de Dunkerque; et M. *Coffin*, Consul Américain à ce port, étant intimement lié avec M. *Devilliers*, Commissaire-Général à Boulogne, réussit, par ses heureux efforts, à leur sauver la vie.

Les actes de tyrannie et de despotisme inouï de cet *Empereur Révolutionnaire*, de ses *Ramoneurs Princes*, et de ses Décroteurs Ducs, rempliroient des volumes, mais ils n'entrent pas dans le plan de cet ouvrage. Je dois, cependant, rendre compte d'une espèce de tyrannie singulière qu'il exercé dans les familles particulières, et qui n'a pas d'exemple en Turquie.

Buonaparté sait très-bien que ses Ducs et ses Comtes ne sont pas très-estimés par ses loyaux sujets, et encore moins par l'ancienne Noblessé. En conséquence, pour attacher ces personnes au nouvel ordrede choses, il force leurs filles à épouser ses Généraux favoris ; et si elles refusent, il les exile et les menace de confisquer leurs biens! C'est ainsi que l'aimable et belle Mademoiselle de Coigni, fille du Marquis de ce nom, fut sacrifiée à l'exécrable Sébastiani.

TEL EST LE SYSTÈME DE GOUVERNEMENT DE NAPOLÉON BUONAPARTÉ, dont l'âme est encore plus atroce que son système, et qui peut bien dire avec Horace :

Pudet hæc opprobria nobis,
Et potuisse dici, et potuisse refelli.

ractère de Buonaparté. J'entreprends avec répugnance une tâche aussi dégoûtante que si j'avois à développer la diplomatie d'un *Cartouche*, ou de tout autre chef de brigands.

Si je n'avois à faire connoître que son ambition, fût-elle plus grande que celle de César ou d'Alexandre, je ne serois pas épouvanté de mon sujet, parce que je sais que l'histoire des hommes ambitieux offre souvent des traits de magnanimité et d'humanité qui reposent l'âme ; mais l'ambition de Buonaparté n'offre à l'historien qu'une suite de meurtres inutiles, de vengeances particulières, et un système de brigandage universel. A Dieu ne plaise qu'aucun homme appelé à gouverner ses semblables doute jamais de la vérité de cette assertion ! Qu'on examine attentivement la conduite de Buonaparté envers les Puissances Continentales de l'Europe, et l'on verra qu'il les a toutes trompées et trahies, parce qu'elles ne connoissoient pas son caractère. Si elles l'avoient connu, elles n'auroient jamais traité avec lui ; elles auroient su que sa politique n'est pas celle du chef d'une grande nation, mais celle d'un brigand.

Avant d'entrer en matière, il me faut remonter à une époque antérieure de la Révolution Françoise.

Les *Mémoires* diplomatiques et les plans présentés aux derniers Rois de France, avoient été publiés sous le titre de : *Politique des Cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*. Cet ouvrage, dirigé par le Comte de Broglie, avoit

été rédigé par M. Favier. Dans les premiers temps du Directoire, il en parut une édition à laquelle M. de Ségur, Grand-Maître des Cérémonies de la Maison de Buonaparté, ajouta une préface et des notes révolutionnaires; on y lit ce passage remarquable:

"Il sera facile de se convaincre qu'y compris "même la révolution en grande partie, on trouve "dans ces Mémoires et ses conjectures le germe de "tout ce qui arrive aujourd'hui; et l'on ne peut "pas, sans les avoir lus, être bien au fait des inté-"rêts et même des vues actuelles des diverses Puis-"sances de l'Europe."

J'ai déjà fait remarquer que le Directoire n'avoit pas les moyens de mettre à exécution ce grand plan; et, d'ailleurs, il ne pouvoit être exécuté que par le chef despotique d'un Gouvernement militaire, dont la maxime est, *Per fas et nefas*.

Aussitôt que Buonaparté eut saisi les rênes du Gouvernement, il lança une espèce de Manifeste demi-officiel, qui a une telle affinité avec le système dévastateur que poursuit en ce moment le Gouvernement François, que je vais en donner quelques extraits*.

* L'ouvrage est intitulé: "*Etat de la France à la fin de l'An VIII*," dont l'Auteur est M. d'Hauterive, ci-devant Chef de Division au Ministère des Relations Extérieures, et maintenant Conseiller d'Etat de S. M. Corse. Ayant traduit cet ouvrage en Anglois, j'ai naturellement eu de fréquentes conversations avec l'Auteur. Sur mon observation, qu'il me paroissoit un *Ouvrage belliqueux*, "Oh, que non," me répondit-il, "il faut regarder "cela comme le code politique de la France."

" le considère sous le point de vue maritime ou sous " le point de vue continental, on trouvera qu'il " repose sur des élémens déjà connus, et dont une " longue expérience a constaté la bonté. Le but de " ce système ne se perd pas dans un vague indéfini " de conquêtes ; ses vues ne s'allient pas à des pro- " jets de destruction, d'incorporation, de démem- " brement ; il n'appelle pas l'Afrique et l'Asie au " maintien de l'équilibre de l'Europe, le mahomé- " tisme à la conservation de l'orthodoxie chrétienne, " et le Nord au soutien de l'indépendance du Midi : " il n'a en vue que consistance, ordre, justice et " stabilité."—P. 89.

Le passage suivant est remarquable et démontre évidemment que l'immortel PITT a eû raison de proclamer Bûonaparté l'enfant et le champion du Jacobinisme.

" La France a posé le bases fondamentales de son " système fédératif continental. Les plus prochaines, " les plus importantes combinaisons de ce système " sont réalisées ; les autres dépendent encore des " chances de la guerre et de la fortune, et de quel- " que chose qui est plus éventuel et plus incertain " peut-être, je veux dire les dispositions des Puis- " sances belligérantes et neutres du Continent. Tant " que cet état d'incertitude durera, la France " trouvera dans l'énergie persévéramment soutenue " de son système de guerre, et dans une attention " constante à resserrer et à fortifier ses rapports " fédératifs maritimes, des moyens suffisans pour se

mettre à l'abri de tout danger. Elle a reconquis l'alliance de la Suisse. Si elle ne peut autrement étendre les rapports de son système fédératif continental, elle emploiera le seul moyen que l'aveuglement des Etats qui ont délaissé son alliance, et l'obstination de ceux qui s'opiniâtrent à une guerre sanglante ont laissé à sa disposition. Elle substituera aux subventions fédératives les subventions militaires; et si les princes méconnoissent la voix de l'intérêt qui leur recommande de s'allier à elle, elle s'alliera de fait aux pays qu'ils seront incapables de défendre, et se fera des auxiliaires de tous les moyens de subistance et de défense que pourra partout lui fournir le territoire que leurs armées n'auront pas su préserver."—P. 91.

Parlant de la Russie, le Manifeste dit: "Que
" cet empire devroit être divisé en deux royaumes.
" La capitale de l'un seroit à Moscow, et celle de
" l'autre à St. Pétersbourg.

" Alors la Russie n'inspireroit plus de craintes à
" ses voisins. Quel que soit le mérite de ce plan,
" qui, dans ce moment, n'est qu'une opinion plus
" ou moins plausible, il n'en est pas moins certain
" que, considéré dans l'avenir, il ne doit pas être
" traité comme une conjecture oiseuse, et qu'il se
" réalisera infailliblement un jour." Ce jour semble n'être pas fort éloigné.

Le Manifeste désire "*Que la guerre se termine,*
" *afin d'établir un équilibre solide,* fondé sur le sys-
" tème fédératif; c'est le moyen de conserver aux

" nations de l'Europe leur indépendance commer-
" ciale et politique.—Les Puissances de l'Europe
" doivent s'attacher à la France pour détruire la su-
" prématie de l'Angleterre; la France est la seule
" Puissance qui puisse briser leurs fers."

Quoique l'objet du Gouvernement François fût clairement indiqué dans ce Manifeste; quoiqu'il n'y eût pas moyen de ne pas apercevoir qu'il menaçoit l'indépendance des autres Etats, les grandes Puissances de l'Europe n'en firent pas moins la paix avec Buonaparté.

L'Empereur Paul, qui étoit entouré de courtisannes Françoises*, et guidé par des Ministres à la solde de la France, donna l'exemple. L'Autriche, ne pouvant résister seule à l'Usurpateur, fut obligée de se soumettre.

L'Angleterre fit aussi la paix avec Buonaparté. Le peuple la demandoit hautement; le peuple croyoit alors que la paix augmenteroit son commerce, que les impôts seroient moindres; et il faut avouer que la conduite du Premier Consul, en 1800, étoit différente de la conduite de l'Empereur Napoléon. Il ne manifestoit pas alors cette haine mortelle contre l'Angleterre, qu'il déclare ouvertement aujourd'hui; le Continent n'étoit pas subjugué; on se flattoit de conclure un traité de commerce avec la France. Tout bien considéré, il est possible d'excuser l'essai qu'on a voulu faire†.

* Madame Chevalier, actrice, et une Madame de Bonneuil, dont je parlerai encore à la fin de cet ouvrage.

† Un des avantages de cette paix est la liberté qu'elle a pro-

Buonaparté ne tarda pas à prouver aux Puissances de l'Europe, et particulièrement à l'Angleterre, qu'elles ne devoient compter ni sur son honneur, ni sur la paix, ni sur aucune tranquillité. Il les convainquit de la vérité de la maxime de Tacite : *Miseram pacem vel bello bene mutari.*

A peine le traité préliminaire étoit signé, que Buonaparté donna un échantillon de son humeur tyrannique. Il se plaignit à M. Jackson, alors Ministre d'Angleterre à Paris, de la liberté des réflexions publiées dans les Papiers-Nouvelles Anglois sur sa conduite, et de celles contenues dans les discours des Membres du Parlement. M. Jackson lui répondit avec beaucoup de dignité, que s'il pouvoit indiquer aucun article injurieux dans les Papiers-Nouvelles, les Tribunaux Anglois lui étoient ouverts.

Cette manière de procéder n'étoit pas celle qui convenoit à Buonaparté. Pour se venger, il fit insérer dans son Journal Officiel, le *Moniteur*, l'article suivant : " On ne trouve dans les discours des " Membres du Parlement d'Angleterre, rien de " l'Europe civilisée ; mais ils montrent les craintes " des Tartares du Thibet*." Quelques semaines

curée aux Démocrates Anglois de voir avec leurs propres yeux, et non plus à l'aide d'un télescope, les horreurs commises au nom de la liberté. Grâces au Ciel, je suis de ce nombre, et je peux affirmer que Paris est un excellent *Lazareth* pour les personnes infestées de la peste révolutionnaire.

* Tout le monde sait qu'à cette époque le *Moniteur* étoit le

après (le 22 et le 30 *Ventose*), on disoit dans le même Journal Officiel : "Que les Membres du "Parlement d'Angleterre étoient des boutefeux, "des hommes qui avoient des passions basses, des "imaginations déréglées," &c. &c.

Le traité définitif n'étoit pas encore signé quand il exhaloit ainsi son humeur dans son Journal Officiel ; il étoit donc naturel de s'attendre par la suite à des outrages, et que les Papiers-Nouvelles en seroient le prétexte, à défaut d'autres.

Pendant la tenue du Congrès d'Amiens, lorsque les yeux de l'Europe étoient attachés sur les grands intérêts qui s'y discutoient, on ne fut pas peu étonné de voir Buonaparté, malgré les traités existans avec l'Autriche, prendre le titre de Président de la République Italienne, et annexer à la France le Piémont, le Duché de Parme, et l'Isle d'Elbe.

Mais ce qui montroit sous son vrai jour le caractère de cet usurpateur, étoit sa conduite envers un des Etats de la Suisse.

Le Général Thurreau*, qui est aujourd'hui Ambassadeur de Buonaparté en Amérique, arriva dans le Valais, le 10 de Février, 1802, cassa les autorités

journal officiel de Buonaparté, car on lisoit en tête : "*A dater du* 13 *Nivose, An VIII, le Moniteur est le seul journal officiel.*" Buonaparté a cru se soustraire à la responsabilité des articles scandaleux qui souillent les pages du *Moniteur*, en substituant à cet avertissement celui qui suit : "Les Actes du Gouverne- "ment et des Autorités Constituées contenus dans le *Moniteur* "sont officiels."

* Pour le caractère de cethomme, voyez le second Appendix.

constituées, s'empara du trésor public, des archives du Gouvernement, et annonça publiquement que l'intention du Gouvernement François étoit d'incorporer le Valais à la France.

On a, avec raison, considéré l'Europe comme une grande République composée de Membres indépendans, réciproquement garans de leur indépendance; et la Puissance qui veut dominer un de ces Etats, se déclare ouvertement l'ennemi des autres.

Autrefois on tiroit l'épée pour des provocations bien moindres que celles qu'offre la conduite de Buonaparté, et qu'il appeloit *des bagatelles*.

Les envahissemens et les usurpations de la France ne durent pas entretenir les illusions qu'on s'étoit faites en Angleterre sur la durée de la paix qui se négocioit; mais les Puissances Continentales, plus directement intéréssées à s'opposer à ces usurpations, ne s'y opposant point, le traité définitif d'Amiens fut signé.

Cette paix ne fut pas de longue durée; la conduite antérieure de Buonaparté et ses dispositions hostiles contre l'Angleterre avoient dû le faire pressentir. Malte fut le prétexte de la rupture. Les Ministres Anglois refusèrent de rendre cette île, jusqu'à ce que le Premier Consul eût exécuté les articles stipulés au traité d'Amiens, ou qu'au moins il se montrât disposé à les exécuter.

Les politiques superficiels ont imaginé que ce refus étoit la cause de la rupture; les Ministres Anglois furent blâmés de n'avoir pas rendu Malte. Leur

conduite étoit cependant très-sage. La restitution de Malte n'étoit qu'un prétexte, et je me flatte que les détails dans lesquels je vais entrer, démontreront qu'à cette époque le Cabinet de St. James a prouvé par sa conduite qu'il étoit plus prévoyant, plus habile, qu'il connoissoit mieux le caractère de Buonaparté que tous les autres Cabinets de l'Europe ne l'ont connu. Ce ne fut pas pour provoquer une rupture, que les Ministres Anglois refusèrent de rendre Malte, mais parce qu'ils jugèrent la conduite du Premier Consul, et prévirent que la guerre étoit inévitable, que même elle étoit prochaine.

Avant que l'on sût si le Cabinet de St. James refuseroit de rendre Malte, Buonaparté avoit refusé de payer les rentes que les sujets de l'Angleterre avoient dans les fonds publics de France.

Il avoit refusé de rendre trois vaisseaux Anglois, le *Porcher*, le *Tay*, et le *Highland Chief*, capturés dans les mers de l'Inde, lorsque la paix y étoit connue.

Le commerce Anglois fut soumis à toute espèce de restrictions, non-seulement en France, mais dans les pays où elle avoit de l'influence. L'importation des marchandises Angloises fut prohibée en Espagne, en Italie, en Hollande. Les vaisseaux Anglois qui étoient admis dans les ports de France, y éprouvoient toute espèce d'injustices ; on saisissoit et on confisquoit les meubles du capitaine, sous prétexte qu'ils étoient de manufacture Angloise. Buonaparté craignit apparemment que cette conduite ne laissât encore subsister des doutes sur sa

haine invétérée contre l'Angleterre, et il fit insérer dans le *Moniteur* du 6 *Thermidor*, 1802 : " Que
" les bruits relatifs à un traité de commerce n'a-
" voient aucun fondement—que les manufacturiers
" François devroient avoir assez de confiance dans
" leur gouvernement, pour ne pas le supposer ca-
" pable d'une telle foiblesse—que si la nation est
" grande et forte, et si l'armée est brave et discipli-
" née, le principal avantage qu'en tire le gouver-
" nement, c'est de leur assurer sûreté et protection."
Buonaparté ne vouloit pas qu'on pût se méprendre à ses intentions.

Mais ce qui dissipa toutes les incertitudes, fut le désir immodéré que montra le tyran d'assujétir la presse Angloise à la censure de son Ambassadeur, pour lequel il auroit sans doute voulu aussi obtenir le droit d'examiner les discours des Membres du Parlement avant qu'ils ne fussent prononcés.

Une telle prétention fût-elle admissible, ne fût-elle pas ridicule à l'excès, ne permettra jamais à un Ministre Anglois d'entamer une négociation avec Buonaparté.

Il redoute bien plus l'introduction d'un Papier-Nouvelles Anglois que cent mille soldats Russes, Allemands ou Anglois. Voilà l'ennemi qu'il veut détruire, l'ennemi qui le trouble sans cesse. M. Stephens* a fait une observation très-juste, quand il

* Membre du Parlement d'Angleterre, et auteur d'un ouvrage intitulé : " *Guerre Déguisée, ou la Fraude des Neutres.*"

a dit, que " lorsque le soleil luit à Douvres, on ne " peut pas être long-temps dans les ténèbres à Ca- " lais."

Buonaparté, voyant qu'il ne pouvoit pas régler à son gré les affaires des autres Etats, sans que les Papiers-Nouvelles Anglois ne fissent des remarques sur cette conduite, fit faire par son Ministre à Londres, une demande dont aucun Souverain étranger ne s'étoit encore avisé. Il demanda que le Gouvernement Anglois portât toute son attention sur la presse ; il désignoit surtout *Cobbett* et *Peltier ;* il vouloit que l'on imposât silence au premier, et que l'autre fût chassé d'Angleterre.

Vers ce temps-là, je revins de Paris à Londres. M. Otto, avec qui j'étois intimement lié depuis plusieurs années, me pria à dîner chez lui. Il me lut la Note qu'il avoit reçue de Paris, et qu'on le chargeoit de remettre à Lord Hawkesbury ; il me fit part de son inquiétude sur la mésintelligence qu'elle pouvoit produire entre les deux Gouvernemens, et me demanda si j'avois connoissance qu'aucune demande semblable eût jamais été faite. Je lui dis que non, et l'assurai que cette demande seroit fort mal reçue, non-seulement par les Ministres, mais par le peuple, et particulièrement par les Démocrates. " Eh bien," dit M. Otto, " Vous m'obligeriez essentiellement de " retourner à Paris, et de voir Talleyrand et Ma- " ret à ce sujet. Je ne présenterai la Note que lors- " que j'aurai reçu des instructions ultérieures."

Je me rendis à Paris ; les deux Ministres étoient

d'avis que la démarche étoit mauvaise: "*Mais,* "*que voulez-vous,*" me dirent-ils, "*le Consul le* "*veut.*" Talleyrand me dit: "*Ecrivez-moi à ce* "*sujet, je mettrai votre lettre sous les yeux du* "*Consul.*" J'écrivis la lettre; mais Talleyrand m'apprit que "*le Consul étoit furieux, qu'il ne vou-* "*loit pas entendre raison.*"

En conséquence, M. Otto remit, le 25 de Juillet, 1802, la Note à Lord Hawkesbury. La réponse fut digne d'un Ministre Anglois, et le Secrétaire d'Etat se montra un peu plus zélé défenseur de la liberté de la presse que quelques Membres de l'Opposition.

A dater de ce moment, les colonnes du journal officiel de Buonaparté furent remplies de mensonges et d'invectives amères contre les Ministres Anglois.

Le *Moniteur* du 19 Thermidor contient un article virulent, dans lequel on *prétendoit*: "Que "Georges avoit eu le cordon rouge, pour avoir in- "venté la *Machine Infernale,* et que si elle avoit "réussi, on lui auroit donné l'Ordre de la Jarre- "tière*."

M. de Montlausier, émigré rentré, et qui avoit rédigé pendant plusieurs années le *Courier de Londres,* journal François, publié à Londres, secondoit merveilleusement le *Moniteur* dans cette guerre de plume. Il avoit établi à Paris un journal intitulé le *Courier de Londres et de Paris,* qui rivalisoit avec le *Moniteur* en invectives contre le Gouvernement Anglois.

* Voyez l'Apendix, No. 4.

Ce fut peu de temps après l'établissement de ce journal, que Buonaparté commença à mettre à exécution son système pour désorganiser l'Angleterre, et pour y porter le fer et le feu par tous les moyens possibles. A cet effet, il envoya en Angleterre un grand nombre d'*Agens Secrets*, et d'*Agens Commerciaux*, que je vais passer en revue.

Je commence par M. *Bonnecarrère*. Depuis le Ministère du Général Dumouriez, ce Bonnecarrère a constamment été employé par le Gouvernement François. Il fut envoyé à Londres par Buonaparté, *pour surveiller les élections* (en 1802). Il porta en compte cent-vingt mille francs dépensés à ces élections. J'ai vu quelques-unes des lettres qu'il écrivoit en France : il comparoit nos élections aux scènes révolutionnaires de la France ; il ne parloit pas avec beaucoup de respect des Candidats du parti populaire : il appeloit Sir Francis Burdett, le *Chaumette* de l'Angleterre ; M. Fox en étoit le *Brissot*, et le Duc de Bedford, le *Duc d'Orléans**.

* Voyez le *Publiciste* pour le mois de Thermidor (Août) ; et dans le *Moniteur* du 4 Thermidor, on trouve les passages suivans, relatifs aux élections :

« Jean-Jacques a écrit que les Anglois n'étoient libres qu'une « fois en sept ans, lorsqu'ils choisissoient leurs Représentans « au Parlement ; il n'avoit considéré cette liberté, comme beau- « coup d'autres choses, qu'à travers le prisme de son imagination ; « s'il avoit pu être témoin de ce grand acte de liberté, il n'y auroit « vu que des scènes de corruption, de licence et d'ivrognerie.

« Les trois Royaumes sont en ce moment livrés à toutes les « agitations qu'excitent dans toutes les classes les élections géné-

Le Gouvernement Anglois découvrit bientôt ce qu'étoit *Bonnecarrère ;* il fut chassé d'Angleterre, et il y eut là-dessus une longue *tirade* dans le *Moniteur.*

M. *Fievée* fut ensuite envoyé pour enrôler les Journalistes Anglois au service de Buonaparté. M. Fiévée n'étoit jamais venu en Angleterre, n'entendoit pas un mot de là langue Angloise, a écrit huit lettres sur l'Angleterre, pour prouver que la Constitution Angloise étoit bien inférieure à celle de France, et que l'Angleterre touchoit à l'anarchie.

M. Fievée est l'auteur de quelques petits romans ; il a aussi rédigé la *Gazette de France,* dans le temps où ce journal étoit contraire à la Révolution : il étoit aux gages des Agens du Roi de France. Quand il veut qu'on le croie encore *bonne compagnie,* il dit qu'il est Royaliste.

Buonaparté envoya aussi des femmes en Angleterre ; Madame *de Bonneuil,* qui avoit été déjà envoyée en Russie ; Madame *Visconti,* maîtresse du Général Berthier ; une Madame *Gay,* &c. &c.

" rales. Ce sont à peu près les Saturnales des anciens Romains ;
" les luttes des élections donnent lieu à des scènes assez amu-
" santes ; le peuple y porte en général plus de gaîté que son
" caractère naturel n'en promet ; mais toutes les passions y sont
" en activité, même la plaisanterie. Un Anglois à jeûn, est
" d'ordinaire pesant et triste ; il a besoin de prendre sa tasse
" de thé le matin, pour se purger la tête des brouillards qu'y a
" laissé le mauvais vin qu'il a bu la veille ; mais il lui faut un
" verre de *Gin* ou une bouteille de Porto pour se mettre en
" gaîté."

Quoique le Sénateur *Grégoire* ne fût personnellement chargé d'aucune mission, il alla en Angleterre avec un Allemand nommé *Oelsner*, qui étoit espion, et le bon Abbé Grégoire savoit très-bien que son compagnon étoit envoyé en Angleterre comme espion.

La mission du Colonel *Beauvoisin* étoit d'une nature un peu plus sérieuse : il avoit été envoyé pour engager des assassins à attenter aux jours du Roi d'Angleterre, et pour brûler les arsenaux de Portsmouth et de Plymouth. Il étoit aussi chargé de *surveiller le Comte d'Artois* qui étoit à Edinbourg. Ce Colonel *Beauvoisin* eut de fréquentes conférences avec *Despard ;* il l'a dit à *Tallien* en ma présence*. Buonaparté a poussé Despard au régicide, dans un temps de profonde paix ; il ne restera aucun doute sur ce point, quand j'aurai exposé quelques faits qui sont à ma connoissance.

Trois mois avant l'arrestation de Despard, j'étois dans un Café, à Paris, avec deux Anglois, l'un que je ne peux pas nommer, parce qu'il est encore en France, l'autre, M. T. Fawcet, qui est à Londres, et qui certifiera le fait. Un François vint à moi, et me dit en pré-

* Tallien avoit donné plusieurs lettres de recommandation au Colonel Beauvoisin pour des Anglois, et Beauvoisin parvint au Colonel *Bosville*, à qui il vola deux cents livres sterling. Je suis convaincu que M. Bosville ne savoit rien de l'objet de la mission de Beauvoisin. Celui-ci devoit revenir en Angleterre, mais la crainte d'être arrêté par M. Bosville lui fit retarder son voyage, et la guerre ayant été déclarée, il ne put pas y retourner.

sence de ces deux Messieurs, que "le Gouverne-"ment François avoit arrêté un plan pour faire as-"sassiner le Roi d'Angleterre, et qu'il devoit être "assassiné dans le Parc."

Quand cet homme nous eut quittés, je dis à ces deux Messieurs, que je croyois prudent de faire part au Ministre d'Angleterre à Paris, de ce que nous venions d'entendre; un d'eux dit qu'il en parleroit à M. Fox, ou à quelques autres de ses amis qui étoient alors à Paris, et qui étoient intimement liés avec lui. Je ne sais s'il leur en parla, mais s'il le fit, ces Messieurs jugèrent sans doute d'après la noblesse de leurs sentimens, qu'un homme placé au rang qu'occupoit Buonaparté, ne pouvoit pas se ravaler au rôle d'assassin. J'espère mettre bientôt le lecteur à portée de mieux juger le caractère de Buonaparté.

La conspiration de Despard pouvoit échouer; on pouvoit découvrir qu'elle étoit une conspiration de Buonaparté. Il falloit donc avoir à opposer au Gouvernement Anglois quelque chose de semblable, et pour cela on envoya à Londres *Méhée de la Touche.* J'ai déjà dit que cet homme avoit été envoyé pour enrôler des conspirateurs contre Buonaparté. Il partit *de France,* dit-il dans son pamphlet, au mois de Décembre, 1802, c'est-à-dire cinq mois avant le renouvellement des hostilités. Il avoit été exilé à l'île d'Oleron, pour avoir publié dans son journal, l'*Antidote,* qui fut supprimé en Janvier, 1802, quelques articles qui avoient déplu au Grand Homme.

Méhée, dans son pamphlet, intitulé: "*Alliance*

" *des Jacobins de France avec le Ministère Anglois,*" prétend qu'il *s'est* échappé de l'île d'Oleron, au moyen de faux passeports, qu'il se rendit à Guernsey, et de là à Londres, où il se présenta comme un homme maltraité par Buonaparté, et qui étoit prêt à servir le Gouvernement Anglois et les Bourbons. Il raconte comment il se rendit à Londres, et paroît désirer qu'on ne croie pas qu'il y eût été envoyé comme espion, mais qu'il avoit voulu tromper le Gouvernement Anglois, afin de se procurer le pardon de Buonaparté, en lui rendant un service signalé. " J'ambitionnois," dit-il, " de me r'ouvrir les portes " de la France, en rendant au Gouvernement quel- " que service signalé dans la guerre que je voyois " se préparer très-incessamment."

Le fait est pourtant, qu'*il ne s'étoit pas échappé* d'Oleron au moyen de faux passeports; IL ÉTOIT VENU A PARIS AVEC LA PERMISSION DU GOUVERNEMENT. La conversation suivante a eu lieu en ma présence.

J'étois un jour au Théâtre du *Vaudeville* avec *Tallien*; il reconnut Méhée dans la loge vis-à-vis de nous. Après la pièce, il le joignit et lui témoigna son étonnement de le voir à Paris. Méhée lui dit qu'il devoit à M. *Real* la faveur de revoir la *Grande Ville*, où il ne devoit cependant pas faire un long séjour, étant envoyé en Angleterre par le Gouvernement qui l'avoit chargé d'une mission secrète. Il demanda à Tallien des lettres de recommandation; Tallien les lui refusa.

C'est ici le lieu de dire que le Gouvernement François emploie souvent des hommes qui ont été exilés ou emprisonnés, afin qu'ils soient moins suspects.

En arrivant à Londres, Méhée offrit ses services au Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères; mais il avoue, dans son Pamphlet, qu'il ne vit point les Ministres. Il dit, page 19, "Le Sous-Secrétaire "d'Etat (M. Hammond) me dit que le Gouverne- "ment Anglois étoit extrêmement sensible au zèle "que je lui témoignois; mais que dans l'état où "l'on étoit encore avec la France, on ne pouvoit "pas user de ma bonne volonté," &c. &c.

Quand la guerre éclata, Méhée profita de l'occasion, et, conformément à ses instructions, s'évertua pour engager le Gouvernement à faire assassiner Buonaparté. Le projet de Despard avoit été découvert.

Le voyage de Méhée à Munich, et ses relations avec M. Drake, Ministre d'Angleterre à cette Cour, sont connus, et il est évident, d'après le récit même de Méhée, que tout le complot avoit été suggéré par Buonaparté lui-même. Méhée avoue que toute sa correspondance se faisoit sous les yeux de la Police de Paris. On vouloit seulement pouvoir accuser les Ministres Anglois d'avoir payé pour faire assassiner Buonaparté.

On se rappelle la lettre circulaire que Talleyrand adressa aux Ministres Etrangers résidant en France, dans laquelle il identifioit l'affaire de M. Drake avec

celle de Georges ; il est pourtant bien démontré, par la lecture des lettres de M. Drake à Méhée, qu'il ne savoit même pas que Georges et Pichegru fussent à Paris*.

J'ai la presque certitude que la correspondance entre M. Drake et Méhee n'a pas été aussi loin qu'on l'a prétendu. Je sais, et le Corps Diplomatique à Paris sait, que Buonaparté peut produire des signatures et de l'écriture de qui bon lui semble. S'il vouloit produire une correspondance entière de

* Je sais très-positivement que Méhée écrivit, en Janvier 1804, à celui qui l'avoit fait employer à Londres, pour se plaindre de ce qu'on songeoit à envoyer à Paris Georges et Pichegru, et il annonçoit que cette conspiration feroit manquer la sienne. Si M. B— de M— a conservé les lettres de Méhée, il en trouvera une où il est question de Georges et de Pichegru dans les termes à peu près que je viens de citer.

Méhée envoyoit de Munich à M. B—de M—des articles pour les faire insérer dans le *Courier de Londres ;* il avoit soin de n'y dire de Buonaparté que le mal que celui-ci pardonne qu'on dise de lui. L'Editeur du *Courier de Londres* changea l'article qui se trouva alors sans le correctif. Quand le journal arriva à Buonaparté, il crut que Méhée le jouoit, il vouloit sévir contre lui, mais on lui représenta que *cela feroit manquer l'affaire.*

Méhée distribua aux Emigrés qu'il voyoit à Londres, une préface qu'il avoit faite pour mettre en tête d'une nouvelle édition du pamphlet fait sous Cromwell, intitulé : "*Tuer n'est pas assassiner,*" et qu'avoit traduit certain journaliste Anglois, qui ne dit plus de mal de Buonaparté, mais qui en dit beaucoup du Papier-Monnoie d'Angleterre. Il se montrera, peut-être, moins difficile sur le Papier-Monnoie que Buonaparté crée en Hollande.

personnes qui n'ont jamais eu aucune communication avec lui ou ses Ministres, il en a les moyens. Tout papier, toute lettre, venant d'un Bureau de Paris, doit être suspect. M. de Mongelas, *Ministre de Bavière*. ci-devant Membre de l'Ordre des *Illuminés*, dit *qu'il a vu* les originaux de la main de M. Drake. Il y a une réponse bien simple. C'est M. de Mongelas *Ministre de Bavière*, qui dit cela.

La Note c·ulaire* adressée à cette occasion par Lord Hawkes·ry aux Ministres Etrangers résidans à Londres ·t une grande sensation en France. Un homme qui ·cupe une place importante à Paris, dans le Gou·nement, dit, dans une société nombreuse, en s·essant à moi : « Votre Milord « Hawkesbury le ·noît. »

Indépendamment ces agens secrets, cinq cents émissaires militaires f·t envoyés en Angleterre et en Irlande.

L'agent commercial ·vé en Irlande, étoit un M. *Fauvelet*, frère du Secr· de Buonaparté, qui est aujourd'hui son Ministre ·ambourg, M. *Fauvelet de Bourienne*. Ce Fauvel· ·ant d'être envoyé en Irlande, avoit été Commis· Général de la Police à Turin, où il se lia avec d· ·efs de voleurs, et commit toute espèce de cri· Le Général Jourdan, Gouverneur de Turin, · dit à Lyon lorsque Buonaparté y assembla l· *sulta*, en 1802, pour se plaindre de la conduite ·e de Fauvelet,

* Voyez l'Appendix, N

qui fut destitué, envoyé à Paris escorté par des gendarmes, et renfermé à Bicêtre. C'est de ce repaire de brigands qu'on le tira pour en faire un Consul Général de France à Dublin.

Les instructions que lui donna M. Talleyrand* ressemblent à celles qu'on donnoit à tous les agens de Buonaparté, et auroient suffi pour le faire pendre, même en temps de paix. Quel droit un Consul a-t-il de faire sonder les rivières, de lever des plans des villes et des fortifications?—Mais j'oublie que je parle des agens de Buonaparté.

Un autre agent de la même espèce fut envoyé Consul à Jersey ; c'étoit M. *Chepy, le Septembriseur.*

Il envoya aussi des agens secrets, chargés d'engager des ouvriers à venir en France. Ceux qui se sont laissés persuader d'y aller, ont payé cher leur confiance en Buonaparté. Quand les hostilités ont recommencé, on les a déclarés prisonniers de guerre, et ils ont été envoyés à Verdun.

Le grand objet de Buonaparté étoit de soulever l'Irlande. Il employa le Général *Russell* et M. *Emmett,* frère de l'Avocat. M. Emmett l'a nié au procès ; mais je sais que Russell, son neveu et Emmett, étoient payés par la France. Pour encourager les rebelles on créa une Légion Irlandoise, dont l'Avocat Emmett, le Docteur *Mac Nevin,* le Révérend M. *Burke,* M. *Lawless,* chirurgien, les deux

* Voyez l'Appendix, No. 6.

Corbett, *Sweeny*, et *O'Meara*, qui avoit servi dans l'armée Angloise, étoient les Officiers. O'Meara étoit chargé d'espionner ses camarades. Le commandement de ce corps hétérogène fut donné à un M. *Mac Shec*, qui étoit en France depuis son enfance, et qui avoit été aide-de-camp des Généraux Hoche, Kleber, et Menou; il étoit en dernier lieu aide-de-camp d'Augereau, et a été tué à Eylau.

Mais ces attaques sourdes dans le sein de l'Angleterre n'étoient pas les seules qu'avoit préparée Buonaparté. Il préparoit des expéditions dans tous les ports de Hollande.

Il disoit que celle d'Helvoetsluys étoit destinée pour la Louisiane. Mais la Louisiane étoit déjà cédée aux Etats Unis*. D'ailleurs, Helvoetsluys n'étoit pas le port d'où il eût fait partir une expédition pour la Louisiane. Le Havre, l'Orient, Rochefort, convenoient bien davantage. Mais les expéditions des ports de France étoient destinées à attaquer les colonies Angloises des Indes Occidentales, et celles des ports de Hollande, à attaquer l'Angleterre au moment où elle ne s'y attendroit pas.

* Je sais de très-bonne source, que si Joseph Buonaparté parvient à s'établir en Espagne, il déclarera la vente de la Louisiane nulle, l'Espagne n'ayant pas le droit de la vendre à la France; ainsi l'Amérique sera obligée de la rendre. Quand aux remboursemens des sommes payées par les Etats Unis, Buonaparté leur donnera des mandats sur les *Patriotes* Américains, qui ont été à la solde de tous les Gouvernemens révolutionaires de la France.

Pour se faire une idée de sa haine contre les Anglois, il suffit de sa conduite envers le Capitaine d'Auvergne qui fut arrêté, et emprisonné au Temple en temps de paix*. Plusieurs autres Anglois furent emprisonnés, chassés comme des voleurs, et escorté par la gendarmerie; ce fut ainsi qu'il traita Lord Camelford, le Colonel Roche, &c.

Ces faits prouvent suffisamment, je crois, que du moment que la paix fut signé à Amiens, Buonaparté ne déguisa point son inimitié contre le Gouvernement Anglois, et que sa haine contre l'Angleterre et pour tout ce qui portoit le nom d'Anglois croissoit tous les jours.

Les deux Gouvernemens ne s'en envoyèrent pas moins des Ambassadeurs.

Avant l'arrivée de Lord Whitworth à Paris, l'*Argus*, journal écrit en Anglois, fut établie. L'Editeur eut ordre de ne pas montrer plus d'égards pour cet Ambassadeur que pour aucun autre Ministre, En rendant compte de sa présentation, le *Moniteur* le nomma après les Ministres d'Autriche, de Russie, et d'Espagne; l'Argus, malgré cet exemple donné par le Journal Officiel, nomma toujours Lord Whitworth le premier.

Peu après son arrivée, on envoya des Bureaux de Talleyrand un article virulent dans lequel on disoit positivement, que les Irlandois ne devoient aucune obéissance au Roi d'Angleterre. L'auteur

* Voyez l'Appendix, No. 7.

étoit M. *Russell*, le même qui a été pendu en Irlande comme un des chefs de la dernière rébellion.

L'Editeur de l'*Argus* se refusa long-temps à l'insertion de l'article, mais fut à la fin obliger de souffrir qu'il figurât dans son journal.

Vint, ensuite, des mêmes Bureaux un article dont l'objet étoit d'exciter une révolte dans la Marine Angloise. Ce ne fut qu'après trois semaines de débats que l'article fut inséré. L'Editeur observa à M. Talleyrand que ces deux articles, étoient un motif suffisant pour justifier le Gouvernement Britannique de déclarer la guerre. "Je "suis de votre avis," dit-il; "mais c'est une chose "à désirer dans ce moment. Il faut mettre cet "article dans l'Argus; on me dit qu'il est très-"bien fait. Le Ministre de la Marine prendra "mille exemplaires de ce Numéro."

L'Editeur lui répondit qu'il inséreroit l'article, mais afin que l'on sût qu'il n'étoit pas de lui, il le signeroit de lettres initiales: il le signa en effet M. T., qui sont les initiales de *Maurice Talleyrand*.

Il n'est pas nécessaire de recourir à l'autorité des Publicistes pour prouver que le Gouvernement Anglois auroit pu, sur cet article seul, déclarer la guerre à la France.

Un article rédigé par un des secrétaires de Talleyrand donna lieu encore à des représentations tout aussi inutiles.

La lettre de Nappy Tandy à Lord Pelham, dont

le ton ne permet pas d'en citer une seule expression, fut remise au Bureau de l'Argus. On n'y fit aucune attention ; quelques semaines après, il en envoya une copie à Talleyrand qui insista pour qu'elle fut insérée dans le journal.

Le *Moniteur* publia, le 14 Brumaire, 1802, un article* dans lequel se trouve ce passage : " Quel " intérêt peut avoir l'ennemi de l'Europe en soute- " nant les insurgés de la Suisse, si ce n'étoit d'en " faire un autre Jersey, et de convertir la Suisse en " un rendez-vous d'assassins et de traîtres ? "

Trois jours après (le 17), les Ministres Anglois sont dénommés les assassins de Copenhague ! et le 20 Frimaire (Janvier 1803), le Journal Officiel accuse le Gouvernement Anglois d'avoir fait assassiner les Plénipotentiaires François à Radstadt. Je demandois à M. Talleyrand comment il étoit possible qu'on laissât insérer un pareil article, sachant combien il étoit contraire à la vérité.—" Il faut toujours " croire à tout ce qui est dans le Moniteur," répondit-il, en souriant.

Je crois devoir connoître ce qui se passa entre M. Talleyrand et l'Editeur de l'Argus, quand la nouvelle de l'arrestation de *Despard* arriva à Paris.

On vint, fort tard dans la soirée, chercher l'Editeur de la part du Ministre ; c'étoit la veille d'un jour de publication de l'*Argus*, qui ne publioit que trois Numéros par semaine. M. Talleyrand par-

* Voyez l'Appendix, No. 8.

roissoit fort agité, et demanda à l'Editeur s'il avoit appris quelque nouvelle. " Non," répondit-il. Talleyrand passa dans un cabinet, et en rapporta un paquet de papiers nouvelles Anglois, les remis à l'Editeur en lui montrant l'article contenant les détails de l'arrestation de Despard.

L'agitation de M. Talleyrand étoit visible ; il demanda à l'Editeur s'il connoissoit Despard, " si c'é-" toit un homme sûr, et s'il étoit fort lié avec—" (Je ne dois et ne peux pas nommer ces personnes.) " Je ne sais que peu de chose sur Despard," répondit l'Editeur, " et loin d'être un homme sûr, les " gens qui le connoissoient, le regardoient comme " un fou."

" Eh bien", dit Talleyrand, " prenez ces papiers ; " il faut démentir toute l'affaire."—" Et comment " voulez-vous démentir toute l'affaire," reprit l'Editeur, " quand on dit qu'il a été interrogé, et qu'il " existe une accusation positive contre lui ?"—" En " ce cas, suspendez le tirage de votre feuille ; vous " aurez de mes nouvelles dans quelques heures."

Il étoit minuit. A cinq heures du matin, Talleyrand envoya son carrosse à l'Editeur, qui apprit par les Gens du Ministre que leur maître arrivoit de St. Cloud.

Le Citoyen Ministre remit à l'Editeur un article *tout fait*, dans lequel il étoit dit : " Tout Paris, et " le Premier Consul en particulier, a appris avec " horreur et indignation, l'atroce attentat tramé " contre la vie de Sa Majesté Britannique par un

" Jacobin forcené, nommé Despard. Les senti-
" mens que le Premier Consul a manifestés dans
" cette occasion, sont bien différens de ceux qu'a
" exprimés le Roi d'Angleterre quand le bruit cou-
" rut que le Général Buonaparté avoit été assassiné
" en Egypte," &c. &c.

Tous les journaux François tombèrent le lendemain sur le Colonel Despard, qu'ils représentèrent comme un homme sans honneur, un Jacobin, &c. Ils n'avoient jamais entendu parler de Despard, mais l'article venoit des Bureaux de M. Talleyrand, qui ne savoit pas si Despard étoit *un homme sûr*. Buonaparté, qui croit qu'il n'y a que " les morts *de* " *sa façon* qui ne parlent pas*," a donné un brevet d'officier dans l'armée Françoise au fils de *ce Jacobin forcené*.

La conduite insolente de Buonaparté envers le Gouvernement Britannique, du moment que le complot de Despard fut découvert, est bien connue. L'insulte inouie qu'il se permit envers Lord Whitworth ; le libelle contre le Gouvernement Anglois, qu'il fit insérer dans le *Correspondant d'Hambourg*† ; la déclaration au Corps Législatif, " que

* La maxime des assassins est que " les morts ne parlent pas."

† M. *Reinhard*, Ministre de Buonaparté à Hambourg, envoya chercher M. *Stuver*, Editeur de ce Journal, et lui montra l'article qu'il vouloit faire insérer. M. Stuver s'y refusa. " Mes " instructions portent de vous y forcer," dit M. Reinhard. L'Editeur répliqua que, lors même qu'il seroit disposé à insérer l'article dans son journal, il lui falloit la permission du Censeur, qui

" l'Angleterre, seule, ne pouvoit pas lutter contre " la France ;" ses demandes pour la restriction de la liberté des débats en Parlement et celle de la presse, prouvoient suffisamment son inimitié, sa haine invétérée, implacable contre l'Angleterre*. Cependant, malgré ces agressions multipliées, il se trouve des hommes qui ont attribué au Gouvernement Anglois la rupture qui les a suivies, et prétendent que c'est le refus d'évacuer Malte qui a produit la guerre ; et ces hommes, il m'est pénible d'en faire l'aveu, sont Anglois. Pauvres Politiques ! si vous n'avez pas perdu tout sentiment d'honneur, si vous n'êtes pas des traîtres, vous devez savoir que ce n'est pas pour garder Malte que les Ministres ont fait la guerre, mais pour sauver votre pays, pour maintenir votre constitution, la liberté des débats du Parlement d'Angleterre, et la liberté de la presse Angloise ! Si un Ministre Anglois avoit pu se dégrader au point d'abandonner ces droits inaliénables, soyez bien persuadés que le tyran de la France et du Continent, le fléau de l'hu-

certainement ne la donneroit pas sans des ordres positifs du Sénat. M. Reinhard s'adressa alors au Sénat, qui fut obligé de céder. Il n'y a pas un être vivant à Hambourg, qui ne sache ce fait. Cependant Buonaparté et Talleyrand eurent l'impudence de déclarer à la face du monde, que Reinhard avoit agi sans ordres. Il n'y a pas de doute que M. Reinhard n'eût sacrifié, si Buonaparté étoit venu à bout de ses projets.—*Voyez l'Appendix, No. 9.*

* Voyéz l'Appendix, No. 10.

manité, leur eût accordé un équivalent à ses yeux pour cet héritage du courage et de la sagesse de nos pères, pour ces biens précieux dont on ne jouit qu'en Angleterre, et qui ont écarté de notre heureuse patrie les maux dont gémit l'Europe asservie. Si vous aimez la patrie et la liberté, réfléchissez sur la conduite de Buonaparté à l'égard de vos frères qui ont été contraints, en raison de leurs opinions politiques, d'accepter l'asile que leur offroit Buonaparté.

La correspondance entre les deux Gouvernemens prouve que celui de France proposoit aux Ministres Anglois de renvoyer d'Angleterre Georges et d'autres émigrés François, et s'engageoit à une réciprocité. Or, quelle réciprocité pouvoit-il offrir ? Les Irlandois réfugiés, qu'il eût fait escorter jusqu'aux bords de la mer par ses gendarmes, et livrés aux vaisseaux Anglois, si le Gouvernement Anglois avoit pu écouter une telle proposition. Le Gouvernement Anglois ne daigna pas même répondre à cette infâme proposition.

Mais la démonstration la plus hostile contre l'Angleterre, fut la formation du camp de Boulogne. Le Gouvernement François n'y voyoit rien que de "naturel," et M. Talleyrand n'a jamais dit de vérité plus importante. Il n'y a rien que de "très-naturel" dans tous les actes d'hostilité commis par Buonaparté en temps de paix.

Tel étoit l'état des choses entre les deux Gouvernemens, quand l'Ambassadeur d'Angleterre fut rap-

pelé. Avant qu'il eût quitté Paris, l'*Argus* publia, le 10 Mai, 1803, un article perfide que les autres journaux copièrent le lendemain*.

" Nous apprenons," disoit l'*Argus*, " que les
" Anglois qui sont à Paris, se hâtent de le quitter,
" d'après le départ annoncé de Lord Whitworth.
" Nous sommes autorisés à déclarer que les craintes
" des Anglois sont sans fondement ; ils verront que
" le Gouvernement François protégera les individus
" de cette nation qui désirent rester en France,
" beaucoup mieux que n'auroit pu le faire leur
" Ambassadeur. Ils devroient savoir que la France
" n'est plus gouvernée par un Robespierre, ou par
" un système de terreur."

Ceux qui furent assez simples pour croire à la protection que Buonaparté promettoit à des sujets Anglois, furent tous prisonniers de guerre par un décret qui comprenoit les femmes et les enfans à l'école. Pour colorer cette iniquité, Buonaparté fit insérer dans ses journaux des articles qu'ils publioient comme extraits des journaux de Londres, et qui disoient que le Gouvernement Anglois avoit fait arrêter tous les François qui étoient à Londres.

Il assura Lord Elgin qu'il pouvoit rester en toute sûreté à Paris, après le départ de l'Ambassadeur, et le retint comme prisonnier de guerre. Sa conduite et celle de ses agens envers Lord Yarmouth ne fut

* L'Editeur, qui refusoit d'insérer les articles qu'un sujet Anglois ne pouvoit publier qu'avec répugnance, avoit quitté l'*Argus*.

pas moins atroce. Lord Yarmouth étoit en Angleterre quand la nouvelle que tous les Anglois étoient détenus en France arriva. Il partit sur-le-champ pour tâcher d'obtenir de ramener sa famille.

Avant que le paquebot, qui alloit en parlementaire, n'entrât dans le port de Calais, Lord Yarmouth envoya quelqu'un pour s'assurer s'il n'avoit rien à craindre. M. Mengaud, Commissaire du Gouvernement François, fit réponse, que les passagers pouvoient débarquer en toute sûreté ? En mettant pied à terre, ils furent tous faits prisonniers de guerre.

Est-il d'une sage politique de ne pas échanger ces prisonniers ¿ Les Ministres Anglois se sont décidés à ne pas faire d'échange, probablement dans la crainte qu'un consentement ne fût une reconnoissance du principe que Buonaparté n'avoit pas violé le Droit des Gens en détenant ces individus. Cette doctrine seroit incontestable, si on pouvoit considérer le Gouvernement de Buonaparté comme un gouvernement *régulier ;* mais comme il n'est pas un gouvernement régulier, n'étoit-ce pas le cas de faire un sacrifice pour rendre à ces infortunés la liberté ? Ne rachetons-nous pas les captifs que font les Pirates Barbaresques ? Et quelle différence y a-t-il entre Buonaparté et le Dey d'Alger ? S'il y en a, elle est toute à l'avantage du Dey.

Tel est l'homme qu'on a reconnu Souverain d'une partie de l'Europe, et avec lequel on a fait des traités, on a contracté des alliances. Je viens de mon-

trer de quelle manière il a observé le traité signé avec l'Angleterre ; je vais faire voir comment il les a observés avec les Etats du Continent.

Les desseins de Buonaparté, du moment qu'il s'est fait déclarer Empereur, ont été d'employer le pouvoir colossal que la Révolution avoit réuni dans les mains du chef de la France, à dicter la loi à tous les Souverains et à tous les Potentats de l'Europe, de les réduire, l'un après l'autre, à un état de vasselage, et de les détruire ensuite sur les prétextes qu'enfanteroit son imagination toujours tourmentée du besoin de faire le mal, d'établir sur les ruines des anciennes monarchies des monarchies subordonnées à la tête desquelles il placeroit les individus de sa famille ; enfin, d'établir une nouvelle dynastie qui gouvernât non-seulement la France, mais l'Europe.

Si les Grandes Puissances du Continent avoient entendu leurs vrais intérêts ; si elles avoient oublié leurs anciennes rivalités, et si elles s'étoient conduites avec la même prévoyance et la même fermeté que l'Angleterre, l'Europe ne présenteroit pas l'aspect effrayant que, malheureusement pour une portion considérable du Genre Humain, elle présente en ce moment.

L'Empereur de Russie avoit garanti l'intégrité de l'Empire Germanique.

Sans égard à cette garantie, une armée Françoise

cela explique pourquoi Magdebourg n'étoit pas approvisionné pour un siége de six semaines ; pourquoi cette place fut rendue sur une lettre fabriquée du Roi de Prusse.

La trahison de plusieurs Ministres des Souverains du Continent de l'Europe a paralysé les peuples. Il n'a fallu qu'*un* traître dans un Cabinet, pour rendre inutiles le patriotisme et l'énergie des autres Ministres.

S'il ne s'étoit pas trouvé *un* traître dans ces Cabinets, seroit-il possible qu'ils n'eussent pas découvert que tous les traités conclus avec "*le Génie qui dirige des destinées de la France*" étoient fallacieux, et que ces traités n'étoient que des trèves pour gagner le temps dont le "*Génie*" avoit besoin pour mûrir ses plans d'usurpation ?

Il avoit à peine conclu ces trèves, qu'il s'occupoit des moyens de faire naître un prétexte de les enfreindre. Les Ambassadeurs qu'on lui envoyoit alloient pour recevoir des insultes, plutôt que pour soutenir la dignité de leurs maîtres et l'indépendance de leur pays. Il suffit, pour le démontrer, d'examiner sa conduite envers les Puissances du Continent qui ont signé des traités avec lui,

La Russie est la première qui conclut avec Buonaparté un traité de paix. En 1801, l'Empereur Paul envoya à Paris le Comte Kalitscheff, pour traiter de paix.

La base du traité fut : " Que les troupes Fran-
" çoises évacueroient entièrement les territoires

" du Roi de Naples, et que le Roi de Sardaigne re-
" cevroit une ample indemnité pour ce qu'il avoit
" perdu."

La Russie et la France n'avoient aucune restitution à se faire, n'ayant fait aucune conquête l'une sur l'autre.

Buonaparté ne tint aucun de ses engagemens ; il n'en avoit jamais eu "*la pensée*," pour me servir de l'expression parasite de ses écrivains. Aussi, imposa-t-il bientôt après des conditions très-dures au Roi de Naples. Par le traité *séparé* que ce Prince fut réduit à signer avec Buonaparté, il céda la Principauté de Piombino fut obligé de payer cinq cents mille francs, et de livrer à Buonaparté tous les tableaux du Vatican que les Napolitains avoient emportées de Rome quand les François furent contraints d'en sortir.

Un Ministre du Roi de Sardaigne, envoyé à Paris pour traiter conjointement avec le Ministre de Russie, reçut ordre de Buonaparté de quitter cette capitale dans vingt-quatre heures. Le Ministre de Russie présenta plusieurs Notes, il ne reçut que des réponses évasives.

Malgré la conduite équivoque du Gouvernement François, M. de Marcoff, nommé Ambassadeur de la Cour de Russie près du Cabinet des Thuileries, à l'accession d'Alexandre Ier, se rendit à Paris, et le 11 d'Octobre, 1801, signa la paix avec Buonaparté.

Il y eut une convention secrète relativement aux indemnités du Roi de Sardaigne ; les conditions d'un

nouveau traité avec le Roi de Naples furent stipulées. Ni l'un ni l'autre n'ont eu d'effet.

On eut l'air de ne pas apercevoir l'arrogance et l'insolence dont, en toute occasion, on usoit envers le Ministre de Russie et le Roi de Sardaigne.

Le Ministre de Russie présenta inutilement note sur note. M. de Marcoff étoit un homme d'honneur, ayant à cœur les intérêts de son maître et de son pays ; mais Buonaparté avoit déjà à sa solde presque tout le Cabinet de St. Pétersbourg, et étoit maître de la personne d'Alexandre.

On trouvera, peut-être, qu'il y a de la présomption à un simple particulier d'user d'expressions dures en parlant d'hommes publics ; mais j'ai tant de faits à produire à l'appui de mes allégations, que je ne crains pas de les rendre publiques.

Ce vieux traître, le Prince Kurakin, qui est en ce moment accrédité à la Cour de Buonaparté, étoit alors Ministre des Affaires Etrangères en Russie. Il étoit à la solde de Buonaparté ; il n'est donc pas étonnant qu'on ne fît pas d'attention aux plaintes de M. de Marcoff.

Buonaparté connoissoit trop bien le caractère d'Alexandre pour ne pas saisir l'occasion d'en faire un instrument de ses perfides desseins. Il savoit la différence qu'il y avoit entre l'Alexandre du Prince Kurakin et le Roi de Macédoine, et il envoya à St. Pétersbourg une caravane d'actrices, de danseuses, de musiciens, de paintres, de chanteuses, d'auteurs dramatiques, de marchandes de modes, &c. &c.

La Noblesse Russe, qui regarde les François comme des modèles en fait de frivolités, donna à cette caravane impériale un degré de consistance qui servit les projets de Buonaparté.

Les hommes éclairés qui portent dans la politique la dignité qui convient à la science de gouverner les Etats, sont disposés à ne pas croire que les autres emploient les *petits* moyens et les ruses qui répugnent aux âmes élevées, mais auxquels un ennemi envieux et perfide a recours. Il est cependant, reconnu que, dans les affaires humaines, les causes sont souvent peu analogues aux grands événemens qui en résultent. Soliman, qui fit trembler l'Europe Chrétienne, séduit par une jeune captive Russe, enfreignit une loi fondamentale de l'Empire Ottoman, épousa sa captive, et sacrifia à sa jalouse ambition un fils adoré, l'héritier présomptif du trône*.

On a prétendu que des danseuses, des comédiens, étoient des êtres trop insignifians pour influer sur les affaires d'Etat. A-t-on donc oublié que l'amour d'Hélène produisit la guerre de Troyes, et la chute de Troyes? Tout le monde a dit d'après Horace, " qu'elle n'est pas la première femme qui a été la " cause d'une guerre funeste?"

La cause primitive et la plus efficace de l'asservissement du Continent a été le goût dominant dans

* Voyez l'Histoire de Charles V, par Robertson, et les Contes de Marmontel (Soliman II.)

toutes les Cours de tout ce qui étoit François ; et la politique de Buonaparté a consisté à entretenir ce goût. Les daaseuses, les chanteuses, les artistes, jusqu'aux *friseurs*, étoient des espions qui s'insinuoient dans les maisons des Gens de Cour ; ils n'étoient pas difficiles sur les emplois qu'on leur offroit ; et cette espèce d'agens a été souvent plus utile à leur commettant que l'agent accrédité qu'il avoit à une Cour étrangère.

Je n'ai pas besoin de citer Grotius, Puffendorff, Vattel, pour prouver que l'insulte faite à un Ministre par la Cour près de laquelle il est accrédité est censée faite au Souverain qu'il représente. Les trônes n'étoit pas occupés par des Buonaparté quand ces publicistes écrivoient sur le DroitPublic ; il n'étoit pas de principe alors, que les traités n'étoient que *des chiffons de papier*, pour la Partie Contractante dont ils contrarioient les vues *usurpatrices**. Toute discussion sur ce point seroit oiseuse. Je vais donc entrer dans le détail de quelques faits qui prouveront que les devoirs d'ambassadeur à la Cour de St. Cloud ne sont pas faciles à remplir.

Quelques historiens modernes ont défini un ambassadeur, un *honorable espion*. Cette définition est un mauvais jeu de mots, car un homme envoyé avec la mission publique de veiller aux intérêts du Souverain qu'il représente ne peut pas être considéré comme un espion. Sa personne est reconnue sacrée

* Expression de Buonaparté.

par le Souverain près duquel il est envoyé ; on lui reconnoît le droit de communiquer librement à sa Cour ses observations sur ce qui se passe à la Cour près de laquelle il est accrédité de favorable ou de contraire aux intérêts de son Souverain, et de recevoir des instructions pour sa règle de conduite dans des circonstances prévues. Les couriers porteurs des dépêches de ces ambassadeurs sont aussi regardés comme des personnes sacrées ; c'est une conséquence nécessaire du principe.

Avant que Buonaparté n'eût usurpé le pouvoir en France, les ambassadeurs François et leurs agens avoient la réputation d'être adroits ; mais Buonaparté ne se contente pas de l'adresse ; il a recours à des moyens que les nations civilisés réprouvent. Il convertit ses *gendarmes* en voleurs de grands chemins, assassins ; il les charge d'assassiner les couriers des ambassadeurs, de voler leurs dépêches ; il fait forcer les bureaux et les portefeuilles des ambassadeurs pour prendre leurs papiers.

Talleyrand se procure, pour de l'argent, les informations nécessaires, et Buonaparté n'est pas très-délicat sur les moyens.

Dans les pays où la liberté de la presse n'existe pas, les ambassadeurs n'avoient d'autre moyen de savoir les Nouvelles du jour, les anecdotes da la Cour, la chronique scandaleuse de la ville, qu'en se procurant une espèce de Gazette manuscrite, qui en France étoit connue sous le nom de *Nouvelles à la main*. Elles existoient du temps de la monarchie.

Buonaparté a imaginé de faire servir ces *Nouvelles à la main* à ses desseins.

Quand il alla à Lyon se faire proclamer Président de la République Italienne, Fouché fit arrêter un M. *Foulhaux*, auteur des *Nouvelles à la main* de ce temps-là ; on saisit ses papiers, et malheureusement, le nom de M. de Marcoff, ambassadeur de Russie, se trouva sur la liste des souscripteurs.

A son retour de Lyon, Buonaparté eut un lever ; M. de Marcoff y alla. Du moment que le nouveau Président de la République Italienne le vit, il entra dans une de ces fureurs auxquelles le lecteur doit maintenant savoir qu'il est sujet, et lui dit très-haut : " Eh bien ! M. de Marcoff, qu'avez-vous appris " dans les *Nouvelles à la main ?* Si vous n'avez " pas de meilleurs erremens à envoyer à votre " Cour que ceux que vous puisez dans ces misé- " rables Bulletins, elle sera bien informée." Puis, se tournant vers un Officier-Général qui étoit près de M. de Marcoff : — " Etiez-vous à l'armée de " Massena, quand il battit les Russes à Zurich ?"

Si je n'avois pas été présent, je n'aurois pas osé raconter cette anecdote.

M. de Marcoff lui lança un regard significatif, leva les épaules, et se retira.

Cet Ambassadeur étoit attaché à une femme à laquelle on le croyoit marié, une Madame *Hus ;* mais on disoit que M. de Marcoff tenoit ce mariage secret, parce qu'elle étoit fille d'une actrice.

La Police croyant que Madame Hus avoit beau-

coup d'influence sur M. de Marcoff, et qu'elle pourroit se prêter à le trahir, chargea *une femme de la société*, mais qui étoit aussi *de la Police*, d'enjoindre à Madame Hus d'envoyer les papiers de l'Ambassadeur qu'on lui indiqueroit, et que le Premier Consul seroit bien aise de voir, et de faire part régulièrement des conversations qui auroient lieu en sa présence.

Les *douceurs* promises ne purent tenter Madame Hus; il fallut donc recourir à d'autres moyens. Elle reçut une lettre de la Police qui l'*invitoit* (c'est le mot dont se sert la Police dans ces sortes de lettres) à se rendre au *Bureau des Emigrés*. Madame Hus avoit émigré.

Jusqu'au moment où cette *invitation* de la Police arriva, Madame Hus n'avoit rien dit à M. de Marcoff de la visite qu'elle avoit reçue; elle lui apprit tout ce qui s'étoit passé, en lui annonçant qu'elle venoit d'être demandée à la Police.

M. de Marcoff alla trouver M. de Talleyrand, et lui dit que la Police alloit faire fusiller sa pauvre Madame Hus, parce qu'elle n'avoit pas voulu le trahir. "Oh!" lui dit Talleyrand, "ce n'est qu'un "jeu de la Police; on ne donnera aucune suite à "l'affaire."

Six mois environ après le départ de Lord Whitworth de Paris, le Ministère de Russie fut changé. Le Prince Czartorinski remplaça Kurakin. On eut égard aux représentations de M. de Marcoff; la violation du territoire de l'Empire Germanique par

l'occupation du Hanovre; les contributions levées sur les Villes Anséatiques en temps de paix; les insultes répétées que l'Ambassadeur Russe recevoit de Buonaparté, firent enfin impression sur Alexandre, et il rappela M. de Marcoff; M. d'Oubril resta *Chargé d'Affaires* à Paris.

L'Empereur de Russie, en rappelant M. de Marcoff, lui envoya le grand Cordon de l'Ordre de St. André avec les décorations en diamans. Quand il parut au lever de Buonaparté, avec sa nouvelle décoration, celui-ci, qui sentit bien que cette marque de faveur expliqueroit les motifs du rappel de M. de Marcoff, lui dit avec un souris qui déguisoit mal son humeur: "Je vois que l'Empereur vous a ac-"cordé une nouvelle faveur."—"Sa Majesté y en "a ajouté une bien plus grande encore que celle "que vous voyez."—"Laquelle?"—"Celle de mon "rappel."

Quand M. de Marcoff quitta Paris, vingt gendarmes eurent ordre de le suivre *en habit bourgeois;* le Colonel Beauvoisin étoit à leur tête. Ils avoient ordre de l'arrêter la nuit et de lui voler ses papiers. M. de Marcoff déconcerta le plan de Buonaparté, il se mettoit en route fort tard le matin, et s'arrêtoit avant le coucher du soleil. Les gendarmes le suivirent jusqu'à Carlsruhe où il resta une semaine, et les gens de Buonaparté, ne se croyant plus en sûreté sur le territoire Germanique, revinrent à Paris.

J'ai déjà parlé de l'enlèvement et de l'assassinat du Duc d'Enghien. Je rappelle encore ce crime

infâme à l'Europe civilisée, afin que l'indignation qu'il excita ne s'affoiblisse pas; afin d'accroître, s'il est possible, l'horreur que doit inspirer son auteur à tout homme dont le cœur n'est pas devenu étranger aux sentimens de l'humanité et de la jûstice, aux notions les plus simples du bien et du mal, et aux devoirs réciproques d'homme à homme, de nation à nation. Je rappelle ce crime infâme, parce qu'il est lié à la partie de mon sujet que je traite en ce moment.

Sir George Rumbold, Ministre accrédité de l'Angleterre à Hambourg, ville neutre, fut arrêté au milieu de la nuit, on enleva ses papiers, et il fut conduit à Paris, tout cela par ordre de Buonaparté, dont l'intention étoit de le faire juger, condamner, et fusiller comme le Duc d'Enghien.

On a prétendu qu'à l'intervention de la Prusse Buonaparté renonça à ce projet; cela est faux. Le Cabinet de Berlin étoit, à cette époque, vendu à Buonaparté; il n'auroit pas osé intervenir dans cette affaire, et si par pudeur il avoit fait des représentation, il n'en auroit attendu aucun effet.

Ce furent les représentations de *Fouché* et de *Talleyrand* qui empêchèrent que le meurtre de Sir George Rumbold ne fut ajouté au catalogue des crimes de Buonaparté.

L'assassinat du Duc d'Enghien et l'enlèvement de Sir George Rumbold augmentèrent la froideur qui subsistoit depuis quelque temps entre les Cabinets de St. Pétersbourg et de St. Cloud. Les paragraphes injurieux à la Russie et à l'Empereur

Alexandre, n'étoient pas propres à rapprocher les deux Gouvernemens ; il étoit évident que Buonaparté étoit décidé à ne plus garder aucune mesure, et M. d'Oubril fut rappelé*.

Avant de quitter Paris, il présenta deux Notes Officielles, l'une dans laquelle il se plaignoit énergiquement, au nom de son maître, de la violation de territoire commise dans l'arrestation de M. le Duc d'Enghien ; l'autre insistoit en termes très-énergiques aussi, sur la neutralité et l'indépendance de Naples, et sur les indemnités dues au Roi de Sardaigne†.

La conduite postérieure d'Alexandre a mis au grand jour la versatilité de son caractère, la foiblesse et l'irrésolution de ses Conseils. Buonaparté étoit, en 1804, un brigand et un assassin aux yeux de

* Ce fut environ dans ce temps-là qu'il *parut*, à Paris, un ouvrage dont on *permit* la *circulation*, intitulé : " L'Histoire de " Russie réduite aux seuls Faits." Cet ouvrage contenoit des détails biographiques sur tous les Souverains de la Russie—j'aurois dû dire qu'il prétendoit contenir ces détails.

Jamais on a présenté au public un libelle plus atroce. Alexandre, l'Empereur actuel, y étoit directement accusé d'avoir luimême poussé au meurtre de son père Paul. Il vaut la peine d'être lu, parce qu'il prouve que Buonaparé peut, lorsque cela entre dans ses vues, permettre la circulation de libelles injustement dirigées contre d'autres personnes, et qui, quoique fondés, lorsqu'ils s'appliquent à lui, seroient punis du *dernier supplice*, s'il en *avoit* le pouvoir ; ou, s'il ne l'avoit *pas*, il demanderoit à un autre Potentat de venger sa cause, en lui remettant entre les mains la victime dont l'honnête courage l'auroit ainsi démasqué en face de l'univers.

† Voyez l'Appendix, No. 11.

l'Empereur de Russie : qu'a fait, depuis 1804, ce Buonaparté ?

L'Alexandre de 1804 étoit déterminé à faire la guerre à Buonaparté, pour l'obliger à rétablir le Roi de Sardaigne, à respecter l'indépendance du Nord de l'Allemagne et celle du Roi de Naples. L'Alexandre de 1807 abandonne cette noble cause, après y avoir sacrifié, peut-être, cent cinquante mille de ses sujets, prête son nom et sa puissance à une transgression manifeste de la foi que les Souverains se doivent entr'eux, à l'acte le plus infâme, à un acte qui souille même l'histoire de Buonaparté : je veux parler de sa conduite envers l'Espagne.

Lors du rappel de M. d'Oubril, Buonaparté prouva combien il est facile de devenir un *grand politique* sans être versé dans la science de la politique.

Deux jours avant le départ de ce *Chargé d'Affaires*, les Officiers de la Police, accompagné de gendarmes, ayant le Général Savary à leur tête, entrèrent dans la maison de M. d'Oubril, et s'emparèrent de ses papiers. Les plus importans ne s'y trouvèrent pas ; M. d'Oubril avoit été averti à temps. Savary se croyoit sûr de son coup ; il croyoit avoir pris toutes les mesures pour réussir. Quelques heures avant celle fixée pour l'invasion de l'Hôtel garni* où logeoit M. d'Oubril, il avoit fait dire au

* L'hôtel de Hollande, tenu par un nommé *Lapraille*, rue du Helder.

maître de cette maison, que des Officiers de Police entreroient par les fenêtres de son sallon, mais que comme on n'en vouloit pas à sa propriété, il feroit bien de laisser les fenêtres ouvertes, parce qu'il n'étoit question que de s'emparer des papiers de M. d'Oubril.

Quel que fût l'objet principal de cette violation du domicile de l'agent accrédité d'une Puissance Etrangère, l'événement montra qu'au moins les agens de la Police avoient des notions singulières *du tien et du mien.* La mission du Général Savary étoit de s'emparer, de quelque manière que ce fût, des papiers de M. d'Ouubril. Il ne put l'exécuter qu'en partie, les papiers importans ayant été transportés hors de la maison occupée par M. d'Oubril. Il n'étoit pas chez lui. On trouva quelques papiers dont on ne pouvoit faire aucun usage. M. le Général Savary s'en consola, en emportant une belle pendule .

Ce vol avoit deux objets. Le Général Savary ajoutoit à sa collection de bijoux une belle pendule*, et la maison paroîtroît avoir été forcée par des voleurs de profession.

Cette circonstance, et d'autres du même genre que j'ai rapportées, serviront à faire connoître que le tyran ne dédaigne aucun des moyens, quelque pe-

* L'appartement du Général Savary ressemble à une boutique de bijoutier, et tout le monde, à Paris, sait comment il se procure les choses qui ornent ses appartemens.

tits, quelque vils qu'ils puissent être, qui ont de l'affinité avec le système général de fraude, de violence et de perfidie, qu'on a décoré du nom de *Politique de la Cour des Thuileries.*

L'Autriche a droit à une place distinguée dans la discussion de la question que je traite. Examinons la conduite de Buonaparté envers cette grande Puissance.

Un an après la signature du traité de Lunéville, il se fait proclamer *Président*, de ce qu'il appeloit la République Italienne.

Bientôt après, il prend possession à main armée d'un des Cantons de la Suisse, et l'incorpore à ce qu'il appeloit la République Françoise.

Il donne, fort peu de temps après, à toute la Suisse un Gouvernement qui servoit ses vues personnelles, après avoir subjugué cette République contre la lettre du traité de Lunéville, dans lequel les Parties Contractantes garantissoient mutuellement l'indépendance des Républiques Batave, *Helvétique*, Cisalpine, et Ligurienne, et le droit des habitans de ces Etats d'établir la forme de gouvernement qu'ils jugeroient la plus convenable à *leur* situation.

La Russie avoit fait un bon choix, en chargeant M. de Marcoff de la représenter à Paris ; mais le Cabinet qui lui transmettoit ses instructions étoit

corrompu. Quoiqu'on puisse dire du Cabinet Autrichien, il est certain que le choix d'un Ambassadeur ne pouvoit tomber sur un homme moins fait pour défendre les intérêts de l'Autriche que le Comte *Philippe Cobentzel*, qu'il ne faut pas confondre avec son cousin le Comte *Louis Cobentzel*.

Le Comte *Philippe Cobentzel* étoit, long-temps avant de venir à Paris en qualité d'Ambassadeur, une créature de Buonaparté. Il n'étoit donc pas bien difficile de le décider à tromper sa Cour, quoiqu'il ait été souvent mortifié par la nécessité où il s'étoit mis de souffrir la mauvaise humeur de la nouvelle *Majesté de France*. Au sein de la plus profonde paix, *en apparence*, avec l'Autriche, Buonaparté, toutes les fois qu'il passoit la revue de ses troupes, ne manquoit pas de les haranguer, de leur rappeler leurs exploits à Marengo et à Hohenlinden, et de leur dire de se préparer à cueillir de nouveaux lauriers.

Il étoit impossible de ne pas apercevoir dans cette conduite un symptôme assuré de rupture prochaine, et pour laquelle on n'attendoit qu'une occasion favorable.

Le Comte de Stahremberg, Ministre de la Cour d'Autriche à Londres, étoit allé à Vienne après la paix d'Amiens et à son retour, il passa par Paris se rendant en Angleterre pour y reprendre ses fonctions. Comme il descendoit de sa voiture, à la porte de l'Hôtel où on lui avoit retenu des appartemens, un *Commissaire de Police* s'approcha et lui

dit " que le *Ministre de la Police* lui faisoit savoir " qu'il eût à quitter Paris dans vingt-quatre heures, " et le territoire François dans trois jours."

M. de Stahremberg demanda s'il avoit la liberté de se rendre chez le Ministre d'Autriche le Comte Cobentzel. Le Commissaire de Police lui répondit: " Vous le pouvez, mais je vous y accompagnerai."

M. Cobentzel informé de ce qui se passoit, alla trouver Talleyrand, qui lui conseilla de voir le Premier Consul. Il y alla, et se plaignit du traitement qu'avoit éprouvé M. de Stahremberg. La réponse de Buonaparté fut: " Je suis le maître chez moi, " j'espère," Il n'étoit encore que Premier Consul, et les François croyoient avoir une République!!

Le Comte Stahremberg fut obligé de quitter Paris: il le quitta, non comme l'ambassadeur d'un Cour en paix avec le tyran au pouvoir duquel il s'étoit livré inconsidérément, mais comme un criminel, banni pour un délit contraire aux lois du pays où il résidoit. Il fut escorté à Calais par des gendarmes!!! La Cour de Vienne ne fit pas la moindre représentation.

Quand la guerre avec l'Angleterre recommença, l'occupation d'Hanovre par les troupes Françoises, les contributions levées sur les villes Anséatiques, auroient dû éveiller l'attentîon du Cabinet Autrichien. Mais il demeura spectateur tranquille de ces actes d'usurpation. Le Comte Philippe Cobentzel assuroit sa Cour que Buonaparté avoit des desseins justes et bienveillans.

L'assassination du Duc d'Enghein, l'enlèvement de Sir George Rumbold, les menaces de Buonaparté d'envoyer une armée à Vienne pour y arrêter quelques émigrés François; tout cela ne parut pas au Cabinet Autrichien un motif suffisant de se préparer à resister aux aggressions de Buonaparté*.

Buonaparté prend le titre d'Empereur; il se déclare Roi d'Italie; il incorpore Gênes à la France; tout cela n'a d'autre effet sur l'Empereur d'Allemagne, que de changer son titre d'Empereur électif d'Allemagne en celui d'Empereur héréditaire d'Autriche.

L'Empereur d'Allemagne auroit montré qu'il avoit le sentiment de sa dignité, s'il avoit renoncé à un titre que venoit de prendre un parvenu Corse avec qui il sembla vouloir rivaliser†.

A peine la guerre avec l'Angleterre étoit commencée, qu'il envoya une nuée d'agens en Autriche, en Hongrie, dans les provinces Turques qui bordent les Etats Autrichiens, et en Pologne.

Mengaud, qui avoit été Commissaire de Police à Calais, et qui, du temps du Directoire, avoit été l'a-

* Vers le temps du procès de Moreau, M. de Champagny, alors ambassadeur de Buonaparté à Rome, demanda qu'on lui livrât quelques emigrés François qui étoient à Vienne. La Cour d'Autriche refusa, malgré la menace qui lui étoit faite d'envoyer une armée Françoise à Vienne.

† Peu de temps après que Buonaparté se fut déclaré empereur, un chef de voleurs en Italie, *Fra. Diavolo*, prit le titre d'*Empereur des Alpes* et de *Roi de Marengo* ! ! !

gent secret de la France, près de *Passwan Oglou*, fut envoyé par Buonaparté près de *Czerni George*.

Montgaillard, *Colville**, *Beauvay* et *Guillet*†, furent envoyés en Autriche et en Hongrie, pour y exciter des troubles ; ils furent naturellement secondés par le nouvel Ambassadeur de Buonaparté, M. *de la Rochefoucault*. Ces agens furent découverts ; on eut la preuve qu'ils avoient soudoyés des gens pour les encourager à demander une réduction dans le prix du pain ; on les arrêta au milieu des séditieux qu'ils excitoient au désordre.

Ces agens ne faisoient rien que de conforme à leurs instructions. Les émissaires de Buonaparté ont ordre d'être toujours sur l'alerte, et du moment qu'ils aperçoivent des symptomes de mécontentement, de la disposition à commettre du désordre, soit dans une église, soit dans une salle de spectacle, dans un palais, dans une grange, ils se transportent sur le théâtre du désordre pour encourager à tous les actes qui peuvent embarrasser ou mettre en péril le gouvernement du pays où ils se trouvent.

J'ai la certitude que telles étoient les instructions qu'on leur donnoit, et qu'ils s'y conformoient ponctuellement‡.

* *Colville* est un des espions les plus actifs de Buonaparté. Il a émigré, a résidé en Angleterre, d'où il a été renvoyé par le Gouvernement.

† Ce *Guillet* est l'homme qui avoit été envoyé à Varsovie pour empoisonner Louis XVIII.

‡ Ce fut à M. Jackson, Ministre d'Angleterre à Berlin, que

Les incendiaires que j'ai nommés plus haut furent tous appréhendés *en flagrant délit*. Ils avouèrent leurs crimes ; et on auroit dû les envoyer dans l'intérieur de la Hongrie, travailler aux mines. Mais le Cabinet de Vienne ne prend pas un parti aussi promptement que le Cabinet de St. Cloud. Les coupables furent détenus dans les prisons de Vienne, et quand l'armée Françoise entra dans cette capitale, ils furent délivrés.

J'ai déjà parlé des *agens commerciaux* envoyés en Angleterre, chargés de missions secrètes et qui étoient plutôt du ressort de cette espèce de diplomatie que les Gouvernemens n'avouent point, et qui expose les agens à être pendus. On suivit le même système à l'égard de l'Autriche.

Le Général *Hedouville*, qui revenoit de Pétersbourg, où il avoit été *Ambassadeur*, fut envoyé à Venise, en qualité d'*Agent commercial*, et M. *Rostagny*, officier du génie, fut nommé Vice-Consul. Hedouville attacha à son agence un autre officier du génie, M. *Castanza*, et un M. *Prony*, Inspecteur des ponts et chaussés.

l'on dut l'interposition du Roi de Prusse. C'est ici le lieu de rendre à M. Jackson la justice qui lui est due ; il avoit une tâche difficile à remplir ; mais son habileté, la connoissance qu'il avoit des mœurs, des usages, et de la langue Allemande, et l'avantage qu'il avoit encore d'être marié à une Dame de la Cour de Prusse, lui firent surmonter toutes les difficultés, et il triompha de l'influence que Buonaparté avoit dans le Cabinet de Berlin.

Ces trois sous-gens furent découverts levant la carte du pays, et envoyés en prison à Venise.

Le *Moniteur* du 25 Juillet, 1805, rendit compte de leur arrestation, et fit les réflexions suivantes.

" Un Conseiller Aulique d'Autriche a été arrêté " à Paris, par ordre du Ministre de la Police, par " forme de représailles de l'arrestation de trois vice- " agens commerciaux, et d'autres sujets François, " sur le territoire Autrichien. Ceci prouvera au " Gouvernement Autrichien qu'il ne violera pas " impunément le Droit des Gens."

Buonaparté appeloit une violation du Droit des Gens l'arrestation de trois espions. S'il avoit découvert en France des agens commerciaux occupés à lever des plans, il les auroit envoyés par devant une Commission Militaire.

L'Allemagne fourmilloit d'émissaires chargés de corrompre les fonctionnaires publics Allemands, les Directeurs des Postes, les Commis des Bureaux de poste dans toutes les villes un peu considérables, et jusqu'aux maîtres de la poste aux chevaux.

L'usage des gouvernemens de l'Allemagne étoit d'envoyer les dépêches par un postillon de la poste qui les remettoit à un postillon de la poste suivante; ils épargnoient par là les frais d'un cheval et d'un courier. Cet idée donna l'idée à Buonaparté de faire arrêter et dévaliser les postillons ; il s'est procuré, par ce moyen, beaucoup de dépêches ; à la fin, les Gouvernemens d'Allemagne découvrirent le véritable voleur.

Un Messager Anglois, *Wagstaff*, fut arrêté en temps de paix, près de la frontière de Prusse. On mit le vol sur le compte de voleurs ordinaires; mais Buonaparté se trahit lui-même, le 20 Mars, 1804, en publiant dans le *Moniteur* de ce jour-là, la correspondance prise à *Wagstaff**.

Les Ministres de Buonaparté à Dresde, à Vienne, à Berlin, à Hambourg, à Francfort, à Munich, &c. étoient en correspondance réglée avec les Commis des Bureaux de poste, et, par leur entremise, prenoient lecture de toutes les lettres, et retenoient celles qu'il leur convenoit de garder. On donnoit à ces commis de deux à quatre cents ducats par an; c'étoit le taux: cette somme étoit le triple de leurs appointemens. L'Allemagne ne pouvoit donc être considérée que comme un pays gouverné par des Préfets de Buonaparté.

Il n'étoit pas bien difficile de découvrir les vues de Buonaparté à l'égard de la Prusse; sa conduite avec le Cabinet Prussien étoit moins réservée qu'avec aucun autre; il étoit certain de n'y éprouver aucune opposition.

Pour prouver cette assertion, il faut que je fasse connoître les hommes qui composoient ce Cabinet.

* C'étoit une dépêche de Lord Harrowby, Secrétaire d'Etat, à l'Ambassadeur d'Angleterre à St. Pétersbourg.

Il étoit conduit par le Ministre des Affaires Etrangères et celui de l'Intérieur, ce dernier étoit en même-temps Contrôleur Général du Royaume, titre qu'on avoit créé pour le Comte Schulemberg Klaehnert.

Ce Ministre, âgé de soixante-dix ans, a été Ministre du Cabinet pendant plus de quarante ans. Mirabeau, dans son "*Histoire Sècrète de la Cour de Berlin*," fait un grand éloge du Comte Schulemberg. Quand, à la mort du Grand Frédéric, la France fit des tentatives réitérées pour détacher son successeur de l'Angleterre, le Comte Schulemberg et le feu Duc de Brunswick résistèrent à toutes les sollicitations. Cet homme vertueux a été obligé de prêter serment de fidélité à Jérôme Buonaparté ; ses terres sont situées dans le nouveau royaume de Westphalie.

Le département des Affaires Etrangères étoit, depuis plusieurs années, confié au Comte Haugwitz, âgé aussi de soixante-dix ans, homme d'esprit et de talent, et qui a beaucoup voyagé. Il étoit employé sous le Ministre Hertzberg, du temps de Frédéric le Grand. Quoique son attachement pour la France fût bien connu, il fut chargé de conclure, en 1792, un traité avec l'Autriche, et d'arrêter le plan de la campagne qui se méditoit : il se rendit à cet effet à Vienne.

En 1804, il fut disgracié, puis rappelé en 1806. Talleyrand, voulant flatter sa vanité, lui écrivit que Buonaparté l'avoit surnommé le "Sully de la "Prusse."

Les affaires se traitoient en Prusse d'une manière singulière. Les deux Ministres envoyoient leurs rapports, non pas au Roi directement, mais à ses deux Secrétaires, M, *Lombard** pour le département des Affaires Etrangères, et M. *Beyme*† pour celui de l'Intérieur.

Ces deux Messieurs faisoient leurs rapports au Roi, et ils communiquoient aux Ministres la décidécision de Sa Majesté ; de sorte qu'ils étoient, dans le fait, les véritables Ministres. Ce n'étoit que dans les occasions extraordinaires qu'on tenoit un Conssil du Cabinet, et que les Ministres pouvoient parler d'affaires au Roi.

On expliquera facilement d'après cela la conduite extraordinaire, dans plusieurs occasions, du Roi de Prusse ; et on doutera que Frédéric II, qui se connoissoit en hommes, ait dit, en parlant de Frédéric-Guillaume III : " Cet enfant me recommencera ;" à moins que ce mot ne fût qu'une épigramme contre

* M. Lombard avoir deux frères, l'un employé dans le Département de la guerre, l'autre dans le Bureau des Affaires Etrangères. Ces jeunes gens étoient fils d'un François, perruquier du père du Roi actuel, qui les fit élever et leur donna des places importantes. Ils ont reconnu tant de bienfaits en trahissant la patrie qui les avoit adoptés. Les Prussiens étoient indignés contre Lombard le Secrétaire. Après la bataille de Jena, il arriva à Custrin à pied. Il fut bientôt découvert, et alloit être déchiré en pièces par la populace, mais des Officiers Prussiens vinrent à son secours et le prirent sous leur protection.

† M. Beyme a toujours montré un très-grand attachement pour la République Françoise.

le Prince Royal, père de Frédéric-Guillaume III, que Frédéric n'aimoit pas.

Le Roi de Prusse n'étoit pas plus heureux en Ministres que l'Empereur de Russie, et n'étoit pas moins malheureux que l'Empereur d'Autriche dans le choix de son Ambassadeur à Paris. Le Marquis Lucchesini, Italien de naissance, qui étoit Ambassadeur de Prusse près de Buonaparté, n'étoit pas plus fidèle à son Souverain que le Comte Philippe Cobentzel ne l'étoit à l'Empereur d'Autriche.

Il entre dans le système de Buonaparté d'avoir pour Ambassadeurs à *sa* Cour ceux qu'il nomme lui-même, et non du choix du Souverain qu'ils représentent. Il n'est donc pas étonnant qu'ils favorisent ses vues.

Depuis la paix de Basle, conclue entre le père du Roi de Prusse et le Comité de Salut Public, la Prusse recevoit de la France cinq millions tournois pour garder la neutralité*. La cupidité de ce Monarque, de ses Ministres et de ses Secrétaires, a plongé le Continent Européen dans l'état de vasselage où il est. Si du temps du Directoire, quand

† Il est à propos de donner au lecteur *une* preuve de l'amitié de Buonaparté pour le Roi de Suède. Un auteur Italien, M. *Acerbi*, publia, en Angleterre ses voyages en Suède; il parloit mal, dans cet ouvrage, du Roi de Suède. Il vint à Paris en 1800; à son arrivée la Police le fit arrêter et conduire *au Temple*, où on le retint six mois. La cause *assignée* pour son emprisonnement fut, "qu'il avoit parlé en termes peu respectueux du Roi "de Suède!"

l'aveuglement des trois grandes Puissances qu'il vouloit tromper, on continuer de travailler au Camp de Boulogne ; *la flotille* fut assemblée ; et s'il eût réussi à allumer la guerre entre ces trois grandes Puissances, il n'est pas douteux que l'invasion de l'Angleterre eût été tentée. Tout homme attaché à sa patrie frémit à l'idée de voir sa patrie devenir le théâtre de la guerre ; cependant, j'éprouve presque du regret, que Buonaparté ait abandonné son projet d'envahir l'Angleterre. Je ne doute pas qu'il n'y eût trouvé la mort, et que l'objet qui flatte surtout son orgueil et son ambition, celui de créer pour nouvelle dynastie une monarchie universelle dont il seroit l'arbitre souverain, eût été anéanti, et que l'Europe seroit libre maintenant.

Je viens aux détails.

M. Haugwitz étoit dans le secret du plan de Buonaparté pour révolutionner la Pologne. Un agent, chargé de traiter cette affaire, fut envoyé à Berlin pour conférer avec ce Ministre.

On devoit envoyer à Varsovie et dans les autres parties de la Pologne des Irlandois pour y établir des manufactures et faire des établissemens d'agriculture. La population de la Pologne est peu considérable ; on présumoit donc que les acquéreurs de terres n'éprouveroient pas de difficultés à y introduire des cultivateurs étrangers, du moins dans la partie qui appartenoit à la Prusse.

Ces cultivateurs auroient été des soldats François déguisés.

Plusieurs Nobles Polonois favorisoient le projet.

On ne sera pas étonné que les Polonois qui étoient devenus sujets de la Prusse, désirassent de cesser de l'être. Indépendamment de l'indignation que tous les Polonois doivent ressentir de l'infâme partage que les Puissances voisines se sont fait de la Pologne, les habitans de la partie que s'est apropropriée la Prusse ont bien plus de sujets de se plaindre que les sujets de l'Autriche et de la Russie.

D'abord, toutes les lois Polonoises ont été abolies dans la Pologne Prussienne. Tous les actes publiés toutes les procédures, doivent être en langue Allemande.—Dans les parties Autrichiennes et Russe, toutes choses sont demeurées *in statu quo*.

Dans la Pologne Prussienne aucun Polonois ne pouvoient exercer de fonctions publiques.—Dans les parties Autrichienne et Russe, les Polonois sont admis à tous les emplois publics.

Les Polonois ne pouvoient avoir le rang d'officiers dans l'armée Prussienne ; cette exclusion n'existoit pas en Autriche et en Russie.

Buonaparté fit faire, à plusieurs reprises, des propositions à Kosciusko ; mais il refusa alors, et a, depuis, constamment refusé de servir les projets de Buonaparté. Il n'a pas oublié l'horrible traitement qu'ont éprouvé ses compatriotes de la part de cet assassin, de cet homme sanguinaire, quand ils refusèrent de s'embarquer pour St. Domingue.

M. Haugwitz goûta fort le plan de Buonaparté ; il observa seulement que l'établissement d'un aussi

grand nombre d'étrangers dans les Etats Prussiens, ne pouvoit se faire sans l'approbation du Roi.

En conséquence, l'agent secret de Buonaparté rédigea un Mémoire que M. Haugwitz présenta au Roi. Il demandoit la permission d'acheter des terres et d'établir de manufactures dans la Pologne Prussienne. Le Comte Schulemberg décida le Roi à refuser son consentement.

M. Haugwitz notifi le refus à l'agent de Buonaparté. J'étois étroitement lié avec cet agent qui reçut à Varsovie la lettre de M. Haugwitz ; il m'a permis d'en prendre une copie, que je publie, afin de donner une idée de la fidélité que Buonaparté observe envers ses alliés dans le temps de la plus profonde paix.

" Monsieur,

" Une absence que j'ai faites sur mes terres m'a " empêché de répondre plutôt à la lettre que vous " m'avez adressée de Varsovie, en date du 12 Sep- " tembre. Je n'en ai pas moins transmis au Roi " le Mémoire que vous m'aviez présenté le 8 " d'Août, et je me trouve chargé de vous dire que " Sa Majesté ne juge pas à propos d'accepter les " propositions qui y sont renfermées, ni d'accorder " en général, dans le moment présent, des conces- " sions particulières pour de nouveaux établisse- " mens dans la Prusse Méridionale.

" Je vous rends cette réponse *telle qu'elle m'a été* " *prescrite*, et j'y ajoute l'assurance de la considé-

" ration distinguée avec laquelle j'ai l'honneur
" d'être,

" Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

" Berlin, " HAUGWITZ."
" le 8 Octobre, 1803.

" *A Monsieur* * * *, *Hôtel de Prusse, à Varsovie.*"

Si M. Haugwitz n'avoit pas cordialement secondé les vues de Buonaparté, se seroit-il chargé de présenter au Roi le Mémoire de l'*émissaire* de Buonaparté? Eût-il fait une réponse à cet *émissaire?* Lui auroit-il dit: " Je rends cette réponse, *telle qu'elle m'a été prescrite* "? Mais j'aurai plus d'une occasion, dans le cours de cet ouvrage, de m'étendre sur les trahisons de cet Haugwitz.

La Prusse étoit alors inondée d'émissaires François chargés de corrompre les commis des Bureaux des Postes et des différens Bureaux du Gouvernement. Le Comte Schulembourg en fit arrêter plusieurs, et vouloit les faire enfermer dans une forteresse; mais M. Lombard obtinrent qu'on se contenteroit de les bannir des Etats Prussiens *.

* Vers le même temps où la Prusse bannissoit ces émissaires François, les Magistrats de Ratisbonne bannirent aussi un émissaire François qui se trouvoit à Ratisbonne, chargé d'une mission semblable. Buonaparté, voyant ses manœuvres décou-

Il y avoit un de ces émissaires dont la mission particulière étoit de corrompre les employés subalternes dans *tous* les Bureaux du Gouvernement à Berlin. Il fut trahi par un commis du Bureau des Affaires Etrangères, nommé *Eckhardstein;* il fut banni des Etats Prussiens.

Quand le Comte Schulemberg lui notifia les ordres du Roi de quitter ses Etats, l'émissaire écrivit au Ministre pour demander la permission de rester jusqu'à ce qu'il eût reçu des instructions *ultérieures* de son Gouvernement. La lettre suivante du Comte Schulemberg prouvera l'authenticité de ce fait.

" *Berlin, ce* 4 *Février*, 1804.

" Monsieur,

" Je n'ai pas encore pu prendre les ordres du " Roi relativement à la demande que vous avez " faite de faire un séjour encore de trois semaines " dans ses Etats jusqu'à ce que vous ayez reçu des " instructions ultérieures de votre Gouvernement.

" Quant à moi, je ne vous conseille point de " rester ici au delà de trois jours. D'ailleurs, vous " êtes surveillé ici, et la vérité percera sur la cause

noître son titre d'Empereur; on en trouve les rai-

vertes, eut l'impudence de faire insérer dans le *Publiciste* du 15 de Mai, 1804, que l'Allemagne fourmilloit d'émissaires *Anglois*, envoyés pour corrompre les Bureaux de la Poste et les Fonctionnaires Publics.

" de votre surveillance. Il n'est pas probable que
" les Employés des Affaires Etrangères, avec qui
" vous avez eu des rapports, garderont le secret,
" &c.

" Je suis, Monsieur, &c.

(Signé) SCHULEMBERG.

" *A Monsieur ***, Inspecteur des Mines, &c. au Service de la République Françoise, Hôtel de Russie à Berlin.*

Trois jours après la réception de cette lettre, l'émissaire quittu Berlin. Je défie Napoléon Buonaparté de nier ce fait. Je le défie d'oser démentir que cet émissaire étoit employé par lui-même Buonaparté, qu'il correspondoit directement avec lui, et n'avoit de communications avec aucun de ses Ministres.

La conduite du Comte Schulemberg en cette occasion, et la part qu'il avoit eue au refus que fit le Roi de consentir à laisser entrer en Pologne des soldats François déguisés en cultivateurs et en ouvriers, irritèrent Buonaparté contre le Cabinet Prussien ; sa rage fut au comble quand sa créature Haugwitz fut encore obligé de se retirer du Ministère et qu'il le vit remplacé par le Baron de Hardenberg. De là sa haine implacable contre la Prusse.

Cette Puissance avoit été la première à recon-

sons dans ce que j'ai déjà dit: il étoit trop tard pour montrer de la répugnance. Il prit bientôt un ton de maître. Quand il envoya au Roi de Prusse son Ordre de la Légion d'Honneur, la lettre d'envoi se erminoit par la notification, qu'un refus seroit considéré comme une déclaration de guerre.

L'envoi du Cordon de la Légion d'Honneur parut à Buonaparté une faveur équivalente au subside de cinq millions; en conséquence la Prusse ne l'a plus touché depuis 1804. Aussi Sa Majesté Prussienne fit-elle des représentations sur l'enlèvement de Sir George Rumbold, quoique je suis persuadé que si *l'honnête* M. Haugwitz eût encore été Ministre, il eût trouvé moyen d'éviter a Buonaparté même ces représentations.

La conduite de Buonaparté envers les Grandes Puissances du Continent de l'Europe, rend facile à expliquer celle qu'il a tenuè avec les Puissances d'un ordre inférieur. Hélas! cette différence n'existe plus; elles sont toutes subordonnées au Tyran; elles pouvoient toutes devenir grandes; elles n'ont pas fait usage des moyens qu'elles avoient, et il ne leur reste plus qu'à se soumettre.

L'Espagne, la Hollande, Naples, le Portugal, n'étoient plus aux yeux de Buonaparté que des pays conquis; la Suisse l'étoit de fait. Les trois *grandes*

Puissances peuvent se consoler par la réflexion qu'elles ne sont pas inférieures aux PETITES Puissances dont elles auroient pu assurer l'indépendance.

Il est cependant *un* Souverain du Continent qu'il faut plaindre. *Le Roi de Suède, Gustave Adolphe, s'est conduit en roi,* et si les Grandes Puissances avoient secondé ses efforts, elles seroient encore grandes, et il fût devenu une grande Puissance.

Le Comité de Salut Public, le Directoire même, aucun Dey d'Alger ne se conduisirent jamais comme Buonaparté s'est conduit envers ce Prince infortuné.

Buonaparté doit être maintenant assez connu des lecteurs pour s'expliquer les causes de l'inimitié du Tyran contre le Roi de Suède; il suffisoit que ce Prince fût un Souverain indépendant. Il existe cependant des causes particulières de l'inimitié de Buonaparté contre le Roi de Suède.

En 1804, le Prince William de Gloucester (le Duc actuel) étoit à Stockholm. Le Roi l'invita à souper, et invita l'Ambassadeur d'Angleterre. M. *Bourgoing*, alors Ministre de Buonaparté en Suède, ne fut pas invité. Il eut l'insolence de s'en plaindre comme d'une insulte faite à son Gouvernement. Le Roi fut indigné, et dit: " Assurément, je suis maître " dans ma maison."

Buonaparté songea, de ce moment, à faire de cette circonstance, un sujet de querelle: il n'attendoit qu'une occasion, et il profita de cette *prétendue* insulte pour justifier les horribles mesures qu'il méditoit contre le Roi.

Quelque temps après, M. Ehrenschwert, Ministre de Suède à Paris, parut au lever du Premier Consul. Buonaparté lui dit grossièrement : " Comment le " Roi votre maître, une Puissance du troisième " ordre, que je puis, quand je voudrai, précipiter de " son trône, ose-t-il insulter mon Ministre comme " il l'a fait ? N'ai-je pas donné au Roi de Suède " des preuves multipliées de mon amitié* ? "

J'ai déjà dit que lorsque le Duc d'Enghien fut arrêté, le Roi de Suède devoit l'être si son voyage à Etteinheim n'eût pas été différé. Pour prouver que l'ordre de l'arrêter avoit été donné, je citerai l'acte d'accusation qui avoit été préparé à Paris, pour être envoyé à Strasbourg où la première intention de Buonaparté étoit de faire juger le Duc. Dans cet acte d'accusation, se trouvoient *littéralement* ces mots : " *Un nommé Gustave, qui se dit* " *Roi de Suède*, ayant provoqué le meurtre du Premier Consul, &c. &c.

Après l'arrestation du Duc, le Roi de Suède écrivit à Buonaparté dont S. M. chargea son Aide-de-Camp, M. Tawast. Buonaparté ne voulut pas le voir, et il eut ordre de quitter Paris dans une heure.

Le Roi rappela son Ambassadeur, et Buonaparté

* Buonaparté, dans ses accès de rage, trahit fréquemment les secrets d'Etat. La situation actuelle du Roi de Suède, je veux dire du Prince malheureux, qui étoit *alors* Roi, prouve que le tyran est quelquefois vrai prophète.

ordonna à M. *Signeul,* Consul Général de Suède, de quitter Paris dans une heure, et la France dans trois jours.

Le Roi, en sa qualité de Prince de l'Empire Germanique, présenta à la Diète de Ratisbonne une Note semblable à celle de la Russie. Elle donna lieu à des invectives qui furent insérées dans le *Moniteur* du 14 d'Août, 1804, et telles que n'en publia jamais aucun Gouvernement.

La première étoit dans la forme d'une adresse au Roi de Ruède, dans laquelle on le traitoit de *jeune homme* inconsidéré, et on l'accusoit de violer l'hospitalité que lui accordoient son beau-père et son beau-frère, les Electeurs de Baden et de Bavière. Elle se terminoit ainsi :

" La France est fort indifférente à toutes vos dé-
" marches ; elle vous en demande assurément rai-
" son, parce qu'elle ne peut confondre une nation
" loyale et brave, des hommes qui, pendant des
" siècles, ses alliés fidèles, furent appelés à juste
" titre les François du Nord ; elle ne les confond
" point avec un jeune homme que de fausses idées
" égarent, et que la réflexion ne vient pas éclairer.

" Vos Nationaux seront donc toujours bien trai-
" tés par la France, vos bâtimens de commerce se-
" ront bien accueillis* par elle, vos escadres même

* Napoléonade, dont l'objet étoit d'attirer les vaisseaux Suédois en France, qui furent confisqués à leur arrivée.

" seront ravitaillées dans ses ports ; la France sera
" toujours prête à porter ses regards sur le véritable
" intérêt de votre nation.

" Vous avez fait un traité (faisant allusion au
" traité conclu avec l'Angleterre, en 1801) tellement
" indigne de votre rang, qu'il est en quelque sorte
" une première abdication de la souveraineté."

Quelque temps de là, il dit dans le *Moniteur* :
" Le sang des Suédois n'appartient pas à leur Roi
" qui se vend à des étrangers."

Il parut aussi, vers la même époque, un pamphlet intitulé : " *Avis aux Puissances*." On leur conseilloit de se bien conduire ; autrement, leurs sujets avoient le droit de les détrôner : c'étoit une manière d'inviter le peuple Suédois à se révolter contre son Roi, qui étoit assez clairement désigné dans ce pamphlet.

Loin de s'effrayer des menaces de Buonaparté, le Roi de Suède annonça qu'il résisteroit toujours au tyran, et il ordonna au Ministre François et à toute la légation de quitter ses Etats.

On a déjà vu comment Buonaparté avoit manqué le Roi de Suède à Etteinhein ; il forma un autre plan pour l'arrêter à Munich, capitale des Etats de son beau-frère. Il chargea de cette honorable mission le Corse Sébastiani. Heureusement un des Secrétaires du Ministre Bavarois, Montgelas, qui se prêtoit à cette nouvelle infamie, avertit le Roi de Suède de ce qui se tramoit contre lui, et ce Prince quitta Munich trois jours avant l'arrivée du Général Sébastiani et de ses gendarmes.

Peu de temps après, le Roi de Suède renvoya au Roi de Prusse l'Ordre de l'Aigle Noir, et en donna pour motif que le Monarque Prussien portoit l'Ordre de Buonaparté.

Les Puissances Continentales s'endormirent sur ce système de désorganisation. Elles se réveillèrent quand il étoit trop tard ; l'Autriche et la Russie ouvrirent les yeux sur leurs dangers, quand il n'étoit plus en leur pouvoir de les détourner. Elles firent un effort, mais elles n'agissoient point de concert. Une autre Puissance aussi intéressée qu'elles à écarter ces dangers, étoit dans la main de Buonaparté. Le Roi de Prusse avoit reçu un subside de Buonaparté, et l'espérance de le recevoir encore, le décida à ne pas se réunir à l'Autriche et à la Russie pour conjurer le péril qui la menaçoit en commun avec ces deux Puissances.

L'Autriche et la Russie conclurent un traité avec l'Angleterre, en 1805.—La Prusse, la plus intéressée, peut-être, au succès de cette ligue, ne voulut pas en faire partie. Ses Conseils et ses Conseillers étoient vendus à Buonaparté.

Cette ligue avoit pour objet l'affranchissement de l'Europe. L'objet immédiat étoit l'indépendance de l'Allemagne, de la Suisse, de la Hollande et de l'Italie, et les Puissances traitoient toujours Buonaparté comme un Souverain. M. de Novosiltzoff fut envoyé à Paris par la Cour de Russie, pour traiter de la paix sur cette base.

Le jour même que le traité fut signé à St. Pétersbourg, une chanteuse Françoise, à la solde de Buonaparté, maîtresse du Ministre d'Alexandre Ier, obtint une copie du traité qu'elle envoya à Paris par *Cherubini*, compositeur célèbre qui se trouvoit à Pétersbourg. Elle n'osa pas confier cette copie à la poste, et encore moins le remettre au *Chargé d'Affaires* de France : ses agens secrets ayant défense expresse de rien transmettre par l'entremise des légations, afin que les Ambassadeurs et le Ministre des Relations Extérieures ne connoissent point ces agens secrets. *Cherubini* ne savoit probablement pas ce qu'il portoit à Paris, car il n'étoit certainement pas agent de Buonaparté.

Avant que M. de Novosiltzoff arrivât à sa destination, Buonaparté se hâta d'annexer Gênes à la France, la République de Luques et l'Isle d'Elbe à l'Italie, de faire de la République d'Italie un royaume dont il se fit couronner roi.

La négociation de M. de Novosiltzoff n'avoit plus d'objet, et il retourna en Russie. Buonaparté n'attachoit pas une grande valeur à ces nouvelles usurpations ; mais elles faisoient manquer la négociation, et comme il commençoit à apercevoir que l'invasion de l'Angleterre n'étoit pas aussi facile qu'il se l'étoit imaginé, il aimoit mieux avoir une guerre continentale.

Ceci me conduit naturellement à parler de cette invasion dont on a déjà tant parlé ; mais je crois que

ce que j'en dirai n'a pas encore été dit, et je défie Buonaparté, et son Ministre Clarke, de nier un mot de ce que je vais mettre sous les yeux du public.

Aussitôt que Lord Whitworth eut quitté Paris, les Anglois qui, par imprévoyance ou par nécessité, restèrent en France, se virent exposés à toute espèce d'insultes et d'indignités. Buonaparté avoit conçu une haine implacable contre l'Angleterre et tout ce qui étoit Anglois. Il étoit déterminé à conquérir l'Angleterre.

Il assembla, en conséquence, à Boulogne, une flottille immense.

J'ai déjà eu occasion de dire que Buonaparté tire un grand avantage de ce grand nombre d'étrangers qui, ayant été obligés de quitter leur patrie à raison de leurs opinions politiques, ont cherché un asile en France, et ont été pour la plupart forcés de s'atteler au char de cet usurpateur. C'est d'un étranger, d'un Anglois que ses opinions politiques avoient conduit en France, que je tiens les faits suivans relatifs à ce qui s'est passé au Camp de Boulogne antérieurement à l'époque où Buonaparté renonça à tenter une descente en Angleterre, et jugea que l'Allemagne étoit un théâtre plus propre à lui procurer de nouveaux triomphes. On sera convaincu, après avoir lu les faits que je rapporte, que du moment qu'il ne put se dissimuler l'impossibilité d'envahir l'Angleterre, toute son attention fut dirigée à décider les Puissances Continentales à des mesures

offensives, afin d'avoir une excuse à donner pour abandonner l'entreprise qu'il avoit annoncée avec tant d'éclat.

Il n'est pas douteux qu'avant de connoître le projet de la triple alliance, il eût entrepris la descente. Il n'entre pas dans mon sujet de discuter qu'elle eût été sa conduite dans le cas où une négociation entre les Puissances alliées et lui avoit été entamée: je me bornerai à rendre compte de ce que je tiens de la personne que j'ai désignée plus haut. Je crois que je rapporterai à peu près littéralement ses propres expressions.

" Il est certain que Buonaparté ne vouloit entre-
" prendre l'invasion de l'Angleterre qu'autant qu'il
" auroit une flotte considérable de vaisseaux de
" guerre pour couvrir sa flotille. Il croyoit que
" cette flotte seroit prête dans le mois de Mai ou
" de Juin, 1805. C'étoit celle commandée par
" l'Amiral Villeneuve, qui avoit été envoyée aux
" Indes Occidentales, afin d'y attirer les flottes An-
" gloises.

" Cette flotte devoit revenir à Brest, où il y avoit
" vingt-cinq vaisseaux de ligne; les escadres com-
" binées Françoise et Espagnole, sous les Amiraux
" Villeneuve et Gravina, montoient à quarante-six
" vaisseaux de ligne, outre la flotte Hollandoise du
" Texel, qui étoit de huit vaisseaux de ligne et
" deux de cinquante canons.

" A cette époque *les négociations avec le Dane-*

" *mark pour se faire livrer la flotte Danoise étoient*
" *déjà entamé;* Buonaparté l'auroit fait arriver à
" Cuxhaven pour prendre à bord l'armée de Berna-
" dotte qui étoit en Hanovre.*

" Les flottes combinées de France et d'Espagne
" n'arrivèrent en Europe qu'un mois après que Buo-
" naparté eut reçu de Russie la nouvelle de la triple
" alliance; et son escadre fut battu par Amiral Cal-
" der." †

" De ce moment (Juillet 1805), il renonça à la
" descente dont il avoit tant parlé.

" Il étoit encore à Paris quand il reçut la nouvelle

* Il n'y a pas de doute que Buonaparté fit présenter un projet d'alliance à la Prusse et au Dannemark en opposition à la triple alliance de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre. M. Hardenberg, alors Ministre de Prusse fit rejeter cette monstrueuse alliance. Il fut ensuite question d'une neutralité armée, que le Dannemark avoit signée mais que M. Hardenberg fit également rejeter. La Gazette de la Haye publia, le 7 de Septembre, 1805, l'article suivant par ordre du Gouvernement François:

Après avoir parlé de l'invraisemblance que l'or de l'Angleterre eût influencé les Conseils de l'Autriche, il poursuit; " Il paroît " plus raisonnable et plus probable qu'il y aura une nouvelle " neutralité armée, qu'on regarde déjà comme signée, entre la " Prusse, le Dannemark, et les Electeurs de l'Empire Ger- " manique."

† Je n'hésite pas un moment à dire que mon opinion bien décidée est que l'Amiral *Calder* a rendu à l'Angleterre en cette occasion un service au moins aussi important que celui qu'elle a retiré de la bataille de Trafalgar.

" toute description.—Il y avoit seulement quarante " prams à trois mâts et qui n'offroient que très-" peu de corps au-dessus de l'eau ; elles portoient " de la défaite de son escadre; il la savoit avant d'al-" ler à Boulogne, *pour faire la descente!* On con-" çoit aisément sa rage contre l'Amiral Villeneuve*, " mais il n'est pas aussi facile de l'exprimer. Les " ordres de cet officier étoient de revenir en Europe " en Mai; s'il les eût remplis, et si Buonaparté " avoit pu rassembler sa flotte au Pas de Calais, il " eût certainement tenté l'invasion, car, à cette " époque, il n'avoit pas reçu les nouvelles de Peters-" bourg.

" Ce n'est pas à un homme qui n'est militaire ni " marine à prononcer s'il auroit réussi, dans le cas " même où ses flottes eussent échappé à la vigilance " des nôtres et s'étoient toutes trouvées réunies de-

* L'Amiral Villeneuve a été assassiné à Rennes, par ordre de Buonaparté. Quatre Mamelukes, habillés en gendarmes, vinrent à Rennes. L'Amiral avoit dîné chez le Préfet, et revint chez lui s'habiller pour aller à la comédie. Quand il entra dans son appartement, les quatre assassins se précipitèrent sur lui, et l'étranglèrent. On répandit le bruit que Villeneuve s'étoit tué, redoutant la vengeance que Buonaparté avoit annoncé vouloir tirer de lui. Cela est faux et improbable; il étoit assuré de la protection de Madame Joseph Buonaparté, sa cousine germaine.

Un ami intime de Murat, déjeûnant un jour chez lui avec un des capitaines de la flotte de Villeneuve, on parla publiquement de cette affaire. Cet ami de Murat me l'a rapportée, en présence de M. Nichols, Anglois respectable dans tous les rapports, et qui est maintenant à Londres.

" vant Boulogne. Je sais que les officiers de Ma-
" rine à Boulogne ont toujours déclaré qu'il étoit
" presqu'impossible d'aborder le rivage Anglois:*
" il auroit fallu au moins quatre jours pour faire sor-
" tir du port tous les vaisseaux et les ranger en une
" ligne de cinquante milles, depuis Etaples jusqu'à
" Calais.

" Pendant ce temps, nos différentes escadres se
" seroient réunies; l'armée eût été sur le rivage,
" préparée à recevoir l'ennemi; et il ne pas dou-
" teux que si la flotte et la flotille étoient parties de
" différens points, il y en auroit eu plus de la moitié
" détruite sur l'élément qui a si souvent été le théâ-
" tre de nos triomphes.

" L'armée et la flotille ennemies étoient formi-
" dable; il y avoit deux cents mille hommes de
" troupes—cent mille auroient été embarquées à
" Boulogne—dix mille à Calais—vingt mille à Eta-
" ples—vingt mille à Ambleteuse—et cinquant mille
" seroient restés à Boulogne et dans les environs,
" comme Corps de Réserve. Il avoit un autre Corps
" de Réserve, bien plus fort; cent cinquante mille
" hommes étoient postés en échellons de Metz à
" Boulogne: cette réserve de l'armée destinée à *en-*
" *vahir* l'Angleterre, servoit en même temps d'avant
" garde à l'armée destinée à attaquer l'Autriche.

" La flotille étoient de trois mille vaisseaux de

* Voyez dans les pages precedentes sa querelle avec feu Amiral Bruix.

" six canons de trente-six à chaque bord, et il y
" en avoit un à la poupe et un à la proue; elles
" pouvoient porter cent hommes chacune.

" Venoient ensuite les canonnières, à trois mâts
" aussi, mais pontées; elles étoient moins gran-
" des que les prames, portoient six pièces de
" six à chaque bord; on y pouvoient embarquer
" quatre-vingt hommes; il y avoit quinze cents de
" cannonières.

" Le reste étoit des bateaux plats portant quatre
" pierriers à chaque bord: ils pouvoient embarquer
" cinquante hommes chacun.

" Il y avoit, en outre, un grand nombre d'embar-
" cations Hollandoises pour transporter la cavalerie,
" les forages et les munitions. L'opinion générale
" à Boulogne étoit que les *Catamarans* auroient
" causé infiniment de dommage à cet armament si
" Buonaparté l'avoit fait sortir du port.

" Il y avoit aussi trente mille hommes dans le
" Texel, sous le commandement du Général Mar-
" mont; et la Légion Irlandoise, composé de quatre
" mille rénégats, voleurs, et vagabonds, de toutes les
" nations, devoit s'embarquer à Brest, avec dix mille
" François, sous le commandement du Général Au-
" gereau. Les officiers Irlandois exprimèrent leur
" mécontentement d'être obligés de vomir dans leur
" patrie un tel ramas de brigands.

" Un corps de guides, destiné à servir d'inter-
" prètes, avoit été attaché à l'armée de Boulogne.
" Le commandant de ce corps étoit un M. Cuvelier,

« colonel retiré, et qui étoit alors directeur des bal-
« lets et des pantomimes à un des petits théâtres de
« Paris ; c'est aussi un des auteurs les plus proli-
« fiques en mélodrames. Comme l'invasion de
« l'Angleterre étoit un jeu de pantomime, on s'éton-
« nera moins que M. Cuvelier ait eu un commande-
« ment dans cette armée.

« Quelque ridicule que tout ceci puisse paroître à
« un observateur attentif, Buonaparté vouloit qu'on
« crût à l'invasion ; il y avoit cru lui-même ; il avoit
« la liste de tous les officiers de l'armée et de la mi-
« lice, et cette liste lui avoit été fournie par un Ecos-
« sois qu'il a envoyé en Angleterre, en 1804, et qui
« étoit alors, et est aujourd'hui Général de Division
« dans l'armée Françoise.

« Buonaparté connoît la côte d'Angleterre, chaque
« crique, chaque ruisseau, tout aussi bien que s'il
« avoit été toute sa vie un contrebandier du Comté
« de Kent.

« Tout homme qui avoit des notions sur l'Angle-
« terre, qui pouvoit parler Anglois, eut ordre de se
« rendre à Boulogne, pour l'aider à jouer sa farce.
« Ce fut à cette occasion que le Général *Clarke*,
« maintenant Ministre de la Guerre, né Anglois,
« succéda à Général Duroc, en caractère de Secré-
« taire du Cabinet de *Sa Majesté Impériale Napo-*
« *léon Buonaparté.*

« Les acteurs du *théâtre du Vaudeville* reçurent
« aussi l'ordre de se rendre à Boulogne ; et M. *Barré*,
« l'auteur dramatique, fut nommé Directeur de la

" troupe: son brevet portoit: " *Directeur de la* " *troupe du Vaudeville à Londres.*

" On composa de nouvelles pièces analogues à la " circonstance; celle intitulée *Duguay Trouin* eut " un grand succès.

" Un grand nombre de *Savans*, d'Hommes de " Lettres, furent aussi mandés à Boulogne.

" Il y avoit une imprimerie Angloise, avec des " timbres, attaché à l'Expédition.

" Les gens qui n'étoient pas dans le secret de " Buonaparté avoient une telle confiance dans le " succès de l'Expédition qu'il en arriva à Boulogne " qui vouloient suivre l'armée pour établir à Londres " des maisons de banque et commerce; Buonaparté " encourageoit ces hommes crédules.

" Il y avoit une correspondance très-active du " camp de Boulogne avec des personnes en Angle- " terre. Il arrivoit constamment de la côte d'An- " gleterre des bateaux qui apportoient des lettres et " des paquets.

" Il étoit notoire en France, qu'on avoit établi " dans les Bureaux du Ministre des Relations Exté- " rieures un *Bureau particulier*, chargé de corres- " pondre avec certaines personnes en Angleterre. " Le chef de ce Bureau est un ancien Membre de " la Société Constitutionnelle et un grand ami de " nos réformateurs. Il étoit un de ceux qui ont été " accusés d'avoir cherché à délivrer son ami *O'Con-* " *nor* à Maidstone.

" Tout annonçoit toujours le projet de s'embar-
" quer: on mettoit le biscuit à bord des vaisseaux;
" on embarquoit et on débarquoit continuellement
" les troupes, et même les chevaux. Buonaparté,
" dont le quartier-général étoit à deux lieues de
" Boulogne, le transféra dans cette ville, *afin de sur-*
" *veiller l'embarquement de son armée.*

" Il donna un jour, ordre à cent de ses *coquilles*
" *de noix* de sortir pour aller combattre *les tyrans*
" *des mers* qui étoient à l'ancre à environ trois
" milles. Il y avoit un vaisseau de ligne Anglois et
" trois frégates. Les bateaux François eurent soin
" de se tenir à une distance respectueuse de ces vais-
" seaux, mais ils firent un feu continuel depuis neuf
" heures du matin jusqu'à six heures du soir. Les
" vaisseaux Anglois ne tirèrent pas *un seul coup de*
" *canon*, et attendoient que les François s'appro-
" châssent; mais ils s'en gardèrent bien, quoique le
" *Grand Empereur*, son Impératrice, ses frères et
" ses sœurs, fussent présens à ce prélude à la grande
" entreprise contre la *moderne Carthage.*

" Quelques jours après cette répétition de com-
" bat naval, le *Moniteur* rendit compte d'une action
" qui avoit eu lieu devant Boulogne entre l'escadre
" Angloise et une division de la flotille Françoise.
" Le résultat étoit, que l'escadre Angloise avoit été
" obligé de se retirer.

" Buonaparté eut grand soin que cet article ne
" parût pas à Boulogne; il envoya des ordres que

"cet article fût suprimé dans les exemplaires du
" *Moniteur* destinés pour la côte*.

" Apprenant que les Autrichiens marchoient sur
" leRhin, il leva son camp dans une heure, et se mit

* Buonaparté fait, dans certaines occasions, imprimer deux éditions des journaux. Il envoie dans les pays étrangers des articles qu'il sait fort bien ne pouvoir faire avaler aux Parisiens, mais que les *badauds* étrangers avalent. Pendant le procès de *Moreau*, on dit dans quelques journaux: " Que Buonaparté " avoit envoyé du vin de sa cave à Moreau et à George, et qu'ils " étoient traités avec *beaucoup d'égards*." Cet article ne parut point dans les journaux publiés à Paris. J'ai vu les deux exemplaires du *Journal des Défenseurs de la Patrie;* l'article étoit dans l'exemplaire qui étoit destiné pour l'étranger, et n'étoit pas dans celui qui fut distribué en France.

Le *Moniteur* contenoit une tirade contre le Gouvernement Autrichien, il y a un peu plus d'un an: il injurioit M. de Metternich, pour avoir mandé à Vienne, qu'on avoit découvert aux Thuileries un homme que l'on prétendoit s'y être caché dans le dessein d'assasiner Buonaparté. Le *Moniteur* prétendit " Que " Sa Majesté (Buonaparté) se promène à pied et à cheval seul, " et se montre partout; si quelqu'un vouloit l'assassiner, il " n'auroit pas besoin de se cacher aux Thuileries," &c. J'ai la preuve que cet article n'a jamais paru dans les *Moniteurs* distribués à Paris. J'ai vu les exemplaires de ce journal envoyés à Londres, ils contenoient l'article; ceux distribués à Paris ne contiennent point l'article, et la raison en est bien simple. Les Parisiens savent très-bien qu'il ne sort pas seul, qu'il a toujours une forte garde, qu'il est impossible de l'approcher, même de lui présenter une pétition à la parade, comme c'étoit l'usage auparavant. D'ailleurs, le fait de l'homme qui avoit été trouvé caché dans la chambre à coucher de de Buonaparté étoit notoire à Paris.

"en marche; mais l'armée de Boulogne n'étoit que "l'arrière garde, et *le corps de réserve* qui étoit "dans les environs de Metz, étoit à Strasbourg "avant que le camp de Boulogne ne fût levé*."

† Il n'est pas inutile que je fasse connoître la manière dont Buonaparté s'est conduit avec la personne dont je tiens ce récit.

Buonaparté lui demanda de se rendre à Boulogne, au moment où tout le monde croyoit qu'il étoit sérieusement question de la descente. Cette personne lui observa qu'un conspirateur pouvoit quelquefois justifier sa conduite, mais qu'un traître ne pouvoit jamais justifier sa trahison—Qu'il ne pouvoit, sous aucun prétexte, faire partie d'une armée destinée à envahir l'Angleterre—Qu'il avoit été un *mécontent*, qu'il n'avoit pas approuvé le gouvernement de son pays, parce qu'il pensoit la forme républicaine préférable à la forme monarchique; mais qu'il avoit reconnu son erreur—Qu'il n'étoit pas pensionnaire de la France, et qu'il ne concevoit pas pourquoi il avoit été choisi pour une mission de ce genre.—"On ne vous demandera rien," dit Buonaparté, "qui puisse répugner aux sentimens et au caractère "d'un Anglois. Votre distinction entre un conspirateur et un "traître est très-juste;" et il lui dit de voir le Général *Clarke*; il ajouta: "J'espère que vous partirez sans délai."

La personne répéta au Général Clarke les observations qu'elle avoit faites à Buonaparté. "Vous savez," répondit Clarke, "que personne en France ne peut résister aux ordres de "l'Empereur; ainsi il faut que vous partiez."

Voyant que toutes les représentations étoient inutiles, la personne se rendit à Boulogne, *à ses frais*, car on ne lui offrit point d'argent. Le Général lui prêta vingt louis. Mais à son retour à Paris, M. *Fleury*, un des Secrétaires de Buonaparté, se présenta chez la personne, et *lui demanda, au nom du Général Clarke, les vingt louis que ce Général lui avoit prêtés à Boulogne*. Cette demande parut un peu surprenante à un homme à qui le voyage de Boulogne, fait par les ordres de Sa Majesté

Ce récit, sur la fidélité duquel, je le répète, on peut compter, démontre évidemment que Buonaparté ne songea plus à l'invasion de l'Angleterre, depuis qu'il avoit eu connoissance de la triple alliance, et qu'il fut obligé de renoncer à pouvoir réunir ses flottes. Il ne s'occupa donc qu'à irriter l'Autriche, et la Russie, afin de les pousser à commencer les hostilités, et que l'aggression parût venir de ces deux Puissances.

Impériale et Royale de France, avoit coûté soixante louis. Il rendit, cependant, les vingt louis ; mais prit un reçu dont voici la copie :

" J'ai reçu de M—— la somme de quatre cents francs,
" pour le Général Clarke.
" Paris, Vendémiaire, An XIII.
(Signé) L. CUVELIER FLEURY."

De quelle sécurité peut jouir un François ou un Etranger sous le gouvernement de Buonaparté ? Forcer un homme sur lequel il n'a aucun droit à se placer dans une position où il est exposé à paroître un vil traître, et lui faire entreprendre pour cela un voyage à ses propres frais !

Quand Buonaparté étoit en Pologne, la même personne reçut ordre de l'y suivre. M. *Daru* lui écrivit de passer chez *Fouché*, qui avoit ordre de lui donner un passeport ; il n'y avoit pas un mot sur l'argent pour la route. La personne se rendit chez le Ministre, et lui dit, " que ne se portant pas bien, elle ne pouvoit " pas songer à entreprendre un voyage comme celui-là dans " cette saison de l'année (Janvier), et qu'après ce qui lui étoit " arrivé à Boulogne, l'Empereur ne pouvoit pas espérer qu'elle " entreprendroit un voyage de cinq cents lieues à ses frais ; que " n'étant pas sujet François, elle espéroit qu'on ne lui feroit plus " de semblables demandes."

Cette personne étant hors de l'atteinte de Buonaparté, on ne m'accusera pas d'indiscrétion, en publiant ce récit.

En conséquence, il fit insérer, peu après que la négociation de M. Novosiltzoff eut échoué, l'article suivant dans la Gazette Officielle de la Haye, du 20 de Juillet, 1805 :

" Napoleon ne différa plus l'exécution de son " grand plan ; il fera partir l'expédition destinée " à envahir l'Angleterre, et forcera cette Puissance " à faire une paix séparée avant que les Puissances " du Continent puissent se joindre au traité. Na- " poléon a prévu la possibilité d'un grand et soudain " changement dans les dispositions des Puissances " du Continent, et il a résolu de les prévenir en leur " portant un coup auquel elles ne sont pas pré- " parées."

Le Comte Philippe Cobentzel étoit, comme je l'ai déjà observé, beaucoup plus le Ministre de Buonaparté que celui de l'Empereur d'Autriche. Quoique ses trahisons fussent connues même de son parent le Comte Louis Cobenzel, il n'en conserva pas moins l'ambassade. Si ce Comte Philippe n'eût pas été un traître, il n'eût pas pressé sa Cour d'attaquer avant l'arrivée des Russes. Il auroit su et il auroit informé sa Cour que, Buonaparté, retenu à Boulogne par les symptômes de mutinerie qui se manifestoient continuellement dans son armée, étoit fort embarrassé. Officiers et soldats tournoient en ridicule leur Empereur, ne voyoient en lui qu'un *charlatan*, qui entreprenoit une chose impossible.

Le Comte Philippe Cobentzel auroit pu savoir cela ; il auroit dû savoir que Buonaparté étoit poussé

à bout, et ne pouvoit reculer sans se perdre de réputation ; qu'il falloit qu'il s'embarquât pour n'être pas tué par ses propres soldats.

Le Comte Philippe ne vouloit pas voir son idole renversée ; il écrivit à sa Cour : " Qu'avant que sa " dépêche arrivât à Vienne, Buonaparté seroit em- " barqué, et que c'étoit le moment de marcher." Cette dépêche sauva Buonaparté.

Le camp de Boulogne étoit levé, et Buonaparté étoit à Ulm, avant que l'armée Autrichienne fût préparée à le recevoir, quoiqu'elle eût eu pour cela du temps de reste.

Le Comte Philippe avoit écrit qu'il n'y avoit rien à craindre en Allemagne ; que l'armée de Boulogne s'embarqueroit ; qu'il n'y avoit point de troupes Françoises en Allemagne, et que toute l'armée Autrichienne pouvoit être employée en Italie ; que c'étoit *le meilleur emploi* qu'on en pût faire, puisqu'il y avoit en Italie trente mille François, et vingt mille dans le royaume de Naples.

En conséquence de cet avis, on envoya l'Archiduc CHARLES avec la fleur de l'armée Autrichienne en Italie ; et l'Allemagne n'avoit à opposer à une attaque imprévue que le rebut de l'armée.

Le Général Mack, en apprenant que Buonaparté approchoit, auroit pu dire : " Le Cabinet Autri- " chien est vendu à Buonaparté.—Nous sommes " trahis."

La dépêche dont j'ai donné l'extrait ci-dessus, EUT DICTÉE PAR BUONAPARTÉ A BOULOGNE, EN-

VOYÉE A TALLEYRAND A PARIS, POUR ÊTRE REMISE AU COMTE PHILIPPE COBENTZEL, QUI LA TRANSMIT A VIENNE.

Mais, afin de n'avoir aucun doute sur le dévouement du Comte Philippe Cobenzel, Buonaparté envoya sur la route des gendarmes déguisés, chargés d'arrêter le porteur des dépêches, qui étoit un des Secrétaires de la légation Autrichienne ; après avoir examiné ses papiers, on lui permit de continuer sa route.

Il est une maxime reçue : Qu'un ennemi déclaré " est moins dangereux qu'un faux ami." Cette maxime est d'ancienne date. Elle doit avoir existé long-temps avant Xénophon ; mais il l'a représentée sous un point de vue si frappant, que je ne peux m'empêcher de citer les paroles de cet écrivain célèbre aussi bien que grand Général.

" La trahison est plus redoutable qu'une guerre
" ouverte, en ce qu'il est plus difficile de se tenir
" en garde contre des embûches secrètes que contre
" une attaque de vive force. Elle est aussi plus
" odieuse, parce que des hommes en état d'hostili-
" tés déclarées, peuvent finir par s'entendre et en
" venir à une réconciliation sincère ; mais personne
" ne peut se hasarder à traiter avec un homme dont
" la trahison a été découverte, ni ajouter la moindre

" foi aux professions d'amitié qu'il peut faire pour " l'avenir*.

D'après ce principe, je pense qu'il est beaucoup plus sage aux nations qui possèdent des moyens probables de résistance, d'être en état de guerre contre Buonaparté que de faire la paix avec lui.

Je suis maintenant arrivé à cette partie de mon ouvrage où il me faut suivre le brigand Impérial en Allemagne, en Pologne, et en Hongrie.

Tout ce que la trahison, la ruse, l'artifice, le parjure, le vol et l'assassinat pouvoient suggérer d'atroce fut conçu dans le Cabinet et exécuté en campagne.

Cet homme entroit alors pour la première fois en Allemagne, à la tête de ses hordes de brigands, sous le titre usurpé d'Empereur, afin de montrer clairement au monde ce qu'il entendoit par " son système " fédératif," et pour donner en même-temps à l'espèce humaine le spectacle de toutes les horreurs et de toutes les atrocités dont peut être capable un individu revêtu d'un pouvoir sans bornes.

D'après la nature de cet ouvrage, on ne doit pas s'attendre à me voir suivre cet usurpateur dans le détail de ses opérations militaires. J'ai déjà fait voir, et j'espère d'une manière satisfaisante pour le lecteur, l'*espèce* d'avantages qu'il possède sur ses ennemis : mon objet principal n'est pas de donner une histoire détaillée de ses campagnes, mais de rappor-

* Xénophon, Hist. Græc.

ter les faits qui y ont rapport, et qui ne sont pas généralement connus.

A peine Buonaparté fut-il entré sur le territoire neutre de l'Electeur de Baden, qu'il viola cette neutralité, en entrant de force dans les hôtels des Ministres de Russie et de Suède, et en s'emparant de tous les papiers qu'il y trouva, ayant rapport à leurs légations. Heureusement pour les ambassadeurs eux-mêmes, ils s'étoient sauvés la nuit précédente ; leurs meubles et tout ce qu'ils avoient de précieux, furent cependant livrés au pillage.

A son arrivée à Stutgard, pays qui alors étoit neutre aussi, il se conduisit avec encore plus de violence vis-à-vis des Ambassadsurs, Autrichien, Russe et Suédois, qui résidoient dans cette capitale. Non-seulement on força leurs hôtels qui furent livrés au pillage, mais ils furent eux-mêmes arrêtés*.

Buonaparté ne s'en tint pas là dans ses mépris pour les Droits Sacrés des neutres. Le Maréchal *Ney* commandoit un corps François qui, en vertu d'un arrangement, devoit se détourner de Stutgard, y entra de vive force, alla aux écuries et au Palais de l'Electeur, emmena tous les chevaux, et s'empara de tous les objets précieux qu'il y trouva.

* Les personnes arrêtées à Stutgard furent l'Envoyé Autrichien, Baron de Schrandt, et ses trois Secrétaires, MM. de Kubry, Steinherr et Wolff—l'Envoyé Russe, Baron de Maltitz, et ses Secrétaires Yacowleff et de Struve. Ces Messieurs furent renfermés deux mois dans le Donjon de Strasbourg.

Le Premier Ministre l'Electeur M. Wintzingerode, présenta une note à ce sujet à M. Didelot, le Ministre François à Stutgard ; mais les nations du Continent avoient encore à recevoir de nouvelles idées sur les lois des nations*.

Quelques jours après, une armée Françoise, en dépit de l'opinion contraire qu'avoient formée les *grands politiques* qui gouvernoient le Continent Européen viola la neutralité du territoire Prussien, en traversant Bayreuth† pour se rendre de Hanovre au théâtre de la guerre.

Tous ceux qui désiroient la perte de l'ennemi du genre humain se réjouirent de cet événement, parce qu'ils étoient dans l'espoir qu'il exciteroit l'indignation de la Russie, considérant surtout que M. le Baron d'Hardenberg qui étoit Ministre des Affaires Etrangères en Prusse, étoit en même temps Intendant de la province de Bayreuth. Buonaparté savoit, cependant, qu'il jouoit à coup sûr avec la Prusse ; il *promit* au Roi de renouveler les subsides, et il envoya à M. Lombard quelques *douceurs* de plus.

Afin d'être parfaitement instruit de ce qui se passoit à Ratisbonne entre la Prusse et les Ministres Etrangers qui se trouvoient dans cette ville, il plaça le Colonel *Beauvoisin* dans le voisinage avec ordre d'arrêter tous les couriers et messagers et d'enlever les malles ; Vers ce temps-là on fit des expéditions

* Voyez la note dans l'Appendix, No. 12.

† Bayreuth appartenoit alors à la Prusse.

semblables dans toute l'Allemagne, et des charrettes pleines de portemateaux enlevés à différens couriers, arrivèrent au Bureau de la Police à Paris, où l'on prit quatre comnis de plus pour les traduire.

Ce Colonel Beauvoisin reçut ordre de *Savary* avec lequel il étoit en Correspondance à cet effet, d'arrêter un Colonel Prussien qui devoit passer près de Nuremberg en se rendant de Berlin à Ratisbonne, et de le tuer s'il faisoit la moindre résistance; le qui fut fait d'après l'esprit et la lettre des instructions.

Lorsque Beauvoisin eut tué le colonel, il le prit dans sa propre voiture, et se rendit en poste à Branau où étoit Savary; le dernier lui demanda s'il avoit les dépêches. — "Je le crois bien," dit Beauvoisin, "et mon homme aussi;" et aussitôt il produisit à Savary le corps du colonel comme un trophée. Quatre aides-de-camp de Savary se trouvoient dans la chambre lorsqu'on y porta le cadavre, ensorte que cet acte sanguinaire ne put être tenu caché; en outre, Beauvoisin, qui étoit très-bavard, raconta lui-même l'affaire.

Il paroissoit par ces dépêches que la Saxe traitoit avec l'Autriche, et que le Minitre Saxon à Paris, le *Comte de Bunau*, avoit reçu quelques depêches de sa Cour à ce sujet, La difficulté étoit de s'emparer des papiers du Comte, et il devint nécessaire de former quelque plan pour y parvenir.

La Police découvrit qu'il ne seroit pas aisé d'atteindre ce but; et après avoir bien délibéré, il fut

décidé que le plus court parti étoit *de la faire assassiner.* Le premier commis de la Police Secrète envoya chercher le cuisinier du Comte, et lui promit une somme considérable *s'il vouloit empoisonner son maître.* Le pauvre homme dit qu'il avoit vécu vingt ans avec le Comte qu'il étoit bon et humain envers ses domestiques, et qu'il aimeroit mieux perdre la vie que de toucher seulement un cheveu de sa tête, L'agent de la Police lui répondit : " Vous " aurez cinquante mille francs pour *votre ouvrage ;* " si vous refusez la commission on ne vous laisserez " pas *en liberté*, et votre maître n'en *périra* pas " moins." Peut-être le cuisinier entendit-il par ces mots que lui-même perdroit la vie.

Cette observation expliquera peut-être au lecteur les motifs de cet homme en devenant par la suite son propre assassin. Son intention étoit d'empêcher le meutre de son maître en sacrifiant sa propre vie. Il promit d'obéir.

Le lendemain ; il entra dans la chambre de son maître dans un état d'agitation marquée, et lui dit ; " Mon bon maître, prenez garde à vous ; j'ai écrit " toute l'affaire à M. ——* ; quant à moi je suis un " grand misérable." Là-dessus il tira un pistolet et se brûla la cervelle en présence de son maître éperdu. Le Ministre qui avoit bien reçu la lettre que le

* Ministre Protestant, étranger, qui m'a communiqué ces épouvantables détails. Je ne peux le nommer ; ce seroit perdre un homme honnête et vertueux.

cuisinier lui avoit écrite, se rendit aussitôt chez le Comte auquel il communiqua les détails qu'elle contenoit.

Le lendemain, les journaux de Paris rendirent le compte suivant de cette affaire :

" Le Comte de Büuau, Ministre de Saxe, ayant
" eu une querelle violente avec son cuisinier, ce
" MISÉRABLE est entré dans le cabinet de son
" maître avec deux pistolétos, de l'un *il fit feu sur*
" *le Comte**, mais heureusement le coup ne partit
" pas ; il tourna l'autre contre lui-même†, et tomba
" mort sur le coup."

Quand bien même le Comte de Bunau n'auroit pas reçu des détails exacts et circonstanciés sur ce qui s'étoit passé entre le Directeur de la Police et son cuisinier, cet article même inséré dans les journaux François devoit le convaincre que le Gouvernement François étoit au fond de cette affaire.

Malgré la mauvaise tournure que la chose avoit prise, la Police ne *pouvoit* pas reculer, il *falloit* que le Comte pérît, et pour la raison suivante.

Les papiers qu'on vouloit avoir n'étoient peut-être pas d'une importance majeure ; mais il paroît que la Police, contrefaisant l'écriture du Comte, avoit envoyé une dépèche à Dresde, pressant cette Cour de se joindre à la coalition. L'objet étoit sans doute de connoître au juste les intentions de la Saxe. La

* Mensonge palpable.

† C'est vrai.

Police reçut la réponse *après* la mort du Comte, et elle prouvoit que la Cour de Saxe désiroit rester neutre. Il étoit nécessaire de faire assassiner le Comte Bunau, pour empêcher cette affaire de transpirer.

On ne savoit pas que le cuisinier avoit communiqué au Ministre Protestant les détails de son entrevue avec le Directeur de la Police, et on espéroit que le public pût jamais les connoître. Il fut assassiné! Comment et par qui ce meurtre fut-il commis? Je n'en sais rien; mais sa mort fut annoncée de la manière suivante dans le *Moniteur* du 23 Janvier, 1806.

"Le Comte de Bunau, Ministre de Saxe à la "Cour de France, est mort hier. Ce Seigneur "n'étoit jamais bien revenu de la peur que lui avoit "occasionnée la conduite de son cuisinier à son "égard il y a quelque temps."

Ils se sentoient coupables d'assassinat; et ils jugeoient nécessaire alors de le couvrir par un mensonge abominable. Ils essayoient de faire attribuer à la peur une mort occasionnée par leur trahison et leur violence.

La mémoire des malheureux résultats de la campagne de *Mack* est encore fraîche; ce Général a été accusé de trahison; ce n'est pas *lui* qui étoit le traître. Il eut fait son devoir, s'il en eût eu les

moyens ; mais il ne fut pas *soutenu*, et je puis peut-être aller jusqu'à dire qu'il fut *trahi*.

Il y avoit, je n'en fais aucun doute, des hommes *honnêtes* dans le Cabinet de Vienne, et *ceux-là* vouloient agir pour le mieux : mais leur ignorance de l'état réel des choses est inconcevable, sans même supposer qu'ils se rendoient trop aisément aux suggestions de ceux qui se proposoient de trahir leur patrie. Il n'y avoit malheureusement que trop d'individus de cette espèce, et en considérant que l'ignorance des uns, et la trahison des autres favorisoient la violence inouie de l'Usurpateur, il n'est pas difficile d'expliquer la cause de ses succès définitifs.

Lorsqu'il fut parvenu aux environs de Vienne, deux Envoyés arrivèrent à son quartier-général, avec pleins pouvoir de négocier pour la paix.

L'avant-garde Françoise, commandée par Murat, possesseur actuel de la couronne de Naples, étoit arrivée au pont du Danube, où le Prince Auersperg commandoit.

Murat avoit été créé Prince. Il donna sa *parole de Prince* qu'un armistice avoit été conclu, et que par un des articles un corps François devoit être posté près de Vienne pour assurer l'exécution fidèle des articles préliminaires de la part du Cabinet Autrichien.

Auersberg découvrit bientôt qu'il n'y avoit pas grande foi à faire sur l'assurance d'un *Prince François* de la façon de Buonaparte.

Dans le fait, il n'y avoit pas eu d'armistice de signée; mais en conséquence de cette perfide assertion, un corps François fut mis en possession du pont, et par-là la capitale de l'Autriche et de l'Allemagne devint une conquête aisée.

Dans aucune des guerres précédentes, pas même durant l'effervescence révolutionnaire, on ne vit de rapports même des Généraux les plus renommés pour leurs gasconnades qu'on puisse comparer aux Bulletins que Buonaparté envoyoit à cette époque pour amuser les *badauds* de Paris*.

S'en fut-il tenu aux rapports militaires, quelqu'exagérés qu'ils eussent pu être, on eut pu ne pas remarquer cette circonstance; mais il y avoit dans ces Bulletins un tel galimathias de bêtises, des injures si grossières, même contre des femmes, que les Parisiens *(Quod mirùm!)* perdirent patience.

Lorsque Buonaparté étoit à Vienne, il apprit que les Russes et les Anglois avoient débarqué à Naples. Il savoit bien qu'un tel événement étoit probable, en ce que Naples, par la triple alliance,

* Il falloit *amuser* les Parisiens; mais je puis assurer mes lecteurs qu'aucun journal François contenant ces Bulletins n'étoient envoyé aux armées où ils pu être contredits. La Poste à Paris avoit reçu des ordres précis à ce sujet; un employé François à la Poste de Vienne, lorsque les François étoient dans cette ville, perdit sa place pour avoir prêté à un Officier Général François un *Moniteur* contenant un Bulletin.

étoit tenue de fournir un contingent de troupes; mais prétendant ignorer ce traité, et quoiqu'il dût savoir que les forces militaires de Naples ne pouvoient nullement empêcher le débarquement des Anglo-Russes, il détermina l'Ambassadeur Napolitain à Paris, le Marquis de Gallo *, de signer un traité offensif et défensif entre l'Autriche et la France.

Les Anglo-Russes débarquèrent; ce débarquement fut considéré comme une infraction au traité conclu entre Buonaparté et le foible Roi de Naples, qu'une trahison seule avoit rendu partie à ce traité, lequel Buonaparté savoit bien, à l'époque où il fut signé, que ce Prince humilié ne pouvoit exécuter.

Immédiatement après cet événement, l'article suivant parut dans le *Moniteur* du 25 Décembre, 1805.

" L'ordre du destin est irrévocable. De trois
" filles de *Marie-Thérèse*, l'une a perdu la monar-
" chie des Bourbons, l'autre la Maison de Parme,
" la troisième *vient de perdre Naples*. Une Reine
" furieuse et insensée, une femme méchante et sans

* Ce vil traître a été pendant quelque temps espion de Buonaparté à Paris. Son département étoit de lui rapporter ce qui se passoit aux dîners diplomatiques, &c. Pour ces services honorables, il recevoit six mille francs par mois sur la cassette de Buonaparté. Pour récompenser en outre sa trahison, lorsque Joseph-Napoléon devint Roi de Naples, il fut nommé Ministre des Affaires Etrangères, et il a à présent la même place sous Murat.

" mœurs*, une nouvelle Frédégonde est le présent
" le plus funeste que le ciel dans sa colère puisse
" faire à un Souverain, à un époux, à une nation†."

L'élévation du frère Joseph au trône de Naples, fut décrétée à Vienne.

Pendant le séjour de Buonaparté dans cette ville, les Bulletins étoient remplis d'invectives les plus grossières contre le Ministre Autrichien Colloredo, mais elles ne se bornoient pas à lui, Madame Colloredo les partageoit. *Comme il est galant, ce Buonaparté !*

Malheureusement pour cette famille, au lieu de suivre la Cour Autrichienne en Moravie, ils se retirèrent sur leurs terres ou en Hongrie, près de Presbourg, environ à trente milles de Vienne. Mais malheureusement cette famille n'y fut pas en sûreté.— " Ils périrent tous."

Un article du *Moniteur*, du 27 de Décembre, 1805, sous la rubrique de Vienne, en date du 11

* C'est Buonaparté qui parle de *mœurs !* un homme coupable d'adultère et d'inceste, et qui ne se maintient que par l'assassinat !

† En attaquant la Reine de Naples, Buonaparté a fait preuve de *bassesse* et de *lâcheté*. Comment exprimer toute l'indignation que cause la manière dont il attaqua peu après, dans les termes les plus grossiers, la Reine de Prusse, la femme la plus aimable et la plus exemplaire ; le modèle des femmes, des mères et des Reines ; adorée en Allemagne, non-seulement pour sa bienfaisance, mais encore pour toutes les vertus qui peuvent faire l'ornement de son sexe.

du même mois, annonça que "le Comte de Col-
" loredo, Ministre d'Etat et du Cabinet Autrichien
" étoit mort, il y avoit peu de jours, dans ses terres
" en Hongrie d'une APOPLEXIE ;" et dans le *Moniteur* du 18 de Janvier 1806, il parut un article de la teneur suivante daté de Munich, 7 Janvier. Qu'on remarque la coïncidence des dates, comme tout cela est arrangé avec art !

" Des lettres de Vienne, du 4 Janvier, nous ap-
" prennent que la nouvelle organisation du Minis-
" tère Autrichien est terminée de la manière sui-
" vante. MM. Louis de Cobentzel, Colloredo,
" Collembach, Lamberti, et quelques autres sont
" destitués. Les fonctions de Ministre de Cabinet
" que M. Colloredo remplissoit, sont confiées à M.
" Sintzendorff."

Peu de jours avant le 11 Décembre, le Comte de Colloredo *mourut* dans ses terres en Hongrie, et le 4 de Janvier suivant il fut *renvoyé* de sa place de Ministre d'Etat.

Il est inutile de faire aucune remarque : la vérité est ceci : M. de Colloredo et sa famille furent empoisonnés *après* l'époque à laquelle on avoit dit qu'il avoit été privé de sa place. Mais, comme dit le proverbe : " Le meurtre crie trop haut." Buonaparté s'est trahi par ces articles contradictoires. Le *Moniteur* avoit oublié dans le *second* article, ce qu'il avoit publié dans le *premier*. On n'y eut peut-être pas fait attention, si un des journaux inférieurs, du 1er de Février, dans un article daté de Vienne le

21 Janvier, n'eût annoncé que " *M. et Madame* " *de Colloredo et tous leurs enfans étoient morts* " *d'une fièvre maligne.*" Ils moururent tous, il est vrai, d'une fièvre *maligne ;* mais cette fièvre étoit le poison administré par les agens de Buonaparté ; * et après l'époque à laquelle on avoit dit que M. de Colloredo avoit perdu sa place.

L'arrivée de l'Empereur de Russie en Allemagne donna de grandes espérances aux amis de la liberté et de l'humanité. On espéroit beaucoup de son entrevue avec le Roi de Prusse, mais l'influence de la France dans ce Cabinet trompa tout espoir.

Alexandre, après avoir obtenu du Roi de Prusse la promesse qu'il se joindroit à la coalition au cas que Buonaparté ne se rendit pas aux demandes des

* Ce fut un M. *Colville*, un des espions de Buonaparté, dont j'ai déjà parlé, qui fit connoissance avec le cuisinier de M. de Colloredo, et lui donna de l'argent avec des champignons de qualité malfaisante pour remplir le but sanguinaire ! Ceci n'a rien de singulier. Lorsque Buonaparté et sa cour *prétendue* étoit à Fontainebleau, en Août 1807 †, le Cardinal *Caprara*, Nonce du Pape, qui y étoit, fut empoisonné avec des champignons. On envoya, cependant, chercher sur-le-champ un médecin qui administra des antidotes. Le Cardinal en réchappa, mais son cuisinier disparut. Le Cardinal portoit toujours ses papiers sur lui partout où il alloit. Pour les avoir on suppose que Buonaparté, le fit régaler d'un plat de *champignons bien apprêtés.* La vie de Son Éminence fut bien sauvée, mais elle n'en perdit pas moins ses papiers. Dans la confusion qui suivit l'événement *on les lui vola.* Quel trait dans un Gouvernement *Impérial et Royal ! ! !*

† Buonaparté va toujours à Fontainebleau dans cette saison parce que l'ancienne Cour de France y alloit aussi.

Alliés d'après la convention * qu'ils avoient signés à cet effet, se rendit à l'armée Autrichienne qui étoit alors en Moravie.

En chemin il fut sur le point d'être surpris à Dresde par des gendarmes de Buonaparte déguisés.

L'Electeur de Saxe, qui avoit été informé des intentions de Buonaparté, avertit Alexandre du danger qu'il couroit, et lui donna une forte escorte.

On connoît le résultat de la bataille d'Austerlitz ; mais il n'est peut-être pas généralement connu que les François eurent trente mille hommes tués ou blésses dans cette journée.

Comme on a tant parlé de la bravoure personnelle de Buonaparte, j'ai jugé à propos d'insérer l'ordre du jour suivant dans cet ouvrage. Que ses admirateurs apprécient cette pièce officielle !

" Au Bivouac, le 10 Frimaire.

" Soldats,

" L'armée Russe se présente devant vous pour " venger l'armée Autrichienne d'Ulm. Ce sont ces " mêmes bataillons que vous avez battus à Hol- " lebrun, et que depuis vous avez constamment " poursuivis jusqu'ici.

" Les positions que nous occupons sont formi- " dables, et pendant qu'ils marcheront pour tour- " ner ma droite, ils me présenteront le flanc.

" Soldats, je dirigerai moi-même tous vos batail-

* Dont on parlera dans la suite.

" lons ; *je me tiendrai loin du feu*, si avec votre
" bravoure accoutumée vous portez le désordre et la
" confusion dans les rangs ennemis ; mais si la vic-
" toire étoit un moment incertaine, vous verriez
" votre Empereur s'exposer aux premiers coups :
" car la victoire ne sauroit hésiter dans cette journée
" surtout où il y va de l'honneur de l'infanterie
" Françoise, qui importe tant à l'honneur de toute
" la nation.

" *Que sous prétexte d'emmener les blessés on ne dé-
" garnisse pas les rangs*, et que chacun soit bien pé-
" nétré de cette pensée, qu'il faut vaincre ces sti-
" pendiés d'Angleterre, qui sont animés d'une si
" grande haine contre notre nation.

" Cette victoire finira notre campagne, et nous
" pourrons reprendre nos quartiers d'hiver, où nous
" serons joints par les nouvelles armées qui se for-
" ment en France, et alors la paix que je ferai, sera
" digne de mon peuple, de vous, et de moi.

(Signé) " NAPOLEON.

" Par ordre.

" Le Major-Général de l'Armée,

" MARÉCHAL BERTHIER."

Or, il est bien évident que lorsqu'un commandant dit : "je me tiendrai loin du feu," il annonce très-clairement qu'il n'a pas l'intention de s'exposer à aucun danger personnel.

Mais il y a un autre passage dans cet Ordre du jour qui prouve que Buonaparté regarde toutes les

horreurs et toutes les calamités de la guerre comme des *bagatelles* lorsqu'il s'agit d'atteindre son but. "Que sous prétexte d'emmener les blessés on ne "dégarnisse pas les rangs," &c. Ceci veut dire en termes très-clairs, qu'il ne faut pas ouvrir les rangs, mais que les soldats doivent les serrer en foulant aux pieds les corps de leurs camarades morts et blessés. Que tout militaire dise s'il a jamais vu ou entendu parler d'un ordre semblable dans les temps modernes.

L'Armistice convenu entre l'Empereur d'Allemagne et *son gendre actuel, Buonaparté,* lui fut arraché par des menaces.

Immédiatement après la bataille d'Austerlitz, Buonaparté demanda une entrevue à ses deux frères Impériaux, François et Alexandre ; le dernier s'en excusa ; mais le premier ne sut pas refuser. Lorsqu'il fut introduit à Buonaparté, celui-ci lui adressa le langage suivant.

" J'attends de vous, *mon frère,* que vous *signiez* "sur-le-champ un armistice. Je me f—— de mon "frère Alexandre ; il peut faire un arrangement "avec moi s'il le veut, mais cela m'est égal : je me "moque de lui et de ses cosaques ! et si vous ne "faites pas ce que je désire, je vais expédier sur-le-"champ un courier à Vienne avec l'ordre de raser "cette ville ; je sais fort bien que demain l'intention "de mon frère Alexandre est de m'attaquer, mais "peu m'importe. Vainqueur ou vaincu, je m'en "vais donner les ordres d'exécuter ce que je viens

" de vous dire non-seulement pour Vienne, mais
" pour toutes les villes dans vos états où se trouvent
" mes armées *."

Il est aisé de deviner l'effet que produisit cette menace barbare sur l'âme de FRANÇOIS II, humilié et abattu. L'armistice fut signé sur-le-champ et fut suivi de la Paix de Presbourg.

Le Bulletin qui suivit cette entrevue est très-curiex. Il rend compte d'une autre entrevue, que le Général *Savary* étoit *supposé* avoir eue avec l'Empereur de Russie; il porte " qu'Alexandre dit à Savary, que son frère Napoléon étoit un grand " guerrier; qu'il ne pouvoit songer à entrer en " comparaison avec lui; que lui (Alexandre) n'avoit jamais assisté à une bataille; qu'il servoit à " présent comme volontaire, et qu'il faudroit un " siècle pour porter l'armée Russe au point de perfection † qu'avoit atteint l'armée Françoise," &c.

Il est certain, que le Général *Savary* fut envoyé au Quartier-Général Russe par Buonaparté pour demander une entrevue; que l'Empereur de Russie

* Il y eut pour témoins de cette entrevue les deux Secrétaires de Buonaparté, *Meneval* et *Fleury*; les *Généraux Duroc, Savary* et *Bertrand*, ses aides-de-camp; un nommé *Longchamps*, auteur dramatique, qui accompagnoit le *Prince Murat*. Je tiens les détails de cette conversation d'un de ces Messieurs, qui ne pouvoit assez admirer les termes polis de *Sa Majesté Impériale*.

† Voyez le 31ème Bulletin, du 5 Décembre, daté d'Austerlitz, qui a paru dans le *Moniteur*, et qui est trop long pour être inséré ici.

refusa comme il a été dit plus haut. On ne permit pas à *Savary* de passer les avant-postes Russes.

Lorsque l'Empereur Alexandre eut connoissance de ce Bulletin, il fit insérer dans le *Hambourg Correspondenten*, " que le contenu de le Bulletin étoit " de la plus insigne et de la plus impudente faus- " seté ; déclarant sur sa parole d'honneur Impériale " qu'il n'avoit jamais vu *M. Savary* ; en appelant " à Savary lui-même, quant au fait de l'avoir vu, " et à tous les officiers Russes quant aux ordres po- " sitifs qu'il avoit donnés de ne pas souffrir que le " Général passât les avant-postes Russes." Je puis *assurer* l'Empereur de Russie que *Savary* lui-même a été tout aussi étonné que que lui en lisant le contenu du Bulletin dans le *Moniteur*.*

Sa Majesté Impériale de toutes les Russies, jugea

* Il est evident que ce prétendu discours de l'Empereur de Russie étoit de la manufacture de Buonaparté, chose asses ordinaire. Une *mystification* d'une nature plus sérieuse fut faite au Comte de Palfy, Grand Magnat et Président de la Diète de Hongrie.

Ce seigneur étoit assez favorablement disposé pour la cause de la Révolution Françoise, et étoit un de ces hommes prévenus et trompées qui croient voir dans le système de Buonaparté les principes sur lesquels on avoit prétendu baser la Révolution de 1789.

Un long discours latin de quatre colonnes parut dans le *Moniteur* après le commencement de la guerre d'Autriche en 1805, qu'on prétendit être le discours du Grand Magnat à la Diète, " louant la modération et l'humanité de l'Empereur des Fran- " çois vis-à-vis de la Hongrie ; blâmant le Gouvernement Au- " trichien d'avoir entrepris la guerre, et faisant un appel aux

alors à propos de retourner dans ses Etats, où je le laisse pour le moment, afin de m'occuper du Cabinet de Berlin, et de dire à quoi s'occupoient les *Lombards* et les *Haugwitz !*

J'ai déjà donné au lecteur quelques aperçus sur le Cabinet Prussien ; d'après ce que j'en ai déjà dit, "

Hongrois pour qu'ils eussent à demander leurs anciens droits, " résister à *l'insurrection* (levée en masse)," &c. &c. &c.

Ce discours fut lu dans toute l'Allemagne au moyen des journaux Allemands et du *Correspondenten* de Hambourg, celui qui *appartenoit* à Buonaparté, et imprimé à Aix-la-Chapelle. Il parvint dans tous les villages de la Hongrie où le latin est familier.

Lorsque le Comte de Palfy eut connoissance de cette infâme imposture, il l'a contredit sur-le-champ dans le *Correspondenten* d'Hambourg et dans les Gazettes officielles de Berlin et de Vienne, en son nom et au nom des autres membres de la Diète.

Ceux des membres du Parlement Britannique qui ont quelque prédilection pour cet homme extraordinaire, comme ils l'appellent, ne sont pas à l'abri de petites malices de cette espèce.

Pendant les procédures de la Cour d'Enquêtes relativement à la Convention de Cintra, il parut dans les journaux François un discours qu'on prétendoit avoir été prononcé par M. Whitbread dans la *Chambres des Communes*, et dans lequel on lui faisoit appeler les Patriotes Espagnols, " Insurgés, rebelles," &c. Il étoit, cependant, bien clair à tout homme, Anglois ou François, doué du moindre talent d'observation, que le discours étoit de fabrique Françoise, pour deux raisons. D'abord, parce que M. Whitbread, homme éclairé et ami de la liberté, ne pouvoit pas donner le nom " d'insurgés, et de rebelles," à des hommes résistant aux légions d'un usurpateur, d'un despote, et d'un barbare. —Et Ensuite, parce qu'à l'époque où l'on supposoit que ce discours avoit été prononcé dans la Chambre des Communes, *la Chambre ne siégeoit pas*, car c'étoit dans le mois de Septembre.

il doit être convaincu que tout effort pour déterminer la Prusse à faire cause commune avec les autres pouvoirs, ne pouvoit aboutir à rien, malgré les excellentes dispositions du Baron Hardenberg, alors Ministre des Affaires Etrangères.

La coalition de 1805 fut la pierre de touche qui devoit apprendre à connoître les intentions de ce Cabinet; l'*essai* a été fait, et toute l'Europe connoît le résultat.

Au moment que Buonaparté leva son camp de Boulogne, et se dirigea vers le Rhin, il envoya le Général *Duroc* à Berlin, assurer le *Roi**, "que les
" mêmes subsides lui seroient payés comme par le
" passé, pourvu qu'il voulût signer le traité de neu-
" tralité armée avec le Danemark, et que, dans ce
" cas, la Gallicie Autrichienne seroit annexée à la
" Pologne Prussienne, et que Buonaparté espéroit
" que le Roi de Prusse n'accorderoit pas passage
" aux troupes Russes par ses Etats."

Toutes ces belles promesses faisoient assez voir les craintes qu'avoit Buonaparté, que la Prusse ne fît cause commune avec l'Autriche et la Russie.

En conséquence de ces ouvertures les troupes Prussiennes eurent ordre de se porter vers les frontières de la Russie; mais les subsides promis par Buonaparté n'arrivèrent pas. Le territoire d'Anspach fut violé par les François, et les terres du Baron de Hardenberg situées dans ce pays furent ra-

* Ses instructions étoient de voir Hardenberg aussi peu que possible.

vagées par eux de la manière la plus atroce. L'Empereur de Russie arriva dans la capitale de la Prusse, ainsi que Lord Harrowby, comme ambassadeur extraordinaire du Roi d'Angleterre. Toutes ces circonstances produisirent la Convention de Potsdam, qui fut signé le 3 de Novembre, 1805.

Par cette Convention, la Prusse devoit offrir sa médiation pour la paix, et au cas qu'elle ne fût pas acceptée par la France, alors, *après avoir reçu une assurance de subsides de la part de l'Angleterre*, elle devoit déclarer la guerre à la France.

Mais la personne chargée de cette mission auprès de Buonaparté qui étoit alors à Vienne, fut le Comte *Haugwitz!!!* Son arrivée au Quartier-Général de Buonaparté fut ainsi annoncée dans le *Moniteur* du 23 de Décembre, 1805.

Brunn (en Moravie), 28 Nov.

" Sa Majesté a reçu à Brunn M. d'Haugwitz, et " a paru très-satisfaite de tout ce que lui a dit ce " Plénipotentiaire, qu'elle a accueilli d'une manière " d'autant plus distinguée, qu'il s'est toujours dé- " fendu de la dépendance de l'Augleterre, et que " c'est à ces Conseils qu'on doit attribuer la grande " considération et la prospérité dont jouit la Prusse. " On ne pourroit en dire autant d'un autre Mi- " nistre qui, né en Hanovre, n'a pas été inaccessi- " ble à la pluie d'or. Mais toutes les intrigues ont " été et seront impuissantes contre le bon esprit et " la haute sagesse du Roi de Prusse. Au reste, la " nation Françoise ne dépend de personne, et cent

" cinquante ennemis de plus n'auroient fait autre
" chose que de rendre la guerre plus longue!"

Jamais il n'y eut de persiflage plus complet, que lorsque Buonaparté dit, en parlant du Comte Haugwitz, que " c'est à ses conseils qu'on doit attribuer " *la grande considération et la prospérité* dont jouit " la Prusse!!!" Nous verrons bientôt, l'espèce de considération et de prospérité dont jouissoit la Prusse par les conseils de M. *Haugwitz*.

Au lieu d'entamer sa négociation, M. *Haugwitz*, à la demande de Buonaparté, resta à Vienne jusqu'à ce que ce dernier eut livré bataille aux Russes dans la Moravie. Pourquoi n'insista-t-il pas pour que Buonaparté acceptât sur-le-champ la médiation qu'on lui offroit? Pourquoi attendre l'issue d'une bataille? Buonaparté *parut* écouter ses propositions; il fit *quelques propositions* qui ressembloient à une acceptation; c'étoit: " Que pendant la né-
" gociation aucunes troupes Angloises, Russes, ou
" Suédoises, n'avanceroient en Hollande, pour y
" commencer leurs opérations militaires après avoir
" quitté le Nord de l'Allemagne." Une telle proposition, en réponse à des offres de médiation pour conduire à une paix générale, auroit dû déterminer M. *Haugwitz*, à envoyer sans délai un courier à sa Cour, pour représenter l'urgence de faire prendre l'offensive à l'armée Russe qui étoit alors en Silésie; ce qui eût eu très-certainement lieu, si M. *Haugwitz* n'eût pas été l'espèce d'homme que sa conduite a prouvé depuis qu'il étoit. Mais le " *Sully de la*

" *Prusse*" resta à Vienne au sein de la débauche, de la crapule, et de la corruption, jusqu'après la bataille d'Austerlitz!

La Prusse, en apprenant cette bataille désastreuse se détermina à négocier avec Buonaparté, afin de l'empêcher de pénétrer en Hanovre; mais avant que le courier, un certain Major *Pfuhl*, ne fût arrivé à Vienne, *Haugwitz* avoit déjà signé un traité par lequel Anspach, Bayreuth, et la principauté de Neuchâtel en Suisse, tous Etats appartenant à la Prusse, étoient cédés à la France, et la Prusse recevoit en échange l'électorat d'Hanovre et la Poméranie Suédoise!

Ce traité si infâme et si déshonorant fut signé à Vienne le 15 de Décembre, 1805, à une époque où le Cabinet Prussien jouissoit de toute la confiance des Cours de St. James et de St. Pétersbourg, en vertu d'engagemens solennels de se joindre à elles, engagemens par lesquels il avoit à sa disposition absolue les troupes Russes* qui étoient en Allemagne, et une influence également sûre, quoique moins directe, sur les mouvemens des troupes Angloises et Suédoises qui étoient alors en Hanovre; à une époque encore où ce Cabinet avoit l'assurance de puissans secours, par les subsides pécuniaires de l'Angleterre, en cas de guerre avec la France.

* Après la bataille d'Austerlitz, lorsque l'Empereur Alexandre retourna en Russie, il laissa son armée à la disposition absolue du Roi de Prusse.

Que doit-on penser dès lors du Ministre Prussien qui, envoyé à Vienne pour négocier, et dans tous les cas, pour insister sur l'évacuation complète de l'Electorat d'Hanovre par les François, qui y tenoient encore la forteresse d'*Hameln*, conclut, à Vienne même, avec l'ennemi irréconciliable des Alliés de son maître, un traité par lequel ce maître obtenoit en échange de deux de ses propres provinces, l'*Electorat d'Hanovre*, Etat Héréditaire du principal de ses Alliés, et la Poméranie Suédoise appartenant aussi à un Allié ! ! !

Toute l'infamie de ce traité tomba en premier lieu sur *Haugwitz ;* mais ce Ministre *se justifia* en disant : " Lorsque je vis l'Empereur *Napoléon*, avant " la bataille d'Austerlitz, il me parut bien disposé " pour nous, mais à son retour il étoit furieux : il " tira de sa poche, à ma grande *surpise* et à mon " grand *étonnement*, la copie de la Convention se- " crète signée à Potsdam. Après de telles preuves " contre nous, je jugeai à propos de signer le traité*.

Le *fait* est, que *lui-même*, ou M. *Lombard*, ou tous deux, lui avoient fourni *cette copie* et celles de bien d'autres traités secrets.

Les autres Ministres du Cabinet Prussien avoient

* Voyez un ouvrage intitulé : " *Vertraute Briefe*," dont l'auteur, M. von Kölln, est un Conseiller-intime Prussien ; et une brochure d'un M. *Ephraim*, agent François, quoique sujet Prussien. Dans ces deux ouvrages on trouve cette même justification de *Haugwitz*.

cependant encore quelque sentiment de pudeur; ils renvoyèrent le traité à Vienne; pour y substituer la clause suivante à celle qui avoit été insérée en premier lieu: "Que jusqu'à la paix générale l'Hanovre "seroit occupé par les troupes Prussiennes."

Ce changement fut rejeté avec mépris. Buonaparté vouloit que la Prusse rompît ses liaisons avec l'Angleterre, et il déclara que le traité si récemment signé, étoit annullé et sans effet.

La Prusse, alors abandonnée à elle même, commença à prendre l'alarme; et *ce même Haugwitz* fut envoyé à Paris pour conclure *un autre* traité par lequel, outre les provinces désignées d'abord, les villes de Wesel et de Cleves furent cédées à la France, sans que la Prusse reçut plus qu'elle n'avoit obtenu par le premier traité*, c'est-à-dire l'Hanovre et la Poméranie; et il paroît par la correspondance qui eut lieu peu de temps après, pendant les négociations de paix entre la France et l'Angleterre, que le Roi de Prusse auroit eu à rendre l'Electorat au

* Je ne puis m'empêcher de citer quelques passages d'un discours de feu M. Fox, qui lui font le plus grand honneur. "Le "principe récemment adopté en Europe, de transférer les sujets "d'un Prince à un autre, par manière d'équivalens, et sous "prétexte de convenance et d'arrangement mutuel, est un des "plus pernicieux. Les projets les plus extravagans qu'on ait "jamais conçus ébranleroient moins sûrement la base de tous "les gouvernemens établis que cette nouvelle pratique. Il doit "exister dans tous les pays un certain attachement de la part "des peuples pour leur forme de gouvernement, sans lequel

Roi d'Angleterre. On exigeoit, en outre, que la Prusse fermât ses ports aux vaisseaux Anglois.

Avant que le traité conclu à Paris n'eût été ratifié par la Prusse, des troupes Françoises prirent possession militaire de Wesel, Cleves, et Neufchâtel. Dans la première de ces villes, elles prirent même la Caisse militaire et tout l'argent comptant qui se trouva dans les Bureaux du Gouvernement Civil. Elles prirent possession par force des Abbayes d'*Essen*, *Werden*, et *Ellen*, sous prétexte qu'elles appartenoient au Duché de Cleves.

Lorsque les troupes Françoises entrèrent à Neufchâtel, elles y trouvèrent plusieurs balots de marchandises Angloises, et autres, appartenant soit aux habitans de Neufchâtel, soit à des négocians de Basle. Ces marchandises furent toutes saisies par les troupes Françoises, et vendues publiquement, comme *appartenant* à des négocians Anglois.

Une députation de Basle et de Neufchâtel se rendit à Paris, " pour réclamer : " leur réclamation leur valut un logement *au Temple* pour trois mois *.

" nulle nation ne peut subsister. Ce principe, donc, de transférer " les sujets d'un Prince à un autre sappe la base de tout gouverne- " ment et l'existence de toute nation." Voyez son discours du 28 d'Avril, 1806, prononcé dans la Chambre des Communes.

* Peut-être ne sait-on pas généralement en Europe que le *Temple* a remplacé la *Bastille*. Qu'ont gagné les *Patriotes* de 1789, en sacrifiant la vie de tant de monde pour détruire ce monument de despotisme?

Le Temple, lorsqu'il existoit, étoit *encore plus abominable* que la *Bastille*. Il a été dernièrement rasé, non par un peuple qui

Malgré cet acte d'hostilité envers la Prusse, cette Puissance ratifia le traité.

Mais la Prusse n'étoit pas encore assez humiliée par ce traité déshonorant; il fallut qu'elle se soumît à se voir dicter le choix de ses propres Ministres.

Le Baron Hardenberg devoit se retirer, et *Haugwitz* le remplacer.

Cette manière de dicter à une autre Puissance le choix de ses Ministres est des une nouvelles leçons politiques que Buonaparté donne à ses alliés.

Dès ce moment, la Prusse perdit son indépendance. Des-lors qu'une Puissance est obligée de se soumettre aux ordres d'une autre, elle cesse d'être indépendante. "Civitas ea in libertate est posita quæ " *suis stat viribus non alieno arbitrio pendet.*"*

La paix fut ainsi, *en apparence*, rendue au Continent, et ceux qui ne connoissent pas le véritable caractère de Buonaparté, crurent voir de la réalité dans une trompeuse illusion. Peu de temps après, ils furent convaincus de l'impossibilité d'être en paix avec Napoléon Buonaparté.

veut conquérir son indépendance outragée, mais par le tyran qui *l'outrage*. *Le Temple* n'étoit pas assez horrible, et étant au centre d'un quartier très-peuplé d'une grande ville, on craignoit que l'indignation du peuple ne lui fît éprouver tôt ou tard le sort de *la Bastille*. *Le Château de Vincennes*, éloigné d'une lieue de Paris, isolé, et formant une forteresse régulière, a été choisi, comme mieux calculé pour garder sûrement les personnes de ceux dont le tyran et ses favoris redoutent les vertus.

* Tite Live.

A cette époque, cet homme justement célèbre, WILLIAM PITT, termina sa carrière; tout ce que je pourrois dire de lui ne sauroit ajouter à l'estime dont il jouissoit dans toute l'Europe. J'ai entendu plusieurs François, qui étoient en pouvoir en 1793, declarer que WILLIAM PITT *avoit sauvé son pays.* C'est l'opinion de *Talleyrand*, de *Hauterive*, de *Sièyes*, de *Barrère*, de *Carnot*, de *Tallien*, et de plusieurs autres *meneurs qui savoient ce qui se passoit alors entr'eux et quelques personnes en Angleterre.*

J'ai souvent entendu dire, et plusieurs personnes soutiennent encore en Angleterre, que le Cabinet de St. James eût mieux fait de ne pas faire la guerre à la France, et qu'il eût dû laisser les François s'arranger entr'eux, &c. A cela je réponds, que les François que je viens de nommer sont d'un avis très-différent, et qu'ils sont persuadés que l'existence de l'Angleterre comme nation indépendante, est due aux mesures prises par le Cabinet Britannique au commencement de la guerre de 1793. Je fais allusion surtout à l'*Alien Bill** et aux autres mesures pour prévenir les communications avec la France.

On ne sauroit nier, d'un autre côté, que M. Pitt ne se soit trompé dans la manière de faire la guerre: il eût plusieurs occasions d'écraser à sa naissance le monstre enfanté par la Révolution Françoise. Les Alliés auroient dû pénétrer dans le cœur de la

* Une loi qui donne le pouvoir aux Ministres Anglais de renvoyer un étranger; pouvoir qu'ils n'avoient pas avant 1792.

France avec un Bourbon à leur tête; la route étoit ouverte de la côte à Paris, et c'est *là* qu'on eût dû vider la querelle, et non en se battant en Allemagne et en Italie.

Tous les gouvernemens François depuis la Révolution, ont été odieux au peuple, qui eût été dans tous les temps disposé à seconder nos efforts s'ils eussent été *bien dirigés*.

Le temps vint qu'il fallut former une nouvelle administration en Angleterre. Le Roi, comme suprême Magistrat *Exécutif*, peut choisir, qui bon lui semble pour ses Ministres, mais les circonstances du moment peuvent rendre ce choix difficile.

Quelques-uns des nouveaux Ministres étoient connus pour leur détestation des premiers principes sur lesquels la Révolution Françoise avoit été fondée, et avoient, très-justement, selon moi, conçu de l'antipathie pour le caractère personnel de Buonaparté; d'autres admiroient la Révolution et les principes qui y avoient donné lieu. L'attachement, le *vertueux* attachement que je professe moi-même pour les principes, les avoient portés à admirer Buonaparté comme le champion le plus distingué de la cause de la liberté. Ils ignoroient que son but principal étoit de bannir *Astrée* de dessus la terre. Une administration fut formée de ces élémens hétérogènes.

Les diatribes de Buonaparté dans le *Moniteur* marquoient la différence qu'il faisoit entre les Membres de l'Administration*. Ceux de la première

* On sait bien que Buonaparté attribuoit à M. *Windham* l'affaire de la machine infernale; qu'il accusoit l'administration dont

classe recevoient leur portion d'injures, et les autres étoient continuellement *insultés* par ses éloges. Je suis certain qu'ils ne se croient pas honorés par l'encens qu'il leur prodiguoit.

Buonaparté, voulant s'assurer à quel point le nouveau Ministère Anglois étoit disposé en sa faveur, envoya un nommé *Guillet* * en Angleterre, pour tromper les Ministres en feignant de détester Buonaparté, et offrant de l'assassiner.

les Lords *Spencer* et *Grenville* et M. *Windham* faisoient partie, d'avoir fait assassiner les députés de Rastadt †; d'être "des boutes feu," et d'avoir "des imaginations déréglées," &c. &c. Buonaparté préféroit certainement l'autre parti dans le Cabinet Britannique. Ce qui, dans mon humble opinion, est la plus grande insulte qu'on puisse faire à un homme ou à une société d'hommes. Buonaparté dans une de ses rêveries, parle ainsi de M. *Fox*, dans le *Moniteur*. "Dans M. Fox, nous reconnoissons un homme "d'Etat, qui sait apprécier les intérêts de l'Europe," &c. Si M. Fox vivoit, il seroit embarrassé de savoir *comment* apprécier les intérêts de l'Europe.

* Ce *Guillet* avoit été pendant dix ans l'agent secret de Buonaparté; il avoit été envoyé à Varsovie, en 1804, pour empoisonner Louis XVIII; il avoit été employé dans les émeutes de Vienne, en 1805. Avant-qu'il ne partît pour la mission dont je parle, je le rencontrai par hazard chez M. *Tournal*, Avoué, *rue Montmartre*; et en présence de ce particulier, et d'un nommé M. *Thurreau*, ancien propriétaire de la *Gazette de France;* il dit, qu'il alloit en Angleterre pour une mission semblable à celle de *Méhée*, et qu'il ne s'en soucioit guères. A son retour d'Angleterre, il fut envoyé à *Bicêtre*, prison des malfaiteurs, où il resta jusqu'à ce que Lord Lauderdale eût quitté Paris. Il a été, depuis, employé

† Voyez page 246 de cet ouvrage.

M. *Fox*, avec cette sagacité qui a toujours marqué son jugement, découvrit le piége, et avec la noble générosité qui a toujours caractérisé son cœur, chassa l'agent d'assassinat hors du pays d'après l'*Alien Bill*. M. Fox avoit été à Paris; il connoissoit le caractère de Buonaparté; il savoit qu'il avoit non-seulement *encouragé* mais encore *excité* au meurtre de SA MAJESTÉ BRITANNIQUE; il savoit que c'étoit un essai pour renouveler les scènes qui avoient déjà eu lieu par les manœuvres de l'infâme *Méhée de la Touche*: s'il avoit adoptée les principes et suivi l'exemple de Buonaparté, il eût sur-le-champ fait arrêter ce misérable, et l'eût fait renfermer dans un cachot. Mais M. Fox, d'après l'élévation de ses sentimens, crut qu'il pouvoit donner à Buonaparté et à Talleyrand une leçon que la honte de se voir surpassés leur feroit peut-être adopter. Il renvoya ce traître en communiquant à Talleyrand, d'un ton plein de dignité, que cet homme avoit fait au Ministère Anglois la proposition d'assassiner Buonaparté, qui avoit été rejetée avec indignation.

Cette tentative de Buonaparté d'attirer les Ministres Anglois à encourager un acte aussi abominable

par Buonaparté en Allemagne, en Espagne, et en Portugal. Si M. Fox eût écouté un seul instant ce misérable, Buonaparté eût fait voir au monde quelques-uns de ses *tours* extraordinaires, des lettres entières supposées de l'écriture de M. Fox, ou de quelques-uns de ses amis eussent été publiées pour les diffamer. Ce qui prouve combien il est dangereux de s'être prononcé en faveur de la Révolution Françoise ou de Buonaparté!

que l'est l'assassinat, afin d'en jeter sur eux tout l'odieux, auroit dû les empêcher de témoigner de leur côté aucune disposition à faire la paix avec un homme dont le caractère est incompatible avec le repos de *l'espèce humaine.*

Je ne prétends pas entrer ici en discussion sur cette négociation. Je me bornerai à une seule remarque, c'est que jusqu'au moindre commis dans les Bureaux du Gouvernement François tout le monde fut étonné que le Gouvernement Anglois eut entamé une négociation, en ce que le seul but de Buonaparté étoit de se faire reconnoître comme Empereur par le Gouvernement Anglois *.

Le Ministère Anglois d'alors auroit dû savoir que la paix étoit impossible avec Buonaparté; il auroit dû savoir que la cause de la guerre de 1803 subsistoit encore en 1806 ; je veux dire, son désir d'étouffer en Angleterre et la liberté de la presse et la liberté des Débats du Parlement. Ces motifs, j'espère, empêcheront toujours l'Angleterre d'écouter des propositions de paix venant de Buonaparté.

* Il est à propos d'observer, que cette négociation avec l'Angleterre consolide le Gouvernement de Buonaparté, en ce qu'elle donne aux François des espérances de paix. Ils disoient au sujet de cette négociation, " que l'Angleterre l'avoit déjà reconnu comme " Empereur, et qu'ainsi elle pouvoit faire la paix avec lui.". Mais si le peuple François pouvoit savoir que la Grande Bretagne ne fera jamais la paix avec leur oppresseur, je crois pouvoir prédire en toute sûreté que sa chûte ne seroit pas éloignée. Les François savent qu'il ne peut pas y avoir de paix solide en Europe à moins que l'Angleterre ne soit partie au traité.

Cependant, on entama la négociation ; et ce qui est encore plus étonnant par l'intermédiaire de Lord *Yarmouth !* Le Lord Yarmouth, qui avoit demeuré très-long-temps en France, et auroit dû savoir combien étoit trompeuse toute tentative de faire avec Buonaparté une *paix honorable* à l'Angleterre.

Le chef du Gouvernement François fit bientôt entendre au Gouvernement Anglois, en termes trop clairs pour n'être pas aisément entendus, qu'il ne faisoit que jouer avec eux, afin de les faire servir à ses fins ; car les négociations étoient à peine commencées que la République Hollandoise fut détruite, et le frère de Napoleon nommé Roi de ce pays.

Buonaparté proposa, à la vérité, comme mesure de conciliation, de rendre au Roi de la Grande Bretagne l'Electorat d'Hanovre, qui avoit été déjà donné à la Prusse. C'étoit pour rendre SA MAJESTÉ BRITANNIQUE vassal de *Sa Majesté* de France, car, à cette époque, la confédération du Rhin avoit été officiellement proclamée. Cependant les négociations traînèrent encore pendant trois mois.

La France, de son côté, n'avoit certainement d'autre but que de jouer une farce politique ; mais les Ministres et les Ambassadeurs d'Angleterre étoient de très-bonne foi.

Un des négociateurs Anglois fit preuve de beaucoup d'habileté*, et le Corse a dû apprendre de lui qu'il auroit tort de compter sur la différence d'opi-

* Lord Lauderdale.

nion qui peut exister entre les *Partis* opposés relativement à l'administration intérieure du pays, il doit savoir maintenant que toutes les fois qu'il seroit question des intérêts et de l'honneur de l'Angleterre, un Anglois, *Whig* ou *Tory*, étoit toujours animé par les mêmes principes de patriotisme.

"Tros Tyriusque nullo discrimine habetur."

Plusieurs circonstances, peu connues en général, eurent lieu à Paris, pendant le séjour qu'y fit Lord Lauderdale: elles sont parvenues à ma connoissance, et je crois qu'elles méritent d'être communiquées au lecteur.

Un jour que Lord Lauderdale dînoit chez M. Champagny, la Police envoya examiner ses papiers*.

Peu de temps avant le départ de Lord Lauderdale, l'intention de Buonaparté étoit de le faire arrêter; et pour juger de l'effet que cela produiroit sur les Parisiens, il fit insérer un article dans la *Gazette de France*, portant que Lord Lauderdale alloit habiter la maison de campagne du Gouverneur de Paris (Junot) pour cause de santé.

Il n'y eut personne à Paris qui ne crût que cet article étoit l'avant-coureur de l'arrestation de l'Am-

* La personne qui fut chargée de faire *ce coup de main*, me le dit, en présence de M. *Paul Benfield*, après que Lord Lauderdale eut quitté Paris.

bassadeur Anglois. Les uns demandèrent à Junot si le fait étoit vrai ; d'autres, s'il devoit être le geolier de Lord Lauderdale. Ce fut le sujet des conversations de tout Paris, et Buonaparté ne jugea pas à propos de mettre son projet à exécution ; mais lorsque l'Ambassadeur *eut quitté* Paris, on reçut de Buonaparté, qui étoit déjà parti pour l'Allemagne, l'ordre d'arrêter Lord Lauderdale et toute sa suite. Fouché trouva moyen de ne communiquer cet ordre à Boulogne par le télégraphe, qu'après que Lord Lauderdale se fut embarqué, et le Ministre sauva ainsi la réputation de son maître*.

* Il n'y a pas bien long-temps que Buonaparté, dans un de ses accès de rage, déclara que le Baron de Stein, Ministre de Prusse, étoit hors de la loi, et ordonna qu'il fût fusillé partout où les troupes Françoises pourroient le trouver. Dans ce décret il avoit compris MM. Louis Cobentzel et Stadion, Ministres Autrichiens, M. de Marcoff, ex-Ambassadeur de Russie à Paris, et M. Canning. " Quiconque tueroit M. Canning," disoit le décret, " mériteroit bien de l'humanité, et auroit pour récom- " pense une terre en France!!!" Cependant, Fouché s'opposa tant qu'il put à une démarche aussi extravagante qui n'a pas d'exemple même dans l'histoire de Caligula. Quand la colère de Sa Majesté Napoléon fut un peu apaisée, M. de Stein *seul* resta hors de la loi. Le décret contre les autres ne fut jamais publié.

Les droits de l'homme et des nations furent violés de la manière la plus singulière et la plus inouie, au mois de Décembre, 1808, dans la personne du Prince de *Wittgenstein*, Ministre de Prusse à Hambourg, et comme cet attentat amena la proscription de M. de *Stein* par Buonaparté, je dois lui donner place ici.

Le Prince de Wittgenstein étoit dans l'habitude de recevoir

Cette négociation ayant fini comme on devoit attendre, et la France n'ayant jamais eu d'objet réel

des dépêches de M. de Stein, Ministre Prussien, qui étoit à Konigsberg avec le Roi. Buonaparté fut curieux de connoître le contenu de ces dépêches. A cet effet, il fit arrêter un courier, le retint, et ayant examiné les dépêches, les fit parvenir au Prince de W, à Hambourg. Elles contenoient des réflexions sévères sur la conduite de Buonaparté en Espagne et en Westphalie. Il envoya ensuite plusieurs lettres fabriquées, de l'écriture contrefaite de M. de Stein au Prince, à Hambourg, l'invitant à lui envoyer un plan pour révolutionner Westphalie. Le Prince W—— ne sachant que penser du style décousu de ces lettres, écrivit au Comte de *Goltz*, autre Ministre du Roi de Prusse, et qui étoit aussi à Konigsberg, relativement aux lettres étranges qu'il recevoit de M. de Stein.

Les agens François interceptèrent ces lettres; et craignant que la vérité ne se découvrit, ils eurent recours à de nouveaux expédiens.

En conséquence, le Prince de Wittgenstein fut arrêté à Hambourg, et conduit dans la maison du Ministre de Buonaparté, Bourienne, où *on le força* d'écrire au Comte de *Goltz*, sur *l'infâme conduite* de M. de Stein vis-à-vis de lui; que M. de Stein cherchoit à faire révolter la Westphalie contre son Souverain, et autres mensonges tout aussi imprudens. Ces lettres furent aussitôt envoyées au *Moniteur*, et parurent dans le Numéro du 7 Décembre, 1808. Buonaparté, avec toute sa *finesse*, ne peut pas garder ses propres secrets. Il est évident par ces lettres même, que le Prince de W. *fut forcé* de les écrire, car autrement, comment eussent-elles paru dans le *Moniteur?* Le Prince avoit été *forcé* d'écrire ces lettres, car il ne les eût certainement pas envoyées au *Moniteur*. Quant au Comte de *Goltz*, il ne les reçut jamais. Les originaux furent envoyés à Paris, où ils restèrent. C'est après cette affaire scandaleuse, que M. de *Stein* fut mis hors de la loi.

en vue, toute discussion à cet égard, seroit oiseuse. *Je* reviens en conséquence, aux affaires du Continent.

Lorsque l'Empereur Alexaudre apprit la nomination de M. Fox et de son parti, il envoya bien vite M. d'*Oubril* faire la paix avec la France, étant persuadé que le nouveau Ministère Anglois adopteroit la même mesure ; car non-seulement le Cabinet de Russie, mais tous les autres Cabinets de l'Europe croyoient que cette Administration feroit la paix à tout prix. Il étoit même assez difficile que ce fût autrement ; plusieurs des Membres qui la composoient ayant si décidément approuvé les mesures de Buonaparté, et blâmé si hautement la reprise des hostilités contre la France en 1803.

Les Cabinets étrangers connoissent peu ce que c'est que l'Opposition dans le Parlement Anglois ; ils en auroient autrement une meilleure opinion. Il ne leur vient pas dans l'esprit que les Membres de l'Opposition, lorsqu'ils sont *en place*, adoptent précisément les mesures contre lesquelles ils s'élevoient lorsqu'ils étoient *hors de place*.

Tout le monde sait que M. d'*Oubril* signa un traité de paix séparé avec la France*.

* *Les bruits* de Paris accusent M. *d'Oubril* d'avoir reçu du Gouvernement François *une douceur*, en diamans, de la valeur de cinq cents mille francs, et ces *bruits* ajoutent qu'il les vendit à Paris, à M. *Friese*, jouaillier fort riche, demeurant *Place Desaix*. Ces mêmes *bruits* disent que *Talleyrand* racheta ces diamans de M. *Friese* qui les avoient eus à bon marché. Nul autre jouaillier à Paris ne pouvant faire des achats aussi considérables,

La manière clandestine* dont cette affaire fut conduite, auroit dû convaincre l'Administration Angloise que la France n'étoit pas sincère dans les dispositions qu'elle affectoit pour la paix, et qu'elle ne faisoit la paix avec la Russie, qu'afin que cette Puissance licençiât ses armées, et facilitât aussi la conquête de la Prusse et la révolution de la Pologne.

De l'instant que le négociateur Russe eut quitté Paris. Le Gouvernement François fit de la révolution de Pologne, l'objet de son attention principale; et nombre d'agens secrets y furent envoyés† pour *préparer les voies.*

Les troupes Russes n'ayant pas évacué les bouches de Cattaro, les troupes Françoises qui, d'après la

il avoit eu le marché en main; et le prix que M. d'*Oubril* devoit recevoir pour des diamans si *honorablement* acquis avoit été convenu d'avance entre *Talleyrand* et *Friese.*

* Après que M. d'*Oubril* eut signé le traité de paix, il devint invisible pour le négociateur Anglois à Paris, Lord *Yarmouth*, et Sa Seigneurerie s'en plaint dans sa lettre à M. le Secrétaire d'Etat, Fox,—(Voyez la Correspondance, dans les journaux de 1806).

Il est aussi nécessaire d'observer ici que lorsque M. d'*Oubril* arriva à Paris, M. de *Metternich*, le nouvel Ambassadeur d'Autriche, arrivoit à Strasbourg, se rendant aussi à Paris; mais on reçut l'ordre de ne pas lui laisser continuer sa route. M. de Metternich fut ainsi détenu à Strasbourg jusqu'à ce que M. d'*Oubril* eut quitté le territoire François. On prit ces précautions pour empêcher ces deux Ministres de se voir.

† Un Prussien, nommé *Oelsner*, qui avoit été en Angleterre avec le Sénateur Grégoire, pendant la paix d'Amiens, fut un des agens principaux dans cette occasion.

paix de Presbourg, devoient évacuer l'Allemagne, étoient toujours à Brannau en Autriche. De nouvelles troupes y arrivoient constamment ainsi qu'à Anspach, et la Prusse se trouvoit ainsi en quelque sorte environnée.

La Confédération du Rhin étoit une violation manifeste des traités subsistans entre la Russie, l'Autriche*, et la Prusse.

Si Buonaparté ne vouloit réellement être en paix avec la Russie que jusqu'à ce qu'il eût conquis la Prusse, il est ridicule de lui donner à ce sujet le titre de grand politique. Il devoit naturellement supposer que la Confédération du Rhin empêcheroit la Russie de ratifier le traité que M. d'*Oubril* venoit de conclure à Paris; et ce fut, en effet, une des causes pour lesquelles le traité ne fut pas ratifié.

Toute l'Allemagne étoit alors complétement au pouvoir de l'ennemie de l'espèce humaine.

Le meurtre de M. *Palin*, libraire de Nuremberg, ville sous la protection de la Prusse, excita une indignation universelle dans toute l'Allemagne†.

* Buonaparté fit signifier à l'Empereur François II, qu'il *falloit* qu'il renonçât au titre d'Empereur d'Allemagne, en conséquence des nouveaux changemens; et l'Empereur d'Autriche obéit à cet ordre.

† L'ouvrage pour lequel M. Palm fut tué par les *assassins à la livrée* de Buonaparté, étoit intitulé: *Geist der Zeit* (Esprit du temps), par M. *Ahrend*. Cet ouvrage n'étoit qu'une dissertation libre sur les droits politiques de l'Allemague, et ne contenoit ni

La paix avec l'Autriche même ne fut pas respectée, Brannau, comme je l'ai déjà remarqué, n'étoit pas évacué par les François. L'inviolabilité du territoire Turc stipulée dans le traité de Presbourg ne fut pas observée ; les François saisirent Raguse.

Les Autrichiens faits prisonniers dans la dernière campagne ne furent pas rendus. La Confédération du Rhin s'étoit organisée ; tous ces motifs étoient suffisans pour déterminer les trois Grandes Puissances, à faire encore une fois cause commune contre la France.

Lorsque Buonaparté, pendant sa dernière campagne contre l'Autriche, étoit en quelque sorte enfermé dans les marais de la Moravie ; lorsque cent-mille Russes et un nombre égal d'Autrichiens, outre les troupes Angloises et Suédoises dans le Nord de l'Allemagne, auroient pu se joindre à la Prusse pour attaquer la France ; lorsque cette attaque eût probablement réussi—la Prusse resta immobile. Mais lorsque les troupes Russes, Autrichiennes, et Suédoises furent dispersées, " le Sully " de la Prusse" conseilla à son maître d'attaquer la France quoiqu'il sût fort bien que c'étoit une lutte entre *Troile* et *Achille*. "*Parous Troilus impar* " *congressus Achilles*." Pourquoi la Prusse attaqua-

calomnies ni personnalités contre le *Grand Brigand*, ni contre ses satellites. Afin d'entretenir dans l'âme du lecteur l'horreur qu'il doit éprouver pour Buonaparté, j'ai donné dans l'Appendix (No. 13) la lettre que Palm écrivit à sa femme la nuit avant d'être assassiné.

t-elle la France *alors*, et ne l'attaqu'a-t-elle pas six mois auparavant? C'est une question que je laisse à résoudre au Comte *Haugwitz* "Sully." *

La Prusse demandoit que les troupes Françoises évacuassent l'Allemagne, et que l'Abbaye d'Essen en Westphalie lui fût rendue.

Une telle demande étoit *alors* ridicule; le moment favorable étoit passé. Le "Sully" Prussien auroit dû insister sur ces demandes, lorsqu'il étoit à Vienne, ou à Paris; lorsque les armées des Alliés, comme on l'a déjà observé, étoient encore en campagne. Mais la demande fut faite *alors* parce que la Prusse étoit *seule* à lutter contre toutes les forces de la Confédération du Rhin, et que, par conséquent, cette créature de Buonaparté et son complice M. *Lombard* trouvoient l'occasion favorable de livrer la Prusse à l'étranger qui les soudoyoit.

Ces dignes *Patriotes* purent aisément prévoir, et prévirent probablement le résultat. La guerre fut déclarée, et on ne connoît que trop bien les conséquences de la bataille de Jena. Que le lecteur n'imagine pas, cependant, que ce fut *cette bataille* qui décida du sort de la Prusse. Son sort avoit été décidé *auparavant*. Qu'il ne suppose pas non plus que cette bataille fut honorablement et loyalement gagnée par Buonaparté.

Quant au premier point, je sais de *bonne source*

* Il n'est personne en Prusse qui ne sache que c'étoit *Haugwitz* qui, à cette époque, pressoit son maître de faire la guerre à la France.

que *même le Département de la Guerre et le Commissariat* de la Prusse dépendoient de *lui*. Ce fut par *ses* ordres que les forteresses de *Spandau*, *Custrin*, *Stettin* et *Magdeburgh* furent laissées sans provisions, sans ammunitions et sans vivres. Il ne fut conséquemment pas bien difficile de se rendre maître de ce pays.

Et quant à la bataille, il me suffira de dire qu'avant qu'elle fût livrée, Buonaparté recevoit *d'heure en heure*, du quartier-général Prussien, avis de ce qui se passoit dans le Conseil de Guerre*.

Je puis avancer, d'après des renseignemens positifs, que l'avis du feu Duc de Brunswick † étoit d'attaquer d'abord le corps de Bernadotte qui étoit sur le territoire d'Anspach, et détaché du corps principal de l'armée Françoise ; mais *Luchesini* et *Haugwitz* l'emportèrent sur son avis. Lors même que l'armée Françoise se formoit sur le front des Prussiens, le Duc vouloit attaquer. " Oh ! non," dit Lucchesini, " ne faites pas cela ; vous avez tout le temps ;

* Deux émissaires, nommés W——l et G——ng étoient employés à cet effet par *Luchesini*.

† Buonaparté portoit une inimitié personnelle très-grande au feu Duc. Le Général malheureux et trahi se retira à Altona, ayant perdu les yeux. A l'article de la mort, il envoya vers Buonaparté, lui demanda d'être enterré dans *sa* capitale, dans la tombe de ses ancêtres. Buonaparté répondit verbalement au porteur de cette demande : " *Je ne veux plus avoir à faire à lui ; il peut garder son or et ses bijoux ! ! !* " Réponse bien digne d'un voleur.

" je sais que l'Empereur des Francois ne vous atta-
" quera pas le premier ; ainsi laissez-les se former ;
" marchez ensuite pour gagner leurs derrières, et
" vous ferez toute l'armée prisonnière, car il n'a pas
" au-delà de cent vingt mille hommes avec lui."

En conséquence, le Duc n'attaqua pas, mais envoya le Général Lestocq vers le Rhin, avec une forte division qu'il fit suivre par une autre sous le Général Blucher. Quand ces trois corps furent séparés, alors Buonaparté prit position sur les derrières du principal corps d'armée Prussien, le coupa de la capitale et de ses magasins, et ensuite commença l'attaque avec plus de trois cents mille hommes.

Jamais trahison ne fut plus manifeste que dans cette circonstance ; les magasins de vivres étoient à trois jours de marche de l'armée Prussienne, et lorsque les fuyards se rallièrent sous les murs de Magdeburgh, on leur refusa l'entrée de la ville, parce que la garnison elle-même, forte de six mille hommes, *manquoit de vivres.*

Buonaparté s'empara de Magdeburgh par un de ses moyens honorables de faire la guerre, par un trait de fourberie et de perfidie inoui*.

* J'ai déjà observé dans le cours de cet ouvrage que les Bureaux du Gouvernement François possèdent une collection de *fac simile* gravure de l'écriture et des armes des Souverains, des Ministres, et de tous les hommes marquans en Europe et en Amérique. Buonaparté, en outre, n'éprouve aucune difficulté ni aucun remords à ouvrir les dépèches des Ministres accrédités auprès de lui. Ce fut par des moyens semblables qu'il parvint à

Mais malgré la foiblesse que montra le Cabinet Prussien, son Manifeste contre Buonaparté est un chef-d'œuvre dans ce genre. L'auteur de cette pièce diplomatique a prouvé qu'il connoissoit bien le système politique de Buonaparté et de tous les Gouvernemens Révolutionnaires de la France. Si la Prusse eût pris pour manuel de conduite les principes contenus dans ce Manifeste, elle ne seroit pas dans la situation où elle se trouve*.

Lorsque l'armée Françoise arriva à Berlin, rien de ce qui appartenoit au Gouvernement n'en avoit été enlevé ; l'arsenal étoit encore plein d'artillerie, toutes les archives, et tous les effets précieux des Palais y étoient restés. La Reine arriva à Berlin, fuyant du champ de bataille, et emporta ce qu'elle put ; les *patriotes* Prussiens essayèrent de l'en empêcher, disant que l'*Empereur Napoléon seroit très irrité*, s'il trouvoit qu'on eût enlevé les effets précieux.

J'ai souvent été forcé d'observer dans le cours de cet ouvrage, que toute trève, tout arrangement con-

se rendre maître de Magdeburgh sans difficulté. Une lettre supposée, prétendue écrite par le Roi de Prusse, ordonna au Gouverneur, le Général Kleist, d'évacuer la forteresse, et de joindre le Roi sur l'Oder ! Cette lettre étoit cachetée d'un sceau semblable à celui du Roi de Prusse, et, en conséquence, le Gouverneur fut aisément trompé.

* L'Auteur de ce Manifeste est le fameux M. *Gentz*. Voyez l'Appendix, No. 14.

clu avec le despote de la France n'est utile qu'à *lui :* ce qui arriva après la bataille de Jena, mérite une attention particulière.

Après cette bataille, tout le territoire Prussien étoit ouvert aux François ; rien ne pouvoit les empêcher de pénétrer jusqu'aux rives de la Vistule ; les forteresses se rendoient les unes après les autres, n'ayant rien de ce qu'il falloit pour soutenir un siége.

Ainsi trahi par ses propres sujets, le Roi de Prusse députa au Quartier-Général François le Général *Zastrow* et le Marquis de *Luchesini* (reconnu pour être aux gages de Buonaparté), afin de solliciter une suspension d'armes. Ils y arrivèrent le 18 d'Octobre, quatre jours après la grande bataille. Après plusieurs conférences, un armistice fût signé le 30 d'Octobre, entre *Luchesini* et *Duroc*, qui devoit ensuite servir de base à un traité de paix. Pendant les premiers jours qui suivirent la signature de cet armistice, le Roi de Prusse se relâcha dans ses préparatifs militaires, et rien ne l'eût tiré de la léthargie et de l'imprudente sécurité dans lesquelles l'avoit plongé la trahison de ses Ministres, s'il n'eût appris que les troupes Françoises filoient vers la Pologne, et que de son quartier-général, Buonaparté avoit rendu une proclamation incendiaire, excitant les Polonois à secouer le joug de la Prusse, et les invitant à se rallier sous ses drapeaux.

Cette proclamatian étoit datée du 1er de Novembre, 1806, plusieurs jours *après* la ratification

de l'armistice par les Parties Contractantes*, et étoit signée *Kosciusko*†.

Voici encore un exemple de la manière dont Buonaparté fait servir à ses vues les circonstances qu'ont produites les différentes révolutions en Europe, par lesquelles les individus de *toutes* les nations qui se sont réfugiés en France, sont obligés de se soumettre à ses volontés, et de devenir, sans le savoir, les instrumens de ses desseins.

Étant intimement lié avec le Général Kosciusko, je suis à même de rapporter ce qui se passa en cette occasion.

Avant que Buonaparté ne quittât Paris pour se mettre à la tête de son armée, il étoit si *sûr* du succès, et d'être le maître de pénétrer en Pologne, qu'il ordonna à *Fouché* d'envoyer chercher *Kosciusko*, et de lui demander de l'accompagner, lui Buonaparté, en Pologne. Le Général parut, en conséquence, devant le Ministre, et reçut de lui des assurances sans fin de l'estime de Buonaparté. Kosciusko, se rappelant le tour infâme qu'on avoit joué à un de ses amis, à l'Anglois qui reçut l'*ordre* de se rendre à Boulogne, ainsi que je l'ai déjà dit dans cet

* La déclaration de la Prusse à ce sujet, est si bien rédigée, que j'ai jugé à propos de lui donner place dans l'Appendix, No. 15.

† Cette illustre victime de la cause de la *vraie* liberté vit retirée près de Fontainebleau, avec un ami nommé *Zeltner*, Suisse de naissance, et qui a été autrefois Ambassadeur des Treize Cantons à Paris. Le Général Kosciusko n'a jamais été à la solde de la France.

ouvrage, refusa l'*honneur* qui lui étoit offert, donnant pour excuse, d'abord, ses infirmités, ce qui étoit très-vrai, et ajoutant qu'il avoit été accoutumé à parler à ses compatriotes comme Républicain, et que, conséquemment, il ne pouvoit paroître à présent à la suite d'*une tête couronnée**.

Je suis bien convaincu que le Ministre Fouché ne rendit pas au tyran *toute* la conversation qui se passa entre eux, quoique le Général Kosciusko désirât que ses sentimens fussent connus de ce perturbateur du repos des nations. On permit au Général de retourner dans sa retraite.

Quel fut l'étonnement du brave vétéran, lorsqu'il vit dans tous les journaux de Paris la proclamation dont j'ai parlé! Il se rendît en toute hâte à Paris, et alla dans les Bureaux des Journalistes, déclarer qu'il n'avoit jamais quitté son asile près de Fontainebleau, et qu'il n'avoit jamais publié de proclamation en son non; il demanda qu'on insérât un article à cet effet; mais les Editeurs lui dirent qu'ils avoient reçu la proclamation de M. Maret, Secrétaire d'Etat, et qu'ainsi ils ne pouvoient accueillir la demande du Général†.

* O vous, prétendus Patriotes et prétendus Républicains, apprenez du brave Kosciusko à être conséquens!

† J'ai jugé à propos de donner cette prétendue proclamation de Kosciusko dans l'Appendix (No. 16), afin que le pnblic ait toujours sous les yeux les mensonges et les fourberies de Buonaparté.

Après cette violation de l'armistice par Buonaparté, on en proposa un autre qui fut signé à Charlottenberg le 16 de Novembre, par *Duroc* et *l'honnête Luchesini*. Par ce nouvel armistice *les troupes Prussiennes devoient marcher vers les frontières de la Russie, afin de s'opposer aux progrès des Russes*, laissant ainsi, les François sans adversaires. Des conditions qui couvroient si évidemment un piége, ne furent pas acceptées par le Roi de Prusse, qui refusa de ratifier l'armistice!

La réponse du Gouvernment Francois à la déclaration par laquelle la Prusse se plaignoit de l'infraction du premier armistice, est une pièce curieuse; elle porte, " qu'on ne peut pas rendre les provinces conquises; parce qu'elles doivent servir " de compensations pour les colonies prises aux " François, aux Espagnols et aux Hollandois par " les Anglois; et que la Porte Ottomane a perdu " ses droits sur la Walachie et la Moldavie; qu'en " conséquence, jusqu'à ce que les colonies soient " rendues aux uns, et la Walachie et la Moldavie à " la Turquie, l'Empereur Napoléon ne peut pas " songer à rendre ce qu'il a pris à la Prusse." *

Cet homme se plaint de ce que les Anglois ont pris des colonies aux Espagnols et aux Hollandois, tandis qu'il venoit de prendre la Hollande même, ou l'avoit donnée à son frère—tandis qu'il avoit déjà en vue l'usurpation de l'Espagne! Il se plaint de

* Voyez l'Appendix, No. 17.

ce que la Russie a pris possession de la Walachie et de la Moldavie, tandis que peu de semaines après il devoit, d'un trait de plume, donner *toute* la Turquie d'Europe, et même davantage s'il le jugeoit à propos, à son nouvel allié Alexandre! Il montreroit une espèce de pudeur en gardant le silence, et en laissant oublier ses infâmes brigandages au lieu de les proclamer. Sa manière de se justifier est pire que l'action même.

Tandis qu'à cette époque les brigands à la solde de Buonaparté dévastoient l'Allemagne, les négocians des Villes Anséatiques et de Leipsick étoient exposés aux vols les plus inouïs, sous prétexte que les objets de manufacture Angloise trouvés chez eux appartenoient à des négocians Anglois. *

A Hambourg, ville neutre, des familles Angloises,

* Lorsque les François entrèrent à Leipsick, après la bataille de Jena, des marchandises achetées en Angleterre, *payées* par les négocians de Leipsick, et conséquemment *leur* appartenant, furent confisquées comme propriétés Angloises, parce qu'elles étoient venues primitivement d'Angleterre *à ce qu'on prétendoit*; mais plus probablement, parce qu'elles valoient la peine d'être prises.

A Hambourg, à Bremen, à Rostock, et à Weimar, toutes villes neutres, les satellites de Buonaparté saisirent comme *Angloises* les marchandises appartenant réellement aux négocians de ces villes, et payées depuis long-temps, et leur firent encore payer une amende, pour avoir trafiqué en marchandises; lorsque l'amende eut été payée, on envoya un nouveau Gouverneur, et les négocians de ces malheureuses Villes Anséatiques eurent à en payer une nouvelle; enfin jusqu'à trois fois ils eurent à se soumettre aux extortions des satrapes François.

hommes, femmes et enfans, furent arrêtés et conduits dans les prisons de France, comme des malfaiteurs.

Les meurtres commis par ses troupes sont si généralement connus et si bien prouvés, qu'il seroit peut-être inutile de m'y arrêter ici : je ne puis, cependant, m'empêcher de faire connoître, une lettre énergique de M. Villars *, adressée à Madame Fanny Beauharnois, tante du Général Beauharnois, premier mari de l'Impératrice Joséphine, et qui a été imprimée pour les amis de l'auteur à l'époque des événemens de Lubeck.

" Après la bataille de Jena," dit M. Villars, " le Général Prussien Blucher quitta le théâtre du carnage et entra dans Lubeck, où il fut poursuivi, par *trois corps d'armée*, commandés par *Soult*, *Bernadotte*, et *Murat*. Lubeck, quoique fortifiée, étoit peu en état de s'opposer à l'entrée des Prussiens qui la prirent par un coup de main. Ils la mirent, ensuite, en état de défense. Les François s'emparèrent, et, au mépris des termes de la capitulation, par laquelle tous les Prussiens devoient avoir la vie sauve, tous les individus de cette nation qu'on put trouver fu-

* M. *Charles Villars* est originaire de Metz, mais résidoit à Lubeck, où il vivoit depuis vingt ans, dans la maison de M. Matthias Rodde, Sénateur et négociant respectable de cette ville. M. Villars est membre correspondant de l'Institut National, et reçut de cette société, il y a environ sept ans, un prix pour un ouvrage qu'il publia sur " Les bons effets produits par la réforme de " Luther."

rent massacrés. Si le crime en fût resté là, M. Villars n'eût peut-être pas mis ses jours en danger en publiant sa lettre; mais l'inoffensive et paisible ville de Lubeck, pour n'avoir pas opposé aux Prussiens une résistance qui étoit impossible, fut livrée au pillage pendant trois jours et éprouva tous les genres de cruauté qui font la honte des temps modernes. Il n'y eut pas une personne du sexe, même de l'age le plus tendre, qui échappât au vol, les hôpitaux, et même l'hospice des fous ne furent pas respectés."

M. Villars observe qu'il n'est pas une famille de cette ville qui n'ait sujet de se rappeler pour trente ans à venir les trois jours qu'y passa l'armée Françoise. Il fait beaucoup l'éloge de *Bernadotte;* mais dit que *Soult* et *Murat* encourageoient à l'envi la licence effrénée de leurs hordes.

Je suis entré dans ces détails afin de convaincre quelques personnes, disposées à ne rien croire de contraire à la *Philanthropie* de leur demi-dieu Napoléon.

Je ne puis trop me plaindre ici du manque d'activité de l'administration Angloise qui laissa passer cette occasion. Si le Gouvernement Anglois eût envoyé trente mille hommes ou à Stralsund ou à Hambourg, tout le Nord de l'Europe eût été en armes contre ses barbares oppresseurs.

Dans cette campagne, la férocité de Buonaparté se manifesta plus à découvert que dans la précédente.

Les Francois commirent les mêmes excès en Pologne que s'ils eussent été en pays ennemis.

Le résultat de la malheureuse bataille de Friedland est connu. Elle amena le traité de Tilsit. A ce traité qui fut rendu public, on avoit ajouté un article secret, portant que le système féodal ne seroit pas aboli dans les provinces Polonoises récemment conquises qui avoient été données à la Saxe.

Le traité étoit à peine signé que les lois de vasselage *furent* abolies : autre preuve de la manière dont Buonaparté remplit les conditions des traités.

Outre le traité *public*, il y eut entre la France et la Russie, un traité secret qui n'est que peu connu, et que je publie à présent comme pièce diplomatique authentique. *

Le *public* ne peut pas attendre de moi que je dise *quand* et *comment* j'ai réussi à me procurer cette pièce importante ; j'observe, cependant, que toutes les fois qu'il a fallu des preuves à l'appui de mes assertions, je n'ai pas hésité à les produire.

TRAITÉ SECRET DE TILSIT.

ART. 1. La Russie prendra possession de la Turquie d'Europe, et étendra ses conquêtes en Asie aussi loin qu'elle le jugera à propos.

2. La *Dynastie des Bourbons en Espagne*, et celle *de la Maison de Bragance en Portugal*, cesseront d'exister. *Un Prince du Sang* de la famille de Buonaparté sera investi de la couronne de ces Royaumes.

3. L'autorité temporelle du Pape cessera, et Rome et ses dépendances seront réunies au Royaume d'Italie.

4. La Russie s'engage à fournir sa marine à la France pour l'aider à prendre Gibraltar.

5. Les villes d'Afrique, telles que Tunis, Alger, se seront occupées par les François, et à la paix générale toutes les conquêtes que les François auront pu faire en Afrique pendant la guerre seront données en indemnité aux Rois de Sicile et de Sardaigne.

6. Les François occuperont Malte, et on ne fera jamais la paix avec l'Angleterre, à moins que *cette île ne soit cédée à la France.*

7. Les François occuperont aussi l'Egypte ; et des vaisseaux appartenant aux Puissances suivantes, *seulement*, pourront naviguer sur la Méditerranée ; savoir : les François, les Russes, les Espagnols et les Italiens ; tous les autres en seront exclus.

9. Le Dannemark recevra des indemnités dans le Nord de l'Allemagne, et aura les Villes Anséatiques, pourvu qu'il consente à remettre sa flotte à la France.*

* Je ne puis laisser passer cette occasion, sans parler de l'expédition de Coppenhague qu'un Ministre François qualifioit devant moi de "*coup de maître en politique.*"

Après la paix de Tilsit, Buonaparté désiroit occuper les îles Danoises, et la Zélande entr'autres. Deux de ses officiers de marine, savoir le Contre-Amiral Majendie, qui étoit en Portugal lorsque Junot capitula, et auparavant capitaine du vaisseau de l'Amiral Villeneuve à la bataille de Trafalgar, et le Capitaine Bergeret, plusieurs années prisonnier de guerre en Angleterre du temps du Directoire, et qui il y a environ quatre ans fut pris par les Anglois dans l'Inde et renvoyé en France sur sa parole, mais qui *même jusqu'à ce jour n'a pas été échangé,* furent nommés commissaires pour surveiller l'équipement de la flotte Danoise. On nomme un Capitaine *François* pour chaque vaisseau Danois: un grand nombre de matelots Danois et Prussiens, les premiers pris à bord de vaisseaux Anglois, et les autres prisonniers de guerre détenus dans les différens dépôts en France, en furent tires et envoyés à Coppenhague, sous l'escorte de gendarmes François! La flotte Danoise eut tombé entre les mains de Buonaparté ou par traité, ou par ruse, ou par violence. L'active prévoyance d'un Ministère Anglois déjoua ce projet; s'ils n'eussent pas pris en cette occasion les mesures nécessaires, et que la flotte Danoise eut en conséquence tombé au pouvoir de Buonaparté, les *mêmes personnes* qui *à présent* blâment les Ministres Anglois de s'être emparés de la flotte Danoise, leur eussent *alors* reproché leur manque de prévoyance. Si les partisans de Buonaparté en Angleterre jettent les hauts cris contre "*ce coup de maître*" des Ministres Anglois, Buonaparté lui-même sait *qu'ils avoient parfaitement raison.* On demandera peut-être, est-il possible que Buonaparté ait des partisans? A cela je répondrai comme

10. Leurs *Majestés Impériales Russe* et *Françoise* chercheront à faire quelqu'arrangement, en vertu duquel nulle Puissance ne pourra avoir des vaisseaux marchands en mer, à moins qu'elle n'ait un certain nombre de vaisseaux de ligne.*

Ce traité fut signé par le Prince Kurakin, et par le *Prince Talleyrand;* et je doute que le fameux traité de Pilnitz ait montré plus à découvert. La violence et la brigandage que le traité secret de Tilsit. Que trouve-t-on dans le traité de Pilnitz qu'on puisse comparer à celui-ci. *Quelques-unes* des provinces de la France seulement devoient être le partage de l'Autriche et de la Sardaigne, mais du moins le reste de la Monarchie demeuroit intact: par *cet* infâme traité de Tilsit, infâme sous un point de vue public et particulier, les familles légitimes de Bourbon et de Bragance, devoient être précipitées de leurs trônes pour faire place aux parens d'un barbare usurpateur et d'un assassin, proclamé tel *par le Souverain même qui signoit avec lui un semblable traité !*

Mais ce qui prouve bien toute la servilité des

le Député Courtois, chargé de faire un rapport à la Convention sur les papiers trouvés chez *Maximilien Robespierre*: "*Si la* "*peste avoit des pensions à donner, elle trouveroit aussi ses* "*adorateurs!!!*"

* En vertu d'un arrangement de cette espèce, les portes de Prusse, du Mecklenbourg, d'Oldenbourg des Villes Anséatiques, et de bien d'autres Etats, seroient nécessairement soumis aux lois de quelques-unes des principales Puissances Maritimes.

Conseils de la Russie, c'est que les lettres écrites par des personnes mécontentes en France à différens individus dans le Gouvernement Russe, furent remises à Buonaparté par Kurakin. Plusieurs personnes furent, en conséquence, arrêtées, ou exilées de Paris.*

Voyons maintenant comment Buonaparté répondit à toutes ces prévenances de son nouvel allié.

D'abord, il nomma le Général *Savary* son ambassadeur extraordinaire à St. Petersbourg—*Savary*, que l'Empereur de Russie avoit accusé d'avoir inventé tous les abominables mensonges qui parurent dans le *Moniteur* après la bataille d'Austerlitz, et à qui Alexandre donna un démenti public dans les journaux Allemands.

Ensuite, lorsque ce *Savary* fut rappelé de St. Pétersbourg, il y envoya *Caulaincourt*, celui-là même dont il s'étoit servi pour le meurtre du Duc d'Enghien, pour la mort duquel Alexandre ordonna un deuil de Cour, en même temps qu'il protesta contre ce meurtre par ces Ministres à Paris et à Ratisbonne.

* M. *Berthier* étoit encore au château de Vincennes lorsque j'ai quitté Paris; il avoit, conséquemment été déjà deux ans en prison. M. de *Thiard*, qui étoit chambellan de Buonaparté, et son gouverneur de Dresde fut arrêté et conduit sous escorte dans une prison en Picardie. Tous les deux étoient accusés d'avoir écrit en Russie en termes peu respectueux de *Sa Majesté Napoléon*. Madame de *Chevreuse*, et d'autres dames de *l'ancienne Noblesse* furent exilées de Paris, pour avoir écrit des lettres du même genre à des dames Russes.

La Cour de St. Pétersbourg fut plus complaisante, et au lieu d'envoyer à St. Cloud un ambassadeur qui pût déplaire à Buonaparté, elle y envoya, d'abord, le Comte de *Tolstoy*, partisan reconnu de la France, et, ensuite le Prince Kurakin qui, depuis dix ans, est payé par la France.*

Avant de finir cette section, je ne puis m'empêcher d'observer ici que si l'Autriche eût consulté ses véritables intérêts, elle eût repris les hostilités lorsque les François furent battus à Eylau; mais sa jalousie l'emporta sur toute considération de prudence: elle croyoit l'occasion favorable de se venger de la Prusse, en l'abandonnant à son sort. Mais le Cabinet Autrichien eut dû savoir que c'étoit les traîtres dans le Cabinet Prussien et non le *Roi lui-même* qui avoient décidé à abandonner l'Autriche à ses propres ressources dans les campagnes précédentes. Si l'Autriche eût fait marcher une armée en Pologne et attaqué les François sur leurs derrières, elle eût évité la honte ineffaçable qui a depuis couvert la Maison de Lorraine.

Pendant cette guerre, les Bulletins du *Moniteur* surpassoient en méchanceté et en virulence ceux de la guerre d'Autriche. La Reine de Prusse y étoit injuriée de la manière la plus infâme. Elle étoit accusée d'un amour criminel avec l'Empereur

* Le Prince Ambassadeur est très-gourmand; sa table est souvent fournie de mets délicats de la cuisine de Buonaparté.

Alexandre qui, de son côté, étoit traité de parricide, de barbare, de cosaque, &c.

Mais Buonaparté ne s'en tint pas là. Il parût dans le *Moniteur* des lettres prétendues *interceptées*, et censées écrites par les sujets les plus fidèles du Roi de Prusse, dans lesquelles on représentoit la conduite de leurs Majestés Prussiennes sous les plus odieuses couleurs, sans doute dans le dessein de sémer des dissentions dans le pays, aussi bien qu'entre le Roi et la Reine.

Le Général Benningsen, le Commandant en Chef de l'armée Russe, qui avoit eu la gloire de battre Buonaparté à Eylau, fut appelé dans les Bulletins ivrogne, joueur et barbare!

Pendant les négociations de Tilsit, Buonaparté envoya au Général la croix de la Légion d'Honneur, et témoigna le désir de le voir. Le brave Benningsen refusa *l'un et l'autre honneur*. Pour s'en venger, Buonaparté donna ordre qu'on arrêtât et conduisît à Paris la mère du Général, femme âgée de quatre-vingt ans, qui demeuroit à Zell* dans l'Electorat de Hanovre. Des gendarmes furent placés chez elle, et on fit tous les préparatifs pour son départ; mais la pauvre vieille dame leur épargnà cette peine; elle mourut de peur et de mauvais traitement: ses biens furent confisqués. Le Général Benningsen les réclama ensuite, mais inutilement.

* Le Général Benningsen est né en Hanovre.

Lorque Buonaparté étoit à Varsovie, on y joua une farce bien digne de l'inventeur. Un nouvel ambassadeur Turc, se rendant à Paris, étoit arrivé à Vienne. Il avoit à sa suite un secrétaire, Persan de naissance. Buonaparté le fit habiller avec magnificence pour lui faire jouer le rôle d'Ambassadeur à Varsovie avec l'Ambassadeur Turc, et fut présenté au jongleur Impérial comme ambassadeur de *l'Empereur de Perse*. On continua la farce et notre homme arriva à Paris en cette qualité.*

* Cette farce fut imaginée évidemmment pour *mystifier* les Anglois. Buonaparté n'a cependant pas l'honneur d'avoir inventé cette espèce de mystification. Lorsque le Duc de Richelieu étoit à Lisbonne, il rencontra un jésuite qui parloit le Persan. En ayant obtenu la permission de Louis XV, il le fit habiller et conduire à Paris comme ambassadeur Persan, afin d'alarmer le Gouvernement Anglois. Voyez les Curiosités de Paris par Ste. Foix.

Du temps de la Convention on joua une farce semblable. *Anarcharsis Clootz*, qui se faisoit appeler " l'orateur du Genre Humain," se transporta dans les faubourgs, où il prit nombre d'ouvriers, à raison de six francs par tête, les habilla en Armeniens, en Persans, en Turcs, en Mameloukes, &c. &c., et les introduisit à la Convention, comme des représentans de ces différentes nations, envoyés pour féliciter la Convention sur l'abolition de la Royauté, et porter les vœux que formoient ces dignes peuples, de fraterniser avec les enfans de la liberté en France!

Un ouvrage parut, il y a quelque temps en Angleterre, intitulé " Mémoires de Talleyrand," dans lequel l'auteur dit, " que " le Gouvernement François paya les dépenses des députés " Anglois, qui furent envoyés d'Angleterre en France en 1792, " pour féliciter la Convention sur l'abolition de la Royauté, ainsi

Il étoit encore à Paris, il n'y a pas bien long temps ; mais Buonaparté s'en est fatigué, et le pauvre Persan a été obligé pour vivre de vendre ses schawls, ainsi que les présens qu'il avoit reçus du Gouvernement François.

D'après toutes les apparences, la tranquillité étoit encore une fois rendue au Continent ; mais Buonaparté prouva de nouveau au monde, que son caractèrent turbulent ne peut souffrir que l'espèce humaine goûte aucun répos.

Le traité secret de Tilsit répandit les germes de nouveaux maux, et ouvrit la voie à de nouvelles usurpations. Les troupes du tyran, dont les bras étoient encore fatigué de carnage, furent envoyées en Espagne et en Portugal sous le prétexte d'attaquer Gibraltar, et d'occuper les ports du Portugal. La manière dont il s'empara de l'Espagne, et attira dans le piége la Famille Royale, est admirablement décrite par un témoin oculaire qui a lui-même joué un rôle important dans ces événemens*. La lecture de cet ouvrage doit convaincre tout lecteur que la Famille Royale d'Espagne *fut* attirée dans le piége, et, littéralement parlant, volé de son Royaume et de ses biens particuliers. Mais si on pouvoit encore douter de la vérité des détails donnés par M.

" que les six mille paires de souliers envoyés d'Angleterre pour " les *braves sans-culottes* de l'armée Françoise."

Talleyrand, qui fut l'agent de cette farce, et paya l'argent, m'a assuré que ce fait étoit vrai.

* Voyez l'ouvrage de M. de Cevallos.

de Cevallos, le traité secret de Tilsit doit convaincre tout lecteur de bonne foi de la vérité de cette abominable affaire.

L'histoire n'offre rien qu'on puisse lui comparer en noirceur, " *Nullum similè aut secundum.*"

Un Roi, Don Carlos, foible à la vérité, mais cependant Souverain indépendant de toute Puissance étrangère, s'étoit laissé réduire par les artifices de Buonaparté, et avoit formé avec la France une alliance contre l'Angleterre. La marine d'Espagne étoit aux ordres de Buonaparté et supportoit le poids de ses batailles navales. La fleur de l'armée Espagnole, montant à soixante mille hommes, avoit été envoyée en Allemagne pour combattre aussi sur terre pour Buonaparté, et contribuer à la chute de la Russie, de la Prusse, et de l'Autriche. En l'absence de ces défenseurs naturels de leur patrie, une armée Françoise est envoyée en Espagne sous le prétexte spécieux d'occuper les ports du Portugal : mais ces hordes ont à peine pénétré en Espagne qu'il s'empare des forteresses Espagnoles, et prétend traiter comme rébelles tous les Espagnols qui lui résistent. Il attire le père et le fils à Bayonne sous prétexte d'interposer sa puissante médiation, et de décider entr'eux. Il ne *décide pas* entr'eux, mais les *fait tout deux prisonniers*, et les envoie dans l'intérieur de la France traîner leur misérable existence, jusqu'à ce qu'il juge de sa convenance politique de s'en défaire par le fer ou par le poison ; et en attendant, d'après un abandon supposé de leurs

droits, il place leur couronne sur la tête de son frère, pour qu'il ait à la tenir de lui comme Seigneur Souverain.

Quoiqu'il y ait bien peu de choses à ajouter au récit intéressant qu'a publié M. de Cevallos, de la manière dont la Famille Royale a été enlacée, quelques faits particuliers qui sont venus à ma connoissance ne seront peut-être pas sans intérêt. J'ai beaucoup connu M. *Esquerdo*,* qui étoit le grand faiseur dans cette monstrueuse affaire, et qui signa pour l'Espagne le traité de partition du Portugal. J'ai appris de lui que Buonaparté méditoit depuis long-temps le détrônement du Roi d'Espagne; que ce projet fut d'abord communiqué au Ministre d'Espagne à Paris, le Chevalier *d'Azara*, qui, *sans hésiter*, refusa de rien entendre à ce sujet. En conséquence, au bout de vingt-quatre heures, M. Azara fut empoisonné à temps pour l'empêcher de communiquer à sa cour ce que Buonaparté lui avoit fait entendre.

Lorsque le Prince *Massareno* arriva à Paris, il étoit accompagné d'Esquerdo, en qualité de secrétaire de légation. Buonaparté découvrit bientôt

* M. Esquerdo étoit fils d'un barbier; son père étoit très-aimé dans la famille de M. le Comte de Fuentes, qui portoit en outre le titre Napolitain de Prince Pignatelli. Ce Seigneur donna au jeune Esquerdo une bonne éducation, et on peut dire qu'il fit preuve de talent. Avec le tems il fut introduit à la Cour, où il gagna les bonnes grâces non-seulement du Roi et de la Reine, mais aussi du Prince de la Paix.

que cet homme seroit assez disposé à lui servir d'instrument dans l'exécution de ses projets infernaux sur l'Espagne. Ses conjectures étoient bien fondées.

Au bout de quelque temps, cependant, Buonaparté parut très-mécontent de lui, et lui dit, il y a environ dix-huit mois, en présence de tous ses Ministres, qu'il méritoit d'être pendu pour les faux rapports qu'il avoit faits, de l'état de l'esprit public en Espagne, qu'Esquerdo avoit représenté comme favorable aux François. J'ai appris, depuis, que cet Esquerdo avoit été conduit de Madrid à Paris enchâîné et accusé de haute trahison.

La conduite des François avoit poussé les habitans de Madrid à quelques actes de vengeance. Les meurtres commis en cette occasion même sur des femmes sans défense, le 2 de Mai 1808, sont trop récens, pour qu'on puisse les avoir oubliés.

Après ces massacres, et après que la Famille Royale eut été enlacée, de la manière que je l'ai dit, le Général *Savary* reçut ordre de conduire en France la ci-devant Reine d'Etrurie. L'*honnête* Général lui dit qu'elle feroit mieux de lui confier set bijoux et tous ses effets précieux, qu'il lui rendroit aussitôt qu'ils auroient passé les armées. La crédule Princesse lui donna tout ce qu'elle possédoit, mais pas *un seul* objet de prix ne *lui fut jamais rendu**.

* Parmi d'autres bijoux de prix confiés au Général Savary étoit la couronne de la Reine d'Etrurie. L'honnête Général la

Lorsque le Roi Don Carlos arriva à Fontainebleau, pas un appartement n'avoit été préparé pour le recevoir. Etant là, il dit au *Duc de la Vauguyon* et à M. de *Reineval*, qu'il espéroit que les François ne le croyoient pas assez stupide pour avoir signé le prétendu acte d'abdication*. Le Roi et sa Famille ont été dans le plus grand embarras par

fit démonter, et Madame Savary s'en fit faire un ornament de tête en forme de gerbe, qu'elle eut l'impudence de porter un jour que Madame Buonaparté tenoit sa Cour. Lorsque Buonapaté vit Madame Savary avec ces diamans il entra dans une violente colère, et donna ordre à Savary d'euvoyer les bijoux à *lui*, Buonaparté, sur-le-champ. Il eu a, depuis, fait présent à la *Reine* de Hollande.

* Le Duc de la Vauguyon avoit été autrefois ambassadeur de Louis XVI à la Cour d'Espagne, et depuis la révolution avoit demeuré plusieurs années à Madrid, M. Reineval étoit autrefois, employé dans les Bureaux des Affaires Etrangères, et avoit été attaché à l'ambassade d'Espagne. Il eut l'indiscrétion de rapporter ce que le Roi d'Espagne lui avoit dit, et fût en conséquence renfermé dans le donjon de Vincennes.

Tous les Espagnols qui étoient en France reçurent ordre de paroître à la Police pour prêter serment de fidélité à *Joseph*; ceux qui refusèrent, furent mis en prison, M. *Los Reos*, qui avoit été Consul Général d'Espagne en Angleterre, fut trois mois dans le Château de Vincennes avec sa femme et ses enfans, parce qu'il avoit refusé d'abord. Sa qualité de beau frère du Prince de la Paix lui fut inutile. Et qu'il me soit permis de faire remarquer ici à *ceux* de mes lecteurs qui peuvent être payés par Buonaparté, la conduite qu'il a tenue vis-à-vis du Prince de la Paix. Il s'en est d'abord servi pour trahir son Roi et son pays; la trahison étant consommée, ce favori fut sacrifié et abandonné. Il est à présent à Marseilles, servant le Roi Charles, plutôt comme un valet que comme un Ministre.

le manque d'argent*. Quant au mulheureux FERDINAND, il a été traité plus mal que son père.

A son arrivée à Valencey, château appartenant à Talleyrand, avec son frère et son oncle, des tailleurs, des cordonniers, &c. y furent envoyés de Blois pour fournir au Prince ce dont il pouvoit avoir besoin. Tant que ces malheureux Princes eurent quelqu'objet de valeur, tout alla bien; mais lorsque ces ressources furent épuisées, on les laissa manquer des choses les plus nécessaires, Les habitans de Valencey leur fournissent toute espèce de provisions *gratis;* ils n'en ont pas l'ordre de Buonaparté; ce monstre s'inquiète peu de quoi les princes vivent, peu lui importe, qu'ils aient du pain ou qu'ils fassent bonne chère!

Ils sont gardés de très-près, et on ne leur permet ni de monter à cheval, ni de se promener dans le jardin sans gardes. Quand bien même on n'auroit pas d'autre reproche à faire à Buonaparté, ses crimes et son infâme conduite envers l'Espagne, suffiroient pour lui attirer la haine de l'univers, s'ils étoient suffisamment connus et représentés sous les couleurs qui leur conviennent.

Mais le malheur est que la presse dans toute l'Europe est à ses ordres. Ses crimes, ses meurtres, ses brigandages, sont représentés comme des actes de bienfaisance et de clemence. Quelques

* Lorsqu'ils se rendirent à Marseilles, je les vis, ou du moins la voiture dans laquelle ils étoient, à Melun. Les stores étoient levés et quatre gendarmes entouroient la voiture.

personnes ajoutent foi à ces rapports mensongers, mais elles sont en *petit nombre*, et ce *petit nombre* ne se trouve qu'en Angleterre. Quelques-uns d'entr'eux ont des raisons *puissantes* pour affecter de les croire et pour les répandre autant que possible. Je fais mon affaire de publier *leurs crimes et leurs trahisons.* Au milieu de sa carrière de sang en Espagne, il a l'impudence de dire aux malheureux habitans de ce pays, " qu'il a été envoyé par le " Tout-Puissant pour les punir de leurs iniquités," et après que ses barbares satellites ont assassiné, brûlé, détruit, dévasté les villages, les villes et les provinces, et ruiné les habitans, il dit au peuple Espagnol, " que les rebelles et les intrigues de " l'Angleterre en sont la cause, et qu'ils doivent " lui rendre grâces du bonheur, dont ils jouissent " à présent,"*

Cet usurpateur sans honte et sans pudeur transforme en crime la fidélité envers le Prince; les *sujets fidèles*, sont appelés *rebelles*, et traités comme tels, parce qu'ils défendent leur pays contre l'usurpation d'un homme dont le titre à les gouverner n'a jamais été reconnu, et parce qu'ils soutiennent la cause du Prince auquel ils ont prêté serment de fidélité, et auquel ils ont juré d'obéir; du Prince qui ne les

* Voyez dans le *Moniteur* du 14 de Mars, 1809, le discours de l'Evèque de Saragossa après la reddition de cette ville. J'ai cru qu'il valoit la peine d'insérer cette curieuse *oraison* dans l'appendix No. 18.

VENTE PUBLIQUE DE LAINES EN ESPAGNE.

" *Le 2 Janvier prochain et jours suivans, il sera*
" *procédé à la vente aux enchères de deux cents mille*
" *kilogrammes de laines d'Espagne, faisant partie*
" *de la confiscation exercée en Espagne sur les re-*
" *belles.*"

Le fait est, cependant, que cette laine appartenoit à des négocians François, principalement à M. *Obercampff**, qui l'avoit déjà payée aux négocians de Madrid et d'autres villes d'Espagne!

Mais, supposé qu'elle eût appartenue à des Espagnols, on devoit à coup sûr faire quelque différence entre des négocians et des gens pris les armes à la main contre l'Usurpateur. Admettant, par supposition, que l'invasion de l'Espagne fût juste et légitime, les négocians des provinces éloignées, à qui la laine eût pu appartenir, auroient pu être neutres, ou même en faveur des François. A quel titre, dès lors, pouvoit-on saisir les propriétés de ces particuliers. Si la laine eût appartenu au Duc d'*Albuquerque*, au Général *Castanos*, ou à quelqu'autre Commandant des armées Espagnoles, la saisie eût pu être justifiée d'après le principe, que cette laine appartenoit à des ennemis; mais le fait est que le tout étoit propriété Françoise.

* Grand manufacturier de draps à Paris.

Des négocians François avoient fait passer de l'argent d'avance, pour l'achat de laines Espagnoles ; quand elles furent saisies, ils tirèrent sur les négocians Espagnols pour leur remboursement, prétendant que ces laines eussent dû être envoyées beaucoup plutôt, et que c'étoit par la négligence de ces derniers qu'elles avoient été saisies ; que, dans tous les cas, les Espagnols étoient bien plus à même de connoître la situation des armées en Espagne que des négocians François demeurant à Paris ; et qu'en conséquence les négocians Espagnols devoient supporter la perte.

Tels étoient les raisonnemens des négocians François, qui là-dessus tirèrent de nouveau principalement sur les négocians de Madrid.

Malheureusement pour les négocians Espagnols, ces lettres de change, ainsi que tout ce qui étoit envoyé par la poste ordinaire, tombèrent entre les mains du voleur Impérial. Des gendarmes en demandèrent le payement immédiat, et les négocians Espagnols furent obligés de payer. Des secondes lettres de change furent tirées, et dans les protêts qu'on en fit pour non-acceptation et non-payement, ce vol parut à découvert.

Les négocians François demandèrent, mais en vain, leur remboursement à leur Gouvernement* !

* C'est dans mon état, comme interprète assermenté, que j'ai traduit les protêts dont je parle. Toutes les lettres de change passèrent par les mains de MM. Baguenaux et Cie., Worms et Cie., et L. B.

Un autre vol plus infâme encore, s'il est possible, fut fait à M. le Baron de *Stroganoff*, Ambassadeur de Russie à Madrid.

Lorsque l'armée Françoise étoit en Espagne, dans le caractère supposé d'*amis*, la malle de Paris à Madrid arriva de manière ou d'autre dans le Cabinet de Buonaparté à Madrid. Parmi les lettres étoient quelques lettres de change, montant à cent mille francs, tirées par Baguenaux et Cie., banquiers à Paris, sur un banquier de Madrid, en faveur du Ministre de Russie. Cependant, lorsque les lettres de change furent entre les mains de Buonaparté, il les fit payer par le banquier à des gendarmes qui les présentèrent au comptoir.

M. de Strogonoff avoit déjà quitté Madrid pour retourner en Russie. J'ignore sur qui la perte sera tombée à la fin, mais le fait m'est connu, ayant *vu* et *traduit* de l'Espagnol la lettre du banquier de Madrid à M. Baguenaux.

Ainsi, il paroît que le *magnanime* Napoléon vole en détail comme en gros*.

Fould, banquiers à Paris, à qui j'en appelle pour la vérité de ce que j'avance.

* La conduite de Buonaparté est aussi inconséquente qu'elle est criminelle. Dans une adresse récente aux Espagnols, Buonaparté reproche au Monarque détrôné Charles IV, de n'avoir pas essayé de sauver la vie de son cousin LOUIS XVI.

Pour démentir cet amas d'impostures, j'ai donné dans l'Appendix une note présentée par M. *Ocaritz*, Chargé d'Affaires d'Espagne à Paris, au Gouvernement Exécutif de France, avant

Buonaparté se conduit envers le Portugal comme envers l'Espagne. La Cour de Lisbonne étoit représentée à Paris par M. de *Lima*, qui avoit été auparavant Ambassadeur en Angleterre. C'étoit une créature et un instrument de Buonaparté.

Un Ministre du Prince Régent, qui l'a suivi au Brésil, a été à la solde de la France depuis 1796, et complotoit avec Buonaparté pour s'emparer de la personne du Prince. Grâces à l'Ambassadeur Anglois et à l'Amiral* qui commandoit cette station, la personne du Prince fut sauvée, mais son pays fut perdu†.

Buonaparté n'étoit pas satisfait de toutes ces usurpations ; il restoit encore quelque chose à faire en Italie. Il jugea alors à propos, en exécution du traité secret de Tilsit, de dépouiller le Pape qu'il avoit avili, de ses biens temporels. Le Pape est puni, quoique le châtiment ne dût pas lui venir de

le procès de LOUIS XVI. Il vous sied mal, Napoléon, de reprocher au Monarque Espagnol de n'avoir pas essayé de sauver les jours de son cousin. Vous savez trop bien que les assassins de LOUIS, qui étoient vos anciens maîtres, Barras, Carnot, Freron et Tallien, étoient aussi peu disposés à se laisser adoucir en cette occasion, que vous, lorsqu'on vous demanda d'épargner les jours du Duc d'Enghien. *Quelques Théoriciens politiques essayeront, peut-être*, de justifier le premier meurtre, mais jamais le *dernier*.

* Lord *Strangford* et Sir *Sidney Smith*.

† On verra, par l'ouvrage de M. de Cevallos, que la partition du Portugal fut décidée pendant que ce royaume étoit en paix avec la France.

la main de celui que l'inflige. Nul Prélat chrétien n'auroit dû couronner un être tel que Buonaparté.

La première armée Françoise ayant été chassée de la capitale de l'Espagne, Buonaparté avant de retirer toutes ses forces de l'Allemagne et de la Pologne pour les envoyer en Espagne, jugea à propos, de concert avec l'Autriche et la Russie de faire des propositions de paix à l'Angleterre. En conséquence il invita son *frère* Alexandre à une entrevue à Erfurth en l'assurant de ses bonnes intentions. *

Grande fut l'attente qu'on se forma de ce qui ce feroit, et seroit le résultat de la réunion de tant de têtes couronnées à Erfurth ; tandis que (grande merveille !) il ne s'agissoit que d'une proposition de paix de la part des deux Empereurs ! Mais pourquoi les Rois de Bavière, de Wirtemberg, de Westphalie, de Saxe, et tous les petits Princes d'Allemagne furent-ils invités à cette farce ridicule ?

D'abord, parce que Buonaparté est tellement entiché de son titre d'Empereur et Roi, qu'il ne peut souffrir de voir autour de lui que des têtes couronnées. Sa couronne finira par lui tourner la tête ; il n'en faut pas beaucoup pour le faire déclarer fou.

On proposa aussi à toutes les têtes couronnées à Erfurth de mettre GEORGES III hors de la loi, et de l'effacer de la liste des Souverains s'il réfusoit d'ac-

* Les officiers et les Ministres de Buonaparté parrièrent entr'eux qu'Alexandre, connoisant l'affaire de Bayonne, ne se hasarderoit pas à aller à Erfurth. Cependant Alexandre se hasarda, mais qu'il prenne garde à la seconde invitation !

cepter la médiation de la Russie. Mais *Leurs Majestés vassales* eurent le courage de rejeter cette proposition.

Les propositions de paix furent reçus par les Ministres Anglois, comme on doit recevoir tout ce qui vient de cet homme. La déclaration officielle de ces ministres, après que les négociations fussent rompues, fut lue à Paris avec avidité : on la regarda comme un chef-d'œuvre ; mais encore y étoit-il traité en souverain.

Pendant qu'il étoit en Espagne, l'Autriche sentit de nouveau la nécessité de hausser le ton ; elle commença à armer. Cette conduite déplut au tyran. Si l'Autriche eût frappé le coup, lorsqu'il étoit en Espagne, les affaires eussent pris une autre tournure. Mais M. de *Metternich*, Ambassadeur d'Autriche, en quittant sa Cour, ignoroit complétement l'état de la France : il eût dû savoir que toutes les forces étoient au fond de l'Espagne. Mais je suis fâché d'être obligé de dire que sa conduite *n'est pas exempte de reproche* *.

Toute l'Allemagne étoit outrée contre les François ; la conduite tyrannique des hordes féroces de Buonaparté n'y étoit pas oubliée. Pourquoi, dès lors le Cabinet Autrichien n'essaya-t-il pas de tirer parti de cette disposition des esprits en Allemagne ?

* Il convient peu à un Ambassadeur de s'associer avec des chevaliers d'industrie et des escrocs, et encore moins de devenir le *Trésorier d'un club de joueurs.* J'en appelle à tous les Anglois qui étoient alors à Paris, et qui sont maintenant à Londres, pour la vérité de ce fait.

s'il l'eût fait, les armées qui ont combattu contre l'Autriche, eussent fait cause commune avec elle contre l'ennemi commun.

Mais de nouvelles humiliations attendoient la Maison de Lorraine.

On connoît le résultat malheureux de la campagne*; elle fut terminée par l'alliance la plus inouïe qui ait jamais déshonoré une nation. *La fille d'un Empereur d'Allemagne épouser un obscur, un vil aventurier, qui étoit parvenu à jouer un rôle en servant une cause dont les suppôts avoient assassiné l'oncle et la grande tante de la Princesse qu'il épousoit, et qui avoit lui-même détrôné la grande tante de cette Princesse*†.

Au milieu de ces bouleversemens politiques et de cet avilissement des Souverains, *un seul* du moins sur le Continent de l'Europe, *sut garder son honneur*. SON NOM SERA RÉVÉRÉ PAR LA POSTÉRITÉ. Le lecteur doit supposer que je veux parler de GUSTAVE, le malheureux Roi de Suède.

Je puis affirmer d'après des renseignemens certains, que ce jeune monarque perdit sa couronne par les intrigues de Buonaparté, qui dépensoit deux millions pour opérer la dernière révolution de Suède; cependant, le tyran ne goûta pas la manière dont elle fut effectuée.

* Au commencement de la campagne, en découvrit que le Commissaire Général de l'armée, M. *Fassbender*, trahissoit depuis plusieurs années. Il se tua lorsqu'il vit ses trahisons découvertes.

† La Reine de Naples.

Lorsque l'aide de camp du nouveau Roi apporta la nouvelle à Paris, Buonaparté dans un accès de colère, dit: "Qu'est-ce qui empêche Davoust, ou tout "autre de mes Maréchaux, de marcher contre moi "avec leurs corps d'armée? On ne devroit pas ten-"ter de révolution au moyen des armées; cela met "les Souverains dans des situations critiques."

Quant à la Turquie, le traité secret de Tilsit fait voir quelles étoient les vues de Buonaparté sur ce pays.

Il me reste à rendre compte de la conduite de Buonaparté vis-à-vis des Etats Unis d'Amérique.

L'Amérique avoit été reconnue depuis environ dix ans, comme Etat indépendant par toutes les Puissances de l'Europe, et comme tel elle commerçoit librement dans toutes les parties du monde.

La Révolution Françoise s'annonça environnée de toute la terreur qu'elle a produit. Les excès qui furent commis allarmèrent même ses *partisans les plus ardens*, et les plus zélés défenseurs des principes sur lesquels elle étoit fondée.

Dans les pays qu'on peut *regarder* comme jouissant de quelque degré de liberté *politique*, les opinions furent partagées sur la grande question politique de *favoriser* cette révolution ou de s'y *opposer*. Les vieux Gouvernemens de l'Europe tremblèrent; l'Angleterre même, où ces *prétendus** principes

* Je dis *prétendus* parce que les meneurs de la Révolution

avoient été puisés, prit l'allarme, et en 1793, prit part à la guerre, qui avoit été excitée contre la France *Républicaine*.

L'Amérique avoit avec l'Angletèrre des relations de commerce amicales. Il n'étoit pas de son intérêt, de prendre parti dans la querelle *contre* la France; il n'étoit pas de son intérêt de se mettre en *opposition* contre l'Angleterre: le commerce du monde lui étoit ouvert, et si elle eut pu obtenir qu'on la laissât se conduire comme Puissance *parfaitement neutre*, elle se fut assuré des avantages considérables, en devenant l'intermédiaire de commerce des Puissances maritimes belligérantes.

Cependant l'Amérique étoit à cette époque divisée en deux partis politiques, presqu'également balancés: l'un attaché à la cause de l'Angleterre, et appelé le Parti *Anglois* ou *Aristocratique*, l'autre probablement pour les mêmes raisons, outre d'*autres moins honorables*, étoit appelé le Parti *François* ou parti *démocratique*.

L'Amérique, éloignée du théâtre de la guerre, ne pouvoit y prendre aucun intérêt particulier, excepté en ce qui regardoit son commerce; mais, par ce commerce même, il lui fut en quelque sorte impossible de ne pas se trouver mêlée dans la querelle.

Françoise ne s'en servirent que comme d'un prétexte pour tromper le peuple, ainsi que je crois l'avoir suffisamment prouvé dans cet ouvrage.

Washington essaya de tenir la balance égale ; Adams, son successeur immédiat, se montra évidemment disposé à favoriser le parti Anglois, et sa popularité en souffrit à quelques égards. Jefferson, qui vint après, paroît avoir suivi un système politique tout *contraire*, il est *accusé* d'avoir favorisé les *François*.

Peu avant l'élévation de M. Jefferson au poste de Président des Etats Unis, Buonaparté avoit pris les rênes du Gouvernement, et dans le cours de cette présidence étoit devenu Empereur des François.

Les relations commerciales entre l'Amérique d'une part, et les principales Puissances belligérantes, et leurs alliés, de l'autre, étoient devenues d'une grande importance pour l'Amérique. Les deux partis avoient, ou croyoient avoir, intérêt chacun à entraver le commerce de l'Amérique avec l'autre. La supériorité de l'Angleterre sur les mers excitoit surtout la jalousie et l'envie de Buonaparté. Détruire son commerce lui parut le seul moyen de détruire cette supériorité ; et prohibitions sur prohibitions furent publiées, pour empêcher l'introduction de manufactures Angloises et de denrées coloniales en France et dans les pays qui lui sont soumis. Ces prohibitions portoient principalement sur les Américains, qui étoient devenus en grande partie, les seuls entremetteurs de ce commerce.

Ils avoient, dans plusieurs circonstances, essayé d'éluder la loi des nations sur le commerce de contrebande ; leur assitance étoit moins nécessaire à

l'Angleterre qu'à la France. Ils avoient, d'abord directement, et ensuite indirectement, fait tout le commerce entre ce dernier pays et ses colonies que la France elle-même ne pouvoit faire, vu l'état de ses forces maritimes comparées à celles de l'Angleterre.

Plusieurs bâtimens Américains employés à ce commerce furent pris et condamnés. Le Gouvernement Américain s'en plaignit au Gouvernement Anglois. Les deux Gouvernemens, Anglois et Américain, doivent avoir désiré de voir arranger ces différens à l'amiable.

Je ne me propose pas d'examiner ici fort au long, si les deux grandes Puissances belligérantes eurent tort ou raison dans leur conduite vis-à-vis de l'Amérique, ou l'Amérique dans sa conduite vis-à-vis chacune d'elles, mais de donner un simple narré des faits afin que le lecteur impartial puisse juger par lui-même de quel côté les Américains, avoient le plus à se plaindre.

Dans l'année 1806, le Ministre Américain, M. Munroe, arriva à Londres pour conclure et signer un traité de commerce avec l'Angleterre, conjointement avec M. Pinckney, Résident Américain à la Cour de St. James.

Buonaparté eut bientôt connoissance de cette négociatiou ; aussitôt, ce monopoliseur universel de tout pouvoir entra dans un accès de fureur, et

DÉCLARA QUE SI L'AMÉRIQUE CONCLUOIT UN TRAITÉ AVEC LA GRANDE BRETAGNE, IL REGARDEROIT

L'AMÉRIQUE DE SUITE COMME SON ENNEMI ET LUI DÉCLAREROIT LA GUERRE.

Cette menace prévint la *ratification* du traité qui avoit été déjà *signé* à Londres. Tel fut l'esprit d'INDÉPENDANCE de l'Amérique et son *impartialité* vis-à-vis des deux Puissances belligérantes :—et pour prouver au Gouvernement Américain qu'il parloit *tout-de-bon*, Buonaparté fit paroître, dans le mois de Novembre, 1806, son fameux Décret de Berlin dont on parle tant, et qu'on oublie si légèrement. Il étoit conçu dans les termes suivans.

DÉCRET DE BERLIN.

" Les Iles Britanniques sont en état de blocus.

" Tout commerce et toute communication avec l'Angleterre sont strictement défendus.

" Toutes les lettres allant en Angleterre ou en venant, ou adressées à des Anglois seront arrêtées ; toutes les lettres écrites en Anglois seront supprimées*.

* En conséquence de cet article du décret, les commis de bureaux de poste eurent ordre de saisir toutes lettres adressées à des personnes dont les noms étoient Anglois. Deux négocians Américains M. Callaghan, et M. Swan, demeurant à Paris, se rendirent chez M. Lavalette, Directeur des Postes et Conseiller d'Etat. Ils lui firent sentir les inconvéniens auxquels ce décret soumettoit les Américains, et lui représentèrent que les noms Anglois, et les noms Américains se ressembloient si fort en général, qu'il étoit impossible de faire la différence. Ils lui demandèrent en conséquence ce qu'ils avoient à faire relative-

"Tout individu sujet de la Grande Bretagne sera fait prisonnier *partout où on pourra le trouver.*

"Tous les biens appartenant à des Anglois seront confisqués, et le montant en sera remis à ceux qui auront perdu par la détention de leurs vaisseaux par les Anglois.

"Nul vaisseau venant de la Grande Bretagne ou ayant touché à un port Anglois ne sera admis dans les ports.

"Tout commerce en marchandise Angloise est rigoureusement défendu."

A cette époque il y avoit à peine en *Europe* une nation ou une puissance qu'on put regarder comme neutre; ce décret ne pouvoit donc être considéré, que comme dirigé contre l'indépendance du commerce *Américain.*

Le Ministre Américain à Paris, le Général Armstrong paroît l'avoir considéré sous ce point de vue. A peine le décret fut-il connu dans cette ville, qu'il s'adressa au Ministre de la Marine, le priant de lui faire savoir s'il s'appliquoit aux bâtimens Américains, et donnant pour raison spéciale de cette demande, qu'il y avoit alors plusieurs bâtimens Américains en Angleterre qui se préparoient à faire voile

ment à leur correspondance en Anglois. "Ecrivez en votre propre langue!!!" répondit le Directeur. Ce Conseiller d'Etat ne savoit pas, il paroît, que les Anglois et les Américains parlent la même langue. Mais cela ne doit pas surprendre, quand on saura quel M. de la Valette, étoit jadis garçon limonadier, ensuite soldat, puis Général, &c. &c. &c.

pour l'Amérique. Le Ministre de la Marine répondit à cette demande, qu'il alloit expédier un courier à Sa Majesté Impériale, pour apprendre ses intentions à ce sujet, et peu après, avant qu'il eut pu recevoir une réponse de Buonaparté, il écrivit au Général Armstrong, pour lui faire savoir que l'Empereur avoit décidé, *que le Décret de Berlin n'étoit pas en contravention aux traités subsistans entre la France et l'Amérique.*

Lorsque le Général Armstrong reçut cette lettre, il se rendit chez le Ministre de la Marine pour recevoir de *lui* de plus amples explications, mais le Ministre l'invita à les demander au *Prince de Benevento!* qui étoit à Berlin avec Buonaparté. Le résultat de cette entrevue fut, que le Général Armstrong, sachant qu'aucun Ministre François ne peut prendre sur lui d'interpréter les décrets de Buonaparté *sans sa permission,* fut, en conséquence, si bien convaincu qu'on agiroit d'après la lettre du Ministre, qu'il ne perdit pas de temps à en instruire la légation à Londres.

Il est aussi nécessaire d'observer, que comme le Décret de Berlin n'avoit que l'Amérique en vue, Buonaparté fit connoître ses intentions au Ministre de la Marine, en lui envoyant le Décret de Berlin. Ainsi, tandis que le décret en lui-même devoit servir d'épouvantail aux Américains, la lettre étoit calculée de manière à les plonger dans une fausse sécurité. J'ai entendu quelques Membres du Conseil

des Prises dire que cette lettre n'avoit été écrite que pour *mystifier les Américains.*

M. Munroe reçut à Londres la substance de cette lettre qu'il communiqua publiquement aux négocians de cette capitale engagés dans le commerce d'Amérique.

Nous allons voir tout à l'heure quelle confiance les Américains pouvoient, sans être blâmés, placer dans la bonne foi Impériale de Napoléon.

A cette époque il y avoit dans la Tamise un vaisseau Américain appelé l'Horizon, commandé par le Capitaine M'Clure, qui étoit aussi propriétaire du bâtiment et de la cargaison. Ce bâtiment avoit été à Lisbonne; et *là* avoit été fretté par le Gouvernement Espagnol, pour porter certains articles à Lima, et en rapporter trois millions de piastres pour le Gouvernement Espagnol. Pour compléter cet engagement il étoit nécessaire que le vaisseau touchât au port de Londres. Il y étoit, prenant une cargaison, lorsqu'on y eut connoissance de ce fameux Décret de Berlin, et des assurances du Ministre de la Marine relativement aux Américains. En pleine confiance, et sur la foi qu'on devoit ajouter à la *décision* Impériale, le bâtiment fit voile de la Tamise richement chargé. Sur la côte de France il éprouva un fort coup de vent, et fut jeté à la côte. Les officiers des Douanes se rendirent à bord et commencèrent par séquestrer *provisoirement* le vaisseau et la cargaison. L'affaire fut jugée en dernier ressort par le Conseil des Prises à Paris. M.

de la Grange homme intelligent, homme *respectable* et *respecté*, avocat pour les demandeurs, produisit la lettre du Ministre en défense de ses clients, cela ne servit à rien. Il produisit le contrat de fret (charter-party) signé à Lisbonne, avant la publication du Décret de Berlin, par le Capitaine M'Clure, et l'Ambassadeur d'Espagne. Il représenta que l'Espagne étoit non-seulement une Puissance amie, mais encore un allié effectif de la France et en *hostilités ouvertes* contre la Grande Bretagne, tandis qu'on supposoit que le Décret avoit principalement cette *dernière Puissance* en vue. Vains efforts ! comme dit le Grand Napoléon lui-même. Il falloit dans tous le cas que le vaisseau et la cargaison fussent confisqués ; la prise étoit trop riche pour qu'un Gouvernement aussi rapace que le Gouvernement François la laissât échapper de ses mains. Le vaisseau et la cargaison furent condamnés.

Pendant le procès, si un vol semblable mérite ce nom, le Conseil des Prises prit occasion d'exprimer son opinion sur la lettre écrite par le Ministre de la Marine au Général Armstrong, d'une manière qui marque bien toute *la servilité* de ces juges et le peu d'égards qu'ils ont pour les assurances données par l'administration *d'un* pays au Ministère accrédité *d'un autre*, demandant des explications officielles sur une mesure douteuse.

Ils dirent que le Ministre de la Marine avoit outrepassé ses pouvoirs, en prenant sur lui d'écrire une lettre semblable ; qu'une lettre *Ministérielle* ne

pouvoit pas être admise contradictoirement ou, infirmément à un décret impérial, effet qu'elle ne pouvoit jamais produire.

A bord de l'Horizon étoit un M. M'Clure, frère du propriétaire du vaisseau et de la cargaison, agissant comme supercargue ; il arrivoit plein de confiance dans la justice et l'impartialité " du *Gou-" vernement éclairé* de France," ainsi qu'il l'avoit vu représenté dans les pièces publiées sous l'autorisation de son Gouvernement ; il s'étoit muni des passeports nécessaires ; il désiroit être à Paris pendant le procès, afin de donner lui-même ses instructions à ses avocats et agens, il se croyoit à l'abri de toute attaque personnelle ; il éprouva cependant qu'il s'étoit cruellement mépris ; ses passeports ne lui servirent à rien : il fut arrêté dans la capitale de ce " Gouvernement éclairé," et envoyé en prison comme soupçonné d'être — quoi ? — Anglois ! le crime le plus haineux dont on puisse accuser quelqu'un qui se trouve sur le territoire de France, qu'il soit aristocrate ou démocrate : le démocrate est encore le plus détesté des deux.

On le laissa sortir sous *surveillance*, et en donnant des cautions, qu'il se procureroit d'Amérique des preuves qui attesteroient, non qu'il étoit *citoyen* Américain, mais qu'il étoit *né* en Amérique.

Les Américains se *soumirent* à ce décret qui violoit si évidemment leurs droits, comme nation neutre et indépendante. Par cette soumission ils firent preuve de leur partialité manifeste pour la France.

Le Gouvernement Anglois ne voulant pas faire la guerre à l'Amérique pour cette apparente partialité, fut enfin forcé, au bout de deux mois de patience, d'adopter des mesures de représailles contre la France, quoique les Américains pussent souffrir de la haine envenimée que se portoient les deux Puissances belligérantes.

En conséquence, dans la Gazette de Londres, du 10 Janvier, 1807, parurent des ordres du Conseil, qui après avoir fait allusion, en termes accoutumés, à la violence inouïe du décret de Berlin, que rien ne peut justifier, continuent ainsi : " Là-dessus il a plu à Sa " Majesté, par, et avec l'avis de son Conseil Privé, " d'ordonner qu'il ne sera permis à aucun vaisseau " de trafiquer *d'un* port à *un autre*, lorsque *ces deux* " ports appartiendront à la France et à ses alliés, " ou seront tellement soumis à leur influence, que " les vaisseaux Anglois n'auroient pas la facilité d'y " trafiquer librement, et les commandans des vais- " seaux de guerre de Sa Majesté, et des corsaires, " recevront, et reçoivent ordre par ces présentes, " d'*avertir* tout vaisseau *neutre* venant *de* tel port, " et se se *rendant à tel autre* port de cette descrip- " tion, de DISCONTINUER son voyage, et de ne pas " se rendre à un *tel* port ; et tout bâtiment, *après* " *avoir été ainsi averti*, ou tout bâtiment venant " d'un port de cette description, après qu'un temps " suffisant se sera écoulé, pour qu'il ait eu connois- " sance de l'ordre de Sa Majeste, qui sera rencontré

" se rendant à un autre port de la même description sera capturé et amené, et le vaisseau avec la cargaison seront condamnés comme de bonne prise".

Q'u'y a-t-il là qui ressemble en rien au décret de Berlin ? Par ce décret, les Iles Britanniques, c'est-à-dire l'Empire entier de la Grande Bretagne, devoit être considéré comme en état de blocus ; et nul bâtiment neutre ne pouvoit avoir la liberté de toucher à un port de ce pays ; bien plus, " tout commerce et toute communication avec l'Angleterre étoient strictement défendus." A qui, défendus ? Aux François qui, à l'époque de ce décret, ne pouvoient trafiquer avec la Grande Bretagne ? Certainement non : ce n'eut été dès lors qu'un décret superflu. Mais il étoit défendu aux nations *neutres* et *indépendantes ;* et conséquemment, comme il n'y avoit alors presqu'aucune nation neutre, aucune nation indépendante et commerçante que l'Amérique, ce décret étoit principalement dirigé contre les Américains, dont le commerce avec l'Angleterre leur étoit plus important que celui de tout le reste du monde. Mais continuons. " Nul bâtiment *venant* de la Grande Bretagne, ou *ayant touché à un port de la Grande Bretagne*, ne sera admis," non pas même pour prendre une cargaison en France, soit pour l'Amérique, leur patrie, soit pour tout autre endroit dans la sphère générale du commerce. Un bâtiment sur son *lest* venant d'un port de la Grande

Bretagne, n'auroit pas pu être admis dans un port de France.

C'est probablement d'après cet article, que le Conseil des Prises condamna l'Horizon ; mais cet article même ne justifie pas la sentence ; l'Horizon avoit été, il est vrai, dans un port Anglois, il en sortoit ; mais il n'alloit pas en France ; si telle eut été sa destination, on eut pu, d'après l'article de ce décret, lui refuser l'*entrée* du port ; et la seule conséquence eut été qu'il eut eu à aller en quête d'un autre marché. Ce bâtiment fut jeté à la côte, comme on le dit, par un coup du Ciel*, ce qui, pour parler correctement, veut dire un de ces événemens sur lesquels la prudence humaine ne peut rien. Le bâtiment fut cependant condamné, *parce qu'il* venoit d'un port *Anglois,* et peut-être aussi *parce que* c'étoit une *riche* capture.

* On a beaucoup parlé de la cruauté de MAXIMILIEN ROBESPIERRE ; comparons sa conduite, dans une occasion semblable, AVEC CELLE DE NAPOLEON BUONAPARTE, dans celle-ci. Dans le temps du Comité de Salut Public, un transport Anglois ayant quitté l'Allemagne, avec quelques émigrés François parmi lesquels étoient les Ducs de Choiseuil et de Montmorency, fut jeté à la côte près de Calais. Les malheureux émigrés furent, comme de raison, mis en prison et jugés par une Commission militaire. Ils furent tous acquittés par ordre du Gouvernement Exécutif, d'après le principe, que le naufrage venoit de Dieu, et que de condamner des gens à mort pour être venu en France malgré eux, seroit violer non-seulement la loi des nations, mais encore celle de l'humanité.

Poursuivons. "Tout commerce en marchandises "Angloises est rigourement défendu." A *qui*, défendu ? Aux François ? aux esclaves sous la domination, ou sous l'influence immédiate du Despote, qui usurpe le pouvoir de dicter la manière dont les négocians doivent faire leur commerce ? Non, cela avoit été déjà fait auparavant ; c'étoit évidemment adressé aux Etats *indépendans*, et principalement aux Américains qui ne pouvoient pas porter en Angleterre une cargaison de matières premières de leur cru, ou de celui de tout autre pays, et rapporter en retour en Amérique, pour leur propre consommation, un cargaison, soit de manufactures ou de produits Anglois, soit de ceux de tout autre pays qui eussent pu se trouver en Angleterre.

Que sont les ordres du Conseil de Sa Majesté Britannique comparé à cela ? Il est évident qu'ils n'étoient considérés que comme mesure de représailles contre le décret de Berlin ; mais combien ils sont loin de représailles complètes ? "Il ne sera "permis à nul bâtiment de trafiquer *d'un* port à "*l'autre*, les *deux* ports appartenant à, ou étant au "pouvoir de la France," &c.

Qu'y a-t-il là qui ressemble au décret de Berlin ? Un neutre, ou en d'autres termes, un Américain, ne pourra faire pour la France et pour ses Alliés, un commerce qu'ils sont eux-mêmes hors d'état de faire—" Ou dans les ports qui seront tellement sous "leur influence, que les vaisseaux *Anglois* ne

" pourront pas y trafiquer librement." En conséquence, partout où les vaisseaux Anglois pourront trafiquer, là aussi les *Américains* pourront faire le commerce sans interruption de la part de la Grande Bretagne.

Et quels sont les ordres que Sa Majesté donne aux Commandans de ses vaisseaux de guerre, &c. ? De *saisir* tout vaisseau Américain qui auroit touché à un port sous la domination ou sous l'influence de la France, ou d'*empêcher* tout vaisseau dans ce cas d'être *admis* dans un port Anglois ? Non : les ordres sont d'*avertir* tout bâtiment neutre, venant *d'un* port de cette description et destiné pour *un autre* port de la même description de *discontinuer* son voyage, &c. Ce bâtiment peut retourner au port d'où il est parti, et y remettre sa cargaison ; il peut se rendre dans tout *autre* port du monde, pourvu qu'il ne soit pas sous la domination ou l'influence de la France, et là disposer de sa cargaison, sans être inquiété par les croiseurs *Anglois*. Un bâtiment dans de telles circonstances ne pouvoit être capturé et être amené pour être condamné, qu'autant *seulement* qu'il voulut essayer de se rendre dans un des *autres* ports de France pour lesquels il eut pu être destiné *après* avoir *reçu* un tel avis.

Cet ordre du Conseil ne produisit aucun effet sur l'Amérique ; le Gouvernement de ce pays ne manifesta aucune disposition de résister au décret de Berlin ; et en conséquence, le Gouvernement An-

glois jugea à propos de publier l'ordre du Conseil suivant, le 17 Novembre, 1807.

Après avoir fait allusion au peu d'effet produit par l'ordre précédent, il est dit, qu'il a en conséquence plu à Sa Majesté d'ordonner, et il est par ces présentes ordonné "que tous les ports et places de
" France et de ses alliés, ou tout *autre* port
" d'un pays en guerre avec Sa Majesté, et tout
" autre port et place *en Europe*, d'où, sans être en
" guerre avec Sa Majesté, le pavillon Anglois est
" exclus, et tous les ports ou places dans les colo-
" nies appartenans aux *ennemis* de Sa Majesté, se-
" ront dorénavant soumis aux *mêmes* restrictions,
" quant au commerce et à la navigation, avec les ex-
" ceptions ci-après mentionnées, que s'ils étoient
" effectivement bloqués par les forces navales de Sa
" Majesté, de la manière la *plus stricte* et *la plus*
" *rigoureuse*, et qu'il est en outre ordonné et dé-
" claré que tout commerce en articles du *crû* ou
" des *manufactures* des dits *pays* ou *colonies*, sera
" regardé et considéré comme de *contrebande*; et
" que tout vaisseau trafiquant *de* ou aux dits pays ou
" colonies, ensemble avec tous les biens et mar-
" chandises à bord, et tous les articles du crû ou
" des manufactures des dits pays ou colonies, seront
" capturés, et condamnés comme prises en faveur
" des capteurs."

Ceux qui n'avoient opposé aucune résistance au décret de Berlin de Buonaparté, et qui même n'a-

voient fait aucune remontrance sérieuse à ce sujet, n'ont cessé de se récrier depuis, dans les termes les plus violens, contre cet ordre du Conseil *Anglois*, qu'ils ont représenté comme une violation des lois des nations.

Que ces déclamateurs comparent à cet ordre le décret de Berlin, et qu'ils marquent où est la différence ; s'ils raisonnent de bonne foi, ils seront forcés d'admettre que cet ordre est modéré, comparé au décret de Berlin ; ce n'est qu'une *humble* imitation de ce décret, par manière de *représailles*, contre le décret François ; mais la représaille est loin d'être complète. Les Américains, à la vérité, sont comme l'âne entre deux bottes de foin ; mais ils préfèrent cependant mordre d'un côté plutôt que de l'autre ; nous verrons probablement par la suite si leur choix a été *sage*.

Deux ennemis sont aux prises ; les Américains sont parfaitement étrangers à la querelle ; mais pour raisons connues d'eux *seuls*, ils se soumettent *tranquillement* aux restrictions arbitraires imposées par *l'un* ; et lorsque *l'autre* leur dit : « Vous ne prêterez pas à mon ennemi une épée dont il veut se servir pour me détruire, » ils se plaignent amèrement de cette défense.

Que ceux qui supportent le cri des Américains contre cet ordre du Conseil, le comparent au décret de Berlin, auquel il étoit destiné à servir de réponse, et qu'ils fassent voir, s'ils le *peuvent*, en *quoi* il a *outrepassé* ce décret. Outrepassé ! Non : on

verra que l'ordre du Conseil Anglois ne vas pas, à beaucoup près, aussi *loin* que ce décret; et non-seulement cela, mais il est des *exceptions* qui adoucissent la sévérité de cet ordre. Elles sont comme suit:

I. Tous bâtimens et cargaisons appartenant à *tout* pays, qui n'est *pas* déclaré par cet ordre en état de blocus, et qui sera parti d'un port de tel pays, soit en Europe, soit en Amérique, ou des ports *libres* des colonies de Sa Majesté, *directement* pour quelque port des colonies appartenant aux ennemis de Sa Majesté, ou *directement* de ces colonies pour le pays auquel ces bâtimens appartiennent, ou pour l'un des ports *libres* dans les colonies de Sa Majesté.

II. Tout bâtiment appartenant à *tout* pays, pas en guerre avec Sa Majesté, qui sera parti d'un des ports de ces royaumes, ou de Gibraltar, ou de Malte, d'après les règles prescrites, directement pour le port auquel il est destiné.

III. Tout vaisseau appartenant à tout pays, pas en guerre avec Sa Majesté, venant *directement* de tout port déclaré, par cet ordre, en état de blocus, à *tout* port appartenant à Sa Majesté en Europe.

Ces exceptions, cependant, exemptant de capture les bâtimens à leur entrée et à leur sortie des ports réellement bloqués par les escadres de Sa Majesté, sont sujettes à certaines restrictions, lorsqu'ils ont des propriétés ennemies à bord, et dans tout autre circonstance spécifiée dans ces exceptions. Les certificats d'origine, obtenu dans des ports neutres d'a-

gens *ennemis*, *déclarant* les cargaisons des bâtimens n'être *pas* du cru ou des manufactures des états de Sa Majesté, exposent à être pris ; les bâtimens ayant de semblables pièces à bord, après le laps d'un temps raisonnable, pour qu'on ait connu cet ordre au port d'où ils sont partis les bâtimens qui peuvent être partis, *avant* cet ordre, de tout port déclaré en état de blocus, seront *avertis* de ne pas continuer leur voyage pour un tel port, mais de se rendre à un des ports de ce royaume, à Gibraltar ou à Malte ; et si *après* un *tel* avis, ou le laps du *temps raisonnable* pour qu'on ait connu cet ordre au port d'où ils sont partis, des bâtimens sont rencontrés se rendant à quelque port *déclaré* en état de blocus, ils seront capturés et condamnés comme bonnes prises au profit des capteurs.

Il est un autre ordre de même date que le précédent, qui porte en substance, " que tous bâtimens " ainsi *avertis*, qui se rendront dans un des ports " de Sa Majesté, auront la facilité de faire entrée " de leurs cargaisons pour exportation, et de se " rendre à leur *première destination*, ou à tout " autre port d'une Puisance amie de Sa Majesté, où " il leur sera *permis d'importer* la dite cargaison, en " payant certains droits, proportionnels aux articles " qui peuvent être à bord, *excepté* le sucre, café, " vin, eau-de-vie, tabac en poudre et en feuilles, " lesquels articles peuvent être *exportés* par licence " aux *ports* prescrits par Sa Majesté."

On a dit que par cet ordre l'Angleterre prétendoit

établir des droits sur le commerce des neutres ; on a dit que par *cet ordre* tout bâtiment Américain, pour éviter d'être pris par les croiseurs Anglois, devoit se rendre dans un port Anglois, et payer un droit arbitraire à la volonté du Gouvernement Anglois, avant d'obtenir la permission de continuer le voyage auquel il étoit *destiné*, quel qu'il put être. Grâces au ciel, le Gouvernement Anglois, je veux dire le Gouvernement exécutif, ne possède pas un semblable pouvoir. Le Roi en son Conseil peut ordonner que des vaisseaux trouvés dans telles ou telles circonstances soient amenés et *confisqués* ; et avec infiniment plus de justice qu'il n'en existe dans le décret de Berlin ; mais le Gouvernement exécutif ne *peut* pas, et je suis sûr qu'il ne *voudroit* pas, prendre sur lui d'ordonner aux bâtimens neutres dans tous les cas, de se rendre dans un port d'Angleterre, et de payer un droit avant d'obtenir la permission de poursuivre le voyage pour lequel ils sont destinés.

Mais en quoi consiste l'ordre dont il est question ? En ce qui suit et rien de plus ; qu'étant rencontré dans des circonstances que le Gouvernement Britannique a jugé à propos de considérer comme favorisant l'ennemi, il ne vous sera pas permis d'entrer dans un des ports de l'ennemi : nous pourrions, si nous voulions vous déclarer de bonne prise ; mais nous n'en viendrons pas là ; pourvu que vous abandonniez le voyage que vous aviez projeté, dont le but étoit d'assister nos ennemis, vous pourrez si vous le jugez à propos entrer dans nos ports, et y

vendre votre cargaison le mieux que vous pourrez à l'exception de certains articles, et en payant de certains droits; et quant aux articles exceptés, vous pouvez aller à tout port prescrit par Sa Majesté, étant muni d'une licence à cet effet.

Vient ensuite le *fameux* décret de Milan promulgué le 17 Décembre 1807. Après le préambule et une allusion au *dernier* ordre du Conseil, ce décret ordonne :

" Que *tout* bâtiment, à *quelque* nation qu'il puisse appartenir, qui se sera *laissé visité* par un vaisseau *Anglois*, ou qui sera trouvé dans le cours d'un voyage en Angleterre, ou qui aura payé un droit quelconque au Gouvernement Anglois, sera declaré *dénationalisé* ; ou en d'autres termes, perdra les droits et les priviléges auquels il avoit droit auparavant comme bâtiment appartenant à la nation dont les propriétaires étoient sujets ; sera déclaré avoir perdu la protection de son souverain, et être *devenu* propriété ANGLOISE ; par le second article, on essaye de rendre le premier plus effectif ; il est en ces termes:

"Soit qu'un bâtiment *dénationalisé* par les mesures *arbitraires* du GOUVERNEMENT ANGLOIS entre dans *nos* ports ou dans ceux de nos ALLIÉS, ou soit qu'il soit rencontré par nos vaisseaux de guerre ou corsaires, il sera déclaré de bonne et légitime prise."

Les bâtimens visités et VISITÉS *seulement* par les vaisseaux de guerre ou par les corsaires Anglois doivent être *dénationalisés* et déclarés hors de la protection de leur *souverain* : pour un acte qui n'est *pas*

le *leur*, mais celui d'une force à laquelle il leur est impossible de résister, ils doivent être confisqués : un voyageur arrivant à la frontière rencontre un douanier qui l'accoste et le soupçonne de faire la contrebande ; il se laisse fouiller. On ne lui trouve aucune marchandise défendue, et on lui permet de continuer son chemin ; mais il rencontre ensuite une bande de contrebandiers, qui lui demandent simplement si les douaniers l'ont accosté ? Il répond que oui !—En ce cas-là, Monsieur, *nous* vous prenons : tout ce que vous avez nous appartient. C'est-là en peu de mots tout le décret de Milan.

Mais le bâtiment doit être *dénationalisé* par les mesures *arbitraires* du Gouvernement Anglois. Maintenant quelles sont ces mesures arbitraires ? Un vaisseau de guerre ou un corsaire rencontrent un bâtiment en mer; s'il appartient à un ennemi, il peut être visité, il est par force obligé de se laisser visiter, et on lui permet de continuer son voyage: mais cette visite lui devient fatale. " Il est par cette mesure *arbitraire* du Gouvernement ANGLOIS, *dénationalisé* et privé de ses droits ; il ne pourra entrer dans *nos* ports. Non ! ni dans ceux de nos *alliés* dont nous prenons sur nous de diriger entièrement la conduite et la politique, et qui dépendent de notre bon plaisir :

——————Stat pro ratione voluntas.

S'ils entrent ils seront confisqués ; s'ils sont rencon-

trés par nos vaisseaux de guerre ou par nos corsaires, ils seront déclarés de bonne prise.

On a prétendu que les derniers ordres du conseil Anglois avoient provoqué le second décret de Buonaparté. Pour répondre à cela, je prendrai la liberté de citer une lettre de M. *Collin*, Dirècteur Général des douanes et conseillèr d'état, datée de Paris, 17 Mars, 1808, et adressée aux autorités compétentes, dans les ports de mer de France, d'Italie et de Hollande.

" Le séquestre des bâtimens neutres doit-être exé-
" cuté d'après les ordres de Sa Majesté Impériale,
" qui expriment en termes exprès, que tout bâti-
" ment neutre qui a été visité par l'ennemi, soit
" ANTÉRIEUREMENT soit *subséquemment* au Décret
" du 17 Décembre, sera mis et gardé sous le sé-
" questre, et conséquemment référé au Conseil des
" Prises."

La substance de cette lettre se trouve dans un Mémoire présenté au Conseil des Prises, par M. de la Grange, avocat pour les capturés, dans l'affaire du bâtiment Américain, la Sally, Capitaine Jacob Hastings.

Si Buonaparté avoit voulu réellement supporter ses prétensions au titre de champion de la liberté des mers contre la tyrannie de "l'île usurpatrice *,"

* Il y a environ trois ans que Buonaparté, dans un de ses discours à son servile Sénat, appela la Grande Bretagne l'*île usurpatrice*. Ce mot étoit alors nouveau dans la langue Françoise, c'est le féminin d'usurpateur. Le mot fut adopté. Un des

comme il lui a plu d'appeler la Grande Bretagne, il eut bien fait d'imiter la conduite de ce tyran, en accordant aux neutres un temps suffisant pour connoître *l'existence* de ces ordres de pirate. Mais il préfère imiter sur l'Océan la conduite que *Cartouche* le Grand, qu'il paroît avoir pris pour son modèle, suivoit dans le cours de ses brigandages sur le Continent.

Nous avons un autre décret de Buonaparté, daté du Palais des Thuileries, le 11 Janvier, 1808, par lequel il encourage les matelots à dénoncer leur capitaine.

" Art. I. Lorsqu'un bâtiment aura entré dans
" un port François, ou dans celui d'un pays occupé
" par nos armées, tout homme de l'équipage ou pas-
" sager, qui déclarera au chef de la douane que ce
" bâtiment vient d'Angleterre, ou de ses colonies,
" ou de pays occupés par les troupes Angloises, ou
" qu'il a été *visité* par un vaisseau Anglois quelcon-
" que, recevra *le tiers du produit* net de la vente,
" pourvu que sa déclaration soit trouvée exacte."

Les second et troisième articles prescrivent les formes d'interrogatoires.

premiers libraires de Paris nommé *Moutardier*, publia quelque temps après un nouveau Dictionnaire François, connu sous le titre de " Dictionnaire de l'Académie Françoise," avec un appendix contenant les mots nouvellement inventés depuis la Révolution, avec les noms des personnes qui les avoient introduits. En regard des mots " Usurpateur, *masc.*"—" Usurpatrice, *fém.*" étoit l'*Empereur Napoléon*, qui, de suite, fit arrêter le libraire, et saisir tous les exemplaires partout où on put les trouver.

Pour prouver la manière dont ce décret a été exécuté, qu'on jette les yeux sur le cas suivant.

Le Capitaine Ralph Linzee fut condamné sur la dénonciation de son équipage, qui avoit déclaré qu'il avoit un *frère* dans la marine Angloise; cet équipage fut récompensé *comme il faut* de sa perfidie; tous les matelots qui le composoient furent forcés à bord des vaisseaux François qui étoient à Porto Ferrajo, et ne reçurent pas un sous pour leur dénonciation.

Linzee * fut traité de la manière la plus barbare: il fut renfermé dans la prison commune de Porto Ferrajo; on ne lui permit pas de faire son protêt ni de converser avec âme qui vive, jusqu'à ce que son bâtiment et sa cargaison eussent été condamnées; il désiroit se rendre à Paris pour en appeler au Conseil d'état; le Général Armstrong lui envoya un passeport contresigné par Fouché, Ministre de la Police. Le Commissaire de Marine à Porto Ferrajo refusa de le laisser partir, prétendant que le passeport auroit dû être contresigné par le Ministre de la Marine; le passeport fut en conséquence renvoyé à Paris, afin de remplir cette formalité, et à la fin le Capitaine Linzee obtint la permission de partir.

Le but de toutes ces manœuvres étoit uniquement de gagner du temps, afin d'empêcher le Capitaine Linzee de publier les mauvais traitemens et l'oppression qu'il avoit essuyé, et pour mieux atteindre

* Le nom du bâtiment étoit "La Grâce." J'ai vu le protêt qu'il fit *par la suite* et j'en ai extrait ces faits.

ce but, il étoit toujours accompagné d'un garde qui avoit ordre de voir qu'il n'eut aucune occasion d'écrire. Son appel resta sans effet.

Ce seroit faire insulte à la jurisprudence *Angloise* que de supposer même *possible* qu'on pût trouver exemple d'une conduite semblable de la part de l'Angleterre vis-à-vis de l'Amérique.

Revenons pour un instant au Décret de Milan, qui condamne à être confisqué tout bâtiment neutre rencontré en mer, et visité par un croiseur Anglois. Le mot du Décret François est *visité*, qui en Anglois veut dire *searched*. J'étois interprête juré du Conseil des Prises et, fus employé par ce Conseil à traduire les pièces trouvées à bord d'un vaisseau Américain qui avoit été amené comme prise: je trouvai dans le journal du capitaine que le bâtiment avoit été *hailed* par un vaisseau de guerre, qui lui avoit permis de continuer son voyage: le mot *hailed*, je le savois très-bien, ne répondoit pas au mot *visité (searched)*. Je le traduisit comme il convenoit "*hélé*." Je connoissois parfaitement la valeur des deux mots: mais le Conseil des Prises crut en *savoir* davantage: ils voulurent que le mot "*hailed*" fut traduit par le mot *visité (searched)* pour correspondre aux termes du décret,. Je me refusai à faire ce changement, parce que je le croyois contraire au serment que j'avois fait comme interprête juré. Je ne fus jamais employé depuis par le Conseil des Prises.*

* Le Conseil paroît avoir persisté dans cette manière de traduire comme le prouvent les cas suivans.

Le Conseil des Prises est composé de douze juges et d'un Président. Le Président actuel est Monsieur Berlier, qui dans le temps du Directoire reçut le surnom de Berlier *Otage**, pour avoir proposé

Le bâtiment la *Syren* étoit destiné pour Lisbonne, lorsqu'il partit du port de Wilmington, dans la Caroline Septentriouale, au mois de Novembre, 1807. Il étoit à St. Lucar, en Espagne, lorsqu'it fut fretté pour porter une cargaison de fruits à St. Pétersbourg, pour compte Russe. Il partit de St. Lucar, le 8 Decembre, 1807. Peu de jours après, il rencontra une frégate Angloise, qui lui donna l'avis accoutumé de ne pas entrer dans un port de France, &c. Dans la soirée du 26 Décembre, étant à la banteur de Calais, il éprouva un coup de vent et fut jeté à la côte. Le capitaine fit des signaux de détresse; un pilote vint à bord, qui releva le vaisseau et fit jeter l'ancre. Lorsqu'aussitôt deux bateaux pleins d'hommes armés se dirigèrent sur le bâtiment. L'un appartenoit à un des vaisseaux de guerre *François* à Calais et l'autre au corsaire *François*, le *Rodeur*. Là-dessus, une bataille eut lieu entre les matelots du vaisseau de guerre, et ceux du corsaire; çependant les deux partis restèrent à bord. Le bâtiment fut ensuite conduit à Gravelines et mis sous le séquestre; le bâtiment et la cargaison furent définitivement condamnés par le Conseil des Prises.

Le bâtiment l'*Edward* partit de Philadelphie, le 21 Novembre, destiné pour Nantes, avec une cargaison de coton, sucre, et indigo. Etant à la hauteur de la Loire il fut *hélé* par un cutter sous pavillon François, quoiqu'il parut cependant qu'il fut Anglois. Le temps étoit brumeux et tempetueux, la *Syren* fut obligée de relâcher à l'Ile de Rhé. Le même jour, un pilote vint à bord et conduisit le bâtiment dans la rade de St. Martin. Le bâtiment et la cargaison furent condamnés.

* M. Berlier, étaut membre du Conseil des Cinq-Cents, proposa une loi pour détenir comme ôtages tous les parens des Emi-

la loi des ôtages. Un Procureur Impérial qui est à présent M. Collet Descotils, très-honnête homme et très-intelligent, et un substitut.

Les procédures sont secrètes; le public n'est pas admis à entendre les plaidoyers, tout se fait à *huis clos* vielle expression Flamande, adoptée par les François et qui veut dire une maison fermée.

Ce n'est pas cependant tout à fait à " huis clos." L'avocat présente son mémoire imprimé aux juges, et cet écrit a été distribué auparavant parmi les amis des partis à Paris. Le *Procureur Général de Sa Majesté Impériale* est toujours avocat pour les capteurs, parce que Sa Majesté a intérêt dans la condamnation.

Lorsque le bâtiment et la cargaison sont vendus, le produit des ventes est versé dans la caisse d'amortissement, établissement public pour éteindre la

grés et les rendre responsables de leur conduite. Sa motion fut rejetée. A présent, les parens de ceux qui sont sujets à la loi de la conscription, sont responsables pour eux; et si un homme ne se présente pas lorsqu'il est appelé; ses plus proches parens, mâles ou femelles, sont obligés de procurer un substitut, ou peuvent être jugés par un *Tribunal correctionnel* pour aider et assister l'évasion d'un conscrit. La peine est deux ans d'emprisonnement, et une amende, depuis mille jusqu'à cinq mille francs suivant la fortune des parties. C'est fait dans la vue d'engager les parens à avertir le Gouvernement, s'ils soupçonnent que les conscrits veulent éluder la loi et c'est ainsi que les François sont transformés en espions et délateurs de leurs proches.

dette nationale, et un tiers de ce produit appartient au Gouvernement.

Le Procureur Général, ainsi que les juges, reçoit d'avance les Mémoires des partis et a des entrevues avec elles et avec leurs amis. Il donne ses conclusions, qui sont presque toujours un *Décret Impérial* pour les juges, qui se parlent à l'oreille, et en général *décident* comme il a conclu. Mais ce n'est pas assez pour Buonaparté. Il veut savoir personnellement ce qui se passe dans le Conseil des Prises; il a toujours un *espion* là, qui est un des prétendus juges, c'est à présent Monsieur *Camus le Néville*. Lorsque les *conclusions* du Procureur Général ne sont pas tout à fait, *conclusives*, ce qui arrive *quelquefois* quoique rarement, ce Monsieur dirige toujours les délibérations de ce tribunal immaculé.

Il y a environ deux ans, qu'un Décret de Buonaparté défendit l'entrée de l'Elbe et du Weser aux bâtimens neutres, et envoya l'ordre aux différentes autorités Françoises à l'embouchure de ces rivières, de faire connoître ce Décret aux neutres et de ne pas les *laisser entrer*. On *les* laissât cependant entrer tranquillement, mais lorsqu'ils furent arrivés à Hambourg et à Bremen, ils furent mis sous le séquestre, et *condamnés* ensuite *par le Conseil* des Prises à Paris. Un Monsieur Dukerque, négociant de Hambourg, fut à Paris comme agent de ces neutres pour les réclamer, mais ses efforts furent infructueux.

Il est de fait, et je dois le dire ici, que M. de la Grange, l'avocat éclairé et désintéressé de presque tous les malheureux Américains à Paris, ne reçoit aucune assistance de la Légation Américaine dans cette capitale, quoique, pour remplir les devoirs de son état, il soit quelquefois dans le cas de la demander*.

Tout le monde reconnoît le Général Armstrong

* M. de la Grange, avocat de la plûpart des réclamans Américains, défendoît ses cliens peut-être avec *trop* de zèle, il étoit donc naturel qu'il encourut le ressentiment du TYRAN DES FRANÇOIS. En conséquence, il y a environ un an que la légation Américaine, soit par suite d'instructions reçues de Buonaparté, ou de personnes DANS L'INTÉRÊT DES FRANÇOIS A WASHINGTON, jugea à propos *d'ôter toutes les affaires Américaines à M. de la Grange* et de les donner à l'avocat PERIGNON!!! Le lecteur ne sera pas peu surpris en apprenant que ce M. Perignon, *est l'avocat employé par tous les armateurs de corsaire en France, Italie, &c.!* Bien plus, il est connu au barreau de Paris sous le nom de *Perignon le corsaire!* Cet avocat *éclairé* et *respectable* ayant un peu honte de son métier, les corsaires étant en France regardés comme des pirates, jugea à propos, pour sauver un peu l'honneur de son état, de faire signer les mémoires en faveur de ses cliens par un avocat obscur nommé DUPONT. Par ce moyen il peut sans inconvenance signer les mémoires des réclamans Américains. Peu de temps avant de quitter Paris, j'eus connoissance de deux causes portées par appel devant le Conseil d'Etat, et d'une autre dans le Conseil des Prises, dans lesquelles M. PERIGNON *agissoit pour les deux parties!!* Les négocians et armateurs Américains ont d'assez bonnes preuves de *la sollicitude paternelle* de leur Gouvernement à défendre leurs droits et leurs intérêts, et ils peuvent anticiper tout le bien qui doit résulter de l'association de *Napoléon, Maddison* et Cie.

pour un homme joignant la fermeté au bon sens, et sa réputation *comme particulier* est sans tache. On suppose qu'il se conduit d'après les vœux de son GOUVERNEMENT.

Lorsque les Américains se plaignoient si haut, de la prétendue violation de la loi des nations par le Gouvernement ANGLOIS, qui faisoit visiter leurs bâtimens, pour y prendre *les matelots Anglois*: voyons comment ils étoient traités par la France.

Tous les équipages des bâtimens pris, comme je viens de le rapporter, furent faits prisonniers, et envoyés aux différens dépôts. Des centaines de matelots Americains pris à bord de bâtimens marchands Anglois y sont à présent détenus. Ils ont été réclamé par les Ministres Américains, mais en vain. Il y a environ un an qu'on en relâcha quelques-uns, mais il y eut contre-ordre, et ils furent repris.

Les personnes qui ne connoissent pas la loi des nations diront peut-être, et l'argument est *plausible*, que ces Américains neutres ont été pris à bord de *vaisseaux* appartenant à l'ennemi. La raison seroit bonne, s'ils avoient été pris à bord de *vaisseaux de guerre* de l'ennemi, mais ils étoient à bord de *bâtimens marchands*. Mais accordant même, ce qui ne peut se concilier avec aucun principe de la loi des nations, qu'il soit possible d'excuser ou de pallier la conduite du Gouvernement François vis-à-vis de ces pauvres individus Américains : que dirons-nous des clameurs qu'ont jeté les partisans de l'Amérique,

lorsqu'on prit à bord de la Chesapeake des matelots *Anglois* reconnus comme *déserteurs* de vaisseaux *de guerre* Anglois.

Lorsque Bnonaparté étoit à Bayonne, en Mai, 1808, organisant le meurtre et le brigandage en Espagne ; un vaisseau Américain arriva à l'Orient, comme Parlementaire de son Gouvernement, avec des dépêches pour le Général Armstrong, une malle de lettres commerciales, et en outre un Messager (le Lieutenant Nourse). Ce vaisseau devoit se rendre de suite en Angleterre, ce qu'il avoit évidemment droit de faire comme neutre.

D'abord on mit un embargo sur le vaisseau ; on permit cependant au Messager de se rendre à Paris, mais les dépêches furent envoyées à l'Empereur, afin qu'il en prit connoissance au préalable*, et ce ne fut qu'au bout de quinze jours qu'elles furent transmises au Général Armstrong. Telle est la situation *indépendante* d'un Ministre Américain à Paris, et telle est le profond respect que le magnanime Napoléon montre pour les droits des nations neutres et alliées ! ! !

La malle de lettres de commerce fut envoyée au Bureau de Fouché, Ministre de la Police Générale, où, après avoir été lues, la moitié environ fut distri-

* J'ai dit ailleurs que le Gouvernement François a dans ses Bureaux des *fac similes* de l'écriture, &c. des personnages les plus marquans en Europe et en Amérique, et voilà comment Buonaparté parvient à se les procurer.

buée, le reste fut supprimé, parce qu'elles contenoient, on suppose, quelques remarques politiques.

Le Lieutenant Nourse, quoiqu'ayant des dépêches pour l'Envoyé Américain à Londres, fut retenu six semaines à Paris.

La même conduite fut tenue vis-à-vis d'un autre Parlementaire qui arriva au Havre quelque temps après ; mais des événemens de cette espèce ne transpirent pas en Amérique. Les agens du Gouvernement Américain en Europe, ont en général une trop grande prédilection pour leur auguste allié, pour se permettre de faire un rapport fidèle d'une conduite aussi infâme.

Il faut convenir, cependant, en rendant *justice* au Grand Régénérateur des gouvernemens des nations, au *champion* de la liberté des *mers* et du code international, qu'il se conduit avec une certaine impartialité. Il traite ses propres *esclaves* et les *sujets* de ses frères tout aussi mal que les *citoyens* des Etats *neutres**.

On pourroit multiplier à l'infini les exemples du brigandage exercé par Buonaparté sur le commerce Américain, ainsi que de la SERVILE SOUMISSION du Gouvernement des Etats-Unis à l'oppression systématique du tyran. Ceux qui suivent, ajoutés aux

* Lorsque la guerre éclata entre la Prusse et la France, au-delà de deux cents bâtimens Prussiens furent mis sous l'embargo en attendant qu'ils fussent condamnés. Il fut prouvé que tous ces bâtimens étoient propriété Hollandoise, et malgré cela ils furent tous condamnés.

précédens, suffiront pour s'en former une idée exacte.

Il y a environ deux ans qu'un *embargo général* fut mis sur tous les bâtimens Américains dans les ports de France et d'Italie. Il est vrai que six mois après on proposa de le lever. Mais ce fut à la condition la plus extraordinaire que jamais Gouvernement ait songé à proposer.

On proposa au Général Armstrong de signer un contrat par lequel il s'engageroit à garantir que tous les bâtimens sous l'embargo se rendroient directement en Amérique, sans toucher à aucun port de l'Angleterre ou de ses colonies. Que ceux qui prétendent excuser les décrets de Buonaparté, et jeter tout le blâme sur les Ordres du Conseil, en représailles de ses décrets, disent si jamais il y a eu un exemple qu'on ait fait une proposition semblable à l'Ambassadeur accrédité d'un Etat indépendant.

On espéroit peut-être que le Général Armstrong signeroit un contrat de cette espèce, afin de rendre la liberté à ses compatriotes. Il fut cependant trop prudent pour donner dans le piége. Il prévit, probablement, que quand bien même tous les bâtimens se fussent rendus en Amérique, et qu'on eût pu fournir preuve négative qu'aucun n'avoit touché à un port de l'Angleterre ou de ses colonies, cependant le Gouvernement François est si ingénieux* qu'il eût trouvé quelque prétexte pour

* Le cas suivant peut servir comme exemple de la logique ingénieuse de ces brigands.

lui faire payer le montant de sa caution. Le Général Armstrong se refusa à cette proposition et pas un des bâtimens Américains sous l'embargo ne fut relâché, excepté le *Fairi Américan*, à qui on permit de faire voile de Dunkerque, au mois de Mai dernier, avec un messager et des dépêches.

Cet embargo étoit presque une déclaration de

Le brick Américain, le *Thomas Jefferson*, Capitaine Goodrick, partit de Boston pour Baltimore, le 10 Août, 1805, et y prit une cargaison de produits Américains, pour Hambourg, où il arriva le 26 Novembre de la même année; il fit voile de là pour Bourdeaux où il arriva le 2 Avril, 1806. Il fut de là à Lisbonne avec une cargaison de vin, et retourna à Bordeaux, le 20 Juillet 1806; prit une autre cargaison de vin pour Tonningen, d'où il retourna de nouveau à Bordeaux où il arriva le 23 Octobre, 1806. Ensuite, et jusqu'à l'époque où il fut pris, il fit cinq voyages de Bordeaux à Morlaix avec vins. Il arriva à Morlaix la dernière fois le 27 Décembre, de la même année; et après avoir déchargé sa cargaison de vin appartenant à une maison de commerce Françoise, il prit du lest pour retourner à Bordeaux, lorsque le Capitaine Goodrick, fut arrêté par ordre du commissaire de police, et conduit à Paris sous escorte. A son arrivée dans la capitale, il fut interrogé par M. le Conseiller d'Etat Réal, et mis en liberté, mais le bâtiment fut *provisoirement* saisi par ordre du Ministre de la Police, Fouché. On donnoit pour raisons, *que le capitaine n'ayant pas été visité par les Anglois c'étoit une preuve qu'il étoit protégé par eux!* Et en outre, que *peut-être* le capitaine les instruisoit de ce qui se passoit en France; et enfin que le second étoit Anglois. Malgré la frivolité de ces prétextes ridicules, le *bâtiment fut condamné.* Encore le capitaine eut-il à nourrir son équipage à ses dépens pendant dix mois qu'ils furent détenus comme prisonniers de guerre; jusqu'à ce que le Conseil des Prises eut décidé définitivement.

guerre de la France contre l'Amérique: mais quelle remontrance fit le Gouvernement Américain à ce sujet; bien mieux, eut-il seulement l'air d'y faire atttention?*

Mais ce n'est pas le seul exemple de la patience avec laquelle le Gouvernement Américain et d'autres Gouvernemens qu'on représente faussement comme neutres, supportent les outrages énormes du tyran du Continent et de ses agens. Il y a environ trois ans que l'Amiral François Villaumez brûla tout les bâtimens et cargaisons appartenant à des nations neutres qu'il rencontra en mer; il eut, à la vérité, l'humanité de *ne pas brûler les équipages;* mais il les prit à bord de ses vaisseaux, afin de les empêcher de donner information aux Anglois. Mais on n'a jamais entendu dire que la moindre remontrance ait été faite à ce sujet, quoi-

* Je suis convaincu, que la plupart des Gouvernemens qui ont des Ministres à Paris, n'en recoivent que peu d'information quant au véritable caractère du tyran. Les membres du corps diplomatique dans cette ville, confondent les amusemens de toute espèce dont cette capitale abonde, et le caractère aimable de ses habitans avec la diplomatie des Thuilleries. Les plaisirs qu'ils goûtent, leur font en grande partie oublier les horreurs dont ils sont témoins; et dans le fait on a peine à croire, que dans une des villes les plus agréables du monde, ou les sciences et la civilisation sont si avancées on souffre qu'un tyran *étranger* ébranle le monde, organise le malheur de l'espèce humaine, essaye de ramener les François aux temps de barbarie, et de "*dénationaliser*" une des nations les plus policées de l'univers.

que les Continens d'Europe et d'Amérique retentissent de plaintes contre la suprématie navale de l'Angleterre, qu'on appelle le tyran des Mers. Elle est à la vérité la *maîtresse* des Mers, et puisse t-elle garder long-temps cette prérogative ; mais elle est aussi juste qu'elle est puissante : que ceux qui connoissent la manière de procédure, et les décisions de la Cour d'Amirauté, à Londres, les comparent avec celles du Conseil des Prises à Paris, et qu'ensuite ils décident *qui* est le *tyran* des Mers*.

* Je pourrois citer une infinité d'exemples de vaisseaux Américains condamnés sous les prétextes les plus frivoles et sans occasionner la moindre réclamation. J'ai entre les mains une collection volumineuse des procédures du Conseil des Prises, et j'y ai pris au hasard les deux cas suivans qui, joints à ceux que j'ai eu occasion de détailler dans le cours de cet ouvrage, suffiront pour prouver toute l'étendue du brigandage auquel les Américains se soumettent sans se plaindre de la part de Napoléon.

Le vaisseau Américain, le Phénix, partit de Baltimore pour la Trinité dans l'île de Cuba, le 1er Novembre, 1805 (conséquemment un an avant le Décret de Berlin), chargé de produits Américains. Le propriétaire du vaisseau et de la cargaison M. George Erich, négociant de New-York, étoit lui-même à bord. Il étoit près du port pour lequel il étoit destiné, lorsque, le 15 du même mois, il fut rencontré par le corsaire François, la *Jeune Estelle*, de St. Domingue, qui le prit et l'envoya au port de Samana dans la même île. Les raisons qu'on alléguoit contre le Phénix, étoient que la cargaison qui s'élevoit à 23,000 piastres étoit trop riche pour être destinée pour Cuba, et qu'on *soupçonnoit* qu'il étoit destiné pour la partie de St. Domingue alors en révolte contre la France. Le second grief étoit que M. Eric étoit natif de Hanovre, et conséquemment sujet ennemi.

Il n'y avoit rien à répondre à la première accusation, ce

Au reste, les Américains ont été exposés au vol

n'étoit qu'un soupçon. Quant à la seconde, on prouve que M. Erich étoit en Amérique depuis 1799, et qu'en 1804, il avoit été naturalisé citoyen Américain ; et quand bien même ce n'eut pas été le cas, à l'époque de la capture du Phénix, le Hanovre n'appartenoit plus au Roi d'Angleterre, et étoit complétement au pouvoir des François. Malgré tout cela, le vaisseau fut condamné à Santo Domingo, et le jugement approuvé par le Conseil des prises à Paris.

Le vaisseau Américain le *Violet*, fit voile de Philadelphie pour Oporto, en Juillet, 1807. A son arrivée dans ce port, il fut fretté pour Livourne ; sa cargaison consistoit en sucre, indigo, &c. Il fit voile pour Livourne le 13 Octobre, 1807. Le 18, il rencontra une corvette Angloise, qui lui permit de continuer son voyage ; le 25, il fut amariné par une frégate Algérienne, et en conséquence de quelques différens entre les deux Gouvernemens, la *Violet* fut envoyée à Algiers, où elle arriva le 29. Le 19 Décembre suivant, le bâtiment fut relâché par ordre du Dey, et eut permission de se rendre au port de sa destination, où il arriva le 3 Janvier, 1808*.

A peine entré dans le port, les Officiers François de la Douane s'en emparèrent, et le vaisseau et la cargaison furent provisoirement séquestrés pour n'avoir pas de certificat d'origine, cette pièce étoit à bord lorsque le vaisseau fut pris par les Algériens qui avoient jugé de leur intérêt de le supprimer. Mais le propriétaire de la cargaison, qui étoit citoyen François, Monsieur Zignago†, négociant de Gênes, produisit un certificat, qu'on avoit heureusement écrit au dos du connoissement, et qui tenoit lieu d'un certificat d'origine. Tout cela, cependant ne servit à rien. Le Conseil des prises de Paris, condamna le vaisseau et la cargaison.

* *Le Dey Napoléon* devroit apprendre du *Dey d'Algiers* à observer la loi des nations, et à respecter les traités.

† Je ne doute pas que M. Zignago n'aimât mieux être sujet du Dey

et au pillage depuis le commencement de la Révolution Françoise. Au commencement, ils fournirent à la France les moyens de subsistance dont elle manquoit ; ils regardoient ce commerce comme avantageux ; mais les spéculateurs ont été terriblement trompés ; peu d'entr'eux ont été payés en entier, et plusieurs n'ont rien reçu du tout.

Telle a été la *conduite de Napoléon Buonaparté* vis-à-vis des *puissances étrangères*, et telle est l'HISTOIRE SECRÈTE de son Cabinet*.

* Dans le cours de cet ouvrage, il a pu m'échapper quelques expressions dures envers la nation Françoise. Je crois devoir ici m'expliquer à ce sujet,

J'ai vécu assez long-temps en France, pour avoir appris à connoître le caractère des habitans de ce pays. J'ai été intimement lié avec des personnes de toutes les opinions et de toutes les persuasions ; et somme totale, je dois dire que je n'ai pas trouvé les François moins susceptibles d'amitié que tout autre nation. J'ai connu dans ce pays des personnes infiniment respectables, de l'un et l'autre sexe. Je voudrois pouvoir les nommer, mais ce seroit peut-être les exposer à leur perte. Si le peuple François étoit aussi dépravé que l'opinion du vulgaire le représente, il fut depuis le commencement de la Révolution parvenu au comble de la corruption, par la dépravité de ses différens gouvernemens. Il est vrai que le peuple François est *léger*, mais il y entre beaucoup de sensibilité et beaucoup de bonté dans leur naturel. On doit faire une différence entre le *Corse Napoléon* et le *Peuple François*.

d'Algiers que de Napoléon; du moins il a éprouvé plus de justice de l'un que de l'autre, son vaisseau ayant été relâché à Algiers, parce que la cargaison appartenoit à un citoyen François.

CONCLUSION.

Le principal objet que je me suis proposé en commençant cet ouvrage, a été, comme je l'ai déjà dit, d'examiner la question importante—" Si l'Angle-
" terre pouvoit, sans manquer à sa dignité et au rang
" dont elle jouit parmi les nations de l'Europe, et
" même sans compromettre son indépendance
" comme nation, faire la paix avec Buonaparté."
Cette grande question n'en étoit pas une pour moi. Quelques fäits, et quelques réflexions sur ces faits auroient peut-être suffi pour convaincre les hommes sans préjugés, que l'Angleterre ne pouvoit pas faire la paix avec Buonaparté ; mais tous les lecteurs ne sont pas des hommes sans préjugés, et d'anciens préjugés ne sont pas faciles à détruire. Il m'a paru nécessaire d'entrer dans des détails dont l'exactitude et l'évidence conduisissent mes lecteurs à resoudre la question de la même manière que moi. J'avois à présenter des faits généralement peu connus ; si plusieurs de ces faits étoient connus de *quelques* personnes, je m'étois aperçu qu'elles n'en avoient pas appréeié l'importance ; la liaison de ce peu de faits, connus seulement de quelques personnes, avec la masse de faits que je pouvois présenter, n'étoit pas aperçue. Je ne voyois pas, d'abord, de nécessité à

publier d'autres faits que ceux qui étoient relatifs à la conduite de Buonaparté envers les Puissances Etrangères; et ma première intention étoit de me borner à faire connoître ces faits, les croyant suffisans pour prouver ma proposition: ils auroient pu l'être; mais je me suis convaincu que pour les rendre intelligibles à la masse des lecteurs, il falloit les rapprocher, non-seulement de l'histoire privée et du caractère personnel de Buonaparté, mais des événemens qui ont contribué à son élévation, à le placer "à cette superbe éminence, de laquelle, s'il "tombe, il tombera *comme Lucifer*, pour ne se "relever jamais."

Dans la conviction qu'il étoit nécessaire de montrer l'enchaînement de tous ces faits, j'ai donné une esquisse du commencement de la Révolution Françoise, et des motifs de ses principaux acteurs; de ses différentes *phases*, pour me servir de l'expression de ces mêmes acteurs, et des événemens qui, sans qu'on en puisse faire un mérite à Buonaparté, ont conduit cet homme comme Cromwell, par une force irrésistible, à s'emparer des rênes du gouvernement. L'histoire de son origine, de sa vie, et de son caractère, m'a paru nécessaire pour le faire connoître à ceux qui n'ont pas eu comme moi l'occasion de le connoître. J'ai dû aussi exposer sa conduite envers les Puissances Etrangères, car c'est sur cette conduite que je fonde principalement mon assertion sur l'impossibilité où est l'Angleterre de faire la paix avec la France, aussi long-temps que

cet homme existera, si les Ministres Anglois ont le moindre égard à l'indépendance de leur patrie ; s'ils veulent lui conserver cette pré-éminence dont elle jouït en Europe, et qu'elle doit à la liberté de sa constitution, à l'industrie de ses habitans et à l'étendue de son commerce qui sont les heureux effets de cette liberté.

Ces réflexions me rappellent l'observation d'un homme vertueux, d'un vrai patriote François, qui a été Membre de l'Assemblée qui se donna si improprement le nom de Constituante, de la Convention, et du Conseil des Cinq Cents. " L'Angle-
" terre," disoit-il, " a sauvé la liberté Européenne ;
" et si les Ministres Anglois écoutoient les insi-
" dieuses propositions de Buonaparté et faisoient sa
" paix avec lui, ils mériteroient, au fond de leur
" conscience, d'être *guillotinés* pour abandonner
" la cause du *genre humain*. *

Les faits que j'ai rapportés ont dû convaincre tout homme impartial, que l'Angleterre ne peut faire aucune paix solide avec Buonaparté. Ces faits ne prouvent-ils pas qu'il n'existe plus sur le Continent Européen un gouvernement qui n'ait été avili et dégradé ?

Peut-être ont-ils mérité leur sort. Ils ont tout fait pour mériter la haine de leurs sujets ; ils n'ont rien fait pour se concilier leur affection ; mais, ce

* Je suis forcé de taire le nom de cet homme vertueux ; il vit encore, et a marqué par son opposition à l'usurpation de Buonaparté.

qui étoit d'une plus grande importance, ils étoient jaloux les uns des autres ; ils ont cherché mutuellement à faire échouer leurs plans ; et pour jouir de l'humiliation d'un rival, ont refusé ou éludé de le secourir ; ils ont été assez aveugles pour ne pas voir que par cette conduite ils seroient infailliblement, l'un après l'autre, la proie du vainqueur. L'Angleterre seule, l'Angleterre a fait son devoir ; qu'elle continue, et jamais elle n'ornera le char de triomphe de Buonaparté.

Mais que surtout elle ne fasse pas la paix avec lui ; elle ne peut traiter avec lui qu'à des conditions auxquelles il ne consentira que lorsqu'il se verra réduit à la dernière extrémité, et, malheureusement, la puissance que ses ennemis lui ont laissé usurper rendent impossible de prévoir quand cette époque arrivera.

Faire la paix en ce moment avec Buonaparté à des conditions *en apparence* égales ! La paix, abstractivement, est préférable à la guerre. Mais quelles seroient les conséquences de cette paix ? Les conquetes de Buonaparté sur le Continent de l'Europe ont ajouté à sa force, parce qu'étant contigues, ou voisines de la France, il peut facilement employer les forces des pays conquis à l'achèvement de ses desseins. Les conquêtes de l'Angleterre, peut-être plus brillantes que celles de Buonaparté, affoiblissent l'Angleterre, parce qu'elles sont éloignées. Si elles étoient attaquées, elles ne peuvent se défendre contre un ennemi étranger sans le secours de la

Mère-Patrie ; elles ne peuvent être des Etats indépendans ; pour les conserver, nous serions obligés d'avoir sur pied une armée considérable en Angleterre ; une grande partie de nos forces navales seroit employée à protéger ces établissemens éloignés. Nos moyens de defense, en cas d'attaque, seroient donc nécessairement diminués.

Notre supériorité navale ne peut être révoquée en doute. La Marine de la France et celles de tous les Etats qui ont recounu le joug de Bounaparté ont été ou détruites par nos flottes, ou réduites au point qu'il ne peut, en ce moment, rassembler une flotte qui ose se mesurer avec une flotte Angloise. Nous parcourons en triomphe l'Océan ; nous dominons sur toutes les mers du globe ; les efforts de notre ennemi pour nous interdire le commerce du Continent de l'Europe ont été inutiles ; nous avons trouvé d'autres marchés, peut-être, plus avantageux.

Mais faites la paix avec lui à des conditions *en apparence* égales ; et s'il a la sagesse, si son impatience ; son besoin *de faire,* lui permettent de garder cette paix pendant cinq ans, ses flottes pourront reparoître sur l'Océan, et vous perdrez votre empire sur cet élément.

Dans des circonstances favorables, un rassemblement d'hommes indisciplinés, dirigés par un Général habile, peuvent, même à la vue d'une armée disciplinée et qui menace d'une invasion, être, dans le cours de quelques mois, en état de se mesurer avec l'ennemi, parce que, dans l'intervalle nécessaire pour

les exercer, si l'ennemi faisoit des préparatifs d'attaque, ils ont des moyens de retraite. Il n'en est pas ainsi des affaires navales. Il faut construire des vaisseaux, rassembler des matelots, et le temps seul peut former des matelots; pour se former, il faut que les mers soient libres, qu'ils puissent y naviguer constamment. Si, dans l'intervalle nécessaire pour s'exercer, ils sont attaqués par un ennemi exercé, discipliné, leur défaite est assurée, la retraite est impossible. Buonaparté est bien convaincu de cette différence. Il peut construire des vaisseaux, et il est occupé à en construire; il peut rassembler des hommes pour les monter, et il en rassemble: mais il n'a jamais osé, et il n'osera jamais les aventurer hors du port pour aller combattre des flottes Angloises; il épie une occasion favorable d'éluder la vigilance des flottes Angloises et d'envoyer ses escadres dans des contrées éloignées où il présume que nous ne serions pas préparés à le recevoir. Il a échoué jusqu'à présent, et tant que nous serons en guerre avec lui, il échouera dans toutes les entreprises de ce genre. Mais accordez-lui la paix, et le cas sera probablement tout le contraire. L'Océan ne lui sera plus fermé; il aura plus de vaisseaux que nous; il aura des matelots pour les monter; il aura le temps de les former; il nous battra par la supériorité du nombre. Sa maxime est de ne pas combattre à nombre égal. Les François sont aussi braves que les Anglois; les deux nations ne le cèdent en courage à aucune nation

sur la terre; réunies, elles peuvent maintenir le monde en paix; mais l'ambition et le caractère turbulent d'un seul homme détruisent jusqu'à l'espérance du bonheur dont le genre humain pourroit jouir par la paix.

La population des Trois Royaumes est évaluée à quinze millions d'âmes; celle de l'ancienne France, d'après les calculs de M. Necker, étoit de vingt-cinq millions, et les territoires incorporés à la France l'ont portée à quarante millions. Je ne comprends point dans ce calcul les pays subjugués qui ne sont pas encore incorporés; je prends la France et l'Italie telles qu'elles sont, comme les Trois Royaumes tels qu'ils sont. La proportion est alors à peu après de trois à un. Mais ce n'est pas la seule chose à considérer. La différence remarquable dans l'état des deux pays donne à la France un bien plus grand nombre d'hommes disponibles pour l'armée, dans la proportion, peut-être, de quatre à un. Les soldats étant également braves, également exercés et disciplinés, quelle chance avons-nous en notre faveur, si nous donnons à Buonaparté cinq ans de paix pour mûrir ses projets et se pr[illegible] à nous disputer notre supériorité navale? [illegible] ne plaise que je veuille me faire l'apologiste [illegible] guerre éternelle! Je donne seulement les raisons de n'écouter à aucunes propositions de paix venant *de Buonaparté*.

Pouvons-nous jamais faire la paix *avec Buonaparté?*

Nous soutenons une guerre d'une nature particulière; nous ne sommes pas en guerre avec un monarque qui veut ajouter une province à ses Etats, ou qui veut faire reconnoitre un droit qu'il réclame, et qui, las de combattre, abandonne ses prétentions et se contente d'un équivalent que son adversaire est disposé à lui accorder.

Mais nous sommes en guerre avec un homme dont le but est l'asservissement du genre humain.

Nous sommes en guerre avec un homme qui nous hait parce que nous avons une constitution libre, et qui nous hait parce que la liberté de la presse est assurée par notre constitution, et que la presse n'est pas libre en France, ni dans aucune des contrées où il a acquis, n'importe par quels moyens à le droit de dicter ses volontés; qui nous hait, parce que cette liberté de discussion dont nous jouissons s'oppose à son projet de détruire la littérature et les arts, et de ramener l'espèce humaine aux siécles de la barbarie, de convertir les hommes en un troupeau d'animaux qui obéissent à la voix du berger et de son chien.

Nous sommes en guerre avec un homme qui n'ambitionne d'envahir cette terre fortunée que pour détruire la plus admirable forme de Gouvernement qui ait jamais existé, et qui en transplanteroit les habitans dans des régions éloignées pour les amalgamer avec des esclaves déjà accoutumés au joug, et les remplacer par des esclaves sur qui il pourroit exercer ou faire exercer par ces vicerois une

autorité arbitraire, comme ce Monarque Assyrien qui éprouvant une résistance opiniâtre de la part des dix Tribus d'Israel composant le royaume de Samarie, ne put les asservir qu'en les transportant sur les côtes de la Mer Caspienne et en les remplaçant par une colonie d'Assyriens.

Pour se convaincre de la vérité de ces observations, il suffit de se rappeler qu'il a asservi deux des nations de l'Europe les plus libres et dont la liberté avoit été achetée au prix du plus pur sang de leurs ancêtres ; je veux parler de la Suisse et de la Hollande.

Ce que j'ai dit ne prouve-t-il pas que l'ambition de l'homme avec qui nous sommes en guerre, ne peut être satisfaite que par l'asservissement total de l'Europe ; qu'il veut assujétir toutes les nations. Nous sommes en guerre avec un homme dont l'ambition n'est pas satisfaite d'avoir renversé les anciennes dynasties, de placer sur leurs trônes les branches de son obscure famille, de forcer ses frères, car il les y a forcés, à ceindre des diadêmes qui ne sont que les signes de leur esclavage, et qui les dénoncent à l'univers, comme les vils instrumens de ces caprices.

Les représentations, les larmes de Louis ont été inutiles ; il a été fait Roi de la République de Hollande. Sa conduite prouve qu'il est le fils de Letitia, mais qu'il eut un autre père que son frère Napoléon. Je suis tenté de revenir à la doctrine d'Horace ;

"Doctrinas sed vim promovet insitam."

Louis a été élevé par les mêmes parens supposés que Napoléon, ils ont été couverts dans leur enfance et dans leur jeunesse des lambeaux de la misère? D'où provient donc la différence qu'on observe dans leurs caractères? la douceur, la bienveillence de l'un; la vanité, la perfidie, la cruauté de l'autre?

Il ne faut pas confondre Louis avec Napoléon. Roi de Hollande malgré lui, Louis a cherché à rendre les Hollandois heureux; il connoît mieux que son frère le véritable secret de gouverner, de trouver son bonheur dans la prospérité du peuple confié à ses soins. Mais esclave lui-même, que pouvoit-il faire pour les esclaves sur lesquels il avoit été envoyé régner?

Tout le monde sait que la Hollande n'étant pas un pays à productions, sa prospérité dépend de son commerce avec les autres nations, et surtout avec l'Angleterre. Il étoit difficile d'empêcher le commerce entre les deux nations; mais la haine invétérée de Buonaparté contre l'Angleterre, que quelques personnes prennent pour de la politique, haine fondée sur les obstacles que l'Angleterre oppose à ses projets de monarchie universelle, lui ont fait essayer tous les moyens d'interrompre ce commerce, sans lequel les Hollandois ne peuvent subsister. Louis, autant que le pouvoit faire un roi vassal, a adouci les féroces décrets de son barbare frère. Il est allé jusqu'à désobéir. Il s'est

rendu odieux à ce barbare frère, parce qu'il avoit gagné l'affection des Hollandois.

Louis perdra sa couronne; son frère dira qu'il a abdiqué, mais cette abdication sera un détrônement réel*.

L'homme avec lequel nous sommes en guerre n'a-t-il pas, au sein de la paix, envoyé des espions pour sonder nos côtes, nos ports, et nous faire tout le mal qu'il ne peut pas nous faire en temps de guerre? N'a-t-il pas envoyé des incendiaires pour brûler nos chantiers, nos arsenaux. N'a-t-il pas ourdi un complot pour assassiner notre vénérable Souverain. N'a-t-il pas fomenté la rébellion en Irlande? N'a-t-il pas volé, assassiné les ambassadeurs accrédités auprès de lui; n'a-t-il pas volé, les dépêches que portoient leurs couriers.

Ferons-nous la paix avec un homme qui, du moment que le traité seroit signé, méditeroit la conquête de nos colonies occidentales, et infesteroit l'Angleterre de faux billets de Banque, dans l'espérance de détruire notre Papier Monnoie? *Je sais*, je sais très-positivement, que c'est son intention.

Tel est le caractère de l'homme avec qui nous sommes en guerre: et qui osera maintenant dire que nous *pouvons* faire la paix avec Buonaparté? La paix est toujours *désirable*, mais une paix *réelle*; une paix *insidieuse* est pire mille fois que la guerre.

* Depuis la publication de cet ouvrage, Louis a été détrôné, et son détrônement a été annoncé comme une abdication.

La conséquence de la paix que nous ferions avec Buonaparté seroit de nous séparer de l'univers:

"Toto divisos orbe Britannos."

Et que gagnerions-nous à nous mêler de la politique du Continent? Notre commerce avec les pays soumis à l'influence de la France seroit toujours gêné. Avons-nous pu oublier que pendant le court intervalle du traité d'Amiens à la reprise des hostilités, Buonaparté n'a pas permis aux Espagnols ni aux Hollandois de trafiquer avec nous?

En faisant la paix avec lui, nous hasardons notre existence. De quel avantage peut donc nous être la paix? "Nos taxes," disent quelques personnes, "seront moindres." Non! Si nous faisons la paix avec cet homme; nous ne pouvons songer à réduire ni notre armée, ni notre marine; il faut qu'elles soient toujours prêtes à repousser les aggressions de ce tyran sans foi.

Mais, disent ces partisans de la paix, Buonaparté seroit plus modéré, nous hairoit moins et nous aurions plus de sécurité. Quoi! l'Angleterre attendroit de la modération, de la bienveillance! Elle compteroit sur ses assurances!

Je crois avoir assez clairement établi avec quelle bienveillance, avec quelle modération, il a traité les Etats du Continent qui ont fait la paix avec lui, et l'espèce de sécurité que nous a procurée la paix d'Amiens.

Je crois en avoir dit assez de Buonàparté, et j'aurois terminé ici la tâche que je me suis imposée, si je ne sentois la nécessité de dire un mot de ses *partisans* et de ses *admirateurs* en Angleterre. Le nombre de ses admirateurs est bien peu considérable; tout homme qui a suivi avec quelqu'attention les affaires de l'Europe ne peut pas admirer Buonaparté; et s'il avoit quelques admirateurs, parmi les hommes de bien, je me flatte qu'après avoir lu les faits que j'ai exposés, ils cesseront de l'admirer. Mais je sais qu'il a en Angleterre, comme dans tous les pays, des *partisans*, qui ne sont pas ses *admirateurs*. Son argent peut faire ce que ses qualités personnelles ne peuvent pas faire. Son argent peut arracher des éloges que ses qualités personnelles ne commandent point.

Je m'adresserai tout à l'heure à ses partisans—Je ne parle en ce moment qu'à ses admirateurs.

L'Angleterre est l'ange tutélaire de l'Europe; elle est aussi l'ange tutélaire de l'Amérique.

Si la conservation de notre indépendance est un juste motif de guerre, assurément cette entreprise pour défendre notre existence comme nation, ne peut être considérée que comme une lutte juste et glorieuse.

Si la paix étoit signée, quel est l'ambassadeur Anglois qui pourroit supporter le sourire sardonique, méprisant, féroce, du maître de St. Cloud!

Je maintiens que nous ne pouvons faire la paix

avec cet homme à moins que nous soyons préparés à adopter son nouveau système, et à recevoir la loi de lui.

Quand la paix sera sur le point de se faire, les propriétaires de fonds publics, s'ils entendent leur intérêt, doivent vendre sans hésiter; le manufacturier détruire ses métiers, et l'armateur faire mettre le feu à ses vaisseaux, car l'Angleterre seroit bientôt un *Préfecture* de la France.

L'Angleterre n'a jamais été dans une situation semblable à celle dans laquelle elle se trouve; elle a à combattre un monstre que je ne peux comparer qu'à cette terre que les anciens appelloient "*Ferax* "*Monstrorum*;" elle a à combattre les agens et les partisans qui sont dans son propre sein; elle a à combattre les agens qu'il a dans tous les lieux, car il n'existe pas une Assemblée Politique dans le monde où il n'ait des agens qui le servent.

Et de quel droit un Gouvernement en paix avec celui de Buonaparté exigeroit-il le respect de ses sujets? Celui qui reconnoît un assassin n'est-il pas complice de l'assassinat?

Il faut aussi considérer l'état de la société. Dans le cas où l'Angleterre feroit la paix avec Buonaparté, quelle seroit la conséquence du séjour de notre jeune Noblesse à la Cour de St. Cloud? A une Cour composée de parjures, de voleurs, d'assassins, de femmes prostituées, ou du plus bas étage, transformés en Ducs et en Duchesses! A une Cour où

tous les vices, ceux même que la nature repousse avec horreur sont encouragés.*

Une Cour composée d'êtres de cette espèce doit nécessairement être en guerre avec toute société fondée sur les mœurs. Le langage du chef, cet assemblage d'êtres corrompus, ne doit j'amais frapper l'oreille de personnes qui ont conservé le sentiment de la pudeur et de la décence.

Rendons grâces à la Providence de ce que Buonaparté et son système sont enfin connus et appréciés de toute l'Europe, du Tage au Tibre, et du Dniester au Danube. L'habitant des régions brûlantes d'Espagne, et celui des climats glacés de la Pologne ont éprouvé les effets de ce système sanguinaire, et en garderont le souvenir.

Quand le monstre périra, la sombre tristesse répandue sur l'univers se dissipera. Jusqu'à ce jour heureux, la guerra actuelle doit être considérée, comme—UNE GUERRE CONTRE BUONAPARTÉ, ET NOS TAXES DE GUERRE UNE RENTE VIAGÈRE QUE NOUS PAYONS A LA PROVIDENCE SUR LA TÊTE DE BUONAPARTÉ.

Je vais, maintenant, m'adresser à ses partisans. Ce n'est pas sans répugnance que je publie que les personnes connues en Angleterre sous le nom de Démocrates déïfient ce tyran. Ils blâment ce qu'ils nomment la tyrannie de nos Ministres, et il font profession d'admirer Buonaparté. Ils croient, ou, du

* Voyez le Second Appendix, article Cambacérès.

moins, disent qu'ils pensent que nous ne jouissons pas d'une liberté assez étendue de parler et d'écrire. Qu'ils aillent en France, et qu'ils comparent.

Des hommes qui sont allés en France, qui avoient renoncé à vivre plus long-temps en Angleterre parce qu'on y étoit *esclave*, et qui, quand ils en ont trouvé l'occasion, ont exposé leur vie—En revenant en Angleterre, se sont convaincus qu'ils avoient déserté la terre de la liberté pour aller chercher celle de la servitude. Ils se sont félicités d'échapper à cette *liberté Françoise*, et de revenir dans leur patrie jouir de la vraie liberté, qu'ils n'ont bien su apprécier que lorsqu'ils ont vu de leurs propres yeux ce que c'étoit que cette *liberté Françoise*.

Je suis du nombre de ces hommes séduits et corrigés, qu'on nomme *Apostats*. Non, non! Messieurs, je ne suis point apostat, mais vous l'êtes.*

Je n'ai point cessé d'aimer la liberté; mais je ne peux apercevoir de liberté sous un despote qui ne connoît d'autres lois que ses caprices. Vous admirez ce despote, parce qu'il est l'ennemi de votre propre Gouvernement, qui, selon vous, ne vous laisse pas *assez* de liberté; vous voulez, qu'il vienne ren-

* J'étois dans l'habitude d'appeler ces Démocrates, *Citoyens*. Depuis que Buonaparté s'est fait Empereur et a créé une Noblesse, les Démocrates Anglois n'aiment plus cette dénomination; elle est devenue un terme de ridicule ou de reproche; Buonaparté l'a effacé du dictionnaire François. Qui sait! Peut-être que si on faisoit la paix avec leur demi-dieu, il leur enverroit des lettres de Noblesse ou la croix d'*Honneur*.

verser ce Gouvernement; et, alors, vous prétendez que tout iroit bien.—Eh bien! je soutiens, moi, que tout seroit perdu. Au lieu de cette *petite* portion de liberté, comme vous dites, que vous possédez, vous seriez réduits à l'esclavage le plus abject, à un esclavage d'autant plus dur, que vous auriez joui des douceurs d'une liberté réelle.

S'il est des réformes nécessaires à opérer, c'est au Gouvernement à les opérer. Ce n'est pas dans des Assemblées populaires, par les Adresses violentes émanées de ces Assemblées que les réformes peuvent être préparées. Nous ne ferions ainsi que préparer une convulsion qui se termineroit inévitablement de la même manière que la Révolution Françoise, par le despotisme de quelqu'aventurier qui risqueroit seulement sa vie dans cette tentative, et qui, en cas de réussite, imiteroit Buonaparté, et réduiroit l'Angleterre à l'état de servitude auquel se trouve réduit le brave peuple François. Ce n'est pas sans raison que je dis le *brave* peuple François; il l'est par caractère. Mais je veux répondre à ceux qui demandent pourquoi ce brave peuple se soumet à la tyrannie d'un despote étranger, d'un obscur aventurier, qui n'avoit de droits à le gouverner que le hasard qui l'a jeté en France. J'ai moi-même souvent fait cette question à des François, et ils m'ont répondu—" Monsieur, nous nous ressouvenons des malheurs de la Révolution; nous nous soumettons au gouvernement le plus despotique, pour éviter les maux de l'anarchie."

Un des hommes qui occupe une grande place dans le gouvernemt de Buonaparté, me dit un jour avec une légèreté apparente, à la suite d'une conversation assez intéressante : " Monsieur, vous êtes *Démocrate,* " n'est-ce-pas?"—" Oui, Monsieur."—" Ah ! il ne " faut pas l'être dans ce pays-ci ; on ne reconnoît plus " les Démocrates. Autrefois j'étois Démocrate, et je " croyois avoir raison. Je me croyois *libre ;* mais " je trouvois qu'il étoit difficile de passer dans la rue " sans être assassiné ; je ne pouvois pas dormir dans " mon lit sans avoir peur d'être égorgé ; à présent je " dors tranquillement, je marche sans interruption " dans les rues, et je mange du pain très-tranquille- " ment.—Je me trouve esclave quant à la politique ; " mais je suis libre dans mon domestique. Quand je " me *croyois libre,* j'étois *esclave ;* à présent je suis " véritablement esclave, mais je puis faire comme je " veux, si je ne désobéis pas aux lois du tyran, qui " me font peur ; je me mêle pas des affaires pu- " bliques."

Voilà la réponse aux partisans qui prétendent qu'il n'est pas un tyran, parce que les François sont soumis. Les François se rappellent les maux de l'anarchie, et aiment mieux se soumettre au despotisme que de courir le risque de sa mort en faisant un second essai pour devenir libre.

Un écrivain François a dit très-judicieusement :

" Dans un pays *despotique,* on souffre beaucoup, " mais on crie peu ; dans un pays *libre,* on crie beau- " coup, mais on souffre peu."

Que veulent nos réformateurs? Est-ce plus de liberté? Qu'ils nous indiquent un point de la terre où l'on jouisse d'autant de liberté qu'ils en jouîssent en Angleterre. N'ont-ils pas le droit d'accuser les Ministres, de blâmer leur conduite, de censurer les actes de l'Administration? Grâces au ciel, ils l'ont; et c'est la meilleure preuve que la vraie liberté existe en Angleterre. Qu'ils aillent à Paris, et qu'ils profèrent une seule parole contre les actes de tyrannie, non pas de Buonaparté, mais de son plus infâme Ministre; et ils seront bientôt jetés dans un cachot.

Ceux qui désirent le bien de l'espèce humaine, ne doivent pas entraver les opérations d'une Administration Angloise, *de quelque parti qu'elle soit*, pourvu qu'elle soit déterminée à faire la guerre à Buonaparté.

Les peuples opprimés, en Europe et en Amérique, n'ont de salut à attendre que de l'Angleterre. Que les vrais amis de la liberté se rallient autour du gouvernement, et secondent ses efforts; l'univers verra la Grande Bretagne seule combattre l'ennemi du genre humain, et par cette noble détermination mériter la reconnoissance et l'admiration de l'humanité.

APPENDIX.

No. 1.

Copie d'une Lettre de Buonaparté, écrite à son Frère Joseph, lorsqu'il étoit en Egypte.

RÉPUBLIQUE FRANÇOISE, BUONAPARTÉ GÉNÉRAL EN CHEF.

Le Caire, le 7 *Thermidor* (25 *Juillet*, 1798).

Tu *varrà* dans les papier public la relation des bataille de la conquète de l'Egypte qui a été *assé* disputé pour ajouter une feuille à la gloire militaire de cette armée. L'Egypte est le pays le plus riche en blé, ris, legumes, viandes, qui existe sur la terre, la barbarie est à son compte. Il n'y a point l'argent pas meme pour solder la troupe je pense etres en France dans 2 mois je te récommande mes interets.—J'ai *beaucou* de chagrin domestique, car *le* voile est entierement levée. Toi seul me reste sur la terre ton amitié m'est bien chere. Il ne me reste plus pour *devinir* misantrope qu'a te perdre et te voir me *trair*.—C'est une triste position que d'avoir à la fois tous les sentimens pour une meme personne dans son cœur—tu m'entend.

Fais ensorte que jaye une campagne à mon arrivée soit près de Paris ou en *Burgogne* je compte y passer l'hiver et n'y *enterrar* je suis *annuié* de la nature humaine! J'ai besoin de solitude

se rappelle qu'une armée exaspérée, dans l'instant même de la vengeance, lorsque les lois de la guerre justifioient sa rage; qu'on se rappelle, dis-je, que cette armée entendit la voix de la miséricorde, en reçut les touchantes impressions, et refusa fièrement d'être plus long-temps les assassins d'un ennemi qui ne lui opposoit plus de résistance. Soldats de l'Armée d'Italie, ce noble refus est un laurier digne de votre nom; c'est un trophée glorieux que la trahison subséquente d'un individu ne pourra jamais vous arracher!

Trois jours après, Buonaparté qui avoit exprimé beaucoup de ressentiment de la compassion manifestée par ses troupes envers un ennemi vaincu, et qui étoit déterminé à se *débarrasser* des soins que 3,800 prisonniers* devoient lui donner, ordonna à ces malheureux de se rendre sur un terrein qui s'élevoit en amphithéâtre près de Jaffa, et sur lequel une division Françoise venoit de se former. Lorsque les Turcs furent entrés dans la ligne fatale qui leur avoit été tracée, et que les apprêts funèbres furent achevés, le canon qui devoit donner le signal du carnage se fit entendre. A l'instant un feu de mousqueterie et de grenades renverse tous ces infortunés.... Dès que Buonaparté, qui regardoit cette horrible scène *de loin*, et à l'aide d'un télescope,

* Buonaparté avoit fait, en personne, la revue du corps entier de ces prisonniers qui se montoient à près de 5,000 hommes: son objet, en inspectant ces malheureux, étoit de sauver ceux qui appartenoient aux villes qu'il se préparoit à assiéger. L'âge, et la noble physionomie d'un vieux Janissaire attirèrent son attention; et il lui dit brusquement, "Vieillard, que fais-tu ici?" Le Janissaire lui repartit sans s'émouvoir: "Je répondrai à votre "question en vous faisant la même demande; vous me répliquerez sans "doute que vous êtes venu ici pour servir votre Sultan; eh bien, je suis ici "pour servir le mien." Cette franchise excita un intérêt général en faveur du vétéran; Buonaparté lui-même sourit à cette réponse. "Il est sauvé," dit tout bas un Aide de Camp.—"Vous ne connoissez pas Buonaparté," répliqua un autre officier qui avoit servi avec lui en Italie, "Ce sourire, j'en "parle d'après l'expérience, ne vient d'aucun sentiment d'humanité; souvenez-vous de ce que je vous dis." En effet cette opinion n'étoit que trop bien fondée; le Janissaire, laissé dans les rangs de victimes que la rage alloit immoler, y périt avec elles!

vit la fumée de la poudre s'élever sur l'horizon, il ne put contenir sa joie et se livra à toutes les exclamations qu'elle lui causoit. A la vérité, il avoit raison de craindre que ses troupes refusassent de se déshonorer par une action aussi lâche. Kleber lui avoit fait, à cet égard, les plus fortes remontrances; et l'Officier d'Etat Major qui commandoit la division envoyée pour égorger les Turcs, car le Général de cette division étoit absent, cet Officier, dis-je, refusa d'obéir à moins d'avoir un ordre par écrit: mais Buonaparté étoit trop fin; au lieu d'un ordre par écrit, il envoya Berthier qui réussit enfin à faire faire cette terrible exécution.

Lorsque tous les Turcs eurent été renversés, la division Françoise chercha, par humanité, à mettre fin aux souffrances de ceux qui n'étoient que blessés; mais il s'écoula beaucoup de temps avant que la baïonnette put achever ce que *la mitraille* n'avoit pas entièrement détruit; et très-probablement, le plus grand nombre de ces malheureux languirent, plusieurs jours, dans une cruelle agonie. Des officiers François qui ont donné ces détails, en partie, ont déclaré que le souvenir de cette sanglante boucherie, tourmentoit continuellement leur pensée, et que, tout accoutumés qu'ils étoient à des vues de carnage, ils ne pouvoient se la rappeler sans horreur! Ces officiers sont les prisonniers dont parle Assalini dans son excellent ouvrage sur la peste: cet estimable écrivain assure que, pendant trois jours, il n'y eut aucun symptôme de peste parmi les Turcs; et que la maladie pestilentielle qui fit, par la suite, tant de ravages, dans l'armée Françoise, fut uniquement causée par la putrefaction des victimes égorgés et laissées sans sépulture près de Jaffa.— Les os de ces victimes sont encore épars, et en monceaux: on les montre à chaque voyageur qui arrive; et il est impossible de les confondre avec ceux des soldats qui ont péri dans l'assaut puisque le champ d'horreur, où ils gissent, est à plus d'un mille de la ville.

On ne doit pas, sans doute alléguer un tel fait sans de bonnes preuves, ou sans rappeler des circonstances plus fortes que l'assertion qui en vient à l'appui; mais ce seroit manquer de géné-

rosité que de condamner, et de vouer éternellement à l'infamie les individus qui l'ont commis et qui étoient forcés d'obéir. Ainsi pour donner une preuve non douteuse de la vérité de cette horrible catastrophe, nous nous contenterons de dire que ce fut la division de le Bon qui eut ordre de fusiller les prisonniers de Jaffa; et cela suffira pour mettre tout le monde à même de se satisfaire sur ce massacre en s'adressant aux officiers des différentes brigades de cette division, pour connoître la verité.

Le fait suivant exige, pour qu'il soit bien établi, les détails les plus circonstanciés. On peut à peine se former l'idée que le Commandant en Chef d'une armée put être assez barbare pour ordonner de sang froid, la mort de ses compatriotes, lorsque l'état de ces infortunés demandoit, au contraire, les soins les plus empressés. Si les annales de la France ont parlé des crimes épouvantables d'un Robespierre, d'un Carrier, &c. La vérité de l'histoire doit en raconter un, supérieur, peut-être, à tous ceux qui ont noirci ses pages.

Buonaparté voyant que ses hospitaux de Jaffa étoient encombrés de malades, envoya chercher un médecin dont le nom mériteroit d'être gravé en lettres d'or, mais que pour de très-fortes raisons nous ne pouvons insérer ici; à son arrivée, il entra avec lui en conversation; après avoir long-temps parlé du danger de la contagion, il conclut en observant, qu'il falloit absolument faire quelque chose pour remédier au mal, et que " la destruction de tous les malades étoit l'unique mesure qu'on put adopter." Le médecin, épouvanté de ce projet, mais fidèle à la voix de la vertu, et au cri de l'humanité, lui remontra avec force la cruauté et l'atrocité d'une action aussi coupable; et voyant que Buonaparté étoit inébranlable dans son exécrable projet, il sortit de sa tente avec indignation, et lui adressa ces paroles mémorables: " Ni mes principes, ni le caractère de ma profession ne me permettent d'être boucher de chair humaine: Général, si ces qualités, ainsi que vous l'insinuez, sont nécessaires pour former un grand homme, je rends grâces à Dieu de ne pas les posséder."

Buonaparté n'étoit pas homme à renoncer à son horrible projet par des considérations morales: il y persista, et il parvint à

trouver un apothicaire qui consentît à être son agent et à administrer le poison aux malades, intimidé en cela par la crainte que lui inspiroit le pouvoir de Buonaparté : mais cet homme si foible, livré bientôt à un repentir amer, crut pouvoir apaiser les remords déchirans de sa conscience en confessant la part qu'il avoit eue à une crime commis de la manière suivante : le soir, on fit une distribution d'opium comme si c'eut été une gratification d'eau de vie : les trop confiantes et malheureuses victimes, burent avec reconnoissance ce breuvage empoisonné ; et, en peu d'heures, 580 *soldats, qui avoient éprouvé tant de fatigues et de peines pour leur pays*, périrent misérablement par l'ordre du barbare qui en étoit devenu l'idole.

Y a-t-il un François dont le sang ne soit pas glacé d'horreur au récit d'un tel fait ? ah, sans doute, les manes sanglantes de ces victimes immoleés par un crime aussi atroce, plannent aujourd'hui autour de leur bourreau, et font pâlir d'effroi, &c.

S'il pouvoit exister le moindre doute sur un attentat inoui jusqu'à nous, qu'on demande aux membres de l'Institut du Caire ce qui s'est passé dans leur séance après le retour de Buonaparté arrivant de Syrie : ils vous répondront que le vertueux médecin, qui refusa d'être l'assassin des infortunés confiés à ses soins, accusa, en pleine assemblée, Buonaparté de haute trahison, contre l'honneur de la France dont il déshonora ou fit périr les défenseurs, et contre l'humanité entière ; et qu'il développe tous les moyens adoptés pour empoisonner les malades, et massacrer la garnison, aggravant, s'il est possible, l'énormité de tant de crimes en accusant Buonaparté d'avoir, précédemment, fait étrangler ou étouffer, à Rosette, un nombre considérable de François, et de Cophtes malades de la peste, prouvant ainsi que le sort que ce Général réservoit à ses malades étoit la suite d'un plan atroce et prémédité ! En vain Buonaparté voulut-il se justifier*; les Membres de l'Institut, pétrifiés de

* Buonaparté allégua pour sa défense qu'il n'avoit ordonné le massacre de la garnison que parce qu'il n'avoit ni assez de vivres pour la nourrir, ni assez de forces pour la garder ; qu'il n'avoit ordonné l'empoisonnement des malades que *pour les sauver du malheur de tomber* entre les mains des Turcs, et empêcher la contagion de se répandre au loin ! Mais ses argumens furent vic-

terreur et immobiles sur leurs siéges, pouvoient à peine se persuader que la scène qui se passoit sous leurs yeux, ne fût pas une illusion :—*il existe sur l'authenticité de ces crimes des preuves non-équivoques, qui seront produites en temps et lieu.* Ce que nous avons dit suffit pour exciter des recherches. François, votre honneur est intéressé à cet examen······esperons que, dans aucun pays on ne trouvera plus *un monstre aussi souillé* des principes de Machiavel, ni des sophistes assez lâches pour pallier de tels forfaits. P. 74.

Extrait des Voyages de Mr. Wittman, dans la Turquie Asiatique, en Syrie, et en Egypte.

Jaffa est revêtu d'un mur de pierre, défendu, à certaines distances, par des tours, les unes de forme carrée, les autres absolument rondes; ce foible rempart ne pouvoit qu'opposer très-peu de résistance: aussi suffit-il à Buonaparté d'élever quelques batteries du côté du Sud pour le battre en brêche: dès que l'artillerie eut ébranlé l'espèce de revetement de cette bicoque, les François montèrent à l'assaut, et emportèrent la place. Ce fut, sans doute, en raison de la défense obstinée des Turcs que le Général François ordonna l'horrible massacre qui suivit bientôt la prise de cette ville. Quatre mille des malheureux habitans qui s'étoient rendus, et qui avoient imploré en vain la clémence de leurs vainqueurs, furent arrachés de leurs retraites, ainsi qu'une partie de l'ancienne garnison d'El Arisch, laquelle étoit de 5 à 600 hommes, et traînés de sang froid, quatre jours après le sac de Jaffa, sur les dunes qu'on voit à

torieusement réfutés; il fut contraint d'appliquer sa défense sur les principes de Machiavel. Lorsqu'il déserta son armée en Egypte, les savans qu'il avoit laissés derrière lui, en furent si irrités qu'ils élurent, pour Président de l'Institut, le vertueux médicin dont nous avons parlé. Ce fait en dit assez.

une lieue de cette ville, près du chemin de Gaza, pour y être inhumainement massacrés! J'ai vu les cadavres ensanglantés de ces innocentes victimes gissant épars et sans sépulture sur ces dunes couvertes de sang, action atroce qui sera la honte éternelle d'une nation qui ose se dire civilisée. Ce seroit, sans doute une satisfaction bien douce pour l'auteur de cet ouvrage, ainsi que pour toute âme généreuse, que des faits aussi barbares pussent être démentis, mais, je suis bien fâché d'ajouter que l'accusation de cruauté portée contre le Général François embrasse d'une barbarie aussi compliquée qu'elle est horrible. Comme on avoit rapporté que, préalablement à la retraite de l'armée Françoise, alors en Syrie, le Commandant en Chef de cette armée avoit ordonné qu'on empoisonnât tous les François malades à Jaffa, je crus devoir faire les recherches les plus exactes afin d'assurer ou de détruire l'existence d'un crime aussi inoui: je m'adressai, à cet effet, à toutes les personnes qui, ayant été sur les lieux, pouvoient m'éclairer à cet égard; et j'avoue avec douleur que, non-seulement cet exécrable forfait a été commis, mais encore qu'on nous a montré, pendant notre séjour en Egypte, un des bourreaux de cette sanglante boucherie.

....

....

Dans le même temps que 600 Albanois quittèrent le camp pour se rendre à El Arisch, je fis une excursion sur ces dunes où ces prisonniers Turcs et Chrétiens furent égorgés par ordre du sanguinaire Buonaparté: j'ai déjà parlé de cet attentat si infâme pour son auteur: j'ajouterai seulement que le laps de temps qui s'étoit écoulé depuis que ces malheureux s'étoient rendus, que la distance du lieu de leur captivité à la place de leur exécution (elle étoit de trois milles) auroient dû faire naître des sentimens moins barbares: mais un esprit de vengeance diabolique, d'atroce tyrannie, en avoit autrement ordonné. Espérons pour l'honneur de la nature humaine qu'une telle barbarie ne souillera plus le caractère militaire, et que le récit trop fidèle d'un pareil forfait ne viendra plus noircir les pages de l'histoire des nations civilisées.

La surface de ce champ de carnage étoit couverte des cadavres des victimes; mais dans le temps que je le visitai, on n'y voyoit plus que des ossemens, des crânes, des parties de cervelles, des lambeaux de vêtemens, &c. &c. parce qu'alors le Grand Visir avoit fait creuser une fossé profonde dans laquelle on avoit jeté autant de membres palpitans qu'on avoit pu en ramasser.

No. 4.

L'Article suivant est tiré du Moniteur, Journal Officiel de Paris, du 9 Août, 1802:

" *Le Times*, qu'on dit être sous l'influence ministérielle, est rempli d'invectives continuelles contre la France. Deux de ses premières pages sont employées, chaque jour, à donner cours aux plus grandes calomnies. Tout ce que l'imagination peut inventer, tout ce qui est petit vil et bas, est attribué au Gouvernement François par ce misérable nouvelliste. Quel est donc son but? qui le paye? et que prétend-il effectuer.

" Un journal François, rédigé par quelques misérables émigrés, restes honteux du plus impur comme du plus vil rebut, sans pays, sans honneur, et souillés de crimes tels qu'il n'est pas au pouvoir d'aucune amnistie de les pardonner, surpasse encore le *Times*.

" Onze evêques, présidés par l'atroce évêque d'Arras, rebelles à leur pays, et à l'Eglise, tiennent des assemblées à Londres. Ils font imprimer des libelles contre les Evêques et le Clergé de France; ils outragent le gouvernement du pape qu'ils cherchent à avilir, quoiqu'il ait rétabli la paix de l'Evangile parmi quarante millions de Chrétiens.

" L'île de Jersey est pleine de brigands condamnés à mort par les tribunaux pour crimes commis subséquemment à la paix, pour assassinats, vols, et pratiques incendiaires. Cependant le traité

d'Amiens stipule que toutes personnes accusées de crimes, par exemple, d'assassinats, seront réciproquement rendues. Et les assassins sont parfaitement reçus à Jersey! Ils partent ouvertement de cette île dans des bateaux de pêcheurs, débarquent sur nos côtes, assassinent les plus riches propriétaires, et mettent le feu aux granges et à toutes les meules de grain qu'ils rencontrent.

" George porte ouvertement, à Londres, son cordon rouge, comme récompense de la machine infernale qui a détruit une partie de Paris, tué 30 femmes et enfans aussi bien que plusieurs paisibles citoyens. Cette protection spéciale autorise à croire que, s'il avoit mieux réussi, il auroit été honoré du cordon de la jarretière.

" Faisons quelques réflexions sur une conduite aussi étrange de la part de nos voisins.

" Quand deux grandes nations font la paix, est-ce dans l'intention de se susciter, réciproquement, des troubles, d'exciter, et de payer des assassinats? Ou bien est-ce à dessein d'accorder argent et protection à tous ceux qui chercheroient à inquiéter le repos de l'une d'elles? Quant à la liberté de la presse, un pays a-t-il le droit de parler d'une nation à laquelle il vient de se réconcilier, avec des expressions qu'il n'oseroit employer contre un Gouvernement auquel il feroit une guerre à mort? Une nation n'est-elle pas responsable envers l'autre de la conduite de ses citoyens? Les actes du Parlement ne défend-ils pas qu'on insulte les Etats alliés, ainsi que leurs Ambassadeurs?

" On dit que Richelieu, sous Louis XIII, aida la révolution d'Angleterre, et qu'il contribua à faire monter Charles Ier à l'échafaud. M. de Choiseul, et, après lui, les Ministres de Louis XVI, ont excité l'insurrection de l'Amérique. L'ancien Ministère Anglois a bien pris sa revanche. Il a suscité les massacres de Septembre; il a influencé les mouvemens qui ont fait périr Louis XVI sous la hache de la guillotine; enfin, il a appelé la destruction sur nos principales villes manufacturières, telles que Lyon, &c.

" Eh quoi! voudroit-on prolonger encore cette série de mouve-

mens et d'influence qui ont amené des conséquences si funestes pour les deux pays? Ne seroit-il pas plus raisonnable, et plus conforme au résultat de l'expérience de ne se servir, désormais de son influence réciproque que pour établir de justes relations commerciales, comme seul moyen de protéger le négoce, de prévenir la fabrication de la fausse monnoye, et de fermer tout asile aux criminels?

"Et, d'ailleurs que peut espérer le Gouvernement Anglois, en fomentant nos troubles religieux; en recevant, et en vomissant sur notre territoire, les brigands des Côtes du Nord et du Morbihan, scélérats couverts du sang des meilleurs et des plus riches propriétaires de ces malheureux départemens? Que gagnera-t-il à répandre, par toutes sortes de moyens, les calomnies inventées par les écrivains Anglois, ou sortant des presses Françoises à Londres? Ne suit-il pas donc que le Gouvernement François est, maintenant, beaucoup plus solidement établi que le Gouvernement Anglois?

"Et quel pourroit être l'effet de ces injures, de ces injustices réciproques? Que lui reviendra-t-il de cette influence de Comités d'insurrection, de cette protection, de cet encouragement qu'il accorde aux assassins? Qu'en résulteroit-il pour la civilisation, pour le commerce, et pour le bonheur du monde?

"De deux choses l'une; ou le Gouvernement Anglois autorise et tolère ces crimes publics, et dans ce cas on ne peut pas dire qu'une pareille conduite convienne à la générosité, à la civilisation et à l'honneur de la nation Angloise; ou bien, il ne peut les empêcher. Dans ce second cas, il ne mérite pas le nom de Gouvernement, lorsque, surtout, il n'a pas le pouvoir de réprimer l'assassinat et la calomnie et de protéger l'ordre social!"

No. 5.

Note Circulaire de Lord Hawkesbury, principal Secrétaire d'Etat au Département des Affaires Etrangères, adressée aux Ministres des Puissances, résidant à la Cour de Londres.

Downing Street, le 30 Avril, 1804.

Monsieur,

L'expérience que toute l'Europe a eue de la conduite du Gouvernement François, auroit pu engager Sa Majesté à passer sous silence, et à traiter avec mépris, toutes les accusations que ce Gouvernement ne cessoit de faire contre le Gouvernement de Sa Majesté, si les réponses extraordinaires que plusieurs Ministres des Puissances Etrangères ont cru devoir publier sur une communication récente de la part du Ministre des Affaires Etrangères à Paris, n'avoient pas donné à cette communication une importance toute autre que celle qu'elle auroit eue sans cela. Sa Majesté m'a, en conséquence, ordonné de déclarer qu'elle espère ne jamais être réduite à repousser, avec la juste indignation qu'elles méritent, les atroces calomnies dont on a l'impudeur d'accuser le Gouvernement de Sa Majesté, d'organiser des plans d'assassinats—accusation infâme, et déjà faite avec la même fausseté, avec la même intention de calomnier, par la même autorité, contre les Membres du Gouvernement de Sa Majesté, pendant la dernière guerre—accusation incompatible avec l'honneur de Sa Majesté, et le caractère bien connu de la nation Angloise—accusation, enfin, tellement dépourvue de toute ombre de preuves, qu'il est raisonnablement permis de penser que, dans ce moment, on ne l'a renouvelée que par le seul motif de distraire l'attention de l'Europe de l'aspect hideux des actes sanguinaires ordonnés par le Premier Consul, et commis en violation du droit

des nations, et au mépris des lois les plus simples, de l'humanité et de l'honneur*.

Que le Gouvernement de Sa Majesté, insensible aux malheurs et aux sentimens de ceux des habitans de la France, qui sont, à si juste titre, mécontens du gouvernement de leur pays, refusât de seconder les plans qu'ils ont le droit de faire pour arracher leur infortunée patrie au joug dégradant sous lequel elle gémit, quand, surtout, ces plans sont aussi justifiables que permis; ne seroit-ce pas manquer à remplir les devoirs qu'un Gouvernement juste et sage, se doit à lui-même, et au monde entier dans des circonstances pareilles à celles qui existent aujourd'hui? Les Puissances Belligérantes ont consacré le droit de profiter, pour elle-mêmes, de tous les mécontentemens qui peuvent exister dans les pays qui sont en guerre avec elles. L'exercice de ce droit, supposant même qu'il fût douteux, n'a-t-il pas été pleinement sanctionné, non-seulement par l'état actuel de la Nation Françoise, mais encore par la conduite de son Gouvernement, lequel, depuis le commencement de la guerre présente, a constamment entretenu des communications avec les mécontens des possessions de Sa Majesté, et particulièrement, avec ceux d'Irlande? Dans ce moment même, ne voit-on pas sur les côtes de France, un corps de rebelles Irlandois destinés à seconder ses efforts contre cette partie du Royaume-Uni?

Dans ces circonstances, le Gouvernement de Sa Majesté auroit été injustifiable s'il eût négligé le droit qu'il avoit de supporter, autant que cela étoit compatible aux principes de la loi des nations, suivi, jusqu'ici, et reconnus par les Gouvernemens civilisés, les efforts des ceux des habitans de la France qui étoient opposés à l'état des choses actuellement existant dans leurs pays. Le Gouvernement de Sa Majesté désire, autant que le reste de l'Europe, de voir en France un ordre de choses mieux établi, et plus compatible à son propre bonheur, ainsi qu'à la sûreté des nations qui l'environnent. Mais, si ce vœu ne peut pas s'accomplir, le Gouvernement de Sa Majesté est pleinement autorisé, par les plus stricles principes de défense personnelle, à faire avorter les efforts,

* L'assassinat du Duc d'Enghien.

à faire manquer les opérations, et à confondre les plans, d'un Gouvernement dont le système dans sa manière de faire la guerre, est, ainsi qu'il l'avoue lui-même, de détruire le commerce, de diminuer la puissance, de réduire les possessions de son ennemi, et de porter, au sein de l'Empire Britannique, la dévastation et la ruine.

Dans l'application de ces principes, Sa Majesté m'a ordonné, en outre, de déclarer que son Gouvernement n'a jamais autorisé un seul acte, qui ne fût strictement compatible avec les principes de justice, et les usages reçus et pratiqués dans tous les temps. Si aucun Ministre, accrédité par Sa Majesté auprès d'une Cour Etrangère, a entretenu des correspondances avec des personnes qui résidoient en France, dans la vue d'obtenir des informations sur les desseins du Gouvernement François, ou pour tout autre légitime objet, il n'a fait en cela que tout ce que des Ministres ont toujours eu le droit de faire, en pareilles circonstances à l'égard des pays en guerre avec leurs Souverains ; et en cela même, il auroit encore fait bien moins que ce que les Ministres et les agens de commerce de la France ont fait à l'égard des mécontens de provinces qui font partie de l'empire de Sa Majesté, comme on peut aisément le prouver? Ainsi, en entretenant une telle correspondance, ce Ministre n'auroit, en aucune manière, violé son caractère public. Un Ministre, employé dans un pays étranger, est obligé par les devoirs de son emploi, de s'abstenir de toutes communications avec les mécontens de l'Etat où il est accrédité, aussi bien que de tout acte qui tendroit à nuire aux intérêts de cet Etat ; mais, il n'est pas tenu à la même réserve à l'égard des Etats qui sont en guerre avec son Souverain. Ses actions, alors, peuvent être justifiées, ou blamables, suivant les principes qui le font agir. Mais, par là, il ne viole pas son caractère, à moins que ces mêmes actions ne soient dirigées contre la sûreté du pays où il est accrédité.

De tous les Gouvernemens qui prétendent être des Gouvernemens Civilisés, le Gouvernement de la France est celui qui a le moins de droit à en appeler à la loi des nations. Avec quelle confiance peut-il, en effet, invoquer cette loi? Lui qui, depuis

le commencement des hostilités, n'a cessé de la violer? Il avoit promis protection aux sujets Anglois qui résidoient en France, et qui désireroient d'y rester, après le rappel de l'Ambassadeur de Sa Majesté. Il a révoqué cette promesse sans en prévenir ces personnes trop crédules; il en a fait des prisonniers de guerre, et aujourd'hui encore, il les retient captives au mépris de ses propres engagemens, et en violation des usages universellement reconnus par toutes les nations civilisés! Il a appliqué cette loi nouvelle et barbare à des individus qui étoient autorisés par les Ministres François, et par les Ambassadeurs des Cours Etrangères, à traverser la France pour retourner dans leur propre pays. Il a fait saisir un paquebot Anglois dans un des ports de la Hollande; quoique son Ambassadeur à la Haye se fût engagé à laisser librement passer les paquebots respectifs des deux nations, jusqu'à ce qu'il eût averti du contraire. Il a détenu, et condamné dans un des ports de France un vaisseau qui y avoit été envoyé par pure humanité, puisqu'il y portoit le gouverneur d'une Ile Françoise conquise par les armes de Sa Majesté. Sa conduite, relativement à la garnison de Ste. Lucie, n'a pas été moins extraordinaire: le fort principal de cette île avoit été emporté d'assaut; cependant, on accorda à la garnison toutes les privilèges des prisonniers de guerre; et il lui fut permis de retourner en France, en stipulant qu'on rendroit un nombre égal de prisonniers Anglois. Néanmoins, malgré l'indulgence du Gouverneur Anglois à la générosité duquel la garnison n'avoit pas le moindre droit, aucun prisonnier Anglois ne fut renvoyé dans son pays.

Tels ont été les procédés du Gouvernement François envers la Puissance avec laquelle il est en guerre. Eh! quelle a été sa conduite à l'égard de ces Etats qui vivoient en paix avec lui! existe-t-il un traité qu'il n'ait rompu? Est-il un pays voisin dont il n'ait violé l'indépendance? C'est aux Puissances du Continent à déterminer combien de temps encore elles souffriront ces outrages inouis. Seroit-ce trop avancer que de dire que si elles continuent à n'opposer aucune résistance à la continuité d'un tel cours de procédés, quel que soit le Gouvernement qui s'en rende cou-

pable, elles verront bientôt la fin de ce système salutaire de droit public, à l'aide duquel la société Européenne avoit défendu et conservé, pendant des siècles, les devoirs sacrés de l'humanité et de la justice.

No. 6.

Copie d'une Lettre du Citoyen Talleyrand au Citoyen Fauvelet.—Paris, le 26 Brumaire, An 10 (10 Novembre, 1803).

Je vous transmets, Citoyen, une série de questions sur lesquelles je désire avoir vos réponses. Vous voudrez bien les placer à côté des questions, sur la même feuille de papier, doublée en deux, et pareille à celle que j'ai l'honneur de vous envoyer. Je vous serai obligé de me faire passer ce papier, aussitôt que possible, sans, cependant, qu'une trop grande précipitation soit préjudiciable à la plus ponctuelle exactitude sur les faits. Si vous aviez quelques doutes, veuillez m'en faire part. Vous ne trouverez, probablement, aucun difficulté à consulter des négocians bien informés, ou les commis de la douane, que vous jugerez être en état de vous donner les éclaircissemens que je vous demande; et vous me manderez quelles sont les sources où vous aurez puisé vos informations. Vous ne regarderez point ce travail comme faisant partie de votre correspondance officielle: vous ne le numéroterez pas; mais vous vous contenterez de mettre, au haut de la page, ce que vous voyez inclus dans le projet que je vous envoie; ces mots seulement: "*Correspondance particulière.*"

Au Citoyen Fauvelet à Dublin.

Correspondance particulière.

Questions.

1. Quel est le nombre des vaisseaux qui sont entrés, chaque année, dans les ports de votre district, ou qui en sont sortis, depuis 1792, jusqu'en 1801 inclusivement?

2. Quel est leur tonnage, ou leur port en tonneaux?

3. Sous quel pavillon naviguent-ils?

4. D'où viennent-ils?

5. Pour quel pays sont-ils chargés!

6. De quelles marchandises sont-ils frétés?

7. Quel étoit le prix du fret pour les ports principaux de l'Europe, au poids, chaque tonneau, de 2,000. 4 p. s.?

8. Quelles sont les productions Françoises le plus en demande sur la place de la ville où vous résidez, ou dans les marchés des autres villes considérables de votre district?

9. Quelles sont les marchandises, qu'on peut exporter en France avec plus d'avantages des dites places, plutôt que de toute autre?

10. Quel est le cours du change, et le prix courant des marchandises, de trois mois en trois mois, depuis l'année 1792 jusqu'en 1801?

11. *Vous êtes requis d'envoyer les plans de tous les ports de votre district ayant soin de spécifier leurs différens fonds pour le mouillage des vaisseaux.*

12. *Si vous ne pouvez pas vous procurer ces plans,* il faut que vous *remarquiez bien, et que vous m'informiez par quel vent les vaisseaux peuvent entrer ou sortir: il faut que vous sachiez, et que voue me disiez combien d'eau tirent les navires le plus chargés qui y entrent.*

13. Quelles sont les principales maisons de commerce?

Si les chefs de ces maisons sont étrangers, vous marquerez de quel pays ils sont; et, dans tous les cas, vous saurez avec quelle ville ils ont le plus de relations, et quelle est leur principale branche de commerce.

14. Quel est le cours ordinaire du change ?

15. Marquez-moi s'il y a une banque publique, et quelle en est l'organisation ?

16. Voyez encore s'il y a des compagnies d'assurances, publiques ou particulières ; quel en sont les usages et les règles. Sachez quel est le prix d'assurance pour de longs voyages en Europe.

17. Dans le cas où il y auroit tout autre établissement public, et relatif au commerce, donnez à cet égard tous les détails que vous pourrez vous procurer, ceux surtout qui concernent les manufactures et la pêche.

18. Vous transmettrez également la conformité relative des poids et mesures avec ceux de la France, anciens ou nouveaux, aussitôt que vous aurez obtenu sur ces points des renseignemens exacts.

19. Vous ajouterez à tout ceci les informations les plus étendues, générales ou particulières, qu'il vous sera possible d'obtenir de bonne source. Vous vous attacherez surtout à donner celles qui ont rapport au commerce, mais plus spécialement encore celles qui sont relatives aux fausses déclarations d'achats et de ventes, afin d'établir les dépenses, les droits, et les coutumes locales de ces achats et ventes.

23. S'il y a des foires dans votre district, vous vous informerez quelle espèce de trafic il s'y fait, et à quelle somme il se monte.

No. 7.

Mémoire du Duc de Bouillon.

Après la ratification du traité définitif d'Amiens, le Duc de Bouillon sollicita, et obtint la permission d'aller à Paris à l'effet de consulter des jurisconsultes pour le diriger dans ses réclamations

aux biens immenses de la Maison de Bouillon, et l'aider à recouvrer une partie de la riche succession qui lui avoit été substituée. En conséquence, il demanda les passeports nécessaires au Secrétaire d'Etat au département des Affaires Etrangères; et pour plus grande sûreté, il les fit contresigner par M. Otto, Chargé d'Affaires de la République à Londres. S'étant pourvu, comme mesure de précaution, d'une lettre d'introduction pour M. Merry, il débarqua en Normandie, accompagné d'un ami, de deux domestiques, et se rendit directment à Paris, se conduisant avec cette circonspection que la prudence sembloit prescrire plus particulièrement à un officier dont les services n'avoient pas, sans doute, échappé à l'œil du Gouvernement dont il venoit réclamer la justice, et auprès duquel il alloit faire valoir ses droits. Il avoit eu soin de recommander la même circonspection à ses gens. Arrivé, le 18 d'Août, à Paris, il s'occupa de mettre ses réclamations en état d'être soumises à la décision du gouvernement François. Il employoit ses heures de loisir à visiter le Louvre, ainsi qu'à admirer la riche collection que ce Palais renferme. Il étoit allé aux Thuilleries pour voir la parade du Quintidi, mais il n'avoit pas voulu se faire présenter par des motifs que ses amis approuveront sans doute. Il ne rappelle cette dernière circonstance que parce qu'on lui a, depuis, donné à entendre que c'étoit un manque de respect que d'aller aux Thuileries, et même de parcourir Paris, sans avoir préalablement rempli le cérémonial de la présentation et rendu ses hommages au Premier Consul. Un jour qu'il avoit un moment de loisir, il songea à aller voir la fameuse parade dont on parloit tant, celle du Quintidi; et comme on l'assura qu'il pouvoit satisfaire sa curiosité en s'y présentant comme Officier Anglois, et en uniforme, il y alla, et il se retira après y être resté quelque temps. Cependant, le 7 de Septembre, vers les sept heures du matin, un nombre assez considérabe d'hommes armés vinrent l'arrêter à l'*Hôtel de Rome, Faubourg St. Germain*, où il logeoit. Il sut bientôt que ces hommes étoient des Sbires, des suppôts la de Police, qui avoient un commissaire à leur tête, ainsi que deux exempts; ceux-ci mirent la main sur tout ce qui étoit dans l'appartement,

ils ramassoient jusqu'aux plus petits chiffons de papier, et fouilloient dans tous les coins; ensuite ils lui dirent assez rudement qu'il falloit qu'il les accompagnât chez le Ministre de la Police, qui vouloit le voir à l'instant: on lui laissa à peine le temps de s'habiller et de faire mettre les chevaux à la voiture de louage dont il se servoit. Pressé de cette manière, il envoya un de ses domestiques informer M. Merry, qui logeoit à deux pas de lui, de l'événement désagréable qui lui arrivoit; il monta en voiture (un exempt s'y étoit déjà placé), et il se rendit à l'Hôtel de la Police, escorté par dix à douze sbires qui marchoient à pied. Le Commissaire, qui avoit dressé procès-verbal de son arrestation, et qui portoit les papiers trouvés chez lui, l'accompagna. Arrivé au Bureau de la Police Générale, il fut escorté jusqu'au haut de l'hôtel dans une espèce d'antichambre où étoient cinq à six employés et arrêteurs de la plus mauvaise mine, et qui ne cessoient de sortir et de rentrer à chaque instant. Au bout d'une heure de séjour dans cette chambre, on le conduisit dans un Bureau voisin où étoit assis un M. Desmarets, Secrétaire de Fouché; il lui dit qu'il étoit chargé par le Ministre de lui faire quelques questions. Le Duc de Bouillon ne répondit qu'en demandant, à son tour, à quel motif on devoit attribuer la violation des lois de l'hospitalité. Le Secrétaire répondit que le Ministre avoit une prévention, une forte prévention contre lui, en raison de ses services pendant la guerre; qu'il vouloit obtenir de lui l'aveu que M. Pitt étoit déterminé à faire, dans le sein de la France, une guerre d'extermination, que M. Windham en avoit dressé le plan; et que lui (Capitaine d'Auvergne) par l'influence de son nom, en sa qualité de Duc de Bouillon, et par ses relations dans les provinces de l'Ouest, en avoit dirigé l'exécution, au grand détriment des intérêts de la République. A tout cela, il répondit qu'il croyoit que le traité d'Amiens avoit terminé toutes les discussions de ce genre; qu'il n'avoit pas d'explications à donner sur quelque partie que ce fût de sa conduite antérieure à cette époque; qu'il dédaignoit de répondre à de pareilles accusations, qui étoient, d'ailleurs, remplies d'épithètes odieuses et offensantes pour M. Pitt et M. Windham, dont on l'accusoit d'être l'agent

à bouleverser le Continent, ne trouvera ni traîtres ni complices. Cependant, ces agitateurs sont toujours sur *l'alerte;* leurs efforts ont été à la veille d'éclater à Gênes, en Hollande, et en Suisse. Déjà, leurs invidieux complots avoient acquis une consistance organisée, quand la proclamation du 8 Vendémiaire parut, et le calme fut, de nouveau, rétabli. Tout rentra dans cet ordre naturel qu'on voit régner sur les belles provinces de la France, environnée de tous côtés par des nations amies.

Cette attitude politique est le résultat de dix ans de triomphes, de travaux, de peines et de sacrifices immenses. La paix de Lunéville, les préliminaires de Londres, et le traité d'Amiens, ont été bien éloignés de changer cet aspect; ils n'ont tendu, au contraire, qu'à le consolider encore plus.

Et pourquoi donc, en ce moment, se hazarder à faire ce qui, tant de fois, a été si vainement tenté? Pense-t-on que nous sommes devenus des lâches, ou nous croit-on plus foibles que nous ne l'étions alors? Certes, il est plus aisé aux vagues de l'Océan de déraciner les rochers qui ont, depuis tant de siècles, bravé leur furie, qu'il ne l'est à la faction ennemie de l'Europe et du monde entier, de rallumer, avec toutes ses horreurs, la guerre impie des provinces de l'Ouest, et de ternir, pour un instant, la brillante destinée du peuple François.

No. 9.

Extrait du Correspondant de Hambourg, du 30 Mars, 1803.

Paris, le 15 Mars.

Depuis quatre mois, il se fait une guerre de Gazettes entre la France et l'Angleterre; cette guerre ressemble aux cendres mourantes d'une conflagration éteinte; elle est la dernière consolation d'un parti désespéré, l'aliment de quelques passions basses

et d'un petit nombre d'écrivains affamés. Le Gouvernement François étoit loin d'attacher de l'importance à ces misères-là. Malgré plusieurs difficultés dans l'exécution entière du traité d'Amiens, il croyoit pouvoir compter sur la bonne foi du Gouvernement Anglois; et il dirigeoit toute son attention au rétablissement de ses colonies. Se reposant sur la sainteté des traités, il avoit dispersé, avec confiance, les débris de ses forces navales qui avoient, peu d'années auparavant, échappé aux flottes Angloises. Dans cet état de choses on apprit, soudainement, qu'un Message solennel du Cabinet de St. James annonçoit à l'Europe que la France faisoit des préparatifs considérables dans ses ports et dans ceux de la Hollande. Aussitôt le Parlement vote au Roi d'Angleterre une Adresse dans laquelle il promet de mettre à sa disposition les moyens extraordinaires que la sûreté de l'Empire Britannique et l'honneur des Trois Couronnes pourroient exiger.

A la nouvelle d'un Message aussi inattendu, on douta s'il étoit l'effet de la trahison, de la folie, ou de la foiblesse. En effet, qu'on jette les yeux sur les ports de France et de Hollande, on n'y verra que des préparatifs maritimes çà et là, destinés pour les colonies, et composés seulement d'un ou deux vaisseaux de ligne et de quelques frégates. D'un autre côté, qu'on porte ses regards vers les ports d'Angleterre, ils sont couverts de forces navales aussi nombreuses que formidables! A l'aspect d'un tel contraste, on seroit tenté de croire que le Message du Roi d'Angleterre n'est qu'une pure ironie, si une pareille farce n'étoit pas indigne de la majesté d'un Gouvernement. Quand on considère l'influence qu'ont les factions dans un pays aussi libre, on pourroit supposer que le Roi d'Angleterre a signé le Message par foiblesse, si la foiblesse étoit compatible avec la première qualité d'un Monarque. Enfin, on ne peut donner à cette conduite aucun motif raisonnable. Eh! à quoi pourroit-on l'attribuer, si ce n'est à la mauvaise foi, à une haine invétérée contre la nation Françoise, à la perfidie, et au désir de rompre ouvertement le traité le plus solennel pour quelques avantages que nous n'abandon-

berons jamais, puisque l'honneur de la France et la foi des traités nous défendent d'y renoncer.

Quand on lit ce Message, on se croit transporté dans les temps de ces traités que les Vandales faisoient avec les successeurs dégénérés des anciens Romains ; lorsque la force usurpoit la place du droit, et quand, avec un appel soudain aux armes, ces barbares insultoient l'ennemi qu'ils se proposoient d'attaquer. Dans l'état actuel de la civilisation, il est un respect qu'un grand Monarque, qu'un peuple policé se doivent à eux-mêmes, et dont ils ne devroient jamais s'écarter, quand bien même il ne serviroit que de prétexte plausible pour couvrir une guerre injuste. Mais, ici, tout est précipité, tout répugne à la décence et à la justice. Une guerre éternelle succéderoit à des combats qui n'ont que trop long-temps ensanglanté la terre : et plus l'aggression seroit injuste, plus aussi l'animosité deviendroit irréconciliable.

Une nouveauté aussi monstreuse exciteroit, sans doute, l'indignation de l'Europe. Lors même que les Anglois, que leur orgueil national n'avoit pas entièrement aveuglés, gémissoient à cette idée, le TIMES appeloit la paix d'Amiens une espèce d'armistice, et il faisoit, sans s'en douter la satyre la plus sévère du Gouvernement qu'il vouloit défendre. La baisse rapide des fonds publics est comme le prélude des malheurs qui peuvent arriver, ainsi que de la vengeance de l'attentat commis envers le droit des nations.

Les François sont moins intimidés qu'irrités des menaces de l'Angleterre. Ils n'ont été ni découragés par leurs revers, ni enorgueillis par leurs victoires. Dans une guerre qui paroissoit ne devoir jamais se terminer, ils ont vu l'Europe entière liguée contre eux. Leur constance, leur courage, et la soudaine activité de leur Gouvernement en ont enfin triomphé. La guerre actuelle auroit un objet bien différent. La France auroit à combattre pour la liberté des Etats de l'Europe, et pour la sainteté de leurs traités. Si l'Angleterre vouloit en faire une guerre nationale, ses préparatifs maritimes, dont elle vante si pompeusement la force, ne seroient, peut-être, pas suffisans pour lui assurer la victoire.

Les François, forts de la justice de leur cause, et pleins de confiance dans leur Gouvernement, ne craignent, ni les nouvelles dépenses, ni les nouveaux sacrifices que cette guerre entraîneroit. Leur système de finances est plus simple, moins artificiel, et beaucoup plus solide que celui de Londres : il a pour bases leur territoire, et leur courage.

A la première nouvelle du Message Anglois, tous les yeux se tournèrent vers le Cabinet des Thuileries. On recueilloit avec avidité, et on étoit attentif à remarquer les moindres mouvemens, les mots les plus insignifians qui lui échappoient. Chacun attendoit avec impatience l'assemblée pour la présentation des étrangers, que Madame Buonaparté tient une fois par mois. Tous étoient préparés à en tirer des conjectures quelconques. Cette assemblée fut aussi splendide qu'à l'ordinaire. Le Premier Consul parut : en entrant, il dit à l'Ambassadeur Anglois, qui étoit à côté de M. de Marcoff : "Nous avons été en guerre pendant "douze ans. Le Roi d'Angleterre dit que la France fait des pré-"paratifs immenses. Il a été induit en erreur. Il n'y a, dans "les ports de France, aucuns préparatifs de ce genre. Toute la "flotte est allée à St. Domingue et aux colonies. Quant aux "ports de Hollande, auxquels le Message fait également allusion, "on y prépare seulement l'expédition du Général Victor, et "toute l'Europe sait que sa destination est la Louisiane. Le "Roi a dit encore qu'il existoit quelques différends entre les "Cabinets de Paris et de Londres. Je n'en connois aucuns. "Il est vrai que l'Angleterre devroit avoir évacué Malte ; et "Malte n'est pas évacuée : mais, comme Sa Majesté Britannique "s'y est engagée par le plus solennel des traités, il est impossible "d'avoir le moindre doute sur la très-prochaine évacuation de "cette Ile ; et," ajouta le Premier Consul, "ceux qui vou-"droient tenter d'effrayer le Peuple François devroient savoir "qu'on peut bien tuer mais jamais intimider les soldats d'une "telle nation."

Dans le cours de la soirée, le Premier Consul se trouvant à côté de M. de Markoff, lui dit à demi-voix, que le Ministère Anglois vouloit encore retenir Malte pendant cinq ans ; qu'une

telle proposition étoit un insulte, et qu'on ne devoit pas faire des traités quand on ne vouloit pas les observer. A la fin de l'assemblée, et au moment où l'Ambassadeur Anglois alloit se retirer, le Premier Consul lui dit: "Madame la Duchesse de "Dorset a passé la plus mauvaise saison à Paris. C'est mon dé-"sir bien sincère qu'elle y jouisse aussi du beau temps. S'il ar-"rive que nous soyons réellement obligés de recourir aux armes, "la responsabilité en portera exclusivement sur ceux qui dénient "la validité de leurs contrats, puisqu'ils refusent d'observer les "traités qu'ils ont signés."

Ces paroles du Premier Consul n'ont pas besoin de commentaire. Elles expliquent, d'une manière bien satisfaisante, ses opinions actuelles, sa conduite passée, et ses résolutions pour l'avenir. Il suffit de les comparer à la tergiversation, à la duplicité, aux évasions et au Message du Gouvernement Anglois, pour être en état de juger de quel côté se trouve la justice de la cause.

No. 10.

Extrait d'une Note remise par le Général Andreossi à Lord Hawkesbury, le 29 de Mars, 1803.

Quant aux plaintes relatives aux écrits publiés en France, elles sont d'un ordre trop secondaire pour pouvoir influencer une décision. Serions-nous revenus au temps des tournois? Des motifs de cette nature auroient pu autoriser, dans les siècles passés, *le combat des Trente;* mais dans le nôtre, ils ne peuvent amener la guerre entre deux Etats.

Il suffiroit de répondre à cet égard à Son Excellence, qu'il n'a été fait de sa part aucune représentation au Gouvernement de la République sur ce sujet; et que, s'il n'y a que de la justice à

accorder satisfaction, le Premier Consul avoit droit d'attendre celle demandée par M. Otto, par sa Note du 22 Thermidor dernier sur des motives plus sérieux et plus justes.

Est-il possible que le Ministère Anglois ait ignoré, que, depuis la signature du traité d'Amiens, la presse d'Angleterre n'a cessé de souffler dans toute l'Europe le feu de la guerre, de censurer la paix, et de propager de honteux outrages contre tout ce qui est l'objet de la vénération et de l'amour du peuple François ?

Peu de jours après la ratification de la paix, un des Ministres de Sa Majesté Britannique déclara que l'établissement militaire de paix seroit nécessairement considérable ; et la défiance que produisit cette déclaration faite en Parlement avec amertume, donna lieu à des pamphlets dont le but étoit d'augmenter les alarmes, et à des commentaires dans les papiers-nouvelles tout aussi méprisables que ceux des pamphlets. Ces écrivains ont été encouragés dans leurs insolens réflexions par les discours de Membres du Parlement connus pour être des meneurs. Ces discours que les journalistes ne désavoueroient pas, ont, depuis dix-huit mois, tendu à encourager les insultes contre les autres gouvernemens à un tel degré que tout Européen doit être offensé, et tout Anglois raisonnable humilié, de cette licence inouïe.

Si on ajoute à ces sorties, des attaques plus sérieuses et plus injurieuses ; l'indulgence que l'on a pour des François criminels qui publient journellement en langue François des insultes, et, ce qui est plus inexcusable encore, pour des hommes couverts de crimes et qui méditent continuellement des assassinats, à des hommes comme *George* qui est à Londres, qui y est protégé et a une pension considérable ; en un mot, le peu d'attention qu'on a faite à toutes nos représentations, comment pouvons-nous nous rendre raison de la publicité des plaints que S. M. B. a jugé à propos de porter sur des torts vagues, indéfinis, qu'elle n'avoit pas cru nécessaire jusqu'ici de faire parvenir au Premier Consul ?

Le Premier Consul a pû se convainere que toutes ses représentations sur tous ces points ont été inutiles, et que S. M. B.

sans égards pour les Puissances voisines, étoit déterminée à tout autoriser dans ses Etats; mais le Premier Consul n'a pas, pour cela douté un moment de la continuation de la paix, et n'a point alarmé l'Europe de l'annonce d'une nouvelle guerre. Il s'est tenu au principe qui a réglé sa conduite, de permettre ou de défendre en France, relativement à l'Angleterre, ce qui seroit permis ou défendu en Angleterre relativement à la France.

Il a, cependant, exprimé, et il exprime de nouveau son désir qu'on adopte des moyens d'empêcher qu'il soit fait aucune mention de ce qui se passe en Angleterre, soit dans les discussions officielles, soit dans les écrits polémiques publiés en France, et qu'il ne soit fait mention de ce qui se passe en France dans les discussions officielles ou dans les écrits polémiques publiés en Angleterre.

No. 11.

Copie d'une Note présentée par M. d'Oubril, Chargé d'Affaires de Russie, relativement aux événemens qui se sont passés à Ettenheim, lors de l'Arrestation du Duc d'Enghien dans cette Ville.

Paris, le 20 *Avril,* 1804.

Conformément aux ordres que le Chargé d'Affaires de S. M. I. l'Empereur de Toutes les Russies a reçus de sa Cour, il se hâte d'informer le Ministre de la République Françoise que son illustre Maître a appris, avec autant d'étonnement que de regret, l'événement qui a eu lieu à Ettenheim, les circonstances qui l'ont précédé et le triste résultat qui l'a suivi. Le chagrin de l'Empereur, en cette occasion, est d'autant plus vif, qu'il ne peut concilier en aucune manière la violation du territoire de

l'Electeur de Baden avec les principes de justice qui sont sacrés parmi les nations, et qui sont, comme les boulevards de leurs relations réciproques. S. M. I. ne peut voir dans cet acte, qu'une violation du droit des nations, dont les conséquences anéantiroient entièrement la sûreté ainsi que l'indépendance des Etats. Si l'Empire Germanique, après les malheurs qu'il a éprouvés, doit encore craindre pour l'intégralité de son territoire, pouvoit-il s'attendre que ce seroit de la part d'un Gouvernement qui a travaillé à lui rendre la paix, en s'imposant, à lui-même, l'obligation de lui en garantir la continuité. Toutes ces considérations n'ont pas permis à l'Empereur de passer sous silence cet événement si inattendu, et qui a jeté la consternation dans toute l'Allemagne. S. M. I. a cru qu'il étoit de son devoir comme médiateur de la paix, de notifier aux Etats d'Allemagne sous quel point de vue elle envisage un acteur qui met en danger leur sûreté et leur indépendance. Le Résident Russe, à Ratisbonne, a reçu, en conséquence, l'ordre de remettre une Note à la Diète, et de lui représenter, ainsi qu'au Chef de l'Empire, la nécessité de faire au Gouvernement François les plus fortes remontrances contre la violation du territoire Germanique.

Deuxième Note présentée au Gouvernement François, par M. d'Oubril avant son Départ de Paris.

Le Soussigné a reçu l'ordre de déclarer qu'il ne peut prolonger davantage son séjour à Paris à moins que, préalablement, les quatre demandes qui suivent ne soient remplies.

1. Le Gouvernment François fera évacuer le Royaume de Naples, conformément aux 4e et 5e articles de la Convention secret du 11 Octobre, 1801 ; et il s'engagera à respecter la neutralité de cet Etat durant la guerre actuelle, et pendant toute autre guerre qui pourroit la suivre.

2. La France, en conformité du second article de la dite Convention, établira, de concert avec la Russie, ainsi qu'elle a pro-

mis de le faire les principes qui doivent régler les bases d'après lesquelles les affaires d'Italie seront finalement adjustées.

3. Elle s'engage conformément ou 6e article de la dite Convention, et d'après les promesses si souvent répetées qu'elle a faites à la Russie, d'indemniser la Sardaigne sans plus de délai, et pour toutes les pertes que cette Puissance a éprouvées.

4. En vertu des obligations de garantie et de médiation mutuelles, le Gouvernement François promettra d'évacuer immédiatement le Nord de l'Allemagne, d'en rétirer ses troupes, et de s'engager à respecter, de la manière la plus stricte, la neutralité du Corps Germanique. Le soussigné a, de plus, à ajouter que son Gouvernement lui a donné l'ordre de demander, sur tous ces points, une réponse catégorique.

La Note suivante, qui a été remise à la Diète de Ratisbonne, le 6 Mai, 1804, par M. Kleppell, Ministre de Russie, mérite, je crois, de trouver place ici.

L'événement qui a eu lieu dans les Etats de S. A. l'Electeur de Baden, et qui a été suivi d'une fin si tragique, a occasionné la douleur la plus vive à l'Empereur de Toutes les Russies. Il ne peut voir, sans un regret bien amer, la violation commise sur la tranquillité, et l'intégralité du territoire Germanique. Ce triste événement affecte d'autant plus Sa Majesté, qu'elle ne devoit pas craindre qu'une puissance qui avoit rempli en commun avec Sa Majesté l'office de médiateur et s'étoit engagée par conséquent à assurer, de tout son pouvoir, la tranquillité, et le bien-être de l'Allemagne, pût jamais se départir de ces principes sacrés du droit des nations qu'elle s'étoit obligée de défendre. Il est inutile d'appeler l'attention de la Diète sur les suites funestes auxquelles l'Empire Germanique seroit exposé, si ces premiers actes de violence étoient passés sous silence. Sa prévoyance ordinaire lui fera aisément comprendre combien, à l'aveuir, la tranquillité et la sûreté de tout l'Empire, ainsi que la sécurité de chacun de

ses Membres, seroient en danger, si des procédés aussi violens étoient tolérés, et si on souffroit qu'ils eussent lieu sans chercher à y opposer des observations ou de la résistance.

No. 12.

Note du Comte Wintzingerode, Ministre d'Etat et de Conférences de S. A. S. l'Electeur de Wirtemberg, à S. Ex. M. Didelot, Ministre François, datée le 30 Septembre, 1805.

Le Soussigné est dans la nécessité de donner à M. Didelot communication officielle d'un événement, le plus inattendu, et le plus inouï, contre la capitale de son Altesse l'Electeur, par le Maréchal Ney.

Ce Général s'étant présenté aux portes de Stutgard, non-seulement avec l'intention de passer par cette ville, mais encore d'y prendre ses quartiers; le Général Hirzel, Commandant de la place, se rendit lui-même aux portes, et chercha, par les plus fortes représentations, montrant, en mêmes temps, les ordres les plus positifs de son Altesse l'Electeur à cet égard, à l'engager à suivre des officiers postés sur toutes les routes qui communiquent autour de la ville, afin de faciliter la marche des troupes Françoises, et les faire plus aisément arriver dans les quartiers qui leur étoient destinés. Mais le Marechal Ney, rejetant toutes les propositions de ce genre, et refusant d'accepter aucune autre offre, fit braquer ses canons contre la porte de Louisbourg. Après avoir, ainsi, contraint les habitans à l'ouvrir, il entra dans la capitale de son Altesse l'Electeur, en ennemi, et avec des forces si considérables que la ville n'étoit pas en état de les contenir. Il ordonna aux Magistrats de s'assembler, et il les prévint que, le même soir, il leur arriveroit deux régimens de houssards et cinq bataillons

d'infanterie, pour lesquels il leur fit la demande immédiate et péremptoire de 100,000 rations de pain.

Le Soussigné ne sauroit trouver d'expressions assez fortes pour peindre le profond chagrin, et la juste indignation qu'une insulte aussi cruelle et aussi inouïe cause à son Altesse l'Electeur, dans un moment, surtout, où l'Empereur Napoleon lui fait les plus grandes professions d'amitié, et l'assure de respecter la neutralité de ses Etats.

L'Electeur se repose avec trop de confiance sur la justice et la candeur de l'Empereur des François pour douter, un instant, qu'il ne donne à Son Altesse une satisfaction entière et égale à l'énormité de l'insulte qu'on lui a faite jusques dans sa capitale.

Son Altesse l'Electeur a donné l'ordre au soussigné de prier M. Didelot de faire un rapport direct sur ces transactions.

Dans un moment où Son Altesse voit sa capitale au pouvoir d'une armée étrangère, sa première, comme sa plus grande anxiété, regarde les personnes des Envoyés des différentes Puissances de l'Europe accrédités à sa cour, et qui ont consenti à y rester d'après l'assurance que Son Altesse leur a donnée qu'ils seroient respectés comme lui-même.

Son Altesse attend avec confiance que son Excellence aura assez de crédit sur le Commandant de Stutgard pour l'engager à mettre à l'abri de toute insulte le caractère sacré des Ministres Publics dont sont revêtus les Envoyés accrédités à sa Cour, et pour leur permettre de jouir de tous les droits que les lois des nations leur assurent. Le Soussigné, &c. &c. &c.

P. S.—Le Soussigné reçoit, à l'instant, du Baron de Taubenheim, Premier Ecuyer de Son Altesse l'Electeur, l'information, officielle que des houssards, composant la garde du Général Dupont, ont forcé les portes du Palais, et des principales écuries de l'Electeur; qu'ils en ont enlevé des effets de la plus grande valeur, aussi bien que tous les chevaux de Son Altesse; et qu'ils ont blessé tous les domestiques qui vouloient s'opposer à cette violence. Un des cochers de l'Electeur, revêtu de sa livrée, et conduisant M. Didelot (Cousin du Ministre Didelot), attaché à l'Ambassade Françoise, a reçu plusieurs coups de plat de sabre.

A la plainte faite au Général Dupont, par le Baron de Tauben-heim, sur l'effraction des portes du Palais et les écuries, cet officier a répondu froidement : "Cela m'est égal."

Copie de cette Note fut envoyée à chaque Membre du Corps Diplomatique à Stutgard.

M. Didelot n'y fit jamais de réponse : mais le Maréchal Ney y répliqua *en bon militaire*. La maison de M. Wintzingerode, Ministre de l'Electeur, fut livrée au pillage ; sa nièce, charmante fille de seize ans, fut contrainte d'assouvir la brutalité d'un bandit à qui rien n'est sacré. Cette jeune et infortunée personne est morte, le lendemain, des suites d'une barbarie aussi atroce, aussi bien que trois de ses femmes à qui ces brigands avoient fait éprouver cet horrible traitement !

No. 13.

Un libraire, M. *Palm*, résidant à Nuremberg, autrefois Ville Impériale, et sous la protection spéciale de la Prusse, a été arraché de sa maison, conduit dans la forteresse de Brannau, jugé militairement, et fusillé, en vertu de la sentence rendue contre lui par une commission Françoise ; son crime étoit d'avoir vendu, dans sa boutique, un livre qui traitoit du Gouvernement de la France sous Napoléon. Palm étoit un homme de la plus haute intégrité ; et sa malheureuse destinée a excité un regret général. Cet acte atroce a été à peine inséré dans les journaux d'Allemagne. Le fait est qu'il n'y a aucun journaliste, quand surtout il réside dans un lieu voisin de l'armée Françoise, qui n'ait continuellement devant les yeux le sort funeste du malheureux libraire de Nuremberg.

Le sort de Palm a excité dans toute l'Allemagne un intérêt qui fait le plus grand honneur à l'humanité de ses compatriotes. Palm, né à Schondorf, étoit dans sa quarantième année.

Sa conduite, lorsqu'il fut condamné à mort par la Commission Françoise, à Braunnau, est si héroïque qu'elle mérite d'être connue partout. On lui avoit offert son pardon, mais à condition qu'il dénonceroit l'auteur de l'ouvrage: cet honnête homme refusa constamment de le faire; il s'écria, même sur la place d'exécution; " Qu'il aimoit mieux mourir que de trahir l'auteur."

Pour intimider et conteuir les autres, Buonaparté fit tirer et distribuer six mille copies de la sentence rendue par le burlesque tribunal de Braunau. De leur côté, quelques Patriotes de Berlin firent une souscription, à l'aide de laquelle ils publièrent et répandirent dans tout le pays soixante mille exemplaires de la lettre suivante que Palm écrivit à sa femme, quelques heures avant son exécution. L'indignation que ce meurtre a excitée dans toute l'Allemagne est extrême. La commisération en faveur de l'innocente victime n'a pu être surpassée que par l'horreur qu'inspiroit le tyran qui la fit immoler, et qui dirigea lui-même les assassins qui exécutèrent cet horrible attentat,

Lettre de M. Palm à sa Femme.

" *Au Donjon de la prison militaire de Braunnau, le* 26 *Août,* 1806—*Six heures du matin.*

" Ma très-chère et bien-aimée,

" Lorsque vous lirez ces lignes, vous serez veuve, et nos chers, nos chers enfans n'auront plus de père. Ma destinée est fixée. Dans cinq heures je cesserai de vivre! Mais, quoique je meurs de la mort d'un criminel, vous savez que je n'ai commis aucun crime. Je péris victime des temps calamiteux dans lesquels nous vivons! Temps affreux! mais où une mort prématurée ne peut ni déshonorer un homme dont la vie a toujours été irréprochable, ni jeter de tache sur la malheureuse famille qui lui survit. Hélas! de nos misérables jours, que la vertu n'a-t-elle pas éprouvé de la main du bourreau! Que votre affliction pour le sort d'un mari ne vous ôte pas le courage de remplir les devoirs de mère. Nos

chers, nos chers enfans (Oh, mon Dieu! je ne les presserai plus, je ne presserai plus leur mère sur mon cœur brûlant!) ont un double droit à votre amour, aussi bien qu'à votre tendresse. Imprimez dans leurs tendres âmes tous les sentimens vertueux qui ont rendue leur pauvre mère si chère, si tendrement chère à leur infortuné père. Je vous conseille de ramasser, aussitôt que possible, tous les débris de notre fortune, si toutefois il vous en reste, et de vous retirer en Angleterre ou en Amérique. Dans ces terres fortunées, l'innocence est encore en sûreté; le patriotisme révéré. Dans la ferveur de mes dernières prières, je vous recommande tous à la protection de la Toute-Puissante Providence, et à la compassion de tous les patriotes, nos contemporains, dont les nobles cœurs sympathisant avec les sentimens qui me déchirent pleurent et gémissent sur la destruction de la liberté de la malheurense Allemagne—Récompensez l'ami qui vous remettra ma lettre. Pardonnez, et apprenez à nos chers enfans à pardonner à mon meurtrier.—Puisse le Ciel lui pardonner comme je le fais! Je ne puis—je n'ose en dire davantage—mon cœur est trop plein. Oh, mon Dieu! ne plus voir, ne plus les voir! ne plus vous embrasser, ne les embrasser!!! Créateur miséricordieux, bénis-les, conserve-les tous jusqu'à ce que nous trouvions réunis, dans un monde meilleur, pour ne nous plus séparer jamais. Jusqu'à mon dernier soupir, votre affectionné Mari,

(Signé) " JEAN P. PALM."

Les vœux de l'infortuné Palm ont été remplis; sa veuve et ses enfans se sont retirés en Angleterre, où une souscription, ouverte en leur faveur, leur donne les moyens d'exister honorablement.

No. 14.

Manifeste de Sa Majesté Prussiene.

Sa Majesté le Roi de Prusse, ayant pris les armes pour la défense de son peuple, juge nécessaire de lui exposer, ainsi qu'à toute l'Europe, les faits qui ont imposé à Sa Majesté le devoir de recourir à cette démarche nécessaire.

L'état politique de la France est, depuis quinze ans, le fléau de l'humanité. Il n'étoit pas surprenant que, possédant un pouvoir précaire, plusieurs des Gouvernemens qui se sont rapidement succédés en France, depuis l'année 1792, ne fissent de leur autorité qu'un instrument de guerre et ne cherchâssent leur sûteté que dans le malheur du peuple; mais l'établissement d'un Gouvernement vigoureux, à qui la même nécessité n'étoit pas imposée, ranima les espérances des amis de la paix. Napoléon, revêtu de l'autorité souveraine, victorieux, environné d'Etats foibles, de Gouvernemens amis, ou de rivaux vaincus et épuisés, avoit en son pouvoir de choisir un meilleur rôle. Il ne lui restoit rien à faire pour la grandeur de la France: il pouvoit tout pour son bonheur. Il est pénible de se voir forcé de dire que la politique de la France resta la même. Une ambition insatiable fut encore le caractère dominant du Gouvernement François. Les armes et les traités furent employés au même but. Le Traité d'Amiens étoit à peine conclu, que le signal des premières violences fut donné. Deux Etats indépendans, la Hollande et la Suisse, furent obligés d'accepter une constitution qui les changeoit en Provinces Françoises. Le renouvellement de la guerre s'en suivit.

Cependant, la paix subsistoit encore sur le Continent. L'Empire Germanique l'avoit achetée par d'immenses sacrifices. Au milieu de cette paix, les François firent une irruption sur le territoire d'Hanovre, qui étoit absolument étranger à la guerre

de la France et de l'Angleterre; ils fermèrent les ports d'Allemagne au pavillon Britannique, et, afin de pouvoir exécuter ce dessein, ils s'emparèrent de Cuxhaven et prirent possession d'un Etat libre, encore moins impliqué dans la guerre qu'Hanovre même.

Ce fut également au milieu de cette paix que ces troupes insultèrent, quelques mois après, l'Empire Germanique d'une manière qui blessa encore plus profondément l'honneur national. Les Allemands n'ont pas vengé la mort du Duc d'Enghien, mais cette mort ne peut être effacée de leur souvenir.

Le Traité de Lunéville garantissoit l'indépendance de la République Italienne: malgré la promesse la plus solennelle, Napoléon mit sur sa tête la couronne de fer. Gênes fut incorporée à la France: Lucques eut presque le même sort. Quelques mois auparavant, cependant, l'Empereur, dans une occasion solennelle, dans une occasion qui lui imposoit de grands devoirs, avoit déclaré aux yeux de son peuple et aux yeux de l'Europe, qu'il ne vouloit pas reculer davantage les bornes de l'Empire François. Un traité conclu avec la Prusse obligeoit également la France à donner en Italie une indemnité au Roi de Sardaigne. Au lieu de remplir cet engagement, elle s'empara de tous les territoires qui pouvoient être appropriés à cette indemnité. Le Portugal vouloit conserver sa neutralité; il fut obligé d'acheter, à prix d'argent, quelques instans de sécurité trompeuse.

Ainsi à l'exception de la Turquie, qui se rappeloit l'entreprise faite contre l'Egypte et la Syrie, il ne restoit, en Europe, aucune Puissance qui n'eût été attaquée sans provocation.

Avec ces actes de violence se combinoit un système d'insulte et de mépris. Un journal qui se donnoit pour l'organe du Gouvernement fut choisi pour être l'instrument des attaques les moins déguisées, contre toutes les têtes couronnées.

Il n'étoit pas une de ces attaques et de ces insultes générales qui fût étrangère à la Prusse; plusieurs même touchoient ses plus chers intérêts, et, d'ailleurs, la sagesse du système qui fait considérer tous les États de l'Europe comme les membres d'une seule et même famille, qui les appellent tous à la défense de

chacun d'eux, et qui montre à tous le danger résultant de l'agrandissement d'un seul, avoit été suffisamment confirmée par l'expérience.

Mais il est surtout nécessaire de dire quelle a été la conduite de la France envers la Prusse dans ses relations directes avec cette Puissance.

Il seroit superflu de faire ici l'énumération de tous les bons offices que la Prusse a rendus à Napoléon. La Prusse est la première Puissance qui l'ait reconnu. Ni promesses, ni menaces, ne purent ébranler sa neutralité ; et pendant six ans, elle se conduisit comme doit faire un gouvernement ami : elle estimoit un peuple brave qui s'étoit toujours conduit généreusement avec elle dans la guerre comme dans la paix, et elle rendoit justice au génie de son chef. Napoléon en a perdu le souvenir. La Prusse avoit souffert l'invasion du pays d'Hanovre. En cela, elle avoit permis une injustice : son premier désir fut donc de la réparer. Elle s'offrit elle-même pour posséder ce pays à la place de l'Angleterre, à condition que celle-ci lui en feroit la cession. Il faut se rappeler que, du moins, on opposoit ainsi à la France une barrière qu'elle ne devoit pas franchir. Napoléon s'engagea solennellement à ne pas violer la neutralité des Etats du Nord. A peine avoit-il pris cet engagement qu'il le rompit. Tout le monde sait par quel acte de violence Sir George Rumbold fut enlevé ; tout le monde sait comment les Villes Anséatiques furent forcées de payer des contributions, sous le nom d'emprunts, non pour leur propre intérêt, mais comme si elles avoient été en guerre avec la France. Pour la première de ces injures, le Roi se contenta d'une satisfaction imparfaite. Il ferma les yeux sur la seconde ; les craintes des Villes Anséatiques l'ayant empêché de faire des plaintes. Le Roi fit des sacrifices inouïs pour obtenir la paix, et le maintien de cette paix étoit le vœu le plus cher de son cœur.

La patience des autres Cours fut plutôt épuisée que la sienne. La guerre éclata sur le Continent. La situation du Roi lui rendoit plus difficile que jamais l'accomplissement de ses devoirs. Pour empêcher la France d'augmenter le nombre de troupes

qu'elle avoit dans le pays d'Hanovre il promit de ne permettre aucune entreprise contre ce territoire. A dater de ce moment, tout le fardeau des relations subsistantes entre la France et la Prusse porta sur cet objet, sans que cette dernière en tirât le moindre avantage; et par un enchaînement extraordinaire de circonstances, la Prusse, qui n'avoit d'autre intention que d'agir avec impartialité et de rester neutre, sembla prendre parti contre les Puissances alliées. Tous les avantages, provenant de cette situation de la Prusse, furent entièrement au profit de la France, et le Roi fut journellement menacé d'une collision aussi formidable pour lui que favorable aux plans de Napoléon.

Qui auroit pu croire que le moment même où le Roi donnoit au Gouvernement François les preuves les plus fortes de sa constance, et une rare exemple de fidélité à remplir ses engagemens, seroit choisi par Napoléon pour faire à la Prusse la plus sensible injure. Qui ne se rappelle la violation du territoire d'Anspach, le 3 Octobre, de l'année dernière, malgré les remontrances expresses du Gouvernement Civil et du Ministre de Sa Majesté.

La lutte entre cette modération qui pardonne tout, cette intégrité qui, jusqu'au dernier moment, reste fidèle à ses engagemens, d'une part, et, de l'autre, l'abus du pouvoir, l'insolence inspirée par une fortune trompeuse et l'habitude de ne compter que sur son bonheur, dura plusieurs années.

Le Roi déclara au Gouvernement François qu'il regardoit toutes ses liaisons avec lui comme rompues. Il mit ses armées sur le pied que demandoient les circonstances. Il étoit bien convaincu qu'il ne restoit plus aux voisins de la France d'autre gage de sécurité qu'une paix établie sur des bases solides sous la garantie commune de toutes les Puissances.

Sa Majesté offrit aux Alliés d'être médiateur dans des négociations qui auroient pour but une telle paix, et de les appuyer de toutes ses forces.

Il suffit de connoître les conditions qui furent alors proposées, pour être convaincu de la modération qui a toujours dirigé la politique de Sa Majesté. La Prusse dans ce moment n'écouta

de Haugwitz, qui étoit alors à Paris, fit des remontrances à ce sujet, on insista, avec hauteur, pour que le traité fut exécuté sans restriction, que les trois provinces fussent cédées immédiatement, et qu'on révoquât la patente par laquelle on déclaroit que l'occupation du pays d'Hanovre n'étoit que provisoire. La Prusse fut requise de renoncer à une partie des avantages stipulés, et de fermer ses ports au pavillon Anglois, de la même manière que si les François étoient revenus dans l'Electorat.

Le Roi, enfin, connut parfaitement le véritable caractère de l'amitié de l'Empereur des François—breuvage soporifique pour toute Puissance qui conserve encore le sentiment de sa force; instrument de dégradation et ensuite d'asservissement pour toute Puissance qui n'a plus les moyens de se faire respecter.

Cependant, Napoléon jouissoit de tous les avantages. L'armée Prussienne étoit rentrée dans ses foyers; la sienne, après quelques mouvemens insignifians, dont l'Allemagne trompée s'étoit trop hâtée de se féliciter, s'étoit établie sous de frivoles prétextes, de ce côté du Rhin. Le premier conflit pouvoit produire des malheurs. La guerre qui n'est pas, dans toutes les circonstances, le plus grand des maux, pouvoit le devenir dans celles qui existoient alors. Le Roi se détermina à continuer, quelque temps, le rôle qu'il avoit joué jusqu'alors. Voulant conserver ses forces, plus nécessaires que jamais au salut de l'Europe, ou, du moins, assurer la tranquillité du Nord, il confirma le nouveau traité. Cependant, le moment de la confiance étoit passé. La Prusse étoit convaincue qu'à la première occasion qui s'offriroit de l'affoiblir, sans courir de danger, elle devoit s'attendre à être attaquée par son prétendu Allié; persuadée qu'il es un degré d'ambition que rien ne peut satisfaire; qui marche sans relâche, d'usurpations en usurpations; quelquefois sans plan, mais toujours avec l'intention de détruire; indifférente sur le choix des moyens, et employant, également, les armes, la plume, la violence, et les sermens. Mais avec cètte intime conviction de la supériorité que donne une pareille politique, sur ceux qui ne veulent qu'être juste, le Roi exécuta toutes les conditions du traité avec la ponctualité d'un fidèle Allié. On sait

quelles en ont été les conséquences, à l'égard des relations de S. M. avec la Grande Bretagne. La France n'y a rien gagné; mais elle a triomphé, en secret, d'avoir désuni deux Cours dont l'union auroit pu être dangereuse pour elle, et ce qui, aux yeux de la France, donnoit le plus de valeur à son alliance avec le Roi, étoit que cette alliance isoloit S. M. puisqu'elle faisoit croire que la Prusse étoit une des causes de tant de malheurs.

Mais, non contente de cet avantage, nous verrons bientôt de quelle manière la France, assurée qu'elle n'avoit plus d'ennemis à craindre, croyant avoir anéanti l'Autriche; jugeant, avec autant d'ignorance et de témérité, de la situation de la Russie, et aveuglée par l'apparente tranquillité de la Prusse, jeta enfin le masque et, méprisant les formes qu'elle avoit, jusqu'alors, quelquefois respectées, foula, ouvertement, aux pieds, tous les traités et tous les droits. Trois mois après la signature du traité conclu avec la Prusse; tous les articles en étoient déjà violés.

Ce traité avoit pour base le *status quo*, du moment où il avoit été conclu, ainsi que la garantie de l'Empire Germanique et des différens Etats qui le composent, suivant la Constitution alors établie. Cette vérité non-seulement est fondée sur la nature des choses, mais le traité avoit expressément prescrit aux deux Puissances leurs devoirs réciproques. Les rapports dans lesquels la paix de Presbourg avoit laissé S. M. l'Empereur d'Autriche, lui étoient garantis, conséquemment la couronne Impériale et les droits qui y étoient attachés. L'existence de la Bavière, et conséquemment les relations qui l'attachoient, depuis tant de siècles, à l'Empire, étoient également confirmés par une commune garantie. Trois mois après, la Confédération du Rhin renversa la Constitution Germanique, priva l'Empereur de l'ancien ornement de sa maison, et plaça la Bavière, ainsi que trente autres princes, sous la tutelle de la France.

Mais est-il nécessaire d'invoquer les traités, pour se former une juste idée de cet événement extraordinaire? Avant tous les traités, les nations ont leurs droits, et quand la France ne se seroit pas jouée de la sainteté du serment, cet acte d'un despotisme sans exemple, révolteroit tous les esprits. Dépouiller des Princes

qui n'ont jamais offensé la France, et les rendre vassaux d'autres princes, qui sont eux-mêmes les vassaux du Gouvernement François; abolir, d'un trait de plume, une Constitution de mille ans de durée, qu'une longue habitude, le souvenir de tant d'époques glorieuses, et tant de rélations diverses et mutuelles avoient rendue chère à un si grand nombre de Princes et qui avoit été si souvent garantie par toutes les Puissances de l'Europe, et par la France elle-même; mettre des villes à contribution, au sein d'une profonde paix, et laisser ses nouvelles possessions dans l'état d'un cadavre épuisé; abolir cette Constitution, sans consulter ni l'Empereur d'Allemagne à qui une couronne est arrachée, ni la Russie devenue si récemment garante de la ligue Germanique, ni la Prusse, intimement liée à cette ligue, qui est dissoute d'une manière aussi arbitraire. Non, des guerres, et de continuelles victoires ont quelquefois amené d'aussi grandes et d'aussi remarquables catastrophes, mais jamais un pareil exemple n'avoit été donné en temps de paix.

Le Roi plaignit les Princes qui étoient victimes de ces transactions, mais il n'eut pas moins de compassion pour ceux qui se sont laissés séduire par l'appât du gain, et il se feroit un reproche d'augmenter leur malheur, en les jugeant avec trop de sévérité. Séduits par la récompense de leur facilité; probablement forcés d'obéir à des ordres qui n'admettoient aucune opposition, ou (dans la supposition que leur consentement eût été surpris) suffisamment punis par leur acquisition même, en se voyant réduits à un état de vasselage aussi pénible et aussi dégradant que leurs anciennes relations étoient honorables, ils ne méritent pas d'être traités, par l'Allemagne, avec une extrême rigueur. Peut-être, lorsqu'une nation magnanime, à laquelle ils appartenoient, se lève, de toutes parts, autour d'eux, pour reconquérir leur indépendance, ils écouteront la voix de la reconnoissance et de l'honneur, et auront leurs chaînes en horreur quand ils verront qu'elles doivent être teintes du sang de leurs frères.

Ce n'étoit pas assez que ces actes despotiques fûssent une injure directe faite à la Prusse. L'Empereur des François voulut les rendre sensibles à la personne même du Roi, en attaquant

tous ses Alliés. L'existence du Prince d'Orange étoit garantie par les deux Puissances ; car le Roi n'avoit consenti qu'à cette condition, aux changemens politiques arrivés en Hollande. Pendant plusieurs années, ce Prince avoit espéré qu'on satisferoit à ses réclamations, garanties par les stipulations mutuelles de la Prusse et de la France. La République Batave a voulu entrer en accommodement, mais l'Empereur Napoléon s'y est opposé. Ni le souvenir de cette circonstance, ni les liens du sang qui unissent S. M. avec ce Prince, ni la déclaration, vingt fois répétée, que le Roi n'abandonneroit jamais les droits de son beau-frère, n'ont pu empêcher qu'il ne fut joint au nombre des victimes. Il a été le premier qui ait été privé de son héritage. Huit jours auparavant, il avoit reçu de l'Empereur, une lettre de condoléance qui lui faisoit les complimens d'usage sur la mort de son père, et lui souhaitoit une succesion paisible aux Etats de sa Maison. Aucune de ces circonstances ne sont à négliger. Chacune d'elle jette un grand jour sur l'ensemble.

Cleves avoit été donné au Prince Murat. A peine devenu Souverain, il voulut être conquérant. Ses troupes prirent possession des Abbayes d'Essen, de Werden et d'Elten, sous prétexte qu'elles appartenoient au Duché de Cleves, quoique ce fûssent des territoires nouvellement acquis, et qu'il n'y eut pas l'ombre de liaison entre eux et les provinces cédées. On se donna, vainement, beaucoup de peine pour colorer cet outrage.

Wesel devoit appartenir au nouveau Duc et non à l'Empereur Napoléon. Le Roi n'avoit jamais eu l'intention de livrer au pouvoir de la France la dernière forteresse qui fut sur le Rhin. Sans un mot d'explication, Wesel fut réuni à un département François.

L'état existant de la Monarchie Autrichienne et de la Porte avoit été mutuellement garanti. L'Empereur Napoléon vouloit certainement lier la Prusse par cette garantie ; car, elle n'étoit dans ses mains qu'un instrument dont il pouvoit faire l'usage qui conviendroit à sa politique, un prétexte pour demander des sacrifices, dans une querelle que son ambition feroit naître. Il ne l'observa lui-même qu'autant de temps que cela fut con-

forme à son intérêt. Ses troupes s'emparèrent de Raguse, quoique cette ville fut sous la protection de la Porte. Gradisca et Aquilée furent arrachées à l'Autriche à peu près, sous les mêmes prétextes que ceux dont on s'étoit servi lorsque les François s'étoient emparés des trois abbayes.

Dans toutes les transactions politiques, on regardoit naturellement comme convenu, que les nouveaux Etats formés par la France étoient des Etats dans toute la force du terme, et non des provinces Françoises, mais il n'en coûta qu'un mot au Cabinet de St. Cloud pour les priver de leur indépendance. La dénomination de *Grand Empire* fut inventée et cet empire ne fut bientôt plus entouré que de vassaux.

Ainsi, il n'existoit plus de traces du Traité. Cependant, la Prusse ferma ses ports à l'Angleterre, et se regarda encore comme ayant des obligations à remplir.

Enfin, l'Empereur fit savoir à Sa Majésté qu'il avoit résolu, de dissoudre l'Empire Germanique, et de former une Confédération du Rhin, et il engageoit le Roi à établir, dans le Nord de l'Allemagne, une confédération semblable. Ceci étoit conforme à sa politique accoutumée, politique qui avoit été long-temps couronnée par le succès : à la naissance de chaque nouveau projet, on jetoit ainsi un appât aux Cours qui pouvoient faire naître des obstacles à son exécution. Le Roi adopta l'idée de cette confédération, non que le Conseil qui lui étoit donné fît la moindre impression sur lui, mais parce que, dans le fait, les circonstances l'avoient rendue nécessaire, et qu'après la séparation des Princes qui avoient accédé à la confédération du Rhin, une étroite union entre ceux du Nord étoit plus que jamais devenue la condition essentielle de leur sûreté, Le Roi prit des mesures pour établir cette ligue, mais sur des principes différens de ceux du modèle qui lui étoit présenté. Il se fit gloire de réunir sous ses bannières, les derniers Allemands, mais il laissa, dans toute leur intégrité, les droits de chacun d'eux et l'honneur seul fut le lien de cette ligue.

Mais la France pouvoit-elle conseiller au Roi une mesure qui fût réellement avantageuse à la Prusse ?

Nous verrons bientôt ce qu'on doit attendre de la France, lorsqu'elle fait des offres de services.

En premier lieu, on avoit pris soin d'insérer dans l'acte fondamental de la confédération du Rhin, un article qui contenoit le germe de toutes les innovations à venir. Il y étoit dit que les autres Princes seroient reçus dans la Confédération s'ils le demandoient. De cette manière, toutes les relations de l'Allemagne restoient indéterminées et comme on se réservoit les moyens de détacher et d'annexer à cette ligue les états foibles, soit par des promesses, soit par menaces, il n'étoit que trop probable qu'avec le temps, elle l'étendroit jusque dans le cœur de la Monarchie Prussienne.

Et afin que l'on ne pût concevoir le moindre doute à cet égard, on fit aussitôt la première tentative de ce genre. Heureusement elle fut faite sur un Prince qui ne connoît pas la crainte et qui regarde l'indépendance comme le premier objet de son ambition. Le Ministre de France à Cassel invita l'Electeur à se jeter dans les bras de son maître. On lui représenta que la Prusse ne faisoit rien pour ses Alliés! Il est vrai que Napoléon sait mieux traiter les siens, et tout le monde voit que c'est à leur alliance avec lui, que l'Espagne et la Hollande, les Rois de Wirtemberg et de Bavière, doivent la paix, l'indépendance et l'honneur! La Prusse ne faisoit rien pour ses Alliés. Napoléon, au contraire, auroit récompensé l'Electeur en augmentant son territoire.

Et cette démarche fut faite auprès d'un Allié de la Prusse, au moment même où l'on conseilloit au Roi de former une alliance dont la Hesse devoit être le premier boulevard! On faisoit des efforts pour détacher de lui un Prince que les liens de la parenté, les alliances, et les relations de toute espèce, unissoient de la manière la plus étroite à la personne de Sa Majesté.

Sa Majesté voyoit le système d'usurpation faire chaque jour de nouveaux progrès. Elle voyoit tracer autour d'elle un cercle qui se retrécissoit continuellement, et dans lequel on commençoit à lui disputer le droit de se mouvoir, puisqu'une résolution

général interdisoit à toutes troupes étrangères, armées ou non armées, le passage sur les Etats de la Confédération. C'étoit intercepter, contre le droit des nations, la communication entre les provinces détachées appartenant à la Hesse ; c'étoit se donner un prétéxte pour agir contre elle ; c'étoit la première menace faite contre un Prince magnanime qui avoit préféré un défenseur à un maître.

Mais après tout cela même (Sa Majesté ne peut y réfléchir sans étonnement), le Roi chercha si l'on ne pouvoit pas trouver une combinaison qui rendît cet état de choses compatible avec le maintien de la paix.

L'Empereur Napoléon sembla vouloir dissiper ce doute. Deux négociations se poursuivoient alors à Paris, l'une avec la Russie, l'autre avec le Gouvernement Anglois. Dans l'une et l'autre de ces négociations, les intentions de la France contre la Prusse furent manifestées d'une manière évidente.

Par le Traité que l'Empereur de Russie a refusé de ratifier, la France offroit, conjointement avec la Russie, d'empêcher que la Prusse ne dépouillât le Roi de Suède de ses Etats d'Allemagne. Cependant, depuis plusieurs mois, le Cabinet de St. Cloud avoit plusieurs fois pressé le Roi de s'emparer de ces Etats ; et cela dans le triple dessein—premièrement, de se venger du Roi de Suède ; secondement, de brouiller la Prusse avec toutes les autres Puissances ; et troisièmement, d'acheter son silence à l'égard du bouleversement opéré dans le Midi de l'Allemagne. Mais le Roi savoit depuis long-temps que telles étoient les vues de la France, et sa malheureuse querelle avec la Suède lui étoit pénible. Il avoit donc pris soin de se mettre à l'abri de tout soupçon de motifs intéressés, et il confia ses explications à l'Empereur Alexandre. La scène alors changea de nouveau, et Napoléon, qui avoit été si long-temps l'ennemi du Roi de Suède devint subitement son protecteur.

Il n'est pas inutile de remarquer que, dans cet insidieux Traité, l'Empereur des François, afin de satisfaire l'honorable intérêt que la Cour de St. Pétersbourg prenoit au maintien des droits du Roi de Naples, promettoit à ce dernier une indemnité, s'en-

gageant à lui faire céder les Iles Baléares par le Roi d'Espagne. Il en agira probablement de même à l'égard des augmentations de territoire qu'il prétend donner à ses Alliés.

Ceci n'étoit que le prélude des mesures qu'il prenoit contre la Prusse. Nous approchons du moment qui détermina Sa Majesté.

La Prusse n'avoit jusqu'alors retiré de ses traités avec la France que des humiliations et des pertes. Un seul avantage lui restoit. Le sort d'Hanovre étoit en son pouvoir, et il doit y rester, pour que le dernier gage de la sécurité du Nord ne soit pas anéanti. Napoléon avoit solennellement garanti cet état de choses; cependant, il a traité avec l'Angleterre sur la base de la restitution de l'Electorat. Le Roi en a la preuve.

La guerre étoit alors déclarée de fait, et déclarée par toutes les mesures de la France. Chaque mois, Napoléon annonçoit le retour de son armée : tantôt sous un prétexte frivole, tantôt sous un autre, elle restoit toujours en Allemagne ; et pour quel objet, grand Dieu ! Pour effacer, parmi les Allemands, jusqu'aux derniers vestiges de la souveraineté ; pour traiter les Rois comme des Gouverneurs nommés par lui ; pour traîner devant des tribunaux militaires des citoyens qui n'étoient justiciables que de leurs gouvernemens ; pour en juger d'autres qui vivoient dans des Etats étrangers, sous des Souverains étrangers, et jusque dans la capitale d'un Empereur d'Allemagne, par la seule raison qu'ils avoient publié des écrits dans lesquels le Gouvernement François, ou du moins son despotisme, étoit attaqué ; et cela, dans un moment où ce même Governmemt permettoit journellement à des libellistes à gages, d'attaquer, sous sa sauvegarde, l'honneur de toutes les têtes couronnées et les sentimens les plus sacrés des nations. Ces armées, loin d'être diminuées, s'augmentèrent, se fortifièrent continuellement et se rapprochèrent de plus en plus des frontières de Prusse ou de celles de ses alliés, jusqu'à ce qu'enfin elles prirent une position qui ne pouvoit menacer que la Prusse, et s'assemblèrent en grande force en Westphalie, ce qui, certes, n'est pas le chemin des Bouches du Cattaro.

Il n'étoit plus douteux que Napoléon ne voulût accabler la

Prusse dans la guerre, ou la rendre pour jamais incapable de la faire, puisqu'il la conduisoit d'humiliations en humiliations, jusqu'à ce qu'elle fût réduite à un tel état de foiblesse et de dégradation politique, que, dépourvue de tout moyen de défense, elle ne pût avoir d'autre volonté que celle de son formidable voisin.

Le Roi ne différa plus. Il assembla son armée. Le Général de Knobelsdorf fut envoyé à Paris avec la déclaration définitive de Sa Majesté. Il ne restoit plus qu'une seule mesure qui pût donner quelque sécurité au Roi, c'étoit le retour des troupes Françoises au-delà du Rhin. Le temps des discussions étoit passé, quoique le Cabinet de St. Cloud parût encore désirer de les prolonger. Le Général Knobelsdorf eut ordre d'insister sur cette demande. Ce n'étoit pas là toutes les justes demandes du Roi; mais il étoit nécessaire que ce fût la première, puisque c'étoit la condition de sa future existence. L'acceptation ou le refus devoit montrer les sentimens réels de l'Empereur des François.

De vaines protestations, des argumens dont une longue expérience avoit fait connoître la valeur, furent la seule réponse qui fut faite au Roi. Loin de rappeler l'armée Françoise, on annonça qu'elle seroit renforcée; et, avec une hauteur encore plus remarquable que ce refus, on offrit de retirer les troupes qui s'étoient avancées en Westphalie, si la Prusse vouloit cesser ses préparatifs. Ce ne fut pas tout. On notifia insolemment aux Ministres du Roi, qu'on ne souffriroit pas que les villes de Brême, Hambourg et Lubec se joignissent à la Confédération du Nord, mais que la France les prendroit sous sa protection, de même que, dans l'autre Confédération, elle avoit donné des villes et promulgué des lois, sans permettre à aucune autre Puissance de former la moindre prétention. On vouloit que le Roi souffrît l'introduction d'un intérêt étranger dans le cœur même de sa Monarchie. Une autre contraste de conduite indigna le Roi. Il reçut de l'Empereur une lettre pleine de ces assurances d'estime qui sans doute, lorsqu'elle ne s'accordent point avec les faits, doivent être considérés comme n'ayant nulle valeur, mais dont la dignité des Souverains leur font un devoir même à la veille

d'une guerre. Quelques jours après, cependant, dans une mô-ment où l'épée n'étoit pas encore tirée, pendant que le Ministre de l'Empereur cherchoit à tromper ceux du Roi, et prodiguoit assurances sur assurances des intentions amicales de la France, le *Publiciste*, du 19 Septembre, parut avec une diatribe contre le Roi et contre les Etats Prussiens, dans un style digne des époques les plus honteuses de la révolution, insultant la Nation ; ce qui, dans d'autres temps que le nôtre, auroit été regardé comme équivalent à une déclaration de guerre. Le Roi peut traiter avec mépris des calomnies qui ne sont qu'insultantes; mais lorsque ces calomies peuvent servir à dévoiler le véritable état des choses, le Roi ne peut les mépriser.

Les derniers doutes étoient dissipés; des troupes étoient en marche de l'intérieur de la France, pour se rendre sur le Rhin. L'intention d'attaquer la Prusse étoit claire et certaine. Le Roi ordonna de transmettre, par le Général Knobelsdorf, une note qui contint les conditions auxquelles il étoit prêt à entrer en accommodement. Ces conditions étoient :—

1. Que les troupes Françoises évacueroient sur-le-champ l'Allemagne. 2. Que la France ne mettroit aucun obstacle à la formation de la Confédération du Nord et que cette Confédération embrasseroit tous les grandes et tous les petits Etats, qui n'étoient pas compris dans l'acte fondamental de la Confédération du Rhin. 3. Qu'une Négociation seroit immédiatement commencée pour terminer tous les différends encore subsistans et dont un article préliminaire seroit la restitution des trois Abbayes, et la séparation de la ville de Wesel d'avec l'Empire François.

Ces conditions parlent d'elles-mêmes; elles montrent combien le Roi, même, dans ce moment, a été modéré dans ses demandes, et combien le maintien de la paix, si la France veut la paix, dépend de la France elle-même.

Le terme péremptoirement fixé par le Roi pour la decision de la guerre ou de la paix, est écoulé. Sa Majesté n'a pas reçu la réponse du Cabinet de St. Cloud; ou plutôt les préparatifs qu'elle voit faire autour d'elle lui donnent chaque jour, cette

réponse. Le Roi ne put donc désormais confier qu'aux armes, l'honneur et la sûreté de sa couronne. Il les prend avec regret, parce qu'il n'a jamais désiré une gloire achetée au prix des larmes de son peuple; mais il les prend avec tranquillité et confiance, parce que sa cause est juste. Le Roi a porté la condescendance jusqu'à ses dernières limites, et jusqu'à ce que l'honneur lui ait défendu de la porter plus loin. Le Roi a fermé les yeux sur toutes les injures qui lui étoient personnelles; il a méprisé les jugemens de l'ignorance et les attaques de la calomnie, espérant toujours qu'il pourroit conduire son peuple, exempt de calamités, jusqu'à cette époque qui arrivera tôt ou tard, où une grandeur injustement aquise trouvera des bornes et où l'ambition, qui s'est obstinément refusée à connoître de limites, s'élancera enfin elle-même au devant de sa perte.

Sa Majesté ne prend pas les armes pour satisfaire un ressentiment long-temps nourri dans le silence; pour augmenter son pouvoir, ni pour troubler le repos d'une nation qui sait s'estimer en se renfermant dans ses limites naturelles et légitimes, mais pour garantir la Monarchie du sort qu'on lui prépare, pour maintenir le peuple de Frédéric dans sa gloire et son indépendance, pour délivrer la malheureuse Allemagne du joug qui l'accable, et pour obtenir une paix solide et honorable. Le jour où il pourra accomplir ce dessein, sera pour le Roi, le jour de son plus beau triomphe. Les événemens de la guerre qui commence sont à la disposition de la Providence. Le Roi laisse à d'autres, les bravades prématurées, comme il leur a laissé long-temps la misérable jouissance de leurs basses invectives et de leur calomnies, restées sans réponse. Mais il conduit à un combat honorable une armée digne de son anciénne gloire. Il règne sur un peuple, dont il peut s'enorgueillir, et lorsqu'il est prêt à répandre son sang pour ses sujets, il sait ce qu'il peut attendre de leur énergie et de leur affection. Des Princes, l'honneur du nom Allemand, qui se fient à son intégrité, et à sa reconnoissance, et, qui combattant pour lui ne craignent pas d'obtenir la victoire, ont joint leurs bannières aux siennes. Un Souverain dont les vertus ornent un des premiers trônes du

monde est convaincu de la justice de sa cause. La voix des nations appellent partout sur ses armes les bénédictions du Ciel, et se fait même entendre plus distinctement là où elle est réduite au silence. Avec tant de motifs de compter sur sa force, la Prusse peut bien se confier à ses hautes destinées.

Fait au Quartier-Général d'Erfort, le 9 Octobre, 1806.

No. 15.

Proclamation de Sa Majesté le Roi de Prusse, ainsi qu'elle a été insérée, par autorité, dans la Gazette de Konigsberg, du 1er de Décembre, 1806.

La bataille du 14 Octobre, malgré les courageux efforts des armées de Sa Majesté, a été si malheureuse pour les armes Prussiennes, que la route de la capitale, et même des provinces intérieures des Etats de Sa Majesté, a été ouverte à l'ennemi. Le Roi, affligé par des circonstances aussi fâcheuses, crut devoir proposer un armistice dont il avoit raison de croire que l'ennemi accepteroit cordialement les termes, puisque Sa Majesté avoit, du champ de bataille, reçu, de l'Empereur Napoléon, une lettre pleine d'expressions amicales: mais cet armistice fut refusé, à moins que le Roi ne consentît, comme base de la paix, à certains sacrifices incompatibles à son honneur et sa dignité.

Le Roi, qui vit toute l'étendue des malheurs et des dangers qui environnoient ses fidèles sujets, préféra une tranquillité immédiate et certaine, à l'espoir éloigné d'un retour de fortune en faveur de ses armes: Sa Majesté prit, en conséquence, la résolution de faire tels sacrifices, quelques grands qu'ils pussent être, qui seroient compatibles avec les intérêts de son trône; et,

dès le 18 Octobre, le Roi envoya au quartier-général de l'Empereur Napoléon, son Ministre d'Etat, le Marquis de Lucchesini, chargé d'amples pouvoirs diplomatiques. Les sacrifices auxquels Sa Majesté s'étoit déterminée, furent, au reçu de la première dépêche du Marquis de Lucchesini, à qui Sa Majesté, pour accélérer les affaires, avoit adjoint le Major-Général Zastrow, trouvés si proportionnés aux avantages que la fortune d'un seul jour avoit donnés à l'ennemi, que, dès le 30 Octobre, ils furent respectivement reconnus, et reçus, comme la base d'un traité de paix, par le Plénipotentiaire Duroc, Grand Maréchal du Palais. Sur cette base, la paix elle-même devoit être conclue sans délai; et le Roi prit, de son côté, toutes les mesures nécessaires pour que les conditions de la paix fussent ponctuellement remplies immédiatement après ses préliminaires. L'Empereur Napoléon refusa, au contraire, de suspendre les hostilités: non-seulement il permit à son armée de jouir de tous les avantages qu'elle avoit obtenus, mais encore il la fit marcher à de nouvelles conquêtes; et bientôt toutes les provinces situées sur l'Oder et sur la Warte, et qui étoient dépourvues de garnisons, furent inondées de troupes Françoises, et exposées, sans défense, à toutes les horreurs de la guerre, aussi bien que la capitale.

Au quartier-général de l'Empereur, et quatre jours seulement après que les conditions de paix eurent été acceptées, il fut imprimé, publié, et distribué un écrit séditieux, et tendant à exciter la rébellion et l'insurrection parmi les sujets de Sa Majesté dans la Prusse Méridionale. Partout où l'ennemi pouvoit pénétrer, il s'emparoit de ce qui appartenoit personnellement au Roi; il pilloit les trésors publics, cherchoit à séduire les fidèles serviteurs de Sa Majesté, et alla même jusqu'à les exciter à prêter foi et hommage à l'ennemi.

Tous ces actes ne tardèrent pas à faire soupçonner que l'Empereur Napoléon n'avoit pas l'intention de conclure une paix sur la base adoptée par les Plénipotentiaires des deux nations. Les efforts continuels et vains des Plénipotentiaires du Roi, pour ne pas rompre entièrement les communications qui existoient encore entre les deux Puissances bel-

ligérentes, prouvoient clairement à Sa Majesté que ses soupçons n'étoient que trop bien fondés. Mais s'il fût resté quelques doutes sur les intentions de la France, à cet égard, la déclaration positive de l'Empereur ne laissoit plus rien à désirer, puisqu'il disoit, dans cette déclaration, que, connoissant la situa-
" tion où la bataille du 14 avoit placé la Prusse, il vouloit en
" profiter pour conclure sa paix avec l'Angleterre et la Russie."

En effet, la base d'abord adoptée pour la conclusion de la paix fut bientôt mise de côté ; et au lieu d'une paix, les François proposèrent un armistice au moment même où l'on croyoit que la base d'une paix définitive avoit enfin été arrangée ; et chaque nouvel avantage que les François remportoient, *dans l'interim*, augmentoit encore la dureté de leurs demandes.

Après s'être long-temps bercés d'espérances aussi trompeuses qu'illusoires, les plénipotentiaires du Roi se crurent enfin justifiés à conclure, le 16 Novembre, l'armistice inséré *verbatim*, et qu'on verra plus bas, afin de mettre un terme aux prétentions toujours croissantes de l'ennemi. Ce document étoit accompagné d'une déclaration officielle du Ministre Impérial au Département des Affaires Etrangères, M. Talleyrand, Prince de Benevent ; son contenu prouvoit plus clairement encore, que tout ce qu'on a vu plus haut, que la Prusse se flatteroit en vain, si elle conservoit l'espoir, même le plus éloigné, de conclure une paix solide et durable, malgré les sacrifices inouïs que l'armistice lui avoit imposés.

Mais quand bien même le Roi se seroit flatté d'une espérance aussi douce, il n'étoit plus en son pouvoir de remplir les conditions de l'armistice, qui étoient relatives aux armées Russes ; parce que, comme, pendant les négociations, les troupes Françoises s'étoient avancées jusques sur la Vistule, Sa Majesté n'avoit plus les moyens d'arrêter la marche des forces d'une Puissance qui voyoit ses frontières menacées par l'ennemi. Ainsi, le Roi n'ayant plus d'alternative, fut contraint de refuser la ratification de l'armistice que le Maréchal Duroc lui avoit apporté, le 22 de Novembre, à son quartier-général d'Osterode.

Il ne restoit donc plus, pour toute alternative, qu'un seul

moyen qui sembloit réunir *toutes les impossibilités*; c'étoit d'inviter le Cabinet de St. Pétersbourg à s'unir avec Sa Majesté, et de s'entendre avec l'Empereur Napoléon pour convenir d'une base qui pût amener à une paix générale.

Cela fut fait; et quoique le Roi n'eût, à cet égard, que de foibles espérances de succès, néanmoins il ne rappela pas le Marquis de Lucchesini du quartier-général de l'Empereur et Roi.

Pendant que Sa Majesté épuisoit ainsi toutes les ressources qui étoient en son pouvoir pour arrêter une plus longue effusion de sang humain, elle n'en étoit pas moins occupée à rassembler tous les moyens de résistance que Dieu lui avoit donnés.

Ainsi, tandis que des forteresses, pourvues d'amples moyens de défense, telles que Stettin, Custrin, Magdebourg, &c. ont été livrées à l'ennemi de la manière la plus scandaleuse par leurs Commandans respectifs, toutes les autres citadelles du pays, et particulièrement celles qui sont sur la Vistule, ont été mises dans le meilleur état possible de défense, et confiées à de braves officiers. Le reste des régimens de ligne, qui sont ou en quartiers ou campés près de la Vistule et de la Warte, se réuniront à une armée nombreuse, bien disciplinée et très-brave, envoyée au secours du Roi par son véritable ami, son fidèle allié l'Empereur Alexandre.

Tandis que ces troupes réunies attaqueront l'ennemi, les nouvelles et nombreuses levées qui se rassemblent, suivront bientôt leurs compagnons aux champs de la gloire. Par-dessus tout, le Roi se repose avec confiance sur la valeur de ce peuple qui a livré des batailles si glorieuses dans la guerre de sept ans, contre presque toute l'Europe; et qui n'a jamais vacillé dans sa fidélité envers son Souverain, lors même que la capitale et la plus grande partie du Royaume, étoient au pouvoir de l'ennemi. Sa Majesté, enfin, espère tout de l'assistance et du courage de ce peuple qui, dans la crise actuelle, et au milieu de périls et de calamités sans exemple, a déployé une énergie et une fermeté qui lui méritent l'applaudissement de notre siècle, et qui lui assurent celui des générations à venir.

En ce moment, nous avons de grands devoirs à remplir ; il nous reste beaucoup à faire, et nous avons à opposer plus de constance et plus d'efforts. Nous combattons aujourdhui pour tout ce qui nous est cher, pour tout ce qui nous est honorable, comme nation ; nous combattons, enfin par tout ce que l'humanité a de plus sacré. Ce n'est que pour conserver l'indépendance, l'existence même de la nation que le Roi a pris les armes. La nation, le monde entier ne le savent que trop bien. L'ennemi ne pourra plus tromper, décevoir le peuple par le vain fantôme d'une prétendue coalition, de l'existence de laquelle il lui est impossible de donner la moindre preuve.

Dans ses anciens combats de la guerre de sept ans la Prusse étoit seule ; elle ne fut que peu secourue par les autres Puissances ; cependant elle résista aux forces combinées des deux premiers empires de l'Europe. Dans la lutte actuelle, elle peut compter sur l'assistance du puissant, et magnanime Alexandre qui marche, à la tête de toutes ses forces, au secours de la Prusse. La Prusse, dans cette grande lutte, n'a qu'un seul et même intérêt avec la Russie ; en armes l'une et l'autre, ces deux puissances, veulent vaincre, ou périr ensemble. C'est par une union aussi intime, dans une guerre aussi sainte, contre un ennemi dont les succès ont enflé l'orgueil au point qu'il ne connoît plus de bornes à sa carrière, l'issue de la crise actuelle ne peut pas être long-temps douteuse.

La constance dans le danger, suivant le glorieux exemple de nos Ancêtres ; voilà ce qui peut seul nous conduire à la victoire.

No. 16.

Extrait de la prétendue Adresse du Général Kosciusko à ses compatriotes.

Au milieu du bruit des armes qui retentit de la Pologne, Kosciusko est prêt à vous joindre. Dans la marche des François, dans leurs triomphes, et par les aigles terribles qui planent devant eux, vous reconnoîtrez ces fières légions qui ont déployé tant de courage dans les quatre parties du Globe; qui, dans une seule campagne, ont dispersé les forces réunies de deux grands Empires, et que nous avons vu naguères anéantir, en moins d'une semaine, l'ouvrage d'un siècle, l'ouvrage deun Grand Frédéric, et les trophées de ses plus fameux Généraux.

Chers compatriotes et amis, vous qui avez montré un courage égal à vos malheurs; vous qui, bannis de votre sol natal, êtes demeurés fidèles à la Pologne; et vous aussi qui, devenus étrangers dans le sein du pays qui vous avoit vu naître, avez néanmoins conservé le sentiment de la gloire, et le souvenir de nos frères, levez-vous tous; la grande nation est devant vous; Napoléon vous attend, et Kosciusko vous appelle!

Je reverrai bientôt cette terre de nos aïeux que mon bras a défendue; dans peu, je contemplerai ces plaines que j'ai arrosées de mon sang; et avec des pleurs de joie j'embrasserai ces infortunés amis qu'il ne m'étoit pas permis de suivre au tombeau. Braves et bien-aimés Compatriotes, vous que je fus contraint d'abandonner au joug de nos cruels vainqueurs, je n'ai vécu que pour venger vos injures; et je ne reparois au milieu de vous que pour vous rendre la liberté. Restes sacrés de mon pays, je vous salue avec un saint transport, je vous embrasse avec délire, je viens me réunir à vous, pour ne plus vous quitter? Digne du grand homme qui vous tend une main protectrice; digne des braves Polonois à qui je fais entendre ma voix, je dirigerai tous mes efforts à rétablir parmi vous une existence plus honorable

et plus solide que celle dont nous jouissons jadis; et si le nom de notre terre natale n'avoit plus pour vous rien qui vous fûtes cher, je saurois alors me soustraire à ma douleur, et à votre honte, en m'ensevelissant sous les nobles ruines de notre patrie expirante et abandonnée. Mais non, les beaux jours de la Pologne sont revenus! La fortune n'a point conduit Napoléon et ses invincibles jusques sur les rives de la Vistule, sans raison. Nous sommes sous l'égide du Monarque qui a renversé tous les obstacles, comme par enchantement; et la résurrection de la Pologne est un objet trop glorieux pour ne pas lui avoir été réservée par le Souverain Arbitre de nos destinées.

No. 17.

Note de C. M. Talleyrand, Prince de Benevent, remis immédiatement après la Signature de l'Armistice entre la France et la Prusse.

Le Soussigné, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu, de S. M. I. et R.; l'ordre de déclarer à LL. EE. le Marquis de Lucchesini, et le Général Von Zastrow, Plénipotentiaires de S. M. le Roi de Prusse, ce qui suit.

Quatre coalitions, dont la dernière a amené la guerre présente, ont été formées contre la France; et toutes les quatre ont été vaincues; les victoires que les armes de S. M. I. et R. ont remportées, ont soumis à sa puissance de vastes Etats—Trois fois, la France animée d'une modération sans exemple, se détermina à rendre la totalité, ou au moins la plus grande partie de ses conquêtes, rétablissant sur leurs trônes tous les Princes vaincus, et sans une grande diminution de la puissance qu'ils avoient perdue par suite des triomphes de l'Empereur—Cependent, quoi-

que, déjà Empereur ait agi, trois fois, de cette manière, il veut bien encore déployer une modération extraordinaire dont l'effet sera de produire, peut-être, une cinquième coalition avant l'espace de dix ans.

Dans le cours de ces guerres continuellement renouvelées, la France, l'Espagne, et la Hollande ont perdu leurs colonies. Il est naturel, il est juste, que les provinces qui, par les lois de la guerre, tombées au pouvoir de l'Empereur, servent de compensations pour ces colonies. Mais le plus grand mal que la quatrième coalition ait fait à la France, c'est que la Porte Ottomane a perdu son indépendance. La Valachie et la Moldavie, étoient gouvernées par des Princes, que la Porte avoit eu de justes raisons de déposer et qu'elle a été contrainte de rétablir en raison des menaces de la Russie. Ces concessions forcées de la Porte doivent être considérées comme des conquêtes faites, sur cette Puissance par la Russie. Or, comme l'indépendance absolue de la Turquie est un des principaux objets que la France ait en vue, S. M. l'Empereur perdroit le plus grand avantage qu'il doit recueillir de ses victoires, s'il n'obtenoit pas une garantie, certaine de l'indépendance future de cette Puissance. En conséquence, S. M. ne peut, en aucune manière, consentir à rendre les provinces qu'elle a conquises, si, préalablement, on ne garantit, à la Porte, la pleine jouissance de ses droits sur la Valachie et la Moldavie, ainsi que l'indépendance absolue de cette Puissance.

Le Soussigné a l'honneur de renouveler à LL. EE. le Marquis de Lucchesini, et le Général Von Zastrow, l'assurance de sa haute considération.

(Signé) C. M. TALLEYRAND, Prince de Bénévent.

Berlin, 16 *Novembre*, 1806.

No. 18.

Adresse de l'Evêque de Saragosse (fabriquée par Buonaparté) aux malheureux Habitans de cette Ville, après qu'ils eurent été forcés de se rendre aux François.

L'Evêque commence par rendre compte de sa longue absence; il dit à ses diocésains que, quand il les a quittés, tout étoit florissant autour d'eux; et qu'à son retour il ne voit que ruines, que désolation. Il continue ainsi:

"Il semble que le Prophète Jérémie ait voulu désigner Saragosse quand il a dit: *Sacerdotes ejus gementes, virgines ejus squalidæ, et ipsa oppressa amaritudinè*—" *Ses prêtres gémissent, ses vierges, pâles et livides, sont revêtues d'habits de deuil; et elle-même est plongée dans l'amertume.*" Ici nous voyons des enfans malheureux et délaissés que la mort d'un père a rendus orphelins. Là nous apperçevons de foibles et innocentes créatures qui cherchent, vainement, à sucer le sein desséché de leurs mères. Ici, encore, les plaines, couvertes de cadavres, sont arrosées du sang précieux de l'Homme; et l'à, l'œil égaré ne découvre que des maisons livrées aux flammes, des palais réduits en cendres, des cadavres amoncelés aux portes des églises, et enterrés sans aucune cérémonie religieuse! quelle est donc la cause de tant de malheurs? Je le répète, je le répéterai sans cesse; ce sont *vos péchés*—c'est *l'esprit séditieux* qui vous anime; et c'est, enfin, le coupable oubli des principes de l'Evangile. Ces temples, qui ne devroient retentir que des louanges du Seigneur, et dans lesquels la voix de la charité, de la concorde, et de la paix, devroit, seule, se faire entendre, ces temples, dis-je, ont été convertis en arsenaux de guerre!

La guerre, ce fléau terrible de la colère divine; la guerre dont l'horrible nom ne devroit jamais ni sortir de la bouche d'une

ministre de l'Evangile, ni se prononcer dans les temples consacrés à un Dieux de paix et de miséricordes; la guerre, ce torrent destructeur qui, dans le cours des siècles écoulés, a renversé tant de villes, tant de provinces, et tant d'empires; la guerre cette compagne inséparable de la famine, de la peste et de la mort; la guerre seule avoit creusé l'abîme qui menaçoit de nous engloutir tous! Oui, ce n'est que par une faveur spéciale de la Divine Providence que nous n'avons pas tous péri! *Misericordia domini quiæ non sumus consumpti, et non defecerunt miserationes Ejus.* " C'est la miséricorde du Seigneur qui nous a sauvés de la mort; ses regards paternels ne nous ont pas délassés, et sa main toute-puissante a retenu nos pas sur les bords du précipice."

Mais, ces affreux malheurs ne viennent-ils pas de cesser? La marche ensanglantée de tant d'horreurs n'a-t-elle pas été suspendue? Et, déjà même, ne voyons-nous pas *luire* sur nous le jour de la tranquillité? Oui, mes chers fils, le son effrayant de ces bouches enflammées qui foudroient tout, ne gronde plus autour de nous. Ces bombes impies, qui vomissent la mort, ne tombent plus sur nous. L'attaque a cessé, et vous pouvez enfin respirer. Bientôt les marchands retourneront dans leurs boutiques; les laboureurs seront rendus à leurs champs abandonnés, les commerçans à leurs manufactures, les curés à leurs églises, et tous les autres Ministres du Seigneur aux lois de son culte, et au salut des âmes.

Et à qui sommes-nous donc redevables de ce bonheur inespéré? Ici, mes chers fils, je vous prie de m'écouter avec la plus grande attention. Ces bienfaits inestimables, d'abord nous les devons au Dieu Tout-Puissant qui est la cause et l'origine de tout, à ce Dieu qui élève ou abaisse les Empires selon sa sainte volonté: après Dieu, nous les devons à la Vierge de *Pillar* qui a intercédé pour nous; et, ensuite, nous les devons *au cœur généreux du* GRAND NAPOLÉON; *à cet homme qui est l'Envoyé de Dieu sur la terre pour exécuter ses décrets, et nous punir de nos fautes!* Il a vaincu tous ses ennemis; il a élevé ou renversé les trônes; et il a porté ses aigles victorieuses

des bords du Tage aux rives de la Vistule, de la Seine au Danube. Rien n'égale son pouvoir, excepté sa *clémence* et sa bonté. Après la victoire, il a bien voulu pardonner; et, c'est, conformément à ses ordres, que son Lieutenant bien-aimé, le Maréchal Duc de Montebello (Lannes), Commandant en Chef de l'armée Françoise, vous accorde *généreusement* un pardon que vous n'auriez jamais osé espérer. Déjà le glaive étoit suspendu sur vos têtes; et la mine avoit creusé vos tombeaux: le dernier coup alloit, enfin, vous frapper, lorsqu'il a entendu la voix de votre Junta. Aux gémissemens de tant de victimes innocentes, son cœur s'est *adouci:* en vous faisant grâce de la vie, il vous promet encore de conserver notre sainte religion, et d'en respecter les Ministres. Pour prix de tant d'amour, il ne nous demande qu'un serment de fidélité à notre nouveau Souverain; et il s'engage à faire administrer la justice selon nos antiques coutumes, par S. M. C. le Roi Don Joseph Napoléon.

Vous savez s'il remplit fidèlement ses promesses; et vous voyez le bon ordre et la discipline qui règnent dans notre ville. Voilà les motifs qui ont ameué ici l'illustre Général qui nous donne une preuve glorieuse de *sa religion* et de *sa piété*, et qui nous fait rassembler dans ce temple auguste pour recevoir nos sermens de fidélité et rendre grâces à Dieu de la fin de tous nos malheurs. Il est juste, O mon Dieu, que nous nous écrivons tous: *Te Deum laudamus.* Nous élevons, vers vous des mains suppliantes, et nous vous rendons grâces du bienfait inappréciable de la paix.—De cette paix aussi véritable que solide. Elle est le plus grand bonheur dont les foibles mortels puissent jouir; et je voudrois, aux dépens de ma vie, la rendre éternelle.

(*Voyez le Moniteur*, *du* 14 *Mars*, 1809.)

No. 19.

Extrait d'une Note présentée en Janvier 1793, au Gouvernement François, par M. d'Ocaritz, Chargé d'Affaires, du Roi d'Espagne.

Ce qui doit le plus contribuer à consolider cette union qui intéresse si particulièrement les deux Etats ainsi que l'Europe entière, c'est l'issue de la mémorable affaire qui occupe aujourd'hui toute la France, et attire l'attention de toutes les nations. Le grand procès qui va décider du sort du Chef de la Maison de Bourbon ne peut pas être regardé comme étranger au Roi d'Espagne; et S. M. ne craint pas qu'on l'accuse de se mêler du Gouvernement d'un pays qui n'est point soumis à sa puissance, quand Elle parle en faveur d'un parent, et d'un allié en termes qui ne peuvent déplaire qu'à ceux dont le cœur est fermé à tous les sentimens d'humanité et de commisération. C'est au nom du Roi d'Espagne que, sans vouloir entrer dans aucune discussion, toujours déplacé dans la bouche d'un étranger, je me contenterai de faire quelques réflexions entièrement fondées, sur la justice, et le droit des nations, ainsi que sur l'intérêt de l'humanité.

M. d'Ocaritz, après s'être expliqué, continue ainsi :—

C'est le désir ardent de mon maître, c'est le vœu de la nation Espagnole, que son antique respect pour la justice caractérise depuis si long-temps, et qui sait néanmoins apprécier les nobles passions aussi bien que les grandes vertus; c'est dis-je, ce désir et ce vœu qui nous font espérer que la nation Françoise offrira encore à la postérité l'exemple de la magnanimité et de la générosité qui l'ont distinguée jusqu'à présent. Unis par les sentimens qui sont d'autant plus honorables pour le peuple François, qu'ils contrastent davantage avec les passions et avec les suggestions contre lesquelles il lui importe de se mettre en garde,

combien seroient durables les liens d'amitié qui existeroient entre les deux nations ; combien ils seroient propres à resserrer encore les nœuds sacrés qui les auroient rapprochés ; combien, enfin, une estime réciproque, qui auroit l'humanité pour base seroit digne d'elles ! C'est dans ces vues que Sa Majesté Catholique a cru devoir faire part au Gouvernement Françoise *de son intercession la plus ardente* dans la grande affaire qui attire l'attention de tant de peuples. Si je pouvois informer le Roi que son vœu le plus cher est accompli, je m'estimerois bien heureux d'avoir été chargé d'une négociation aussi glorieuse, qui intéresse tous les sentimens de l'humanité, d'avoir servi mon pays et le vôtre ; et ce jour seroit le plus fortuné de ma vie !

No. 20.

Extraits de la Convention entre la République Françoise et les Etats-Unis d'Amérique, signée à Paris, le 8 Vendémiaire an 9 (30 Septembre 1800), par Joseph Buonaparté, Fleurieu et Rœderer d'une part, et par Messrs. Ellsworth, Murray, et Davie de l'autre part.

Art. VIII. Afin de favoriser mutellement les opérations du commerce, il est convenu que si (ce que le ciel préserve) la guerre venoit à éclater entre les deux pays, il sera mutuellement accordé aux négocians et autres citoyens ou habitans respectifs, six mois après la déclaration de guerre, durant lequel espace de temps ils auront la liberté de se retirer avec tels de leurs biens et effets qu'ils seront en état d'emporter, ou de vendre le tout, à leur choix, sans en être empêché en aucune manière. On ne pourra pendant cet espace de six mois saisir non-seulement leurs biens mais bien moins encore leurs personnes. Au contraire on leur

fournira des passeports pour assurer leur retour dans leur pays. Ces passeports leur serviront de guarantie, contre toute espèce d'insulte et de saisie, de la part de corsaires, qui pourroient vouloir s'emparer de leurs biens et de leurs personnes; et si pendant l'espace de temps susdit ils éprouvoient quelqu'injure ou dommage, d'une des parties, leurs employés, soutiens, &c. il recevront pleine et entière satisfaction.

Art. XIV. Il est stipulé par le présent traité que le bâtiment neutre, neutralise aussi la marchandise, et que tous les effets qui se trouveront à bord, appartenant aux citoyens d'une des parties Contractantes, seront considérés comme neutres, quand bien même la cargaison, ou partie d'icelle, appartiendroit aux ennemis des deux; on entend cependant que les marchandises de contrebande seront toujours exceptées. Il est aussi convenu que cette neutralité s'étendra aux individus trouvés à bord de bâtimens neutres, quand bien même ils seroient ennemis d'une des deux parties contractantes; et il ne sera pas permis de les prendre à bord des dits bâtimens à moins qu'ils ne soient soldats, et actuellement au service de l'ennemi.

Art. XV. Il est convenu, d'une autre part, que toutes les marchandises qui se trouveront avoir été mises à bord de bâtimens appartenant aux ennemis d'une des parties contractantes par les citoyens respectifs, ou les sujets de l'autre, seront confisquées, qu'elles soient prohibées ou non sans distinction; et de même si elles appartiennent à l'ennemi; excepté toujours les effets et marchandises qui auroient été mis à bord des dits bâtimens avant la déclaration de guerre, ou même après une telle déclaration, si elle ne pouvoit avoir été connue lors du chargement. Ensorte que les marchandises appartenant aux citoyens des deux parties, soit qu'elles soient de contrebande ou autrement, qui, comme on l'a déjà dit, se trouveront avoir été mises à bord d'un vaisseau ennemi avant la guerre, ou même lorsqu'elle n'étoit pas connue, ne pourront en aucune manière être sujettes à confiscation, mais seront fidèlement et de bonne foi, rendues sans délai aux propriétaires qui les réclameront; il est cependant entendu qu'il ne sera pas permis de porter dans les ports ennemis des marchandises de contrebande. Les deux parties con-

tractantes conviennent que, dans le cas où deux mois se seroient écoulés depuis une déclaration de guerre, leurs citoyens respectifs, de quelque partie du mondé qu'ils viennent, ne seront pas admis à plaider leur ignorance, en conséquence du présent article.

Art. XVIII. Si les bâtimens des citoyens de l'une ou de l'autre partie sont trouvés sur la côte ou en pleine mer, par un vaisseau de guerre ou corsaire de l'autre, pour éviter tout désordre, les dits vaisseaux de guerre ou corsaires se tiendront hors de portée de canon, et enverront leur canot à bord du bâtiment marchand qu'ils rencontreront, et il ne sera pas permis à plus de deux ou trois personnes de monter à bord, pour demander au Capitaine de produire le passeport concernant la propriété du bâtiment rédigé dans la forme prescrite par l'article II, ainsi que les certificats ci-dessus désignés concernant la cargaison. Il est expressément convenu que le neutre ne sera pas obligé d'aller à bord du vaisseau faisant la visite, pour y produire ses papiers, ou pour donner des renseignemens quelconques.

Art. XX. Lorsque des bâtimens seront pris ou détenus, sous *prétexte* qu'ils portent à l'ennemi quelqu'article de contrebande, le capteur sera obligé de donner au bâtiment un reçu des papiers qu'il gardera, lequel certificat sera joint à un inventaire exact des dits papiers. *Il ne sera pas permis de forcer ni de briser les tiroirs, caisses, malles, boîtes, ballots,* ou *vaisseaux trouvés à bord du dit bâtiment, ni d'emporter le moindre article ou effet, avant que la cargaison n'ait été débarquée en présence d'officiers compétens, qui feront un inventaire des dits effets.* Ils ne peuvent en aucune manière être vendus, échangés, ou transférés, du moins jusqu'à ce que, après un procès légal, le juge ou les juges compétens aient passé sentence de confiscation (exceptant toujours cependant le bâtiment même, et les autres articles qu'il peut contenir.)

Art. XXI. Afin qu'on prenne dû soin du vaisseau et de la cargaison, et pour prévenir les dilapidations, il est convenu que le Maitre, le Capitaine, ou le Supercargue du bâtiment capturé,

resteront à bord, soit tant que le bâtiment sera en mer, après avoir été pris, ou durant les procédures qu'on établira contre lui, sa cargaison, ou quoique ce soit le concernant.

Lorsque des bâtimens appartenant aux citoyens de l'une ou l'autre partie seront pris, saisis, ou détenus pour être jugés, les officiers, passagers et équipage seront traités avec humanité. *Ils ne seront ni emprisonnés, ni privés de leurs habits ou de l'argent destiné* à leur usage particulier, qui ne devra monter plus haut que 500 piastres, pour le Capitaine, second et Supergargue, et 100 piastres pour chaque matelot et passager.

Les autres articles de la convention sont étrangers à mon sujet.

SECOND APPENDIX.

" *Mais, quels sont donc les monstres qui se sont emparés de*
" *la République? Ce sont les plus scélérats des hommes;*
" *leurs mains homicides sont toutes dégoutantes du sang des*
" *victimes qu'ils égorgent; leur avarice n'est comparable qu'à*
" *leur orgueil insensé; rien n'est sacré pour eux; et ils em-*
" *ploient, pour arriver à leurs fins, tous les moyens, coupables*
" *ou licites, qui peuvent assurer* L'ACCOMPLISSEMENT DE
" LEURS SANGUINAIRES DESSEINS."

Salluste, Guerre de Jugurtha, Chapitre XXXI.

J'AVOIS l'intention, en parlant de la *respectable* famille de St. Cloud, et de quelques-uns des Membres du Gouvernement François, d'ajouter, dans cet Appendix, les discours de ces derniers afin de les comparer avec ceux que ces mêmes hommes ont prononcés sous le Gouvernement de Robespierre. Ce contraste auroit prouvé, si on avoit eu besoin de nouvelles preuves à cet égard, la tergiversation de tous ces parjures révolutionnaires. Mais, comme cette addition auroit considérablement augmenté ma publication, sans présenter rien de bien intéressant pour la plupart de mes lecteurs, je me suis borné à rapporter, en termes généraux les diverses opinions des Ministres, et des Législateurs

Républicains-Impériaux ; et de renvoyer le lecteur, pour ces discours, à des documens officiels.

Cet Appendix n'ayant pour objet que de tracer la vie, et le caractère, &c. de la *famille impériale,* et des meneurs qui composent le Gouvernement de France, ne contient aucune des intrigues qui se passent dans les *boudoirs.* Il fera voir que, si la nation Françoise étoit allée dans les galères, à Bicêtre, et dans les plus infâmes maisons de débauche et de *crapule,* chercher une famille pour la placer sur le trône, elle n'auroit pu en trouver une aussi vile que celle qui règne sur elle ! Cette soumission, de la part d'un peuple éclairé, à une race de *canaille,* n'a point d'exemple dans l'histoire ; et on ne peut la considérer que comme un de ces phénomènes qui ont, tant de fois, attristé ou étonné le siècle où nous vivons !

J'ai cru devoir donner les différens états de maisons des divers individus de cette *famille impériale :* la dépense excessive de ces maisons est toute entière à la charge du Gouvernement, ou en d'autres mots, de la nation ; il ne sort rien du revenu qui lui est alloué, comme premier Magistrat, pour subvenir à un faste aussi scandaleux. J'ai cru également devoir observer que, quoique Murat, Joseph, &c. soient *pourvus* dans d'autres pays, on leur a néanmoins conservé, à Paris, le même état de maison qu'ils y avoient avant d'avoir été *faits* rois ! On leur a même continué leurs appointemens comme fonctionnaires publics : Murat est grand Amiral ;

Joseph, grand Electeur ; Beauharnois, Archi-Chancelier d'Etat ; Louis, Connétable. Eh bien! chacun d'eux reçoit deux millions par an ; cela sans y comprendre les énormes dépenses de leurs maisons, toutes défrayées par le Gouvernement ! On voit, par-là, que le dénouement de cette fameuse révolution est : *l'Antichambre qui est entrée dans le Salon.*

JOSEPHINE.

L'IMPÉRATRICE RÉPUDIÉE.

Cette femme, née à la Martinique, est veuve du Général Beauharnois, guillotiné dans la révolution. Du temps de Robespierre elle fut emprisonnée ; elle n'avoit alors pour ami, que le fameux Tallien qui se chargea de faire élever les deux enfans qu'elle avoit eus de son premier mari, la Reine de Hollande et le Vice-Roi d'Italie. Tallien paya la pension de ces deux orphelins, sans oublier d'envoyer de temps en temps, à leur mère, quelques secours d'argent ; et ce qui étoit beaucoup plus dans ces jours malheureux, de l'espérance et de la consolation. Cependant, cette femme que les courtisans de Buonaparté représentent comme le modèle de son sexe, comme une *Souveraine pleine de vertus**, comme une femme qui a un cœur excellent ;

* Cette femme a tant de vertus, que les Parisiens la comparoient à une lettre de change : ils disoient " qu'elle avoit été ti-

cette femme a souffert que son bienfaiteur languît plusieurs années dans la plus profonde misère.

Quand elle sut sortie de prison, elle vécut avec Barras; mais celui-ci, bientôt dégoûté d'elle, en raison d'une maladie de famille que ses enfans et elle ont au suprême degré, une haleine infecté, s'en défit dès qu'il le put, et il la passa à Buonaparté.

Barras lui joua un tour curieux lorsque Buonaparté étoit en Egypte. Il se mit en tête de faire saisir, au nom de la loi, plusieurs malles pleins de dépouilles de l'Italie, que Buonaparté avoit laissées à la garde de sa femme avec l'ordre très-précis de ne jamais les ouvrir, en ce que ne contenant aucune chose de valeur, il ne vouloit pas néanmoins, qu'on vît, pendant son absence ce qu'elles renfermoient. La confiante Josephine, dans un moment *d'abandon*, en fit part à Barras; et la visite domiciliaire fut ordonnée! voilà la cause qui a le plus irrité Buonaparté contre Barras.

Pendant l'absence de Buonaparté elle sut tirer bien des *douceurs* des fournisseurs de l'armée. Madame Tallien et elle s'empressèrent de profiter de leurs *liaisons* avec Barras pour amasser des sommes considérables: et dernièrement encore quand *l'Impératrice* usoit de son crédit pour faire obtenir une faveur, elle ne manquoit pas de conclure, préalablement, un bon *marché* pour elle.

" rée par Barras, *endossée* par Cambacérès, et acceptée par
" Buonaparté."

Il y a trois ans environ qu'un Anglois* de ma connoissance demanda la permission de retourner en Angleterre. Je fis parler à *l'Impératrice* en sa faveur ; mais elle ne voulut entendre à moins d'avoir mille louis pour elle, et deux cents louis pour Madame Ferrand†, son amie : je fus donc obligé de m'engager par écrit à payer ces deux sommes, lorsque le passeport seroit expédié.

Malheureusement pour les partis, le courier chargé de la lettre de Joséphine arriva au quartier-général de *l'Empereur* pendant la mémorable bataille d'Eylau. L'issue de cette bataille n'avoit pas disposé Buonaparté à *l'obligeance :* il ne fit aucun cas de la demande. A son retour, Joséphine renouvela ses instances ; mais ce fut en vain : son *maître* et *seigneur* étoit, alors, très-irrité contre elle : non-seulement il la refusa avec dureté, mais il écrivit au Ministre de la Guerre de ne jamais avoir le moindre égard à aucune espèce de recommandation que l'Impératrice pourroit faire en faveur des prisonniers de guerre Anglois. Buonaparté savoit, très-bien qu'en lui permettant de faire de telles demandes, elle gagneroit beaucoup d'argent, car les Anglois payent généreusement ; mais tout avare qu'il est, sa haine invétérée, contre les Anglois, l'emporta, dans cette circonstance, sur son insatiable cupidité.

* Il est maintenant à Londres et j'invoque son témoignage pour appuyer ce fait.

† Femme du Général qui s'est tué, dernièrement, à St. Domingue.

MADAME BUONAPARTE (MÈRE.)

Cette *dame* est née en Suisse. Elle fit connoissance de son mari à Livourne. Ce fut là qu'ils se marièrent. Ses intrigues, en Corse, sont très-connues: elle y tint un mauvais lieu, après que le Général Marbœuf, qui l'entretenoit eut quitté cette île.

Lorsqu'en 1793 elle vint en France avec ses deux fils, Napoléon et Lucien, elle y vécut, pendant quelque temps, des bienfaits de son neveu, Arena, que Napoléon eut, dans la suite, la barbarie de faire assassiner*. Bientot après, elle tint à Marseille, *maison ouverte* pour ses propres filles: sa conduite scandaleuse la fit enfin chasser de cette ville par ordre de la Police.

Dans le temps que son fils Napoléon poursuivoit sa carrière victorieuse en Italie, elle alla le rojoindre avec ses filles. Elle passa par Marseille où elle s'arrêta quelques jours. Un soir qu'elle étoit au théâtre avec ses filles, elle fut reconnue par le même Commissaire de Police qui l'avoit fait chasser de cette ville. Le Commissaire, ignorant que cette femme fut la mère du vainqueur de l'Italie, alla dans la loge où elle étoit et l'accosta comme les officiers de police ont coutume de le faire avec des femmes de cette espèce. Il lui ordonna de *vider* la loge;

* Voyez la page 122.

elle ne se le fit pas répéter; les éclaircissemens eurent lieu dans le foyer.

Cette scène transpira bientôt; presque tous les Journaux François en parlèrent: ceux qui étoient rédigés contre le Directoire et contre Buonaparté, tels que *la Quotidienne, les Actes des Apôtres, le Miroir*, &c. maintenoient que le Commissaire de Police n'avoit fait que son devoir; tandis que les Feuilles à la solde du Directoire, telles que le *Journal des Hommes Libres, l'Ami des Lois*, &c. condamnoient au contraire la conduite de cet Officier qui finit enfin par perdre sa place. J'ai ouï dire que ce Commissaire s'étoit, depuis, établi à Livourne, où il tient un *hôtel garni*, ayant sans doute grand soin de ne pas divulguer que la mère de Napoléon, *premier* et *dernier* Empereur des François, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Suisse, Fabriquant de Rois, Manufacturier des Princes, de Ducs, Comtes, Barons, Chevaliers, &c. avoit tenu un mauvais lieu à Marseille, et prostitué ses propres filles, la *Princesse Pauline*, actuellement la Princesse Borghèse, et la *Princesse Elise*, aujourd'hui Grande Duchesse de Toscane. La *Princesse Caroline*, maintenant Reine de Naples, qui n'avoit alors que treize ans, remplissoit auprès de ses sœurs, *l'honorable* emploi de *Mercure*.

Il y a un vieux proverbe François qui dit que, "Quand le Diable devient vieux, il se fait Hermite." On peut, sous tous les rapports, parfaitement appli-

quer cet adage à Madame Letitia Buonaparté. Croiroit-on que cette femme est devenue très-dévote, et qu'elle est couverte de scapulaires et de reliques! Elle est à la tête d'un ordre religieux appelé "Les "Sœurs de la Charité." Ces bonnes filles se consacrent au service des malades ; elles les veillent ; elles les consolent, elles ensevelissent les morts, et tout cela pour l'amour de Dieu.

Cette *ci-après vertueuse* vieille femme n'a aucune influence quelconque sur son *Impérial* fils. Comme elle eut, il y a quelque temps, le courage de lui reprocher l'horrible assassinat du Duc d'Enghien, *Sa Majesté Impériale l'égratigna*, lui donna du pied au c—, et la chassa ignominieusement de sa présence. La conduite de Néron envers Agrippine sa mère, étoit à peu près semblable. Si Madame Letitia étoit encore dans la fleur de son âge ; si les rides d'une vieillesse prématurée ne sillonnoient pas son front, Buonaparté, afin de ne céder en rien à Néron, ambitionneroit un inceste plus révoltant encore que ceux qu'il a commis.

JOSEPH BUONAPARTE,

ROI D'ESPAGNE, GRAND ÉLECTEUR DE FRANCE.

Cet homme, l'aîné de toute la *sainte famille*, est d'un caractère très-doux et très-paisible. Quand

on le força d'accepter les trônes de Naples et d'Espagne, il résista long-temps. La force seule put le contraindre à les acceptèr.

Joseph a été, plusieurs années, Clerc de Procureur à Marseille ; il a épousé, dans cette ville, la fille d'un marchand de draps : on n'a entendu parler de lui qu'un an ou deux après la nomination de son frère à l'armée d'Italie.

En 1796, il fut nommé au Conseil des Cinq Cents. Bientôt après, le Directoire le fit partir pour Rome, en qualité d'Ambassadeur : il n'y resta pas long-temps, parce qu'un Officier de sa suite, le Général Duphot, fut assassiné par la populace de cette ville qu'il vouloit *révolutionner*.

De retour à Paris, il rentra au Conseil des Cinq Cents ; et lorsque son frère eut usurpé le Gouvernement de France, Joseph devint successivement, Conseiller d'Etat, Sénateur, et enfin Roi.

LA PRINCESSE PAULINE,

FEMME DU PRINCE BORGHÈSE, PRINCE ROMAIN.

Cette femme est la ci-devant femme du Général Le Clerc, mort à St. Domingue. Ce Le Clerc étoit avec Buonaparté et Murat à Toulon et à Nice ; il fut emprisonné et cassé, comme eux, pour mauvaise conduite.

Peu de temps après que Buonaparté eut été nommé au commandement de l'Intérieur, après le 13 Vendémiaire, il rencontra son ancien ami Le Clerc, qui *invitoit*, au Palais Royal, tous les *amateurs* à un *aimable tête-à-tête!* Cet homme étoit alors un m... de la plus vile espèce.

Buonaparté lui fit avoir de l'emploi dans l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le Général Hoche; il étoit à Francfort sur le Mein, quand on y reçut la nouvelle, que les préliminaires de la paix avoient été signés par Buonaparté et l'Archiduc Charles; mais cela ne l'empêcha pas de voler et faire piller les habitans de cette ville dont il auroit dû respecter les propriétés, puisque Francfort étoit une ville neutre.

De l'armée de Sambre-et-Meuse Le Clerc passa à l'armée d'Italie; ce fut là que Buonaparté, le trouvant digne d'entrer dans sa famille, lui donna sa sœur Pauline en mariage.

Quoique la *Princesse* Pauline ait commencé à quatorze ans, l'*honorable* métier de *courtisane;* quoiqu'elle ait continué long-temps à se *prostituer* sous le toit *maternel,* ainsi que je l'ai déjà dit, cependant elle est encore très-belle et assez *fraîche.*

Elle a, depuis long-temps, un commerce incestueux avec Buonaparté; mais elle n'est ni aussi insolente, ni aussi fière que sa sœur Murat; elle est très-gaie, et a beaucoup d'esprit: dans ses saillies il lui échappe souvent des vérités un peu dures, et des sarcasmes sur la *sainte famille impériale,* dont

elle se *mocque* à la journée. Je crois qu'elle imagine qu'étant mariée à un *véritable* Prince, ces choses lui sont permises. La liste de ses adorateurs est un peu longue, mais le célèbre acteur Lafond est l'*amant chéri*. Son mari est un Prince Romain, et un ci-devant *Patriote*, Jacobin fougueux. Les François ne purent mieux le récompenser de son *sans-culotisme*, qu'en le ruinant complétement ; et lorsqu'en 1799, ces fiers Républicains furent obligés de quitter Rome, Borghèse n'eut d'autre parti à prendre que celui de les suivre. Buonaparté a cru *étayer* sa dignité *impériale* en mariant sa sœur à un *véritable Prince*. Cet *accouplement* convenoit fort à Borghèse, car il étoit aussi pauvre que sa future étoit riche. La part qu'elle a eue dans le pillage de St. Domingue est estimée à sept millions !

Borghèse est Gouverneur de Gênes. On créera sans doute un nouveau Royaume pour lui.

LA PRINCESSE ELISE,

NAGUÈRES DUCHESSE DE LUCQUES ET DE PIOMBINO, AUJOURD'HUI GRANDE DUCHESSE DE FLORENCE.

CETTE *Princesse* est sœur de *Buonaparté*. Elle est née en 1776 : à l'âge de quinze ans, elle étoit déjà une parfaite Syrène. Ses amours, depuis son

mariage, n'ont fait que croître et *embellir*, ils sont incalculables. Un M. *Hengerlo*, fournisseur, autrefois très-*riche*, et ruiné depuis par le Gouvernement, étoit le plus favorisé de tous ses soupirans.

L'insolence de cette femme n'a pas d'exemple. Quand elle fut créée *Princesse*, elle nomma, pour son premier Chambellan, M. d'*Aligre*, fils de l'ancien Premier Président du Parlement de Paris, riche par lui-même de près de six cents mille livres de rente. Quand je dis qu'elle le nomma, je veux dire que Buonaparté ordonna à M. d'*Aligre* d'accepter cet emploi avec un salaire d'environ seize mille francs par an. Un jour qu'il y avoit assemblée chez la *Princesse*, elle dit à M. d'*Aligre*, qui avoit osé se mêler de la conversation : " Monsieur, votre " place est à la porte !!!"

Peu de temps après, comme elle se disposoit à se rendre à un bal, elle dit à M. d'*Aligre* de mettre quelques paires de souliers dans sa poche, et de les lui apporter, afin qu'elle pût en changer; et M. d'*Aligre* fut contraint d'obéir ! — Demande—que mérite cet homme ? Est-ce de la pitié ou du mépris ?

Le *prince Bacciochi*, mari de la *princesse* de Toscane, est Corse d'origine ; il a long temps, été *tailleur de trente-et-un*, dans les maisons de jeu ; son père étoit marqueur de billard. Au commencement de la révolution, il fit, à Nice, connoissance avec Lucien Buonaparté qui étoit alors Commissaire de Guerre. Bacchiochi, qui servoit en qualité de

subalterne dans l'armée Françoise, devint bientôt le *pourvoyeur* de Lucien : leur liaison ne tarda pas à être très-intime ; et ils se mirent à *vol. r*, en commun, et autant qu'ils le purent, l'armée Françoise qui bordoit la Savoie. Bacciochi ne parvint jamais à un plus haut grade que celui d'Adjudant-Général. Il s'attacha à la famille des Buonapartés ; et pour recompense, il épousa, en 1797, la *vertueuse* Elise.

Il n'a pas été créé Duc de Toscane, par la raison qu'il n'est pas du *sang impérial* et *Royal !* Mais il se contente du titre de Gouveneur Général du Grand Duché.

JOACHIM MURAT,

USURPATEUR DU TRÔNE DE NAPLES, ET GRAND AMIRAL DE FRANCE.

Le dictionnaire biographique de la révolution Françoise ne peut produire un monstre plus sanguinaire, plus cruel, plus avare, plus insolent, et orgueilleux que *ce Murat ;* il ressemble parfaitement, et sous tous les rapports, à son *impérial* beau-frère, Napoléon. J'ai recueilli tous les renseignemens possibles, relatifs aux vicissitudes extraordinaires de la vie de ce misérable. On peut donc regarder comme authentiques les faits que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs.

Joachim Murat, né en Quercy, est fils d'un *maître de poste*, qui tenoit un petite auberge. En 1784, un Gentilhomme, qui changeoit de chevaux à cette poste, frappé des observations, et des réponses de notre *héros*, encore très-jeune, le prit en amitié, et lui demanda s'il vouloit venir à Paris avec lui. L'enfant (il avoit alors quartorze ans), enchanté de l'offre qu'on lui faisoit, pria son père de lui permettre de profiter de cette occasion de voir la Capitale ; et il n'eut pas de peine à obtenir son consentement.

Ce Gentilhomme, dont je n'ai pas pris le nom dans mes notes, demeuroit *Rue Caumartin* à Paris : Murat ne resta pas long-temps avec lui : je n'ai jamais pu savoir pourquoi ; et je ne crois pas devoir rapporter les bruits *vagues* que j'ai entendus à cet égard.

En quittant son premier bienfaiteur, Murat entra comme *marmiton* dans les cuisines du Prince de Condé à Chantilly, d'où il fut chassé pour *vol.* On n'a connu ce fait il y a cinq ans, qu'à l'occasion suivante.

Murat dînant un jour chez le banquier *Recamier*, trouva tous les plats tellement à son goût, qu'il pria son hôte de lui donner un bon cuisinier, parce que le sien le quittoit. M. Recamier observa que sa demande venoit tres-à-propos en ce que ce n'étoit pas son cuisinier qui avoit fait le dîné, et qu'il devoit la bonne chère de ce jour aux talens d'un ancien *artiste* actuellement sans place, *d'un vieux cordon bleu.* Enfin Murat pria Recamier de le lui envoyer. En effet, Recamier dit au *vieux cordon*

bleu d'aller parler à Murat. Le cuisinier ne se soucioit pas du tout d'avoir cet honneur. Recamier le pressa de lui dire quels motifs il avoit de ne pas le faire : le cuisinier, qui étoit prudent, n'osoit rien répondre ; à la fin il se laissa déterminer, et il prit le chemin du Palais de Murat.

Dès que Murat le vit, il reconnut en lui l'ancien chef sous lequel il avoit travaillé dans les cuisines du Prince de Condé : ce cuisinier savoit bien qui étoit Murat ; c'étoit pour cela qu'il ne vouloit pas aller chez lui. Murat paya d'effronterie, et sans se déconcerter, dit au cuisinier qu'il parleroit à Recamier. Effectivement, lorsque Murat revit Recamier, il lui observa que *son vieux cordon bleu* étoit un mauvais sujet, &c. Recamier crut voir du mystère dans cette affaire, il questionna de nouveau le cuisinier, celui-ci gardoit toujours le silence. Recamier voulant le faire parler lui avoua que Murat avoit dit beaucoup de mal de lui, et qu'il le qualifioit même de *très-mauvais sujet.* Cette déclaration de Recamier fit sortir le cuisinier de l'extrême réserve qu'il avoit eue jusques là, il se *déboutonna* et découvrit *le pot aux roses* à Recamier. Son indignation le porta plus loin ; il apprit, à toutes ses connoissances *l'escroquerie* de Murat ; celui-ci, qui en fut bientôt informé, fit exiler, à l'Ile de Rhé, le *vieux cordon bleu ;* et dans la crainte que les enfans ne parlâssent de la cause qui avoit occasionné l'exil de leur père, on les relégua dans cette Ile avec lui.

Murat, après avoir été chassé des cuisines du Prince de Condé, vécut, quelque temps, à Paris, on

ne sait trop comment. Un de ses parens qui mourut alors, lui ayant légué une somme de six mille francs, il pria son père de donner cet argent à un collége des environs, lequel étoit une espèce de couvent, afin qu'il pût y faire ses études. Le père y ayant consenti, Murat, au commencement de 1786, fut reçu dans cette maison d'où il ne sortit qu'au moment de la révolution : il y avoit employé son temps de manière à faire d'assez grands progrès dans l'étude de la langue latine, des mathématiques, &c.

Lorsque le collége, ou convent, dans lequel Murat faisoit ses études, eut été supprimé, ce *héros* revint à Paris, et il s'enrôla dans une de ces troupes composées, de tous les *coupe-jarrets*, tirés de chaque régiment ou accourus, dans la Capitale, de tous les coins de la France. Il chercha particulièrement fixer l'attention de *Santerre*, et on le vit déployer la plus grande activité dans les *massacres* de Septembre. Après la mort de Louis XVI, il partit, avec l'armée révolutionnaire, pour le siége de Toulon.

Ce misérable, partout où il y avoit des *sociétés populaires*, ne manquoit pas de s'y présenter ; et pour y être mieux accueilli, il se disoit le parent, le neveu du *grand Marat :* il portoit toujours avec lui l'os d'un *orteil* qu'il montroit comme un trophée, comme une relique ; et qu'il appeloit une dépouille d'*Aristocrate !*

Ce fut à Toulon qu'il fit connoissance de Buonaparté : mais celui-ci jouissoit, dans cette ville

d'une si mauvaise réputation, que Murat lui-même étoit *honteux* de se trouver avec lui. S'étant, dans la suite, rencontrés à Nice, ils renouvelèrent *connoissance*, et ils devinrent bientôt intimes. Ils firent fusiller plusieurs personnes renfermées au fort; ils ordonnoient, tous deux, ces sanglantes exécutions; ils faisoient tirer leurs satellites de manière à ce que les tristes victimes eussent encore quelques minutes à vivre; afin, disoient-ils, de jouir plus long-temps du *plaisir* de voir les *grimaces* que les Aristocrates faisoient en mourant!!!

Ces cruautés, joints à plusieurs vols que ces deux scélérats avoient commis, engagèrent le Proconsul, *Aubry* à les faire arrêter. *L'Empereur Napoléon*, ainsi que je l'ai déjà observé, obtint bientôt sa mise en liberté; et, pour se rendre à Paris, il fit comme *Moise* lorsqu'il arracha les enfans d'Israel de la terre de servitude, il *chemina* tristement à pied!

Murat fut long-temps renfermé dans un fort avec son ami *Le Clerc* qui dans la suite, devint son beau-frère, et qui étoit complice de tous les meurtres de tous les vols que le *héros* du Quercey et celui de Corse avoient mis à *l'ordre* du jour.

Dès que *Buonaparté* eut été nomme Général en Chef, de l'armée d'Italie, Murat obtint le grade de colonel et fit toutes les campagnes de ce malheureux pays; il suivit sou ancien *associé* en Egypte, revint avec lui quand il *déserta* son armée, et l'aida à *culbuter* le Directoire. Pour récompenser tant

de services, Napoléon le maria à sa plus jeune sœur, *la princess Caroline*, cette *vertueuse* et fidèle *messagère* des *chastes* amours de ses deux sœurs, et que le vertueux, le magnanime Moreau avoit nettement refusée.

Toutes les fois que le tigre Napoléon avoit une commission de *sang* à faire exécuter c'étoit toujours son *digne* beau-frère Murat qu'il en charge; quoique *ce Murat* se soit toujours montré le plus lâche des hommes en présence de l'ennemi.

Quand, en 1805, il étoit à Vienne, le *Moniteur* annonça qu'il avoit fait plusieurs charges brillantes à la tête de la cavalerie. Le Maréchal *Lannes*, indigné d'un tel excès d'impudence, dit à Buonaparté que, s'il ne faisoit pas retracter ce rapport dans le Journal Officiel, lui Lannes saisiroit la première occasion de donner un *démenti* formel à *Murat;* ce qu'il fit bientôt après, d'une manière très-publique. Murat n'osa *souffler* devant *Lannes*, il *avala la pillule*, mais il se plaignit *bravement* à Buonaparté, de la conduite de Lannes. Buonaparté fit des remontrances à Lannes; celui-ci n'en devint que plus violent; et il reçut l'ordre de quitter Paris.

Dans la guerre de Prusse, qui eut lieu l'année suivante, Lannes se plaignit de nouveau de ce que les Bulletins lui *voloient*, pour les donner à Murat, les éloges qui lui étoient dus.

A la fin, Lannes envoya un cartel à Murat: celui-

ci, très-effrayé, courut bien vîte s'en plaindre à Buoparté*.

Le *magnanime* Empereur prit alors tous les *airs* de Majesté ; il fit paroître devant lui *Monseigneur* Lannes, et il lui dit que, défier un *Prince*, dont le titre étoit *altesse impériale, équivaloit* au crime de Haute Trahison ; et qu'à moins qu'il ne fit des excuses convenables à *Son Altesse Impériale, le Grand Duc de Berg*, MURAT, il seroit forcé de l'envoyer devant la *Haute Cour*† !

Mais ce langage menaçant eut, sur *Monseigneur* Lannes, un effet bien opposé à celui que Buonaparté en attendoit. Le Maréchal, devenu furieux, s'agita comme un désespéré : il traita *Toutes Leurs Altesses Impériales* de SAVOYARDS, de DÉCROTEURS, de GEUSARTS, de POLISSONS, de j— f—s, &c. &c. &c. Il en résulta que Lannes, mis d'abord, aux arrêts, fut, ensuite, envoyé, sous bonne escorte, à Paris. ‡

* Il y a neuf ans, environ, que le Général Sarrazin, qui s'est refugié depuis peu en Angleterre, envoya un défi à Murat, lorsqu'ils servoient ensemble en Italie. Le *brave* Murat refusa de se battre. Cela prouve que les assassins sont toujours les plus *lâches*, comme les plus *vils* de tous les hommes.

† C'est une Cour Supérieure où l'on ne juge qne les fonctionnaires publics du premier ordre.

‡ La Maréchal Lannes paroît avoir toujours été d'un caractère aussi inflexible qu'indépendant. Un marchand de Paris, à la véracité duquel j'ai toute raison de croire me disoit un jour que Lannes l'avoit prié de lui trouver un bon domestique : quel-

On n'a point d'idée de la conduite sanguinaire de ce monstre Murat lorsqu'il étoit en Espagne. Je le répète quand Buonaparté médite quelque sanglante exécution ; quand il a dévoué à la mort d'innocentes victimes, c'est toujours Murat, ou *Savary* qui lui servent de *bourreaux* ! !

Lorsqu'on déchiroit l'infortuné Pichegru par tous les genres de torture, c'étoit en présence du cruel Murat. Quand un tribunal de sang a condamné et fait exécuter l'innocent et intrépide Duc d'Enghien, c'étoit, encore le cannibale Murat qui dirigeoit les juges assassins qui prononcèrent l'arrêt inique ; et ce fut lui qui dirigea les coups des misérables qui l'exécutèrent ! ! !

Si jamais Buonaparté meurt, *de sa belle mort*, je ne doute pas que Murat n'usurpe le pouvoir suprême. Dans ce cas, le système de la France, quant à l'état intérieur, ou aux relations extérieures de cet empire, resteroit, à peu près, le même. Murat n'est pas aussi *fou* que Buonaparté ; mais il est aussi *vicieux* et aussi ambitieux que lui : il en a donné des preuves, il n'y a pas long temps.

Quand ces constellations, *très-sublunaires*, étoient toutes rassemblées à Bayonne, après le fameux *guet-à-pens* Buonaparté, avoit envie de nommer sa sœur, Madame Murat, Reine de Naples ; et de donner

ques jours après, le marchand dit à Lannes qu'il avoit son affaire —" De quel pays est-il," demanda Lannes ?—" Il est Corse, Mon" seigneur," repondit le marchand. " Oh ! je n'en veux point. " Nous en avons déjà assez.".

seulement à Murat le titre de Gouverneur Général des Deux Siciles, parce qu'il n'étoit pas digne d'être Roi, puisqu'il n'avoit pas l'honneur d'être du *sang impérial*. Murat protesta hautement contre l'affront qu'on vouloit lui faire, enfin, après s'être bien *chanté pouilles*, Murat eut la gloire de l'emporter sur son *impérial* beau-frère.

Ce Murat que toute la France sait n'avoir été qu'un *obscur* vagabond, voudroit qu'on le crût sorti de bonne famille. Il affecte les manières d'un Grand Seigneur, et il ambitionne beaucoup de passer pour savant. Il a singulièrement à cœur de persuader qu'il descend d'une race illustre.

Il y a six ans environ, que les Journaux de Paris, donnèrent, sous la rubrique de Ratisbonne, la nouvelle qui suit. " Nous annonçons l'arrivée, en cette " ville, d'un Comte Murat qui vient de Vienne; " c'est, *probablement*, un cousin du *célèbre* Général " François, Murat." Comme on étoit à la veille de créer une *Noblesse* en France, l'article en question n'avoit été mis que pour faire accroire aux François que Murat étoit de l'ancien régime ! ! !

CAROLINE MURAT,

REINE DE NAPLES, SŒUR DE BUONAPARTÉ.

Il n'y a pas, dans toute la France, de femme plus vicieuse, et plus débauchée que *cette* Caroline. Elle

à vécu publiquement avec ses deux frères, Napoléon et Lucien ; et elle s'en est vantée ! Elle est très-jalouse de la Reine de Hollande, parce qu'elle voudroit avoir un ascendant, non partagé, sur son *impérial* amant et frère. Cette liaison contre nature existe toujours entre Napoléon et elle.

Lucien a été à la veille d'avoir un duel avec Murat à l'occasion de cette *Messaline* ; mais comme ce n'est pas le *fort* de Murat de se battre, l'affaire a été arrangée par Napoléon qui a fait partir Lucien pour l'Espagne, en qualité d'Ambassadeur.

Indépendamment de Napoléon, Madame Murat a pour *amoureux* le Général *Beaumont*, ainsi que le jeune *Flahault*, fils naturel de *Talleyrand* et de Madame de Flahault. Cette dernière est mariée, aujourd'hui, à M. de Souza, noble Portugais, qui a rempli diverses missions diplomatiques, et qui étoit, dans ces derniers temps, à St. Petersbourg.

Madame Murat est aussi un parfait *escroc ;* elle est très-liée avec tous les filoux qui savent le mieux *escamoter* une carte ; elle les invite à ses parties ; et elle a toujours la meilleure curée dans les bénéfices *honnêtes* que ces fripons tirent à l'aide de leurs tours de *passe-passe*.

LUCIEN BUONAPARTE.

Il arrive, rarement, que les hommes *vicieux* aient de la confiance, les uns dans les autres ; Un voleur en soupçonne toujours un autre, quand il le croit aussi *coquin* que lui. Cette remarque peut s'appliquer, parfaitement, à la défiance, ainsi qu'à la jalousie qui tiennent Napoléon en garde contre son frère Lucien ? Celui-ci aussi vicieux que Napoléon, sous tous les rapports, est plus calme, plus tranquille plus réfléchi, et beaucoup moins *fou* que *Sa Majesté Impériale*. Dans la vie privée, Lucien est aussi méchant que Napoléon ; mais il est moins dangereux en politique, parce qu'il n'est pas militaire. Napoléon sait que Lucien a beaucoup de talent, qu'il lit continuellement, et que son esprit est très-cultivé. En effet, Lucien, qui est très-affable, a les formes les plus agréables. Son caractère altier ne se plie qu'avec peine aux ordres de son frère ; et on l'a vu souvent refuser de fléchir devant l'*idole*. Lucien est, trop ambitieux pour accepter un Royaume moindre que ceux de ses frères, Joseph, Louis, et Jérôme : Napoléon, de son côté, craint de le faire régner sur une nation trop puissante. Il sait qu'il ne feroit pas aisément la loi à Lucien ; il sait qu'il lui seroit difficile de lui faire recevoir un seul des *mille et un* décrets qui émanent de son cerveau *brûlé ;* et, c'est pour cela qu'il le tient à une *certaine* distance.

Napoléon sait encore que Lucien a une bien foible idée de ses talens. Je crois, en effet, que peu d'hommes ont aussi bien jugé le *héros*, que Lucien, car celui-ci a une triste opinion du *parvenu*. Lucien est, en cela, parfaitement d'accord avec Talleyrand.

Je vais tracer l'esquisse de la vie de Lucien, que le lecteur ne jugera pas, j'espère, dénuée de tout intérêt.

Lucien Buonaparté nâquit en 1774: arrivé en France, en 1793, il se fit *garçon gacheux* dans une des écoles primaires de Marseille, où il épousa la Fille d'un cabaretier ; mais, bientôt dégoûté de sa femme, il lui donna, pour s'en défaire, un bouillon à l'*Italienne !*

A la nomination de son frère au Commandement en Chef de l'armée d'Italie, Lucien obtint une place de *Commissaire des guerres ;* il fit bientôt une fortune considérable. *

* Les déprédations commises par les divers employés, dans les armées Françoises sont inconcevables. Je ne sais comment le premier *voleur* de ce malheureux pays, qui connoît parfaitement ce mode de pillage, souffre qu'on lui donne toute la latitude qu'il a. Il ne sera pas indifférent au lecteur de savoir comment tous ces *fripons* s'y prennent.

On appelle *Garde-Magasins* toutes les personnes qui ont soin des provisions, de l'habillement, &c.: leur paye n'est que de cent louis par an ; et il n'y a que ceux qui sont riches qui peuvent rendre leurs places lucratives. La personne qui ordonne la *livraison* des fournitures, &c. est un inspecteur qui lui-même en reçoit l'ordre d'un Commissaire des guerres, et celui n'expédie cet ordre

Lorsque Lucien étoit à Gênes, il fit armer un corsaire, ou plutôt un *pirate* chargé d'écumer la mer. Les déprédations commises par ce bâtiment, excitèrent l'animadversion des journaux François. Il y eut, surtout, un cas qui fit grand bruit à Paris. Un navire chargé pour l'Italie, et venant de Maroc, fut rencontré, et pris par le corsaire de Lucien, qui le conduisit à Ajaccio, où il fut condamné. L'équipage, emprisonné d'abord, fut ensuite renvoyé, de l'île sur un vaisseau ouvert; mais ayant eu le bonheur d'arriver à Marseille, le Capitaine trouva les moyens de se rendre à Paris, où il rendit plainte contre le pirate.

La plainte ayant été portée devant la Cour des Prises, le Président jugea la capture du corsaire un vol si manifeste, qu'il crut devoir en informer le Directoire. Croiroit-on que le résultat d'un vol aussi prouvé n'eut d'autre effet que celui de faire arrêter le Capitain Turc, qu'on reconduisit à Marseille sous

que sur la demande d'un Colonel de régiment. Quand, par exemple, on a besoin de dix mille paires de souliers, on donne l'ordre d'en délivrer vingt mille; et les quatre *sangsues* partagent entr'eux les dix mille paires ordonnées de plus. Le *Garde Magasin* est obligé de faire les avances, et en *espèces bien sonnantes*, des profits qui reviennent à ses *complices*. Ce brigandage enlève au gouvernement la moitié, en sus des fournitures que les armées consomment. Je me suis entré dans ces détails que parce qu'il y a des gens qui imaginent que tout, dans les armées Françoises, est sur le meilleur pied possible.

La plus grande partie de ceux qu'on voit rouler en équipages à Paris, étoient orig nairement des *Garde-Magasins* ! ! !

bonne escorte! Cet infortuné, après un tel *échantillon* de la *fraternité* Républicaine fut trop heureux de pouvoir s'embarquer avec son équipage à bord d'un vaisseau neutre qui faisoit voile pour la Sicile! *

Ce fut Lucien qui, le 18 Brumaire, eut tous les honneurs de la journée. Son frère le fit, en récompense, Ministre de l'Intérieur. On a peine à concevoir quelle fut l'*infamie* de sa conduite, dans cette place: il pilloit, il voloit à *pleines mains*. Ses intrigues et ses débauches ne connoissoient point de bornes. Il osa violer dans un de ses bureaux, une jeune personne de dix-huit ans! Ce lâche attentat, qui fut connu aussitôt, parce que plusieurs commis accoururent aux cris de la malheureuse victime, fit à Paris la plus grande sensation. Enfin, ses *amours* avec sa sœur devinrent si *publiques* et si *scandaleuses*, qu'elles le firent envoyer ambassadeur à Madrid!

Quelque temps après, il se rendit à Badajos pour y traiter de la paix avec le Portugal: mais la condition *sine qua non* qu'il y mit, fut qu'on lui donneroit une *douceur* de six millions; et, comme le Gouverement Portugais n'avoit pas d'argent, on le paya en diamants bruts!

Dès que Lucien fut de retour à Paris, il vendit ses diamans à un M. Salomon qui étoit venu, de Londres, pour les lui acheter.

* Je renvoie le lecteur, pour les détails de ce vol, au *Moniteur*, de l'an 7, No. 336.

Lucien, à son arrivée d'Espagne, devint bientôt Membre du *Tribunat*, où il prononça d'assez beaux discours: il finit, enfin, par être Sénateur; mais il en est resté là.

Peu de temps avant que la *farce* de l'*Impérialisme* eut lieu, Lucien épousa une Madame *Jaubertou*, veuve d'un *Courtier*, et femme d'une morale peu sévère. Buonaparté, à cette nouvelle, lui dit:—"Comment! vous savez ce qui se passe maintenant, et vous allez épouser une catin!"—"Eh bien!" répondit, froidement, Lucien, "elle est au moins *jeune* et *jolie!*" Buonaparté sentit le sarcasme; et ce fut leur dernière entrevue.

Quelque temps après, Lucien ayant osé condamner, et le meurtre du Duc d'Enghien, et la conduite de son frère envers le Général Moreau, reçut, de *Regnier*, alors Ministre de la Police, l'ordre de quitter Paris dans vingt-quatre heures, et la France en huit jours: cet order lui enjoignoit d'emmener toute sa famille avec lui!!!

JEROME BUONAPARTE.

Ce jeune homme ressemble beaucoup à ses deux frères, Joseph et Louis. Je suis persuadé qu'il n'a quitté qu'à regret la femme qu'il avoit épousée en Amérique, Mademoiselle Patterson. Sa foiblesse n'a pu résister au ordres impérieux de Napoléon.

LE CARDINAL FESCH.

Cet homme, Suisse de naissance, étoit prêtre au moment de la révolution ; et, comme il avoit toujours été un *mauvais sujet*, il profita des troubles pour jeter le *froc aux orties*, et embrasser une profession plus lucrative, et plus de son goût. En conséquence, il commença par organiser, à Bâle, sur la fin de 1792, un club de Jacobins, que leurs excès, et leurs *escroqueries* firent bientôt chasser de cette ville. De Bâle, il alla rejoindre, en Savoie, l'armée du Général Montesquiou. Il y servit en qualité de *fourrier*. Il s'avança graduellement dans cette armée ; et quand Buonaparté eut le Commandement en Chef de l'armée d'Italie, il fit son oncle Fesch, *Commissaire des Guerres*.

Le Cardinal Fesch, qui n'avoit pas jugé à propos de suivre son neveu en Egypte, fut *chassé*, de l'armée de Naples, par le Général Championnet. De retour à Paris, il y vécut dans la débauche, pour mieux dire, dans la crapule, avec ce qu'il pouvoit *escroquer* au jeu.

Buonaparté, revenue d'Egypte, fit de nouveau employer son oncle : mais, bientôt après, la *piété* du neveu força l'oncle à reprendre son ancien état ; et, dès que le fameux *Concordat* eut été signé, ce misérable fut fait Archevêque de Lyon ; ensuite Cardinal.

Les intrigues de cette *basse Eminence*, avec le

beau sexe, d'une certaine classe, seulement à Lyon et à Rome, rempliroient un *gros* volume.

FANNY DE BEAUHARNOIS,

REINE DE HOLLANDE.

C'est avec infiniment de regret que je suis forcé de donner à cette dame, une place dans *l'abominable* description de la Cour de St. Cloud.

On ne sauroit nier que cette infortunée, étoit *enceinte* du tyran, quand elle fut mariée à Louis. Mais la volonté de *l'impérial* brigand est une loi irrésistible. En effet, qui pourroit, qui oseroit même résister aux mandats *arbitraires* qu'il rend, dans le Cabinet, à la tête de ses armées, ou dans le *boudoir*?

La dame de qui je parle, est, aujourd'hui, aussi affable comme reine, que quand elle n'étoit que *Mademoiselle* de Beauharnois. Elle est bonne, humaine, charitable, et toujours prête, pour obliger, à user de la grande influence qu'elle a sur Buonaparté, dont elle n'a pas cessé d'être la *favorite*. En tout, sa conduite forme un contraste frappant avec celle des *vertueuses* sœurs de *l'Impériale Majesté*.

LOUIS BUONAPARTE,

ROI DE HOLLANDE.

Ce jeune homme est bon, honnête, et a le désir de faire le bien. Je ne pense pas qu'il y ait un Hollandois qui ne lui rende ce témoignage. On lui a imputé bien du mal : personne, assurément, ne m'accusera de *partialité* pour la famille de Buonaparté ; mais la vérité me force de contredire tout ce qu'on a pu publier contre lui. Louis n'a jamais été bien avec sa femme. Les mariages forcés rendent très-rarement heureuses les personnes qui les contractent ; et moins encore en pareille occasion.

CAMBACÉRÈS,

ARCHI-CHANCELLIER DE L'EMPIRE.

" Ce rénégat à barbe grise,
" De Robespierre ancien patron,
" Porte empreinte la paillardise
" Sur sa figure de guenon ;
" Si vous avez peau douce & fine
" Et chûte de reins d'Apollon,
" Vîte, il vous suit à la sourdine
" Il vous attrappe, & sans façon
" Du plat d'une main pateline,
" Il vous caresse le menton ;
" La luxure adoucit son ton,
" *De petits noms doux*, il vous nomme,
" Et même en plein jour, il est homme
" A *vilétiser* son garçon."

De tous les animaux *nuisibles* que la révolution a produits, cet homme est le plus dangereux ; il n'est ni sans talens, ni sans connoissances, mais il n'a aucune sensibilité ; il seroit cruel même, si cela étoit nécessaire pour conserver sa place, ou lui faire faire meilleure chère.

Cambacérès est un des plus grands *Epicuriens* de France : il tient la meilleure table de Paris.

Toutes les semaines, il donne un dîner *d'obligation* qui est toujours somptueux ; et une fois, par mois, au moins, son cuisinier invente un nouveau

plat pour piquer davantage sa sensualité. Son Maître d'Hôtel est aussi *glouton* que lui: c'est à Cambacérès, enfin, qu'est dédié le fameux *Almanach des Gourmands*.

Cambacérès a une *tendre* propensité à un goût qui n'est pas *tout à fait* dans la nature: cette révoltante perversîté l'éxpose à des calembourgs continuels. De toutes les constellations de St. Cloud, *qui ont été si long-temps sans briller*, je n'en connois aucune qui soit plus méprisée que lui, en ce que tous les François se ressouviennent encore de la part *sanguinaire* que ce *scélérat* a eue dans le procès de Louis XVI.; et qu'ils n'ont pas oublié qu'il faisoit alors le *sans-culotte*. Mais aujourd'hui, que la scène est si changée, ce misérable ne sort jamais sans être décoré de toutes les plaques de ses Ordres, et il en a cinq à six!

Peu de temps après la *farce* qui l'a *déguisé* en *Prince*, il dit à son Secrétaire Monvel: "Lorsque "j'ai du monde, il faut toujours dire, en me parlant, "*Votre Altèsse Sérénissime*; mais, entre nous, "cela sera inutile; et *Monseigneur*, tout bonne-"ment, suffira!" Grand Dieu, quel Prince, et quelle Altessè!!

Je crois que quelques anecdotes, sur la vie de cet homme, ne seront pas indifférentes au lecteur.

Cambacérès, avant la révolution, étoit Conseiller de la Cour des Aides de Montpellier; il étoit Rapporteur de la Cour, et avoit une pension de cent

pistoles. Imaginant qu'il lui seroit plus profitable de venir *brailler** à Paris, il chercha à se faire nommer *député* ; mais il ne put réussir à être élu, par son département, ni pour l'assemblée *Constituante*, ni pour la Législative. A force d'intrigues, il parvint, enfin, à être envoyé à la Convention ; et il y *vota* la mort du Roi. Il fut Président du comité des *seize :* ce Comité avoit été formé pour délibérer sur la question de savoir si l'on accorderoit, à l'infortuné monarque, *l'appel au peuple*, qu'il demandoit. Cette demande fut rejeté, et Cambacérès, au nom du Comité, fit à ce sujet, le rapport le plus *fougueux*. Carnot, Sieyes, Tallien et Barrère m'ont assuré que Cambacérès avoit été, en cette occasion, le membre le plus *violent* de tout le Comité.

Cet homme est *méprisé* de tous les partis. En 1795, on découvrit à Paris une conspiration *Royaliste* à la tête de laquelle étoit un M. Le Maître. Le nom de Cambacérès n'y figuroit pas mal ; mais à l'aide de son *charlatanisme*, et de ses phrases de *sans culotte*, il parvint à se faire acquitter.

Le fait suivant s'est passé, il y a cinq ans, environ ; et comme je suis certain que Buonaparté l'*ignore entièrement*, je ne serai pas fâché de l'apprendre à *son Impériale Majesté*. Cambacérès donc travailloit de tout son pouvoir auprès des agens de Louis XVIII,

* Expression de Mirabeau—Voyez la note de la page 11.

pour qu'*amnistie* lui fut accordée, dans le cas d'une contre-révoluion. J'ignore si le Roi lui a, effectivement, accordé cette grâce.

Son salaire, comme Archi-Chancelier, est de quatre millions huit cents mille livres ! Il est vrai qu'il est tenu à donner des dîners à tous les fonctionnaires publics !

LE BRUN,

ARCHI-TRÉSORIER DE L'EMPIRE.

Cet homme est, sous tous les rapports d'un caractère bien différent de celui de Cambacérès. Le Brun a beaucoup de connoissances et de probité ; et il étoit homme de *lettres* avant la révolution. On l'a toujours vu se distinguer par sa modération à l'*Assemblée Constituante* aussi bien qu'au Conseil des Anciens. Il n'a jamais parlé que sur les Finances. M. Le Brun n'est pas, en ce moment, favori de Buonaparté.

FOUCHÉ,

SÉNATEUR, EX-MINISTRE DE LA POLICE, DUC D'OTRANTO, GRAND-CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE L'AIGLE D'OR DE WIRTEMBERG.

L'OPINION général est que cet homme est la *terreur* de la France et de l'Europe ; mais je puis assurer les lecteurs que, quelques grands qu'aient été ses *crimes*, sous le *règne* de Robespierre, il a eu, depuis son avénement au Ministère, sous Buonaparté, beaucoup de modération et de fermeté ; car on l'a vu, très-souvent, résister aux mandats insensés, iniques et féroces de *son maître ;* ainsi que je l'ai déjà dit dans les pages précédentes. Fouché a été *renvoyé ;* mais je suis convaincu que les Parisiens perdront au *change*.

Fouché est né dans les environs de Nantes. Son père, honnête boulanger, faisoit du *biscuit* pour la marine. Son frère aîné est, encore aujourd'hui, marchand à Nantes. Fouché fit ses études à l'*oratoire*, et entra ensuite dans cet ordre. A la révolution, il se maria. Ses atrocités à Lyon, lorsqu'il y étoit *Proconsul* avec Collot d'Herbois, peuvent se lire dans tous les journaux du temps. Cependant, on m'a assuré, et je le crois, qu'il n'étoit que le *mannequin* du féroce Collot : je conviens que cela est une bien pauvre excuse ; mais j'ai connu beaucoup de

le fit Ministre de la Justice. Quelque temps après la paix d'Amiens, le *Héros* ayant réuni le Ministère de la Police à celui de la Justice, parce qu'il avoit alors *renvoyé* Fouché, créa, pour Régnier, le titre de Grand Juge, qu'il ajouta à celui de Ministre de la Justice.

Régnier s'étant montré trop *foible* dans l'affaire de *Moreau*, Buonaparté lui ôta la Police, qu'il rendit à Fouché.

Le Ministère de la Justice est peut-être le plus lucratif de tous les Ministères de France : le salaire de cet emploi, comme des autres places de Ministres, est deux cents mille francs ; mais il a *certains* droits qui, avec le *tour du bâton*, font valoir ce poste près de six cents mille francs.

Ce M. Régnier est un *maître gourmand :* il eut un jour une grande *querelle* avec son *cuisinier*, au sujet d'une *carpe*. Le Ministre vouloit que *ma commère* la *carpe* vînt de la *Moselle*, tandis que le cuisinier soutenoit qu'elle étoit du *Rhin*.

Cet imbécile est ce que les François appellent un homme *nul*.

DECRES,

MINISTRE DE LA MARINE.

Cet homme, autrefois Baron, est l'être le plus *brutal* qu'on puisse voir: il est vrai que, presque toute sa vie, il a été en mer. Il se trouva à la bataille d'Aboukir, et eut le bonheur d'échapper. Après avoir mouillé quelque temps à Malte, où il s'étoit réfugié, il se hasarda d'en sortir avec son seul vaisseau, le *Guillaume Tell*, de 74 canons; mais rencontré bientôt par deux vaisseaux Anglois, il fut contraint de se rendre, à la suite d'un combat assez opiniâtre.

La haine *invétérée* de cet homme contre les Anglois n'a point d'exemple. Buonaparté le *sait*, et voilà pourquoi il l'a fait Ministre; car une haine bien prononcée contre les Anglois, est la meilleure recommandation qu'on puisse avoir auprès de l'*Impériale Majesté*. Pour montrer quelle est la *rancune* de Decrès contre les Anglois, il suffira de rapporter l'anecdote suivante.

Decrès accompagna le *héros* dans un voyage qu'il fit, avec sa *Cour*, à Rouen. Ce Ministre, se promenant sur le *quay*, fut arrêté par une personne à laquelle il avoit donné *commission* de lui chercher un secrétaire. " J'ai presque votre affaire," dit cette personne au Ministre; " j'ai déjà parlé à un

" jenne homme fort *instruit*."—" Je n'aî pas besoin " de *savant*," reprit Decrès, en *colère;* " donnez-" moi quelqu'un qui sache bien battre les Anglois." " Bravo!" s'écria Buonaparté, présent à cette conversation; voilà ce qui s'appelle de la *dignité !*

GAUDIN,

MINISTRE DES FINANCES.

Cet être, avant la Révolution, étoit Commis chez un Banquier. Il n'a aucun talent quelconque.

MARET,

DUC DE BASSANO, SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Maret est fils d'un Médecin de Dijon. Il vint à Paris pour faire *fortune* par la révolution, et il n'a pas mal réussi.

Il commença sa carrière par écrire, pour le *Moniteur*, des notes à la main, qu'il prenoit des discours des Membres de l'Assemblée Constituante; il s'insinua bientôt dans les bonnes grâces de M. *Trouvé*,

propriétaire de ce journal, et *franc sans-culotte*, qui lui donna un intérêt dans son affaire.

M. Maret s'étant attiré l'attention de Roland, de Brissot, et de Le Brun, le Ministre des Affaires Etrangères qui a été guillotiné sous Robespierre, fut envoyé, en Angleterre, avec Chauvelin et Talleyrand. Après la mort du Roi, il retourna à Paris avec Chauvelin. Il fut chargé d'une seconde mission pour l'Angleterre ; mais on ne lui permit pas d'aller plus loin que Cantorbery, et il fut, en conséquence, obligé de reprendre le chemin de Calais.

Quelque temps après, il fut nommé Ambassadeur à Naples : il se rendoit à cette mission, lorsque les Autrichiens l'arrêtèrent en route, et sur *pays neutre*, aussi bien que *Sémonville*, nommé Ambassadeur à Constantinople. Ces deux Ministres, conduits d'abord à Mantoue, puis transférés dans la forteresse de Brunn, furent détenus prisonniers jusqu'à ce qu'on les ait échangés pour la Princesse, fille de Louis XVI.

A sa sortie de prison, Maret fut employé dans les négociations de Lille ; et après le 18 Brumaire, Buonaparté le fit Secrétaire d'Etat.

Maret a très-peu de talens et de connoissances ; mais il est bon *commis*, et il corrige assez bien les Bulletins, les Manifestes, et autres pièces *nocturnes* que le Tyran conçoit dans ses momens *lucides* d'insomnie.

REGNAULT DE St. JEAN D'ANGELY,

MINISTRE, ET CONSEILLER D'ÉTAT, SECRÉTAIRE DE LA FAMILLE IMPÉRIALE, GRAND PROCUREUR-GÉNÉRAL, &c. &c.

M. Regnault, Avocat à St. Jean d'Angely, avant la révolution, fut nommé député aux Etats-Généraux. On l'a toujours régardé comme un homme modéré.

Proscrit, sous Robespierre (il avoit alors un intérêt dans les charrois de l'armée), il ne fût membre d'aucun des deux Conseils sous le Directoire. Lorsque Buonaparté s'empara de l'île de Malte. Regnault y fut envoyé comme Gouverneur. En sa qualité de *chaud* partisan de Buonaparté, au 18 Brumaire, il fut créé Conseiller d'Etat, et il est encore aujourd'hui un personnage important à la Cour de St. Cloud.

M. Regnault a beaucoup de mérite; je ne connois en France, aucun homme qui puisse lui être comparé: il est très-érudit, bon orateur et presqu'homme d'Etat révolutionnaire. C'est, sans contredit, le meilleur Ministre de Buonaparté.

M. Regnault est obligeant pour ses amis, et très-utile à toutes les personnes de sa connoissance. Je n'ai jamais entendu parler mal de lui.

SEGUR,

GRAND MAÎTRE DE CÉRÉMONIES, ET CONSEILLER D'ÉTAT.

Ce M. de Ségur est le fils du *feu* Maréchal de Ségur : il a beaucoup de talens, et il est auteur de plusieurs ouvrages politiques. Sous l'ancienne Cour de France, il fut successivement Ambassadeur en Russie, en Prusse, et à Rome. Lorsqu'il résidoit à la Cour de Catherine, il accompagna cette Princesse dans un voyage de *plaisir* qu'elle fit à Cherson. Ce fut dans ce voyage qu'il *esquissa* un traité d'alliance entre les deux pays. Cette *esquisse*, mise en vers, plut tellement à la Czarine, qu'elle signa le traité avec la France.

Ségur ne fut employé ni par le Comité de *Salut Public*, ni par le Directoire; mais, au 18 Brumaire, il devint membre du *Corps Législatif;* on le fit ensuite Conseiller d'Etat, et enfin Grand Maître de Cérémonies.

Cet homme, dont le fils a été *assassiné* par ordre de Buonaparté, ainsi que je l'ai déjà dit*, n'a cessé, depuis, de *ramper* aux pieds du *bourreau* de son fils. Le tyran, afin de le consoler de la perte de ce fils, lui a donné deux cents mille francs *pour monter sa maison ! ! !*

Cet homme est le plus *vil* et le plus *abject* de tous les *valets* de la Cour de St. Cloud.

* Voyez la page 143.

LE GENERAL SAVARY,

DUC DE ROVIGO, ET MINISTRE DE LA POLICE.

Cet homme a été, pendant plusieurs années, Directeur de la *Police Particulière* de Buonaparté. On le regarde, en France, comme un *brigand* de la plus vile espèce; il ne fait pas difficulté *d'assassiner, de ses propres mains*, les victimes que le *tyran* lui designe. J'ai déjà eu occasion de parler de *l'assassinat* du Général Desaix, commis par ce lâche bandit; ainsi que de sa conduite envers la Famille Royale d'Espagne. Je suis convaincu, qu'à l'excéption de Buonaparté, et de Murat, il n'existe pas, en France, de monstre plus cruel, et plus sanguinaire que ce *Duc de Rovigo*.

Quoique cet homme descende d'une bonne famille de Languedoc; quoique sa femme, qui est de St. Domingue, soit, elle-même, bien née, il est impossible de trouver quelqu'un qui ait des manières plus basses, plus dégoûtantes, et plus horribles que ce scélérat. Il est très-distrait en société. On le voit s'agiter et *tressaillir* à chaque instant. On diroit que les malheureuses victimes qu'il a égorgées, *apparoissent* continuellement à ses regards pour le tourmenter sans cesse. C'est cet homme qui a la clef de la caisse qui renferme *la pharmacie* particulière de Buonaparté! *Demande*—pourquoi un homme de l'art n'a-t-il pas cet emploi?

C. M. TALLEYRAND DE PERIGORD.

PRINCE DE BENEVENT, VICE-ARCHI-CHANCELLIER D'ÉTAT.

Salaire, un million par an !

" ROQUETTE dans son temps, PERIGORD dans le nôtre,
" Furent Evêques d'Autun.
" Tartuffe est le portrait de l'un
" Ah—Si MOLIÈRE eut connu l'autre!!!

CHÉNIER*.

Le lecteur doit s'être aperçu qu'une sorte d'intimité avoit existé entre Talleyrand et moi ; cette liaison avec lui a duré quinze mois ; et je suis certain que, pendant ce temps, il ne s'est point passé *un seul jour*, sans que je ne visse ce Ministre.

Ainsi, je crois que personne n'a eu autant que moi les moyens de former un jugement sur cet homme. Il n'aura pas sans doute, échappé au lecteur, que la conduite de Talleyrand envers moi personnellement, n'avoit pu lui mériter aucune part dans mon estime : mais j'avoue, sincèrement, que

* Ces vers de Chénier ont couru tout Paris ; on les lisoit avec transport. Roquette étoit autrefois, Evêque d'Autun ; et i paroît que Molière l'avoit en vue, quand il fit sa fameuse coméd de Tartuffe.

je ne conserve, à son egard, aucun ressentiment du traitement que j'ai reçu de lui; et je suis persuadé, qu'en cela, il n'a agi que par ordre de son tyran.

Une injure reçue excite naturellement l'indignation; et on excuse aisément la personne qui a à se plaindre d'une manière bien différente. Je n'écris point par ressentiment du mal qu'on m'a fait, et je ne suis guidé par aucun motif personnel: j'écris pour révéler au monde entier, des faits qui ne sont pas assez connus. Si, en retraçant les *atrocités* de Buonaparté, je me suis servi d'épithètes, qu'on juge trop *fortes*, ma défense est qu'un *historien* doit dire la vérité, et toujours appeler les *choses* par leurs *noms;* ainsi quand je *raconte* les cruautés d'un *tyran*, je dois dire que ce *tyran* est *cruel*.—S'il prenoit fantaisie au *Diable* d'entrer dans un *atelier* de peintre, et de s'y asseoir pour faire son portrait, assurément, il seroit impossible que l'artiste le représentât comme un *Ange;* et plus la ressemblance, qu'il en tireroit, seroit *parfaite*, plus aussi il déploieroit de talent.

Je ne crois pas que, depuis vingt ans, et si nous exceptons Buonaparté, je ne crois pas, dis-je, qu'on ait vu, sur le théâtre *politique*, d'homme qui ait fait plus parler de lui, que ce M. Talleyrand.

Talleyrand de Périgord descend d'une très-ancienne famille. Destiné pour l'église, il fut nommé, avant l'âge de trente ans, Evêque d'Autun; et voici comment Louis XVI, répugnoit à nommer Evêque un homme sans mœurs, agioteur, &c. Mais le

Comte de Périgord, son père, demanda en mourant, comme une marque signalée de la bonté du Roi, que S. M. accordât à son fils un Evêché qu'il sollicitoit depuis long-temps, mais qu'il n'obtenoit pas, quoiqu'il eût été Agent du Clergé.

Cette élévation n'eut pas l'effet que le Roi s'en étoit promis, le nouvel Evêque ne se corrigea point de ses *vices*. Il fut nommé aux Etats Généraux. Ce fut Talleyrand qui par *pique* contre le Clergé, fit à l'Assemblée Constituante, en Novembre 1789, la motion tendante à confisquer les biens de l'Eglise.

Le 14 Juillet, 1790, Talleyrand, official *pontificalement*, sur l'Autel de *la patrie* qu'on avoit élevé au *Champ de Mars:* c'est là qu'il fit la bénédiction des drapeaux de tous les départemens de la France, et qu'il appeloit les *bannières sacrées de la liberté!*

En 1792, il accompagna, comme Chargé d'Affaires, M. Chauvelin, nommé ministre en Angleterre: cette place lui avoit été donné à la recommandation particulière du Roi, qui regardoit M. Chauvelin plus attaché au parti révolutionnaire qu'aux intérêts de la monarchie.

Cette nomination de Talleyrand plut également, et à la *Commune* de *Paris*, et aux Membres *Jacobins* du Pouvoir Exécutif, parce qu'ils ne savoient rien de la *double* mission que *ce Chargé d'Affaires* avoit à remplir*.

* Talleyrand étoit, alors *pensionnaire* du Roi.

Les *machinations* de Talleyrand, en Angleterre, sont bien connus en France. Je suis très-certain, qu'elles ne le sont pas en Angleterre, car si elles l'étoient, le peuple Anglois n'auroit pas *prodigué* les noms de " patriotes, d'amis du peuple," dont il a été si libéral envers certains démagogues du pays.

Après la funeste journée du 10 Août, le Cabinet de St. James notifia, à M. Chauvelin, qu'il ne pouvoit plus le reconnoître en qualité d'Ambassadeur de France. Aussitôt, Talleyrand informa le Ministère Britannique qu'il avoit une commission particulière du Roi, qui lui avoit donné, à cet égard, des lettres de créance; et ce fut pour cette raison qu'on lui permit de rester en Angleterre.

Cependant, Talleyrand crut bientôt, devoir retourner à Paris pour avoir de nouvelles instructions du Gouvernement qui s'étoit élevé sur les ruines de la monarchie. Les *meneurs*, qui désiroient avoir en Angleterre, un homme de confiance, n'hésitèrent pas à revêtir Talleyrand de nouvelles lettres de créance; et celui-ci repassa à Londres*.

* Pour prouver que Talleyrand étoit l'agent du gouvernement François, après le 10 Août, je citerai, seulement, un passage tiré d'un écrit qu'il publia, pour se justifier, quelque temps avant le 18 Brumaire. Il est intitulé, ECLAIRCISSEMENS *donnés, par le Citoyen* TALLEYRAND *à ses Concitoyens.*—Paris, *an* vii.

Talleyrand, accusé de trahison, d'aristocratie, &c. par les journaux de Paris, qui blâmoient la Convention de l'avoir fait *rayer* de la liste des *émigrés*, répond ainsi:

Après la mort du Roi, Talleyrand, craignant que le Ministère Britannique ne le renvoyât d'Angleterre, engagea ses *amis* de Paris, de faire rendre contre lui, et comme *traître* et *émigré*, un décret de *mise hors de la loi ;* ce qui fut exécuté à l'appui

" Mais quels sont, demandent encore ces hommes, les motifs qui ont déterminé la Convention Nationale à rayer Talleyrand? Ici la question change ; toutefois la réponse est simple et assurément bien décisive. Ces motifs, les voici :

" Je fus envoyé à Londres, pour la deuxième fois, le 7 Septembre 1792, par le Conseil Exécutif Provisoire. J'ai, en original, le passeport qui me fut délivré par le Conseil, et qui est signé des six membres, *Lebrun, Danton, Servan, Clavière, Roland,* et *Mongé.* Il a été mis sous les yeux de la Convention, au moment où elle daigna s'occuper de moi: et je le monterai à quiconque désirera le voir. Ce passeport est conçu en ces termes: *Laissez passer Ch. Maurice Talleyrand—allant à Londres par nos ordres.* J'étois donc bien autorisé à rester hors de France jusqu'à ce que *ces ordres* eussent été révoqués: or ils ne l'ont jamais été; je n'ai donc pu être en contravention par mon absence. Cependant, ne voulant pas la prolonger, qu'ai-je fait? ce que tout citoyen auroit fait à ma place. J'ai attendu l'époque mémorable où la Convention recouvra son indépendance: je lui ai fait connoître aussitôt *pourquoi j'étois parti, pourquoi je n'étois pas rentré ;* et je lui ai demandé qu'elle levât les obstacles qui opposoient à mon retour dans ma patrie, soit en rapportant le décret d'accusation dont j'avois été frappé, soit en m'indiquant un tribunal pour y être jugé. Je lui ai demandé surtout qu'elle ne regardât pas comme émigré celui qui présentoit un titre d'absence *aussi légitime.* Ma double demande fut parfaitement accueillie. Ainsi, j'etois sorti de France *parce que j'y étois autorisé, que j'avois reçu même de la confiance du gouvernement des ordres positifs pour ce départ.*"

de quelques lettres de Talleyrand au Roi, que ces *amis* prétendirent avoir trouvées aux Thuileries. Mais le Ministère Britannique eut bientôt découvert l'*artifice :* Talleyrand, *chassé* d'Angleterre, n'eut rien de mieux à faire que de passer en Amérique. Durant son séjour aux Etats-Unis, il continua d'entretenir avec *son gouvernement*, des correspondances assez suivies. A la chute de Robespierre, ce *sensuel* ex-Evêque, fatigué de végéter comme les *feuilles* de *tabac* du pays qu'il habitoit, repassa en Europe : il vint se fixer à Hambourg où il demeura jusqu'à ce que le *fameux* décret de *mise hors de la loi*, rendu contre lui, fut révoqué. Chenier, qui en fit la motion, n'éprouva pas la plus légère opposition à cet égard.

Talleyrand, à son retour à Paris, fut très-*choyé :* Madame de Staël l'introduisoit partout. Comme il avoit vu l'Angleterre, l'Amérique, et l'Allemagne, *et qu'il ment un peu*, il avoit beaucoup de choses à *raconter* de ces différens pays : il étoit, alors, le seul homme *de marque* qui fût revenu des contrées *lointaines :* aussi, aimoit-on beaucoup à l'entendre parler ; et ses opinions avoient le plus grand poids.

Charles de la Croix tenoit alors le portefeuille des Affaires-Etrangères : comme il étoit sombre, triste, et pesant, il ne fut difficile à Talleyrand de la faire renvoyer. Sa nomination eut l'approbation générale ; tous l'en félicitèrent, à l'exception néanmoins de Reubell, qui n'avoit jamais aimé Talleyrand, et qui le regardoit comme l'homme le plus dangereux,

non-seulement de la France, mais encore de l'Europe entière.

Sa conduite *publique*, comme Ministre des Affaires-Etrangères, est si bien connue de l'Europe, que ce seroit présomption, de ma part, d'en faire le sujet d'une digression particulière ; d'autant plus qu'elle est, *intimement*, liée à histoire générale que j'ai faite des *gouvernemens* dont il a été le *ministre*. Je me bornerai, donc, à *esquisser*, ici, quelques traits de sa vie privée.

Talleyrand, ainsi que tous ces autres grands *Antropophages révolutionnaires* de la France, a acquis une réputation de talens qu'il ne mérite pas, comme Ministre d'un *tyran* aussi *insensé* que *furieux*. Talleyrand n'auroit fait qu'une *triste figure* s'il eût été Ministre d'un gouvernement régulier.

Mably, en parlant de Richelieu, a dit : " Ce que Machiavel conseille, Richelieu l'exécuta. La Cour pleine d'espions et de délateurs par lesquels Richelieu voit tout, entend tout, est présent à tout," &c. Ces observations peuvent s'appliquer à Talleyrand. Le gouvernement *révolutionnaire* de France, soit sous le Directoire, soit sous Buonaparté, n'avoit pas plutôt adopté une mesure *quelconque*, que Talleyrand étoit prêt à l'exécuter. *L'espionnage* que, pour *ses propres desseins*, on l'a vu porter à un point effrayant, non-seulement dans toute la France, mais encore dans l'Europe entière, et jusqu'en Amérique, lui a donné une grande enfluence sur les *Conseils* du *cabinet* des *Thuileries*. Toutes les fois que

Talleyrand communiquoit quelque chose à son *gouvernement* il ne la donnoit que comme venant de sa *propre* opinion: il annonçoit ainsi *la possibilité* d'un *fait* qu'à l'aide de ses espions, il savoit déjà être *arrivé;* et quand le temps apprenoit au *gouvernement* que ce fait *prédit* par Talleyrand, avoit effectivement eu lieu, alors on le regardoit comme un *prophète politique.* Buonaparté, qui découvert cette *ruse,* a voulu *rivaliser* avec lui, dans ce genre *d'espionnage:* le *héros* a aussi lui ses espions; et dans la crainte que Talleyrand ne fût mieux *servi* que lui, il lui a très-*positivement* ordonné de n'envoyer, à l'avenir et dans aucun pays, les *limiers* qu'il *lâchoit* partout; à moins que, préalablement, il ne l'en informât; et ce, sous peine *d'encourir* sa disgrace!

Mais Talleyrand peut-il jamais être *disgracié?* non. Il peut bien avoir, ce qu'il a aujourd'hui, *Otium cum dignitate;* mais il n'a pas de disgrace *réelle* à craindre. Il est le *tuteur politique* de Buonaparté; et le *héros* ne voudroit pas prendre des leçons d'un autre.

Indépendamment de cette considération, Talleyrand connoît *trop* les *secrets* de *l'impériale majesté:* il connoît également, et toutes les personnes employées dans les divers gouvernemens de l'Europe, et les individus particuliers de ces différens gouvernemens, qui ont été, et qui sont encore, les *stipendiaires* de la France. Si donc on le renvoyoit, il pourroit faire un mal *incalculable.* Il n'y qu'un

moyen pour se défaire de lui avec sûreté; c'est de lui *ôter* le peu de vie qui lui reste; car il seroit trop dangereux, si on le *poussoit* à *bout*.

A sa mine, on ne croiroit pas qu'il ait autant d'énergie dans le caractère. Il est impossible de voir un être plus *inanime* et plus mal *bâti*: sa débile et *gothique* structure, affoiblie encore par la jouissance, ne se *remue* qu'à l'aide d'une chaussure *élastique* qui sert comme de ressort, à son pied *tortu*: il ne lui reste plus, de la vie, que quelques étincelles de feu qui s'échappent, de temps à autre, d'un œil *malin* et bleu qu'il a très-beau.

Je suis couvaincu qu'il n'a pas existé, en France, homme d'une morale plus dépravée que Talleyrand; sans même excepter le Maréchal de Richelieu ou Mirabeau, auxquels il est bien inférieur en talens. On n'a jamais vu la corruption, et la turpitude, rassemblée, dans le mêmes homme à ce degré.* Cependant, il a un je ne sais quoi qui rend sa société très-agréable: ses formes sont très-séduisantes: † il est aussi affable à ses égaux; il n'en est pas ainsi de tous les François, du *régime actuel*,‡

* Carnot, en parlant de Talleyrand, me disoit: "*C'est de la m—e en bas de soie.*"

† La *fameuse Mde.* de Staël disoit de lui: "*C'est un diplomate si habile, que, quand on lui donne un coup de pied dans le derrière, il rit devant.*"

‡ On disoit un jour à Talleyrand:—Vous devez vous trouver bien déplacé au milieu de cette Cour de St. Cloud. Il est vrai,

car, en général ils sont très-grossiers et fort brutaux à l'égard de ceux qui ont besoin d'eux. L'affabilité de Talleyrand fait qu'on s'empresse d'obéir à ses ordres.

Talleyrand n'a pas les qualités requises pour faire un grand Ministre ; il n'est pas assez versé—ni dans la politique, ou dans l'histoire.

Talleyrand auroit beaucoup, mieux servi sous un *Bourbon* que sous une *République* ; car, quoiqu'il ait souvent juré *haine* à la *Royauté ;* quoiqu'il ait fait *lui-même* des ouvrages *républicains ;* quoiqu'enfin, il en ait fait écrire par d'autres, il s'en faut, de beaucoup, qu'il soit démagogue. Il craint, et il déteste le *tyran* qu'il sert : personne en France ne *méprise* plus le *Corse* que Talleyrand ; et Buonaparté le sait ! Le Ministre a une bien *maigre* opinion des talens du *maître ;* et *vice versâ :* mais le *héros* se dit sans cesse, en pensant à Talleyrand : cet homme *en sait trop :* voilà pourquoi il le garde.

Ce sont MM. D'Hauterive et Durant * qui ont fait la réputation de Talleyrand : ils rédigeoient ses Rapports Diplomatiques, ses Manifestes, &c. &c.

Talleyrand a toujours, à Paris, une police très-bien organisée : il est gratuitement servi par beaucoup d'*émigrés* qui lui sont redevables de leur

répondit-il, que souvent je me trouve l'air d'un Parvenu quand je suis avec tous ces Princes et ces Ducs.

* Ils étoient, l'un et l'autre, *Chefs* de *division* dans ses Bureaux.

rentrée en France, et qui espèrent, en s'attachant à lui, obtenir quelqu'emploi du Gouvernement.

Ses *espions à gage* sont *Montheraud*, *d'Arbelle*, *Radix*, Ste. Foix, Montlausier, et le *ci-devant* Duc de M—y, L—. J'ai eu occasion de parler des deux premiers dans ma Préface.

Talleyrand s'est très-certainement opposé de tout son pouvoir à l'usurpation de l'Espagne. Un jour qu'il étoit à un lever public, Buonaparté eut l'impudence de lui demander, si le Prince des Asturies n'avoit pas *couché* avec Madame Talleyrand. Le Ministre, peu déconcerté, répondit hardiment au *questionneur* : « Il ne faut pas parler des Princes « d'Espagne, car cela ne contribue pas à la « gloire de Votre Majesté, ni à la mienne*. » Des personnes présentes à cette *jolie* conversation, m'ont rapporté que le *Corse* n'avoit jamais été aussi *sot* de sa vie.

Les richesses de Talleyrand sont immenses, et cela n'a rien d'étonnant ; car dans toutes les affaires, il commence toujours par dire : « *Il me faut tant*. » Aussi sa réponse, dans les négociations avec l'Amérique, sous le Directoire, étoit-elle : « *Il faut de* « *l'argent, beaucoup d'argent*, » &c.

Lorsqu'en 1802 on discutoit à Ratisbonne les indemnités à accorder aux Souverains d'Allemagne,

* On sait que c'est parce que Talleyrand s'est opposé à l'usurpation d'Espagne, que Buonaparté l'a fait *geolier* des *Princes* Espagnols !

ces Princes donnèrent à Talleyrand des sommes considérables pour l'engager à les servir.

Quand le Gouvernement François vendit la Louisiane aux Américains, ceux-ci avoient mis à part une somme considérable, et destinée à couvrir toutes les réclamations qu'un grand nombre de particuliers seroit en droit de faire. Talleyrand, qui étoit dans le *secret*, fit acheter, lorsque cette négociation duroit encore, une quantité immense de ces réclamations, qu'il ne paya que vingt ou trente pour cent. Il avôit, à cet effet, envoyé en Angleterre, un M. P—r, négociant Américain, résidant alors à Paris, lequel, de concert avec une maison très-riche de Londres, et qui faisoit la plus grande partie de son commerce avec l'Amérique, parvint à acheter de ces réclamations pour une somme énorme,

Les François appellent Talleyrand, *le Ministre des Affaires Etrangères pour toute l'Europe.* Ils veulent dire, par là, qu'il informe tous les *Cabinets* de l'Europe de ce qui se passe dans *celui* de St. Cloud.

Fouché, il y a quelques années, m'a raconté l'anecdote suivante, pour me prouver la *trahison* de Talleyrand*.

Un espion étranger, un Suisse, avoit la copie d'un

* Fouché et Talleyrand sont ennemis *jurés*. Buonaparté dit, un jour, à Fouché : « N'est-il pas vrai que vous haissez Talleyrand ? »—« Oh ! non, » reprit Fouché, « je ne le hais pas, mais je le méprise. »

traité secret entre l'Empereur Paul et Buonaparté. Cet espion fut arrêté, et l'on trouva cette *copie* sur lui. Interrogé de qui il la tenoit, il répondit qu'il l'avoit eue, *indirectement*, du Bureau de Talleyrand. L'ex-Evêque, mandé aux Thuileries, prétendit *cause* d'ignorance de l'affaire; mais il jura que très-certainement, il trouveroit la personne qui avoit trahi son *secret*. Il faut observer que l'*espion* avoit déclaré tenir cette copie d'une personne qui n'étoit pas employée dans les Bureaux de Talleyrand.

Talleyrand, de retour aux Thuileries, accusa son Secrétaire *particulier*, *Laborie*, d'être le *traître*. En conséquence, ce *Laborie*, qui, à ce que prétend Fouché, étoit la *victime*, et non le traître, fut arrêté : il alloit être fusillé, lorsque Talleyrand, qui vit la chose devenir plus *sérieuse* qu'il ne vouloit, parvint, à force d'adresse, à faire commuer la sentence en un exil volontaire.

Laborie, après avoir resté cinq ans en Hollande, est revenu à Paris, où il a établi une manufacture de papier.

Il n'y a pas en Europe une seule ville de commerce où Talleyrand n'ait des fonds. C'est lui qui a établi à Hambourg la maison Ozey et Cie.; il a également fait la maison Boppicheimer de Paris, et une autre à Trieste, où il a placé des sommes énormes*.

* Dans un de ses momens de *belle humeur*, et ils sont *bien rares*, Buonaparté demanda à Talleyrand par quels moyen il étoit

Dans toutes ses spéculations d'agiotage, Talleyrand *joue* à coup sûr; car il peut faire circuler, il peut accréditer les bruits qui sont les plus favorables pour les *coups* qu'il médite. Au moins le faisoit-il quand il étoit Ministre*." Ses deux agioteurs sont Monteraud et Casenove, qu'il traite en amis, et qui ont avec lui une espèce d'association.

devenu si riche. "*Sire*," répondit le Ministre, "j'ai acheté du "*Tiers Consolidé* le 18 Brumaire." On se rappelle qu'à cette époque les fonds François avoient baissés jusqu'à 5 pour cents: depuis l'élévation de Buonaparté, ils ont haussé progressivement.

* Un soir que je n'avois encore imprimé qu'un petit nombre des Numéros de l'Argus (c'étoit la veille du jour où ce Journal paroissoit, et il étoit même assez tard), le Ministre me fit prier de passer chez lui. "J'ai," me dit-il, "de bonnes nouvelles à "vous apprendre; l'Autriche et la Prusse ont accepté la ga- "rantie pour Malte; elles l'ont notifié au Cabinet de St. James. "Je viens de recevoir un courier d'Otto. *Toutes les difficul- "tés sont maintenant applanies.* (Ce furent ses expressions.) "Ainsi vous pouvez, demain, annoncer dans l'Argus cette nou- "velle comme officielle."

En conséquence, je retournai à l'imprimerie; le journal étoit fait, et j'y insérai, en gros caractère, et à la fin de la dernière colonne, l'article qui suit.

"C'est avec la plus grande satisfaction que nous arrêtons la presse, pour annoncer que nous avons reçu d'une autorité irrécusable, la nouvelle que tous les différends entre les deux Gouvernemens, relativement à Malte, ont été ajustés à l'amiable. L'Autriche et la Prusse, à la sollicitation des Gouvernemens Britannique et François, sont garans de cette île. Le Grand Maître, Prince Ruspoly, doit partir immédiatement, pour aller prendre le gouvernement de l'Ordre."

Qui auroit pu douter un instant de la vérité d'une nouvelle

Talleyrand fait, aussi, de grandes spéculations dans les denrées coloniales, et autres objets de commerce. Mais avec toutes ses richesses, il n'est ni *prodigue*, ni *vilain*. Ses assemblées ne sont nombreuses, que quand il donne des dîners *diplomatiques*. Sa Société *privée* est *choisie*. Tous les soirs, il joue, *au whist* et à un demi-*louis* ou à un *louis* la fiches avec M. Crawfurd, Anglois très-riche qui a vécu, long-temps, dans l'Inde, et que je crois oncle du Général Anglois Crawfurd, ainsi qu'avec Monthéraud, Casenove, et Ste. Foix.

Talleyrand a une des plus belles bibliothéques de France ; mais il n'en fait pas un *grand* usage.

Talleyrand a prononcé plusieurs discours à l'Assemblée Constituante. *Pauchand* faisoit ses discours sur les finances ; et *Champfort* étoit chargé

ainsi annoncé. Les agioteurs de Paris *mordirent à l'hameçon* ; et les fonds haussèrent de 5 pour cent. Le lecteur doit déjà s'apercevoir que le *Citoyen Ministre* n'avoit fait insérer cet article que pour des raisons d'agiotage. Les journaux Anglois ne prirent pas *le change* ; car ils attribuèrent cette nouvelle *fabriquée*, à son véritable motif ; et, ce fut par eux, que j'appris, d'abord, que Talleyrand m'avoit trompé.

Dans une explication assez vive, que j'eus, à ce sujet, avec lui, je lui dis qu'à l'*avenir* on ne croiroit plus aux nouvelles de l'Argus ; il me répondit : « Vos Journaux de Londres ne disent pas toujours la vérité."—" Cela peut être," répliquai-je, " mais ils « ne donnent jamais des *rumeurs* comme nouvelles officielles ; « et les Ministres se gardent bien de les *faire* insérer, comme « *telles*."—" En bien," ajouta-t-il en riant, "ce n'est pas la « seule différence qui existe entre les Ministres des deux « nations !"

des discours d'apparat ; quand on jugeoit nécessaire d'y insérer quelques *tirades* métaphysiques inintelligibles, *Siéyes* étoit consulté.

Chénier a donc eu raison de comparer M. Talleyrand à l'Evêque d'Autun *Roquette*, dont Boileau a dit ;

" On dit que l'Abbé Roquette
" Prêche les sermons d'autrui ;
" Moi, qui sais qu'il les achète,
" Je soutiens qu'ils sont à lui."

Ce n'est pas sous ce rapport seulement que ces deux Evêques peuvent être comparés ; il y a bien aussi quelques rapport entre les mœurs de M. Talleyrand et celles de son prédécesseur, à en juger par les vers suivans faits sur l'Evêque Roquette.

" Monseigneur l'Evêque d'Autun
" N'est pas un prélat du commun :
" On sait que pour lui c'est tout un
" De b——r quelqu'une ou quelqu'un."

Il est impossible d'expliquer ce qui a pu engager cet être, qui n'a que *la peau* et *les os*, à épouser la femme qu'il a. Que Buonaparté l'ait forcé de se *marier*, afin de lui ôter par-là, comme evêque, tout moyen de faire sa paix avec les Bourbons ; c'est un fait dont personne ne peut douter. Mais qu'il aït épousé la femme qu'il a ; c'est une chose qui est bien étonnante.

Madame Talleyrand est fille d'un *porteur* de

Tranquebar ; elle se maria d'abord à un nommé Grant, avec lequel elle ne tarda pas à aller se fixer dans les établissemens Anglois de l'Inde.

Comme Madame Grant étoit très-belle, et *peu sévère*, elle eut bientôt une intrigue avec M. F—s ; et son mari ayant intenté contre elle une action en adultère, l'affaire fut portée devant Sir Elijah Impey, alors Premier Juge aû Bengal. *

Peu de temps après cette *équipée*, Madame Grant fit connoissance de M. Whitehill †, lequel fut obligé de quitter l'Inde, pour des raisons que je ne connois pas exactement. Ce fut avec ce M. Whitehill, que Madame Grant arriva en France en 1785.

M. Whitehill avoit amassé une fortune considérable dans l'Inde ; il prodiguoit ses richesses à Madame Grant. Il lui acheta une maison qu'il fit meubler magnifiquement. Il lui donna pour cinq cents mille francs de diamans : enfin il plaça, sur sa tête un capital qui lui assuroit une rente viagère de trente mille * francs.

* Il étoit assez plaisant de voir, pendant la paix d'Amiens, Sir Elijah Impey, M. F—s, et Talleyrand, dîner ensemble avec Madame Grant, qui, alors, n'étoit pas *mariée* à l'ex-Evêque, mais qui vivoit publiquement avec lui, comme sa *maîtresse !*

† Il est l'oncle de la fameuse Eliza Draper.

* Je ne suis entré dans ces détails, que pour faire voir l'ingratitude de *cette femme*. Elle est *princesse :* son *mari* est l'homme le plus riche de la France. M. Whitehill, vieillard plus qu'*octogénaire*, n'a plus le *sous*. Croiroit-on que, dans son extrême misère, il s'est *long-temps* et *inutilement* adressé à cette *femme*

M. Whitehill lui ayant fait faire connoissance avec M. de Lessart, qui fut Ministre des Affaires Etrangères dans les premières années de la révolution, celui-ci en devint bientôt, éperduement, amoureux; et lorsque les premiers troubles éclatèrent à Paris, Madame Grant quitta cette ville pour aller *vivre* avec M. Whitehill dans une maison qu'il habitoit à Chantilly.

Après le 10 Août 1792, M. Whitehill la fit partir pour l'Angleterre, avec la fille de sa femme, qu'il envoyoit dans une école près de Cantorbery. Madame Grant devoit rester avec cet enfant, qui n'avoit alors que douze ans, jusqu'à ce qu'il y eût plus de tranquillité en France.

Les communications ayant été fermées entre les deux pays et Madame Grant ne recevant plus de nouvelles de M, Whitehill, elle eut *l'infamie* d'abanner l'enfant confié à ses soins; et elle se rendit à Londres où elle mena bientôt une vie assez *gaie*. Le Marquis de Spinola, qui étoit alors Ministre de Gênes, en Angleterre, la prit à *son service*; et à la chute de Robespierre, la *chère amie* accompagna l'Ambassadeur à Paris. Elle ne fut pas long-temps sans se retrouver sur le *pavé*. La porte de son vieux *entreteneur*, M. Whitehill, lui fut, comme de rai-

pour en obtenir quelques misérables secours! Ce n'est, que depuis dix-huit mois, que, *fatiguée* des importunités d'un homme qui avoit tant fait pour elle, elle s'est enfin décidée, à lui donner une pension de soixante francs par mois. Quelle généreuse *Princesse!*

son, fermée; parce qu'il ne pouvoit pas lui pardonner de ne s'être jamais donné la *peine* de s'informer de l'enfant, qu'on lui avoit confié, après qu'elle eut eu *l'infamie* de l'abandonner.

Madame Grant, se trouvant ainsi *délaissée*, n'hésita pas un moment à recourir à la dernière ressource qui lui restoit; elle se mit à *raccrocher*. Ce fut, en trafiquant de ses charmes, avec le *premier venu* que Talleyrand en fit connoissance. Le Ministre n'eut pas lieu de *s'applaudir* de la première entrevue; car elle lui fit un *présent* désagréable*. Il paroît, néanmoins, qu'il n'eut pas de *rancune* longtemps contre elle; puisque, au grand étonnement *d'un chacun*, ils sont ensemble depuis ce temps! Tant mieux pour *Monsieur* le *Prince* et pour *Madame* la *Princesse* de Benevent!!!†

* Un célèbre médecin Allemand, M. Saiffér, autrefois médecin de la feue Reine de France, de la Princesse de Lamballe, et du Duc d'Orléans, a *guéri* M. Talleyrand, et Madame Grant d'une *certaine* maladie pour le traitement de laquelle il a été bien *récompensé*, car Talleyrand, peu après son arrivée au Ministre, l'a fait bannir de Paris, par la raison que ce Ministre et sa *maîtresse* étoient *d'avis* que le docteur Saiffert *en savoit trop*. L'exil du docteur a duré trois ans: on lui a permis, depuis, de revenir à Paris!

† Il est incroyable que cette femme sache, à peine, lire ou écrire. Son ignorance est passée en *proverbe*. Talleyrand dit qu'une *telle femme* n'est dangereuse, ni comme maîtresse, ni comme femme d'un Ministre.

Quand on demandoit à M. de Talleyrand de quel pays elle étoit, elle répondoit. "Je suis d'Inde."

J'ai vu plusieurs lettres écrites de sa main; rien n'est plus

LE GENERAL CLARKE,

DUC DE FELTRI, MINISTRE DE LA GUERRE.

Clarke est Anglois de naissance et d'origine: il descend par sa mère, de la famille Irlandoise des Shee. Son père étoit soldat dans le Régiment Dillon avant la Révolution.

curieux: elle écrit *ave vû din-hé-i-er*—pour avez-vous dîné hier!

Madame Talleyrand, écrivant un jour, à sa *marchande de modes*, lui disoit de lui envoyer, de suite, sa robe de *catin*, au lieu de *satin*.

L'anecdote suivante, qui peint au naturel *l'esprit et le génie* de M. de Talleyrand, a été, il y a quelques, années, la conversation de tout Paris.

Peu de temps après que Denon eut publié ses voyages en Egypte, il fut invité à dîner chez Talleyrand. Le ministre dit à sa femme qu'il avoit engagé un grand *savant* à dîner avec lui; qu'il le feroit asseoir, à table, à côté d'elle, et qu'il falloit qu'elle lût ses voyages pour avoir occasion de lui dire des choses flatteuses à cet égard: faites dire à Chevalier*, continua Talleyrand, de vous envoyer les ouvrages de Denon. Madame, ayant bientôt oublié le nom de l'auteur, dont son *mari* lui avoit parlé, fit demander à Chevalier, les voyages d'un hommé dont elle ne se rappeloit pas trop le nom; mais cependant qui finissoit en *on*. M. Chevalier, qui n'avoit pas la moindre idée, qui ne se doutoit même pas que Madame voulût lire Denon, lui envoya Robinson Crusoe.

* Bibliothécaire de Talleyrand.

M. Shee, oncle maternel de Clarke. Et qui est, aujourd'hui, Préfet de Strasbourg, remplissoit chez le dernier Duc d'Orléans l'emploi de *factotum*. Il introduit son neveu auprès du Duc, qui donna au jeune Clarke une compagnie dans son régiment; et le fit, ensuite, son secrétaire de confiance.

En 1791, Le Duc ayant été chargé, par Louis XVI, d'une commission particulière auprès du Gouvernement Britannique, Clarke fut choisi par S. A. pour l'accompagner à Londres.

Le Duc, à son départ d'Angleterre, enleva une jeune fille de bonne famille; mais, bientôt, dégoûté d'elle; il la *passa* à Clarke, et le força de l'épouser. Clarke eut, en effet assez de *complaisance* pour le faire*. Lorsque le Duc, devenu le mépris de son parti, eut été désigné comme une victime, Clarke fut assez lâche pour servir d'espion contre son premier bienfaiteur.

En récompense de ce service, Clarke fut employé sous Carnot, dans le *Comité de Salut Public*, au Département de la Guerre.

Madame eut beaucoup de peine à étudier sa leçon. Le jour du dîner arrive. Denon est assis à ses côtés. " Vous-avez dû bien souffrir, Monsieur, lui dit-elle, dans un pays aussi barbare."—" Beaucoup, Madame."—" Mais, au moins, quand votre pauvre *Vendredi* vivoit, vous n'étiez pas aussi à plaindre qu'après sa mort; comment avez-vous pu supporter cette perte, M. Robinson?" Je laisse au lecteur à juger, de l'effet que fit cette *conversation*, sur les Convives placés près de Madame Talleyrand et de *Monsieur* Denon-*Robinson*.

* Ils ont été divorcés depuis.

Lorsque Buonaparté pilloit et *ravageoit* l'Italie, Clarke fut envoyé par le Directoire pour annoncer au *Corse* que ses brigandages venoient enfin de le faire destituer. Mais Clarke crut, en cette occasion, devoir reconcilier le Général au Gouvernement; et tout fut arrangé.*

Quand M. le Comte d'Antraîgues, émigré François, mais alors faisant partie de la légation de Russie, fut arrêté, en sortant de Venise, par ordre de Buonaparté, Clarke, nommé inspecteur *ad hoc*, visita les papiers du Comte.

Pendant le voyage de Buonaparté en Egypte, Clarke n'eut aucun emploi: il ne peut pas servir *activement*, comme militaire, en raison d'une infermité qui l'empêche de monter à cheval.

Après le 18 Brumaire, il fut nommé Ministre près du *nouveau* Roi d'Etrurie; et lorsque Buonaparté, eut projeté *l'invasion* de l'Angleterre, Clarke remplaça, comme Secrétaire du Cabinet, le Général Duroc envoyé ailleurs.

Clarke a beaucoup de talens et de connoissances; il parle plusieurs langues; il joint à tous ces avantages une figure très-prévenante. L'anecdote suivante, tirée des observations du *Tyran*, donnera une idée de son caractère.

Buonaparté disoit un jour, en présence de Talleyrand, de Fouché, et de Regnault de St. Jean d'Angely: " J'aime beaucoup Clarke."—" Sire,

* Voyez la page 74.

c'est un homme qui a beaucoup d'esprit," fut la réponse.—" Ce n'est pas pour cela," reprit le Corse, " Je l'aime parce qu'il n'aime personne!"

ALEXANDRE BERTHIER,

PRINCE DE NEUCHATEL ET DE WAGRAM, VICE CONNÉTABLE, ET MARÉCHAL DE FRANCE.

Berthier descend d'une famille annoblie. Il a servi en Amérique avec La Fayette. Il aime beaucoup l'argent. Je n'ai jamais entendu dire, qu'on l'ait accusé de choses qui avilissent l'homme. Il faut bien se garder de le mettre en parallèle avec un Savary, ou avec un Murat.

LE GENERAL CAULAINCOURT.

DUC DE VIÇENCE, GRAND MAITRÉ DE LA CAVALERIE ET AMBASSADEUR DE BUONAPARTÉ A PETERSBOURG.

Cet homme est d'un ancienne et noble famille: J'ai déjà eu occasion de parler de son infâmie conduite dans l'affaire de *Duc D'Enghien.*

BIGOT DE PREAMENEU,

MINISTRE DES CULTES.

C'est un ci-devant Avocat : il fut employé dans l'affaire du *collier*.

Un de ses neveux, appelé *Joyau*, ayant été impliqué dans l'affaire de Georges, toute sa famille fit auprès de Bigot les plus vives instancss, afin de l'engager à parler en sa faveur à Buonaparté qui, très-probablement n'auroit pas refusé de lui pardonner. Le jeune homme étoit condamné à mort. Croiroit-on que l'insensible, que le misérable Bigot ne voulut jamais dire un mot pour sauvei son neveu !

MARECHAUX DE FRANCE.

Appointemens, 100,000 *liv. par an, indépendamment des autres places qu'ils occupent.*

Après avoir parlé de la honte que les François doivent avoir d'être gouvernés par une famille aussi *infâme* que celle des *Buonapartés,* nous devons dire un mot sur l'indignation qu'ils ressentent lorsqu'ils réfléchissent sur le caractère de quelques-uns de leurs Maréchaux.

Autrefois le grade de Maréchal de France ne se donnoit qu'à des hommes d'honneur ; mais aujourd'hui, c'est le *rebut* de l'armée qui est promu à cette dignité. Il est vrai que les Généraux Macdonald et Marmont, tous deux Maréchaux de France, sont de véritables hommes d'honneur ; mais ils ne furent pas les premiers Maréchaux de la nouvelle *création.*

Pourquoi ne pas élever à ce rang honorable des officiers qui ont certainement plus de talent militaire qu'un Augereau, un Victor, ou un Ney, un Soult, ou un Lefèvre ? Pourquoi ? c'est que Buonaparté vouloit montrer au monde ce qu'il pouvoit faire de ceux qui lui *ressemblent* sous tant de rapports, en élevant à la dignité de Maréchaux et de Ducs des jokeys, des palfreniers, des tambours, des voleurs, des scélérats, enfin, et des brigands !

Nous parlerons de ces Maréchaux suivant l'ordre *alphabétique* de leurs noms respectifs.

LE MARECHAL AUGEREAU,

DUC DE CASTIGLIONE.

Augereau est fils d'un pauvre marchand fruitier de la *rue Mouffetard.* Il étoit à peine sorti de l'enfance, qu'il fut emprisonné plusieurs fois, comme *filou.* On le força bientôt à s'enrôler dans un régiment, composé de vagabonds et de voleurs, et qu'on appeloit la *Légion* de *Corse.* Le fameux Mirabeau fut pendant quelque temps officier dans cette légion.

Augereau ne fut pas plutôt arrivé à Toulon, où la légion Corse étoit alors en garnison, qu'il se mit *tout bonnement à enfoncer* les portes de quelques magasins, pour *voler* tout ce qu'il pouvoit trouver. Surpris un jour, et arrêté dans un de ses *glorieux* exploits, il fut fouetté et *marqué,* ensuite envoyé aux galères, d'où il eut le bonheur de se sauver à l'aide d'un jeune Allemand de bonne famille, condamné lui-même à *ramer,* et à qui ses amis avoient facilité les moyens d'échapper de son *bord.* Arrivé en Allemagne, Augereau, à la faveur de son camarade de galères, entra dans un régiment Autrichien d'où il ne tarda guères à déserter.

Augereau avoit une *vocation* si décidée pour la désertion, qu'il servit chez presque toutes les Puissancs du Nord : il est vrai que son génie inquiet ne

lui permettoit pas de faire un long séjour là où il s'étoit enrôlé; car personne n'aimoit plus que lui à *brûler la politesse.*

En 1787, Augereau étoit marqueur de billard a Francfort. Un très-riche horloger de Genève, que la foire de Francfort avoit attiré dans cette ville, vint loger dans le caffé où demeuroit Augereau ; il avoit beaucoup de montres à vendre, La tentation étoit trop forte pour notre *échappé* de Marseille ; aussi y succomba-t-il ; mais il avoit à peine fait *son coup*, qu'on l'arrêta. Les montres trouvées sur lui, le *brouillèrent* une seconde fois avec la *justice.*

Ce second essai valut à Augereau l'honneur d'être marqué de nouveau sur l'épaule ; il fut ensuite condamné aux travaux publics. On le vit pendant deux ans, enchaînés à un *tombereau*, et allant avec des compagnons d'*infortune*, nettoyer les *égouts* et les rues de Francfort*.

A l'expiration de *son congé* des *galères* de Francfort, Augereau revint en France où il se mit un capitaine de plus sur le corps : mais son goût pour les *voyages en pays étrangers*, l'ayant bientôt fait déserter de France, il passa en Espagne et s'y engagea dans les *Gardes Walonnes*. Augereau ne trouvant point à Madrid tout l'*agrément* qu'il s'étoit promis, décampa une belle nuit, sans *tambour* ni *trompette*, et prit gaiement le chemin de Lisbonne. Il est

† En 1800 et 1806, le même Augereau étoit, à Francfort, Commandant en Chef de l'Armée Françoise ! ! !

vrai qu'il s'étoit *précautionné* pour ce voyage ; car, afin de *cheminer* plus commodément, il emportoit avec lui les dépouilles de quelques églises où il étoit allé faire *sa prière* avant de se mettre en route.

Augereau, arrivé à Lisbonne, s'y conduisit assez bien. Le *butin*, qu'il avoit fait en Espagne, le mit à même d'avoir une *tenue* décente. Il se fit maître d'armées ; et il employa les dix-huit mois, qu'il passa en Portugal, à donner des leçons d'*escrime*. A la fin il s'embarqua pour Naples. Sa *prudente* retraite de *Lisbonne*, avoit été occasionnée par le bruit des *glorieux* exploits qu'il avoit faits en Espagne.

A Naples, Augereau reprit le *fleuret* : mais, quoiqu'il ne manquât point d'écoliers, il entra au service, et fut reçu, comme serjent, dans un régiment Napolitain. Très-bien accueilli par M. le Baron de Talleyrand, oncle de l'ex-Evêque d'Autun, Augereau crut devoir renoncer, pendant quelque temps, à la *démengaison*, qu'il eut toujours, de s'emparer du bien d'*autrui*.

La révolution Françoise, qui survint alors offroit à notre héros des objets trop séduisans pour qu'il négligeât d'en profiter. Son ardente imagination lui retraçoit continuellement l'extrême facilité de *mettre fin* à des *aventures* pour lesquelles il étoit né, et qui alloient cesser d'être *périlleuses*. En conséquence, il part de Naples, arrive à Marseille, et accourt faire son *début* à Paris.

On formoit alors, dans cette capitale, une légion Allemande qui devoit n'être composée que d'étran-

gers. Augereau se présente à l'inspecteur chargé de passer au scrutin les officiers et les sous-officiers à choisir pour commander ce corps; et il s'annonce comme un sujet précieux et qu'on ne *peut* pas *refuser*, en raison de ses nombreuses désertions des armées de toutes les têtes couronnées de l'Europe.

L'inspecteur, ou le Commissaire, * fit, d'abord, les plus grandes difficultés d'admettre Augereau parce qu'il étoit François : mais, enfin, comme il parloit très-bien Allemand, et qu'il appuyoit sa demande par de si *bonnes* raisons, il entra, comme sergent, dans cette légion qui fut, d'abord, envoyée en Flandres, puis, dans la Vendée.

A l'arrivée du *Proconsul* Tallien, dans ce malheureux département, la légion Allemande fut licenciée en raison de l'*infamie* de sa conduite. Augerau, qui étoit, alors, promu au grade de Colonel, eut assez de crédit pour se faire nommer Général de Brigade ; et il servit, en cette qualité, dans l'armée qu'on envoya contre l'Espagne.

Après la paix avec l'Espagne, Augereau, employé, dans l'armée d'Italie, se distingua par sa bravoure, ses cruautés, et ses rapines. Les richesses, qu'alors il *amassa*, sont énormes. Il envoyoit des caissons, chargés de ses *vols*, une personne de confiance qui résidoit toujours dans la ville la plus proche des lieux que l'armée occupoit. Lorsque les soldats voyoient

* C'étoit le docteur Saiffert.

un charriot pesamment chargé, ils disoient : " il est " chargé comme un caisson d'Augereau."

C'est Augereau qu'on vit Général du Directoire au 18 Fructidor. Il est plaisant de voir *Barthélemy*, *Barbé-Marbois*, et autres, arrêtés, dans ce temps, d'un manière aussi brutale par cet Augereau, se rencontrer, aujourd'hui, et faire *leur cour*, avec lui, à l'*Impériale Majesté !*

Augereau, que Buonaparté ne s'étoit pas *soucié* d'emmener, avec lui, en Egypte, fut, à la paix d'Allemagne nommé au Conseil des Cinq Cents, où il demeura jusqu'à la suppression que le Corse en fit. Ce jour-là, Augereau reprocha à son ancien Collègue de ne pas l'avoir invité à se joindre à lui, en cette occasion.

Augereau, employé par Buonaparté, devint bientôt un de ses Maréchaux. Le nouveau Maréchal, ayant osé reprocher à son *maître* la perte immense des soldats qu'il avoit, *inutilement, sacrifiés* à la bataille d'Eylau, fut, d'abord, mis aux *arrêts ;* ensuite, envoyé à Paris sous bonne escorte ; puis, exilé dans *ses terres*.

Augereau est âgé d'environ soixante ans. On ne rencontre, nulle part, un être d'une figure plus ignoble et plus vulgaire. Il est aussi barbare dans son *parler* que dans ses manières. Sa bouche ne s'ouvre qu'avec des f— et des b— : il ne se gêne devant personne car il les fait *voler* avec profusion, même devant l'*impériale majesté*.

Augereau est, *immensement*, riche. Il n'y a pas long-temps, qu'ayant rencontré, chez son notaire, une jeune personne de bonne famille, il prétendit avoir la plus grande passion pour elle. Le mariage fur *baclé* en vingt-quatre heures. Il avoit eu soin de donner auparavant, à sa future, pour dix millions de contrats, et des diamans évalués à quatre cents cinquante mille francs ! ! !

BRUNE,

MARÉCHAL DE FRANCE.

Cet homme, au commençement de la révolution étoit *garçon imprimeur :* il travailloit chez un M. *Bonneville*, sans les secours duquel. *Thomas Paine* seroit mort de faim à Paris.

Brune fut un de ceux qui attaquèrent la *Bastille ;* il se fit remarquer par le plus violent *Jacobinisme*, et il devint le confident de Danton qui l'employa dans les massacres du 2 Septembre 1792.

Ce fut ce misérable qui porta au bout d'une *pique*, la tête de l'infortunée Princesse de Lamballe ; et on vit ce brigand pousser l'infamie au point de venir montrer cette dépouille sanglante, jusque sous les fenêtres de l'appartement du Temple, où se trouvoit renfermée l'auguste et malheureuse famille Royale.

Il existe à peine, un forfait dont ce monstre ne se

soit rendu coupable. On le vit épouvanter les villes et les campagnes avec la *guillotine ambulante*, et par ses menaces extorquer l'argent de tous. On le vit dénoncer, comme *Royalistes*, de riches et paisibles citoyens, dans l'espérance de *piller* leurs fortunes, dans le cas où ils seroient condamnés. On le vit enfin commettre tous les crimes ! ! !

Après s'être long temps gorgé de sang, ce bandit obtint un commandement, sous Buonaparté, dans l'armée d'Italie. Ses déprédations, en Suisse dans l'année 1797, sont bien connues. Ce scélérat passe pour le plus grand *poltron* de toute l'armée. Je tiens d'un officier supérieur Hollandois, que Brune étoit au lit le jour de la défaite des Anglois au Helder ; parce qu'il avoit *bravement* feint une indisposition, pour avoir le prétexte d'être à une distance respectueuse de la bataille.

Brune n'est *disgracié* que pour avoir par trop *volé* en Allemagne. Buonaparté l'a fait un peu dégorger. On dit aussi que sa disgrace vient de ce qu'ayant reçu une somme considérable du *héros*, à l'effet de *machiner* un plan pour enlever le Roi de Suède, il mit l'argent dans sa poche, sans tenter aucun moyen d'enlèvement.

Madame la *Maréchale* Brune étoit autréfois, *polisseuse* en *or* ; elle gagnoit environ trente sous par jour. Cependant, je l'ai entendue dire " qu'elle " s'*étonnoit* que les Parisiens pussent marcher à " pied dans les rues ! ! ! "

LE MARÉCHAL BERNADOTTE,

PRINCE DE PONTE-CORVO, ET PRINCE HÉRIDITAIRE DE SUÈDE.

CE *prince de nouvelle fabrique* étoit simple soldat dans un régiment d'infanterie ; il s'éleva, par son *civisme*, au rang d'officier. Il a toujours été *Jacobin*, parce qu'il y *gagnoit* plus qu'à être *Royaliste*. Je n'ai jamais ouï dire qu'il se soit rendu coupable de cruautés, ou de vols. Sa femme, qui est sœur de *Madame* Joseph *Buonaparté*, *prétendue* Reine d'Espagne, est fille d'un M. Clari, marchand drapier, à Marseille.

Bernadotte a toujours été considéré comme un ferme Jacobin, parce qu'il étoit de son intérêt d'être plutôt Jacobin que Royaliste. Je n'ai jamais entendu dire qu'il eût commis de ces actes de cruauté semblables à ceux commis par un Marat, un Savary, un Vandamme.

Les limites de cet ouvrage ne me permettent pas de me faire le *Cornelius Nepos* des brigands révolutionnaires de France qui ont déshonoré le caractère militaire par des crimes de toute espèce, quand ils combattoient sous l'enseigne du bonnet de la liberté, et quand ils ont combattu celle des aigles Impériales. Je me suis donc contenté de donner une

esquisse de leur origine, de leur avancement, &c. &c. Mais je crois à propos de dire un mot ou deux sur le nouveau Prince de Suède, qui est arrivé à ce titre par la trahison, la rébellion et l'assassinat.

Le lecteur doit se rappeler qu'en 1797, M. d'Antraigues, Emigré François, mais alors attaché à l'ambassade Russe près de la République de Venise, fut arrêté sur un territoire neutre par ordre de Buonaparté, Général en Chef de l'armée d'Italie, qui confia cette commission à Bernadotte. M. d'Antraigues protesta coutre cette violation du droit des Gens, mais le républicain Bernadotte lui envoya la réponse verbale suivante : " Il n'est pas question ici " de Droit des Gens, mais du droit de la force, et je " suis le plus fort. M. d'Antraigues est notre en- " nemi : s'il étoit vainqueur, il me feroit fusiller ; " je suis le plus fort, et je me f—— de lui."

Après la paix de Campo Formio, Bernadotte fut envoyé en ambassade à Vienne. Il y organisa et fomenta *la trahison, l'assassinat, la sédition et le tumulte.* Il tramoit le renversement du Gouvernement auprès duquel il étoit envoyé comme ambassadeur de paix. Cet ambassadeur de paix employa deux personnes que je connois très-bien, M. P—n, de Breslaw, et M. V—n—l, de Vienne, [dans un complot pour assassiner l'Empereur d'Autriche.

François de Neufchâteau maintenant Sénateur de Buonaparté, fut nommé par le Directoire pour se rendre à Seltz en Allemagne, où il devoit avoir des conférences avec le Comte Lehrbach, Ministre Au-

trichien, alors à Rastadt, au sujet de la prétendue insulte fait à l'*ar-sergent* à Vienne. Mais M. François de Neufchâteau m'a dit, il n'y a pas bien long-temps, que cette affaire étoit si infâme, et la conduite de l'*ex-serjent* si abominable, qu'il n'avoit osé solliciter une seconde conférence à ce sujet.

"Tel est l'homme qui va être admis dans la famille des rois de l'Europe, et qui se trouvera voisin d'Alexandre Ier. Je présume que le frère de Bernadotte, qui a été aux Galères, est le Grand Duc de Russie *in petto*."

LE MARECHAL DE BESSIERES,

DUC D'ISTRIE.

Bessières est de *bonne* famille. Il jouissoit d'une excellente réputation ; il vient de la perdre en Espagne, par une conduite aussi cruelle que sanguinaire.

LE MARECHAL D'AVOUST,

DUC D'AUERSTADT, PRINCE D'ECKMUHL.

D'Avoust est un ancien noble ; mais c'est bien le plus vil coquin qui existe. Avant, et sous le *régime* de Robespierre, il a commis, de sang-froid, les mêmes horreurs dont il s'est souillé en Saxe au commencement de la guerre de Prusse.

Lorsque ce *Duc Prince* commandoit à Ostende, il fit fusiller un *espion**, afin d'avoir un prétexte pour s'emparer de son argent. Dans un entretien que j'eus, à ce sujet, avec Real, et le Grand Juge Regnier, en faveur de la malheureuse veuve, qui étoit venue à Paris pour demander justice, Regnier me dit positivement qu'il avoit écrit à Ostende, afin qu'on lui envoyât la minute du procès ; mais qu'il n'avoit jamais pu l'avoir, et que d'Avoust n'avoit fait assassiner Billow que pour le voler ! Cette conversation eut lieu quinze mois après le meurtre de Billow. Sa veuve n'a jamais pu recevoir un denier de ce qu'on a volé à son mari, et suivant elle, on ne lui a pas pris moins de cinquante mille francs.

Voilà un des Maréchaux et Ducs de Buonaparté ! *Tel maître, tel valet.*

* Voyez page 88.

JOURDAN.

Jourdan, créé Maréchal, a été rayé de la liste. Cependant il a un emploi auprès de Joseph Buonaparté. Je dois rendre justice à Jourdan, et dire que, ni en Allemagne, ni en France, je n'ai jamais entendu parler mal de lui ; et sa disgrâce auprès de Napoléon, prouve qu'il est honnête homme.

Le Général Jourdan, avant la révolution, tenoit une petite boutique de mercerie à Limoges.

LE MARECHAL KELLERMAN,

DUC DE VALMY.

Kellerman, Allemand de naissance, est, depuis long-temps au service de la France. C'est lui qui a défait les Prussins, près de Valmy, en Champagne. J'ignore quels furent autrefois ses talens ; mais, depuis que je le connois, il m'a toujours paru très-stupide. Il est un des plus lâches *valets* de Napoléon : c'est un autre Ségur.

LE MARECHAL LEFEVRE,

DUC DE DANTZIC.

Il m'est impossible d'écrire cet article sans penser à Don Quichote et à Sancho, lorsque le *Chevalier Errant* promettoit un gouvernement à son *Ecuyer*. On ne peut voir de scènes plus ridicules que celles que Lefevre et sa femme donnent continuellement, quand ils sont ensemble. Elle me rappelle toujours l'insolence des *parvenus*; c'est une caricature de *valet* qui veut *trancher* du *grand Seigneur*.

Lefevre étoit *originairement*, soldat au régiment d'Alsace: il est lui-même Alsacien: il passa au régiment des Gardes, où il étoit sergent quand la révolution eut lieu. A la révolution, il devint fougeaux *jacobin*, escroc déterminé, et grand voleur: mais je ne crois pas qu'il ait jamais, trempé ses mains dans le sang. Nommé Général, sous le *règne* de *Robespierre*, il se distingua à la fameuse bataille de *Fleurus*. Depuis ce temps, il a toujours été employé dans les armées.

Buonaparté, pour le récompenser d'avoir été un de ses plus chauds partisans à la journée du 18 Brumaire, le nomma Sénateur; et il le fit Duc de Dantzic, après le siége de cette place.

Ce fut chez Madame Recamier que je vis, pour la première fois cette espèce de *barbare*. Je l'ap-

pelle ainsi, car de tous les stupides animaux qui font *honte* à la société, il n'en est pas un qui l'égale en grossièreté. Il demandoit à un jeune homme les noms de toutes les *dames* qui dansoient, ou qui passoient à côté de lui. Le jeune homme, fatigué des demandes répétées du *questionneur*, lui dit, dans un mouvement d'impatience : " D'où Diable venez-vous donc ?"—" Je viens," lui répondit l'ours mal-léché, " Je viens de la lune, où je n'ai jamais " vu un j— f— de ton espèce : je m'appelle le Général Lefevre !

Madame Lefevre, par *son langage vulgaire*, excite plus de *risée* que tous les *beaux esprits* n'ont jamais pu le faire.

Madame Lefevre a été, *bien des années*, *blanchisseuse* aux casernes de Strasbourg. Quand elle épousa Lefevre, elle se mit *ravaudeuse* ; et lorsqu'en 1792, son mari rejoignit l'armée destinée à s'opposer aux Autrichiens, *Madame* la *Duchesse* fut nommée une des *ravaudeuses* de cette armée.

Lefevre étant devenu Gênéral, *Madame* la *Générale* revint à *Strasbourg* où elle reprit son ancien métier de *blanchisseuse ;* parce que, disoit-elle, on ne savoit pas comment les choses pourroient tourner.

A la fin, *les choses ayant* très-bien *tourné*, pour *Madame* la *Générale*, elle sa hâta d'aller *étaler* ses *grâces* à Paris. Aujourd'hui qu'elle est une si *grande dame*, elle va souvent à la *Cour*, et contribue

beaucoup, par son *baragoin*, à égayer *Messieurs* les courtisans.

Madame Lefevre alloit souvent chez *l'Impératrice Joséphine*, qui s'amusoit beaucoup de ses histoires. Les gardes, les pages, les valets de chambre s'en amusoiênt. Un jour, le chambellan de service lui dit que l'impératrice n'étoit pas visible—" Elle l'est toujours pour moi."—Le chambellan l'assura que *Sa Majesté* ne verroit personne—" Est-ce que " vous ne me connoissez pas: allez lui dire que " c'est moi, la Duchesse de Dantzic."—Le chambellan entra chez Madame Buonaparté, qui vint jusqu'à la porte de son appartement, et dit à Madame Lefevre, du plus loin qu'elle la vit: " Vous " avez bien fait d'insister, Madame la Duchesse, je " suis toujours visible pour vous." Madame la Duchesse se retournant vers le Chambellan, lui dit, " C'a te le coupe, mon homme!"

La Duchesse accusa un de *ses gens* d'un vol qui s'étoit commis dans sa maison: en conséquence, elle le fit déshabiller nu pour s'assurer qu'il n'avoit pas sur lui les effets vôlés. Elle conta l'affaire à l'impératrice Joséphine, qui alla la redire à Madame de la Rochefoucault. Celle-ci pria Joséhhine d'engager Madame Lefevre à raconter à *ses dames* ce qu'elle venoit de lut dire.—" Je peux bien vous conter mes " affaires; mais je n'ai rien à dire à ces P.....es là."

Lefevre est toujours un grand *voleur*. Il a des chambres entières remplies de l'*argenterie* des églises qu'il a pillées en Allemagne. A son élévation au

Duché de Dantzic, des députés étant venus au nom des habitans de cette ville lui offrir un présent de 500,000 livres, qu'on lui avoit voté, le *noble Duc* refusa de le prendre—*en livres*—mais il voulut absolument qu'on le lui donnât *en francs*; —ce qui faisoit une différence en sa faveur, d'environ trois cents louis!!!

Le bisarre et facétieux Cervantes pourroit seul bien peindre ces deux caricatures.

LE MARECHAL MASSÉNA,

PRINCE D'ESLING, DT DUC DE RIVOLI.

Masséna est fils d'un marchand de vin, de Nice. Il servit, en qualité de serjent, dans un régiment Sarde. La cause de la *liberté* l'ayant fait *déserter*, il vint chercher du service en France. Comme il étoit d'un caractère *entreprenant*, il trouva bientôt le moyen de s'avancer. Il fut employé dans toute la première campagne de Buonaparté en Italie; et il rendit les plus grands services à l'armée Françoise, en raison de la parfaite connoissance qu'il avoit du pays devenu le théâtre de la guerre.

Massena aime *beaucoup* l'argent; mais il ne commet pas de crimes *inutiles*. Il déteste bien *cordialement* Buonaparté, qui, de son côté, le paie *parfaitement* de retour. Il est d'un esprit très-indépendant.

La chaleur qu'il mit, dans l'affaire de Moreau, le fit *exiler* de Paris. Cependant, comme le *tyran* ne peut pas se passer de Généraux, il rappela Massena, en 1805, lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, et il lui confia le commandement de l'armée d'Italie.

LE MARECHAL MORTIER.

DUC DE TREVISE.

Mortier, né à Dunkeque, étoit commis dans la maison de *Vinck et Cie*, négocians de cette ville*. Il servit, d'abord, dans la *Garde Nationale* comme sergent, et se trouva à la bataille de *Jemmappe*. Mortier n'a aucune réputation *militaire;* et il ne devint général de division qu'après la nomination de Buonaparté au Consulat.

On sait que Mortier a commandé en Hanovre, où il s'est rendu *célèbre* par ses déprédations.

Madame la *Duchesse Mortier* de *Trevise* est fille d'un *Cabaretier* de Coblentz.

* C'est la même maison que *l'honnête* Buonaparté a *volée* dernièrement, et qu'il a entièrement ruinée. (*Voyez la page* 201.)

LE MARECHAL MACDONALD.

Macdonald, Ecossois d'origine, servoit, en France avant la révolution, dans une des Brigades Irlandois. Il est excellent officier, et mille fois trop bon pour la *Cour* de *St. Cloud.*

Macdonald, comme Masséna, fut exilé pour s'être trop vivement intéressé à l'affaire de *Moreau.*

Ce n'est que depuis peu qu'il a été nommé à un commandement, et fait Maréchal.

LE MARECHAL MARMONT,

DUC DE RAGUSE.

Marmont descend d'une bonne famille. C'est un officier plein de mérite et d'honneur. Il a épousé la fille de *feu* M. Perregaux, le banquier.

LE MARECHAL MONCEY,

DUC DE CORNEGLIANO.

Moncey n'est pas le nom de cet *homme;* c'est celui du village où il est né. Il est *nul* quant aux talens militaires.

Son nom est *Jeannot*. Quand il s'engagea, il prit le nom de son village ; à la révolution, ayant été fait capitaine de la garde nationale, il demanda au Marquis de Moncey la permission de continuer à porter son nom ; le Marquis le lui permit.

Quand le Général Pichegru, après avoir refusé l'ambassade de Suède, se retira à Arbois, le Directoire qui vouloit avoir un espion auprès de lui, s'adressa à Moncey, qui avoit un prétexte de se retirer dans le voisinage, le village de Moncey étant peu distant d'Arbois. Moncey retourna dans *ses foyers*, vit Pichegru, afficha d'être mécontent du Directoire. Il n'étoit pas dans le caractère de Pichegru de rien confier à Moncey. Celui-ci faisoit profession d'être resté l'ami et le partisan de Pichegru. On sait les preuves qu'il lui en a données quand le Général Pichegru se rendit à Paris en 1804.

LE MARECHAL NEY,

DUC D'ELCHINGEN.

C'est un atroce brigand du premier ordre. Il est fils d'un *remouleur* de *Saar Louis*. Ney, avant la révolution, s'étoit engagé, comme *valet*, à un officier de la garnison, qu'il accompagna à Paris. Mais, bientôt, chassé par son maître, parce qu'il lui arrivoit,

quelquefois, de mettre *ses mains* dans les *poches* des autres, il entra garçon d'écurie chez un *maquignon* de *la Rue Poissonière*, où il ne resta qu'un an. Ney, qui a toujours, *tendrement* aimé, le bien d'*autrui*, s'avisa, un beau jour, de *planter-là* son *maquignon* et de lui *voler* deux de ses meilleurs chevaux. Malheureusement il ne *courut* pas assez vite; il fut arrêté et mis en prison. La révolution le sauva, comme tant d'autres, des galères, ou de la potence. Devenu soldat de *la liberté*, il fit son chemin dans le monde. Il est marié à la niece de *Madame* Campan, qui tient une pension des jeunes demoiselles à St. Germain, et qui a *décrassé* toutes les *grandes* et *vertueuses* dames de la *Cour* de St. Cloud.

Madame la *Duchesse d'Elchingen*, *débauchée* avant son marriage par *Louis* Buonaparté, étoit une des *Dames d'Honneur* de *la répudiée Joséphine*. Elle occupe, très-probablement la *même* place dans la maison de *Archiduchese Marie-Louise* ! ! !

PERIGNON, ET SERRURIER,

MARÉCHAUX DE FRANCE.

Ils étoient, l'un et l'autre, officiers sous l'*ancien régime*. Je n'ai jamais entendu dire le moindre mal de ces deux *Messieurs*.

LE MARECHAL SOULT,

DUC DE DALMATIE.

Soult est un brigand dans toute l'étendue du mot; aussi suivoit-il, avant la révolution, le *noble* métier de voleur. Il a donné, comme de raison, d'âme et de corps dans la cause de la liberté Françoise, dans le soutien de laquelle il a fait un chemin rapide, grâces à ses discours révolutionnaires.

Madame la Duchesse très-*fameuse* par sa prostitution, et *Dame d'Honneur*, par conséquent, de l'Imperatrice répudiée, est fille d'un porte-balle de Sohlingen.

LE MARECHAL VICTOR,

DUC DE BELLUNO.

Le *Sieur* Victor servoit comme *tambour* avant la révolution. Il passe pour un grand *poltron ;* mais, il n'a pas son *pareil* pour *organiser* des *vols* de couriers, faire *détrousser* les passans, et mettre *à fin* mille autres *aventures* de cette *gentillesse !*

En voilà bien assez sur ces *fameux Maréchaux* de France, sur ces *dignes* successeurs de l'antique *Chevalerie* qui avoit jadis étonné le monde par ses vertus et ses exploits.

LE GENERAL DUROC,

GRAND MARÉCHAL DU PALAIS, ET DUC DE FRIOUL.

Duroc, fils d'un *aubergiste*, n'a de talens, ni comme soldat, ni comme politique. Je suis convaincu qu'il ne connoît pas, *même* l'histoire de son pays. Pour remédier à cette ignorance, et je puis le dire, sans crainte d'être contredit, il a un excellent cœur. Il est affable, humain, généreux, obligeant. Si l'on demande pourquoi Buonaparté accorde tant de faveur à un homme d'un génie étroit mais qui a un bon cœur; lui auprès de qui il est impossible que la dernière qualité serve de récommandation, je répondrai que la *Chronique scandaleuse* de Paris donne à ce *phénomène*, des raisons que je ne me soucie pas de répéter.

Le Général Duroc est aussi bel homme que ses formes sont agréables.

LE GENERAL JUNOT,

DUC D'ABRANTES.

M. le *Duc d'Abrantes* étoit *laquais* avant la révolution. Il commença sa carrière militaire par porter le mousquet; et il dut son avancement à une bien *maigre* circonstance; la voici.

Buonaparté voulant, un jour, *dicter* une dépêche sur le champ de bataille, et n'ayant avec lui, dans le moment, ni secrétaires, ni Aides-de-Camp, s'avança près d'un corps de troupes, qui étoit près de lui; "Grenadiers," dit-il aux soldats, "qui de vous a une "belle main." M. Junot, qni écrit, *passablement*, sort des rangs et se présente; la dépêche finie, il est fait sergent- Depuis lors, *il n'a fait, ainsi qu'un chacun le sait*, que croître en faveur. M. Junot est très-*rapace*, très-rusé, très-cruel. Les horreurs qu'il a commises en Portugal, ne seront pas oubliées de long-temps.

LE GENERAL COMTE RAPP.

Rapp, d'abord domestique à Colmar, fit ses premières armes comme soldat. Il s'avança par son mérite. Il fut de la plus grande utilité, en ce qu'il pouvoit parler et écrire l'Allemand et le François. Le Général *Dessaix*, dans la Brigade duquel il servoit, le fit son *Aide-de-Camp;* et il l'emmena avec lui, en Egypte. Rapp n'eut aucune part dans l'*assassinat* de son Général.

On admire, dans Rapp, une grande naïveté, et un bon naturel. Je ne crois pas que personne puisse l'accuser d'une *seule* mauvaise action: excepté quelques exactions qu'il s'est permises, lorqu'il étoit Gouverneur de Dantzic.

LE GENERAL HULIN,

COMMANDANT DE PARIS, ET GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Ce misérable, qu'on a vu président du fantôme de tribunal qui a fait assasiner le Duc d'Enghien, a été Gouverneur de Berlin et Commandant de Vienne; l'ordre Prussien, de l'Aigle Noir, dont il est decoré, prouve l'état d'abjection où l'on a réduit le successeur du Grand Frederic.

Hulin, avant la révolution étoit *buandier* de la Reine, et du Duc de Bourbon.

Après la prise de la *Bastille*, Hulin, qui en avoit été un des *assiégans*, fit, à la populace, le signal d'égorger le malheureux De Launay qu'il conduisoit désarmé à l'*Hôtel de Ville*.* On le vit, le 6 Octobre, à la tête des brigands qui commirent tant d'excès à Versailles. Hulin et Brune se distinguèrent par une férocité jusqu'alors *inouie*, dans tous les massacres qui couvrirent Paris de sang et de deuil. Ces deux *monstres* dirigèrent les poignards des assassins qui immolèrent tant de victimes dans les prisons de Paris, aux journées désastrueuses des 2 et 4 Septembre, 1792.

* Voyez le *Moniteur* de 1789, Nos. 22 et 70.

Quand Robespierre* ou Danton avoient des crimes à faire commettre, c'étoit toujours Hulin qu'ils en chargeoient !

A la chute de Robespierre, Hulin, se trouvant sans *emploi*, se mit pour subsister, escroc, voleur et faux-monnoyeur. Quoique très-fréquemment arrêté pour *ces bagatelles*, on ne l'en punit jamais. Il se faisoit *respecter* des juges en se qualifiant du nom *révéré* de *Vainqueur de la Bastille*.

En 1797, il seconda, puissamment, son ami Augereau à *l'affaire* du 18 *Fructidor*; ce qui le fit entrer dans l'armée, où il fit une assez triste figure.

Les deux seules *qualités* de cet homme sont d'être *Corse*, et *parent* de Buonaparté ! C'est un digne *émule* de Hulin, de Murat, de Brune, et de Savary. Sebastiani cache, sous la *trompeuse* enveloppe des formes les plus agréables, une âme aussi cruelle que noire. Quand le *héros* médite quelques *nobles* exploits de vols ou d'assassinats, c'est toujours Sebastiani qu'il consulte le premier.

* Il est plaisant de remarquer que les *mêmes hommes*, qui jouissoient de la confiance entière de Robespierre, ont toute celle de Buonaparté.

LE GENERAL SEBASTIANI,

DUC DE MURCIE, ET GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Buonaparté, à son retour d'Egypte, le nomma Colonel, pour le récompenser des services qu'il lui avoit rendus à *la Grande Journée* du 18 *Brumaire.* Bientôt après, il mérita l'attention particulière du tyran qui, remarquant en lui une masse impure de *méchanceté* et dépravation, en fit, dès lors, son intime et très-digne confident; ce qu'il est encore aujourd'hui!

LE GENERAL BARAGUAY D'HILLIERS,

GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Cet homme étoit, avant la revolution, un *petit gentilhomme* ruiné. Il passoit les jours et les nuits dans des maisons de débauche, ou dans des tripots; il étoit le complice de *Barras,* et de *Beurnonville.* Il épousa la cause de la *liberté* par les *mêmes* raisons que tant d'autres le firent alors. Sous Robespierre il étoit employé comme *mouton,* dans les prisons. Il a fait, par ordre de Buonaparté, ce *noble* métier au camp de Boulonne, lorsque Moreau étoit en *jugement.* Il n'y a point de doute qu'il ne soit *Prince* ou *Duc in petto.*

LE GENERAL BEURNONVILLE,

SÉNATEUR.

Beurnonville, descendu de très-bonne fomille, a, toute sa vie, été un fort mauvais sujet; il ne sortoit pas des maisons de débauche ou des tripots. Il a fait une assez triste figure dans la révolution, parce qu'il est aussi sombre que stupide. Il n'a jamais eu occasion de *piller*; car, sans cela, il auroit, très-probablement, fait, comme tant de ses autres camarades.

LE GENERAL VANDAMME,

GRAND OFFICER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Vandamme est fils d'un notaire de Cassel en Flandres. Il commit, dans son lieu de naissance, où j'eus occasion de passer il y a un an, et où j'apris de *belle*s choses sur son compte; il commit, dis-je, plusieurs vols qui l'auroient envoyé aux galères, sans l'humanité d'un juge, ami de son pére, qui l'en sauva.

Lorsque le *grand jour* de la *délivrance* des galériens, &c. fut arrivé, je parle de la révolution, Vandamme, qui erroit depuis trois mois, sans feu ni lieu, s'engagea comme simple soldat; mais son *civisme*,

son *républicanisme* et ses autres belles qualités le promurent bientôt au grade d'Officier-Général.

Lorsqu'en 1794, Pichegru envahit la Flandres, Vandamme commandoit l'arrière-garde de l'armée Françoise. Ce monstre, passant avec ses troupes dans le lieu de sa naissance, y commit des horreurs qui font frémir: il fit arrêter, et envoyer à Paris le même juge qui l'avoit peut-être sauvé de la corde, pour avoir un prétexte de lui voler tout ce qu'il possédoit!

Ce brigand, étant à Newport, fit rassembler sur la place de cette ville une quarantaine d'émigrés qui avoient eu le malheur d'être faits prisonniers. Dès que ces infortunés victimes eurent toutes été conduites sur le champ de carnage, Vandame les égorgea de ses propres mains! Est-il donc étonnant que ce tigre soit l'ami de cœur d'un autre tigre non moins féroce, de Napoléon Buonaparté?

Lorsque ce bandit commandoit, sous Moreau, en Allemagne, il se livra à tant d'excès, que le *vertueux* Général se vit contraint de le casser et de le renvoyer en France. Il ne fut employé, depuis, qu'après le retour d'Egypte du *puissant*, du *bienfaisant*, du *vertueux* Napoléon Buonaparté, qui lui rendit le rang qu'autrefois il avoit eu dans l'armée.

LE GENERAL DUPONT.

Dupont est de fort bonne famille, et très-brave homme lui-même. Ce fut à Brienne qu'il commença des études qu'il finit dans un autre collége. Il est assez bon poète, bon soldat, et gentilhomme en tout. Sa capitulation, en Espagne, a failli lui coûter la vie. Il devoit, en sa qualité d'officier de la Légion d'Honneur, être jugé par la Haute Cour; mais la capitulation de Junot étant arrivée à Paris, la veille du jour où le procès devoit commencer, Buonaparté le fit suspendre. A mon départ de Paris, en Mai dernier, Dupont étoit toujours confiné dans les prisons de l'Abbaye à Paris.

LE GENERAL LOISON,

GOUVERNEUR DU PALAIS IMPÉRIAL DE ST. CLOUD, ET GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Loison est fils d'un Procureur. Ce misérable fut, dès son enfance, un fort mauvais sujet. Peu de temps avant la révolution, il s'étoit rendu coupable de meurtre et de vol; ce qui l'avoit forcé à *déguerpir*

au plus vite de son pays. Il entra dans l'armée en 1790; et comme il avoit fait preuve de républicanisme, puisqu'il étoit assassin et voleur, il fit un chemin assez rapide!

LE GENERAL ANDREOSSI.

Andréossi est de bonne famille: il ne manque pas de talent. J'ai eu occasion, il n'y a pas long-temps, de voir une copie des instructions que son gouvernement lui avoit envoyées, lorsqu'il étoit Ambassadeur à Londres. Mais comme je suis presque sûr qu'on ne recevra jamais en Angleterre aucun Ministre de Napoléon Buonaparté, tout grand homme qu'il est, je m'abstiendrai de faire pour le moment, le moindre commentaire sur ces instructions.

GÉNERAL THURREAU,

GRAND OFFICIER DE LA LÉGIGN D'HONNEUR, AMBASSADEUR DE S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇOIS ET ROI D'ITALIE PRÈS LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

(Extrait du Moniteur.)

No. 11, an 3.—Le Genéral Thurreau a été accusé dans la Convention, par Merlin de Thionville, d'avoir, en l'absence du Représentant Carrier, fait rassembler les habitans de plusieurs districts, et de les avoir ensuite fait fusiller au nombre de douze mille, hommes, femmes et enfans.

No. 12, an 3.—Alquier, député, produisit un ordre signé par le Général Moulins, et à lui envoyé par son Aide-de-Camp Dodum, de la teneur suivante:

" Le Général Moulins se rendra à Montagne " avec sa colonne, désarmera les habitans, et les " égorgera tous sans distinction d'âge ni de sexe." Dans cette séance, il fut décrété d'accusation.

No. 57, an 4. Dans le Conseil des Cinq Cents, dans une discussion pour savoir si Thurreau seroit jugé par un Conseil de guerre ou par la loi civile, Chapelin, le Député, dit " que Thurreau avoit " commis les crimes les plus inouis dans la Vendée.

" Par ses ordres même, des vieillards, des femmes
" et des enfans ont été massacrés !"

Official, le Député, observa que des Municipalités entières avoient été fusillées par ses ordres.

No. 92, an 8.—Au procès de Carrier, le Député, pour cruautés commises dans la Vendée, Thurreau fut accusé d'avoir signé des ordres pour égorger hommes, femmes, et enfans. Dans le cours du procès, plusieurs témoins déposèrent que le Général Thureau, après une excursion dans la Vendée, rentra en triomphe à Rennes, et porta en trophées, *des oreilles et des cœurs de chouans, attachés à son habit et à la boutonnière de son chapeau.*

Thurreau fut mis en jugement du temps du Directoire: il fut suspendu de ses fonctions, et ne fut jamais employé par ce Gouvernement; mais Napoléon Buonaparté le tira de nouveau de l'obscurité; il est un de ses *grands Officiers* de la *Légion d'Honneur* et un *Monseigneur !*

MAISON DE L'EMPEREUR.

Premier Aumônier - -	24,000 liv. par an
Cinq Aumôniers ordinaires - -	18,000 chacun
Deux Chapelains - -	12,000 ditto
Maîtres des Cérémonies de la Chapelle	18,000
Grand Maréchal du Palais *(Duroc)* -	72,000
Deux Préfets du Palais - -	18,000 chacun
Deux Maréchaux de la Garde-Robe -	12,000 ditto
Quatre *Fourriers* du Palais - -	12,000 ditto
Dix-sept Gouverneurs de Palais Impériaux - - - -	24,000 ditto
Cinquante Chambellans; leur nombre n'est pas limité; il doit, dit-on, se monter à 300! - - -	24,000 ditto
Deux Secrétaires du Cabinet - -	24,000 ditto
Quatre Sous-Secrétaires - -	12,000 ditto
Deux Bibliothécaires - - -	7,200 ditto
Un Directeur de Musique - -	7,200
Un Compositeur de Musique pour la Chapelle de S. M. I. - - -	12,000
Douze Chanteurs; le premier - -	48,000
Les autres - - - -	18,000
Un Directeur de Théâtres particuliers	12,000
Acteurs des Théâtres publics, choisis pour former les Comédiens ordinaires de S. M. et payés extra	
Un Grand Ecuyer, M. Caulaincourt	48,000
Six Ecuyers ordinaires - -	24,000 chacun
Un Gouverneur des Pages - -	24,000
Deux Sous-Gouverneurs - - -	12,000 chacun
Dix Professeurs des Pages - -	3,600 ditto
Un Grand Veneur (Berthier) - -	72,000
Douze Députés - - -	18,000 chacun
Trente-sept Pages - - -	2,400 ditto

Un Grand Maître de Cérémonies (Segur)	72,000
Quatre Maîtres ordinaires - -	24,000 chacun
Un Grand Maître d'Hôtel (Daru) -	72,000
Quatre Maîtres d'Hôtel ordinaires -	18,000 ditto
Un Grand Administrateur des Forêts Impériales - - -	24,000
Six Administrateurs ordinaires - -	12,000 ditto
Premier Peintre - - -	36,000
Dix Architectes - - -	24,000 chacun
Premier Médecin - - -	48,000
Neuf Médecins ordinaires - -	12,000 ditto
Premier Chirurgien - - -	24,000
Onze Chirurgiens ordinaires - -	12,000 chacun
Premier Apothicaire - -	7,200
Trois Apothécaires ordinaires	
Surintendant des Domaines de l'Empereur - - - -	24,000
Quatre Intendans - - -	12,000 chacun
Un Trésorier-Général de la Couronne	48,000
Treize Députés-Trésoriers - -	12,000 chacun
Un Secrétaire d'Etat de la Famille Impériale (Regnault de St. Jean d'Angely) - - - -	72,000
Ce M. Regnaut reçoit en outre:	
Comme Conseiller d'Etat - -	24,000
Comme Président de la Section du Conseil d'Etat - - -	4,800
Comme Ministre d'Etat - -	48,000
Comme Grand Procureur Impérial de la Haute Cour - - -	36,000
Comme Membre du Grand Ordre de la de la Légion d'Honneur - -	4,800

Ainsi, il n'est pas mal partagé!

MAISON DE L'IMPERATRICE.

Un Grand Aumônier	-	24,000 liv. par an
Une Première Dame d'Honneur	-	19,600
Vingt-neuf Dames d'Atours	-	13,600 chacune
Un Chevalier d'Honneur	-	15,000
Un Grand Chambellan	-	30,000
Six Chambellans Ordinaires	-	15,000 chacun
Un Grand Ecuyer	-	24,000
Trois Ecuyers Ordinaires	-	15,000
Un Premier Secrétaire	-	15,000

MAISON DE LA MERE DE L'EMPEREUR.

Un Grand Aumônier	-	16,000 liv. par an
Deux Chapelains	-	12,000 chacun
Une Dame d'Honneur	-	19,200
Cinq Dames d'Atours	-	13,000 chacune
Deux Chambellans	-	15,000 chacun
Un Grand Ecuyer	-	24,000
Deux Ecuyers Ordinaires	-	15,000 chacun
Un Secrétaire	-	15,000

MAISON DE LA PRINCESSE BORGHESE.

Deux Dames d'Honneur.
Neuf Dames d'Atours.
Cinq Chambellans.
Quatre Ecuyers.
Un Premier Secrétaire.

Un Maître d'Hotel pour le Prince et la Princesse.
Un Intendant.
Un Gouverneur de Pages.
Six Professeurs des Pages.
Un Maître de la Chapelle.
Deux Premiers Médecins.
Deux Chirurgiens.
Un Apothicaire.

MAISON DU PRINCE BORGHESE.

Un Grand Aumônier.
Deux Chapelains.
Quatre Chambellans.
Un Grand Maréchal du Palais.
Trois Ecuyers.
Un Maître de Cérémonies.
Un Premier Secrétaire.

N.B.—Murat et sa femme, Joseph Buonaparté et sa femme Louis Buonaparté et sa femme, ont à Paris le même Etat de Maison que celui de l'Impératrice répudiée; et le salaire de leurs officiers est exactement égal à celui des gens de la susdite Impératrice!!!

Quoique Buonaparté, pour *rehausser* sa *digne* famille, l'ait environnée de splendeur et de pompe, cependant il n'a fait aucun établissement pour les malades ou les pauvres du pays qu'il tyrannise. Il y a très-peu d'hôpitaux à Paris. On n'y voit guères que l'*Hôtel Dieu*. Mais cet *ancien* hospice a si peu d'emplacement, en égard à la population estimée à six cents mille âmes, qu'on est obligé de

mettre dans le même lit deux, trois et jusqu'à quatre malades, très-souvent attaqués de maladies bien différentes. Les pauvres n'ont, dans cette capitale, que fort peu d'hospices; et ces retraites, consacrées à l'indigence, sont tellement *ruinées*, qu'à peine peuvent-elles nourrir deux cents personnes, en tout.

Le Gouvernement est, dans le fait, obligé d'y subvenir. Les taxes *locales* qui sont les entrées de Paris, et qu'on appelle *Octrois de bienfaisance*, étoient, dans leur origine, destinées au maintien des pauvres. Mais le *vertueux* Napoléon, qui a toujours besoin d'argent, pour couvrir les *guenilles* de sa nombreuse parenté, s'approprie la substance des pauvres et des malades de son empire.

Un jour que j'étois à Versailles avec quelques amis, un François dit à une jeune Angloise de beaucoup d'esprit, « Eh bien, Mademoiselle, que « pensez-vous de nos palais? Vous n'en avez pas « d'aussi magnifiques en Angleterre?"—« Non « Monsieur, mais nous avons des hôpitaux, et des « hospices pour les malades et pour les pauvres."

LA LEGION D'HONNEUR*.

Les membres de cet ordre, qui est la pierre fondamentale de la nouvelle Noblesse, offrent un mélange aussi bizarre qu'hétérogène. On ne peut en connoître le nombre que par recensement. Voici quelle en est l'organisation.

Première Classe.—L'ordre de la *Grande Croix*: les membres sont appelés, *Monseigneur.*

Seconde Classe.—L'ordre de *Grand Officier* de la Légion: on ne lui donne pas du *Monseigneur.*

Troisième Classe.—Commandant de la Légion.

Quatrième Classe.—Officier de la Légion.

Cinquième et dernière Classe.—Légionnaire.

Chaque officier, depuis le Général jusqu'au Colonel; tous les Sénateurs, tous les Conseillers d'Etat, peuvent devenir Légionnaires. Les dignités de l'ordre dépendent du bon plaisir de l'Empereur. Le salaire attaché à la Grande Croix est de 10,000 liv. par an: les grands officiers ont 6,000; les Commandans de légion, 4,000; les Officiers de Légion, 2,000. La cinquième classe, ne rapporte que 200 à chaque Légionnaire.

Conformément au *Majorat* (règlement pour la

* Dans les premiers jours de l'institution de cet ordre, les Parisiens n'épargnèrent pas les calembourgs; et, quand ils voyoient passer un membre quelconque de cette légion, ils s'écrioient malicieusement, "Voilà *un des-honorés!*"

création de la nouvelle noblesse), chaque Légionnaire est appelé *Chevalier** ; et si *Monsieur le Chevalier* peut prouver qu'il a un revenu, en terres, de 120 per an, la *chevalerie* devient héréditaire dans sa famille.

Chaque Général de Brigade est Baron ; et quand ce Général, ou tout autre *métamorphosé*, peut prouver qu'il possède 15,000 liv. de revenu en biens fonds, le titre devient héréditaire dans sa famille ; et il peut, même, prendre le nom qui lui plaît. Ce privilége de *changer* de nom est très-utile à la plus grande partie de ces nouveaux nobles.

Tout Général de Division, Sénateur, et Conseiller d'Etat, est Comte ; et quand *un Monsieur le Comte* peut prouver qu'il jouit de 28,000 liv. de rentes foncières, son *déguisement* passe à ses héritiers. On ne peut transmettre à sa lignée un titre de Duc que quand on a 200 000 liv. de rentes en fonds de terres.

* Il est plaisant de voir les garçons de cabaret servir les *chevaliers* de la nouvelle fabrique. J'ai souvent vu des malheureux en guenilles, qui avoient la croix d'honneur, continuellement *bernés* dans les *bouchons* qu'ils fréquentent. A chaque demande qu'ils font, on leur répond : " Oui, *Mon Chevalier ;* non *Mon Chevalier.*" Enfin, *on met leur chevalerie à toute sauce !*

LE GRAND CHANCELIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, est

M. DE LACEPEDE, Sénateur.

M. de Lacépède est un célèbre naturaliste. C'est probablement pour cette raison qu'on l'a fait Chancelier de cette grande et noble *ménagerie*. La vie politique et les parjures de cet homme méritent d'être rapportés.

Avant la révolution, M. Lacépède étoit Directeur du Cabinet du Roi, au Jardin Royal des Curiosités naturelles et des plantes étrangères. Ce fut alors qu'il publia son traité sur les *reptiles**.

Elu, en 1791, membre de l'assemblée législative, il s'y montra l'un des plus fougeux Jacobins de tous les membres qui la composoient; il en étoit le Président, lorsque le Club des *Whigs* Anglois adressa, à cette Assemblée, une lettre de congratulation sur la révolution Françoise, en faveur de la *liberté*, &c. &c. M. Lacépède fit aux *Whigs* une réponse très fraternelle, et fort analogue aux circonstances alors existantes.

M. de Lacépède ayant proposé à l'assemblée de naturaliser le Docteur Priestley, fit, à cette occasion,

* Voyez l'analise de cet ouvrage dans le *Moniteur* de 1789 No. 99. Nous désirons que M. de Lacépède donne une continuation de cet ouvrage, dans lequel il est prié de ne pas oublier les *reptiles* qui sont sortis de la fange, ou qui s'y traînent encore, depuis qu'il a publié sa première édition.

une discours digne des frères et amis. Il ne fut point membre de la Convention: mais, lorsque le Conseil des Cinq Cents eut décrété que tous ses membres et que tous les fonctionnaires publics seroient tenus de faire le serment de Haine à la Royauté, M. de Lacépède se presenta à la barre, à la tête d'un députation de l'Institut National, pour exprimer tous les sentimens des *Lettrès*, en cette occasion. Je crois devoir donner, ici, une esquisse de cette farce républicaine, jouée par le Président Treilhard et par le poëte Chénier.

Le 21 de Janvier, 1796, jour de l'anniversaire de l'assassinat de Louis XVI, Treilhard étoit Président du Conseil des Cinq cents. A l'ouverture de la séance, on fit l'appel nominal de tous les membres; et chacun d'eux prêta le serment qui suit: "JE JURE HAINE A LA ROYAUTÉ."

Une députation de l'Institut se présenta bientôt à la barre: elle avoit à sa tête M. de Lacépède. Après s'être fort étendu sur la nécessité d'un régime de *liberté* et d'*égalité*, pour le grand avancement des sciences et les arts, l'orateur ajouta: "L'Institut nous "a députés vers vous, pour jurer en votre présence, "HAINE A LA ROYAUTÉ."

La députation ayant été invitée aux honneurs de la séance, le Président demanda au Conseil, que M. de Lacépède reçut l'accolade fraternelle. Cette cérémonie étoit à peine achevée, qu'on introduisit une députation du Conservatoire de Musique, qui entra dans la salle au chants répétés des vers qui

suivent : les paroles sont de Chenier, la musique est de *Gossec* :

" Dieu puissant, daigne soutenir
" Notre république naissante ;
" Qu'à jamais dans l'avenir
" Elle soit libre et florissante !
" Jurons, le glaive en main, jurons à la patrie
" De conserver toujours la liberté chérie,
" De vivre, de périr, pour elle et pour nos droits,
" De venger l'univers opprimé par les Rois.
" *Si quelqu'usurpateur veut asservir la France,*
" *Qu'il éprouve, aussitôt, la publique vengeance.*
" *Qu'il tombe sous le fer,* que ses membres sanglans
" Soient livrés dans la plaine, aux vautours dévorans."

DISCOURS DU PRÉSIDENT*.

" Ce fut à pareil jour, ce fut à la même heure, que le tyran expia ses crimes ; c'étoit beaucoup, pour la justice publique, d'avoir détruit ce *grand* coupable : mais c'eut été trop peu si, par le même coup, la royauté n'eut pas été anéantie.

" Tant de corruption, tant de sang, tant de crimes enfin, n'ont pu être expiés par la mort d'un seul homme ; et cette grande révolution, qui n'avoit point eu de pareille dans l'univers entier, a élevé, sur les débris sanglans d'un trône infâme, l'im-

* J'espère qu'une des personnes qui sont à la suite de la femme dégradée de Buonaparté, sera as es bonne pour lui faire connoître ce discours de Monseigneur le Comte Tréilhard.

mortel édifice d'une république *pur* et *sans tache*!!!

Apries avoir parlé avec complaisance des exploits achevés par les républicains purs et sans tache, et du sang vertueux qu'il avoient répandu, le President sans tache s'écrie: "Mânes sanglans de nos frères, recevez nos sermens! Haine, éternelle Haine à la Royauté!!"

"Mais le sang de nos fiers républicains qui a, tant de fois, arrosé nos champs de gloire, n'est pas la plus odieuse horreur que les tyrans nous aient inspirée. Les lois des Nations ont été violeés, tous les liens de l'humanité, dissous, les premiers principes de la nature, foulés aux pieds; l'anarchie et le Vol out organisé l'assassinât! Violà l'ouvrage impie du despotisme; les fruits amers de la Royaute*!!!"

Après une longue tirade pour appuyer encore sur la nécessité de combattre la Royauté, le président *pur* et *sans tache* s'écrie de nouveau:

"Haine à la Royauté que nous avons jurée, que nous avons décrétée, et qui fait partie de notre propre existence; ce sentiment est si ardent, il est même si profond, qu'il l'emporte, dans nos cœurs, sur toute autre affection, et sur toute autre pensée. Notre dernier tyran a été unanimement trouvé, coupable; et nous, nous persévérons, en ce jour, à

* M. le Président *sans tache*, je vous le dis, et vous le savez aussi bien que moi; ce n'est pas la Royauté, mais c'est votre *liberté Françoise* qui a causé tous les maux, qui a excité toutes les horreurs dont vous parlez.

prononcer qu'il fut coupable; nous vouons, à la Royauté, une haine qui ne pourra jamais s'éteindre. Non, il ne peut exister de bonheur national sous le gouvernement d'un *fripon* couronné; il ne peut en exister aucun sans la liberté, et sans l'égalité. O vous, *fameux* défenseurs de la cause des Rois, dites-nous donc quels crimes sont étrangers à la Royauté; dites-nous encore de quelle perfidie, et de quelles horreurs elle n'est pas capable?"

Après la plus absurde et la plus ridicule fanfaronnade qui soit jamais sortie de la bouche d'un *jongleur* de foire de village, le président *pur* et *sans tache* conclut ainsi:

"La peste, la famine, la disorde, tous les fléaux enfin, viendront fondre sur nous, si jamais une tête couronné* nous gouverne; et, à la face de l'univers, je jure HAINE ÉTERNELLE à la *Royauté!!*

Chenier, ayant succédé à Treilhard, déclara qu'il n'avoit rien à ajouter à l'excellent discours du Présidens: il le pria, seulement, d'accepter, au nom du Conseil, l'accolade fraternelle, des quatre secrétaires.

De la salle d'assemblée, le Conseil, et le Directoire se rendirent, en procession, au Champ de Mars: mais, en chemin ils firent halte sur la place où Louis XVI avoit été guillotiné, et on vit ces Cannibales y danser la *Carmagnole*, &c. &c!!!

* M. le President ne pensoit pas si bien dire la vérité; et, malgré lui il a prophétisé les maux que Buonaparté devoit faire à la France!

M. de Lacépède est, aujourd'hui, le très-humble valet de Napoleon qui inflige à la France des châtimens plus cruels que ceux dont M. le Président *sans tache* l'avoit menacée. Le contraste des discours de M. de Lacépède, lorsque, présidant le Sénat de Buonaparté, il appuyoit sur la nécessité d'avoir des *Ordres Privilégiés*, des titres héréditaires, &c. avec ceux qu'il faisoit, naguères, aux *frères* et *amis*, est aussi curieux que frappant: ces discours prouvent que le naturaliste *jacobin-imperial*, est ce que tous les François révolutionnaires sont en effet.

TREILHARD,

MINISTRE D'ETAT, PRÉSIDENT DE LA SECTION DE LÉGISLATION AU CONSEIL D'ETAT; ET GRANDE CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Treilhard, avocat avant la révolution, n'avoit pas une trop grande réputation de probité; mais, comme il étoit très-versé dans l'étude des lois, il fut élu membre de l'Assemblée Constituante. Nommé, également, à la Convention, il s'attacha au parti de Robespierre. Il fut encore député au Conseil des Cinq Cents: c'est là qu'il prononça son *fameux* discours, le jour de l'anniversaire de l'as-

sassinat de Louis XVI*. Treilhard remplit différentes missions diplomatiques; il fut un des négociateurs de Lille et de Rastadt. Choisi membre du Directoire, l'opinion publique, qui étoit très-décidément contre lui, le força de donner sa démission.

Treilhard a beaucoup de talent; mais ses friponneries, et ses extortions ne peuvent trouver de parallèle, que dans la révolution Françoise.

FRANCOIS DE NEUFCHATEAU,

SÉNATEUR, ET GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Autre caméléon, autre parjure; mais d'un genre moins atroce que Treilhard.

M. François est fils d'un *maître d'école* de Vrécourt en Lorraine. Le Seigneur de son village, M.

* Dans le discours qu'il fit, comme président du Conseil des Cinq Cents, le 18 Fructidor, ce parjure s'exprime ainsi:

"! Vile criminels, lâches esclaves, qui tentez de détruire la *république* et de *nous donner un maître*! Ne savez-vous pas que nous périrons, *tous* plutôt que d'être gouvernés par un fripon couronné!" *(Voyez le Moniteur du 22 Fructidor*, an 6, No 352.)

Dites-nous, M. le *Comte* Treilhard; comment trouvez-vous votre maître actuel? l'aimez vous bien tendrement?

LE COMTE REAL,

CONSEILLER D'ÉTAT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA HAUTE POLICE POUR LES DÉPARTEMENS DU NORD ET DE L'EST, GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

" L'assassin sur grand chemin est préférable à " l'hypocrite Réal ; vous vous défiez du premier, et " le second, avec les dehors de la vertu, vous fait " tomber dans ses piéges."

Dictionnaire des Jacobins.

Ces paroles peignent, au naturel, le caractère de Réal, sous l'extérieur d'un homme aimable et bon ; ce Réal n'a pas plus de sensibilité qu'une statue. Il ne rêve qu'argent et police ; il ne pourroit pas plus exister sans emploi dans la police*, que sans argent. Il est très-rapace sans cependant, être vilain ; et pourvu qu'il eût une place à la police, il ne s'embarasseroit guères que ce fût sous un Bourbon, un Robespierre ou un Buonaparté, qu'il l'occupât. Quoique cet homme soit l'agent de la cruauté, on le voit pleurer, comme un enfant, quand il parle de quelques actes barbares. On ne sup-

* Réal est si *fou* de la police qu'il n'envoie pas une seule carte d'invitation pour dîner, ou pour ses assemblées du soir, qui n'ait en tête ces mots, " *Police Général!*"

poseroit jamais, d'après l'attendrissement avec lequel il les raconte, qu'il pût y avoir la moindre part.

Je me rappelle, qu'un jour dînant chez lui; c'étoit un mois après l'assassinat de Pichegru, et la compagnie étoit nombreuse; je me rappelle, dis-je, qu'il nous entretint des différentes conversations qu'il avoit eues avec ce Général, après son arrestation; il parla avec une sensibilité si apparent, il parut si touché, qu'il en avoit les larmes aux yeux. Nous partageâmes tous son émotion; et aucun de nous ne pouvoit soupçonner que le narrateur pathétique avoit été l'agent de ce meurtre.

Réal, avant la révolution, étoit procureur au Châtelet: mais ses coquineries envers ses cliens, et à l'égard de tous ceux qui eurent le malheur de lui confier leurs intérêts l'avoient fait rayer de sa place. Il appartenoit à de très-pauvres parens; et il ne dut son éducation qu'à la *charité* d'un Evêque qui étoit l'oncle d'une dame qui avoit bien voulu être sa marraine. Réal a, dans ce moment-ci, une sœur employée, comme servante, dans une maison de bains, et dont les enfans ne subsistent, qu'à l'aide des commissions qu'ils font pour les voisins du quartier.

Il étoit donc très-naturel que M. Réal devînt un des plus grands admirateurs du nouvel ordre de choses.

Durant les trois premières années de la révolution, Réal n'eut aucune place officielle; il s'occupoit alors de la rédaction de quelques journaux, et il

étoit quelquefois employé par les Ministres, à composer des *brochures* pour *travailler l'esprit public.* Lorsqu'après le 10 Août, le Tribunal Révolutionnaire eut été organisé, Réal en fut nommé l'Accusateur Public; et, au bout de trois mois, il devint Procureur de la Commune de Paris. Dans le procès de Brissot, il parut, comme témoin, contre lui; et Robespierre, pour le récompenser, l'envoya dans les prisons en qualité de mouton. C'est là qu'il parvint à gagner toute la confiance de son protecteur. Ses infâmes rapports envoyèrent de milliers de victimes à l'échafaud! Cependant, à voir ce monstre, il seroit impossible de le supposer capable d'une mauvaise action; mais, en vérité, je le crois homme à signer, en riant, la mort d'une personne avec laquelle il dîneroit, et à répandre des larmes lorsque sa victime seroit égorgée! il n'a jamais, je pense, existé de scélérat comme Réal.

Réal, tout en exerçant son abominable métier dans les prisons, ne laissoit pas que d'être obligeant envers ceux qu'il ne dénonçoit pas; mais aussi il dénonçoit, le lendemain, ceux qu'il avoit obligés, la veille.

A la chute de Robespierre, le *Comité* de *Salut Public* ne voulut pas l'employer; c'est alors qu'il commença une feuille intitulée *Le Journal de l'Opposition,* et dans laquelle il accusoit les *Comités* de réaction, d'aristocratie, &c. Il donnoit aussi, de temps en temps, des détails intéressans sur ce qui s'étoit passé dans les prisons lorsqu'il y étoit. Il

ne le faisoit, sans doute, que pour persuader que Robespierre ne l'y avoit pas employé; mais, il eut beau s'agiter, il ne gagna la confiance d'aucun parti. Il ne fut employé par le Directoire, encore dans une place très-subalterne, que peu de temps avant sa culbute. En conséquence, depuis 1794 jusqu'en 1800, il se mit à avocasser. C'est lui qui fut le conseil du Comité Révolutionnaire de Nantes, ainsi que de Babœuf et de Drouet, accusés, tous deux, de conspiration jacobine.

Réal, se montra, long-temps, un fougueux sans-culotte: il présenta, un jour, à la barre de la Convention, et au nom d'une des sections de Paris, une pétition violente qui accusoit certains partis d'une puissante réaction. L'orateur, alors le *Citoyen* Réal, mais aujourd'hui *Son Excellence M. le Comte* Réal, finissoit, en demandant *la république démocratique*, ou *la mort*.

On sait, qu'à chaque anniversaire de l'assassinat du malheureux Louis XVI, Réal inséroit, dans son journal, l'avertissement que voici: "Les bons pa-" triotes sont invités, par le Citoyen Réal, à se " réunir, le 21 de Janvier, pour manger une tête " de cochon." (!!!)

Le Grand Régénérateur, Napoléon, a fait Réal Conseiller d'Etat, pour le récompenser de ses efforts en sa faveur, le 18 Brumaire; et la section du Conseil, à laquelle il est attaché, est celle de législation, et de justice!!

LE COMTE DE DOUAY,

CONSEILLER D'ÉTAT, PROCUREUR GÉNÉRAL IMPÉRIAL PRÈS LA HAUTE COUR DE CASSATION, GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

" Merlin de Douay, successivement Conseil du " Duc d'Orléans, Ami de Danton, de Chabot, de " Marat, de Robespierre,* auteur de la loi des " suspects, avocat des Septembriseurs, Ministre " disgracié de la Police, puis Ministre de la Justice ; " vain comme un paon, patient comme un chat, " cruel comme un tigre, sembloit n'avoir survécu " aux factions, dont il avoit été l'âme, et le valet, " que pour insulter à la justice de la Providence. " Il se sauva de l'échafaud, en entrant au Direc- " toire," &c. &c.

Ce portrait de Merlin est extrait d'un ouvrage bien écrit, publié du temps du Directoire, et appelé l'*Ami des Lois.* On les trouve dans le Numéro du 25 Juin, 1798. Je ne crois pas qu'il ait jamais existé de pareil mécréant. On l'a surnommé *Merlin Suspect, Merlin Potence,* &c. &c. Je ne connois pas d'homme plus exécré que ce lâche valet de Robespierre et de Buonaparté.

Merlin est fils d'un paysan d'Anchin près de Cateau Cambressis : à l'âge de douze ans, ils fut reçu, comme domestique dans un couvent de moines :

* Aujourd'hui l'ami de cœur de Buonaparté.

sa voix, qu'il avoit passable, le fit bientôt admettre au nombre des Enfans de Choeur du couvent ; et, s'étant insinué dans les bonnes grâces des religieux, ceux-ci le prirent en affection, et l'envoyèrent au collége de Douay. Dès qu'il eut fini ses études, il se fit avocat. Ses bienfaiteurs continuèrent à le soutenir ; et pour reconnoître les soins qu'ils avoient eus de son enfance et de son éducation, il leur vola, dans le commencement de la révolution, une somme assez forte qu'ils avoient placée, dans un établissement, à Cambray.

Merlin, nommé à l'Assemblée Constituante, eut occasion de lier connoisance avec le Duc d'Orléans qui le fit son homme d'affaires. En retour de ce bienfait, il se joignit, dans la suite, au Général Clarke, et contribua, de tout son pouvoir, à envoyer le Duc à la guillotine, après l'avoir, préalablement, dépouillé d'une immense propriété.

Ce fut sous Robespierre que Merlin ourdit sa fameuse Loi des Suspects, et qui a tant d'analogie aux décrets récens de Buonaparté. Jai placé, ici, cette loi, et ces décrets, pour prouver l'*affinité* de caractère entre Maximilien Robespierre, et Napoléon Buonaparté : le premier n'étoit que le fléau de la France, le second est la peste de l'univers.

Le même Merlin avoit proposé, sous le règne de Robespierre, une espèce de Catéchisme qu'on devoit faire aux membres de la Convention, et dans les sociétés populaires : il étoit, à peu près, concu ainsi :

Quelle étoit votre fortune avant 1789 ?

Quelle est-elle aujourd'hui, en 1793 ?

Quelles étoient vos opinions en 1789 ?

Qu'avez-vous fait pour mériter la guillotine, dans le cas d'une contre-révolution ?

A la chute de Robespierre, il devint un des membres les plus actifs du gouvernement. Sous le directoire, il fut, successivement, ministre de la Justice, de la Police, et enfin Directeur. Ses cruautés et ses friponneries le rendirent si odieux à tous les partis, qu'il fut obligé de se retirer par déférence pour l'opinion publique.

Au 18 Brumaire, il n'occupoit aucune place ; mais le grand protecteur de tous les brigands, Napoléon Buopaparté, enfin, l'a nommé Conseiller d'Etat ; et, aujourd'hui, il siége, avec *son ami* Réal, au Conseil, dans la section de *Justice* et de *Législation!!!*

MERLIN
LOI DES SUSPECTS

Passé sous le *Règne* de MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de Législation, sur la manière d'exécuter son décret du 12 de ce Mois, décrète ce qui suit:

Art. 1. Immédiatement après la publication du présent décret, *toutes les personnes suspectes* qui restent encore sur le territoire de la république, et qui sont *libres, seront mises en arrestation*.

Seront considérés comme suspects.

1. Ceux qui, par leur conduite, soit par leurs liaisons, leurs conversations, ou leurs écrits, ont été les partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté.

22. Ceux qui ne sont pas en état de justifier, de la manière prescrite par la loi du 12 Mars dernier, leurs moyens d'existence, ainsi que la preuve qu'ils se sont acquittés, eux-mêmes, de leurs devoirs civiques.

DECRET IMPERIAL.

Au Palais des Thuilleries, le 3 Mars, 1810.

NAPOLÉON, Empereur des François, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, &c.

Sur le rapport de notre Ministre de la Police Gènérale:

Considérant qu'il y a un certain nombre de nos sujets, détenus dans les prisons d'état, qu'il n'est pas convenable d'amener à jugement devant nos cours de justice, ni de mettre en liberté;

Que plusieurs d'entr'eux ont, à différentes époques, attenté à la sûreté de l'état; qu'ils *seroient condamnés* par nos cours à une peine capitale; mais que des considérations majeures s'opposent à ce qu'ils soient traduits en jugement;

Que d'autres, après avoir figuré comme chefs des bandes dans les guerres civiles, se sont, depuis, rendus coupables de nouveaux crimes; mais que des motifs d'intérêt général em-

3. Ceux auxquels on a refusé des certificats de civisme.

4. *Les fontionnaires publics suspendus de leurs fonctions par la Convention Nationale, ou par ses Commissaires,* et non *réintegrés; principalement ceux qui en ont été ou qui ont dû en être privés, en vertu de la loi du* 10 *Août dernier;* et tous ceux qui ont été employés, et qui ne peuvent pas être amenés à jugement.

5. Tous les *ci-devant* nobles, ensemble les maris, les femmes les pères, les mères, les fils ou fille, les frères ou sœur, les agens des émigrés, qui n'ont pas manifesté leur attachement à la révolution.

Art. 2. Ceux qui, d'une manière *mystérieuse,* parlent des malheurs de la république, et plaignent le sort du peuple Françoise, ou qui sont toujours prêts à repandre de mauvaises nouvelles avec *un chagrin affecté.*

Art. 3. Ceux qui, selon les circonstances, ont changé de conduite et de langage: qui, gardant le silence sur les crimes des Royalisteset des Fédéralistes se récrient avec emphase, contre les défauts des patriotes, ou affectent pour paroître Républi- pêchent également de les traduire en jugement.

Que plusieurs d'entr'eux sont ou voleurs de *diligences,* ou hommes habitués au crime, que nos cours *ne pourroient pas condamner; quoiqu'elles eussent la preuve de leurs crimes;* mais que dans ces cas, il seroit contraire à l'intérêt, et à la sûreté de la société, de mettre de pareils hommes en liberté.

Qu'un certain nombre, parmi eux, a été employé, par la Police, en pays étrangers; et qu'ayant manqué de fidélité, ne peuvent ni être jugés, ni être mis en liberté sans compromettre la sûreté de l'état.

Enfin, que quelques-uns d'eux, appartenant à différentes contrées réunies à l'empire, sont des hommes dangereux qui ne peuvent être ni jugés, parce que leurs crimes sont ou de nature politique, ou antérieurs à la réunion ni mis en liberté, sans compromettre les intérêts de l'état.

Considérant néanmoins que notre justice exige de nous, que nous nous assurions si ceux de nos sujets, détenus dans les prisons d'état, y ont été envoyés pour juste cause, en vue de

cains, une austérité, une sévérité étudiées, qui sont toujours en contradiction l'une avec l'autre.

Art. 4. Ceux qui ayant, sans cesse, les mots, *liberté*, *république*, et *patrie*, sur les lèvres, n'en fréquentent pas moins les *ci-devant* nobles, les prêtres, les *contre-révolutionnaires*, les aristocrates, les *feuillans* et s'intéressent à eux.

l'intérêt public, et non par des considérations particulières ou secrets motifs de vengeance.

Qu'il convient d'établir, pour l'examen de chaque cas, des formes légales et solennelles:

Et que, en nous occupant de cette enquête, en donnant nos premières décisions dans un Conseil Privé, et en revisant, chaque année, les causes de la détention, pour savoir si elle doit être prolongée, nous pourvoirions à la sûreté de l'état, et des citoyens.

Ouï le rapport de notre Conseil d'Etat:

Nous avons décrété, et nous décrétons ce qui suit.

LE DÉCRET

qu'on dit n'avoir en vue, que le *soulagement de certains prisonniers* d'état, commence par établir des clauses, et des provisions comprises en cinq chapitres distincts et séparés.

Le 1er, intitulé "*Formalités* à remplir pour la détention des prisonniers de l'état," veille à ce que personne ne puisse être détenu dans un prison d'état, qu'en vertu d'une décision prise d'après le rapport du Grand Juge, ou du Ministre de la Police,

dans un Conseil Privé. La détention ne peut être prolongée au delà d'un an, qu'en vertu d'un nouvel ordre.

Le second chapitre règle "*l'inspection des prisons d'é-" "tat;*" il veille à ce que les Commissaires en fassent la visite, une fois par mois; il leur ordonne d'entrer, dans tous les détails relatifs aux détenus, et de mettre en liberté tous ceux qui n'ont pas été strictement arrêtées, conformément à la loi.

Le troisième est relatif aux "personnes en surveillance." Le Ministre de la Police doit en donner la liste.

Le quatrième traite du "*ré-*" "*gime* et de *l'administration*" "*des prisons d'état.*" Il est accordé à chaque prisonnier, un traitement de deux francs par jour, indépendamment de la pitance ordinaire.

Le cinquième fixe le nombre des prisons d'état. Il est limité à huit: ce sont les Châteaux de Saumur, de Ham, d'Ix, de Lauskroon, de Pierre-Châtel, de Fenetsrelles, de Compion, et de Vincennes.

CHENIER

MEMBRE DE L'INSTITUT, ET OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Cet homme est si bien connu de tous ceux qui ont lu les annales révolutionnaires de la France, qu'il est presqu'inutile de lui donner place ici. Mon seul objet, en le faisant, est d'extraire quelques-uns des vers de l'excellent poëme, appelé "*L'Epitre à Voltaire*," qu'il a publié, il y a environ quatre ans, et qui lui a fait perdre la place d'Inspecteur Général des Ecoles Publiques, qui lui valoit 28,000 liv. par an.

Chénier est né à Maroc, où son père étoit Consul de France; il a du talent, et il est bon poëte. Il a fait l'éloge de tous les *meneurs*, de Marat, de Robespierre, et de Buonaparté. Ce qui l'a engagé à écrire le poème, qui lui a fait encourrir la disgrace du tyran, c'est qu'il vouloit être Sénateur; et que Buonaparté avoit refusé de le nommer, à moins qu'il ne lui consacrât sa muse. En conséquence, Chénier fit une pièce en cinq actes, *Cyrus*, qui fut représentée le jour du couronnement, et qui n'eut pas de succès. Le mauvais accueil fait à *Cyrus*, n'empêcha pas Chénier d'insister pour être Sénateur; ce que Napoléon refusa constamment.

On a imputé beaucoup de crimes à Chénier, durant la Révolution : on lui a reproché de n'avoir pas cherché à sauver son frère de la guillotine.

Dans son Epitre à *Voltaire*, Chénier, après avoir complimenté son héros, de ce qu'il avoit éclairé le monde, et propagé les connoissances en France, conjointemeut avec Diderot, d'Alembert, Montesquieu, Buffon, &c. continue ainsi:

" Faut-il donc s'étonner si la France unanime,
" Au déclin de tes ans, brigua l'honneur sublime
" De léguer sur le marbre à la postérité
" Les traites d'un écrivain cher à l'humanité ?
" O généreux concours des amis de l'étude!
" Non, ce n'est pas ainsi que l'humble servitude,
" Offrant comme un tribut son hommage imposteur,
" Consacre à la puissance un marbre adulateur.
" Tairons-nous ce beau jour où Paris dans l'ivresse
" D'un triomphe paisible honoroit la vieillesse ?
" Qu'on étale avec pompe aux yeux des conquérans
" Des gardes, des vaincus, des étendards sanglans,
" Le glaive, humide encore, et fumant de carnage,
" Et le profane encens vendu par l'esclavage :
" Ta garde étoit un peuple accouru sur tes pas ;
" Il bénissoit ton nom, te portoit dans ses bras ;
" Des pleurs de sa tendresse il ranimoit ta vie ;
" A vanter un grand homme il condamnoit l'envie ;
" Admiroit les éclairs qui brilloient dans tes yeux ;
" Contemploit de ton front les sillons radieux,
" Creusés par soixante ans de travaux et de gloire,
" Et qui d'un siècle entier sembloient tracer l'histoire,
" *Ces temps-là ne sont plus : les nôtres sont moins beaux,*
" *Les François sont tombés sous des velches nouveaux*
" Malheur aux partisans d'un âge téméraire,

" Trop long-temps égaré sur les pas de Voltaire!
" *Nous conserrons le droit de penser en secret ;*
" *Mais la sottise prèche, et la raison se tait.*
" Aux accens prolongés de l'airain monotonne,
" S'éveillant en sursaut, la pesante Sorbonne
" Redemande ses bancs, à l'ennui consacrés,
" Et les argumens faux de ses docteurs fourrés."

Les vers suivans ont beaucoup déplu au tyran; et c'est à eux, principalement, qu'il faut attribuer la disgrace de l'auteur.

" TACITE en traits de flammes accuse nos sejans
" *Et son nom prononcé fait pâlir les tyrans* * ;"

Le tribut suivant, payé, dans le même poème, à la mémoire du Grand Fréderic, a beaucoup offensé le Corse, parce qu'il a cru que le poëte avoit voulu faire remarquer le contraste qui existe entre lui et le héros Prussien.

" Frédéric à Berlin t'appeloit près de lui,
" Et l'égal d'un grand homme en devenoit l'appui.
" La régnoit chez un roi l'esprit philosophique,
" Et l'empire à souper passoit en république.
" Frédéric oublioit de fastueux ennuis:
" Tout rioit à sa table, excepté Maupertuis†.
" Recherchant la faveur, craignant le ridicule,
" Et cru, lorsqu'il flattoit, par un prince incrédule,
" Maupertuis de la cour exila les bons mots,

* Voyez page 131.

† Président de l'Académie des Sciences et Arts de Berlin.

" Eh ! qui ne connoît point la gravité des sots ?
" Aux bons mots toutefois rarement elle échappe.
" Médecin de l'esprit plus encore que du Pape,
" Tu conçus le projet de guérir un Lapon.
" Se croyant à la fois Fontenelle et Newton,
" Bel esprit géomètre, aspirant au génie,
" Et grand calculateur en fait de calomnie.
" T'avoit offensé. N'en déplaise au pouvoir,
" La défense est un droit, souvent même un devoir.
" Tu fis bien de répondre, et mieux de disparoître,
" En regrettant l'ami, mais en fuyant le maître.
" Loin de lui cependant que de-fois tes regards
" Ont suivi ce héros qui chérit tous les arts !
" Qui sur tant de périls fonda sa renommée ;
" Qui forma, conduisit, ménagea son armée ;
" Qui fut historien, philosophe, soldat ;
" Qui t'écrivit en vers la veille d'un combat,
" Rima le beau serment de mourir avec gloire,
" Vécut, et pour rimer remporta la victoire ;
" Appauvrit les Saxons, enrichit ses sujets ;
" Fit toujours à propos et la guerre et la paix ;
" Aima sans l'estimer l'autorité suprême,
" Et sourit sur le trône à la Liberté même."

On regarde Chénier comme l'un des meilleurs poëtes actuels de la France. Il est auteur de plusieurs tragédies, de Charles IX, de Fénélon, d'Henri VIII, de Jean Calas, de Gracchus, de Timoléon, &c.

SIEYES,

SÉNATEUR, ET MEMBRE (SEULEMENT) DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Cet être et si méprisable, si insignifiant, qu'il ne vaut, presque pas, la peine qu'on le nomme. Il a, comme tant d'autres, usurpé sa réputation de talent. J'ai fait voir, dans le cours de cet ouvrage, sa profonde ignorance sur le caractère de Buonaparté, et le tour que lui a joué le tyran. Je ne connois pas, en France, d'homme plus méprisé que Sièyes. Il vit retiré de la cour, mais non des plaisirs. On voit le ci-devant Abbé fréquenter, en grande tenue, les spectacles, les assemblées, les bals, &c. &c.

BLANC D'HAUTERIVE,

CONSEILLER D'ÉTAT, ET GARDE DES ARCHIVES AUX BUREAUX DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Blanc d'Hauterive, autrefois engagés dans les *ordres sacrés*, jeta *le froc aux orties* pour courrir la carrière diplomatique. Avant la Révolution, il travailloit, depuis bien des années, dans les Bureaux des Affaires Etrangères.

Au commencement des troubles, M. Blanc fut envoyé, en qualité de Consul, dans un des ports de l'Amérique. Il revint en France en 1795, et il rentra aux Affaires Etrangères, où il resta jusqu'en 1806, que Bonaparté le fit Conseiller d'Etat; et à la mort de M. Caillard, l'archiviste, Il fut nommé son successeur.

On ne peut pas contester les talens de M. Blanc d'Hauterive, mais, comme tous les François révolutionnaires, il les fit servir à défendre *tout* principe. juste ou injuste, au soutien de *toute* cause, qu'elle soit conforme à sa manière de penser ou non. Tous ces hommes déploieroient autant de zèle et de l'ardeur, pour envoyer Buonaparté aux *galères*, qu'ils en montrent à supporter sa cause. Tout ce dont ils ont besoin, c'est de conserver leurs places.

Je me souviens qu'un jour, sortant du Cabinet de M. Talleyrand, j'aperçus *feu* M. Fox avec quelques amis dans le salon du Ministre, chez lequel ils étoient venus prendre *congé*. Je passa dans l'appartement de M. d'Hauterive, qui me demanda si j'avois vu M. Fox? Je lui répondis que, Oui. « C'est un excellent homme, votre Monsieur Fox; « il est doux comme une jolie femme, mais je ne « crois pas qu'il ait tant de talent qu'on lui en « donne."

« Pourquo? Il passe chez nous, cependant, pour « une de nos meilleures têtes."

« Voyez," ajouta M. de Hauterive, « il y a vingt

" ans déjà que cet homme cherche à parvenir au
" Ministère, mais il ne peut pas arriver !"

Je pensois que c'étoit une nouvelle manière d'apprécier les talens d'un homme: cela prouve que les François ne jugent du mérite d'un individu, que par la place qu'il occupe dans le monde, quels que soient, d'ailleurs, les moyens qui l'ont porté à cette place.

M. d'Hauterive et le grand faiseur dans le département des Manifestes. Il est, continuellement, occupé à composer des notes, des rapports, &c. pour Talleyrand; non qu'il approuve ce qu'il écrit, mais parce qu'il en vient à ses *fins*, par le travail qu'il fait.

Si M. d'Hauterive avoit eu les formes plus agréables, il auroit, sans doute, été Ministre des Affaires Etrangères; car il a toutes les qualités requises pour remplir une place de Ministre sous Buonaparté— une *bonne* tête et un cœur *froid*. Mais ses manières sont trop repoussantes; et il ressemble plus à un *ours mal léché*, qu'à un courtisan François.

MADAME DE BONNEUIL.

Dans les pages précédentes j'ai fait mention de la mission de cette femme en Russie. Les détails de son ambassade ne peuvent qu'être intéressans au public, surtout comme cette *dame* fut encore envoyée en Russie, après la paix de Tilsit, où j'ai lieu



